





HISTOIRE

DE FRANCE.

PARIS, IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET Cie,
Rue de Grenelle-St-Honoré, 55.

Montchauvet

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS

L'ÉTABLISSEMENT DES FRANKS DANS LA GAULE
JUSQU'A NOS JOURS.

PAR M. LE Bon HENRION,

COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT GRÉGOIRE-LE-GRAND,
DES ACADÉMIE ET SOCIÉTÉ ROYALES
DE METZ ET DE NANCY.

TOME TROISIÈME.

PARIS,

AU BUREAU DE LA BIBLIOTHEQUE ECCLESIASTIQUE,
RUE DE VAUGIRARD, 60.

—

1840.

HISTOIRE
DE FRANCE.

LIVRE HUITIÈME.

DEPUIS LA SANGLANTE RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE, PENDANT LAQUELLE LES DEUX PEUPLES SE NATIONALISENT, JUSQU'A LA DÉCOMPOSITION DE LA MONARCHIE FÉODALE ET A L'ESSAI, SOUS LOUIS XI, DE LA MONARCHIE ABSOLUE.

—

PHILIPPE VI, DIT DE VALOIS.

Le mariage de Louis-le-Jeune avec Éléonore de Guyenne avait réuni à la couronne deux des plus belles provinces de France[1] : le désaccord des deux époux, plus fatal que vingt défaites, en rendit possesseurs les rois d'Angleterre et établit dans le sein même de ce beau royaume une puissance rivale de celle de ses propres rois et revêtue comme elle d'un caractère sacré et inviolable. Les monarques anglais, devenus ainsi vassaux des rois de France, et ne supportant qu'avec impatience le joug d'un vasselage si humiliant pour des têtes couronnées, se firent à l'égard de ceux-ci une politique conforme à leurs nouveaux intérêts; c'est-à-dire que, décidés à secouer ce joug insupportable, et incapables d'y jamais parvenir s'ils demeuraient livrés à leurs propres forces, ils se firent le point d'appui formidable de tout vassal qui voulut se révolter.

La politique de nos princes devait être, à son tour, de ne point prendre de repos que ces dangereux ennemis ne fussent entièrement chassés de France. Il est probable que Louis VIII et Louis IX eussent pu mettre fin à cette grande entreprise pendant le long rè-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 13.

gne de Henri II, s'ils en eussent senti toutes les conséquences. Ils ne le firent point, et, ce faible règne s'étant prolongé jusque sous celui de Philippe-le-Hardi, la cour de France continua à ne point s'en inquiéter.

Édouard Ier, prince actif et valeureux, lui prouva bientôt, sous Philippe-le-Bel, combien elle avait eu tort de se tranquilliser sur un semblable voisinage: une lutte opiniâtre et continuelle s'engagea entre ces deux rois, lutte dans laquelle le monarque anglais, trouvant sans cesse de nouvelles ressources dans l'esprit de révolte et de mutinerie des grands vassaux, souvent même des petits, causa quelquefois de très grands embarras à son seigneur suzerain, et, ne cessant de troubler la France, montra à ses successeurs la route qu'il leur fallait suivre pour y obtenir des succès plus décisifs, y étendre et y consolider de plus en plus leurs établissements. Cependant les rois de France, qui ne possédaient encore ni assez de sujets immédiats, ni des revenus assez considérables pour se soutenir uniquement avec leurs propres forces contre un ennemi qui ne leur faisait la guerre qu'en leur suscitant mille autres ennemis, appelaient à leur secours les peuples à peine affranchis, ajoutaient sans cesse aux priviléges des villes et des communes pour prix des levées d'hommes et des subsides extraordinaires qu'ils leur demandaient, et par ces concessions créaient dans l'État une corporation, peut-être non moins difficile à gouverner que cette noblesse altière dont ils eurent souvent à se plaindre.

Les députés des communes ayant été appelés à délibérer avec le clergé et la noblesse sur les affaires du royaume, il devint difficile de rien obtenir sans assembler les États-généraux, qui avaient acquis une telle importance politique, et ils se tinrent le plus souvent à Paris dont la population était plus riche, plus nombreuse, voyait de plus près la cour, était placée au centre des affaires, sur lesquelles, par conséquent, elle pouvait exercer une plus grande influence. Alors ce fut à remuer principalement cette population que s'attachèrent les chefs de factions, au milieu de tant de troubles et de revers de fortune qu'amenait cette position étrange à laquelle la France était réduite.

Edouard Ier eût poussé plus loin ses avantages, si, heureusement pour la France, il n'eût trouvé, dans son propre pays, des embarras qui arrêtèrent le cours de ses projets ambitieux. Sous son faible successeur, Édouard II, les monarques français reprirent leur ascendant; et les règnes de Louis-le-Hutin, de Philippe-le-

Long et de Charles-le-Bel furent moins agités. Mais un grand prince monta sur le trône d'Angleterre, et, la cause du mal n'étant point détruite, le caractère de ce nouvel ennemi et des circonstances encore plus fâcheuses en aggravèrent bientôt les effets.

La première démarche hostile que fit Edouard III, dont le règne mémorable préparait tant de malheurs à la France, fut de disputer la possession de ce royaume à Philippe-de-Valois. Forcé de céder, et reconnaissant peut-être au fond de l'âme combien étaient futiles les titres sur lesquels se fondait sa demande, le roi d'Angleterre n'en feignit pas moins de grands ressentiments, comme si on l'eût dépouillé d'un bien qui lui appartenait légitimement. Il fit de cette injustice prétendue le principal prétexte de la guerre acharnée qu'il ne cessa d'entretenir contre Philippe VI, s'alliant à tous ses ennemis, se déclarant à son préjudice l'auxiliaire des rebelles et le protecteur des traîtres.

Alors les contentions entre la France et l'Angleterre, envenimées par les ressentiments vrais ou faux d'Édouard III, devinrent une rivalité nationale, et cette rivalité divisa le monde, dit M. de Châteaubriand [1]. Commencée sur la terre, elle s'y perpétua pendant deux siècles pour se prolonger ensuite sur la mer: la terre manqua aux Anglais, et non la haine; ils continuèrent à gronder avec l'océan contre ces rivages dont nous les avions rejetés. Les deux peuples se séparèrent sans retour; les liens de parenté et de famille se brisèrent; l'Angleterre cessa d'être normande; Édouard III bannit des tribunaux la langue française; l'idiome dédaigné du Saxon vaincu fut adopté par les vainqueurs, en inimitié de leur ancienne patrie. Le caractère commerçant des insulaires se développa: leurs laines se convertissaient en trésors aux marchés de la Flandre; elles s'améliorèrent encore par les troupeaux que le duc de Lancastre tira de l'Espagne et du Portugal; elles devinrent l'aliment des subsides dont Édouard III avait besoin dans la guerre qu'il entretint contre nous.

Heureusement, le mal que fait un injuste ennemi profite à la nation opprimée, et c'est une belle loi de la Providence. La guerre nationale détruisit, par la composition des grandes masses militaires, le fléau des guerres privées; les Grandes Compagnies et la Jacquerie furent des malheurs, qui pourtant engendrèrent l'armée permanente [2]; la poudre, en changeant la nature des armes, servit

[1] *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 1.
[2] *Ibid.*, t. 4, p. CXXV.

à détruire l'importance militaire de la noblesse, qui finit par donner des officiers à l'armée dont jadis elle composait les soldats[1] : on pourrait presque dire que la poudre fit sauter en l'air le vieil édifice de la féodalité [2].

Soyons équitables envers cette féodalité, si près de sa décomposition.

« Le gouvernement féodal, a-t-on dit [3], était dans certaines parties en contradiction avec les dogmes du christianisme ; aussi le christianisme n'a cessé de saper ces parties. Écoutez le langage féroce ou avilissant que parlait quelquefois le code féodal :

» Il y a deux sortes de serfs : les serfs dont les biens n'appartiennent au seigneur que par défaut d'hoirs ou par for-mariage ; et les serfs que le seigneur peut à sa volonté dépouiller de leurs biens et mettre en prison, sans avoir à rendre compte à personne de l'exercice de sa puissance.

» Celui-là est serf qui est le fils d'un père et d'une mère serfs.

» Celui-là est encore serf qui était libre, mais qui a habité un an et un jour dans les terres où le domicile fait perdre la franchise.

» Serf qui fuit dans une autre seigneurie doit être arrêté et rendu à son seigneur.

» Nul seigneur ne peut marier dans sa terre une vilaine qui appartient à une autre terre : s'il la marie sans le savoir, il est tenu de donner en échange une autre vilaine du même âge et de la même valeur [4]. »

» Entendez maintenant le code du christianisme : Tous les hommes sont fils du même père, tous les hommes sont frères, tous les hommes sont égaux. »

Devant Dieu, sans doute ; mais n'est-ce point par le plus pitoyable de tous les sophismes qu'on prétendrait conclure de cette égalité devant Dieu à l'égalité sociale, suivant laquelle il n'y aurait dans le monde ni premier ni dernier, tandis que l'inégalité des conditions humaines entre si visiblement dans les plans de la Providence et que, loin d'être un principe de désordre, elle est un principe d'ordre et d'harmonie dans la société ?

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl*, t. 4, p. CXXIV.

[2] *Ibid.*, t. 5 *ter*, p. III.

[3] Amans Alexis Monteil, *Hist. des Français des divers états aux cinq derniers siècles*, t. 1, p. 141.

[4] Voyez le 45e ch. de la Coutume de Beauvoisis, et les Assises de Jérusalem, ch. 276-279.

Afin de mieux constater le mérite relatif du système féodal, recourons, avec M. Amans-Alexis Monteil [1], à une comparaison.

N'avez-vous pas quelquefois admiré cette grande vitre ronde, cette grande rose qui couronne la principale porte des cathédrales gothiques? N'avez-vous pas remarqué qu'elle était composée d'autres roses moins grandes, composées elles-mêmes d'autres roses moins grandes encore qui en contiennent une foule de petites, remplies de verres de diverses couleurs? C'est l'image de la grande monarchie féodale sous-divisée en monarchies moins grandes, en fiefs de la couronne, sous-divisés en d'autres monarchies moins grandes encore, en arrière-fiefs, qui renferment ce nombre infini de petites monarchies, c'est-à-dire de simples fiefs, de simples seigneuries, où se trouve le peuple dans diverses conditions, dans divers états.

Concevez maintenant l'admirable ordonnance de ce système: le peuple, les seigneurs du peuple, les seigneurs des seigneurs du peuple, les barons, les seigneurs des barons, les comtes, le seigneur des comtes, le seigneur de tous les seigneurs, le chef-seigneur, le seigneur souverain, le roi. Voyez comme à cet ordre tiennent les nombreux liens qui unissent les hommes entre eux, qui multiplient leurs mutuels rapports de bienveillance et d'amitié, qui établissent entre tous les membres de l'État, depuis le premier jusqu'au dernier, depuis le roi jusqu'au plus pauvre serf, un continuel commerce de services reçus et rendus; car, si les serfs et les tenanciers sont obligés de donner une partie de leur blé, de leur vin, de leurs bestiaux et de leur travail à leur seigneur, à leur tour leur seigneur est obligé de défendre les champs, les vignes, les troupeaux et la personne des serfs et des tenanciers, et de les secourir dans leurs pertes, leurs accidents et leurs malheurs. En même temps, si le seigneur est obligé, d'un autre côté, à servir de ses armes et de ses conseils le baron, à son tour le baron est obligé de protéger le seigneur contre la malveillance, les usurpations et les attaques des autres seigneurs. Mêmes obligations du baron envers le comte, du comte envers le baron, du comte envers le roi, du roi envers le comte. Et, chose admirable! l'effet nécessaire de cette grande combinaison politique, c'est le bonheur de chacun en particulier et de tous en général. En effet, le roi, étant propriétaire des fiefs des comtes, a intérêt à ce que les comtés soient riches et prospèrent; les comtes ont le même intérêt à l'é-

[1] *Hist. des Français des divers états, etc.*, t. 1, p. 134.

gard des baronies, les barons à l'égard des seigneuries; les seigneurs à l'égard des serfs, des tenanciers, c'est-à-dire du peuple. Plus ce peuple sera bien nourri, bien vêtu, plus il sera riche, ou, ce qui revient au même, plus il sera heureux, plus le seigneur sera lui-même riche et heureux : ainsi en remontant. Qui ne voit que dans cette merveilleuse hiérarchie tous les chefs ont les mains liées pour faire le mal, pour détériorer leur fief, et qu'ils ont les mains entièrement libres pour faire le bien, pour améliorer leur fief qui, de différentes manières, appartient à différens maîtres [1]?

Voilà l'idéal de la féodalité, et l'on conçoit qu'envisagée sous ce point de vue elle ait pu ravir d'admiration plusieurs de ceux qui l'ont étudiée. Prévenus en faveur de cette organisation politique, ils ont mal apprécié les événements sous l'influence desquels un si beau système a été altéré et vicié.

Les croisés, pour s'assurer avant la croisade les moyens de passer en Orient ou à leur retour les jouissances de luxe dont l'Orient leur avait fait naître l'idée, ont eu besoin de beaucoup d'argent, et pour se procurer cet argent ils ont imaginé de vendre l'affranchissement à leurs hommes. Suivant les admirateurs exclusifs de la féodalité, ceux-ci n'ont acheté que l'affranchissement d'un bonheur forcé, que la liberté d'être malheureux : imprudence de part et d'autre. Les bourgeoisies, les communes, n'ont été qu'une méchante modification de l'édifice féodal, à qui cette innovation a porté la plus terrible atteinte.

En même temps les seigneurs, divisés par l'ambition et ne voyant plus leur intérêt particulier dans l'intérêt général, ont fait intervenir l'autorité royale dans leurs divisions. Dès ce moment, cette autorité n'a cessé de s'accroître, et, à certains égards, le roi s'est bientôt rendu, de seigneur suzerain, seigneur immédiat des sujets [2] de ses vassaux. N'a-t-il pas fait courir sa monnaie dans les domaines de ceux-ci? Pour les nécessités de l'État, n'a-t-il pas prétendu établir indistinctement les impôts et sur les seigneurs et sur leurs hommes [3]? Sous prétexte de cas royaux, ses officiers n'ont-ils pas

[1] Toute cette hiérarchie du gouvernement féodal, tous ces devoirs des divers membres qui en faisaient partie, se trouvent dans Beaumanoir, Pierre Desfontaines, Boutillier et quelques autres auteurs du temps.

[2] *Subditi*, subjetz, sujets : c'est le mot employé dans tous les anciens titres, pour exprimer les serfs, les censitaires.

[3] En vertu de l'ordonnance du 13 mai 1347, le roi, de sa propre autorité, percevra immédiatement les impôts hors de ses domaines.

appelé devant eux des gens qui naguère ne connaissaient pas la justice du roi [1] ? Or, quand un édifice manque par les pierres fondamentales, il ne tarde pas à s'écrouler; quand une ou plusieurs roues ont été brisées dans le travail d'une machine, elle ne tarde pas à se détruire. C'est le sort de la féodalité.

Veut-on se rendre mieux compte de cette démolition si rapide du fort château de la féodalité, dont, il y a si peu de temps, les tours portaient leur tête presque aussi haut que celles du donjon qui tous les jours s'exhausse sur les ruines de ces mêmes tours? Qu'on médite les griefs des seigneurs contre la royauté, tels que M. Amans-Alexis Monteil les énumère par l'organe d'un admirateur enthousiaste du pouvoir féodal [2] :

« Tout le mal vient, dit-il, de ce que notre génération a entièrement oublié les lois élémentaires de notre constitution toute » féodale; aussi nos derniers rois les ont-ils trangressées tranquillement, ouvertement, à leur volonté et à leur plaisir. En voici » quelques exemples :

» La noblesse est obligée de suivre le roi à la guerre, mais ce » n'est que dans le cas d'une guerre défensive [3]. Dans toutes leurs » guerres, les rois font maintenant marcher le ban et l'arrière-ban.

» Il existe plusieurs cas très bien spécifiés, où le vassal peut faire » la guerre au suzerain [4], au roi. Aujourd'hui, dès qu'un seigneur » prend les armes, le roi ne manque pas de le faire citer par son » parlement, de le faire déclarer coupable de félonie et de haute » trahison.

» Plusieurs personnes étaient distinguées dans la personne du » roi, le chef de l'État et le seigneur immédiat ou particulier. » Comme seigneur immédiat, le roi rendait hommage par procuration à son seigneur supérieur. Depuis Philippe-le-Bel, les » rois ne veulent plus rendre aucune espèce d'hommage; ils ont » cru qu'à la place une indemnité en argent [5] suffisait, et les seigneurs se sont montrés assez dociles, assez avares pour s'en contenter.

» Le roi ne doit point avoir d'armée permanente. C'est un point

[1] Il paraît, par l'art. 2 du Testament de Philippe-Auguste, de l'an 1290, que ce fut vers ce temps que l'attribution des cas royaux fut donnée pour la première fois aux baillis du roi.

[2] *Hist. des Franç. des div. états*, t. 1, p. 139.

[3] *Capitularia regum Francorum*, ed. Baluz., t. 2, tit. 9.

[4] *Établissements de S. Louis*, l. 1, c. 49.

[5] Ordonnance du lundi après la mi-carême de 1302, 1re part., art. 9.

» sur lequel la prudence et la prévoyance de nos lois reviennent » souvent. Aussi, dans le royaume de Jérusalem où la féodalité était » si pure qu'on pouvait, pour ainsi dire, l'appeler la féodalité » classique, le roi ne peut-il avoir plus de cent hommes d'armes » sur pied, hormis qu'il n'y soit autorisé [1].

» Point d'aides, si ce n'est dans les cas de besoins extraordinai- » res [2]. Depuis long-temps... nos rois n'ont plus des besoins ordi- » naires.

» Défense aux roturiers de posséder des fiefs. Il y a eu tant d'ex- » ceptions, tant d'infractions à cette loi, qu'on peut la regarder à » peu près comme abrogée [3].

» A l'extinction des héritiers du seigneur, le fief revient au suze- » rain. C'est cette loi qui n'est pas enfreinte, et qui grossit tous les » jours le domaine du roi [4].

» La monarchie française est un grand fief masculin, d'où les » femmes sont exclues. C'est encore cette loi qui n'a pas non plus » été enfreinte...

» Par ces mêmes lois ou coutumes féodales, les rois ne pou- » vaient être majeurs qu'à vingt-un ans [5]; aujourd'hui ils le sont à » quatorze [6]. N'importe, la minorité serait assez longue si tous les » bons Français savaient s'entendre. Voyez comme, sous Louis-le- » Hutin et sous Philippe-le-Long, les nobles de certaines provinces » s'entendirent et furent réintégrés dans leurs droits [7]; un seul in- » stant leur suffit. Il en serait aujourd'hui de même : malheureuse- » ment, il n'y a ni réunion d'efforts, ni ensemble, ni volonté gé- » nérale; il n'y en aura jamais.

» Je le répète : c'est depuis long-temps l'égoïsme, l'avidité de » l'argent qui prédominent parmi les nobles : ils continuent à ven- » dre la liberté à leurs serfs ; bientôt ils leur vendront le droit de

[1] *Assises de Jérusalem*, c. 314.

[2] Voy. l'*Hist. des anciens États-Généraux*.

[3] Ch. 48, de la *Coutume de Beauvoisis*, par Beaumanoir ; art. 6 de l'ordonnance donnée à la Toussaint de l'an 1275 ; ordonn. du mois de mars 1320 ; autre ordonn. du mois de juillet 1326.

[4] Bacquet, des *Droits du roi* sur le retour des fiefs en cas d'extinction de la lignée des possesseurs.

[5] Les lois féodales fixaient la majorité à 21 ans.

[6] Philippe-le-Hardi, dans son Testament du 2 octobre 1270, fixa la majorité de son successeur à quatorze ans accomplis ; Charles-le-Sage la fixera, par son ordonnance du mois d'août 1374, à quatorze ans commencés.

[7] Lettres de Louis-le-Hutin, du mois de janvier 1315, relatives aux priviléges de la noblesse du Languedoc ; ordonnance du mois de mai 1315, relative aux nobles de Champagne.

» justice qu'ils ont sur eux, ensuite celui de leur succéder à défaut » d'héritiers au cinquième degré, ensuite celui de leur faire garder » les murailles du château, ensuite celui de les mener à la guerre, » ensuite celui de les imposer, ensuite celui de la chasse, ensuite » celui de la pêche, ensuite les autres droits [1]; ensuite ils n'auront » plus rien à vendre. »

Les défenseurs de la féodalité, qui avaient aidé puissamment à l'élévation de Philippe VI, croyant avoir enfin cause gagnée [2], eurent bientôt lieu de s'apercevoir que le fils de leur ami Charles-de-Valois ne règnerait pas autrement que les fils de Philippe-le-Bel [3]. Toutefois, ce prince se montra d'abord assez complaisant pour les seigneurs.

Philippe VI, qu'on surnomma *le Fortuné* à son avènement, se fit sacrer à Reims, le 27 mai 1328, jour de la Sainte-Trinité [4]. La reine Jeanne de Bourgogne fut couronnée avec son époux, et, après la cérémonie, elle donna à l'église cathédrale de Reims un ornement d'étoffe d'argent [5]. L'un et l'autre revinrent ensuite à Paris, où le clergé, l'université et tous les corps les reçurent avec une joie et une pompe extraordinaires.

Le nouveau roi, ne se dissimulant pas l'irrégularité de l'acte par lequel le duc de Bourgogne avait naguère renoncé, pour Jeanne de France, fille de Louis-le-Hutin, aux prétentions de cette princesse sur les couronnes de France et de Navarre, craignait que Philippe, comte d'Évreux, à qui Jeanne de France était mariée, ne saisît quelque jour l'occasion de les faire valoir. Une transaction lui parut le meilleur moyen de se garantir contre cette éventualité fâcheuse. Aussi, dans le parlement qui suivit son sacre [6], après avoir pris l'avis des barons de France et de Navarre, il restitua le royaume de Navarre au comte et à la comtesse d'Évreux, qui renoncèrent en conséquence, non seulement à la couronne de France, mais aux comtés de Champagne et de Brie, moyennant des revenus assez considérables assurés sur les comtés d'Angoulême, de la Marche, de Mortain, et quelques fiefs de Saintonge et de Normandie. Après cinquante-cinq années de réunion à la France, la Navarre redevint ainsi un État indépendant et passa sous le sceptre

[1] *Traités des droits seigneuriaux.*
[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 280.
[3] *Ibid.*, p. 284.
[4] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 134.
[5] Marlot, t. 1, p. 616.
[6] *Hist. de France*, t. 6, p. 163.

de la maison d'Évreux. Cette restitution, qui pouvait être juste selon les idées et les coutumes de l'époque, suscita bientôt un ennemi de plus aux rois de France, en créant un grand fief [1].

Louis, comte de Flandre, présent au sacre de Philippe VI, à qui il fit hommage, réclama l'assistance de son suzerain contre les bourgeois de Bruges, d'Ypres, de Cassel, etc., insurgés de nouveau, sous la conduite de Nicolas Zannekin, marchand de poisson à Bruges, et trop redoutables pour que leur comte pût les réduire avec l'aide des seuls chevaliers flamands et de la fidèle commune de Gand. Philippe VI alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis. A la chevalerie de France se joignirent, en cette occasion, une foule de seigneurs libres de toute vassalité envers la couronne, parce qu'ils regardaient la cause du comte de Flandre comme celle de la noblesse entière. Nulle milice communale ne marchait à côté de cette magnifique gendarmerie, qui d'Arras se dirigea vers Cassel. Sur le mont de Cassel, d'où la vue embrasse les plaines de Flandre, apparaissaient les insurgés, dont le drapeau représentait un coq avec cette devise moqueuse :

Quand ce coq icy chantera,
Le *Roy trouvé* cy entrera.

Cette désignation de *Roy trouvé* annonçait qu'ils ne regardaient pas Philippe VI comme l'héritier légitime du trône. Indigné de leur audace, ce prince chercha à les attirer au bas du mont, en ravageant la contrée. Zannekin, comprenant qu'il ne pourrait les retenir davantage, s'habilla en marchand de poisson, s'introduisit dans le camp français, s'assura qu'en ce moment on n'y songeait pas à l'ennemi, et, dès le lendemain 23 août, les Flamands descendirent sans bruit, divisés en trois corps, qui se portèrent rapidement, le premier aux tentes du roi de France, le second à celles de son allié, le roi de Bohême, le troisième aux tentes du comte de Hainault. D'un côté, même imprévoyance qu'à Mons-en-Puelle; mais de l'autre même précipitation. Philippe VI, dans cette surprise, se fit armer à demi par les clercs de sa chapelle, monta à cheval, et, à la vue des insignes royaux, sa chevalerie se serra autour de lui, en criant *Montjoie Saint-Denis*. Fatigués du poids de leurs cuirasses et de leurs épieux, les insurgés ne résistèrent pas long-temps à l'effort des chevaux et des cavaliers. Seize mille étaient sortis de Cassel : treize mille, y compris leur chef Zannekin, res-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 23.

tèrent sur le champ de bataille en trois monceaux de cadavres. La réduction de la Flandre fut la conséquence de leur défaite. Le comte usa de l'autorité qu'il recouvrait pour obtenir une cruelle satisfaction du passé. Le roi, se précautionnant pour l'avenir contre l'indocilité de ce peuple, envoya des commissaires en Flandre, avec mission d'abattre les remparts de Bruges et d'autres cités.

A son retour de Cassel, Philippe VI alla s'acquitter d'un vœu à Notre-Dame de Chartres : il entra dans cette église à cheval et armé de toutes pièces, de même que Philippe IV était entré dans la cathédrale de Paris, après la bataille de Mons-en-Puelle [1]. Jean XXII le félicita de sa victoire et du bonheur qu'il avait eu d'échapper aux insultes de l'ennemi [2]. Sur sa demande, le pontife romain accorda aux Flamands domptés et soumis l'absolution des censures qu'ils avaient encourues à cause de leur révolte.

Il eût été dangereux de braver le vainqueur des Flamands. Édouard III, sommé de venir lui rendre hommage en qualité de duc de Guyenne, n'hésita point, malgré ses protestations antérieures, à le reconnaître comme suzerain. Ce fut dans la cathédrale d'Amiens qu'eut lieu la cérémonie de l'hommage, en présence des rois de Navarre et de Bohême, des ducs de Bourgogne, de Bourbon et de Lorraine, d'une foule de comtes et de barons (6 juin 1329). On distinguait le roi de France à son manteau de velours violet, fleurdelysé d'or et fourré d'hermine; le roi d'Angleterre, à sa cotte de velours cramoisi, aux trois *lions passans* (ou léopards) d'or. Le vassal réclama certaines portions de la Guyenne, conquises naguère sur son père Édouard II; le suzerain répondit qu'elles avaient été justement acquises en vertu du droit de la guerre. Édouard III rendit alors hommage, en termes vagues, *pour ce qu'il tenait en Aquitaine.*

C'était certainement alors un grand roi que le roi de France [3]. Il venait de replacer la Flandre dans sa dépendance. Il avait reçu l'hommage du roi d'Angleterre pour ses provinces françaises. Ses cousins régnaient à Naples et en Hongrie. Il avait autour de lui comme une cour de rois, ceux de Navarre, de Majorque, de Bohême, souvent celui d'Écosse. Le fameux Jean de Bohême, de la maison de Luxembourg, dont le fils fut empereur sous le nom de Charles IV, déclarait ne pouvoir vivre qu'à Paris, *le séjour le plus chevaleresque du monde.* Il voltigeait par toute l'Europe, mais

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 135.
[2] Rain., an. 1328, n. 70.
[3] Michelet, *Hist. de France,* t. 3, p. 283.

revenait toujours à la cour du grand roi de France. Il y avait là une fête éternelle, toujours des joûtes, des tournois. Pour se figurer cette royauté, il faut voir Vincennes, le Windsor des Valois : il faut le voir, non tel qu'il est aujourd'hui, à demi rasé ; mais comme il était quand ses quatre tours, par leurs ponts-levis, vomissaient aux quatre vents les escadrons panachés, blasonnés, des grandes armées féodales; lorsque quatre rois, descendant en lice, joûtaient par devant le roi très chrétien ; lorsque cette noble scène s'encadrait dans la majesté d'une forêt, que des chênes séculaires s'élevaient jusqu'aux créneaux, que les cerfs bramaient la nuit au pied des tourelles, jusqu'à ce que le jour et le cor vinssent les chasser dans les profondeurs des bois.

Une révolution s'était insensiblement opérée dans les rapports mutuels de la noblesse et de la royauté [1]. Les rois n'avaient plus à comprimer le baronnage et la chevalerie, avec l'aide des légistes; la noblesse acceptait désormais la servitude brillante qui remplaçait l'indépendance de ses pères; elle rehaussait même ce servage, en y attachant des idées d'honneur et de loyauté : ainsi le devoir conditionnel du vassal envers le suzerain était devenu le dévouement absolu du sujet au monarque.

La pompe féodale, qui charmait les seigneurs, alimentait le commerce local et les métiers; mais les perpétuelles modifications des monnaies, détruisant toute sécurité, empêchaient les grandes entreprises industrielles. Comme les monnaies en circulation étaient inférieures de titre et de poids à leur valeur nominale, en sorte que le trésor, qui avait gagné à leur première émission, perdait maintenant à les recevoir dans les levées d'impôts, une ordonnance du 21 mai 1329 fixa des termes au delà desquels les monnaies ne seraient plus reçues que pour leur valeur réelle : d'où résulta un double dommage pour le peuple, qui avait reçu naguère la mauvaise monnaie comme bonne, et qu'on forçait à présent de payer en monnaie de S. Louis, au lieu de monnaie légère. Quatre nouvelles ordonnances parurent à ce sujet dans la même année, et l'année suivante les monnaies furent modifiées trois fois [2]. Conservant quelque logique dans ces mauvaises mesures, Philippe VI voulut que le prix des marchandises et le salaire des artisans baissassent en raison de la plus grande valeur des monnaies. Les sénéchaux et les baillis furent chargés de ces tarifs. Mais le maxi-

[1] *Hist. de France*, t. 6, p. 180.
[2] Nov. 1330, *Ord.*, t. 2, p. 49, 50, 58.

mum mécontenta les marchands, autant que l'altération des monnaies et le poids des impôts mécontentaient la masse des bourgeois, qui n'étaient pas toujours protégés par leurs franchises contre l'administration quelquefois arbitraire des prévôts royaux, substitués fréquemment aux mayeurs et aux consuls électifs.

Un fait nouveau montrera comment on entendait la protection des intérêts commerciaux, à cette époque où l'administration et la science de l'économie politique étaient encore à l'état d'enfance. Il existait, dans la sénéchaussée de Carcassonne, des manufactures de drap considérables [1] : Philippe VI mit sur les draps une taxe de douze deniers par pièce; mais, afin d'indemniser de cet impôt les fabricants, il prohiba l'exportation des laines, maintenant par là la matière première à bas prix. Les propriétaires de troupeaux de moutons se plaignirent d'être ainsi sacrifiés aux manufacturiers. Ceux-ci défendirent à grands cris leurs priviléges, et offrirent même 40,000 livres pour obtenir le maintien de la défense d'exportation. Les propriétaires de troupeaux, plus nombreux et plus riches, promirent, au contraire, 150,000 livres pour la levée de cette défense. Cette surenchère termina le conflit à leur avantage.

La complaisance de Philippe VI pour les seigneurs le disposa à la sévérité envers les banquiers et trafiquants italiens. Non seulement il défendit le prêt à intérêt et autorisa tout débiteur à ne rembourser que le capital de sa dette, mais, en janvier 1331, il déclara libérés les débiteurs qui paieraient, dans l'espace de quatre mois, les trois quarts du capital dû à leurs créanciers [2].

Ces détails prouvent qu'il était trop heureux que le clergé, organe de la morale, conservât, dans un tel état social, une haute et directe influence sur la marche des affaires. Lui seul devait, dans la pratique, se conformer toujours aux idées d'équité et de justice; lui seul pouvait ramener les pouvoirs politiques au respect de ces idées, et perfectionner, par son exemple comme par ses discours, l'éducation de la société française. Cependant les contestations qui avaient pris naissance entre les juges clercs et laïques dès le règne de Philippe II, et qui s'étaient continuées sous Louis IX, se renouvelèrent sous Philippe VI.

Les efforts des laïques pour séculariser de plus en plus la justice temporelle avaient un motif secret qu'il faut révéler. Les laïques avides voulaient avant tout de l'argent. Or, la question de juridic-

[1] *Ord.*, t. 2, p. 196.

[2] *Ord.*, t. 2, p. 59; Cont., G. de Nangis, p. 96; *Hist. de France*, t. 6, p. 182.

revenait toujours à la cour du grand roi de France. Il y avait là une fête éternelle, toujours des joûtes, des tournois. Pour se figurer cette royauté, il faut voir Vincennes, le Windsor des Valois : il faut le voir, non tel qu'il est aujourd'hui, à demi rasé ; mais comme il était quand ses quatre tours, par leurs ponts-levis, vomissaient aux quatre vents les escadrons panachés, blasonnés, des grandes armées féodales; lorsque quatre rois, descendant en lice, joûtaient par devant le roi très chrétien ; lorsque cette noble scène s'encadrait dans la majesté d'une forêt, que des chênes séculaires s'élevaient jusqu'aux créneaux, que les cerfs bramaient la nuit au pied des tourelles, jusqu'à ce que le jour et le cor vinssent les chasser dans les profondeurs des bois.

Une révolution s'était insensiblement opérée dans les rapports mutuels de la noblesse et de la royauté [1]. Les rois n'avaient plus à comprimer le baronnage et la chevalerie, avec l'aide des légistes; la noblesse acceptait désormais la servitude brillante qui remplaçait l'indépendance de ses pères; elle rehaussait même ce servage, en y attachant des idées d'honneur et de loyauté : ainsi le devoir conditionnel du vassal envers le suzerain était devenu le dévouement absolu du sujet au monarque.

La pompe féodale, qui charmait les seigneurs, alimentait le commerce local et les métiers; mais les perpétuelles modifications des monnaies, détruisant toute sécurité, empêchaient les grandes entreprises industrielles. Comme les monnaies en circulation étaient inférieures de titre et de poids à leur valeur nominale, en sorte que le trésor, qui avait gagné à leur première émission, perdait maintenant à les recevoir dans les levées d'impôts, une ordonnance du 21 mai 1329 fixa des termes au delà desquels les monnaies ne seraient plus reçues que pour leur valeur réelle : d'où résulta un double dommage pour le peuple, qui avait reçu naguère la mauvaise monnaie comme bonne, et qu'on forçait à présent de payer en monnaie de S. Louis, au lieu de monnaie légère. Quatre nouvelles ordonnances parurent à ce sujet dans la même année, et l'année suivante les monnaies furent modifiées trois fois [2]. Conservant quelque logique dans ces mauvaises mesures, Philippe VI voulut que le prix des marchandises et le salaire des artisans baissassent en raison de la plus grande valeur des monnaies. Les sénéchaux et les baillis furent chargés de ces tarifs. Mais le maxi-

[1] *Hist. de France*, t. 6, p. 180.
[2] Nov. 1330, *Ord.*, t. 2, p. 49, 50, 58.

mum mécontenta les marchands, autant que l'altération des monnaies et le poids des impôts mécontentaient la masse des bourgeois, qui n'étaient pas toujours protégés par leurs franchises contre l'administration quelquefois arbitraire des prévôts royaux, substitués fréquemment aux mayeurs et aux consuls électifs.

Un fait nouveau montrera comment on entendait la protection des intérêts commerciaux, à cette époque où l'administration et la science de l'économie politique étaient encore à l'état d'enfance. Il existait, dans la sénéchaussée de Carcassonne, des manufactures de drap considérables [1] : Philippe VI mit sur les draps une taxe de douze deniers par pièce ; mais, afin d'indemniser de cet impôt les fabricants, il prohiba l'exportation des laines, maintenant par là la matière première à bas prix. Les propriétaires de troupeaux de moutons se plaignirent d'être ainsi sacrifiés aux manufacturiers. Ceux-ci défendirent à grands cris leurs priviléges, et offrirent même 40,000 livres pour obtenir le maintien de la défense d'exportation. Les propriétaires de troupeaux, plus nombreux et plus riches, promirent, au contraire, 150,000 livres pour la levée de cette défense. Cette surenchère termina le conflit à leur avantage.

La complaisance de Philippe VI pour les seigneurs le disposa à la sévérité envers les banquiers et trafiquants italiens. Non seulement il défendit le prêt à intérêt et autorisa tout débiteur à ne rembourser que le capital de sa dette, mais, en janvier 1331, il déclara libérés les débiteurs qui paieraient, dans l'espace de quatre mois, les trois quarts du capital dû à leurs créanciers [2].

Ces détails prouvent qu'il était trop heureux que le clergé, organe de la morale, conservât, dans un tel état social, une haute et directe influence sur la marche des affaires. Lui seul devait, dans la pratique, se conformer toujours aux idées d'équité et de justice ; lui seul pouvait ramener les pouvoirs politiques au respect de ces idées, et perfectionner, par son exemple comme par ses discours, l'éducation de la société française. Cependant les contestations qui avaient pris naissance entre les juges clercs et laïques dès le règne de Philippe II, et qui s'étaient continuées sous Louis IX, se renouvelèrent sous Philippe VI.

Les efforts des laïques pour séculariser de plus en plus la justice temporelle avaient un motif secret qu'il faut révéler. Les laïques avides voulaient avant tout de l'argent. Or, la question de juridic-

[1] *Ord.*, t. 2, p. 196.
[2] *Ord.*, t. 2, p. 59 ; Cont., G. de Nangis, p. 96 ; *Hist. de France*, t. 6, p. 182.

d'Autun, Philippe VI déclara ensuite qu'il n'entendait pas attaquer les usages de l'Église dont on lui donnerait une pleine connaissance. Les prélats retournèrent encore à Vincennes le 7 janvier. L'archevêque de Sens s'étant plaint de ce qu'on avait fait certaines publications ou annonces au préjudice de la juridiction ecclésiastique, le roi dit qu'elles avaient eu lieu sans son ordre, qu'il les ignorait et qu'il ne les approuvait pas. L'archevêque répliqua que les prélats avaient pris des mesures pour corriger certains abus qu'on avait constatés, et supplia le roi de consoler le clergé par une réponse plus favorable et plus positive. Pierre de Cugnières prononça alors ces mots : « Il plaît au roi de vous accorder jusqu'à Noël » prochain pour que vous corrigiez ce qui demande correction. » Pendant ce temps, toutes choses demeureront sur le même pied. » Mais, si vous négligez jusqu'à cette époque d'opérer les réformes » qu'on souhaite, le roi ordonnera lui-même des remèdes qui seront » agréables à Dieu et à l'État. » Telle fut l'audience de congé accordée aux représentants du clergé, contre lequel Philippe VI n'osa prononcer. Aussi les deux parties restèrent, à l'égard l'une de l'autre, dans le même état qu'auparavant, les laïques à l'état d'agression, les clercs sur la défensive.

On n'en donna pas moins à Philippe VI, à l'occasion de ces conférences, le surnom de *Vrai catholique*, et on lui érigea, à la porte de l'église de Sens, une statue équestre, avec une inscription en deux vers latins, par lesquels il se déclarait le protecteur du clergé [1]. Jean XXII, auquel le roi n'avait pas manqué de présenter les faits sous le jour le plus favorable, remercia sa *Sérénité royale* de la réponse qu'elle avait faite aux ennemis de l'Église, et la pria de continuer à protéger le clergé [2]. Il serait permis d'induire de ce langage du pape que Philippe VI avait fini par donner au saint-siége toutes garanties pour l'avenir, et dans cette hypothèse on devrait regarder la solennelle plaidoirie des conférences comme une simple satisfaction accordée par la politique du roi à l'ambition et à la cupidité des seigneurs.

Quoi qu'il en soit, les deux prélats qui avaient courageusement plaidé la cause du clergé firent un chemin rapide dans la voie des honneurs. Pierre Roger, archevêque de Sens, le fut de Rouen, puis cardinal et enfin pape. Pierre Bertrandi parvint aussi au cardinalat. Le mépris public resta, au contraire, impitoyablement attaché à Pierre

[1] Regnantis veri cupiens ego cultor haberi,
Juro rem cleri libertatemque tueri.

[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 162.

de Cugnières, l'avocat des laïques. Son nom devint le synonyme d'un mauvais ergoteur [1]. Et ce ne fut pas tout. Il y avait à Notre-Dame, au dessous d'une représentation de l'enfer, à l'entrée du chœur, sous le jubé [2], une petite figure grotesque, que le peuple appela, par une allusion dérisoire, *maître Pierre du Coignet*, et au nez de laquelle on éteignit dès lors les cierges qui servaient à l'autel prochain [3]. Que conclure de cette bizarre justice, exercée par le bon sens populaire, sinon que le peuple comprenait que la juridiction temporelle entre les mains des clercs lui offrait plus de garanties d'équité et de désintéressement qu'entre les mains des laïques?

L'Université de Paris élevait elle-même des conflits de juridiction, en contestant à l'ordinaire le droit de juger les clercs étudiant dans ses écoles. Elle accusait l'évêque de violer ses priviléges, qu'il devait soutenir, étant lui-même docteur en droit. Le prélat s'adressa au pape pour savoir de lui si des serments faits en prenant des degrés dans une académie littéraire pouvaient lier un évêque dans l'exercice de son ministère, en sorte qu'à cause de ces promesses faites comme docteur, il ne pût, comme pasteur et comme juge dans son diocèse, corriger et punir les particuliers qui commettaient des fautes [4]. Le pape déclara le serment nul en tout ce qui concernait les devoirs attachés à la charge épiscopale; mais tel était le crédit extraordinaire de l'Université que la paix ne fut rétablie qu'au moyen d'un jugement qui prononçait entre les deux parties une sorte de compensation. En effet, du concert entre l'évêque de Paris et l'Université dépendaient le bon ordre des écoles et le progrès des sciences, dont la sollicitude des pontifes romains, appliqués à civiliser l'Europe, cherchait à étendre l'empire et à augmenter l'éclat.

Ces dispositions de Jean XXII étaient dignement secondées en France, puisqu'on y fondait alors de nouveaux colléges, et en plus grand nombre encore que sous les règnes précédents. Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe VI, s'illustra par un établisse-

[1] Abiitque in proverbium ut quem sciolum et argutulum et deformem videmus, M. Petrum de Cuneriis, vel corrupte, M. Pierre du Coignet, vocitemus (*Bulæus*, t. 4, p. 222).

[2] *Recherches de Pasquier*, l. 3, c. 23; Du Boulai, t. 4, p. 222; *Hist. de Paris*, t. 1, p. 575.

[3] Dupleix, 5e édit., t. 2, p. 439.

[4] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 142.

ment de cette nature, qui fut appelé *de Bourgogne* du nom de la reine fondatrice (1331) [1].

L'année précédente (1330), cette princesse avait donné le jour à un fils, qu'on nomma Louis, pour honorer la mémoire de S. Louis de Toulouse, dont la sœur était mère de Philippe VI, père de l'enfant. Aussitôt après la naissance de ce prince, qui ne devait pas être conservé à sa tendresse, le roi, transporté de joie et voulant rendre le ciel propice au nouvel héritier de son trône, était allé à Marseille offrir ses vœux au tombeau de son saint parent [2]. A son retour, il passa par Avignon, afin d'y voir Jean XXII, qui aimait la France comme Français et Philippe VI comme ami [3]. Huit jours s'écoulèrent en conférences secrètes, le pape et le roi traitant et mangeant ensemble avec beaucoup de confiance et de cordialité.

La guerre sainte était toujours la ressource des braves, quand leur patrie se trouvait en paix avec les États voisins : aussi Philippe VI, qui brûlait de se signaler dans une expédition militaire, ne prévoyant pas encore les tempêtes dont il était menacé du côté de l'Angleterre, se proposait d'aller attaquer les Sarrasins d'Espagne, afin de réunir ensuite tous les princes chrétiens de cette contrée pour la délivrance de la Palestine [4]. C'est de ce projet de croisade qu'il fut question dans l'entrevue du pontife et du roi [5].

L'histoire touchante des malheurs de l'Orient, racontée par le patriarche de Jérusalem dans une assemblée d'évêques et de seigneurs, et les instances d'ambassadeurs qu'envoya le roi d'Arménie, déterminèrent les Français à ne pas différer plus longtemps de tenter un effort pour la conquête des lieux saints. Philippe VI songea à régulariser l'expédition, en priant le pape Jean XXII de la publier selon les formes ordinaires. Une bulle, adressée au patriarche de Jérusalem, aux archevêques et aux évêques de France (5 décembre 1331), les chargea de prêcher la croisade ; elle indiqua les graces que le saint-siége accordait à ceux qui prendraient la croix, ainsi qu'une collecte que le pape ordonnait de dire à toutes les messes pour le succès des armes chrétiennes; enfin elle fixa l'époque du départ au mois de mars de l'année suivante en deux ans. Mais, s'il était juste que le saint-siége ne refusât

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 180.
[2] Contin. Nang., *Spicil.*, t. 11, p. 746.
[3] Rain., an. 1331, n. 30.
[4] Giov. Vill., l. 10, c. 162.
[5] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 181.

point des secours au roi pour un armement de cette importance, il était impossible qu'il subît toutes les exigences de ce prince. Si l'on en croit un auteur du temps, Philippe VI adressa à Jean XXII un mémoire comprenant vingt-sept chefs de demande, dont plusieurs étaient excessifs. Par exemple, il voulait que le pape lui donnât tout le trésor de l'Église (c'était apparemment tout l'argent de la chambre apostolique); qu'il lui adjugeât les décimes de tous les bénéfices de la chrétienté pendant l'espace de six ans, et de telle sorte que le recouvrement des sommes s'effectuât en trois années; qu'il donnât au prince Jean, héritier de la couronne, le titre de roi d'Arles et de Vienne, et à Charles, comte d'Alençon, frère de Philippe VI, la seigneurie d'Italie (c'est peut-être le vicariat de l'Église au delà des monts). Le pontife romain déclina des prétentions si exorbitantes : il représenta même que, depuis quarante ans, on avait accordé presque continuellement aux rois de France les décimes des biens ecclésiastiques de leur royaume pour servir à la croisade, et que toutes ces sommes avaient été employées à former des entreprises contre les princes chrétiens. « Cependant, ajoutait le pape, le roi peut continuer les préparatifs de l'expédition, avec l'assurance que l'Église ne lui manquera ni pour le temporel ni pour le spirituel. »

Qu'on ne dise plus, comme le fait M. Michelet en termes qu'on ne saurait transcrire sans outrage [1], qu'on ne dise plus que la papauté, s'abaissant devant la royauté, qui lui donnait asile, avait abdiqué son indépendance. Les papes d'Avignon, ainsi qu'on affecte de les nommer, ne dérogèrent point à la dignité du souverain pontificat. On a vu Clément V se tirer avec sagesse des circonstances critiques où il trouva l'Eglise en montant sur le saint-siége [2]. Jean XXII, avec la régularité des mœurs, déploie tous les talents du gouvernement. Dans ses successeurs Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V, Grégoire XI, on verra ou toutes les qualités qui commandent l'amour ou toutes les vertus qui constituent la sainteté : de telle sorte que l'Église de France a la gloire d'avoir donné au monde chrétien sept papes de suite, qui ont tous quelque chose d'extraordinaire pour le mérite. Mais, pour ne parler ici que de la noble liberté avec laquelle ces chefs de l'Église repoussaient les prétentions exagérées des rois de France, Jean XXII, dont nous venons de dire la résistance courageuse, refusa encore

[1] *Hist. de France*, t. 3, p. 292, 341, 493, 495.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, *t.* 17, p. 328.

d'accorder l'archevêché de Rouen à Guillaume de Sainte-Maure, chancelier de Philippe VI, et très aimé de ce prince, par le motif que les devoirs d'un évêque sont tout autres que ceux d'un chancelier [1] (1331).

Les affaires du Levant et la considération de la croisade, que Philippe VI donnait l'espoir de réaliser, touchaient extrêmement Jean XXII. Pensant que le séjour d'Italie le mettrait à même de surveiller de plus près les opérations de la guerre sainte, il se prépara à passer les monts dès qu'il aurait tout disposé en France pour l'expédition d'outre-mer [2]. Mais nos rois étaient jaloux de se conserver l'éclat que la majesté du pontife romain donnait à l'Église de France; ils voyaient avec plaisir leurs sujets se succéder dans la chaire de S. Pierre et remplir le sacré-collége; peut-être encore, supposant à tort les successeurs de Pierre accessibles aux vues de leur politique humaine, croyaient-ils obtenir plus facilement les levées de décimes sur le clergé, tant qu'ils pourraient les assiéger de plus près de leurs importunités : de là leurs efforts pour ajourner le retour des papes en Italie. Plus puissants que ces efforts, dont la magnanimité des pontifes romains eût aisément triomphé, les troubles qui se perpétuaient au delà des monts opposèrent un obstacle matériel à la bonne volonté des chefs de la chrétienté. Jean XXII coula donc le reste de ses jours en France, partagé entre le désir de revoir l'Église mère et maîtresse de toutes les autres, et la crainte fondée de trouver dans sa transmigration des difficultés qu'il n'était plus d'âge à surmonter. Toujours est-il que les mesures qu'il avait prises pour s'établir au-delà des monts infirment d'une manière énergique les déclamations de plusieurs historiens sur la prétendue dépendance des papes de cette époque à l'égard de nos rois.

Les semences de guerre qui se développèrent, en 1332, entre Philippe VI et Édouard III, firent appréhender à Jean XXII que l'expédition d'outre-mer ne fût abandonnée. En père commun des fidèles, il s'appliqua à prévenir la collision. « Vous savez, notre très » cher fils, écrivit-il au roi de France le 10 avril, que la guerre » sainte dont vous vous êtes chargé si généreusement demande » tout l'effort de vos réflexions et de votre puissance. Vous ne pou» vez ignorer non plus combien il importe au succès de l'entre» prise que vous soyez en paix avec le roi d'Angleterre. Au lieu

[1] *Hist. de l'Égl. gall*, t. 17, p, 184; *Hist. des arch. de Rouen*, p. 498.

[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 192.

» de fomenter les divisions qui pourraient naître entre l'un et l'au-
» tre, tâchez plutôt d'établir un commerce mutuel de confiance et
» d'amitié. Les liens du sang qui vous unissent et l'intérêt de la re-
» ligion doivent vous inspirer ces sentiments, et il arrivera que le
» roi Édouard, gagné par votre modération et par vos attentions
» pour lui, entreprendra aussi le saint voyage. C'est ce qu'il sou-
» haite, dit-on, avec ardeur. Il n'est question, pour l'y déterminer,
» que de vous entendre avec lui sur les points qui font la matière
» du différend entre les deux couronnes. » Envisagée sous un point de vue purement humain, n'est-ce pas une admirable institution que celle de la papauté, qui, tout en accomplissant sa mission de pourvoir aux intérêts spirituels de l'homme, veille avec une sollicitude si inquiète à ses intérêts temporels et épargne le sang des peuples en calmant les passions des rois ?

Au mois d'octobre, Philippe VI tint, dans la Sainte-Chapelle, une grande assemblée de princes, de seigneurs et de prélats, où le patriarche de Jérusalem parla si éloquemment en faveur de la Terre-Sainte que le désir d'y passer se ranima dans tous les cœurs [1]. Le roi fut le premier à confirmer la promesse qu'il en avait déjà faite, et, pour prévenir tous les inconvénients d'un voyage si hasardeux, il déclara son fils Jean, alors âgé de quatorze ans, régent du royaume pendant son absence, et son successeur au trône, pour le cas où il mourrait dans le cours de l'expédition. Toute l'assemblée reconnut ce jeune prince en qualité d'héritier présomptif de la couronne, et prêta sur les saintes reliques le serment de lui obéir. Un manifeste, daté d'Orléans le 20 mars 1333, annonça que l'embarquement, d'abord fixé au mois de mars 1334, aurait définitivement lieu le 1er août 1336. Persuadé par tant de témoignages de zèle, Jean XXII déclara Philippe VI chef de l'entreprise, accorda les décimes pour six ans, et fit publier le passage général [2]. C'était plus qu'il n'avait fait en 1331; car alors la publication se bornait à la France : au lieu que ce terme de *passage général* indiquait le concours de toutes les nations qui voudraient avoir part à la bonne œuvre. Par imitation de ce qui s'était pratiqué pour la publication de la première croisade, laquelle avait eu lieu, sous Urbain II, dans les plaines de Clermont, Philippe VI se rendit en grand cortége dans le Pré-aux-Clercs, près l'abbaye de Saint-Germain [3]. L'assemblée y entendit un sermon pathétique sur les besoins de la Terre-

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 197.
[2] Rain., an. 1332, n. 3 et 10.
[3] *Ibid.*, n. 11; Cont. Nang., *Spicil.*, t. 11, p. 757.

Sainte ; puis le roi, se présentant devant l'archevêque, Pierre Roger, reçut de lui la croix avec de grandes démonstrations de piété. Son exemple fut suivi par tous les grands et par un bon nombre de prélats. Jean XXII ne tarda pas à l'en féliciter. Dès lors la France entière et les autres contrées de l'Europe retentirent de prédications ferventes, qui avaient pour objet l'armement contre les infidèles. Le plan du roi était de faire passer en Orient, sur des vaisseaux vénitiens, génois et pisans, vingt mille chevaux et cinquante mille hommes de pied, le tout soudoyé par lui et par l'Église. Pendant la croisade, le pape devait prendre le royaume sous sa protection, et y contenir les efforts des ennemis domestiques ou étrangers, en déployant à cet effet l'appareil des censures ecclésiastiques, et en menaçant de l'indignation du saint-siége quiconque détournerait le roi de son dessein, par des conseils pernicieux ou par des entreprises malignement concertées. Malheureusement la jalousie mutuelle des rois de France et d'Angleterre ne put céder à l'intérêt commun de la religion. Pour surcroît de disgrace, Jean XXII vint à mourir. C'est ce qui précipita les moments d'une guerre également funeste à la France, qu'elle dépeupla, et à l'Orient, qui désormais n'eut plus de ressource.

L'hommage qu'Édouard III, intimidé par la réduction des Flamands, avait rendu à Philippe VI pour la Guyenne et le Ponthieu, avait été exigé à titre d'hommage-lige, mais prêté seulement en termes généraux, dans l'entrevue d'Amiens, jusqu'à ce que le vassal eût vérifié dans ses archives les actes des hommages rendus par les précédents rois d'Angleterre aux rois de France [1]. Durant cette vérification, quelques entreprises des Anglais de Guyenne sur le territoire français furent réprimées avec une telle vigueur, sous la conduite du comte d'Alençon, frère du roi, qu'Édouard III, pour désarmer Philippe VI, déclara que l'hommage rendu à Amiens devait être pris comme un hommage-lige [2], et qu'il vint même en France régler les autres difficultés (1331) [3]. Indépendamment de l'aigreur qu'excita chez Édouard III cette humiliation, son animosité contre Philippe VI s'enflamma à l'occasion de l'Écosse; royaume que l'amour-propre national des Anglais s'attachait à soumettre, et dont les Français, au contraire, s'efforçaient, par une coopération indirecte, de maintenir l'indépendance. C'est parce que Jean XXII pressentait les terribles conséquences de ce

[1] Froissard, l. 1, c. 25.
[2] Knyghton, *De Event. Angliæ*, p. 2556; Thom. Walsingh., p. 131.
[3] Rymer, *Acta*, t. 4, p. 480-487.

désaccord, qu'il avait tenté (1332) de rapprocher des adversaires, qui déjà se mesuraient du regard. Peut-être Édouard III ne se fût-il pas déterminé à prendre les armes contre Philippe VI, sans les sollicitations de Robert d'Artois, réfugié à sa cour.

Le parlement ayant confirmé à Mahault la possession du comté d'Artois (1318), Robert avait attendu l'avènement de Philippe VI pour renouveler ses prétentions. Nul plus que lui, parmi les seigneurs, n'avait contribué à l'élévation de ce prince, son cousin et son beau-frère [1]. Déjà, en récompense de ses services, il avait vu, après la bataille de Cassel, ériger en pairie le comté de Beaumont. Stimulé par sa femme, sœur du roi, il demanda et obtint de prouver son droit devant le parlement. Mahault mourut en octobre 1329, et Jeanne, sa fille aînée, veuve de Philippe V, ne lui survécut guère [2] : leur héritière se trouvait mariée au duc de Bourgogne, dont la sœur était reine de France. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que Philippe VI, qui, par considération pour sa sœur, pencha d'abord en faveur de son beau-frère Robert d'Artois, ait ensuite, par considération pour sa femme, soutenu de préférence le parti de son autre beau-frère le duc de Bourgogne. D'ailleurs, Robert d'Artois, pour faire réussir une mauvaise cause, employa des moyens odieux. Il supposa de faux titres, entre autres un contrat de mariage de Philippe d'Artois son père, et de Blanche de Bretagne sa mère, par lequel le comte d'Artois, son grand-père, cédait le comté à Philippe et aux descendants mâles de celui-ci, à l'exclusion des filles, en s'en réservant seulement l'usufruit. Cette basse et criminelle intrigue ne tarda pas à être découverte, et la condamnation de Robert d'Artois est célèbre par toutes les formalités qui y furent observées, et qui nous apprennent de quelle manière on procédait à l'égard des pairs de France dans les causes criminelles.

Robert fut ajourné à comparaître, pour la Saint-Michel prochaine, devant la Cour des pairs, c'est-à-dire le parlement, assisté des pairs de France, qui n'y siégeaient que dans les circonstances

[1] « Et n'estoient mie les barons d'accord de faire le roy : mais toutefois par le pourchas de messire Robert d'Artois fut tant la chose démenée, que messire Philippe... fut élu à roy de France. » (*Chron.*, c. 67, p. 131; *Mem. Ac. Ins.*, t. 10, p. 592.)

[2] Le bruit courut que Mahault avait été *enherbee*. Quant à sa fille Jeanne, « si fut une nuit avec ses dames en son déduit; et leur prit talent de boire clarey, et elle avoit un bouteiller qu'on appeloit Huppin, qui avoit esté avec la comtesse sa mère... Tantost que la Royne fut en son lict, si luy prit la maladie de la mort, et assez tost rendit son esprit, et lui coula le venin par les yeux, par la bouche, par le nez, et par les oreilles, et devint son corps tout taché de blanc et de noir. » (*Chron. de Flandre*, p. 605.)

extraordinaires [1]. Il lui était enjoint de répondre *à certains articles civils et criminels, touchant l'état de son corps et de sa pairie.* Mais il ne comparut pas devant les pairs, parmi lesquels figurait Jean, fils de Philippe VI, investi par le roi du duché de Normandie. Le procureur-général du parlement requit que le contumace fût condamné, corps et biens, savoir : *le corps mis à mort, et les biens acquis au roi.* Les pairs déclarèrent Robert d'Artois convaincu du crime de faux : en conséquence ils le condamnèrent, non pas à mort, mais au bannissement, et confisquèrent son comté de Beaumont et ses autres biens au profit du roi. Le 19 mars 1332, les hérauts, au son des trompettes, proclamèrent l'arrêt par tous les carrefours de Paris. Pour les complices et les instruments du crime, ils l'expièrent par le dernier supplice.

Le faussaire fut successivement éloigné par le comte de Namur et le duc de Brabant, qui n'osèrent donner long-temps asile à un homme assez criminel pour recourir, dit-on, aux opérations de la magie, afin d'assouvir sa vengeance sur la famille du roi, dont la justice l'avait flétri. Déguisé en marchand, Robert d'Artois gagna l'Angleterre, où Édouard III le reçut à bras ouverts, et l'admit dans ses conseils. Dès lors il n'eut plus d'autre pensée que d'exciter à la guerre contre son propre pays un prince ardent et ambitieux qui n'y était déjà que trop disposé.

Avant de s'engager dans de nouvelles entreprises, Édouard III avait à cœur de dompter les Écossais. Philippe VI ayant écrit au nouveau pape Benoît XII que ses traités lui imposaient l'obligation de secourir ce peuple, Benoît répondit qu'il ne pouvait juger de l'étendue des obligations que le roi de France avait contractées, mais qu'il ne le verrait pas, sans une extrême douleur, s'engager dans une guerre avec un prince chrétien, tandis qu'il avait voué ses armes au service de Dieu et de la croisade ; que la jalousie des princes étrangers, et les troubles qui avaient déjà éclaté parmi ses sujets, rendraient peut-être la guerre qu'il voulait entreprendre plus dangereuse et plus longue qu'il ne semblait le prévoir, au lieu que, s'il consentait à se faire médiateur entre les rois d'Angleterre et d'Écosse, personne n'aurait plus de crédit sur eux, et personne ne trouverait un plus grand avantage à les réconcilier [2].

Pendant que le pape donnait au roi ces conseils pacifiques, le

[1] *Hist. de France*, t. 6, p. 186.
[2] Rain., an. 1335, n. 37.

roi empêchait le pape de procurer la paix à l'Église et à l'Empire. Benoît XII songeait à s'établir au delà des monts et à secourir la Palestine. Or, la réconciliation de Louis de Bavière avec l'Église devait, en pacifiant l'Italie, rendre le séjour de Rome sans danger pour le pontife. Il y avait aussi tout à espérer pour la guerre sainte, si l'empereur consentait à joindre ses armes à celles du roi, et la proposition ne pouvait lui en être faite qu'autant qu'il serait rentré en grace avec le saint-siége. Mais Philippe VI, soit qu'il eût les mêmes prétentions que Charles IV sur la couronne impériale, soit qu'il vît Louis de Bavière disposé en faveur d'Édouard III, traversa les négociations de Benoît XII (1335) [1], et il ne négligea rien non plus pour empêcher ce pontife de s'établir en Italie. Une telle conduite ne devait pas attirer les bénédictions du ciel sur son règne.

Cependant Philippe VI voulait sérieusement la croisade. Il avait envoyé jusque dans le pays des infidèles Jean de Cepoy, avec l'évêque de Beauvais et quelques troupes, pour observer la situation des lieux [2]. A leur retour, il eût été conférer avec le pape, au sujet de l'expédition, sans une maladie qui le contraignit de retourner à Paris [3].

Celle qui réduisit à l'extrémité son fils unique, Jean, duc de Normandie, mit sa piété dans tout son jour. Ce prince étant tombé malade à Taverni, village à trois lieues de Saint-Denis, le roi et la reine envoyèrent demander des prières dans les chapitres et les monastères les plus considérables du royaume, et désirèrent qu'on exhortât les peuples à faire des vœux et des processions, pour obtenir de Dieu la conservation d'une tête si chère à la France. Le clergé de Notre-Dame de Paris et toutes les communautés de la ville se rendirent, en effet, processionnellement à Taverni, c'est-à-dire à cinq lieues; et les religieux de Saint-Denis firent trois fois le chemin de leur monastère à ce village, nu-pieds et portant les saintes reliques de leur abbaye, savoir, la couronne de Notre-Seigneur, le saint clou et le doigt de S. Denis : précieux dépôts qui restèrent quinze jours auprès du malade. Enfin, le Seigneur exauça des prières si ferventes, et le jeune prince recouvra la santé, à la

[1] In aurem nuntiis, quasi flens conquerebatur, quod ad principem esset inclinatus, et quod rex Franciæ sibi scripserit certis litteris, si Bavarum sine ejus voluntate absolveret, pejora sibi fierent, quam papæ Bonifacio a suis prædecessoribus essent facta (Albertus Argent., p. 127).

[2] Cont. Nang., in *Spicil.*, t. 11, p. 764.

[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 258.

surprise des médecins, qui regardèrent sa guérison comme aussi étonnante que la résurrection d'un mort. Pour témoigner à Dieu et aux saints martyrs sa reconnaissance d'un tel miracle, le roi fit à pied le pèlerinage de Taverni à Saint-Denis. Comme, dans sa première affliction, il avait voué Jean à Saint-Nicaise de Reims, il fit aussi faire une statue d'argent massif, haute de six pieds, qui représentait son fils, et il l'envoya aux religieux de Saint-Nicaise pour être placée dans leur église [1]. Heureux temps, après tout, que celui où les exemples des rois soutenaient et ravivaient ainsi la foi des sujets! Les vices d'une administration défectueuse pouvaient affecter les intérêts matériels du peuple; mais ses intérêts moraux, c'est-à-dire ses intérêts essentiels, trouvaient une solide garantie dans la piété du prince. Depuis, les intérêts matériels ont gagné au perfectionnement de l'administration; en revanche, la loi a été proclamée athée, la foi s'est affaiblie, les mœurs se sont perdues. A ce temps de ferveur, quel chrétien osera préférer notre siècle d'indifférence?

L'année suivante (1336), Philippe VI, parcourant une partie du Languedoc et de la Provence, alla à Marseille pour s'acquitter d'un vœu au tombeau de S. Louis, évêque de Toulouse, et y visita en même temps l'armement de mer, destiné à l'expédition de la Terre-Sainte. De Villeneuve, où il séjourna sur les terres de France, il rendit de fréquentes visites, à Avignon, au pape Benoît XII; et l'on rapporte que, touché d'un sermon prononcé le Vendredi-Saint par ce pontife, sur les souffrances de Jésus-Christ, il demanda encore la croix, et la reçut des mains du pape, qui la donna également aux rois de Bohême et de Navarre, présents avec le roi de France aux offices de ce saint jour [2]. L'époque que Jean XXII avait assignée pour l'embarquement (1er août 1336) se trouvant trop rapprochée, attendu les complications survenues entre Philippe VI et Édouard III, Benoît XII n'hésita point à la reculer, dans l'espoir que l'animosité des deux rois s'amortirait. Mais elle ne fit que s'accroître.

En Écosse, le roi de France soutenait la cause de David Bruce, auquel il avait donné refuge à sa cour. En Guyenne, son sénéchal expulsait les Anglais des terres contestées. En Flandre, le comte Louis, son vassal dévoué, faisait arrêter le même jour tous les sujets d'Edouard III, qui ordonna, par représailles, que les Flamands fus-

[1] Marlot, t. 2, p. 621.

[2] Froissart, t. 1, c. 28; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 289.

sent arrêtés en Angleterre. Le commerce, sans lequel les deux pays ne pouvaient vivre, se trouva rompu tout d'un coup [1].

L'Angleterre, déjà agricole, ne fabriquait pas encore [2]. Elle donnait la matière ; d'autres l'employaient. La laine était d'un côté du détroit, l'ouvrier de l'autre. Le boucher anglais, le drapier flamand étaient unis, au milieu des querelles des princes, par une alliance indissoluble. La France voulut la rompre, et il lui en coûta cent ans de guerre. S'il s'agit pour Édouard III de la succession de France, il s'agit pour son peuple de la liberté du commerçe, du libre marché des laines anglaises. Assemblées autour du sac de laine, les communes marchandèrent moins les demandes du roi, lui votèrent volontiers des armées. Le mélange d'industrialisme et de chevalerie donne à toute cette histoire un aspect bizarre. Ces chevaliers, au fond, seront les agens mercenaires, les commis-voyageurs des marchands de Londres et de Gand. Voilà l'étrange caractère de ce temps, guerrier et mercantile [3].

Attaquer les Anglais par la Guyenne et par la Flandre, c'était les blesser par leurs côtés les plus sensibles, leur ôter le drap et le vin [4]. Ils vendaient leurs laines à Bruges, pour acheter du vin à Bordeaux. Mais, si en un sens ils dépendaient des Flamands, ceux-ci à leur tour dépendaient d'eux, dès là que, sans laines anglaises, ces peuples industriels ne savaient que faire. Aussi suffit-il que le roi d'Angleterre défendît l'exportation des laines, pour réduire la Flandre à se jeter dans ses bras.

D'abord, une foule d'ouvriers flamands passèrent en Angleterre, où on les attirait à tout prix [5]. Ces émigrations, qui continuent pendant tout le quatorzième siècle, paraissent avoir modifié singulièrement le génie anglais : car, avant qu'elles aient eu lieu, rien n'annonce dans les Anglais cette patience industrieuse que nous leur voyons aujourd'hui. Le roi de France, en s'efforçant de séparer la Flandre et l'Angleterre, et en provoquant les émigrations flamandes, ne fit donc autre chose que fonder l'industrie anglaise.

Mais la Flandre ne devait pas se borner à ces émigrations : elle allait éclater par une révolte.

Afin de détourner le fleau de la guerre, Benoît XII offrit aux deux rois la médiation du saint-siége. Édouard III s'en fût remis

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 294.
[2] *Ibid.*, p. 276.
[3] *Ibid.*, p. 279.
[4] *Ibid.*, p. 294.
[5] *Ibid.*, p. 295.

au pape pour les possessions contestées en Guyenne; Philippe VI, à qui il eût fallu abandonner les Écossais, refusa de déserter la cause de ses alliés.

Du moins, le pontife romain ne souffrit pas qu'il appliquât à une guerre entre chrétiens, les subsides levés dans la vue d'une croisade contre les infidèles. Par un décret du 18 décembre 1336, il révoqua la concession des décimes adjugée au roi pour la Terre-Sainte, avec ordre de restituer les deniers qui seraient actuellement entre les mains des évêques [1]. Cette révocation paraît avoir déterminé Philippe VI à retourner à Avignon (1337), accompagné de son fils, le duc de Normandie, pour tâcher d'obtenir la main-levée des décimes [2]. Mais Benoît XII, s'élevant au dessus de tout respect humain, résista aux sollicitations de ce puissant roi, présent en personne, et accoutumé apparemment à ne trouver aucun obstacle à ses désirs. « Seigneur, lui dit-il, si j'avais deux ames, je vous en » donnerais une volontiers; je l'exposerais avec plaisir pour votre » service : mais je n'en ai qu'une, qui est tout mon trésor, et je » veux la conserver. Ainsi réglez tellement vos demandes, qu'elles » ne renferment rien de contraire à la loi de Dieu, rien que je ne » puisse vous accorder sans compromettre ma conscience et mon » salut. Celles que vous me faites aujourd'hui ne sont pas de cette » nature : aussi je me sens obligé de vous dire que je ne puis les » agréer ni vous satisfaire [3]. » Le roi trouva d'abord cette admirable remontrance un peu dure; mais il apprécia, dit-on, dans la suite, combien elle était juste, et il en estima davantage le sens et la vertu de celui qui avait osé la lui faire.

Déjà il reprenait le chemin de Paris, lorsqu'un religieux, qui était venu de la Syrie, afin de peindre au souverain pontife les malheurs des chrétiens orientaux, s'avança à sa rencontre [4]. Ce vieillard d'un extérieur grave, épuisé par les austérités de la pénitence, et que sa longue barbe rendait plus vénérable encore, saisit la bride du cheval, et s'adressant au roi d'un ton assuré : « Êtes-vous, lui » demanda-t-il, ce Philippe roi de France, qui a promis à Dieu et à l'É- » glise d'armer contre les Sarrasins, pour leur enlever la terre où » Jésus-Christ a voulu répandre son sang pour nous? » Le roi, prévenu d'une sorte de respect à la vue du vieillard, s'arrêta et répondit : « Vous ne vous trompez pas; je suis celui que vous cherchez. — Si

[1] Rain., an. 1337, n. 21.
[2] Ptolom. Luc., ap. Rain., an. 1337, n. 22.
[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 293.
[4] *Ibid.*, p. 293.

» vous avez formé cette entreprise avec le dessein de la poursuivre et » de l'exécuter, reprit le religieux, je prie le Seigneur de vous com» bler de prospérités, et de donner un succès complet à vos armes; » mais, si vous avez commencé et publié cette expédition, sans » avoir la volonté sincère de la consommer, que toute la colère du » ciel tombe sur vous, sur votre royaume et sur vos descendants, et » qu'on voie évidemment les vengeances que vous aurez méritées » pour avoir trompé l'Église et donné occasion aux infidèles de re» nouveler toutes leurs persécutions contre les malheureux chré» tiens d'Orient. » Surpris de ce discours, le roi pria le religieux de le suivre. « Ah! seigneur! lui dit-il, je suis prêt à marcher de» vant vous, si vous tournez vos pas du côté de l'Orient. Mais vous » n'y allez point : la route que vous prenez est toute opposée. Con» tinuez votre marche; pour moi, je vais faire pénitence de mes » péchés, dans la terre que vous avez promis à Dieu d'arracher aux » Sarrasins. » Telle fut la conclusion d'un entretien, qui ne fournit cependant aucune preuve décisive contre la sincérité de Philippe VI à l'égard de la croisade. On ne peut douter, d'après les faits que nous avons exposés jusqu'ici, qu'il n'eût entrepris l'expédition d'outre-mer avec le désir de la réaliser, et non pas seulement dans le but de tromper le saint-siége, et d'en obtenir la levée des décimes. Les disgraces qui traversèrent le reste de ses jours, et qui ternirent même le règne de son fils, furent, à la vérité, des fléaux de la colère divine; mais décider, comme le fait Villani, qu'elles arrivèrent en punition de la croisade jurée solennellement et non exécutée, croire qu'en cela les menaces ou les imprécations du religieux de Syrie s'accomplirent à la lettre, n'est-ce pas donner des explications arbitraires aux jugements impénétrables du Très-Haut, à qui seul il appartient de sonder le cœur des hommes?

Philippe VI ayant réitéré, à son retour d'Avignon, ses instances pour obtenir les décimes, le pontife romain s'affermit de plus en plus dans la résolution de ne les point accorder. Son intention, en les refusant, n'était pas seulement de protéger les intérêts des ecclésiastiques, mais de forcer en quelque sorte le roi à prendre des pensées de paix à l'égard de l'Angleterre [1]. Il n'était pas, d'ailleurs, plus content d'Édouard III, qui s'appropriait aussi les décimes de son royaume pour armer contre la France. Tous les efforts de ce pontife tendirent à adoucir les animosités des deux princes, et deux cardinaux, qu'il leur députa, n'épargnèrent ni soins

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 296.

ni voyages pour éteindre ces haines, qui n'étaient plus un feu caché sous la cendre, mais une flamme funeste prête à ravager leurs États [1].

Par le conseil du comte de Hainault, son beau-père, Édouard III avait engagé les seigneurs des Pays-Bas et de la Basse-Allemagne, dans une ligue contre la France. Afin d'assurer ses communications avec ces nouveaux alliés, le concours de la Flandre lui était indispensable. Or, les Gantais, regrettant sans doute de n'avoir pas soutenu ceux d'Ypres et de Bruges à la bataille de Cassel, avaient pris alors pour chef Jacquemart Arteveld, riche brasseur d'hydromel, homme ardent et énergique, qui, en se constituant le défenseur des priviléges des communes, avait étendu son influence sur les deux autres villes de Bruges et d'Ypres. Le roi d'Angleterre ne dédaigna point de traiter avec ce bourgeois, assez hardi pour lever contre son souverain l'étendard de la révolte. Les Flamands craignaient d'être entraînés par leur comte dans une guerre contre l'Angleterre, qui consommerait la ruine de leurs manufactures de tissus; mais ils ne pouvaient oublier qu'ils faisaient partie du royaume de France, dont leur comté était le premier comté-pairie. Arteveld demanda donc qu'Édouard III requît leur aide, non comme roi d'Angleterre, mais comme roi de France. Cette insinuation ne fut pas perdue pour Édouard; toutefois, avant qu'elle eût porté fruit, la Flandre avait cessé d'hésiter, et son alliance avec l'Angleterre était conclue [2].

Philippe VI, sans publier aucune déclaration de guerre, fit envahir la Guyenne anglaise par le connétable Raoul de Brienne, brûler Guernesey et insulter Portsmouth par Nicolas Béhuchet qui, de trésorier du roi, était devenu amiral. Édouard III, soutenu par les seigneurs vendeurs des laines, et par les marchands qui en trafiquaient, stimula le reste du peuple au moyen d'une circulaire où il l'informait de ses griefs contre Philippe [3]. Le 7 octobre 1337, il prit solennellement, à Westminster, le titre de roi de France, et nomma ses vicaires-généraux, dans le royaume, le duc de Brabant, le marquis de Juliers, les comtes de Hainault et de Northampton. Le 10 novembre, deux de ses capitaines, le comte de Derby et le sire Gaultier de Mauny, emportèrent la place de Cad-

[1] *Hist. de l'Egl. gall.* t. 17, p. 301.

[2] Ejus fœderis præcipui auctores fuere Jacob Artevelda et Sigerus Curtracensis, eques Flandrus nobilissimus. Sed hunc Ludovicus..., jussu Philippi regis, Brugis decollavit (Meyer, p. 138); *Hist. de France*, t. 6, p. 209.

[3] Rymer, t. 4, p. 804.

sand, dont la garnison, placée aux bouches de l'Escaut, gênait ses alliés du continent. Ici, qu'on nous permette une réflexion. Des méprises déplorables advenaient souvent, dans ces rencontres, entre des combattants dont les familles avaient des branches établies en France, dans la Grande-Bretagne et dans les Pays-Bas; tous ces ennemis étaient des Français [1] ! Les Anglais du quatorzième siècle parlaient notre langue, avaient les mêmes mœurs et la même religion que nous ; ils n'étaient pas encore assez éloignés du temps de la conquête pour avoir oublié leur origine; ils se faisaient gloire d'être Normands, de retrouver sur notre sol leurs aînés. Les provinces que la couronne d'Édouard, lui-même fils d'une princesse de France, possédait en Guyenne et en Picardie, multipliaient ces liens des deux peuples. La haine que nos voisins insulaires ont conçue contre nous n'a commencé qu'avec ces guerres, véritables guerres civiles.

Les cardinaux obtinrent d'Édouard III un armistice jusqu'au 24 juin 1338, et ce prince en profita pour continuer ses préparatifs. Pour Philippe VI, la guerre était encore une affaire féodale. Les seigneurs du midi exigèrent qu'il leur rendît le droit de guerre privée, et qu'il reconnût à leurs justices une indépendance que jusqu'alors lui et ses prédécesseurs s'étaient efforcés de limiter. La noblesse ne voulant plus guerroyer à ses frais, depuis que l'art militaire se compliquait et que les campagnes se prolongeaient, le roi convoqua les députés des neuf sénéchaussées du midi (Toulouse, Carcassone, Béziers, Nîmes, Beaucaire, Périgueux, Cahors, Rodez et Bigorre), afin de s'entendre avec eux sur la levée et la solde des troupes [2]. C'était le pire des systèmes, système tout à la fois féodal et mercenaire, et qui réunissait les inconvénients des deux autres [3].

Lorsque Édouard III voulut recommencer les hostilités, au mois de juillet 1338, ses alliés des Pays-Bas et de la Basse-Allemagne, qui pour la plupart possédaient des fiefs en France, songèrent que Philippe VI les leur confisquerait, s'ils l'attaquaient de leur chef; au lieu que le roi n'aurait pas le droit de les en dépouiller par voie juridique, s'ils ne faisaient que remplir leur devoir féodal, en obéissant à l'empereur. Le roi d'Angleterre, afin de lever ce scrupule, alla solliciter à la diète de Coblentz le diplôme de vicaire impérial sur la rive gauche du Rhin. Mais, les dons et les promesses

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 13.
[2] *Ord.*, t. 2, p. 120.
[3] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 299.

du roi de France ébranlant la fidélité des alliés de son adversaire, Édouard III ne se trouva qu'au mois d'août 1339 en mesure d'envahir le Cambrésis.

Au moment où son armée franchit l'Escaut, on eut un exemple frappant de la bizarrerie des coutumes féodales. Le comte de Hainault, vassal de l'empire pour ses principales seigneuries, et de la couronne de France pour quelques autres fiefs, vint prendre congé d'Édouard III, en disant que, comme il avait servi le vicaire impérial en Cambrésis, qui était terre d'empire, il allait servir le roi de France en Picardie. Édouard ne s'y opposa point [1], et ne fit pas même valoir à ce sujet ses prétentions au titre de roi de France.

Le 22 octobre, les Anglo-Impériaux, au nombre de quarante mille combattants, distribués en trois corps, sous le roi d'Angleterre, le duc de Brabant et le duc de Gueldre, se trouvèrent près des Français, qui avaient pris position à Buironfosse, au nombre de cent mille, et qui voyaient à leur tête les quatre rois de France, de Navarre, de Bohême et d'Écosse. L'approche du danger et l'émotion rendaient les soldats attentifs au moindre bruit, quand un lièvre, chassé de son gîte, passa devant un bataillon français, hâtant sa course aux cris de ce bataillon qui se plaisait à l'effrayer. A ces clameurs, le reste de l'armée se persuada que l'attaque avait commencé, et les seigneurs, appelant autour d'eux les poursuivants d'armes qui montraient le plus d'empressement à se signaler, leur conférèrent l'ordre de chevalerie. On les appela dans la suite les *Chevaliers du Lièvre.* Aucune occasion de se distinguer ne devait, en effet, leur être offerte ce jour-là. Philippe VI aurait pu détruire ses ennemis et délivrer la France : on lui déconseilla l'attaque, et Édouard III, commençant sa retraite dès le soir, fut de retour à Bruxelles, le 1er novembre. La honte d'une retraite, ajoutée à la perte des châteaux de Blaye et de Bourg en Guyenne, à la confiscation du comté de Ponthieu, et au sac de Southampton, l'un des cinq grands ports d'Angleterre, voilà pour le vassal le résultat de cette guerre contre son suzerain.

L'alliance de la Flandre soutint le roi d'Angleterre. Les Flamands s'étaient engagés à payer 2,000,000 de florins à la chambre apostolique, s'ils attaquaient le roi de France. Arteveld leur représenta qu'Édouard III se disait tel aussi bien que Philippe VI. Dès

[1] Froissart, c. 85, p. 240.

lors, ils se regardèrent comme déliés de leur obligation (28 janvier 1340). En vain, Philippe VI essaya-t-il de les ramener, en leur offrant de les affranchir de toutes leurs dettes envers lui, de faire lever les censures ecclésiastiques qu'ils avaient encourues, de leur laisser la jouissance de la neutralité et de leur commerce. Benoît XII ayant placé la Flandre sous l'interdit, les prêtres flamands s'y soumirent : mais Édouard III, inquiet de la consternation du peuple, fit aussitôt arriver des prêtres anglais qui, sans respect pour l'anathème, exercèrent, sur son ordre sacrilége, toutes les fonctions de leur ministère [1].

C'était à la Saint-Jean d'été que devait avoir lieu la réunion des princes ligués contre la France. Dans l'intervalle, les garnisons françaises du Cambrésis et de la Thiérache, imitant la gendarmerie anglaise cantonnée à Ypres, firent plusieurs excursions. Le comte de Hainault, dont le territoire n'était pas respecté, quoiqu'il eût rempli ses devoirs féodaux envers Philippe VI, vint à son tour saccager la Thiérache, puis alla en Angleterre faire hommage à Édouard III. Cette défection amena sur ses terres un corps d'armée que commandait Jean, duc de Normandie, et qui insulta le Quesnoy; mais il en fut repoussé par des canons et bombardes placés sur les murs. C'est la première fois, dit M. de Sismondi [2], que ces instruments d'un nouveau système de guerre sont nommés; mais ils le sont sans étonnement, sans réflexion, sans description de ces armes si meurtrières, et qui devaient exercer une si redoutable influence [3]. En effet, ce n'était point une découverte, une chose inouïe, qui frappât de surprise ceux qui la voyaient pour la première fois. L'usage de l'artillerie arrivait d'Orient avec le commerce des Arabes; avant que Berthold Schwartz eût appris à combiner les ingrédiens qui produisirent la poudre, les Maures d'Espagne s'étaient servis de cette composition chimique, dans leurs guerres contre l'Aragon et la Castille [4]; l'importation en était faite lentement, mais dans plusieurs lieux à la fois; avant d'éprouver ses effets, chacun en avait déjà entendu parler; et, comme elle était loin alors de faire tous les ravages qu'on lui voit faire aujourd'hui, personne ne soupçonnait encore l'importance de cette arme nouvelle.

Le comte de Hainault, étant revenu d'Angleterre, appela à lui les

[1] Meyer, l. 12, f. 141.
[2] *Hist. des Français*, t. 10, p. 165.
[3] Froissart, c. 110, p. 304.
[4] *Hist. de France*, t. 6, p. 229.

barons des Pays-Bas. Son armée campa sur une rive de l'Escaut; l'autre rive était occupée par le duc de Normandie, que le roi son père avait rejoint. L'arrivée d'Arteveld, avec soixante mille Flamands, stimula tellement le comte qu'il demanda bataille aux Français; mais Philippe VI, comptant l'appauvrir en prolongeant une guerre qui entraînait de si grands frais, n'eut garde de l'accorder, parce qu'il était bien aise, dit-il, de lui voir manger ainsi tout son bien. Avant de risquer une brusque attaque, le comte attendit Édouard III.

De l'embouchure de la Tamise, ce prince cingla vers le port de l'Écluse. Une flotte française, fortifiée de galères génoises, et depuis deux ans fatale au commerce anglais, gardait le passage. On y comptait, dit-on, plus de cent-quarante gros vaisseaux, montés par plus de quarante mille hommes [1]. L'amiral Hugues Quiéret et le trésorier Nicolas Béhuchet, sans expérience de la mer, la tenaient serrée dans une anse étroite, d'où leurs vaisseaux présentaient de loin une forêt de mâts. Le Génois Barbavara leur représenta vainement qu'il fallait se donner du champ pour pouvoir manœuvrer. S'obstinant à ne pas suivre son exemple lorsqu'il prit le large, ils demeurèrent immobiles, et Édouard III, donnant sur eux à pleines voiles avec l'avantage du vent et du soleil, les accrocha. Ce fut une bataille de terre [2]. En six heures, les archers anglais assurèrent la victoire à leur roi (24 juin 1340). Tous les navires français furent pris ou coulés à fond, à l'exception de la division génoise; trente mille hommes qui les montaient périrent, et le malheureux Béhuchet fut pendu au mât de son vaisseau, car l'Anglais, qui se disait roi de France, traitait déjà l'ennemi comme rebelle. La France, fait observer M. Michelet, pouvait retrouver trente mille hommes, mais le résultat moral n'était pas moins funeste que celui de la Hogue et de Trafalgar. Les Français perdirent courage du côté de la mer. Le passage du détroit resta libre pour les Anglais pendant plusieurs siècles.

« Cette action navale, dit à son tour M. de Châteaubriand [3], » sembla nous prédire l'avenir. Que de sang français a coulé sur » les flots depuis cette bataille à l'embouchure de la Meuse, jusqu'au » combat livré dans les parages du Nil! L'Arabe, du milieu de ses » sables, le Flamand, du bord de ses marais, ont contemplé nos

[1] Froissart, c. 120, p. 333.
[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 306.
[3] *OEuvr. compl.*, t. 5 ter, p. 11.

» derniers et nos premiers désastres, nos marins emportés dans » des tourbillons de feu ou abîmés dans les eaux... La France, flanquée de deux mers, n'a jamais su régner long-temps sur ces » mers... Nous n'avons eu de flottes redoutables qu'à de longs intervalles et pour un moment, sous Charlemagne, Louis XIV et » Louis XVI. Vainqueurs dans les actions particulières... nous succombons dans les actions générales, où il faut obéissance et discipline : cet esprit d'insubordination et de jalousie, qui semble » attaché à notre pavillon, éclate dès notre premier combat naval » entre les amiraux chargés de s'opposer au passage d'Édouard. » Nous n'avons point ou presque point participé à ces grandes découvertes qui ont changé la face du globe et les rapports des » nations. Dans nos colonies, nous sommes devenus chasseurs, » aventuriers, planteurs, jamais marins. Nous n'avons guère paru » sur les flots qu'en chevaliers pour conquérir l'Angleterre et la Palestine, pour donner un monarque à Londres, un roi à Jérusalem, un empereur à Constantinople, un duc à Athènes, et un » prince à cette Lacédémone, que notre dernier triomphe maritime » devait délivrer à Navarin. Si la Méditerranée paraît nous être » plus soumise que l'Océan, c'est que cette mer, qui baigne des » rivages immortels, semble nous être dévolue par le droit de notre » gloire. »

La victoire de l'Écluse, au lieu de déterminer le choc des deux armées qui se trouvaient en présence dans le Cambrésis, les engagea à s'éloigner l'une de l'autre [1]. En effet, l'état des finances des princes ne leur permettait pas de tenir leurs soldats long-temps rassemblés, et l'approche de nouveaux combats était pour eux un motif de licencier pour un peu de temps leurs gens de guerre.

Tournai, berceau de la monarchie, et qui en fut plus d'une fois le boulevard, ne tarda pas néanmoins à être investi par les gendarmes et les archers anglais, la cavalerie allemande, et la milice des villes de Flandre. Édouard III, quoique secondé par un si grand nombre de guerriers, compta assez peu sur le succès du siége pour vouloir subordonner le sort de son entreprise à celui d'un combat particulier. Le 26 juillet 1340, il adressa à Philippe VI, qu'il nommait seulement *Philippe de Valois*, un cartel daté de l'*an premier de son règne de France*. Mais le roi refusa de se reconnaître sous la désignation de Philippe de Valois, et déclara qu'il chasserait de son royaume, quand bon lui semblerait, et sans

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 10, p. 169.

prendre jour de personne, l'étranger qui l'insultait. Rassuré par les progrès de son lieutenant en Aquitaine, et par la diversion des Écossais, peu lui importait que la guerre traînât en longueur. Accompagné des rois de Navarre, de Bohême et d'Écosse, des ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Bretagne et de Lorraine, des comtes de Flandre, de Savoie, etc., il assista, à trois lieues de Tournai, aux efforts impuissants de l'ennemi. Robert d'Artois, en essayant de surprendre Saint-Omer, avec des milices flamandes, ne le tira pas de son inaction, et provoqua même, par l'impression que causa sa défaite [1], la suspension des hostilités.

Jeanne de Valois, comtesse douairière de Hainault, sœur de Philippe VI et belle-mère d'Édouard III, allait sans cesse d'un camp à l'autre pour exhorter ces princes à la paix, secondant ainsi les intentions de Benoît XII, qui conjurait toujours les deux rois, par ses légats et par ses lettres, de mettre un terme aux souffrances de leurs sujets [2]. Une trève de six mois fut signée, le 25 septembre, dans la chapelle d'Espléchin, au milieu des champs, à peu de distance des deux armées. Bientôt Édouard III retourna en Angleterre, et Philippe VI à Paris. Les cardinaux, médiateurs au nom du saint-siége, engagèrent ensuite des conférences à Arras [3]: mais les intérêts étaient si opposés qu'on n'y put conclure la paix. Édouard III, fier de ses alliances, demandait des provinces entières; Philippe VI, loin de consentir à les céder, exigeait des satisfactions pour la retraite donnée à Robert d'Artois. Cependant la trève fut prolongée de deux ans.

Cette suspension d'hostilités permettait, du moins, de ne plus aggraver le poids des impôts.

A l'état de guerre correspondaient des mesures fiscales sans cesse renouvelées, au point que l'administration du royaume sembla se concentrer dans la chambre des comptes, à laquelle Philippe VI, pour se procurer de l'argent, avait remis jusqu'au droit d'*anoblir bourgeois à prix d'or, et de légitimer personnes hors mariage*. Depuis que les institutions s'étaient compliquées et régularisées, il existait en France quatre cours ou juridictions principales [4] : 1° le conseil du roi ou grand conseil, chargé d'expédier les affaires du gouvernement, et ne quittant guère la personne du roi; 2° les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, subordonnés au

[1] Froissart, c. 142, p. 393.
[2] Rain., an. 1340, n. 26-31.
[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 302.
[4] *Hist. de France*, t. 6, p. 243.

grand-conseil, auquel ils déféraient les requêtes adressées au roi, qu'ils jugeaient admissibles; 3° le parlement de Paris, cour suprême de justice; 4° la chambre des comptes, connaissant des affaires de finances. Or, cette chambre éclipsait momentanément le parlement de Paris lui-même.

Tandis que Philippe VI levait des subsides sur le peuple et le clergé, il déchargea les maîtres et les étudiants de l'Université de Paris de toutes taxes et impositions; déclarant qu'il en usait ainsi, afin de rendre de plus en plus fertile cette terre jusqu'alors si abondante en fruits de science et de vertu [1].

Cette mesure date du mois de janvier 1341. La mort de Jean III, duc de Bretagne, arrivée le 30 avril suivant, en ranimant l'inimitié des deux rois, mit Philippe VI dans la nécessité de maintenir les impôts, ce nerf de la guerre.

De tous les feudataires de la France, c'étaient les ducs de Bretagne qui s'étaient maintenus le plus indépendants du pouvoir royal [2]. Pairs de France comme ducs de Bretagne, et pairs d'Angleterre comme comtes de Richmond, ils ménageaient à la fois les deux couronnes. La France et l'Angleterre durent prendre parti, lorsque la succession à ce duché s'ouvrit. Jean III, mort sans enfants, laissait une nièce et un frère. Jeanne de Penthièvre, sa nièce, fille d'un frère puîné, avait épousé Charles, comte de Blois, neveu par sa mère du roi de France, et la noblesse de la Bretagne française lui était favorable. Jean, comte de Montfort, troisième frère de Jean III, avait pour lui les Bretons-Bretonnans, et il appela les Anglais. Le roi d'Angleterre, qui en France soutenait le droit des femmes, soutint celui des mâles en Bretagne [3].

Cette guerre, dit M. Michelet [4], fait le pendant de celles d'Écosse. De même que Philippe-le-Bel avait encouragé contre Édouard Ier Wallace et Robert Bruce, Édouard III secourut Montfort contre Philippe de Valois. Ce n'est pas seulement ici une analogie historique. Il y a, comme on sait, parenté de race et de langue, ressemblance géographique entre les deux contrées. En Écosse, comme en Bretagne, la partie la plus reculée est occupée par un peuple celtique : la lisière par une population mixte, chargée de garder le pays. Au triste border écossais répondent nos landes du Maine et d'Anjou, nos forêts d'Ille-et-Vilaine. C'est

[1] Rain., an. 1340, n. 18.
[2] Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. 10, p. 184.
[3] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 313.
[4] *Ibid.*, p. 309.

au border breton, dans les landes d'Anjou, que Robert-le-Fort se fit tuer par les Northmen, et gagna le trône aux Capets; là, encore, les futurs rois d'Angleterre prirent le nom de Plante-Genêts : ces bruyères saluèrent les deux royautés [1].

On peut à peine vraiment dire, au moyen-âge, que les Bretons soient en paix [2]. Quand ils ne se battent pas chez eux, c'est qu'ils sont loués pour se battre ailleurs. Sous Philippe-le-Bel, et jusque à la bataille de Cassel, ils suivaient volontiers les armées de nos rois dans les Flandres, pour piller ces riches pays. Mais quand la France, au contraire, fut entamée par Édouard III, quand les Bretons n'eurent plus à faire qu'une guerre pauvre, ils restèrent chez eux et se battirent entre eux. Il n'est point mémoire d'une lutte si diverse et si obstinée [3]. Cette race de béliers a toujours été heurtant, sans rien trouver de plus dur qu'elle-même. Elle a fait front tour à tour à la France et aux ennemis de la France. Elle repoussa nos rois sous Nomenoë, sous Montfort; elle repoussa les Northmen sous Allan-Barbetorte, et les Anglais sous Du Guesclin.

Le grand démêlé pour la succession du duché de Bretagne forme un des épisodes les plus intéressants de notre histoire, par le contraste des deux compétiteurs Jean de Montfort et Charles de Blois, qui furent faits prisonniers l'un après l'autre et qui ne virent point la fin du différend; par le mérite extraordinaire et même la valeur de leurs femmes, Marguerite de Flandre, comtesse de Montfort, et Jeanne de Penthièvre, comtesse de Blois, qui toutes deux soutinrent pendant long-temps l'effort de la guerre; enfin, par les vertus personnelles de Charles de Blois, le plus malheureux et pourtant le plus propre à faire le bonheur des peuples, si la Providence lui eût donné la supériorité sur son rival [4].

Il était né vers l'an 1316, de Louis de Châtillon, comte de Blois, et de Marguerite, sœur de Philippe VI. Son éducation fut chrétienne [5] : on lui apprit à craindre Dieu, à l'aimer, à le prier souvent [6]. Dès l'enfance, on enrichit sa mémoire de tout ce que l'Église a de plus beau et de plus touchant dans ses divins offices, et toute sa vie il se fit une loi de réciter ces saintes prières. La pratique des austérités corporelles prévint en lui l'âge des passions, et l'on

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 312.
[2] *Ibid.*, p. 309.
[3] *Ibid.*, p. 312.
[4] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 330.
[5] *Ibid.*, t. 18, p. 84.
[6] Lobineau, *Vie des saints de Bretagne*, p. 262.

ne peut se persuader qu'il ait eu dans la suite un fils naturel, comme le dit Froissart, écrivain à qui il est échappé bien des fautes. Mais, si cela était, il faudrait convenir que jamais personne n'expia mieux une faiblesse. Son attention à crucifier sa chair fut presque sans exemple. Outre les jeûnes fréquents et rigoureux, les incommodités d'un lit préparé par l'esprit de pénitence, les flagellations longues et sanglantes, il porta sans cesse sur son corps les instruments de la mortification la plus recherchée. Sous la pourpre et sous la cuirasse, à la cour et dans un camp, il était couvert d'un rude cilice qu'il ceignait encore de cordes à gros nœuds, pour en rendre le contact plus gênant. Devenu comte de Penthièvre et duc de Bretagne, il regarda cette haute fortune comme un moyen d'exercer la justice, de soulager les pauvres, d'orner les églises, de faire du bien à tout le monde. Dans le choix de ses officiers, il préférait toujours les plus éclairés et les plus hommes de bien : il se les attachait par des bienfaits ; mais il ne voulait pas qu'ils reçussent aucune gratification pour les fonctions de leur charge, persuadé que c'était ôter à la justice son bandeau que d'employer des hommes qui veulent s'enrichir aux dépens du public. Son affection pour les pauvres s'était déclarée dès qu'il avait pu comparer leur mauvais sort avec celui des riches. Cette différence le touchait sensiblement, et il s'étudiait souvent à mettre une sorte d'égalité entre son état de souverain et les conditions les plus misérables. Il rassemblait dans son palais des troupes de pauvres, qu'il servait lui-même à table, et à qui il lavait les pieds. Il les visitait dans leurs maisons ou dans les hôpitaux. Quelquefois il se dépouilla de son manteau ducal pour en appliquer le prix à des malheureux qu'il ne se trouvait pas à portée de secourir autrement. Ses fondations de piété ou de charité, ses présents aux églises, étaient sans nombre. Ce fut surtout à Rennes, à Nantes, à Guingamp, à Morlaix, à Lamballe, qu'il signala sa libéralité. Pieusement préoccupé de tout ce qui intéressait le culte divin, il assistait aux offices de l'Église avec un esprit de foi qui paraissait dans son extérieur ; il entendait chaque jour au moins trois messes, dont une était chantée solennellement ; et, dans ses courses militaires, il prenait des mesures pour ne manquer jamais le saint sacrifice. Étant un jour en marche, il s'arrêta tout à coup pour faire célébrer les saints mystères. Un seigneur, plus impétueux que lui et moins pieux, lui représenta assez vivement qu'avec ses dévotions à contre-temps il courait risque de se laisser surprendre par l'ennemi : « Nous aurons toujours » des villes et des châteaux, répondit-il, et, si on nous les prend,

» nous les recouvrerons avec le secours de Dieu ; mais, si nous négligions d'entendre la messe, ce serait une perte que nous ne réparerions jamais. » Les sacrements étaient pour lui une source de graces et de consolations. Il se confessait régulièrement deux fois la semaine, participait tous les mois et toutes les fêtes solennelles à la sainte Table. Sa posture était alors celle d'un homme pénétré de reconnaissance et d'amour. Ses larmes et ses soupirs décelaient le torrent de délices spirituelles qui inondaient son cœur. Son zèle pour honorer les saints le porta à entreprendre des pèlerinages qu'il faisait quelquefois nu-pieds, dans les temps et les chemins les plus impraticables. Tel fut celui qu'il fit depuis la Roche-d'Érien jusqu'à Tréguier, pour visiter le tombeau de S. Yves [1]. La reine des saints avait en lui un serviteur fidèle : tous les jours, outre le grand office de l'Église, il récitait celui de la Sainte-Vierge, et, quand il terminait les heures canoniales par l'antienne *Salve, regina*, c'était avec une ardeur sensible et une espèce de ravissement. Il étendait les vues de sa foi jusqu'aux ministres de l'autel : partout il les traitait comme ses pères et ses maîtres. Quand il se trouvait avec des prélats, jamais il ne prenait le pas au dessus d'eux, et, plus d'une fois, pour honorer le sacerdoce, il lui arriva de mettre pied à terre, afin de saluer les ecclésiastiques qui se rencontraient sur sa route.

Si Charles soutint la guerre pendant près de vingt trois ans pour défendre les droits de sa femme sur le duché de Bretagne, ce fut cette princesse qui perpétua la querelle, autant peut-être par la jalousie que lui inspiraient les grands exploits de la comtesse de Montfort, sa rivale, que par le désir de conserver la souveraineté dans sa famille. Charles suivit les volontés d'une épouse dont l'alliance l'honorait, et qui, en vertu du droit de représentation des lignes, devait, comme fille d'un frère aîné, primer le frère cadet. Cependant ce que les peuples souffraient à son occasion le remplissait d'amertume. Plein de compassion pour eux, il eût voulu finir la guerre, ou par un traité, ou par un combat qui n'eût mis que ses jours en danger. Les seigneurs de son parti, se plaignant des scrupules de sa conscience, disaient que leur duc étai tplus fait pour le cloître que pour le trône : manière de penser qui n'étonne point de la part d'hommes passionnés, mais que ne pouvait partager un prince persuadé que sa véritable gloire consistait à rendre les peuples heureux. Charles, à la tête de ses troupes et le fer à la main,

[1] Lobineau, *Vie des saints de Bretagne*, p. 175.

conservait toute la modération et toute la charité chrétiennes à l'égard de son compétiteur. S'il arrivait que quelqu'un s'emportât contre la maison de Montfort, il lui imposait silence, disant qu'elle croyait défendre ses droits comme il défendait les siens.

En exécution d'un arrêt de la cour des pairs, qui avait, le 7 septembre 1341, adjugé la Bretagne à Jeanne de Penthièvre, Charles de Blois, aidé du duc de Normandie, alla assiéger Nantes que défendait Montfort. Les balistes du duc de Normandie lancèrent dans la ville les têtes ensanglantées de trente chevaliers du parti ennemi. Les bourgeois intimidés livrèrent la ville et le comte de Montfort, qui fut enfermé dans la tour du Louvre (1342).

Sa femme, sœur de Louis, comte de Flandre, avait, dit Froissart, un courage d'homme et un cœur de lion. Elle s'était chargée de défendre Rennes, pendant que son mari défendrait Nantes. Apprenant la reddition de cette ville et la captivité de Montfort, elle releva les esprits de ses soldats, en leur montrant son fils : « Ah ! sei-
» gneurs, leur disait-elle, ne vous ébahissez mie de monseigneur que
» nous avons perdu ; ce n'étoit qu'un seul homme. Voyez ci mon pe-
» tit enfant, qui sera, si à Dieu plaît, son restorier (restaurateur,
» vengeur), et vous fera des biens assez. » Puis, elle s'enferma avec le jeune prince dans Hennebon, port de mer, où elle espérait de recevoir plus aisément des secours d'Angleterre.

Rennes se rendit; Hennebon fut assiégé. Dans une sortie, la valeureuse comtesse de Montfort brûla les tentes des Français; mais, ne pouvant rentrer dans la ville, elle gagna le château d'Aurai. Six jours après, à la tête de cinq-cents hommes d'armes, elle franchit de nouveau le camp des Français et rentra dans Hennebon, au son éclatant des trompettes et des timballes. Il était temps qu'elle arrivât : les seigneurs parlementaient, en face même de la comtesse, quand Gaultier de Mauny lui amena le secours qu'elle attendait depuis si long-temps. Aussitôt, Louis d'Espagne, descendant de Ferdinand de Castille (fils aîné d'Alphonse-le-Savant) et maréchal de l'armée française, leva le siége d'Hennebon, et, s'embarquant pour la Basse-Bretagne, alla essuyer un rude échec près Quimperlé.

C'était alors l'usage de demander et d'octroyer le don d'une chose inconnue, et de regarder ensuite l'engagement qu'on avait pris en aveugle comme sacré [1]. Louis d'Espagne ayant rejoint Charles de Blois devant Hennebon, assiégé de nouveau, lui requit un don, que le prince n'osa refuser. Quand il sut qu'il s'agissait de livrer à

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 10, p. 208.

Louis d'Espagne deux chevaliers sur lesquels celui-ci voulait venger sa défaite, il ne les lui donna pas sans les recommander à sa merci. Heureusement on était déjà instruit dans Hennebon du sort réservé aux deux chevaliers. Une partie de la garnison, commandée par Amauri de Clisson, attaqua de front le camp des Français, tandis que Gaultier de Mauny, avec une troupe d'hommes choisis, pénétrant par derrière jusqu'aux tentes de Charles de Blois, y trouva les chevaliers dévoués à la mort par Louis d'Espagne, les fit monter sur de vigoureux destriers amenés exprès, s'éloigna à toute bride, et rentra dans Hennebon après avoir mis à fin une des plus nobles et des plus touchantes aventures dont l'amitié, l'honneur et la chevalerie aient conservé la mémoire [1]. Toutefois, on crut que Charles de Blois avait prêté la main à l'enlèvement des deux chevaliers.

Philippe VI n'ayant pas voulu, malgré les exhortations de Clément VI, renouveler la trève entre la France et l'Angleterre, Édouard III annonça l'intention de descendre en France avec une armée. L'avant-garde de cette armée s'embarqua pour la Bretagne sous le commandement de Robert d'Artois : une tempête empêcha Louis d'Espagne de lui fermer le passage. L'amiral de Philippe VI, après un combat sanglant sur mer, fut poussé par les vents jusque dans le golfe de Biscaye ; Robert d'Artois, au contraire, prit terre près Vannes et s'empara de cette ville. Bientôt il eut à la défendre contre Henri de Léon et Olivier de Clisson, honteux de s'en être laissé chasser. Grièvement blessé dans l'attaque, il s'embarqua pour Londres où il mourut au mois de novembre 1342, avec la réputation d'un chevalier preux et hardi, mais aussi avec la responsabilité de la plus odieuse trahison envers son roi et sa patrie.

A son tour, Édouard III parut en Bretagne, province également épuisée par les Anglais, auxiliaires de Montfort, et par les Français, auxiliaires de Charles de Blois. A l'approche du duc de Normandie, qui arrivait avec les barons de France, le roi d'Angleterre essaya de concentrer ses forces sous les murs de Vannes. La pénurie des deux armées disposant leurs chefs à accueillir les instances des légats de Clément VI, une trève fut conclue à Malestroit, le 19 janvier 1343, entre les rois d'Angleterre et de France, qui convinrent de traiter de la paix sous la médiation du pape. En conséquence, toute hostilité entre eux était suspendue jusqu'à la Saint-Mi-

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.* t. 5 *ter*, p. 27.

chel 1346; les Écossais, les Hennuyers et les Flamands étaient compris dans la trève, aussi bien que les deux prétendants au duché de Bretagne; mais, si quelque hostilité éclatait entre ces deux derniers, la trève ne devait être censée rompue qu'autant que l'un des deux rois s'en serait mêlé [1].

Peu après la trève, Philippe VI invita l'élite des chevaliers bretons du parti de Charles de Blois, à un grand tournois à Paris. Quinze d'entre eux étaient favorables aux Anglais, et l'on dit même qu'Olivier de Clisson, prisonnier en Angleterre, y avait conclu un traité secret avec Édouard III. Or, le crime de félonie ou de trahison, différent de celui de révolte ouverte, était considéré chez les Franks comme le plus grand des crimes et puni de mort. « La multiplicité des princes à qui il était permis de *se recommander*, dit Du Buat, et qui possédaient, comme par indivis, » le droit de régner sur leurs *fidèles communs*, fournissait toujours » des protecteurs à la révolte, et en diminuait en quelque sorte la » noirceur. » La félonie, au contraire, ne pouvait être atténuée. Aussi le roi, commençant à user du droit suprême sur les grands vassaux, fit-il décapiter les chevaliers bretons, mais sans aucune formalité : exécution violente qui, bien qu'exercée sur des traîtres, fut l'une des causes de tous les malheurs de ce règne et du suivant (29 novembre 1343) [2]. « Jusque-là, dit M. Michelet [3], les seigneurs » se faisaient peu scrupule de traiter avec l'étranger. L'homme » féodal se considérait encore comme un souverain qui peut né» gocier à part. La parenté des deux noblesses française et anglaise, » la communauté de langues (les nobles anglais parlaient encore » français), tout favorisait ces rapprochemens. La mort de Clisson » mit une barrière entre les deux royaumes. »

Philippe VI aurait aussi voulu avoir entre ses mains Godefroi de Harcourt; mais il s'échappa, et ne devint pas moins utile aux Anglais que Robert d'Artois. Trois autres seigneurs de Normandie, amis de Harcourt, furent décapités à Paris, l'année suivante, toujours sans jugement. Le roi avait cru, sans doute, que ces exécutions inspireraient d'autant plus de terreur qu'elles n'étaient précédées d'aucune dénonciation, d'aucune formalité de justice : elles excitèrent l'horreur, au contraire, et disposèrent en faveur d'Édouard III une portion de la noblesse de Normandie et de Bretagne.

[1] Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. 1, p. 333.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 1, part. 2, p. 734; t. 2, part. 1, p. 21.
[3] *Hist. de France*, t. 3, p. 317.

Cependant le peuple supportait le lourd fardeau des impôts. Philippe VI établit, le premier, le monopole du sel au profit du fisc (20 mars 1343); d'où Édouard III prit occasion de le surnommer l'*inventeur de la loi salique*. Les commissaires pour la gabelle du sel, investis d'un pouvoir absolu sur les contribuables, n'avaient à craindre de recours ni à la chambre des comptes, ni au parlement. Comme la gabelle ne suffisait pas à réparer la pénurie du trésor, la monnaie, cette mesure de toutes les valeurs, subit de telles falsifications que, du mois de septembre 1343 au mois de septembre 1344, elle fut réduite des quatre cinquièmes, puis accrue de nouveau, le roi empruntant de l'argent pur, et remboursant du cuivre. Or, par suite du décri des monnaies, qui mettait aux prises tous les intérêts, il n'y avait pas un seul contrat à long terme dans toute la France, pas un seul paiement dû ou exigé, qui n'amenât des difficultés sérieuses. De l'aveu d'États-généraux, Philippe VI introduisit encore la taxe du soixantième ou de quatre deniers par livre, à prélever sur le prix de tout objet vendu dans le royaume, et à percevoir autant de fois qu'une marchandise passait de main en main : impôt tyrannique, qui assujétissait à l'espionnage toutes les actions de la vie, et entravait toutes les transactions commerciales. C'est ce que comprirent les sénéchaussées de la langue d'Oc. A la différence des pays de la langue d'Oyl, elles évitèrent la taxe du soixantième au moyen d'un abonnement, dont le chiffre annuel s'éleva à 17,800 livres tournois, pour la seule sénéchaussée de Toulouse.

Magnifique par caractère, Philippe VI, ce roi des gentilshommes, attirait et fixait auprès de lui les grands seigneurs, en les comblant de présens avec une prodigalité qu'il croyait glorieuse. Mais, la misère du peuple lui ouvrant les yeux, bientôt il regrettait ses imprudentes profusions. Une ordonnance du 8 juillet 1344 [1] chargea la chambre des comptes d'exiger de tous ses donataires une déclaration par écrit, et sous serment, de ce qu'ils auraient déjà reçu de lui, et de lui communiquer cette déclaration avant de permettre que sa donation nouvelle reçût son exécution. Le 29 octobre, une autre ordonnance [2] interpréta les donations antérieures, de telle sorte qu'elles s'entendissent seulement des revenus des terres qu'il avait données, mais que la terre elle-même lui demeurât [3].

[1] *Ord.*, t. 2, p. 200.
[2] *Ibid.*, p. 210.
[3] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 10, p. 243.

Enchaîner sa libéralité, c'était commencer la réparation. Il tenta de ranimer le commerce paralysé, en remettant en vigueur les anciens priviléges des foires de Champagne (juillet 1344). Dans ces foires, tous les marchands étrangers, qu'ils fussent Italiens, Provençaux, Allemands ou même mécréans, pouvaient amener leurs marchandises en franchise de droits [1]. Toute garantie était donnée, tant à leurs personnes qu'à leurs biens, pour la venue, le séjour, et le retour. Un tribunal particulier, dont les juges se nommaient gardiens des foires, devait, avec l'aide de six ou huit principaux marchands, décider sommairement et sans appel les contestations qui naîtraient dans ces marchés, et les marchands étaient soustraits à toute autre juridiction. Enfin, pour attirer plus sûrement les chalands étrangers, les fabricants de draps des dix-sept villes les plus industrieuses du royaume ne pouvaient vendre leurs draps chez eux, qu'après les avoir auparavant exposés en vente aux foires de Champagne.

Nous mentionnerons avec éloge une autre ordonnance du mois de décembre de la même année, et qui, relative à l'organisation judiciaire, fut préparée par les magistrats eux-mêmes : elle compléta et régularisa la juridiction du parlement en cas d'appel, abrégea les délais judiciaires, et pourvut à l'appel régulier des causes à tour de rôle.

Le temps de répit que procurait la trève était utilisé par Édouard III, dans des vues de guerre. Le ressentiment qu'il témoigna du supplice des seigneurs bretons, fut la preuve la plus frappante de leur infidélité. Si Olivier de Clisson avait toujours été ferme dans le parti du comte de Blois et de la France, pourquoi Édouard aurait-il été tant ému de sa mort [2] ? Il écrivit au pape pour s'en plaindre, qualifiant les suppliciés de *nobles attachés à sa personne*. Il prétendit punir par une guerre inique une sentence arbitraire. Il se déclara le vengeur de ceux dont il n'était pas le roi, le réparateur d'un tort dont il n'était pas le juge. C'est par la Guyenne, la Bretagne et la Flandre qu'il voulut envahir à la fois les États de son rival.

Henri de Lancaster, comte de Derby, réunissant à trois mille Anglais les soldats de la Guyenne, attaqua, dans le Périgord et la Saintonge, le comte de l'Ile-Jourdain, qui y commandait pour Philippe VI. Le chassant devant lui, il le fit prisonnier (23 octobre

[1] Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. 10, p. 243.
[2] Châteaubriand, *OEuv. compl.*, t. 5 *ter*, p. 37.

1345) près Auberoche, avec les plus notables représentants de la noblesse du Languedoc, et s'avança jusqu'à Angoulême. Jean, duc de Normandie, au lieu de s'opposer à ses progrès, recula jusque sur l'Indre.

Le comte de Montfort, délivré de sa prison du Louvre par quelques amis obscurs, et conduit en Angleterre, y avait prêté, le 20 mai 1345, comme duc de Bretagne, hommage-lige à Édouard III. Ce prince le renvoya dans sa province avec des auxiliaires. Mais Montfort échoua au siége de Quimper, et mourut découragé à Hennebon, dès le 26 septembre. Après sa mort, le comte de Northampton continua les hostilités.

La principale attaque contre la France devant avoir lieu par le nord, Édouard III entra, au mois de juillet, dans le port de l'Écluse, où il fut reçu par Arteveld, qui depuis neuf ans gouvernait la Flandre, au nom des trois villes alliées de Gand, d'Ypres et de Bruges. Avec toute sa popularité, ce roi de Flandre n'était au fond que le défenseur du monopole des grosses villes contre les petites, auxquelles les premières interdisaient la fabrication de la laine [1]. Une révolte eut lieu à ce sujet, dans l'une de ces dernières: Arteveld la réprima, et tua un homme de sa propre main. Dans l'enceinte même de Gand, les deux corps des drapiers étaient aux prises: les foulons exigeaient des tisseurs ou fabricants de draps une augmentation de salaire; ceux-ci la refusant, il s'en suivit un furieux combat où les fabricants, soutenus par Arteveld, écrasèrent les ouvriers. Arteveld, sentant la Flandre lui échapper, comprit qu'il ne continuerait à gouverner que sous un maître qui aurait besoin de lui et qui le soutiendrait. De rappeler les Français, il n'y avait pas à y songer. Il appela donc l'Anglais, qui offrit le prince de Galles, son fils, pour chef, avec le titre de duc de Flandre, aux bourgmestres de Gand, de Bruges et d'Ypres, réunis à l'Écluse. Pendant qu'Arteveld courait à Ypres et à Bruges pour rallier ces deux villes au projet d'Édouard III, Gand lui échappa. Lorsqu'il y rentra, le peuple était déjà ameuté. On disait dans la foule qu'il faisait passer en Angleterre l'argent de Flandre. Personne ne le salua. Alarmé de cet accueil, il se sauva à son hôtel, et de la croisée essaya en vain de fléchir le peuple. Les portes furent forcées, et au bas de l'escalier Arteveld périt sous la main du doyen des tisserands (19 juillet 1345). Édouard III, contraint de s'éloigner, eût cruellement vengé la mort de celui qu'il nommait *son compère*, si les Fla-

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 318.

mands ne lui eussent fait entrevoir que l'union du fils de leur comte avec une princesse d'Angleterre lui répondrait de leur alliance.

Philippe VI, ayant besoin d'argent pour soutenir la guerre, convoqua les États de la langue d'Oyl à Paris, au mois de février 1346, pendant que le duc de Normandie réunissait à Toulouse ceux de la langue d'Oc. Les États des deux langues énoncèrent divers griefs, mais accordèrent les subsides indispensables. Sur leurs plaintes, le roi statua [1] que les emprunts forcés, faits en son propre nom, au nom de sa femme et de son fils, cesseraient immédiatement; que les réquisitions de chevaux, de fourrages et de vivres, que les officiers civils et militaires et les seigneurs se permettaient de faire sans payer, demeureraient interdites à tous, sauf aux princes de son lignage. Il supprima plusieurs juridictions opposées que s'attribuaient ses maîtres des requêtes et ses maîtres d'hôtel. Il supprima encore beaucoup de places de sergents et d'autres, qui étaient une occasion de vexations pour le peuple. Il abolit des lettres de répit et d'État qu'il avait accordées à beaucoup de courtisans, pour les soustraire aux poursuites de leurs créanciers devant les tribunaux. Enfin, il témoigna son regret de ne pouvoir abolir la gabelle; mais il déclara du moins que ce n'était qu'une taxe temporaire [2]. Elle fut pourtant perpétuelle.

Philippe VI, muni d'argent, s'occupa de réunir à Toulouse et à Orléans toutes ses forces. Elles se confondirent en une armée composée de cent mille hommes, avec laquelle le duc de Normandie, son fils, dut reprendre aux Anglais leurs conquêtes du Midi. Le prince Jean reprit en effet Angoulême; puis il alla se consumer devant la petite place d'Aiguillon, où les Anglais se défendirent d'autant mieux que les Français n'avaient point fait de quartier aux autres villes (1346).

Édouard III, qui avait de son côté rassemblé trente-deux mille hommes à Southampton, s'embarqua le 2 juillet, dans l'intention de prendre terre en Gascogne. Mais le traître Harcourt n'était point d'avis d'attaquer la France du côté de la Guyenne, trop éloignée du centre de notre empire, et défendue, comme province frontière, par une multitude de châteaux [3]. Voyant la flotte repoussée par les vents aux côtes d'Angleterre : « Sire, lui dit-il, je vous ai toujours

1 *Ord.*, t. 2, p. 238.
2 *Ibid.*, p. 239, 241.
3 Châteaubriand, *OEuvr.*, *compl.* t. 5 *ter*, p. 49.

» conseillé et je vous conseille encore de prendre terre en Nor- » mandie. Personne ne s'opposera à votre descente. Depuis long- » temps les peuples de ce canton sont sans armes, et ils n'ont jamais » vu la guerre. Toute la noblesse de la province est au siége devant » Aiguillon. Vous trouverez un pays ouvert, rempli de grosses » villes non fermées, où vos soldats s'enrichiront pour vingt ans. » Je vous supplie de m'écouter, et je réponds du succès sur ma tête. » L'oreille du roi s'inclina à ce conseil. Les Français, qui tant de fois portèrent le ravage dans les contrées étrangères, allaient à leur tour sentir l'abomination de la conquête : depuis l'invasion des Normands, ils n'avaient point vu les ennemis dans le cœur de leur pays; et voilà qu'après quatre siècles un Normand leur ramenait la désolation.

La terre de Saint-Sauveur, qui appartenait à Godefroi de Harcourt, s'étendait jusqu'à la Hogue, où Édouard III descendit sans obstacle le 12 juillet 1346. Du bord des vaisseaux anglais, Harcourt découvrait le lieu même de sa naissance et les rivages remplis des souvenirs de sa jeunesse. En montrant à Édouard le pays qu'il allait ravager, le traître pouvait lui dire : « Voilà la tour de » l'église où j'ai été baptisé; voilà le donjon du château où j'ai été » nourri : là vos soldats pourront déshonorer le lit de ma mère; » ici, déterrer les os de mes aïeux [1]. »

Toutes les contrées étaient désarmées, comme l'avait prédit Harcourt. C'était l'ouvrage des rois eux-mêmes, qui avaient défendu les guerres privées. La population était devenue toute pacifique, toute occupée de la culture ou des métiers. La paix avait porté ses fruits. L'état florissant et prospère où les Anglais trouvèrent le pays doit nous faire rabattre beaucoup, avoue M. Michelet [2], de tout ce que les historiens ont écrit contre l'administration royale au quatorzième siècle.

C'est par le récit des malheurs de la France, que nous apprenons le curieux détail de sa culture et de son industrie, antérieure à cette époque [3]; et le cœur saigne quand on voit, dans Froissart, cette sauvage apparition de la guerre dans une contrée paisible, déjà riche et industrielle, dont l'essor allait être arrêté pour plusieurs siècles [4]. L'armée mercenaire d'Édouard, ces pillards gallois, irlandais, trouvèrent les moutons dans les champs, les granges

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 51.
[2] *Hist. de France*, t. 3, p. 322.
[3] Châteaubriand, *OEuvr. compl*, t. 5 *ter*, p. 53.
[4] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 322.

pleines, les villes ouvertes. Barfleur fut pillée la première; Saint-Lô, où il y avait alors des manufactures de drap considérables, périt; du pillage de Caen, les vainqueurs eurent de quoi charger plusieurs vaisseaux. Celui qui porta à Londres le connétable et le comte de Tancarville, prisonniers, avec les dépouilles les plus précieuses, fut comme une amorce au reste des Anglais pour accourir au sac de la France [1].

Deux cardinaux légats, qu'Édouard III ne voulut point écouter, furent témoins de la ruine de Caen. On a déjà constaté, et l'on fera remarquer encore, les efforts du saint-siége pour arrêter l'effusion du sang dans ces guerres cruelles. Rien n'était plus touchant que de voir des hommes de miséricorde suivant partout des hommes de sang, essayant de faire tomber les armes de leurs mains, suppliant avant le combat, pleurant après la victoire, toujours rebutés, jamais las, colombes de paix errant de champ de bataille en champ de bataille avec les vautours [2].

Pour animer de plus en plus l'Angleterre contre la France, Édouard III découvrit à Caen, tout à point, un traité qui aurait été conclu à Vincennes, le 23 mars 1339, entre les députés de la province de Normandie et Philippe VI. Les premiers, se figurant qu'ils pourraient renouveler la conquête d'Angleterre, auraient promis de l'entreprendre à leurs frais, sous la conduite de Jean, fils du roi, à condition que le pays conquis serait partagé entre eux, comme il l'avait été entre les compagnons de Guillaume-le-Conquérant [3]. Cet acte, écrit dans le pitoyable français qu'on parlait alors à la cour d'Angleterre, fut, par ordre d'Édouard III, traduit en anglais, et lu partout au prône des églises dans son royaume.

Enorgueilli du succès, l'ennemi songea à menacer Paris. Il prit d'abord Louviers, déjà connu par ses manufactures de drap. En s'approchant de Rouen, où commandaient les comtes de Dreux et de Harcourt, le traître Godefroi put voir flotter sur les murs de cette cité la bannière de son frère. Comme tous les ponts de la Seine étaient rompus depuis Rouen jusqu'à Paris, Édouard III passa sans insulter la ville dont la rivière le séparait. Il remonta le long de la rive gauche, brûlant et pillant toujours, et ne s'arrêta qu'à Poissy (15 août 1346), d'où les partis anglais coururent incendier les villages à l'ouest et même au sud de Paris. La civilisation moderne a

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 60.
[2] *Ibid.*
[3] Rymer, t. 5, p. 304.

fait cesser ces désastres à plaisir de l'ancienne guerre ; mais les barbares eux-mêmes, dit M. de Châteaubriand [1], avaient rarement mené une invasion avec une aussi complète absence d'humanité que cette course sanglante d'Édouard.

Philippe VI, dont l'armée se trouvait dans le midi à cent cinquante lieues, avait, dans ce danger pressant, recouru à ses alliés étrangers. Bien que le roi de Bohême eût perdu la vue, ses ministres voulurent en vain l'arrêter. « Ah ! ah ! quoique aveugle, dit-il, » je n'ai mie oublié les chemins de France. Je veux aller défendre » mes chiers amis et les enfants de ma fille, que les Angleches veuil» lent rober. » Il partit, en effet, avec son fils Charles IV, élu empereur. Le duc de Lorraine, le comte de Savoie, etc., arrivèrent aussi avec des hommes d'armes ; en sorte que Philippe VI, qui voyait ses forces grossir de jour en jour, put se porter du Préaux-Clercs à Saint-Denis. Dans la capitale, les frayeurs du peuple étaient mêlées de sédition et de folie : d'un côté, on se refusait aux mesures nécessaires pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main; de l'autre, on ne voulait pas que le roi s'éloignât, parce que Paris, dégarni sans doute des remparts qu'avait élevés Philippe-Auguste, était sans défense. Toutefois ces mutineries n'empêchèrent pas le départ du roi.

L'intérêt était puissant, et grand le spectacle : Édouard à Poissy, au berceau de S. Louis ; Philippe à Saint-Denis, au tombeau du même roi ; et tous deux prêts à s'élancer de ces barrières pour se disputer le sceptre du monarque qui avait emporté sa couronne dans le ciel [2].

A en juger par les apparences, le bon droit allait triompher. C'était assez de bravades et d'audace. Les Anglais se trouvaient engagés au cœur d'un grand royaume, parmi des villes brûlées, des provinces ravagées, des populations désespérées [3]. Édouard entreprit de s'en aller par la Picardie, de se rapprocher des Flamands qui venaient d'assiéger Béthune, de traverser le Ponthieu, héritage de sa mère. Mais il fallait passer la Somme. Philippe faisait garder tous les points et suivait de près l'ennemi ; de si près qu'à Airaines il trouva la table d'Édouard toute servie. Heureusement pour les Anglais, un prisonnier leur montra le gué de la Blanche-Tache, gardé par quelques mille hommes : ils firent un effort, et passèrent le 24 août. Philippe arrivant peu à près, il n'y eut plus moyen de les poursuivre : le flux remontait la Somme, la mer protégea les

[1] *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 63.

[2] *Ibid.*, p. 65.

[3] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 324.

Anglais. Ce n'étaient que quelques heures de repos qu'ils gagnaient ainsi. Édouard sentit bien qu'il ne pouvait aller plus avant, et le lendemain il fit à Créci-en-Ponthieu toutes ses dispositions pour attendre la bataille.

L'armée anglaise, divisée en trois corps échelonnés qui dessinaient trois croissants parallèles, couvrait la colline de Créci. Chacun de ces corps était subdivisé en trois lignes, la première d'archers, la seconde d'infanterie galloise et irlandaise, la troisième d'hommes d'armes ou de cavalerie à pied. Ainsi, pour remporter la victoire, les Français se voyaient forcés de percer, en gravissant une pente, neuf lignes formidables.

A la tête de leur armée étaient quatre rois, Philippe-le-Fortuné, roi de France; Jean-l'Aveugle, roi de Bohême; Charles, son fils, élu empereur, dit roi des Romains, et le roi détrôné de Majorque[1]. On y voyait encore le comte d'Alençon, frère du roi; le comte de Blois, son neveu; Louis, comte de Flandre, et son jeune fils; les comtes de Sancerre, d'Auxerre; Jean de Hainault, comte de Beaumont; les ducs de Lorraine et de Savoie; toute la noblesse qui ne se trouvait pas au siége d'Aiguillon; et, parmi les écuyers et chevaliers, Harcourt, frère aîné de Godefroi.

Ils étaient partis d'Abbeville, le 26 août, au matin, par une pluie abondante, et, après cinq heures de marche, ils furent à proximité des Anglais. Les hommes et les chevaux étaient harassés, et les cordes des arbalètes des archers si trempées par la pluie qu'elles se trouvaient hors d'état de servir. Aussi Philippe VI ordonna-t-il d'abord de suspendre la marche de l'armée, pour remettre la bataille au lendemain. Les deux maréchaux de Montmorenci et de Saint-Venant coururent de toute part, criant: *Bannières, arrêtez! au nom de Dieu et de S. Denis:* usage qui montre que les maréchaux de France remplissaient des fonctions aujourd'hui laissées aux officiers inférieurs. Les quinze mille arbalétriers, presque tous génois, qui formaient l'avant-garde, déposèrent leurs arbalètes et commencèrent à préparer leurs étapes. Mais le comte d'Alençon, qui les suivait avec quatre mille hommes d'armes, les traita de lâches et les força de continuer leur chemin. Un mouvement général entraîna le roi qui conduisait le corps de bataille, également composé de cavalerie, et l'arrière-garde que menait le duc de Savoie conjointement avec le roi de Bohême. Les communiers dont les champs étaient couverts entre Abbeville et Créci,

[1] Châteaubriand, *OEuv. compl.*, t. 5 *ter*, p. 78.

voyant se hâter la cavalerie, crurent qu'on en était venu aux mains, et, brandissant leurs diverses armes, crièrent tous à la fois: *A la mort, à la mort!* Cent vingt mille hommes se pressent dans un étroit espace; une éclipse frappe l'imagination, un orage augmente le désordre, et l'on arrive, au milieu des torrents de pluie, au bruit du tonnerre, au cri répété *A la mort, à la mort!* en face de l'ennemi[1]. « Les voilà, s'écria Philippe, ces brigands qui ont occis » mes pauvres peuples, gâté, ardé et exilé la France. Allons, mes- » seigneurs, barons, chevaliers, écuyers et bons hommes des com- » munes, vengeons nos injures, oublions haine et rancune passées » s'il y en a entre nous, et, courtois sans orgueil, portons-nous en » cette bataille comme frères et parents. »

Quoiqu'il fût déjà trois heures de l'après-midi, le signal est donné aux arbalétriers génois de commencer l'attaque. Secrètement offensés des paroles outrageantes du frère du roi, ils demandent un moment de repos, accablés qu'ils sont de fatigue et de faim; ils représentent que la pluie a détendu les cordes de leurs arbalètes[2]: mais ils auraient pu les cacher sous leurs chaperons comme le firent les Anglais. Ces paroles étant rapportées au comte d'Alençon, il s'écria : « On se doit bien charger de telle ribaudaille, » qui faillit au besoin. » Obligés d'aller au combat, ils jetèrent un grand cri pour intimider les Anglais. Trois fois ils recommencèrent à crier, s'arrêtant à chaque cri, puis courant vers l'ennemi. Au troisième cri, ils lancèrent leurs flèches qui tombèrent sans effet.

Les archers anglais, découvrant leurs arcs qu'ils avaient tenus à l'abri pendant la pluie, courbèrent ces arcs jusqu'aux empennons des flèches, et en décochèrent à la fois un si grand nombre qu'elles ressemblaient, disent les historiens, à de la neige ou à une grande ondée descendant sur les Génois. Comme ces Italiens se renversaient sur les hommes d'armes du comte d'Alençon, Philippe, poursuivi de l'idée de trahison, s'écria : « Tuez, tuez cette » ribaudaille qui nous empêche le chemin. » Prompt à exécuter cet ordre atroce, le comte d'Alençon passa avec sa cavalerie sur le ventre des Génois et se trouva au milieu de la première division anglaise, servant d'avant-garde presque au bas de la colline, et commandée par le prince de Galles, âgé de treize ans.

Du corps de bataille français se détachent aussitôt, magnifiquement armés et blasonnés, des guerriers, avides de partager ses pé-

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl*, t. 5 *ter*, p. 86.
[2] Cont. G. de Nang., p. 108.

rils et sa gloire. Mais tous ces rois, ducs, comtes, barons et chevaliers, au lieu de donner ensemble, combattent les uns après les autres. L'indépendance barbare dominait encore tous les esprits avec les idées romanesques: on ne cherchait qu'à se faire une renommée particulière de vaillance, sans s'inquiéter du succès général; jamais on ne vit plus de courage et moins d'habileté [1]. La sérénité était revenue dans le ciel, mais au désavantage des Français; car ils avaient le vent et le soleil au visage. La pesante armure que l'on commençait à porter alors ne permettait pas aux cavaliers, une fois tombés, de se relever [2]. A mesure qu'ils trébuchaient, les coutilliers de Galles et de Cornouailles s'approchaient avec leurs couteaux, et les égorgaient à terre sans merci, quelques grands seigneurs qu'ils fussent.

Philippe, apercevant le comte d'Alençon au plus épais de la première division des Anglais, est saisi de crainte pour son frère [3]. Il se tourne vers ses gens, leur dit : *Allons !* et s'ébranle avec le corps de bataille. En même temps, la seconde division ennemie, commandée par Northampton et Arundel, descend de la colline afin de soutenir le prince de Galles et d'arrêter le roi de France. Warwick, craignant pour le petit prince, fait demander à Édouard d'envoyer encore la troisième au secours. Édouard, qui s'était réservé le commandement immédiat de cette division, répond qu'il veut laisser l'enfant gagner ses éperons, et que la journée soit sienne.

On rendit compte des événements au roi de Bohême. « Et où est » monseigneur Charles, mon fils? » demanda-t-il. On lui répondit qu'il avait déjà reçu trois blessures. Transporté de paternité et de courage, le vieux roi pressa le duc de Savoie de partir avec l'arrière-garde. On n'allait point assez vite au gré du monarque aveugle. Ce brave prince, qui avait passé sa vie dans la domesticité de la maison de France, et qui avait du bien au royaume, donna l'exemple comme vassal et comme chevalier [4]. « Je vous prie et requiers » très spécialement, dit-il aux siens, que vous me meniez si avant » que je puisse frapper un coup d'épée. » En effet, ils lièrent son cheval aux freins de leurs chevaux, mirent le roi tout devant pour mieux accomplir son désir, et le conduisirent ainsi vers le prince de Galles. Ces deux héros, dont l'un commençait et dont l'autre

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 89.
[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 329.
[3] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 90.
[4] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 328.

finissait sa carrière, essayèrent plusieurs passades de lance, pour illustrer à jamais leurs premiers et leurs derniers coups [1]. La foule sépara ces deux champions, si différents d'âge et d'avenir, si ressemblants de noblesse, de générosité et de vaillance. On retrouva le lendemain les chevaliers du roi de Bohême gisant autour de leur maître, et liés encore. Vrai miracle d'honneur et de fidélité [2]. Le jeune Édouard prit la devise de Jean l'Aveugle, qui devint celle des princes de Galles : c'étaient trois plumes d'autruche avec ces mots tudesques écrits à l'entour *in riech*, Je sers : il n'appartenait qu'à la France d'avoir de pareils serviteurs [3].

Cependant, les comtes d'Alençon et de Flandre ayant été tués, les hommes d'armes de ces princes commencèrent à plier : le frère de Philippe expiait par une fin digne de sa race les malheurs dont il était la cause.

Tout à coup nos soldats croient entendre éclater la foudre, et se sentent frappés d'une mort invisible. Un nuage de fumée, déchiré par des feux rapides, couvrait leur gloire et leur malheur. Édouard III avait placé six pièces de canon sur la colline. La poudre était déjà connue [4], mais on ne l'avait point encore employée dans une bataille. La guerre antique et la guerre moderne, le génie de Du Guesclin et celui de Turenne, se rencontrèrent aux champs de Créci.

Tout expire, rois, princes, chevaliers, hommes d'armes, communiers. Dès la première charge, le cheval de Philippe VI avait été tué sous lui : on vit tomber le monarque, un cri s'éleva : *Sauvez le roi !* Ce cri d'honneur, de dévouement, de tendresse et de douleur fut entendu des ennemis : il augmenta chez eux l'espoir de la victoire. Jean de Hainault, qui était auprès de Philippe, parvint à grand'peine à le faire monter sur un autre cheval. Il l'engage vainement à se retirer. Philippe, voulant toujours secourir son frère déjà abattu, s'enfonce, sans rien écouter, dans les rangs ennemis, et reçoit deux blessures, l'une à la gorge, l'autre à la cuisse. Enfin, Jean de Hainault saisit son cheval par la bride et l'entraîne. Ce prince, arrivé sur le champ de bataille avec cent vingt mille hommes, en sort avec cinq chevaliers.

La nuit pluvieuse et obscure favorisa sa retraite. Il se présenta

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 92.

[2] M. Michelet (*Hist. de France*, t. 3, p. 328) voit là un vieil usage barbare, et renvoie à la *Germania* de Tacite et aux récits de la bataille de Las Navas de Tolosa.

[3] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 93.

[4] Voyez ci-dessus, p. 33.

au château de Broye : les portes en étaient fermées. On appela le commandant ; celui-ci vint sur les créneaux, et demanda : « Qui » appelle à cette heure ? — Ouvrez, répondit le roi, c'est la fortune » de la France. » Parole plus belle que celle de César dans la tempête ; confiance magnanime, honorable au sujet comme au monarque, et qui peint la grandeur de l'un et de l'autre dans cette monarchie de S. Louis.

Les Anglais entrevirent, à la pâle lueur des falots, les immenses funérailles dont ils étaient entourés. Édouard III, qui pendant toute cette journée n'avait pas même mis son casque, descendit alors de la colline vers le prince de Galles, et lui dit en le serrant dans ses bras : « Dieu vous donne persévérance, vous êtes mon fils. » Le fils et le petit-fils de la fille de Philippe-le-Bel avaient dans leurs veines de ce sang français qui souillait leurs pieds. Là, gisaient onze princes, quatre-vingts seigneurs bannerets, douze cents chevaliers, trente mille soldats [1]. Quand vint le jour, arrivèrent les communes de Rouen et de Beauvais, les troupes de l'archevêque de Rouen et du grand-prieur de France, mille lances conduites par le duc de Lorraine, qui ne savaient rien de la bataille. Les Anglais ayant planté sur un lieu élevé les bannières tombées entre leurs mains, les Français, attirés par ces enseignes de la patrie, allèrent se ranger autour d'elles et augmenter le nombre des morts. Le nombre des Français tués surpassa celui des soldats de l'armée victorieuse [2].

Ce désastre était immense ; mais la manière dont la bataille de Créci frappa l'imagination du peuple fut plus funeste encore que la perte de tant de soldats [3]. Jusqu'alors les Français avaient considéré une guerre avec les Anglais comme une occasion presque certaine de conquête : tout à coup ils se persuadèrent, au contraire, qu'à égalité de nombre ils ne pouvaient tenir devant eux. Le découragement et la confiance dans le succès avaient changé de drapeaux : les sentiments ont plus d'influence dans les combats que les nombreux bataillons. Cependant ce n'était pas la supériorité de la bravoure anglaise, mais l'emportement de Philippe VI et la présomption insubordonnée de la noblesse qui avaient causé sa défaite. A cette présomption succéda une défiance de soi-même qui paralysa toute résistance.

[1] Froissart, t. 2, p. 375-380.
[2] *Hist. de France*, t. 6, p. 301.
[3] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français* t. 1, p. 461.

La bataille de Créci n'est pas seulement une bataille : aux yeux de M. Michelet [1], cet événement contient une grande révolution sociale. « La chevalerie tout entière du peuple le plus chevalier » avait été exterminée par une petite bande de fantassins... Une » tactique nouvelle sortait d'un état nouveau de la société. Ce » n'était pas une œuvre de génie ni de réflexion : Édouard III » n'était ni un Gustave-Adolphe ni un Frédéric II ; il avait em-» ployé les fantassins, faute de cavaliers. Dans les premières expé-» ditions, ses armées se composaient d'hommes d'armes, de nobles » et de servants des nobles. Mais les nobles s'étaient lassés de ces » longues campagnes. On ne pouvait tenir si long-temps sous le » drapeau une armée féodale. Les Anglais, avec leur goût d'émi-» gration, aiment pourtant le *home*. Il fallait que le baron revînt » au bout de quelques mois au *baronial hall*, qu'il revît ses bois, » ses chiens, qu'il chassât le renard. Le soldat mercenaire, tant » qu'il n'était pas riche, tant qu'il était sans bas ni chaussures, » comme ces Irlandais, ces Gallois que louait Édouard, avait » moins d'idées de retour. Son *home*, son foyer, c'était le pays en-» nemi. Il persistait de grand cœur dans une bonne guerre qui le » nourrissait, l'habillait, sans compter les profits. Ceci explique » pourquoi l'armée anglaise se trouva peu à peu presque toute de » mercenaires, de fantassins.

» La bataille de Créci révéla un secret dont personne ne se dou-» tait, l'impuissance militaire de ce monde féodal, qui s'était cru » le seul monde militaire. Les guerres privées des barons, de can-» ton à canton, dans l'isolement primitif du moyen-âge, n'avaient » pu apprendre cela : les gentilshommes n'étaient vaincus que par » des gentilshommes. Deux siècles de défaites pendant les croisa-» des n'avaient pas fait tort à leur réputation... La guerre se pas-» sait trop loin pour qu'il n'y eût pas toujours moyen d'excuser les » revers : l'héroïsme d'un Godefroi, d'un Richard, rachetait tout » le reste. Au treizième siècle, lorsque les bannières féodales fu-» rent habituées à suivre celle du roi, lorsque, de tant de cours » seigneuriales, il s'en fit une seule..., les nobles, diminués en » puissance, crûrent en orgueil ; abaissés en eux-mêmes, ils se sen-» tirent grandis dans leur roi. Ils s'estimèrent plus ou moins, selon » qu'ils participaient aux fêtes royales. Le plus applaudi dans les » tournois était cru, se croyait lui-même, le plus vaillant dans les » batailles. Fanfares, regards du roi... tout cela enivrait plus qu'une

[1] *Hist. de France*, t. 3, p. 357.

» vraie victoire... A Courtrai, les nobles alléguèrent leur héroïque » étourderie, le fossé des Flamands. A Mons-en-Puelle, à Cassel, » deux faciles massacres relevèrent leur réputation. Pendant plu- » sieurs années, ils accusèrent le roi, qui leur défendait de vain- » cre. A Créci, ils étaient à même : toute la chevalerie était là » réunie, toute bannière flottait au vent... En face, sauf trois mille » hommes d'armes, c'étaient les va-nu-pieds des communes an- » glaises, les rudes montagnards de Galles, les porchers de l'Irlande, » races aveugles et sauvages, qui ne savaient ni français, ni an- » glais, ni chevalerie. Ils n'en visèrent pas moins bien aux nobles » bannières; ils n'en tuèrent que plus. Il n'y avait pas de langue » commune pour prier ou traiter. Le Welsh ou l'Irishman n'enten- » dait pas le baron renversé qui lui offrait de le faire riche; il ne » répondait que du couteau. »

M. de Châteaubriand[1] envisage les faits sous un autre point de vue. « La grande aristocratie française a éprouvé trois grandes dé- » faites par les Anglais, Créci, Poitiers, Azincourt, comme la » grande aristocratie romaine perdit contre les Carthaginois les » batailles de la Trébie, de Thrasymène et de Cannes. Ces désas- » tres, qui nous ôtèrent du sang, non de la gloire, tournèrent en » dernier résultat au profit de notre civilisation... Il fut ouvert au » champ de Créci une blessure dans le sein de la haute noblesse de » France; blessure qui, élargie à Poitiers, Azincourt et Nicopolis, » épuisa le corps aristocratique. Bientôt parut, après les déroutes » de Philippe de Valois et de Jean son fils, une noblesse dont on » n'avait presque point entendu parler et qui succéda à la pre- » mière... On avait méprisé la pauvreté des gentilshommes de pro- » vince; on fut heureux de trouver leur épée : les Charny, les Ri- » baumont, les Du Guesclin, les La Trémoille, les Boucicault, » les Saintré, furent suivis des Pothon et des La Hire, et perpé- » tuèrent cette race héroïque jusqu'à Bayard et au capitaine La » Noue. Cette chevalerie seconde, non moins illustre, substituée » aux grands barons, forma la transition entre l'armée aristocra- » tique et l'armée plébéienne. Du Guesclin commença l'art mili- » taire moderne et la discipline; la Jacquerie et les Grandes Com- » pagnies apprirent aux paysans qu'ils se pouvaient battre aussi » bien que leurs seigneurs. Le ban et l'arrière-ban remplacèrent » peu à peu la levée en masse des vassaux : ce ban et cet arrière- » ban devinrent inutiles, quand les troupes régulières s'établirent

[1] *Œuvres complètes*, t. 5 *ter*, p. 100.

» sous le règne de Charles VII. La royauté, ainsi que l'armée nationale, accrut sa force de l'affaiblissement même du corps aristocratique militaire : l'ancienne constitution de l'État s'altéra dans sa partie virtuelle, et la société marcha, par ce qui semblait un malheur, vers ce degré de civilisation où nous la voyons aujourd'hui. On peut dire que la couronne de France et la nation française furent trouvées sous les morts du champ de bataille de Créci.

» La dernière apparition des nobles comme soldats eut lieu à la bataille d'Ivri, dans ce corps de deux mille gentilshommes armés à cru depuis la tête jusqu'aux pieds. Vers la fin du règne de Henri IV, la fureur des duels affaiblit ce qui restait de la seconde aristocratie. Enfin, sous Louis XIII et sous Louis XIV, les gentilshommes ou servirent dans des corps privilégiés réputés nobles, ou devinrent les officiers de l'armée nationale. Dans cette nouvelle position, ils ne manquèrent point à leur renom : les batailles livrées par Condé et par Turenne attestent que, si le gentilhomme avait changé de fortune, il n'avait pas dégénéré de valeur. Aux champs de Clostercamp et à ceux de Fontenoi, sous Louis XV, dans la guerre d'Amérique sous Louis XVI, la France n'eut point à rougir des d'Assas et des La Fayette[1]. Quand, au commencement de la révolution, il ne resta plus au pauvre gentilhomme... que son épée, il l'alla porter aux pieds de ceux qui, selon ses idées, avaient le droit d'en requérir le service : il laissa la victoire pour le malheur. Si ce fut une faute, ce fut celle de l'honneur ; et, puisque la noblesse devait périr, mieux valait qu'elle trouvât sa fin dans le principe même qui lui avait donné la vie.

» Peu après, éclatèrent les merveilles de l'armée plébéïenne. Aujourd'hui, si la France parvient à généraliser le système des gardes nationales, elle détruira celui des armées permanentes; elle rétablira les anciennes levées en masse des communes; les convocations du ban et de l'arrière-ban plébéïens remplaceront les convocations du ban et de l'arrière-ban nobles; la démocratie fera ce qu'avait fait l'aristocratie. Les hommes tournent dans un cercle, et reproduisent incessamment les mêmes institutions dans un autre esprit, et sous des noms divers. »

« Les adversités advenues à la France et les grandes victoires du roi Édouard ne doivent persuader la justice de sa querelle, mais

[1] Il n'est ici question que du guerrier.

» être estimées châtiment des vices des François, dit le grave » historien qui a le mieux connu nos antiquités : la restitution des » pertes et conservation de l'État jusqu'à présent manifestent que » ce n'a été ruine. » Le chroniqueur de Saint-Denis dit qu'il y avait alors en France « force orgueil de seigneurie, convoitise de ri- » chesses, et déshonnêteté de vêtements. » Puis il entre naïvement dans ce détail : « Les uns portoient robes si courtes qu'en se bais- » sant ils montroient indécemment leurs braies (culottes) à ceux » qui étoient derrière eux; et étoient leurs habits si étroits qu'il » leur falloit aide pour les ôter et sembloit qu'on les écorchât; » d'autres avoient leurs robes recoursées (plissées) sur les reins » comme femmes, et leurs chaperons détranchés (découpés) me- » nûment tout entour, et avoient une chausse d'une couleur, et » l'autre d'autre, et leur tomboient leurs cornettes et leurs manches » près de terre; ils portoient barbes longues et sembloient mieux » jongleurs qu'autres gens : pourquoi ce ne fut pas merveille si » Dieu voulut corriger les méfaits des François par son flagel » (fouet). » Dieu, qui punissait la corruption des mœurs, n'était-il pas en droit de tirer aussi une vengeance éclatante de l'oppression, des violences et des injures dont l'Église se voyait affligée dans la personne de ses ministres [1] ? Les armes spirituelles des conciles étaient trop souvent inefficaces pour arrêter les vexations des seigneurs et des juges laïques [2], qui osaient faire arrêter, emprisonner, tourmenter et conduire les clercs au dernier supplice, au préjudice de la liberté et de la juridiction ecclésiastiques [3]. Cette noblesse, auxiliaire des rois contre les papes; cette noblesse, avide des décimes arrachées au clergé [4], dont on ne respectait pas plus les biens que les personnes [5]; cette noblesse, disons-nous, devait avoir son tour, et la justice de Dieu ne lui manqua pas. Voilà la véritable raison du sang versé : toutes les autres sont des motifs secondaires.

En expiation de sa perfidie, Godefroi de Harcourt, sur qui la mort de son frère et de son neveu tués à Créci avait sans doute fait impression, vint se présenter, la corde au cou, à Philippe VI,

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 344.
[2] *Ibid.*, p. 349.
[3] *Ibid.*, p. 351.
[4] *Ibid.*, p. 365.
[5] Cont. G. de Nang, p. 108 : « Pecuniæ militibus multis et nobilibus, ut patriam et regnum juvarent et defensarent, contribuebantur; sed omnia *ad usus inutiles ludorum, ad taxillos et indecentes jocos* contumaciter exponebantur. »

et lui dit : « J'ai été traître envers le roi et le royaume ; j'en re» quiers miséricorde et paix. » Et le roi lui octroya paix et miséricorde.

A l'armée du nord survivait du moins celle du midi, qui avait levé, dès le 20 août, le siége d'Aiguillon. Philippe VI licencia cette armée, abandonnant ainsi la France méridionale au comte de Derby, qui envahit le pays jusqu'à la Loire. Tout réussissait à Édouard III. Le 17 octobre 1346, David Bruce, roi d'Écosse, le plus fidèle allié des Français, fut vaincu et pris par ses lieutenants. Charles de Blois eut le même sort en Bretagne, au mois de juin de l'année suivante : repoussé devant la Roche-d'Érien, qu'il assiégeait, et couvert de sept blessures, il se rendit et fut envoyé en Angleterre. Pendant ce temps, Édouard III avait pris racine devant Calais.

Les marchands anglais, que cette guerre ruinait, firent un dernier effort pour se mettre en possession du détroit [1], et les villes maritimes d'Angleterre, exaspérées par nos corsaires de Calais, donnèrent tout exprès une flotte à Édouard. Le siége commença le 3 septembre 1346. Comme, après les sacrifices qui avaient été faits pour cette expédition, le prince anglais ne pouvait reparaître devant les communes qu'il ne fût venu à bout de son entreprise, autour de la ville il bâtit une ville en charpente, afin d'y rester hiver et été. Jean de Vienne, gouverneur de Calais, se voyant exposé à un long blocus, expulsa les bouches inutiles. Suivant Froissart [2], le roi d'Angleterre laissa passer ces malheureux et les gratifia même d'une aumône. Au contraire, suivant l'historien anglais [3], le passage leur fut refusé, et ils moururent de misère entre le camp et les fossés de la ville. Quelle que fût, pour Philippe VI, la nécessité de secourir Calais, ce ne fut qu'au bout de dix mois de siége qu'il réussit à se mettre en mouvement, tant cette monarchie demi-féodale était inerte et embarrassée. S'étant procuré des ressources pécuniaires par la falsification des monnaies [4], par la gabelle [5], par les décimes ecclésiastiques [6], par la confiscation des biens des usuriers lombards [7], il s'avança enfin, au mois de

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 330.
[2] T. 2, p. 387.
[3] Knyghton, *De event. Angl.*, l. 4.
[4] *Ord.*, t. 2, p. 234, 236, 263.
[5] *Ibid.*, p. 253, 262.
[6] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 366.
[7] *Hist. de Languedoc*, l. 31, c. 24, p. 264.

juillet 1347, avec une nombreuse armée où l'on voyait les ducs de Normandie et d'Orléans, ses fils, les ducs de Bourgogne et de Bourbon, les comtes de Foix, d'Armagnac, de Forez, de Valentinois, Louis de Savoie, Jean de Hainault, etc. On ne pouvait arriver à Calais que par les marais ou par les dunes : or, les marais étaient occupés par les Anglais, dont la flotte dominait d'ailleurs les dunes du côté de Boulogne; celles du côté de Gravelines étaient gardées par les Flamands, que le roi tenta vainement de gagner. Leur jeune comte, fils de celui qui avait péri à Créci, venait d'échapper par la fuite à la prison courtoise où ils le retenaient pour le contraindre à épouser la fille du roi d'Angleterre, et ils craignaient le retour de ce prince, réfugié auprès de Philippe[1]. Autant les Calaisiens avaient éprouvé de joie en apercevant les bannières qui semblaient leur promettre une prochaine délivrance, autant ces infortunés, en proie aux horreurs de la famine, éprouvèrent de douleur quand le roi de France s'éloigna, sans avoir pu les secourir, en les laissant à la merci des Anglais qui les jalousaient comme marins et les haïssaient comme corsaires.

Ici, nous allons transcrire la plus belle page de l'histoire des communes françaises.

Pressé par les habitants de la ville abandonnée d'ouvrir des négociations avec le roi d'Angleterre, le gouverneur monta aux créneaux et annonça qu'il désirait pourparler. Édouard III, qui était resté un an devant Calais, qui en une seule campagne avait dépensé la somme, énorme alors, de près de dix millions de notre monnaie, aurait probablement passé les assiégés au fil de l'épée; vengeance dont les marchands anglais n'auraient pas manqué de s'applaudir. Mais Gaultier de Mauny, aussi généreux qu'il était brave, lui représenta que la loyauté des fidèles Calaisiens ne méritait pas ce traitement barbare, et ajouta que, s'il en agissait ainsi avec les assiégés, ses gens n'oseraient plus s'enfermer dans les places de peur de représailles. Le roi céda et consentit à recevoir la ville à merci, pourvu que six des principaux bourgeois vinssent, suivant l'usage, lui présenter les clés tête nue, pieds nus, la corde au col. Mauny porta cette réponse à Jean de Vienne, qui était resté appuyé aux créneaux.

Le gouverneur fit aussitôt sonner le beffroi : hommes, femmes, enfants, vieillards, se rassemblent aux halles, et apprennent, de la bouche de Jean de Vienne, quelle est la dernière volonté du

[1] Froissart, t. 2, p. 480.

roi d'Angleterre. Certes, il y avait danger pour les premiers qui paraîtraient devant ce prince. Mais il se trouva, sur-le-champ, dans cette petite ville dépeuplée par la famine, six hommes de bonne volonté pour sauver les autres ; et cette grande action se fit tout simplement, et non piteusement, avec larmes et longs discours, comme l'imagine Froissart [1]. Tout le monde sait le nom d'Eustache de Saint-Pierre, auquel il faut ajouter celui de Jean d'Aire et des deux frères Jacques et Pierre de Wissant. Les annales de Calais assurent que les deux derniers candidats pour la mort furent tirés au sort parmi plus de cent qui se proposèrent après les quatre premiers, et ce grand nombre de concurrents est peut-être ce qui a empêché les noms des deux derniers bourgeois de parvenir jusqu'à nous : ils se seront perdus dans la gloire commune [2].

Il fallut pourtant les prières de ses chevaliers et les tendres supplications de la reine, prosternée à ses genoux, pour détourner Édouard de faire pendre ces braves gens.

Ce prince, ayant pris possession de Calais, n'y retint que trois Français, un prêtre et deux vieillards pour indiquer les bornes des héritages. Puis il repeupla la ville d'Anglais. Les habitants, expulsés par le vainqueur, trouvèrent aide et protection en France. Philippe VI leur concéda tous les héritages qui lui échoiraient pour quelque cause que ce fût, leur donnant ainsi ses propres biens en échange des biens qu'ils avaient perdus : ce talion qu'il s'imposait pour le malheur est dans un esprit touchant d'égalité et de justice. Le 8 septembre 1347, un mois après la reddition, il accorda tous les offices vacants aux Calaisiens qui voudraient s'en faire pourvoir. Le 10, il leur accorda de nouveau un grand nombre de priviléges et de franchises, confirmés sous les règnes suivants. De son côté, Édouard III permit à plusieurs Français de rentrer dans Calais, où ils recouvrèrent leurs héritages, en lui faisant serment de fidélité [3]. De ce nombre fut le premier de ceux qui lui avaient apporté les clés, Eustache de Saint-Pierre, auquel, par des lettres du 8 octobre, il accorda une pension, en attendant qu'il eût pourvu plus amplement à sa fortune : grace fondée sur les services qu'Eustache devait rendre, soit en maintenant le bon ordre dans Calais, soit en veillant à la garde de cette place. Les hommes auxquels l'amour de leur cité avait inspiré un si admirable dévoue-

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 335.
[2] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 109.
[3] *Mém. de l'Acad. des Insc.*, t. 37, p. 537.

ment, étaient attachés à Calais plutôt qu'à la France, et le patriotisme des bourgeois français ne passait guère les murs de leur ville.

Un esprit de dénigrement se répandit parmi nous, vers la fin du dernier siècle, dit M. de Châteaubriand [1]. On se plaisait à rabaisser les actions héroïques : de même qu'on ne voulait plus de la religion de nos aïeux, on était incrédule de leur gloire. On n'eut pas plus tôt découvert qu'Eustache de Saint-Pierre avait reçu une pension d'Édouard qu'on triompha de cette découverte..... Mais.... les largesses d'Édouard pour Eustache de Saint-Pierre ne sont-elles pas un nouvel hommage rendu au dévouement de ce grand citoyen ? L'estime qu'il inspira aux ennemis de la France doit-elle diminuer celle que nous lui devons ?

Les clés de Calais étaient celles de la France [2]. Cette ville, devenue anglaise, fut, pendant deux siècles, une porte ouverte à l'étranger. L'Angleterre se trouva comme rejointe au continent; il n'y eut plus de détroit. Calais ne devait nous être rendu qu'en 1558 par François de Guise, destiné à faire disparaître la dernière trace des maux qu'Édouard III avait causés à la France. Une trève signée pour dix mois le 28 septembre 1347, sous la médiation des légats apostoliques [3], et prorogée ensuite pendant tout le règne de Philippe VI, suspendit le cours de ces maux. Toutefois, la dépopulation par la guerre était tristement compensée par la dépopulation qu'opéraient la famine et la *Peste noire*.

La contagion, qui prit naissance dans l'Asie supérieure l'an 1346, passa de l'Asie en Égypte, en Grèce et aux îles de la Méditerranée [4]. Elle s'empara ensuite des côtes de l'Europe et de l'Afrique, puis de tous les pays les plus avancés dans les terres. Durant trois années qu'elle désola l'Europe, elle la parcourut successivement tout entière, sans se fixer plus de cinq ou six mois dans les lieux où elle séjourna le plus. D'Italie elle vint en France, d'où elle gagna l'Espagne. Se repliant peu après sur elle-même pour infecter l'Allemagne, les pays septentrionaux et les îles Britanniques, elle n'épargna sa funèbre visite à aucune contrée, et moissonna partout ses victimes. En France, nous citerons Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe VI; la reine de Navarre, fille de Louis-le-

[1] *OEuv. compl.*, t. 5 *ter*, p. 113.
[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 336.
[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 364.
[4] *Ibid.*, p. 376.

Hutin; Bonne de Luxembourg, femme de Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi. Pendant long-temps il périt plus de cinq cents pestiférés par jour à l'Hôtel-Dieu de Paris, et il fallut, à plusieurs reprises, renouveler les saintes filles qui y servaient les malades.

Philippe VI, pour conjurer les progrès de ce fléau de Dieu, signala son zèle contre une sorte d'impiété d'autant plus abominable qu'elle semble déclarer une guerre ouverte à la majesté du Très-Haut[1]. Les blasphèmes et les serments sacriléges régnaient encore, malgré les sages ordonnances de S. Louis et de ses successeurs. A l'exemple de ces princes, Philippe VI s'arma contre un abus si criant de toute la sévérité que le respect dû à la religion put lui inspirer. La loi qu'il porta à cette occasion ordonne que, pour la première fois, le blasphémateur sera attaché au pilori depuis six heures du matin jusqu'à trois heures du soir, puis emprisonné pendant un mois avec jeûne au pain et à l'eau; que, la seconde fois, le coupable attaché au pilori aura la lèvre supérieure brûlée d'un fer chaud jusqu'à découvrir les dents; que, pour la troisième faute, il lui en coûtera la lèvre inférieure, qui sera entièrement coupée; et, pour la quatrième fois, la langue, afin, dit la loi: « Qu'il n'en abuse plus pour blasphémer le Seigneur, maître absolu de toutes choses. » Cette loi s'étend aux témoins du blasphème, leur enjoignant de déférer le blasphémateur au juge, sous peine de soixante livres d'amende. S'ils ne peuvent payer la somme, ils seront emprisonnés et jeûneront au pain et à l'eau, afin de suppléer, par cette pénitence corporelle, à la satisfaction pécuniaire. (22 février 1348.)

L'ancienne aversion qu'on nourrissait contre les Juifs les fit regarder presque partout comme la cause des malheurs qu'entraînait la contagion[2]. On les accusa d'avoir empesté l'air et les eaux; on les poursuivit avec un acharnement tel, qu'il en périt des milliers sans distinction d'âge, de sexe, ni de condition. Loin d'approuver une persécution si injuste, le pontife romain publia, le 4 juillet et le 26 septembre 1348, deux bulles pour arrêter le désordre. Rappelant les exemples de ses prédécesseurs, toujours attentifs à justifier les innocents, Clément VI déchargeait les Juifs du crime qu'on leur imputait, détestait avec horreur le massacre qu'on avait fait de ces infidèles en divers lieux, montrait que la

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 363; Dubois, t. 2, p. 639.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.* t. 17, p. 331.

peste n'avait épargné ni les Juifs eux-mêmes, ni les pays où il n'y avait personne de cette nation, ordonnait enfin aux évêques de publier dans les églises une sentence d'excommunication de la part du saint-siége contre ceux qui oseraient molester les Juifs de quelque manière que ce fût. Les papes ont toujours fait entendre la voix de l'humanité. Malheureusement, on ne s'aperçut que dans Avignon et le comtat Venaissin, pays soumis à l'Église romaine, des impressions favorables que la sollicitude de Clément VII avait produites dans les esprits. Ailleurs, plusieurs Juifs, ne pouvant plus soutenir l'horreur de leur situation, mirent le feu à leurs maisons et se jetèrent dans les flammes, pour être ensevelis sous les mêmes ruines avec leurs biens et leurs familles.

Comme on attribuait les ravages de la peste à la juste colère du ciel irrité contre les hommes, on en conclut qu'il fallait recourir à la pénitence et aux bonnes œuvres [1] : conclusion légitime, mais dont on abusa dans la pratique. Sans attendre les ordres des premiers pasteurs de l'Église, plusieurs embrassèrent une sorte de pénitence qui dégénéra en fanatisme. Associés sous la direction de chefs qu'ils s'étaient choisis, ils errèrent çà et là en exerçant sur eux-mêmes, avec beaucoup de rigueur, une flagellation publique. De la Souabe, où les premiers Flagellants parurent, ils vinrent à Strasbourg. Vêtus d'un habit lugubre, chargés d'une croix devant et derrière, et précédés d'une bannière où l'on voyait l'image du crucifix, ils portaient à cause de cela le nom de *Frères de la croix*. De l'Alsace, de la Lorraine et de la Flandre, ils pénétrèrent dans l'intérieur de la France; et, si l'on n'en vit pas à Paris, il s'en montra en Champagne et jusque dans Avignon [2]. Étranges zélateurs que ces hommes superstitieux, qui persécutaient cruellement les Juifs, versaient même le sang des Chrétiens, pillaient les biens des ecclésiastiques et des séculiers! Le pape les condamna (20 octobre 1349); le roi de France les poursuivit [3] : on prétend même qu'il décréta le dernier supplice, comme la peine due à ces profanateurs de la pénitence chrétienne et à ces martyrs du démon, ainsi que les appelle un contemporain [4].

Clément VI ne pouvait trouver un moyen plus propre à détourner les esprits du fanatisme naissant que de leur proposer la solennité du jubilé, dont l'indulgence centenaire avait été réduite à

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 383; Albert. Argent., *in Chr.*
[2] Contin. Nang., p. 801; Marlot, t. 2, p. 632; Maucler. Gener., 45; Albert. Arg
[3] Contin. Nang., p. 811.
[4] Radulph. de Rivo, *in Gest. Pont. Leod.*, c. 3; Massæus, *in Chron.*

cinquante ans [1]. La France, qui possédait dans son sein le souverain dispensateur des trésors de l'Église, n'aurait pas manqué de partager la dévotion commune, sans le danger où l'on était d'une nouvelle collision avec les Anglais. La trève conclue entre les deux nations s'observait mal, et Philippe VI, pour ne pas dégarnir ses frontières, défendit à ses sujets d'aller à Rome dans le cours de l'année sainte.

Le royaume souffrait, mais il s'arrondissait [2]. Jacques II d'Aragon, dont le royaume de Majorque avait été conquis par la branche aînée de sa maison, vendit à Philippe VI, le 18 avril 1349, les deux seigneuries de Montpellier et de Latres, moyennant cent vingt mille écus qu'il dissipa dans une entreprise contre les îles Baléares. Pour subvenir à ces déboursés, le roi de France ne recourait pas seulement aux mutations de la monnaie, altérée neuf fois dans le cours de l'année: le 22 juin, il rendit une ordonnance pour faire vendre à l'enchère les prévôtés et les autres offices de judicature auxquels était attaché le droit d'imposer des amendes, réduisant ainsi la justice à n'être plus qu'une ferme royale des contributions à lever sur les prévenus. La même année, Humbert II, dauphin de Viennois, qui par un traité du 23 avril 1243 avait garanti à la couronne l'héritage de sa riche seigneurie, ayant pris la résolution de renoncer au siècle, céda immédiatement cette province à Charles, fils aîné du duc de Normandie, pour le prix de deux cent mille florins. Dans une assemblée tenue à Vienne le 16 juillet 1349, Humbert remit lui-même le drapeau delphinal à son successeur, qui jura d'observer les priviléges de la province, et qui, parvenu plus tard au trône de France, voulut que le titre de dauphin fût porté désormais par le fils aîné du roi.

Philippe VI avait été négocier le traité avec le roi de Majorque, sous les auspices du pape, à Avignon, ville où les pontifes romains aimaient à résider à cause de son voisinage du comtat Venaissin, et dont le saint-siége venait d'acquérir le domaine tout récemment. Ce domaine, depuis un traité conclu en 1310 entre Philippe-le-Bel et Charles-le-Boiteux, était revenu tout entier aux rois de Sicile, possesseurs légitimes de la Provence; et, comme ces princes avaient intérêt à entretenir beaucoup d'union avec les papes suzerains de la Sicile, Clément V, Jean XXII, Benoît XII et Clément VI vécurent dans Avignon avec autant d'indépendance que s'ils eussent

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 392.
[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 350.

habité le comtat lui-même [1]. Jeanne, reine de Naples, remariée après l'assassinat d'André, son époux, à Louis, prince de Tarente, ayant cherché en Provence un asile contre le ressentiment du roi de Hongrie, frère d'André, et étant venue se justifier à Avignon du meurtre de son mari, songea ensuite à reconquérir sur les Hongrois les places du royaume de Naples. Cette expédition entraînait des frais considérables, et, pour y subvenir, Jeanne vendit, le 18 juin 1348, à Clément VI, avec l'autorisation de son nouvel époux, la ville d'Avignon, ses faubourgs et tout son territoire, pour la somme de quatre-vingt mille florins, ajoutant que, si la souveraineté qu'elle cédait se trouvait valoir davantage, elle faisait don du surplus à l'Église [2]. Le 1er novembre suivant, l'empereur Charles IV, qui prétendait des droits sur Avignon, comme dépendance de l'ancien royaume d'Arles, confirma le traité de vente, détacha irrévocablement Avignon de l'empire, et la céda à l'Église en franc-aleu [3]. Philippe VI se trouva donc, en 1349, à Avignon, sur le territoire de l'Église romaine.

Il arrivait, après la *Peste noire*, ce qui arrive après les immenses calamités. Ceux qui avaient échappé à la mort se voyaient riches des dépouilles de la plus grande partie du genre humain, mise dans le tombeau : tentation délicate pour des hommes qui, avec les vengeances divines, perdaient de vue les hautes vérités de la vie future [4]. L'abondance des biens ramena le luxe, la cupidité, les querelles. Les mitigations, admises pour le temps du fléau, mais de trop après sa disparition, passèrent en prescription contre les anciens usages. Ainsi, quoique la justice de Dieu se fût appliquée à convertir le monde par des châtiments, la génération suivante parut plus vicieuse que celle qui la précédait : comme si, pour faire régner les bonnes mœurs, il fallait que Dieu eût toujours la foudre à la main, et comme si les attraits de son amour ne devaient pas lui soumettre les cœurs plutôt que les menaces de sa colère.

Philippe VI, veuf et libre à l'âge de cinquante-sept ans, allait remarier Jean, duc de Normandie, à sa cousine Blanche de Navarre ; mais, quand il vit la jeune princesse, âgée de dix-huit ans, il résolut de la garder pour lui, et l'épousa, le 19 janvier 1350, pendant l'absence de son fils. Le 9 février suivant, Jean fut dédommagé par son mariage avec Jeanne, héritière de Boulogne et d'Au-

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 368.
[2] Bouche, *Hist. de Prov.*, t. 2, p. 374.
[3] Rain., an. 1348. *Vit. Rom. Pont.*, t. 3, p. 2, p. 360.
[4] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 381.

vergne, et qui, veuve à vingt-quatre ans du duc de Bourgogne, apportait à son nouvel époux, outre les deux fiefs de son héritage paternel, l'administration des deux Bourgognes et de l'Artois, avec la tutelle de son fils enfant [1]. Enfin Charles, petit-fils de Philippe VI et fils de Jean, nouveau dauphin, épousa la fille du duc de Bourbon [2]. Dans le même temps, le jeune comte de Flandre s'unissait à Marguerite de Brabant, aux applaudissements de ses sujets, qui commençaient à se détacher de l'alliance anglaise [3]. Ce n'étaient que fêtes dispendieuses, et par suite mutations de monnaies, impositions, trafic des graces qui dépendaient de la prérogative royale.

La jeune reine était grosse d'une fille, quand Philippe VI tomba dangereusement malade à Nogent-le-Roi, près Chartres. Étant sur son lit de mort, il fit appeler ses deux fils, Jean, duc de Normandie, qui avait déjà trois fils et quatre filles de sa première femme, et Philippe, duc d'Orléans, qui fut aussi comte de Valois et qui n'avait pas d'enfants. Après avoir protesté, en leur présence, de la légitimité de ses titres à la couronne : « Mon fils, dit-il au duc de » Normandie, défendez donc courageusement la France après ma » mort. Il arrive quelquefois, comme j'en ai fait l'expérience, que » ceux qui combattent pour une chose juste éprouvent des revers; » mais ils doivent mettre leur espoir en Dieu, qui ne permet pas » que le règne de l'iniquité soit durable. Aimez-vous, mes fils, main- » tenez la justice et soulagez mes peuples. » Le dimanche 22 août 1350, la mort de Philippe VI fit passer son royaume, désolé à l'intérieur par une maladie contagieuse et menacé au dehors par un ennemi aussi actif qu'ambitieux, à ce roi Jean, que l'adversité marquait déjà de son sceau, et en comparaison duquel le premier des Valois put encore paraître heureux.

Le corps de Philippe VI fut transporté à Notre-Dame de Paris, et ses obsèques eurent lieu à Saint-Denis.

JEAN II ou JEAN-LE-BON.

Dès le 2 septembre 1350, le pontife romain écrivit au nouveau roi, lui recommandant la justice, la piété, les Églises, le clergé et les pauvres [4]. Le 26 du même mois, Jean II se fit sacrer et couronner à Reims. Le 17 octobre, jour de son entrée à Paris, il alla

[1] Matteo Villani, l. 1, c. 32, p. 35.
[2] *Hist. du Dauph.*, c. 151, p. 351.
[3] Meyer, *Ann. Fland.*, l. 13, f. 155.
[4] *Hist. de l'Égl. gall.*, *t.* 17, p. 399.

à Notre-Dame, où il prêta serment, sur les saints Évangiles, de conserver aux Eglises et aux ecclésiastiques leurs droits et leurs priviléges, de leur rendre justice selon les canons, et de les protéger de tout son pouvoir.

Les intérêts du Dauphiné l'ayant bientôt appelé à Avignon, ou plutôt à Villeneuve, qui n'en était séparé que par le Rhône, il y donna un tournoi magnifique, et s'y fit rendre compte des affaires du Languedoc. Mais ce qui doit surtout fixer l'attention, au sujet de ce séjour de Jean II à Villeneuve, ce sont les priviléges qu'il demanda au pape [1], et que l'on considèrera comme un monument de l'affection des souverains pontifes pour la personne de nos rois.

Ce prince, n'étant que duc de Normandie, avait obtenu de Clément VI, dès l'an 1344, la permission de toucher les choses saintes, excepté le corps de Jésus-Christ, et de communier sous les deux espèces, pourvu que cela se fît sans danger pour le sacrement et sans scandale pour les fidèles [2]. En 1351, de retour à Paris, il reçut vingt-huit bulles, dont voici la substance.

La première accorde au roi et à la reine de faire célébrer, pour eux et pour leur suite, l'office divin et même la messe solennelle dans les lieux interdits, pourvu qu'eux-mêmes ne soient pas cause que l'interdit ait été porté.

La deuxième leur permet de choisir un confesseur séculier ou régulier, par qui ils seront absous de tous leurs péchés et de ceux mêmes pour lesquels il faudrait recourir au saint-siége.

Les bulles troisième, quatrième, cinquième, neuvième, quinzième, dix-huitième, vingt-deuxième et vingt-quatrième donnent au confesseur du roi et de la reine les pouvoirs suivans: 1° de commuer les vœux et les serments qu'ils auraient faits: le pape excepte les vœux de chasteté, de continence, de pélerinage à Rome et à Jérusalem; 2° de permettre au roi et à ses troupes, en temps de guerre, de manger de la viande les jours maigres: mais ce pouvoir est fort limité, car le pape excepte les vendredis, le carême, les veilles de Noël, de la Pentecôte, de l'Assomption, de Saint-Jean-Baptiste, des Apôtres et de Saint-Laurent; 3° de dispenser le roi et la reine du jeûne aux jours où il est ordonné, pourvu que les médecins attestent la nécessité; 4° d'accorder au roi et à la reine, en péril de mort, pleine et entière rémission de tous leurs péchés; 5° de les absoudre de l'excommunication qu'ils auraient encou-

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 417.

[2] Rain., an. 1344, n. 62; *Bullar. Magn.*, t. 7, p. 186.

rue pour violences faites aux personnes ecclésiastiques : la mort et la mutilation sont exceptées ; 6° de confesser et d'absoudre, en temps de guerre, les gens de l'armée du roi, de commettre même d'autres prêtres pour cette fonction : on excepte les cas réservés au saint-siége ; 7° de confesser et d'absoudre toutes les personnes de la suite du roi et de la reine : même exception des cas réservés au pape. Ces deux derniers pouvoirs sont étendus au compagnon du confesseur du roi et de la reine, et au premier chapelain de la cour. Ils comprennent aussi le droit d'administrer les autres sacrements, sauf pourtant le droit des églises paroissiales. 8° Le pape accorde au religieux qui est ou qui sera confesseur du roi et de la reine de manger de la viande les jours où cela lui est défendu par sa règle, et de permettre la même chose à son compagnon et aux autres religieux de son ordre quand ils seront à la cour. Il est dit aussi qu'il pourra les dispenser de garder le silence à table.

La sixième bulle permet au roi et à la reine d'entrer dans tous les monastères d'hommes et de filles, sans exception. La septième, de faire célébrer, en temps de guerre, sur un autel portatif.

Les bulles huitième, quatorzième, vingtième et vingt-unième, contiennent des indulgences, savoir : indulgence d'un an et de quarante jours à tous ceux qui entendront la messe célébrée pontificalement en présence du roi et de la reine. Même indulgence à ceux qui entendront le sermon qui se fait pendant la messe du roi et de la reine. Même indulgence au roi et à la reine, et à tous les autres à cause d'eux, quand le roi et la reine assisteront à la dédicace ou consécration d'une église. Indulgence de cent jours à quiconque priera pour le roi et pour la reine.

Les bulles dixième, douzième, seizième et dix-neuvième énoncent ce qui suit : que le roi et la reine ne pourront être excommuniés ni interdits sans un exprès commandement du saint-siége ; que les princes leurs enfants jouiront du même privilége, tant qu'ils seront en puissance de parents ; que les chapelains et les clercs de la cour ne pourront être punis de l'excommunication majeure pour avoir communiqué avec les excommuniés : on excepte la communication dans le fait qui a mérité la censure ; que personne ne pourra jeter l'interdit sur les terres ni sur les chapelles du roi, sans un pouvoir spécial du saint-siége. Avant l'obtention de ce privilége, Jean II, par un acte du 23 novembre 1350, avait osé déclarer que le domaine royal n'était pas sujet à l'interdit.

Les bulles treizième et vingt-troisième disent que les curés des lieux où le roi et la reine se trouveront pourront administrer les

sacrements aux gens de leur suite, et que ces gens de la suite du roi seront là comme dans leur propre paroisse. On ajoute : sauf le droit des autres églises paroissiales.

La dix-septième bulle lève un scrupule du roi et de la reine, qui, sans se sentir coupables d'avoir rien acquis contre la justice, avaient de l'inquiétude au sujet des acquisitions faites par leurs prédécesseurs ou par eux-mêmes. Le pape calme cette inquiétude en substituant leurs aumônes aux obligations qu'ils craignaient d'avoir contractées. « Les aumônes, dit-il, que le roi et la reine font » et feront dans la suite, pourront servir de supplément aux res- » titutions qu'ils seraient obligés de faire; supposé néanmoins qu'ils » ne sachent à qui et comment il faudrait effectivement restituer. »

Les bulles vingt-cinquième, vingt-sixième, vingt-septième et vingt-huitième ont pour objet les clercs et les chapelains du roi et de la reine. Le pape déclare qu'ils pourront recevoir les ordres, même sacrés, de quelque évêque que ce soit, et réciter l'office divin selon l'usage de l'Église de Paris, etc.

Toutes ces concessions sont ou d'anciennes graces que le pape confirme, ou de nouvelles qu'il accorde. Elles sont adressées à Jean II et à la reine, sa compagne ; mais il en est peu qui ne soient communiquées expressément, et par la teneur même de chaque bulle, à tous les rois et à toutes les reines de France à perpétuité.

En parlant si souvent du confesseur, du chapelain, des clercs du roi et de la reine, ces bulles fondèrent en partie les prérogatives de ce qu'on appela la *Chapelle du roi*. Il est aisé de remarquer la préférence que le pape y donne au confesseur du roi sur les autres ecclésiastiques de la cour. Aussi les auteurs qui traitent de la Chapelle des rois de France [1] ont-ils fait observer que, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles VIII, le confesseur du roi fut dans le clergé de la cour ce qu'était l'apocrisiaire sous la première race de nos rois, l'archi-chapelain sous la seconde, et ce que fut depuis le grand-aumônier de France. Ils trouvent dans les monuments de l'antiquité que le confesseur du roi est toujours nommé avant l'aumônier, les chapelains et les clercs de la chapelle royale ; que le confesseur connaissait des bénéfices de collation royale et des aumônes du roi, au lieu que l'aumônier faisait signer et sceller *les lettres d'aumône seulement*; que personne, hors le confesseur, ne pouvait parler au roi pendant qu'il enten-

[1] Dupeyrat, l. 1, c. 61.

dait la messe, et que, la messe achevée, avant qu'on sortît de l'église, lui seul aussi pouvait entretenir le roi touchant la collation des bénéfices [1]; qu'une des dépendances de l'office du confesseur du roi était de voir les actes de résignation et de permutation de bénéfices, pour savoir *s'il n'y avait simonie ou autre paction illicite;* que, quand les évêques prêtaient le serment de fidélité au roi, le confesseur devait être présent; que souvent les lettres-patentes des rois étaient *portées par leurs confesseurs aux cours souveraines* pour être enregistrées, et qu'alors on mettait sur le repli : *De la part du seigneur roi, au rapport de son confesseur ;* qu'enfin, depuis le règne de Henri II jusqu'à celui de Henri IV, le collége de Navarre fut soumis à l'autorité du confesseur du roi, c'est-à-dire que le confesseur du roi conférait toutes les places de cette maison, sans en excepter celle de grand-maître, et qu'on était obligé de lui rendre compte de toute l'administration du temporel [2]. Tant de distinctions accordées aux confesseurs de nos rois ne pouvaient manquer de leur ouvrir la route aux premières dignités de l'Église. Presque tous, en effet, depuis le règne de Philippe-le-Bel jusqu'à celui de Henri III, furent élevés à l'épiscopat, et plusieurs même honorés de la pourpre. On fait remarquer à cette occasion que le premier confesseur du roi qui ait été cardinal fut Nicolas de Fréauville, confesseur de Philippe-le-Bel, et religieux de Saint-Dominique [3]. C'était ordinairement dans cet ordre que les rois, successeurs de S. Louis, choisissaient leurs confesseurs, et cet usage subsista pendant près de trois siècles.

La préséance du confesseur sur l'aumônier du roi, et sur tous les autres ecclésiastiques de la cour dura long-temps. Comme nos rois tiraient presque toujours du cloître les directeurs de leur conscience, la profession d'humilité, propre à l'état religieux, fut cause apparemment que le confesseur céda peu à peu ses avantages à l'aumônier du roi. Sous Charles VIII, Geofroi de Pompadour eut la qualité de grand-aumônier : bientôt après, ce titre fut le premier de la Chapelle du roi, et le grand-aumônier précéda tout le clergé de la cour [4]. Sous François Ier, on créa un premier aumônier et un maître de l'oratoire. Ces deux officiers, inférieurs au grand-aumônier, eurent encore le rang au dessus du confes-

[1] Archon., t. 2, p. 223; *Ms. du P. Sirmond.*
[2] *Ibid.;* Dupeyrat, c. 54.
[3] Fritz, *Gall. Purpur.*
[4] Archon., t. 2, p. 429.

seur du roi, qui, par là, ne se trouva plus que le quatrième dans l'ordre de la Chapelle royale [1].

Les Frères Prêcheurs, honorés de la confiance de nos monarques, gouvernaient aussi, presque dans tout le royaume, l'inquisition, qui y avait été reçue dès le siècle précédent [2]. Ce tribunal s'était trouvé borné dans sa juridiction depuis que le pape Nicolas IV, à la prière de Charles II, roi de Sicile, avait ôté aux inquisiteurs tout pouvoir sur les comtés du Maine et d'Anjou. Mais, après la mort de Charles II et de ses héritiers (Marguerite, sa fille, femme de Charles, comte de Valois, puis Philippe de Valois, leur fils, qui, étant devenu roi de France, réunit à la couronne l'Anjou et le Maine), les Frères Prêcheurs songèrent à rentrer dans le plein exercice de leur charge. Ils demandèrent à Clément VI si l'exemption de ces provinces devait être maintenue depuis leur réunion à la couronne [3]. Le pape répondit (26 septembre 1351) que, comme il serait dangereux de laisser un asile aux hérésies qui pourraient s'élever dans le royaume, il voulait que l'inquisition fût désormais exercée dans le Maine et l'Anjou aussi bien que dans les autres provinces voisines.

Il était plus aisé au pontife romain de régler les affaires de l'Église de France que de ménager, par son intervention paternelle, une paix solide entre Jean II et Edouard III [4]. Mais, avant de reprendre le fil des événements politiques, disons quel était le nouveau roi de France.

Jean II, alors âgé de trente-un ans, avait reçu une éducation aussi bonne que celle de son père avait été négligée [5]. Il aima et protégea les lettres autant que Philippe VI les méprisait : c'est à ses ordres que nous devons les premières traductions de Tite-Live, de Salluste, de Lucain et des Commentaires de César. Il chercha et récompensa le mérite ; il sentait par le cœur ce qu'il ne voyait pas par l'esprit. Il eut à la fois ces défauts et ces qualités propres à perdre les empires : l'impétuosité de caractère et l'irrésolution d'esprit ; le courage qui ne consulte que l'honneur, et la magnanimité qui sacrifie tout à l'accomplissement de sa parole. Dans un temps où la justice était en France la liberté, il protégea la justice : ainsi on le vit avec plaisir ne point faire supporter aux deux

[1] *État de la France*, éd. 1718.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 424.
[3] Rain., an. 1351, n. 37.
[4] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 436.
[5] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 117.

fils de Robert d'Artois, ses cousins-germains, la responsabilité des crimes de leur père. En amitié, il n'y eut point d'homme plus fidèle; mais on pardonne rarement aux rois d'avoir des amis ou de n'en avoir pas, et l'on calomnia sa bienveillance pour Charles d'Espagne, frère de ce Louis d'Espagne dont nous avons parlé.

Le connétable, fait prisonnier à Caen en 1346, était le comte d'Eu et de Guines, qui trahit, dit-on, sa patrie, à l'exemple de tant de Français. Il revenait sur parole de sa prison d'Angleterre: le roi, sans l'intervention d'aucun juge, lui fit trancher la tête. Jean d'Artois fut gratifié du comté d'Eu, et Charles d'Espagne eut la charge de connétable. Mais, sur la nouvelle de la mort du comte, les habitants de Guines livrèrent leur forteresse au gouverneur anglais de Calais. Jean II se plaignit au pape, garant de l'armistice [1], de ce qu'Édouard III s'était emparé de ce château, en corrompant la fidélité de celui qui y commandait: Édouard répondit que *les trèves étaient marchandes,* et qu'au surplus il n'avait fait qu'imiter les Français qui, pendant la trève, avaient voulu acheter Calais. « Toute la différence, ajoutait-il, entre eux et nous, c'est » que de notre côté les entreprises sont mieux concertées que du » leur [2]. »

Avant son sacre, Jean II ne prit pas le titre de roi, et n'employa que le sceau de son duché de Normandie; mais dès-lors il commença à altérer les monnaies: cette forme de banqueroute était sa grande ressource. Comme son père, il chercha d'abord à tenir secrètes ces honteuses falsifications; à la longue, il devint plus hardi et proclama comme un droit ce qu'il cachait naguère comme une fraude [3]. Chaque année, durant son règne, il rendit sur cette matière quinze à dix-huit ordonnances, ramenant souvent le marc d'argent à sa valeur première de quatre livres: après quoi, par des opérations secrètes, il tirait de ce même marc douze, quinze, et même dix-sept livres huit sols. Évidemment, chaque ordonnance qui accroissait ainsi le nombre des livres tirées d'un marc équivalait à une abolition de dettes, et chaque réduction à l'ancien tarif forçait, au contraire, le débiteur à payer trois et quatre fois ce qu'il avait emprunté.

En 1351, Jean II, demandant aux États son droit de joyeux avénement, se montra facile à leurs réclamations, quelque contradic-

[1] Matth. Vill., l. 2, c. 49; Spond., an. 1351, n. 3.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 436.
[3] *Ord.*, t. 3, p. 555.

toires qu'elles fussent [1]. Il promit aux nobles de Picardie de tolérer les guerres privées [2]; aux bourgeois de Normandie, de les interdire [3]: les uns et les autres lui accordèrent six deniers par livre sur les ventes. Il assura aux fabricants de Troyes la fabrique exclusive des toiles étroites ou *couvre-chefs* [4]; aux maîtres des métiers de Paris un réglement qui fixait les salaires des ouvriers, élevés outre mesure, par suite de la dépopulation et de la peste [5]: les bourgeois de Paris, consultés par eux-mêmes et non par députés, à leur assemblée du *Parloir aux bourgeois*, accordèrent la taxe des ventes [6]. Qu'on n'infère pas de nos expressions que Jean II reconnût aux États le droit exclusif d'asseoir de nouvelles contributions. Mais, le roi n'ayant point encore dans les localités des agents qui pussent en son nom demander de l'argent aux peuples, les contributions étaient perçues par des autorités provinciales ou communales qui comptaient ensuite avec le trésor royal. Il assemblait donc les États pour qu'ils perçussent gratuitement l'argent qu'ils lui accorderaient. La seule détresse du trésor appela les députés de la nation à chercher comment ils pourraient avoir de l'argent, et bientôt après à regarder comment cet argent était dépensé [7].

Le surnom de *le Bon*, attribué à Jean II, veut dire ici le confiant, l'étourdi, le prodigue [8]. Les seigneurs, les nobles chevaliers, assiégaient le bon roi, et lui prenaient tout ce qu'il recevait des autres [9]. La noblesse, commençant à vivre loin de ses châteaux, séjournant à grands frais près du trône, devenait chaque jour plus avide. Il fallait la payer pour combattre. Sous Philippe VI, le chevalier s'était contenté de dix sous par jour. Sous Jean II, il en exigea vingt, et le seigneur banneret en eut quarante. Cette dépense énorme obligea le roi Jean d'assembler les États plus souvent qu'aucun de ses prédécesseurs. Les nobles contribuèrent ainsi, indirectement et à leur insu, à donner une importance toute nouvelle aux États, surtout au Tiers-État, à l'État qui payait.

Les contributions de la bourgeoisie permirent à Jean II de mettre sur pied une armée, lors de l'expiration de la trève avec l'Angle-

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 364.
[2] *Ord.*, t. 2, p. 395, 447.
[3] *Ibid.*, p. 408.
[4] *Ibid.*, p. 344.
[5] *Ibid.*, p. 350.
[6] *Ibid.*, p. 422, 432, 434.
[7] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 10, p. 384.
[8] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 360.
[9] *Ibid.*, p. 362.

terre, qui finissait le 1er août 1351. Il reprit en personne Saint-Jean-d'Angély, l'une des conquêtes du comte de Derby, mais n'entra point en Guyenne, et consentit à renouveler l'armistice pour un an; ce qui n'empêcha pas les collisions entre les deux partis qui se disputaient la Bretagne.

Dans la prévision d'une guerre prochaine et cruelle, le roi chercha à s'attacher la noblesse par l'institution d'un ordre militaire, sur le modèle de celui qu'Édouard III venait d'établir sous le titre de la Jarretière[1]. Il déclara, par une lettre adressée à tous les chevaliers futurs (6 novembre 1351), « qu'à l'honneur de Dieu et de » Notre-Dame, et en exaucement de chevalerie, il avoit ordonné » de faire une compagnie de chevaliers, qui seroient appelés les » chevaliers de Notre-Dame de la Noble-Maison. » Cette Noble-Maison était celle de Saint-Ouen-sur-Seine, entre Paris et Saint-Denis, où les chevaliers devaient s'assembler chaque année à la fête de l'Assomption et de la Sainte-Vierge, et assister à tout l'office dans une chapelle desservie par des chapelains que le même roi y fonda en 1354. L'ordre de la Noble-Maison fut aussi appelé l'ordre de l'Étoile, parce que les chevaliers devaient porter au chaperon et sur le devant du manteau une étoile blanche, chargée d'un petit soleil d'or, à fond bleu, le tout sur un émail rouge. Ces chevaliers faisaient vœu de ne pas reculer de quatre arpents, s'ils n'étaient tués ou pris: ils furent pris, en effet. Leur somptueuse maison de Saint-Ouen, sorte d'Invalides de la chevalerie, ne s'acheva pas[2].

L'ordre de l'Étoile, le premier de tous les ordres militaires institués en France, était d'abord composé de cinq cents chevaliers. On augmenta encore ce nombre pendant les guerres, par suite du besoin qu'avait le roi de s'attacher ou de récompenser les militaires; mais, comme on y admettait toute sorte de personnes, les grands ne voulurent plus y entrer, et l'ordre déchut. Néanmoins, Louis XI y admit encore des princes de la maison royale, et en célébra magnifiquement la fête avec toute sa cour en 1470. Mais, ce prince ayant institué l'ordre de Saint-Michel, Charles VIII, afin de donner plus d'éclat à l'ordre nouveau, abolit l'ancien. Dès-lors, cette chevalerie, établie dans le principe en faveur des grands du royaume, fut abandonnée aux archers du guet, qui prirent l'étoile sur leur casque, comme le signe distinctif de leur milice.

De son côté, Charles, dauphin, fils aîné du roi, dont le zèle

[1] *Spicil.*, t. 10, p. 215; Hélyot, t. 8, p. 309; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 437.
[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 359.

éclatait par les poursuites dirigées contre d'hérétiques Vaudois qui dépeuplaient les Églises du Dauphiné, ouvrit, au centre même du royaume, un asile à la piété (octobre 1352), en établissant dans son château du Vivier, au diocèse de Meaux, une Sainte-Chapelle avec un chapitre destiné à célébrer l'office divin pour le roi Jean son père, Bonne de Luxembourg, sa mère, Philippe de Valois, son aïeul, et en général pour tous les rois de France ses ancêtres [1]. Cette Sainte-Chapelle du Vivier subsista jusqu'en 1694, époque de sa réunion avec celle de Vincennes.

Sur ces entrefaites, Clément VI, qui n'avait cessé d'exhorter à la paix les rois de France et d'Angleterre, mourut le 6 décembre 1352. Jean s'avança à grandes journées vers Avignon, pour faire élire un pape dévoué à ses intérêts. A cette nouvelle, le zèle pour la liberté de l'Église accéléra les opérations du conclave, et Innocent VI fut élu. Sous ce pontife, les universités du royaume continuèrent à se remplir de colléges, les uns destinés aux exercices publics, les autres ouverts comme des asiles à l'indigence des étudiants [2]. C'était surtout à Paris qu'on aimait à multiplier ces maisons d'étude, parce que l'université de la capitale était regardée comme le centre de la bonne littérature [3]. Depuis l'an 1305, date du collége de Navarre, jusque vers l'année 1400, on compte près de trente colléges qui s'établirent à Paris. Les fondateurs étaient d'ordinaire des évêques ou des ecclésiastiques, distingués par leur richesse comme par leur vertu, et qui voulaient pourvoir à l'éducation de la jeunesse qui serait demeurée sans culture dans les provinces. Ces colléges prenaient souvent le nom des évêchés d'où partaient les libéralités, ou en faveur de qui ces libéralités avaient été faites. Tels furent les colléges d'Autun, de Bayeux, de Beauvais, de Cambrai, de Laon, de Lisieux, de Reims, de Séez, de Tournai, de Tours, etc. Quelquefois, cependant, le nom des fondateurs était conservé à ces maisons, et c'est ce qui paraît par les colléges du Plessis, de Justice, de Boissi, du cardinal Le Moine, du cardinal Cholet, et par plusieurs autres, à la tête desquels il faut mettre le collége de Sorbonne, l'un des plus anciens de la capitale. Du reste, l'université de Toulouse eut à proportion le même accroissement que celle de Paris : elle acquit, dans le cours du quatorzième siècle, un assez grand nombre de colléges, dont la

[1] *Hist. nouv. de l'Égl. de Meaux*, t. 1, p. 260, et t. 2, p. 327; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 445.

[2] *Ibid.*, p. 463.

[3] Du Boul., t. 4, p. 327, 349.

plupart durent leur origine à des papes ou à des cardinaux, et quelques-uns à des évêques qui voulurent procurer par là à leurs Églises des sujets vertueux et instruits. Témoignage irrécusable de la sollicitude du clergé, et en particulier des pontifes romains, ses chefs, pour les progrès des bonnes mœurs et des lumières.

En même temps que s'établissaient ces foyers de civilisation, des temples s'élevaient à l'honneur du Très-Haut, comme pour attester qu'on n'isolait pas la civilisation de la religion, qui est en effet et le moyen de la propager, et la véritable garantie de sa durée. Ainsi l'église des Carmes fut consacrée, le 16 mars 1353, par le cardinal de Boulogne, évêque de Porto, et l'on vit quatre reines prendre part à cette fête, savoir : Jeanne d'Évreux, veuve de Charles-le-Bel; Blanche de Navarre, veuve de Philippe de Valois; Jeanne de Boulogne, reine régnante; Jeanne de France, fille de Jean II et reine de Navarre[1]. La première de ces princesses était celle qui s'intéressait le plus à la solennité. En 1349, elle avait donné aux Carmes quinze cents florins d'or et des joyaux d'un prix extraordinaire : c'étaient la couronne, la ceinture et la fleur de lis qu'elle avait portées à son couronnement. Ces trois pièces étaient d'or, couvertes d'émeraudes, de diamants et de perles. La reine voulut qu'elles fussent vendues, et que la somme qui en proviendrait fût employée à terminer le nouvel édifice[2].

Le cardinal de Boulogne, qui en fit la dédicace, résidait presque continuellement à Paris, afin de négocier, au nom du pape, un traité de paix entre la France et l'Angleterre. Les pouvoirs du prélat étaient très amples, Innocent VI lui ayant permis, par un bref du 13 mai 1353, de procéder par la voie des censures contre ceux qui donneraient atteinte aux articles du traité, quand une fois les deux rois seraient d'accord : mais, dans les circonstances, ce pouvoir fut inutile, car ni l'un ni l'autre ne se prêtait à un accommodement. Tantôt, le roi d'Angleterre n'envoyait pas ses ambassadeurs à l'entrevue indiquée par le cardinal; tantôt le roi de France ne ratifiait pas les conventions acceptées par ses plénipotentiaires. Cependant, Innocent VI ne se rebutait point. Sans quitter le caractère de père commun, il exhortait Édouard III à ne pas se laisser éblouir par l'éclat de ses victoires, de peur que Dieu ne lui retirât sa protection : il faisait ressouvenir

[1] *Hist. de Paris*, t. 1, p. 355.
[2] *Hist. de l'Égl gall.*, t. 17, p. 468.

Jean II qu'il n'y a rien de plus glorieux pour les monarques que d'aimer la paix ; il le priait de considérer à quels malheurs il s'exposait en continuant une guerre si funeste, quels biens au contraire il procurerait à ses sujets et aux autres peuples s'il voulait prendre des inclinations pacifiques (12 juillet 1353). Des trèves accordées de mauvaise grace et mal observées, voilà le seul fruit de cette paternelle intervention du pontife, avare du sang des chrétiens.

Le troisième fléau de sa patrie, Charles-le-Mauvais, monte alors sur la scène, après Robert d'Artois, déjà disparu, et Godefroi de Harcourt, qui va disparaître [1]. Il était fils de Jeanne, fille de Louis-le-Hutin, reine de Navarre, et de Philippe, comte d'Évreux, prince du sang : par l'héritage maternel, il possédait un Etat important vers les Pyrénées; par l'héritage paternel, des terres, des villes, des châteaux en Normandie. Sa puissance s'accrut encore ; il devint (1353) gendre du roi, qui lui donna pour accordée, en attendant mariage, sa fille Jeanne, âgée de huit ans. Plus Charles s'approchait du trône, plus il semblait l'envier et le haïr. Si ce trône avait été accessible aux femmes, le roi de Navarre y aurait eu des prétentions mieux fondées que celles d'Édouard III, puisqu'il était fils d'une fille de Louis-le-Hutin, et qu'Édouard ne descendait que d'une fille de Philippe-le-Bel. C'est ce qui fit qu'Édouard ne secourut Charles qu'autant qu'il le fallut pour désoler la France, pas assez pour le faire triompher.

Charles-le-Mauvais joignait malheureusement à tous les vices du cœur toutes les ressources de l'esprit. On parle de sa beauté, de sa libéralité, de son éloquence, de sa bravoure : toutes ces qualités s'effacèrent devant la noirceur de son ame, et l'on ne peut mieux peindre sa perversité qu'en disant qu'il mérita complètement le surnom odieux que lui a conservé l'histoire [2]. Son caractère est à part au milieu des caractères de son siècle : Charles naquit, comme Marcel, pour ces troubles civils qui annonçaient une révolution dans les mœurs. Cet homme flétri fut le démon de la France [3].

La charge de connétable avait été donnée, après l'exécution du comte d'Eu, à Charles d'Espagne, le premier de cette race de favoris qui s'attacha aux Valois comme une branche bâtarde de

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 119.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 24.
[3] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 360.

leur famille; et la haine, qui pardonne quelquefois à celui qui verse le sang, poursuivit l'homme qui en recevait le prix [1]. Le connétable, accusé d'avoir poussé Jean II à un acte de rigueur, afin de s'emparer des dépouilles de la victime, devint généralement odieux. Il le fut surtout à Charles-le-Mauvais. En effet, le roi de Navarre, qui, en dédommagement des comtés de Champagne et de Brie, jouissait, comme sa mère, d'un revenu assigné sur ceux d'Angoulême et de Mortain, s'étant plaint que l'Angoumois était devenu improductif depuis la guerre des Anglais, Jean II lui reprit ce comté dont il investit aussitôt Charles d'Espagne, sans accorder en échange une autre garantie à Charles-le-Mauvais, déjà soupçonné de connivence avec l'Angleterre. Le Navarrais se vengea de cet affront, comme il convenait à un caractère tel que le sien : le 8 janvier 1354, il fit assassiner le connétable à Laigle, mit aussitôt en état de défense toutes ses places de Normandie, et s'avança vers Mantes, qui lui appartenait, tenant dans sa main le double fléau de la guerre civile et de la guerre étrangère.

Jean II, qu'un sentiment d'équité portait à tirer vengeance du meurtrier, céda aux remontrances de ses conseillers. Le roi de Navarre reçut diverses terres en Normandie, en remplacement du comté d'Angoulême, et vit ériger en pairie son comté d'Evreux, dont la cour de justice fut déclarée indépendante de l'Echiquier de Rouen. De son côté, pour obtenir le pardon de l'assassinat, il consentit, après avoir reçu en otage le second fils de Jean, à aller présenter à Paris (4 mars 1354) des excuses de pure forme au roi, séant en cour de parlement.

Innocent VI, craignant que ces divisions domestiques ne fussent plus fatales au royaume que la guerre étrangère, n'épargna rien pour les assoupir. Dès le 17 mars 1354, il exhorta Charles-le-Mauvais, dans les termes les plus pressants, à renouer les liens de son ancienne union avec son beau-père [2]. Celui-ci ayant isolé le Navarrais de ses partisans, Charles-le-Mauvais, affaibli par la défection, alla solliciter à Avignon la médiation du pape. « Souvenez-vous, écrivit Innocent VI au roi de France (14 décembre), que le Seigneur, qui vous a établi sur son peuple, est le » père des miséricordes, et qu'il pardonne toutes les injures dès » qu'on s'humilie devant lui. D'ailleurs, quel avantage pourriez-

[1] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 121.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 482.

» vous retirer d'une vengeance qui vous coûterait si cher? Si » vous frappiez un roi auquel vous avez donné la princesse votre » fille, c'est sur vous-même en quelque sorte que retomberaient » les coups. »

Le pape ignorait que, tandis qu'il intercédait ainsi en faveur du roi de Navarre, ce prince ourdissait, à Avignon, des intrigues avec les agents de l'Angleterre. Jean II, instruit de cette trahison, voulut punir son gendre par la saisie des fiefs qu'il possédait en Normandie, et le dauphin Charles parut dans cette province. Charles-le-Mauvais, qui d'Avignon s'était rendu dans son royaume, et qui venait de conclure un pacte d'alliance offensive et défensive avec Édouard III, débarqua à Cherbourg (1355) à la tête d'un corps de Navarrais. Le roi d'Angleterre devait incessamment le rejoindre et porter la guerre sur la Seine et sur l'Oise. Jean II, comprenant le danger de laisser aux Anglais un allié qui pouvait leur ouvrir le port de Cherbourg et les conduire de là, au travers de ses domaines, jusqu'à neuf lieues de Paris, négocia de nouveau avec le traître. Le traité de Valognes (10 septembre 1355) confirma les stipulations du précédent traité de Mantes, et Charles-le-Mauvais exprima encore, pour la forme, à Jean II, un repentir qu'il n'éprouvait pas.

Philippe de Navarre, comte de Longueville, son frère, persista dans le parti d'Édouard III, lequel, ne voyant plus moyen d'opérer une descente en Normandie, aborda à Calais et entra pour la première fois en France par la porte dont il tenait les clefs. L'Artois et la Picardie furent ravagés; mais les rois de France et d'Angleterre n'en vinrent pas aux mains. Une invasion des Écossais rappela même bientôt Édouard III dans son royaume.

Au midi de la France, le prince de Galles (octobre 1355) parcourut la Gascogne, le Languedoc et la Provence, le fer et la flamme à la main, sans que les nonces du pontife romain pussent arrêter son essor [1]. Dans l'ardeur de ses ravages, plutôt que de ses conquêtes, il vint assez près d'Avignon, où il jeta la consternation. Innocent VI envoya prier le prince de ne pas s'approcher davantage. Dès que le vicaire de Jésus-Christ eut parlé, il reprit le chemin de Bordeaux, traînant après lui un butin inestimable. Le comte d'Armagnac, lieutenant du roi en Languedoc, qui avait deux fois plus de monde que lui, n'osa pas lui tenir tête.

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 508.

On prévoyait qu'au printemps prochain toutes les forces de l'Angleterre agiraient au centre même du royaume. Jean II manquait d'argent pour organiser ses moyens de résistance. Des aides et subsides obtenus isolément par l'entremise des corps municipaux ou des États provinciaux n'étaient pas une ressource certaine et suffisante; il fallait songer à un système régulier d'impôts, et, pour l'asseoir, convoquer les États-généraux. Depuis Philippe IV, et, à son exemple, les rois ne les réunissaient guère que pour leur demander de l'argent, au prix de concessions politiques : le peuple, qui ne portait pas alors ses vues au delà des franchises municipales et provinciales, montrait généralement de l'indifférence pour ces assemblées d'où sortaient toujours des mesures de fiscalité. Cependant, les États de la langue d'Oyl, c'est-à-dire du pays coutumier y compris néanmoins le Lyonnais, quoique pays de droit écrit, se réunirent à Paris le jour de Saint-André (30 novembre 1355).

Pierre de La Forêt, archevêque de Rouen et chancelier de France, ouvrit l'assemblée par un discours qu'il prononça au nom du roi : il exposa les besoins du royaume, et déclara que Jean II était prêt à abandonner l'altération des monnaies si les États trouvaient le moyen de remplacer cette sorte de taxe par un subside équivalent (2 décembre). Jean de Craon, archevêque de Reims, au nom du clergé; Gaultier de Brienne, duc d'Athènes, au nom de la noblesse; Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, au nom du Tiers-État, protestèrent de leur dévouement et de leur fidélité au roi, puis demandèrent la permission de délibérer entre eux. Dans le silence des historiens, c'est par le contenu d'une ordonnance rendue le 28 décembre 1355 que nous apprenons sur quels points porta leur délibération [1].

Cette ordonnance déclara que les députés des prélats, chapitres, ducs, comtes, barons et chevaliers, bonnes villes et communautés, pour payer l'armée et mettre fin à la guerre, consentaient l'établissement de la gabelle sur le sel et la levée d'une taxe de huit deniers par livre sur toute chose vendue dans les pays coutumiers : impôts qui s'étendraient à tous, clercs et nobles; impôts auxquels se soumettraient le roi, la reine et les princes. L'argent devait être perçu, non par les agents du roi, mais par les délégués des États, qui, réunis de nouveau le 1er mars suivant, ouïraient le compte de la recette et de la dépense. Les deux aides n'étaient

[1] *Ord.*, t. 3, p. 22; Froissart, t. 3, c. 340, p. 450.

d'ailleurs, accordées que pour un an, en sorte que les États, réunis une troisième fois à la Saint-André de 1356, pour régler définitivement le compte, reprendraient alors, au profit du peuple, ce qui resterait de l'argent recueilli, ou bien, au contraire, en cas de prolongation de la guerre, aviseraient à continuer le double impôt.

Voter et recevoir l'impôt, c'est régner. Marcel lui-même, ce fameux prévôt des marchands, que nous voyons à la tête des députés des villes, apprécia-t-il toute la portée de cette concession?

Le roi s'engageait, en outre, à fabriquer des monnaies fortes et stables, quoique la mutation des monnaies fût regardée comme un droit et comme une portion du domaine ou revenu de la couronne. Il renonçait, dans les voyages, pour lui, sa maison et les grands officiers de bouche et de guerre, aux réquisitions de blé, de vin, de vivres, de charrettes, de chevaux, que les paysans étaient obligés de fournir: droit de prise qui constituait un profit direct, tout comme l'altération des monnaies constituait un profit indirect. Défense à tout créancier de transporter sa dette à une personne privilégiée ou plus puissante que lui. Ordre à toute juridiction de ressortir aux juges ordinaires. Le nombre des sergents restreint comme abusif, et injonction à ces agents de ne rien exiger au delà de leur salaire. Commerce interdit à tout juge et officier judiciaire, dans quelque espèce de tribunal que ce fût. Toutes les ordonnances en faveur des laboureurs confirmées [1].

Quant aux choses militaires, le roi promettait de ne plus convoquer l'arrière-ban sans une nécessité évidente, et de le convoquer d'après l'avis des États, si faire se pouvait. Les fausses montres étaient défendues sous des peines rigoureuses: les chevaux devaient être marqués pour être reconnus dans les revues et afin que la solde ne fût pas payée à un homme d'armes deux ou trois fois pour le même cheval. Les capitaines étaient rendus responsables des désordres commis par leurs soldats. Les troupes ne pouvaient s'arrêter plus d'un jour dans les villes sur leur passage; si elles y demeuraient plus long-temps, on serait libre de leur refuser l'étape, et de les forcer de passer outre. L'ordonnance se terminait par une injonction à toutes personnes de s'armer selon leur état: il y avait loin de l'ancienne défiance contre les bourgeois et vilains à cette mesure de l'armement général des citoyens.

Une telle ordonnance transformait la monarchie. Elle déplaçait

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 127.

le pouvoir, pour le concentrer dans la main des États. Ceux-ci achetaient cette royauté par le vote de cinq millions de livres parisis, destinés à entretenir pendant un an trente mille gens d'armes.

Par malheur, au lieu de changer l'assiette de l'impôt, ils s'étaient rattachés à la gabelle et à la taxe des ventes; créations fiscales de Philippe de Valois, souverainement odieuses au peuple, dont le mécontentement éclata par des émeutes en divers lieux. La Normandie, l'Artois, la Picardie, ne députèrent point à l'assemblée du premier mars 1356. Les Normands étaient encouragés dans leur refus par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, par Jean, comte de Harcourt, et par d'autres seigneurs, qui déclarèrent que la gabelle ne serait point levée dans leurs domaines, et que tout sergent qui tenterait de la percevoir le leur paierait de son corps [1]. Les obstacles que rencontrait la perception de la gabelle et de l'aide de huit deniers engagèrent les États à substituer à ces impôts une taxe proportionnelle sur les revenus. Cette taxe, répartie d'une manière bizarre, devait être de cinq pour cent sur les revenus des plus pauvres, de quatre pour cent sur ceux d'une fortune médiocre, de deux pour cent sur ceux des riches; de sorte que les charges se trouvaient en raison inverse des moyens que le contribuable avait d'y suffire.

Jean II, irrité de la résistance que le roi de Navarre opposait à l'établissement de la gabelle, avait d'ailleurs un autre grief contre ce prince. En repoussant la gabelle, Charles-le-Mauvais comptait se rendre populaire; pour mieux se frayer le chemin du trône, il cherchait à semer la division dans la famille royale. Ainsi il avait voulu persuader au dauphin de s'échapper de la cour et de chercher un refuge auprès de l'empereur Charles IV, pour contraindre Jean II de lui donner part au gouvernement. Le complot ayant été découvert, Jean, afin d'ôter à son fils tout prétexte de mécontentement, lui donna le duché de Normandie (1355), dont il porta le nom dans la suite [2].

En cette qualité, le dauphin tenait sa cour à Rouen, lorsque Jean II prit le parti de punir celui qui avait assassiné son connétable, traité avec ses ennemis, provoqué la révolte de ses sujets, et voulu séduire jusqu'à son fils. Le roi de Navarre et ses amis étaient invités à un banquet, chez le dauphin, au château de Rouen, le 16

[1] Froissart, t. 3, add. 20, p. 125.

[2] *Procès mss. du roi de Navarre; Mss. de Brienne*, vol. 276; Secousse, *Preuves de l'Hist. de Charles-le-Mauvais*, t. 2, p. 47.

avril 1356. Jean II, qui en fut instruit à Orléans, partit avec quelques cavaliers, et les surprit à table. Il fit couper la tête à Jean de Harcourt et à trois autres; leurs corps furent aussitôt traînés au gibet. Charles-le-Mauvais, arrêté de la propre main du roi, fut jeté en prison et menacé de la mort. De la tour du Louvre, à Paris, on le transféra au Châtelet.

Aussitôt, le comte de Longueville, son frere, Godefroi de Harcourt, oncle du comte décapité, et le duc de Lancastre, qui commandait en Bretagne les Anglais auxiliaires de la maison de Montfort, unirent leurs forces contre Jean II, au nord-ouest de la France, tandis que le prince de Galles, surnommé le *Prince noir* à cause de la couleur de ses armes, recommençait au midi ses courses sanglantes à travers le Rouergue, l'Auvergne et le Limousin.

Innocent VI s'efforça en vain de prévenir les malheurs de la guerre, soit par la médiation des cardinaux de Talleyrand et d'Urgel, ses nonces, soit par les exhortations directes qu'il adressait à Jean II [1] et à Édouard III [2]. Nous transcrirons sa lettre du 21 mai 1356 au roi de France, parce qu'elle dépeint, avec une effrayante exactitude les maux de la patrie. « La paix, dit le Père commun » des fidèles, la paix, cette mère aimable des beaux-arts, cette » source féconde des vertus, doit plaire à tous les hommes, mais » surtout aux princes et aux rois, puisque le repos ou le trouble » de ceux qui gouvernent emporte nécessairement la tranquillité » ou l'agitation des peuples [3]. C'est une chose, notre très cher fils, que » l'expérience vous a apprise, que vous avez eue sous les yeux, que » vous avez comme touchée au doigt: car, depuis cette malheureuse » guerre qui divise la France et l'Angleterre, vous avez vu votre » royaume agité de tempêtes violentes; votre peuple, auparavant » dans l'abondance, mendier des secours étrangers; vos sujets, » autrefois comblés de richesses, perdre presque tous leurs » biens; vos Français, avant ce temps-là si tranquilles, tomber dans » le trouble et la confusion. Vous avez vu, ce qui est bien plus dé- » plorable, ceux qui étaient destinés au service divin souiller leur » caractère par des fonctions indignes; ceux qui vaquaient aux » saints mystères s'adonner aux rapines, dépouiller leurs ennemis, » et répandre même le sang humain. Quelle horreur! Celui qui » avait les Livres saints à la main, le Seigneur dans la bouche,

[1] Rain., an. 1356, n. 2.
[2] *Ibid.*, n. 4.
[3] *Hist. de l'Egl. gall.*, t. 17, p. 509.

» s'arme aujourd'hui du glaive, saisit l'arc et le carquois, prend la » lance et se couvre du bouclier. Les ministres de l'autel servent » présentement d'esclaves aux ravisseurs des vierges, aux adultères, » aux oppresseurs de la liberté des veuves. Quel est donc, grand » prince, le chrétien fidèle qui ne serait pas touché de ces désor- » dres? Quel est celui qui pourrait retenir ses larmes en voyant des » soldats de Jésus-Christ, autrefois si fameux par leurs victoires » sur les infidèles, s'égorger aujourd'hui les uns les autres, et ceux » qu'un noble désir de la gloire faisait connaître à tout l'univers » se renfermer dans l'enceinte de leur patrie pour satisfaire un dé- » sir de vengeance? Voilà les tristes objets qui se présentent sans » cesse à nos regards, qui nous font répandre des torrens de larmes, » qui nous arrachent des soupirs profonds. Nous cherchons tous les » moyens de rappeler une paix si désirable, si long-temps attendue, » et si souvent traversée. Nous espérons que le Dieu de la paix, » celui qui est la pierre angulaire, laquelle réunit tout, n'abandon- » nera pas son peuple, et que, touché de nos prières et des vœux » de tous les fidèles, il nous rétablira dans le calme, qui est le » terme de nos désirs. » Les instances d'Innocent VI auprès du roi d'Angleterre avaient encore quelque chose de plus pressant. Il ne s'adressa pas seulement à Édouard III lui-même; il employa tous ceux qu'il crut avoir part à sa tendresse ou à sa bienveillance. Ainsi la reine-mère et la reine régnante furent priées de lui inspirer des pensées de paix; les archevêques de Cantorbéry et d'York, les évêques de Londres et de Wincester furent sollicités de joindre leurs conseils à ceux des deux reines. Charles de Blois, ce prince que l'Église a presque consacré dans ses fastes, avait toutes les qualités propres à réunir les esprits; mais, depuis plusieurs années, il était prisonnier en Angleterre: le pape s'entremit pour le faire mettre en liberté, afin de lui donner le moyen de négocier dans les deux cours. Les princes et les seigneurs de Navarre gardaient un vif ressentiment de la captivité de leur roi: le pontife les exhorta à prendre plutôt la voie de la douceur que celle des armes pour faire ouvrir les portes de sa prison. Il importait surtout qu'avant la négociation des deux cardinaux, le prince de Galles n'en vînt pas aux mains avec le comte d'Armagnac, lieutenant de Jean II en Languedoc: Innocent VI conjura ces deux généraux de ne pas engager le combat pendant que ses nonces iraient fléchir les deux rois. Tant de mesures prises contre tant de passions, et la saison déjà avancée, permettaient de croire qu'aucune collision sérieuse n'aurait lieu; mais la justice divine attendait la France près Poitiers.

Pendant le siége de Breteuil, qui finit par capituler, les nonces firent des efforts inutiles auprès de Jean II. Ce prince ayant réuni à Blois une armée nombreuse, pour poursuivre le jeune Édouard, on vit de nouveau les envoyés du pontife romain tenter de prévenir l'effusion du sang chrétien[1].

Le prince de Galles, en s'arrêtant, à dix lieues de Blois, devant Romorantin, qu'il emporta d'assaut, commit une faute qui le devait perdre[2]. Elle laissa à Jean le temps d'atteindre l'armée anglaise, qui, n'eût été ce siége imprudent, fût rentrée en Guyenne sans coup férir. C'était la seconde fois, et non la dernière, que les Anglais s'engageaient à l'aveugle dans le pays ennemi. Le prince Noir commençait à manquer de vivres : il fit un détour pour éviter Poitiers, resté fidèle à la France. Ce mouvement permit au roi, qui suivait la ligne la plus courte, de se porter en avant des Anglais. Leurs coureurs étant tombés dans l'arrière-garde française, le bruit de l'attaque parvint à Jean au moment même où il allait entrer dans Poitiers. Il retourna sur ses pas avec le gros de son armée, et le prince de Galles, voyant qu'il ne pourrait s'éloigner sans combattre, se logea sur un plateau élevé, dit le *champ de Maupertuis,* entouré de haies, de vignes et de buissons, qui en rendaient l'abord très difficile. La nuit vint et couvrit les deux camps.

Le lendemain dimanche, 18 septembre, Jean II fit chanter une messe dans sa tente. Il y communia avec ses quatre fils, Charles, Louis, Jean, Philippe, et les *seigneurs des fleurs de lis*, comme on appelait alors les princes du sang. Puis il assembla son conseil. Les Anglais s'étaient fortifiés sur le coteau de Maupertuis, dont leurs archers couvraient la pente. Il n'y avait pas besoin d'attaquer; il suffisait de les tenir là : la soif et la faim les auraient apprivoisés au bout de deux jours[3]. Jean trouva plus chevaleresque de forcer son ennemi.

M. de Châteaubriand explique cette résolution par les circonstances et par les mœurs de l'époque[4] : « Sans doute, il eût été plus » sûr d'affamer les Anglais et de les forcer à se rendre ; mais il » était aussi très possible et plus héroïque de les vaincre... Et quel » juste sujet de ressentiment le roi n'avait-il pas contre les An- » glais! Dans ces temps, d'ailleurs, les batailles n'étaient pas des » calculs ; elles étaient le fruit du hasard ou d'une impulsion guer-

[1] Froissart, c. 352, p. 190.
[2] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 131.
[3] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 369.
[4] *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 133.

» rière. Elles n'avaient presque jamais de grands résultats; elles ne » changeaient pas la face des empires : c'étaient des actions où l'on » décidait, non de l'existence, mais de l'honneur des nations. » Aussi les princes s'envoyaient-ils des cartels pour se rencontrer » en tel lieu convenu, comme de simples chevaliers s'appelaient » en champ-clos... On poussait si loin quelquefois cette délica- » tesse du point d'honneur entre deux armées, qu'on se refusait » à prendre l'avantage du terrain. Souvent, les généraux et les » rois faisaient serment de combattre leur ennemi partout où ils » le trouveraient, comme les dieux d'Homère juraient par eux- » mêmes de faire des choses qui n'étaient pas toujours raison- » nables, ou plutôt comme les vieux Germains s'engagaient à por- » ter une longue barbe ou un anneau de fer jusqu'à ce qu'ils » eussent abattu un Romain. Deux nations ainsi descendues dans » la lice ne pouvaient pas... refuser le combat. »

A peine fut-il résolu de marcher à l'ennemi qu'on entendit, au milieu des fanfares, de la voix des chefs, du hennissement des chevaux, retentir les cris d'armes des différents seigneurs : *Montmorenci au premier chrétien*, *Châtillon au noble duc*, *Montjoie au blanc épervier*, *Montjoie Bourgogne*, *Bourbon Notre-Dame* [1]. Tous ces cris étaient dominés par le cri de France : *Montjoie S. Denis*, par des complaintes en l'honneur de la Vierge, et par la chanson de Roland. Des vassaux tête nue, sous la bannière de leur paroisse, et portant des colobes et des tabards (espèce de chemise sans manches et de manteau court); des barons en chaperons, en robes longues et fourrées; une infanterie en pelicon ou jaquette, armée d'arcs, d'arbalètes, de bâtons ferrés et de fauchards; une cavalerie couverte de fer et portant le bacinet et la lance; des aumôniers, des confesseurs, des croix, des images de saints, de nouvelles et d'anciennes machines de guerre, toute cette armée, enfin, présentait, aux feux du soleil, un spectacle aussi extraordinaire que varié. Les troupes réunies formaient plus de soixante mille combattants, et elles avaient à leur tête le roi, qui, s'il n'était pas le plus grand capitaine de son royaume, en était du moins le plus brave soldat et le premier chevalier.

L'armée fut divisée en trois corps ou trois *batailles*, comme on parlait alors, de l'avis du connétable Jean de Brienne, et par les deux maréchaux d'Audeneham et Clermont [2]. Le duc d'Orléans,

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 135.
[2] *Ibid.*, p. 136.

frère du roi, ayant sous lui trente-six bannières et deux cents pennons, commandait la première bataille. La seconde avait pour chef le dauphin Charles, duc de Normandie; ses deux frères Louis et Jean marchaient avec lui : les trois princes étaient sous la garde de quatre seigneurs, entre autres Cervolles, dit l'Archiprêtre, depuis célèbre aventurier. Le roi menait la troisième bataille avec Philippe, le plus jeune de ses fils, tige de la seconde maison de Bourgogne. Ces trois corps, qui auraient pu envelopper l'ennemi, furent disposés sur une ligne oblique, un peu en arrière les uns des autres. L'aile gauche, la plus avancée vers l'ennemi, et sous les ordres du duc d'Orléans, n'était séparée des Anglais que par un monticule dont on négligea de s'emparer; le dauphin commandait au centre; le roi, à l'aile droite, la réserve. On jugera de la science militaire de ces temps, quand on saura que ces dispositions se faisaient avant d'avoir reconnu le terrain occupé par l'armée anglaise.

Celle-ci se composait de deux mille hommes d'armes, de quatre mille archers et de quinze cents aventuriers. Sur ces sept à huit mille combattants, il n'y avait guère que trois mille Anglais; le reste était Français et Gascons. Entre les premiers, on remarquait Jean Chandos; entre les seconds, le captal de Buch. La cavalerie, ne pouvant agir dans le lieu où elle se trouvait, avait mis pied à terre, en sorte que le tout formait, sur la pente de la colline, un corps d'infanterie pesamment armé, retranché parmi des buissons et des vignes, couvert sur son front par des archers rangés en forme de herse [1]. Il n'y avait qu'un étroit sentier pour monter aux Anglais. En attaquant leurs archers à dos, on les eût chassés des deux haies avant de s'engager dans ce défilé. Eustache de Ribaumont, qui avait été reconnaître la position de l'ennemi, conseilla d'y faire entrer tout d'abord des cavaliers, comme si les archers n'allaient point, par une pluie de traits, effaroucher et cribler les chevaux. Mais le conseil était hardi : Jean l'adopta.

Cependant, le cardinal de Talleyrand, s'attachant aux pas des princes rivaux, parut à l'instant même où ils allaient vider la querelle des deux nations.

Il court vers le roi de France [2]. Aussitôt qu'il l'aperçoit, il descend de cheval, s'incline et s'écrie en joignant les mains : « Très » cher sire, vous avez ici toute la fleur de la chevalerie de votre

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 138.
[2] *Ibid.*, p. 141.

» royaume, réunie contre un petit nombre d'ennemis. Si vous » pouvez en obtenir ce que vous désirez sans combattre, vous » épargnerez le sang chrétien et la vie de vos sujets. Vous savez » que Dieu tient dans sa main le sort des armes : je vous conjure, » au nom de ce Dieu et de la charité, de me permettre d'aller » vers le prince de Galles lui représenter son péril et l'avantage » de la paix. » Le roi y consent, et le cardinal se dirige vers le camp anglais. Au nom de la religion, les barrières des deux armées s'abaissent et laissent passer son ministre. Le prince de Galles s'étant montré disposé à traiter, Jean II suspendit l'attaque jusqu'au lendemain : ce qui donna le temps aux Anglais de se fortifier et ralentit l'ardeur des Français. Par l'organe du médiateur, le prince Noir offrit de rendre toutes les conquêtes qu'il avait faites depuis trois ans, de renvoyer tous les prisonniers de guerre, de ne point porter les armes contre la France pendant sept ans, et de payer au roi, en réparation des dommages causés dans ses provinces, deux cent mille nobles, qui équivalaient à cinq cent mille florins d'or. Il demandait en mariage une fille de Jean II, et, pour dot de cette princesse, le seul duché d'Angoulême. Enfin il réclamait la liberté de Charles-le-Mauvais, et s'engageait à faire ratifier par Édouard III les conditions du traité [1]. Le roi, qui avait accordé, aux instances de la religion, une suspension d'armes, aurait par politique accepté ces avantages d'autant plus brillants qu'ils ne devaient rien coûter, si un prélat, plus propre à porter le casque que la mitre [2], n'avait contrebalancé l'heureuse influence du cardinal.

« Sire, dit-il, s'il m'en souvient bien, le roi d'Angleterre, son » fils, et son frère le duc de Lancastre, vous ont à plusieurs re» prises insulté, et ont rempli votre royaume de meurtres et de » ruines. Sur terre, ils ont humilié votre père Philippe et massa» cré votre noblesse ; sur mer, ils ont assailli vos vaisseaux et » brûlé vos ports comme des pirates. Quelle vengeance en avez» vous tirée ? Quoi ! pour prix de ces brigandages, vous donneriez » votre fille à des mains teintes du sang français ? Dieu vous livre » votre principal ennemi, ces orgueilleux Anglais, ces Gascons » infidèles, ces lâches qui viennent d'égorger les pâtres et les la» boureurs, ces incendiaires qui ont porté la flamme dans les

[1] *Vit.*, t. 1, p. 339; Henric. de Knygthon, p. 2612 ; Rain., an. 1356, n. 7; Bzov., an. 1356, n. 6 ; Dubois, *Hist. eccl. de Paris*, t. 2, p. 659 ; Matth. Vill., l. 7, c. 11; Froissart, c. 352, p. 190.

[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 513.

» hameaux, qui fument encore, et vous les laisseriez échapper! Et » croyez-vous qu'ils soient de bonne foi dans ce qu'ils vous pro» posent? Ne connaissez-vous pas leur perfidie? Sous le prétexte » de faire ratifier les conditions par le monarque anglais, ils ga» gneront du temps. Édouard refusera de confirmer le traité con» clu. Cependant, le duc de Lancastre, qui ravage le Perche avec » son armée, aura rejoint le prince de Galles; alors la victoire » passera peut-être à vos ennemis. Dieu vous préserve de plus » grands malheurs! Je demande qu'aucun délai ne soit accordé, » et que votre vengeance cesse d'être suspendue par des propo» sitions insidieuses et par les lenteurs de votre conseil. »

Ce discours, que le prélat guerrier allait expier par sa mort sur le champ de bataille, fit bouillonner dans le sein du roi l'ardeur guerrière. Les barons, honteux de laisser aller ces pillards, crièrent : Aux armes! Jean II exigea qu'au moins le prince de Galles se rendît avec cent chevaliers. « Mes chevaliers, répondit» il au cardinal, ne seront pris que les armes à la main. Quant à » moi, quelque chose qu'il arrive, l'Angleterre n'aura pas à payer » ma rançon. » On s'attendait dans l'armée française à cette résolution, et l'attaque du camp ennemi fut fixée au lendemain, 19 septembre 1356. Dans la nuit, le prince Noir fit faire, entre les deux camps, trois monceaux du butin enlevé, et l'on y mit le feu. Ce sacrifice ne laissa plus rien à regretter aux Anglais, tandis que les tourbillons de flammes et de fumée qui s'élevaient, la veille d'une bataille, dans les ténèbres, servirent à masquer les travaux de l'ennemi et à étonner nos soldats [1].

Dès le matin, le cardinal de Talleyrand tenta une dernière démarche pour ramener les esprits; mais on lui fit dire, de la part des Français, de se retirer. Consterné, il passa chez le prince de Galles, dont il était sujet comme natif de Guyenne, et l'exhorta à se défendre, puisqu'il n'était plus possible d'éviter le combat. « J'y compte ainsi que mes chevaliers, dit le prince; Dieu veuille » aider au droit! » Le cardinal alla rejoindre l'autre légat au haut d'une colline, d'où ils élevèrent leurs mains vers le Dieu de paix, tandis que dans la plaine on invoquait celui des armées [2].

Le roi ayant donné le signal de l'attaque, les deux maréchaux de France s'avancent à la tête de trois cents cavaliers dans le sentier qui mène au champ de Maupertuis. Aussitôt, des deux

[1] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 146.

[2] *Ibid.*, p. 147.

côtés du chemin partent des flèches qui renversent les chevaux; l'un des maréchaux est pris, l'autre est tué; les débris de leur escadron reculent en désordre sur le corps d'armée du dauphin. Au même instant, six cents cavaliers anglais, cachés au revers de la colline, viennent prendre à dos cette division, où le trouble se répand. Les trois fils du roi se retirent du champ de bataille par l'ordre de leur père [1], emmenant huit cents lances pour escorte.

Les troupes du dauphin s'étant débandées, celles du duc d'Orléans prirent lâchement la fuite avec leur chef. Il ne resta sur le lieu du combat qu'un corps de cavalerie allemande et la division conduite par le roi, à laquelle se joignirent plusieurs chevaliers, trop loyaux pour abandonner leur maître.

Instruit de la déroute des deux premiers corps de l'armée française, le prince de Galles avait fait remonter à cheval toute sa chevalerie anglo-gasconne, qui descendit du champ de Maupertuis, en criant : *S. Georges!* et *Guyenne!* « Sire, dit Chandos au » prince Noir, la journée est vôtre; marchons au roi de France. Je » sais que par vaillance il ne fuira point: ainsi il nous demeurera. »

En effet, le roi tenait ferme. On le remarquait, au milieu des siens, à sa haute taille, à son air martial, et aux fleurs de lis d'or semées sur sa cotte d'armes. Il avait employé des cavaliers pour forcer la montagne : avec la même imprudence, il ordonna qu'on mît pied à terre pour combattre les Anglais qui venaient à cheval. A pied ainsi que le reste de ses chevaliers, il brandissait une hache à deux tranchants, arme des vieux Franks. A ses côtés, était son fils, le jeune Philippe, à peine âgé de quatorze ans, comme le lionceau auprès du lion [2]. Tous les historiens conviennent que, si la quatrième partie de notre armée avait combattu comme son roi, elle aurait remporté la victoire. Du moins, les chevaliers de l'ordre de l'Etoile se montrèrent, à l'exemple de leur chef, fidèles à leur vœu : ils ne reculèrent pas.

Le prince de Galles, avec Chandos, attaqua Gaultier de Brienne, connétable de France et duc d'Athènes, à qui ce double titre imposait l'obligation de tomber avec gloire; le captal de Buch, avec les maréchaux d'Angleterre, se trouva en face du roi. L'armée anglaise, toute à cheval, se ruait, avec de grands cris, sur l'armée française, toute à pied. Les archers ennemis préparaient d'ailleurs la victoire, en perçant de loin des fantassins pesants, qui

[1] Michelet, *Histoire de France*, t. 3, p. 370.
[2] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 151.

ne pouvaient joindre leurs légers adversaires. Les flots des combattants furent poussés vers Poitiers, et ce fut près de cette ville que se fit le plus grand carnage. Les habitants, craignant que les vainqueurs n'entrassent pêle-mêle avec les vaincus, refusèrent d'ouvrir leurs portes [1].

Charny, haussant l'oriflamme, luttait encore contre une foule d'ennemis qui la lui voulaient arracher. Jean, la tête nue (son casque était tombé dans le mouvement du combat), blessé deux fois au visage, présentait son front sanglant à l'ennemi. Incapable de crainte pour lui-même, il s'attendrit sur son jeune fils, déjà blessé en parant les coups qu'on portait à son père. Il voulut éloigner l'enfant royal, et le confia à quelques seigneurs; mais Philippe échappa aux mains de ses gardes, et revint auprès de Jean, malgré ses ordres. N'ayant pas assez de force pour frapper, il veillait aux jours du monarque en lui criant : « Mon père, prenez garde : à » droite, à gauche, derrière vous, » à mesure qu'il voyait approcher un ennemi.

Les cris avaient cessé. Charny, étendu aux pieds du roi, serrait dans ses bras, raidis par la mort, l'oriflamme qu'il n'avait pas abandonnée [2]. La France tout entière n'était plus que dans son roi. Jean, tenant sa hache des deux mains, défendant sa patrie, son fils, sa couronne et l'oriflamme, immolait quiconque l'osait approcher. Il n'avait autour de lui que quelques chevaliers abattus et percés de coups, qui se ranimaient dans la poussière à la voix de leur souverain, faisaient un dernier effort, et retombaient pour ne plus se relever. Mille ennemis essayaient de saisir le roi vivant et lui disaient : « Sire, rendez-vous! » Jean, épuisé de fatigue et perdant son sang, n'écoutait rien et voulait mourir. Cependant, un chevalier fend la foule, écarte les soldats, s'approche respectueusement du roi, et, lui parlant en français : « Sire, au » nom de Dieu, rendez-vous! » Le roi, frappé du son de cette voix, baisse sa hache et dit : « A qui me rendrai-je, à qui? Où est » mon cousin le prince de Galles? Si je le voyais, je lui parlerais. » — Il n'est pas ici, répondit le chevalier; mais rendez-vous à » moi, et je vous mènerai vers lui. — Qui êtes-vous? repart le roi. » — Sire, je suis Denis de Morbec, chevalier d'Artois. Je sers le » roi d'Angleterre, parce que j'ai été obligé de quitter mon pays » pour avoir tué un homme. » Jean ôta son gant de la main droite

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 153.
[2] *Ibid.*, p. 154.

et le jeta au chevalier, en lui disant : « Je me rends à vous. » Ainsi, le roi de France ne remit son épée qu'à un Français.

Huit siècles auparavant, le premier roi frank triompha des Visigoths presque au même lieu où Jean devint prisonnier des Anglais; et Charny succomba en défendant l'oriflamme dans les champs où, quatre cents ans après lui, La Rochejaquelein devait mourir pour le drapeau blanc [1].

Jean, menant son fils par la main, était exposé au plus grand péril : les Anglais et les Gascons l'avaient enlevé à Denis de Morbec; ils s'arrachaient tour à tour la proie. Chacun criait, en parlant du roi : « Je l'ai pris ! Je l'ai pris ! » Jean disait : « Menez- » moi courtoisement et mon fils aussi devant le prince de Galles, » mon cousin. Ne vous querellez point pour ma prise, car je suis » assez grand seigneur pour vous faire tous riches. » A son approche, le fils d'Édouard s'inclina devant lui jusqu'à terre, le pria d'entrer dans sa tente, commanda d'apporter le vin et les épices, et les présenta lui-même à Jean et à son fils. La nuit venue, il fit dresser une table abondamment servie, où s'assirent, avec le roi et son fils, les plus illustres prisonniers, Jacques de Bourbon, Jean d'Artois, les comtes de Tancarville, d'Étampes, de Damp-Marie, de Graville et le seigneur de Parthenay. Les autres barons et chevaliers français, compagnons des périls et des malheurs de leur maître, étaient placés à d'autres tables. Le prince de Galles servait lui-même ses hôtes : il refusa constamment de partager le repas du roi, disant qu'il n'était pas assez présomptueux pour s'asseoir à la table d'un si grand prince et d'un si vaillant homme. « Cher sire, disait-il à Jean, ne vous laissez » abattre, si Dieu n'a pas voulu faire aujourd'hui ce que vous dési- » riez. Monseigneur mon père vous traitera avec tous les honneurs » que vous méritez, et traitera avec vous à des conditions si rai- » sonnables que vous en demeurerez pour toujours amis. Vous de- » vez certainement vous réjouir, quoique la journée n'ait pas été » vôtre; car vous avez acquis le haut renom de prouesse, vous avez » surpassé tous ceux de votre côté. Je ne dis mie cela, cher sire, » pour vous consoler, car tous mes chevaliers qui ont vu le combat » s'accordent à vous en donner le prix et la couronne. » Le prince de Galles, qui avait entre les mains un tel gage, se gardait bien de ne pas traiter son captif en roi [2]. Ce fut pour lui le vrai roi de

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 158.
[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 372.

France, et non *Jean de Valois*, comme les Anglais l'appelaient jusqu'alors. Il lui importait trop qu'il fût roi en effet, pour que le royaume parût pris lui-même en son roi et se ruinât afin de le racheter.

Jusque là, Jean avait supporté son malheur avec magnanimité; aucune plainte n'était sortie de sa bouche, aucune marque de faiblesse n'avait trahi l'homme [1]. Mais, quand il vit ces mêmes ennemis qui lui refusaient sur le trône le titre de roi de France, le reconnaître pour roi dans les fers, alors il se sentit réellement vaincu. Des larmes s'échappèrent de ses yeux et lavèrent les traces de sang qui restaient sur son visage. Au banquet de la captivité, le roi très chrétien put dire comme le saint roi : *Mes pleurs se sont mêlés au vin de ma coupe.* Le reste des prisonniers se prit à pleurer en voyant pleurer leur roi; le festin fut un moment suspendu. Les guerriers français, si bons juges en nobles actions, regardaient avec un murmure d'admiration leur vainqueur, à peine âgé de vingt-six ans. « Quel monarque il promet à sa patrie, » disaient-ils, s'il peut vivre et persévérer dans sa fortune! » Mais ce prince vécut peu de jours.

La victoire coûta aux Anglais le tiers de leur armée, neuf cents gens d'armes et quinze cents archers. Onze mille Français périrent dans le combat ou dans la déroute. De plus, un nombre prodigieux de prisonniers tomba entre les mains des Anglais. Comme ils en avaient deux fois plus qu'ils n'étaient d'hommes pour les garder, ils les renvoyèrent la plupart sur parole et sur la simple promesse d'une rançon payable à Noël. Dans cette guerre entre gentilshommes, le pis qui pût arriver au vaincu était d'aller prendre sa part des fêtes du vainqueur, de chasser ou joûter en Angleterre, de jouir sans rancune de la courtoisie anglaise [2]. Le paysan fléchissait seul sous le poids écrasant de la guerre. Auparavant, il s'était épuisé pour fournir aux magnificences des chevaliers, pour payer ces belles armes, ces riches bannières, qui se firent prendre à Créci et à Poitiers [3]. Après, il paya la rançon.

Au reste, les malheurs de la France, cette année et les suivantes, furent des fléaux de la colère divine, justement irritée par les vices de la nation [4]. Les misères qu'on éprouvait depuis si long-temps auraient dû inspirer à tous l'esprit de modération pour eux-mêmes,

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, *t.* 5 *ter*, p. 159.
[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 373.
[3] *Ibid.*, p. 401.
[4] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 518.

et de charité pour les autres. Au contraire, la dissolution, le faste et l'orgueil prévalaient plus que jamais en France. Le luxe des habits surtout arriva à un excès intolérable. La mode était venue de garnir de perles et de pierreries le chaperon et la ceinture : les personnes de condition inférieure, aussi bien que les grands, voulaient paraître avec ces ornements, et l'entraînement alla si loin qu'à Paris on ne pouvait presque plus trouver de pierreries[1]. Les joailliers, profitant de la manie commune, vendaient jusqu'à dix livres ce qui, dans un autre temps, avait été donné pour huit deniers. Or, la magnificence dans les parures était à la fois la conséquence et la cause de la corruption qui détruit les mœurs, de la passion du jeu qui déplace les fortunes, de l'arrogance et de la vanité qui altèrent les rapports sociaux. La noblesse spécialement exagérait ces travers : aussi, quelle fut sa destinée à Poitiers? Elle étala beaucoup de présomption, de mépris pour les Anglais, de faste dans les équipages; mais elle montra, en général, peu de valeur dans l'action, et encore moins de fidélité à défendre son roi.

Quelque temps avant la bataille de Poitiers, le dauphin avait été nommé par son père lieutenant-général du royaume, et ce fut en cette qualité qu'il gouverna la France, jusqu'à sa majorité, époque où il prit sans contestation le titre de régent. Mais quel remède à tant de maux qu'un prince de dix-neuf ans, que le funeste dîner de Rouen, son projet de fuite avec le roi de Navarre et sa conduite en présence des Anglais, n'avaient fait estimer ni des Français, ni des ennemis[2] ! Qui aurait cru que cet enfant était Charles-le-Sage, sauveur de son peuple, et l'un des plus habiles rois qui aient gouverné les hommes ?

Le pape, à la nouvelle de la bataille de Poitiers, se comporta en père commun, qui console ceux de ses enfants qui sont dans l'affliction, et qui inspire de la modération à ceux que la Providence comble de ses biens[3]. Il exhorta le dauphin à ne pas succomber sous le poids de sa douleur, mais à s'occuper de rétablir les affaires, à prendre de bons conseils, à laisser pénétrer son cœur du sentiment de la crainte de Dieu, à ne point fouler son peuple[4]. En même temps il fit ressouvenir le prince de Galles de rapporter à Dieu tous ses succès, et d'user avec modération de sa victoire : informé ensuite

[1] Cont. Nang., in *Spicil.*, t. 11, p. 824.
[2] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 166.
[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 517.
[4] Rain., an. 1356, n. 8.

des honneurs rendus au roi captif, il complimenta le jeune vainqueur sur la sagesse de sa conduite (3 et 6 octobre 1356). Portant ses vues plus loin, il engagea l'empereur Charles IV à se faire l'arbitre de la paix entre les deux couronnes [1].

Cependant le dauphin, afin d'obtenir des conseils et des secours dans une situation aussi pressante, appela à Paris, dès le 17 octobre, les Etats de la langue d'Oyl, dont la convocation ne devait avoir lieu que le 30 novembre. De telles assemblées, si souvent dangereuses, le sont surtout dans les momens de trouble et de faiblesse du gouvernement [2]. « Les États de 1356 et ceux de 1357, dit M. de Châ- » teaubriand [3], se trouvèrent à peu près dans la même position que » l'assemblée législative en 1792. La France, à ces deux époques, » avait à résister à une guerre étrangère, tandis qu'elle s'occupait » intérieurement de la réforme de ses lois, et qu'une grande révo- » lution politique s'opérait. La même cause donnée amena quelques » uns des mêmes effets : les États de 1356, par cet instinct naturel » qui pousse les agrégations d'hommes comme les individus à pro- » fiter des circonstances, se constituèrent : déjà ils avaient fait un » grand pas depuis les précédentes sessions; ils en firent un bien plus » considérable après la bataille de Poitiers. Mais la pression des » armes étrangères, les résistances locales, les divisions intérieures, » corrompirent ces éléments, et produisirent quelque chose des » crimes dont nous avons été témoins en 1793. Des tribuns s'éle- » vèrent : Marcel, Le Coq et Pecquigny exaltèrent les passions de » la multitude. Marcel, devenu le maître, disposait à son gré de » ces rois demi-nus, abrutis par la misère, vrais sauvages au mi- » lieu de la civilisation, mais sauvages dégradés de la noblesse des » bois et n'ayant que l'orgueil des haillons. Paris devint un mo- » ment, en 1357, une espèce de démocratie ancienne, au milieu de » la féodalité. Tout cela fut suivi de massacres. Le roi ne périt » point dans ces troubles, car il était prisonnier des Anglais; mais » l'héritier du trône fut exposé au danger le plus imminent. »

Huit cents députés, dont la moitié au moins appartenait au Tiers-État, représentèrent la langue d'Oyl et se réunirent dans la grande chambre du parlement. Les seigneurs, la plupart prisonniers, n'y vinrent guère que par procureurs [4]. Il en fut de même des évêques. Toute l'influence fut donc aux députés des villes et surtout à ceux

[1] Rain., an. 1356, n. 11.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 26.
[3] *OEuv. compl.*, t. 5 *ter*, p. 171.
[4] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 380.

de Paris. La population parisienne, si nombreuse, et d'ailleurs imprégnée des idées qu'y développaient le contact de l'université, le commerce, la banque, les lombards, le parlement où se portaient les appels de toutes les justices de France, et le grand tribunal de finances qui, à cette époque fiscale, exerçait tant d'influence sous le nom de chambre des comptes, cette population, disons-nous, avait pour chef naturel, non le prévôt royal, magistrat de police, presque toujours impopulaire, mais le prévôt des marchands, président des échevins de Paris. Ainsi, dans l'abandon où le royaume se trouvait après la bataille de Poitiers, Paris prit l'initiative, et dans Paris le prévôt des marchands. Ce magistrat, qui présida le tiers-état, était Étienne Marcel. La noblesse, qui méprisait le duc d'Orléans, frère du roi, choisit pour son président Charles de Blois, duc de Bretagne, récemment mis à rançon et sorti de sa prison d'Angleterre. Le clergé fut présidé par Jean de Craon, archevêque de Reims; mais dans ses rangs se distinguait Robert Le Coq, successivement avocat du roi, conseiller de Philippe de Valois, président du parlement, évêque et duc de Laon, tout à la fois homme du roi et homme des communes, que l'on comparait à la *bisaiguë* du charpentier (bis-acuta), *qui taille des deux bouts* [1]. Le chancelier, Pierre de La Forêt, archevêque de Rouen, ouvrit ces États, appelés à délibérer sur la forme du gouvernement pendant la captivité du roi [2], par un discours où il engagea les députés à s'occuper des besoins de la France et de la délivrance de Jean II. Les trois ordres furent ensuite autorisés à se retirer au couvent des Frères-Mineurs, dits *Cordeliers*, où ils s'assemblèrent séparément; et, comme ils se trouvaient trop nombreux pour le travail auquel ils voulaient se livrer, ils nommèrent un comité de cinquante membres, choisis dans les trois ordres, pour prendre connaissance de l'état du royaume et arrêter un projet de réforme générale. Quelques membres du conseil du roi ayant voulu assister à leur séance, ils les invitèrent à se retirer, déclarant qu'ils ne pouvaient délibérer devant eux [3]. Les commissaires, après avoir fait approuver leur travail par les trois ordres, prièrent le dauphin de se transporter aux Cordeliers, afin qu'ils l'y prévinssent d'avance des demandes qu'ils lui feraient dans la séance publique. Ils prétendaient l'obliger à tenir secret ce qu'ils avaient

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 383; Secousse.
[2] Du Boul., t. 4, p. 336; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 17, p. 505.
[3] Secousse, *Préf.* aux *Ord.*, t. 3, p. 46.

à lui dire; mais le prince s'y refusa. Alors, rejetant les malheurs publics sur les conseillers dont Jean II s'était entouré, ils lui annoncèrent, par l'organe de Robert Le Coq, qu'ils requerraient : 1° la mise en jugement de ses ministres, se soumettant eux-mêmes à perdre leurs biens, si, après une enquête faite de bonne foi, ces ministres étaient trouvés innocents; 2° la mise en liberté du roi de Navarre, arrêté dans un guet-apens; 3° l'institution d'un conseil formé de douze prélats, douze chevaliers et douze bourgeois, tirés du corps des États, qui assisteraient désormais le prince dans l'administration du royaume. A ce prix, ils offraient de l'argent et des troupes. Le dauphin, qui ne pouvait mettre ainsi la royauté entre les mains des États [1], déclara qu'il attendrait des ordres du roi, et qu'il consulterait l'empereur son oncle. Les députés, invités à retourner chez eux pour prendre l'avis des leurs, se séparèrent, non sans murmures, et le peuple, à qui l'on avait fait concevoir de grandes espérances de la nouvelle administration, commença à éprouver du mécontentement [2].

Les États de la langue d'Oc, réunis à Toulouse sous la présidence du comte d'Armagnac, se montrèrent moins indociles. Toutefois, en accordant une levée d'hommes et un subside pour les entretenir, ils réservèrent à des commissaires nommés par eux la distribution de l'impôt qu'ils fixaient [3] (octobre 1356). Encore la bonne volonté de ces États fut-elle neutralisée, leur pays étant menacé par les Anglais, maîtres d'une grande partie de la Guyenne, et qui infestaient toutes les provinces maritimes de France depuis la Gascogne jusqu'à la Flandre.

En renvoyant les États-généraux du nord, le dauphin avait espéré que les États provinciaux, qu'il voulait convoquer à leur tour, seraient plus faciles : il comptait à cet égard sur la jalousie des nobles contre les villes, et des villes contre la capitale. Mais, à juger des autres provinces par l'Auvergne, ces États, résolus aux plus grands sacrifices pour défendre le royaume, entendirent administrer eux-mêmes les hommes et l'argent qu'ils accordaient (29 décembre 1356).

Comme il l'avait annoncé, le dauphin partit pour aller conférer avec l'empereur Charles IV (5 décembre 1356). Ce prince se trouvait à Metz, avec plusieurs grands de l'empire, les cardinaux de

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 381.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 27.
[3] *Hist. de Languedoc*, l. 36, c. 67, p. 289.

Talleyrand et d'Urgel, nonces du pape, et les ambassadeurs d'Angleterre. Mais on ne put rien conclure dans cette conférence en faveur de Jean II, traîné captif de Poitiers à Bordeaux, à la suite du fils de son vassal.

Pendant l'absence du dauphin, le comte d'Anjou, son frère et son lieutenant, avait été chargé de publier une ordonnance sur la mise en circulation d'une monnaie nouvelle où l'espèce était altérée : ressource fâcheuse, mais la seule qu'il fût possible d'employer puisqu'on n'avait obtenu aucun subside des États-généraux. Or, il semblait que la fermentation sourde qui régnait dans la capitale n'attendît qu'un coup d'autorité pour éclater. A peine l'ordonnance fut-elle rendue publique, qu'Étienne Marcel se rendit au Louvre, suivi d'une foule de gens de métier, et là il parla au comte d'Anjou avec tant de hardiesse, que ce prince intimidé consentit à suspendre l'exécution de la mesure jusqu'au retour de son frère. Arrivé à Paris (22 janvier 1357), le dauphin reconnut qu'il ne pourrait détruire l'influence que le prévôt des marchands avait su prendre sur l'esprit des Parisiens, et, comme il était urgent pour lui de donner cours à la nouvelle monnaie, il essaya de gagner Marcel. Une entrevue eut lieu entre plusieurs envoyés du prince et le prévôt des marchands, qui demeura sourd à toutes les propositions. Jugeant même qu'il pouvait mettre à profit un semblable incident pour accroître son influence, il alla, au sortir de cette entrevue, apprendre au peuple ce qui venait de se passer. Il y eut aussitôt un soulèvement général. Les boutiques furent fermées, les ouvriers cessèrent leurs travaux, les bourgeois prirent les armes, et l'on n'entendit plus de tous côtés que des injures et des menaces contre le gouvernement [1]. On n'avait point de troupes à opposer à la révolte : ce fut donc une nécessité de céder pour un moment à l'orage. Le dauphin se rendit le lendemain au Palais, où, en présence de Marcel, il annonça la suppression de la nouvelle monnaie et le pardon du tumulte de la veille. Devenu plus audacieux par cet acte de condescendance, le prévôt des marchands demanda de nouveau la proscription des ministres du roi, qu'il avait rendus l'objet de la haine populaire, ajoutant à cette demande celle d'une seconde réunion des États-généraux. Il fallut encore obtempérer à ces exigences.

Tandis que le dauphin faisait l'inutile voyage de Metz, et que la reine, femme de Jean II, allait à Dijon préparer le mariage du jeune

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 29.

duc de Bourgogne, qu'elle avait eu d'un premier lit, avec Marguerite de Flandre, union qui offrait l'avantage lointain de rattacher la Flandre à la France; tandis que la verve révolutionnaire multipliait à Paris les collisions entre le peuple et le prince, que devenait le reste de la France?

L'Auvergne, le Berri, le Limousin saignaient encore des plaies que leur avait faites le prince Noir, dans sa course victorieuse.

En Bretagne, le duc de Lancastre assiégeait Rennes, défendu par Bertrand Du Guesclin, brave Breton de Dinan, destiné à être un jour le bras, l'épée de Charles-le-Sage [1]. Sans beauté, sans grace, sans fortune, d'un esprit si peu ouvert qu'on ne lui avait jamais pu apprendre à lire, ce gentilhomme, demi-paysan, n'avait rien en apparence de ce qui annonce les héros, hors la valeur [2]. Nos chroniques, qui en parlent pour la première fois à cette époque, l'appellent *un certain jeune bachelier*. C'était pourtant là Du Guesclin, le premier grand capitaine que l'Europe eût vu depuis les jours de Rome, et que nos ayeux nommaient *le Bon connétable*. Charles-le-Sage et Du Guesclin vinrent ensemble, et l'un pour l'autre, et tous les deux pour la nation.

En Normandie, Godefroi de Harcourt fut tué dans le Cotentin (décembre 1356); mais le comte de Longueville, frère du roi de Navarre, continua de saccager les cantons demeurés fidèles à Jean II. Il osa même, au mois de janvier 1357, s'avancer avec ses Anglo-Navarrais jusqu'à trois lieues de Paris. De tous les points de la campagne désolée, les religieux, les religieuses, les simples cultivateurs cherchèrent un refuge dans cette ville, au risque d'augmenter la misère publique, en faisant hausser le prix des vivres [3].

Ce fut au milieu de ces alarmes que les députés aux États-généraux se rassemblèrent à Paris (5 février 1357), mais en moindre nombre qu'au mois d'octobre, car les routes n'étaient pas sûres. Leurs résolutions, conformes à la requête présentée naguère au dauphin, ayant obtenu la sanction préalable des États provinciaux

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 444. Du Guesclin est nommé dans les actes Glecquin, Gléaquin, Glayaquin, Glesquin, Cleyquin, Claikin, etc. Ceci le désignerait pour vrai Breton de race. Il se croyait lui-même descendu d'un roi maure, Hakim, retiré en Bretagne, et qui, chassé du pays par Charlemagne, aurait laissé dans la tour de Glay son fils que Charles fit baptiser. Le connétable voulait, après la guerre de Castille, passer en Afrique et conquérir Bougie. (Voyez le *Man. de la Bibl. du roi* : Conquête de la Bretagne Armorique, faite par le preux Charlemagne sur ung payen nommé Aquin, qui l'avoist usurpée, etc., n. 35, 356 du P. Le Long.)

[2] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 166.

[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 2.

auxquels elles avaient été adressées, le lieutenant-général du royaume ne put se dispenser d'en recevoir la communication en séance publique (3 mars). Après que Robert Le Coq, organe des doléances, eut parlé, le sire de Pecquigny pour les nobles, un avocat de Baville pour les communes, Etienne Marcel pour les bourgeois de Paris, déclarèrent qu'ils l'avouaient de tout ce qu'il venait de dire [1].

Les États accordaient de quoi solder trente mille hommes d'armes pendant un an, à condition que la répartition de cette solde serait confiée à leurs commissaires, et que les députés pourraient se réunir après la quinzaine de Pâques, et deux autres fois avant le 15 février de l'année suivante, pour aviser à l'emploi ou à l'insuffisance de cette contribution de guerre. Ils exigeaient que, dans l'intervalle des États, le dauphin gouvernât avec l'assistance de trente-six députés, douze de chaque ordre. D'autres élus, munis de pouvoirs presque illimités, devaient être envoyés dans les provinces, y punir sans forme de procès, instituer, salarier, châtier les agens du roi, assembler des États provinciaux, etc. Sans le consentement des États, nul changement dans les monnaies. Sans leur autorisation, nulle trêve, nulle convocation d'arrière-ban. Obligation de s'armer, imposée à tout homme en France. Injonction aux nobles de ne quitter le royaume sous aucun prétexte, et de suspendre toute guerre privée: « que si aucun fait le contraire, la justice du » lieu ou, s'il est besoin, ces *bonnes gens du pays* prennent tels » guerriers et les contraignent sans délai, par une retenue de corps » et exploitement de leurs biens, à faire paix et à cesser de guer- » royer; » de telle sorte que la noblesse est soumise à la surveillance des communes. Cessation du droit de prise. Révocation des dons sur le domaine, en remontant jusqu'à Philippe-le-Bel : aucun officier du dauphin ne lui demandera rien qu'en présence du grand conseil. Chacun se contentera d'un office. Les prévôtés et vicomtés royales seront électives. Plus de jugement par commission. Les criminels riches ou nobles ne seront plus reçus à composition, moyennant finances. Le grand conseil, le parlement, la chambre des comptes, sont réprimandés sans façon par les bourgeois législateurs: on interdit aux magistrats de faire le commerce, des coalitions, ou des empiétements sur leurs juridictions respectives; on leur reproche une négligence qui laisse traîner des procès pendant vingt années; on réduit leur nombre et leurs salaires. Il ne

[1] Secousse, *Pref.* aux *Ord.*, t. 3, p. 63-64.

reste au lieutenant général du royaume d'autre marque d'autorité que la triste prérogative de consacrer les délibérations absolues des États par une ordonnance publiée en son nom [1]. Le dernier article de cette ordonnance autorise les députés à porter des armes, soit en allant aux États, soit à leur retour, pour se mettre à l'abri de la vengeance de ceux dont ils auraient provoqué la colère en dénonçant leurs malversations.

Cette charte mémorable, arrachée au dauphin, était bien plus qu'une réforme [2]: elle mettait l'administration entre les mains des États, changeait d'un coup le gouvernement, substituait la république à la monarchie. Or, constituer un nouveau gouvernement au milieu d'une telle guerre, c'était une opération singulièrement périlleuse, comme celle d'une armée qui renverserait son ordre de bataille en présence de l'ennemi. Il y avait à parier que la France périrait dans ce revirement. L'ordonnance détruisait des abus; mais, pour tuer des abus, fallait-il tuer le pouvoir, dissoudre l'État, désarmer la France? Cette charte, dans laquelle, au lieu de réformes partielles, on sanctionnait une révolution, était l'œuvre d'une commune qui parlait au nom du royaume, mais que le royaume devait abandonner dans l'action [3].

Pour satisfaire les États, vingt-deux des ministres et des conseillers de la couronne furent privés de leurs emplois. Les deux cours supérieures du parlement et de la chambre des comptes furent renouvelées, et, pendant plusieurs jours, il n'y eut aucune juridiction dans Paris jusqu'à ce que le prévôt du roi, suspendu de ses fonctions comme tous les autres officiers, en eût recouvré l'exercice.

Cependant le roi captif conclut, le 23 mars 1357, à Bordeaux, par l'entremise des légats du pape, une trêve de deux années pendant laquelle on devait négocier de sa rançon. Au mois d'avril suivant, le prince Noir, après avoir désintéressé moyennant cent mille florins les chevaliers gascons qui prétendaient avoir fait le roi prisonnier, emmena Jean II en Angleterre. Lors de son entrée à Londres, il le mit sur un grand cheval blanc, signe de suzeraineté, et le suivit modestement sur une petite haquenée noire.

En conséquence du nouveau traité, Jean II annula, avant de s'embarquer, tout ce qu'avaient fait les États, et notamment la

[1] *Ord.*, t. 3, p. 124-146.
[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 387.
[3] *Ibid.*, p. 388.

levée du subside. Ce fut alors qu'on put voir jusqu'où va l'aveuglement d'un peuple livré à des chefs de parti [1]. Ceux-ci, pressentant le coup terrible que cette révocation allait porter à leur autorité, trouvèrent le moyen de persuader à la multitude qu'une telle mesure était un attentat contre sa propre sûreté; de manière qu'elle s'attroupa de nouveau, demandant la levée du subside avec une fureur qui n'eût été explicable que si l'on eût voulu le maintenir et qu'elle en eût demandé la suppression. Les messagers du roi, menacés pour leur vie, furent contraints de quitter Paris, et le dauphin ne put apaiser le tumulte qu'en publiant, contre l'ordre de son père, la prorogation des États et la levée de l'impôt. Cependant Marcel et ses partisans, qui voulaient une révolte déclarée, répandirent le bruit que les messagers du roi n'avaient quitté Paris qu'afin de rassembler des troupes contre ses habitants, et que la noblesse des environs avait pris parti pour eux. Le peuple effrayé courut aux armes, et plaça des corps de garde et des sentinelles dans les différents quartiers; les portes de la ville furent fermées, et des chaînes tendues dans les rues et les carrefours; on alla plus loin, et, avant d'examiner si le bruit de cette agression avait quelque fondement, on prépara de nouvelles fortifications, dans le but de renfermer dans la ville une partie des faubourgs bâtis depuis le règne de Philippe-Auguste. Des fossés furent creusés autour de la muraille qui défendait la partie occidentale, et embrassèrent les faubourgs situés à l'orient; on éleva des parapets, on construisit des redoutes, on plaça sur les remparts des canons et des balistes; et cette terreur panique fit achever en peu de jours des travaux qui, dans une circonstance ordinaire, auraient demandé plusieurs années, travaux que ce peuple aveugle avait refusé d'exécuter, sous Philippe de Valois [2], lorsque l'armée anglaise, campée à Poissy, menaçait de faire le siége de Paris. Il résulta, toutefois, de ces mesures extrêmes et violentes que, par la suite, l'autorité du dauphin en fut affermie; ce qui certainement n'avait pas été le but des factieux.

Ceux-ci, pour soulever le peuple de Paris, avaient suivi la marche des démagogues de tous les temps et de tous les pays, enivrant la multitude de vaines illusions et lui donnant l'espoir d'une félicité jusqu'alors inconnue. L'impossibilité où ils se trouvèrent de réaliser ces promesses chimériques, ruina leur crédit. D'abord, ils

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 31.
[2] Voyez ci-dessus, p. 50.

rencontrèrent un obstacle embarrassant dans le clergé et la noblesse, qui se séparèrent d'eux, et qui aimèrent mieux abandonner momentanément les rênes de l'État à ces tyrans subalternes, que d'être complices de leurs attentats. Ensuite, plusieurs députés du tiers-ordre, ayant aperçu le véritable but où tendaient Marcel et ses partisans, se détachèrent également de leur faction: de manière qu'il ne se trouva plus, du conseil des réformateurs, que dix à douze membres, bourgeois ou échevins de Paris, qui voulussent prendre part aux affaires.

Les États, réunis après la quinzaine de Pâques, et les trente-six, aux mains de qui avait passé le gouvernement, n'auraient pu maintenir leur usurpation, sans avoir à leur disposition beaucoup d'argent et une armée considérable. Or, le subside ne produisit pas la dixième partie des sommes qu'ils attendaient. Le clergé et la noblesse refusant de contribuer à cet impôt, qui n'avait pas la sanction de Jean II, le peuple, sur qui retombait le poids entier du subside, murmura contre ses auteurs. En même temps, il les rendit responsables des désastres dont la patrie continuait à gémir. La trève, en effet, n'existait que de nom. Les troupes nationales et étrangères, dont on n'avait plus besoin et que l'on ne pouvait solder, s'étant débandées, avaient élu des chefs et formé des *Routes* ou *Compagnies* qui guerroyaient pour leur propre compte envers et contre tous. Ainsi l'Anglais Knolles acheva de ruiner la Basse-Normandie; le Gallois Griffith ravagea les contrées entre la Loire et la Seine; Arnaud de Cervolles, dit l'archi-prêtre, épuisa la Provence, rançonna le pape lui-même dans Avignon [1], et de là se jeta sur la Bourgogne; enfin, les Toulousains se soulevèrent contre le comte d'Armagnac, lieutenant de roi en Languedoc.

Le dauphin (août 1357) crut le moment favorable pour secouer le joug des trente-six. Marcel, Robert Le Coq et leurs complices furent mandés au Louvre; et le prince, parlant avec un ton d'autorité qu'il n'avait osé prendre jusqu'alors, leur déclara qu'il prétendait gouverner désormais sans tuteurs, qu'il leur défendait de se mêler davantage des affaires du royaume. Délaissés par le peuple, les factieux se retirèrent consternés. De son côté, le dauphin quitta Paris pour aller dans les différentes villes du royaume solliciter les secours qu'il ne pouvait obtenir de la capitale et que la situation pressante des affaires rendait indispensables.

Mais les conjurés s'étaient trop avancés pour se croire en sûreté

[1] *Hist. de l'Égl. gall.* t. 18, p. 4.

dans une entière soumission. Ils ne parurent céder que pour se donner le temps de tramer de nouveaux complots [1]. Abandonnés des deux premiers ordres, ils reconnurent qu'ils étaient perdus, s'ils ne se donnaient un chef dont l'autorité fût assez grande pour les protéger et les maintenir. Le roi de Navarre était un homme tel qu'il le leur fallait pour jouer au milieu d'eux ce premier rôle : dès ce moment, leurs vues se fixèrent sur lui. Ayant pris leurs mesures dans le plus profond secret, ils députèrent vers le dauphin pour l'engager à revenir, lui promettant de l'argent en abondance, se désistant de leurs premières demandes, et lui faisant de telles protestations de respect, qu'il ne poussa pas plus loin son voyage, dont il n'avait pas d'ailleurs obtenu les résultats qu'il espérait. A peine fut-il de retour que la mauvaise foi des conjurés devint évidente. Lorsqu'il réclama l'accomplissement des promesses qu'on lui avait faites, Marcel, qui savait tout le parti qu'on pouvait tirer des États-généraux, répondit, au nom du conseil, qu'on ne déciderait rien sans leur concours. Malgré l'expérience du passé, le dauphin consentit à ce qu'ils fussent convoqués pour le 7 novembre 1357.

Au moment où s'ouvrait l'assemblée, Jean de Pecquigny, gouverneur de l'Artois et l'un des chefs de la faction, procura la délivrance du roi de Navarre, prince du sang qu'on se réservait d'opposer au dauphin, homme d'épée avec lequel on prétendait contenir les gens d'épée qui entouraient le lieutenant-général du royaume, chef imposant par son titre que les bourgeois aimeraient à suivre. Les uns disent que Pecquigny surprit de nuit (celle du 8 au 9 novembre) le château d'Arleux en Pailleul, sur les frontières de la Picardie et du Cambrésis, et qu'il en tira Charles-le-Mauvais; d'autres prétendent qu'il se le fit délivrer, ayant profité d'un moment où le gouverneur de cette forteresse était absent, et contrefait un ordre du dauphin de le remettre entre ses mains. Quoi qu'il en soit, le libérateur du roi de Navarre le conduisit sur-le-champ à Amiens, dont ce prince se fit recevoir bourgeois pour mieux assurer son influence populaire [2]. Les complices de Pecquigny le présentèrent aussitôt aux Parisiens mécontents comme un ami et un protecteur, sur qui ils avaient le droit de compter. Dès qu'ils lui eurent concilié la multitude, toujours facile aux émotions généreuses, et aux yeux de qui le retour de ce méchant homme, mais si mal-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 35.
[2] *Hist. de France*, t. 6, p. 399.

heureux, semblait celui de la justice même [1], ils allèrent, non plus avec une apparence de soumission, mais avec l'audace qu'inspire le succès, demander au dauphin un sauf-conduit sans réserve pour son plus cruel ennemi [2]. Obligé de dissimuler, le prince l'accorda; et Charles-le-Mauvais, précédé d'une troupe de brigands qu'il avait recueillis dans les prisons d'Amiens, entouré de la foule des bourgeois qui avaient été à sa rencontre jusqu'à Saint-Denis, vint loger à Saint-Germain-des-Prés (29 novembre).

Il y avait, contre les murs de cette abbaye, une tribune d'où les juges présidaient aux combats judiciaires qui se faisaient au Pré-aux-Clercs, limite des deux juridictions. Du haut de cette tribune, Charles-le-Mauvais harangua le peuple de Paris, le lendemain de son arrivée. « On n'a pas même vu cela en 1793, fait observer M. de » Châteaubriand [3]: le peuple, qui prit alors une part si active aux » événements, ne délibéra jamais en masse, et ne contraignit point » les principaux personnages de l'État à venir plaider leur cause » devant lui. » Le texte du discours, tiré, selon l'usage du temps, de la Sainte-Écriture, prêtait aux développements pathétiques [4]: *Le Seigneur est juste et il aime la justice; il voit l'équité devant sa face.* Après avoir excité l'intérêt par une peinture touchante des maux qu'il avait soufferts, le Navarrais parla avec amertume des fautes de l'administration actuelle, protesta de son dévouement pour la France, fit entendre qu'il y aurait maintenu l'ordre s'il avait eu quelque autorité, et insinua qu'il était plus près de la couronne que le roi d'Angleterre qui la réclamait. Le dauphin était venu l'entendre, peut-être dans l'espoir qu'il en dirait moins: son discours n'en fut que plus hardi. Dix mille personnes, d'ailleurs stimulées par la présence du prévôt des marchands, applaudirent à cette harangue.

Le lendemain, Marcel, dont les démarches étaient combinées avec le roi de Navarre, alla trouver le dauphin au Palais, où il venait de se retirer, et le pria de rendre justice à Charles-le-Mauvais sur tous les griefs dont il se plaignait. Maîtrisé par les trente-six, par les reines douairières Jeanne et Blanche, par Robert Le Coq, qui remplissait en quelque sorte les fonctions de premier ministre, l'héritier de la couronne consentit, non seulement à voir l'ennemi mortel de son père et de toute sa famille, mais à lui faire toutes les

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 390.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 37.
[3] *OEuvr. compl.*, t. 5 ter, p. 173.
[4] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 391.

satisfactions qu'il lui plairait d'exiger. L'entrevue eut lieu dans l'hôtel de la reine Jeanne : puis le conseil décida, sur la requête du roi de Navarre, que le dauphin lui donnerait une amnistie entière pour lui et pour les seigneurs de son parti ; que tous ses biens, terres et forteresses, confisqués, lui seraient rendus; qu'on réhabiliterait la mémoire des seigneurs exécutés à Rouen ; et, ce qui passe toute croyance, ce qui met le comble à l'opprobre d'un pareil traité [1], que toutes les prisons seraient ouvertes pour en laisser sortir les malfaiteurs, quels qu'ils fussent. C'était une des conditions expressément stipulées par le Navarrais, qui donna lui-même la liste des crimes pour lesquels il demandait grace [2]. Cette ame atroce, dont la politique était de se rendre maître du royaume après en avoir épuisé toutes les forces [3], s'assurait ainsi d'utiles instruments de sa coupable entreprise.

Le roi de Navarre et le dauphin se visitèrent avec une feinte cordialité, et dînèrent même quelquefois ensemble. Dans un de ces festins, Charles-le-Mauvais trouva, dit-on, le moyen de faire prendre au jeune prince un poison si violent que, malgré la promptitude avec laquelle il fut secouru, il en perdit les ongles et les cheveux, et conserva toute sa vie une langueur qui en avança la fin.

De Paris, le Navarrais alla à Rouen, rendre les honneurs funèbres à ses amis que Jean II avait fait mettre à mort. C'était le jour des Saints-Innocents (28 décembre), et il osa parler au peuple sur ce texte : *Des innocents et des justes s'étaient attachés à moi, parce que je tenais pour vous, ô Seigneur !* Après cette harangue, il admit à sa table un marchand de vin, maire de Rouen, flattant ainsi le peuple dans son représentant.

Quand il voulut se mettre en possession des places que lui restituait le traité, les gouverneurs de ces places, bien informés que les ordres donnés par le dauphin pour les remettre au roi de Navarre lui avaient été extorqués, déclarèrent qu'ils n'en sortiraient point, sans un ordre signé de la main même de Jean II qui les leur avait confiées. Charles-le-Mauvais, dans le projet qu'il méditait, ne fut pas fâché d'un incident qui fortifiait des troubles dont il était résolu de profiter. Il saisit le prétexte de ce refus pour lever de nou-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 38.

[2] Larrons, meurtriers, voleurs de grands chemins, faux-monnoyeurs, faussaires, coupables de viol, ravisseurs de femmes, perturbateurs du repos public, assassins, sorciers, sorcières, empoisonneurs. (*Trés. des chart.* reg., 80, p. 268.)

[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 8.

veau des troupes. S'avançant vers Paris, il en ravagea les environs et fit des courses jusqu'aux portes mêmes de la ville.

Le dauphin songea à réunir une armée, afin de protéger le peuple des campagnes contre ces désastres. Mais, poursuivis par l'image de leurs crimes, les factieux s'imaginèrent que cet armement se préparait contre eux, et ils s'empressèrent, pour en détourner l'effet, de semer de nouvelles alarmes dans l'esprit des Parisiens. Malgré les protestations du dauphin, il y eut dans la ville un refus général de recevoir aucun homme armé.

Tandis qu'on ôtait au lieutenant-général du royaume les moyens de repousser l'ennemi qui désolait les campagnes, on l'accusait auprès du peuple d'incapacité et de négligence; on le lui présentait comme l'auteur de tous ses maux. L'exaspération de la multitude, influencée par ces calomnies contre le dauphin, étant portée à son comble, Marcel n'hésita plus à donner à son parti un caractère d'indépendance et de révolte déclarée. On convint que, pour s'unir plus étroitement, et pour se distinguer de ceux qu'on qualifiait de traîtres à la patrie, les partisans de la *bonne cause* adopteraient un signe visible qui leur servirait de ralliement. Ce signe était un chaperon ou capuce[1], mi-partie de drap rouge et pers (bleu verdâtre), couleurs du blason de la ville, avec des fermails d'argent émaillé, portant cette inscription: *A bonne fin*. Dès lors, on ne vit plus dans les rues que des chaperons de deux couleurs, et personne n'osa sortir sans ce signe de salut (janvier 1358). Prompts à saisir tous les moyens d'encourager les bourgeois par la vue de leur nombre, les conjurés érigèrent, en même temps, une confrérie sous l'invocation de Notre-Dame, et dans laquelle on vint en foule se faire inscrire: factieux sacriléges, qui ne craignaient pas d'exploiter, au profit de leurs attentats politiques, les sentiments religieux dont le peuple ne cessait d'être animé, même au milieu de ses plus grands excès[2]. Et tout cela se passait sous les yeux et avec l'approbation des États-généraux, qui, en janvier 1358, comme en novembre 1357, furent impuissants pour le bien du pays.

Le dauphin, dont l'esprit et le caractère se formaient au milieu de ces orages populaires, tenta alors une démarche adroite et hardie. Tout se faisait par le peuple: il osa disputer ouvertement aux factieux l'affection du peuple. Ayant fait avertir les Parisiens de

[1] Ce capuce ressemblait à celui que portaient les religieux.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 41.

s'assembler aux Halles, il s'y rendit accompagné seulement de cinq personnes. La multitude, favorablement prévenue par cette marque de confiance, accueillit les explications qu'il donna sur les motifs qui l'avaient porté à lever des troupes ; et l'on vit cette foule, aussi inconstante dans sa haine que dans son amour, répondre aux nobles et franches paroles du prince par les plus vives acclamations. Malheureusement, le lendemain fournit une preuve nouvelle de sa méprisable versatilité : car Marcel, effrayé du changement de la multitude, l'ayant à son tour haranguée dans l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, regagna une partie de la populace, toujours entraînée par l'impression du moment, et d'ailleurs plus portée à croire les méchants, parce qu'ils flattent ses passions. Il est vrai qu'au lieu de prendre de nouveau la parole dans cette assemblée, le dauphin commit la faute de faire haranguer le peuple par son chancelier, qui ne pouvait produire le même effet.

Dans cette nouvelle disposition des esprits, le moindre incident suffisait pour rallumer le feu de la sédition. Il se ranima à l'occasion du supplice du changeur Perrin Macé, qui avait assassiné dans la rue Jean Baillet, trésorier du dauphin, parce qu'il lui refusait le paiement d'une dette, et qui, s'étant réfugié dans une église après ce meurtre, en fut arraché pour être jugé et pendu sur-le-champ [1]. Le dauphin assista aux funérailles de Jean Baillet; le prévôt des marchands, à celles de Perrin Macé, et le peuple, que cette conduite du prévôt disposait à ne voir qu'une victime dans le meurtrier, s'irrita de plus en plus contre le prince.

Le lieutenant-général du royaume crut intimider les conjurés, en répandant le bruit de la prochaine délivrance du roi; mais, informés par leurs liaisons secrètes de ce qui se passait en Angleterre, où Édouard III, qui avait affecté d'abord une grande modération dans l'usage de la victoire, ajournait par ses négociations le moment de se dessaisir de Jean II, les factieux ne rabattirent rien de leur audace. Elle éclata même sans retenue dans une députation que l'université fit au dauphin, au sujet du roi de Navarre, lequel, toujours armé et ne cessant de ravager les alentours de Paris, continuait à demander la restitution de ses places. Ce corps de gens de lettres, dont l'exemple était alors d'une si grande autorité, n'avait d'abord voulu porter les marques d'aucune faction : cédant enfin au torrent, il était entré dans le parti de Charles-le-

[1] Matth. Villani, l. 8, c. 29, p. 484.

Mauvais [1]. Un dominicain, portant la parole, signifia au dauphin qu'il eût à rendre justice au roi de Navarre, et ajouta que, par une délibération faite entre ceux qui l'avaient député, il avait été arrêté que sur-le-champ toutes les forteresses de ce prince lui seraient rendues. Un religieux de Saint-Denis alla plus loin encore : il déclara au lieutenant-général du royaume que ceux qu'il représentait étaient déterminés à prendre parti contre celui des deux qui refuserait de se soumettre à l'arrangement qu'on venait d'arrêter [2]. Les chefs de la faction n'ignoraient point qu'il ne dépendait pas du dauphin de faire restituer au Navarrais ses places de Normandie ; mais il leur importait de le présenter comme l'infracteur du traité, afin de le rendre odieux au peuple.

Le mauvais vouloir des bourgeois, excité par le prévôt des marchands, prépara une horrible tragédie; et, à cette occasion, M. de Saint-Victor fait observer [3] que les vils ambitieux qui cherchent à parvenir au pouvoir suprême par la révolte des peuples ne manquent jamais de les pousser à quelques crimes atroces, afin de leur ôter toute idée de retour au devoir, en leur enlevant l'espoir du pardon. Pour l'exécution du complot, on saisit l'occasion d'une nouvelle ordonnance qui altérait les monnaies (22 février 1358). Marcel assembla en armes tous les corps de métiers, aux environs de l'église de Saint-Eloi, dans la Cité, et se disposa à entourer le Palais où logeait le dauphin. En ce moment, l'avocat-général Regnault d'Acy, l'un des conseillers du prince, en sortait pour regagner sa maison près Saint-Landry : désigné à la foule, l'infortuné est aussitôt poursuivi et frappé à mort. Marcel, voyant le peuple échauffé par ce premier meurtre, marche à sa tête vers le Palais, en monte les degrés, et pénètre dans la chambre du dauphin. « Sire duc, lui dit-il, nous venons vous demander si vous » voulez enfin prendre la défense du royaume et affranchir le pau- » vre peuple des pillards qui l'oppriment. » Le prince, qui se trouvait entre ses conseillers ordinaires, les maréchaux de Champagne et de Normandie, les consulte et répond avec fermeté : « Je le » le ferais volontiers, si j'avais de quoi le faire; mais c'est à celui » qui perçoit les contributious du royaume d'en prendre soin [4]. » Voyant le dauphin effrayé de la populace qui remplit ses appartements : « Sire, reprend Marcel, ne vous étonnez de rien de ce

[1] Du Boulai, t. 4, p. 336.

[2] *Chro. de S. Denis*, t. 2, fol. 243.

[3] *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 44.

[4] Froissart, t. 3, p. 283.

» que vous allez voir; il faut qu'il en soit ainsi. » Se tournant ensuite vers les hommes aux chaperons rouges: « Allons, continue» t-il, faites vite ce pourquoi vous êtes venus [1]. » A l'instant, ces furieux se jetèrent sur le maréchal de Champagne, qu'ils tuèrent près du lit du dauphin : le sang rejaillit sur la robe de ce prince. Le maréchal de Normandie s'était sauvé dans la chambre prochaine : ils l'y suivirent et le tuèrent aussi. Tous les officiers qui environnaient le dauphin se dispersèrent épouvantés, le laissant seul à la merci de ces forcenés. Il crut un moment qu'on en voulait à ses jours; on prétend même qu'il s'abaissa jusqu'à demander la vie à Marcel. Le prévôt lui dit qu'il ne courait aucun danger, et, changeant de chaperon avec lui, il l'abrita sous les couleurs de la ville. Cependant, les corps des deux maréchaux étaient traînés devant le dauphin, roulés le long des degrés du Palais jusqu'à la table de marbre où se donnaient les festins royaux, et exposés là aux regards et aux insultes de la populace. On les inhuma le soir avec Regnault d'Acy, sans aucun appareil.

Son œuvre terminée, Marcel se rendit à l'Hôtel-de-Ville, parut à une fenêtre, et rendit compte au peuple qui remplissait la Grève de ce qu'il venait de faire *pour le bien du royaume.* On lui répondit par des acclamations. Alors, il retourna ou plutôt il fut porté au Palais, remonta à l'appartement du dauphin, et osa lui demander d'approuver ce qui s'était passé, disant que tout ceci s'était fait *par la volonté du peuple.* Un refus eût produit de nouveaux crimes [2]. Le prince accorda tout, et, en signe de réconciliation, le prévôt lui envoya, dès le soir même, deux pièces de drap aux couleurs de la ville, dont il fut fait aussitôt des chaperons pour le prince et pour les officiers de sa maison. De leur côté, les États, réunis depuis le 11 février, et intimidés par les factieux qu'ils laissèrent maîtres absolus des délibérations, ratifièrent toutes les lois que ceux-ci proposèrent pour le maintien de leur autorité; lois qui furent portées à la sanction du dauphin et approuvées par lui, comme il avait approuvé le meurtre des deux maréchaux.

Cette tragédie avait été probablement imposée au prévôt par le roi de Navarre, qui n'était pas neuf aux assassinats [3]. Marcel venait de donner à Charles-le-Mauvais un terrible gage, qui le liait à lui pour jamais. Il lui avait fait place libre par la mort de ses

[1] Cont. G. de Nang., p. 117 : « Tunc dirigens verba illis, sic capuciatis dixit : Eia breviter facite hoc propter quod huc venistis. »

[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 47.

[3] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 395.

ennemis. Le Navarrais pouvait rentrer à Paris : il y rentra, en effet, après le meurtre des conseillers du dauphin, et, dès son arrivée, le prévôt alla le trouver à l'hôtel où il était descendu. Toutefois, quelque énormes que fussent les violences qui venaient d'ensanglanter la demeure royale, les dispositions séditieuses des Parisiens ne parurent point à Charles-le-Mauvais arrivées assez généralement au point où il désirait qu'elles fussent amenées pour l'accomplissement de ses projets; puisqu'il consentit à entrer dans une sorte d'arrangement avec le dauphin, qui signa sans contestation tous les articles d'un traité dressé par les chefs de la faction. Le Navarrais, désormais sûr de ses complices, et persuadé qu'il avait dissipé, par le dernier traité, les méfiances du lieutenant-général du royaume, quitta Paris pour attendre une occasion plus favorable d'y revenir.

Marcel, représentant et personnification de la capitale, tenta de faire, du triomphe des bourgeois de Paris sur la royauté, le triomphe de Paris sur le reste du royaume; mais Paris ne pouvait encore mener la France [1]. Il essaya de transformer les couleurs de cette ville en couleurs nationales, et pressa les autres cités de les adopter en signe de confédération. Amiens, où le roi de Navarre avait reçu le droit de bourgeoisie, Laon, dont Robert-le-Coq était évêque, se remplirent de chaperons mi-partis. La plupart des autres villes repoussèrent les couleurs que leur proposait l'ami du Navarrais, dont le succès eût démembré le royaume [2].

La minorité du dauphin, incompatible avec la régence à moins d'un ordre particulier du roi, cessa sur ces entrefaites. Ayant atteint sa vingt-et-unième année, il fut reconnu régent par les États, dans les premiers jours de mars, et, quoique son pouvoir fût plus borné que jamais, personne ne s'avisa de contester un titre qui appartenait légitimement à l'héritier présomptif de la couronne. Peut-être les États voulurent-ils, en reconnaissant ce titre nouveau, autoriser d'une manière plus formelle tout ce qu'ils ordonneraient sous le nom du dauphin. Peut-être, au contraire, la commission des Trente-six, choisie sous l'influence de Marcel, mais composée en grande partie de nobles et d'ecclésiastiques, crut-elle rendre par là quelque force au prince contre les bourgeois de Paris [3]. Cette force, il ne pouvait la recouvrer, tant qu'il demeurerait au foyer

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 417.
[2] *Ibid.*, p. 418.
[3] *Ibid.*, p. 394.

même de la sédition. Aussi résolut-il de sortir de Paris, et de n'y rentrer que lorsqu'il serait à même de punir les traîtres qui avaient soulevé cette ville. Son dessein, conduit avec mystère, fut exécuté avec adresse, car dix-huit mois de contrainte et de malheurs lui avaient appris à dissimuler à propos ses sentiments [1].

Les États-généraux s'étant séparés jusqu'au 1er mai, les États provinciaux avaient été convoqués pour entendre le rapport des actes de l'assemblée [2]. Le régent, trompant la surveillance de son conseil, composé des chefs des factieux, se rendit à Provins où se réunissaient les États de Champagne. Là, le comte de Braine lui demanda si le maréchal de Champagne avait mérité la mort; le dauphin répondit qu'il avait, au contraire, servi loyalement; aussitôt la noblesse champenoise se mit, corps et biens, à sa disposition, pour tirer vengeance du meurtre. On lui fit les mêmes offres à Compiègne [3], où se réunirent les États de Vermandois; en sorte que le régent, complétement rassuré, transféra dans cette ville les États-généraux ajournés au 1er mai [4].

Dix-huit bailliages [5] et trente-quatre diocèses n'envoyèrent pas un député clerc ni bourgeois à ces États de la langue d'Oyl, qui furent surtout la représentation de la noblesse contre Paris. Ils n'en sanctionnèrent pas moins la plupart des dispositions de la grande ordonnance de 1357, où le génie administratif de la grande commune qui prétendait réformer le royaume par son influence était si profondément imprimé. Ils se prononcèrent contre les mutations de monnaie et contre le droit de prise; en octroyant des subsides, ils en réservèrent la perception et l'emploi à leurs commissaires. Cette affectation de popularité effraya Marcel [6].

Il apprit avec une terreur nouvelle que, dans une entrevue que le roi de Navarre venait d'avoir à Compiègne avec le régent, celui-ci avait rejeté toutes propositions d'accommodement avec les Parisiens, et montré la ferme résolution de punir ceux qui les avaient entraînés dans la révolte [7]. Les chefs de la faction essayèrent de conjurer l'orage, en envoyant au dauphin quelques membres de l'Uni-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 49.

[2] *Hist. de France*, t. 6, p. 412.

[3] Ut illos principales occidi faceret, vel, si non posset, ... expugnaret viriliter civitatem et tam diu dictam urbem Parisiensem ..., *per impedimentum suorum victualium*, molestaret (Cont. G. de Nang., p. 117).

[4] Secousse, *Préf.*; *Ord.*, t. 3, p. 79.

[5] Principales divisions administratives du territoire.

[6] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 400.

[7] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 49.

versité qui, au nom de leur corps, l'invitèrent à rentrer dans la ville, lui protestant de la soumission de ses habitants. Le prince les reçut avec bonté et ne refusa point une amnistie générale; mais sous la condition expresse qu'on livrerait entre ses mains cinq ou six des chefs les plus coupables, auxquels il promettait, du reste, de ne pas ôter la vie. Marcel et ses complices, que n'animaient pas les nobles et purs motifs d'Eustache de Saint-Pierre, n'eurent garde d'accepter de semblables conditions; ils ne crurent même pas que le prince fût disposé à les remplir.

Puisant, comme tous les grands criminels, une sorte d'énergie dans la crainte des supplices qu'ils avaient mérités, ils se déterminèrent à opposer la force à la force, afin de reculer, à quelque prix que ce fût, le moment de leur perte. Ils se saisirent d'abord du Louvre, château alors situé hors des murs, complétèrent les travaux de fortification commencés dès long-temps par Marcel, et animèrent la multitude à la résistance en lui persuadant que le régent s'avançait à la tête de sa noblesse pour exercer sur elle une vengeance terrible [1].

La commune et la noblesse, prêtes à renouveler en grand la vieille lutte de la bourgeoisie et du baronnage, se mesuraient du regard, lorsqu'un troisième cri de guerre retentit au nord et à l'est de Paris [2]. Ce cri, qui annonçait aux bourgeois un allié, aux nobles un ennemi nouveau, c'était le paysan qui le poussait.

Le soulèvement des paysans du Beauvaisis, du Soissonnais et de la Picardie, signale la naissance de la monarchie des États, comme le soulèvement des laboureurs de la Vendée marque la fin de cette monarchie [3]. Leur insurrection vint à la fois du sentiment de l'oppression qu'ils avaient subie, de la soif d'indépendance qu'ils ressentaient, du désir de venger le roi, abandonné à Poitiers par sa noblesse, et d'un mouvement patriotique contre l'invasion étrangère.

Sous la vieille féodalité, au milieu de ces guerres qui armaient tout seigneur d'un château contre le château de son voisin, la noblesse française se faisait des auxiliaires de ses serfs et de ses manants. Au XIVe siècle, les seigneurs, devenus courtisans prodigues, ne voyaient plus que matière *imposable et taillable*, là où leurs prédécesseurs avaient cherché des soldats : le paysan se trouva ainsi ruiné par son seigneur.

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 50.
[2] *Hist. de France*, t. 6, p. 417.
[3] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 177.

Les habitants des campagnes n'étaient pas tous, assurément, *gens de corps et de poeste* [1], car plusieurs devaient à l'influence du clergé d'avoir été libérés de servitude par le bienfait des rois; d'autres s'étaient rachetés avec le fruit de leurs sueurs; il restait encore çà et là de ces communautés rurales du XIIe siècle, qui possédaient des libertés et des priviléges assez étendus [2]. Mais, les franchises des hommes libres des champs n'étant pas, comme celles des bourgeois des villes, abritées par de hautes murailles, ces hommes, qui n'étaient soumis qu'à des redevances fixes envers leurs seigneurs, payaient souvent au delà de ces redevances; et, s'il arrivait que ces populations simples et dociles se plaignissent de la violation de leurs priviléges, l'imprudent seigneur, après les avoir frappées dans leurs intérêts pécuniaires, froissait leur dignité d'homme, au risque de provoquer la révolte de l'orgueil humilié. C'était un dicton entre les nobles : « Oignez vilain, il vous poin- » dra; poignez vilain, il vous oindra. » Et ce vilain, dont une religion toute de charité leur recommandait d'honorer la servitude, ils le désignaient par le sobriquet générique et dérisoire de *Jacques Bonhomme*.

La crainte faisait supporter le joug. Mais, quand l'ignominieuse défaite de Poitiers eut appris aux paysans à mépriser leurs seigneurs, au moment même où ces maîtres redoublaient d'extorsions afin d'acquitter leur rançon sans vendre leur domaine, quand les paysans surent comment les nobles avaient laissé le roi à la merci de l'ennemi, alors *Jacques Bonhomme*, encouragé par le discrédit où venait de tomber la noblesse, songea à lui payer un arriéré de plusieurs siècles [3]: solde terrible, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de l'extermination de toutes les supériorités sociales, et que les horreurs auxquelles se livra cette multitude désespérée passent tout ce que la vengeance et la barbarie ont jamais imaginé de plus exécrable.

Il est vrai que, pressurés et humilies par leurs seigneurs, les paysans leur reprochaient encore de ne point les préserver de ces *Grandes Compagnies*, composées la plupart de soldats licenciés après la bataille de Poitiers et grossies par l'adjonction des vagabonds de tous les pays qu'elles traversaient. Pour se prémunir contre ces Compagnies dites d'Anglais ou de Navarrais, mais qui

[1] *Potestatis*, pouvoir.

[2] *Hist. de France*, t. 6, p. 417.

[3] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 407.

n'étaient au fond ni à Édouard III ni à Charles-le-Mauvais [1], les paysans avaient fortifié leurs villages et placé des sentinelles dans les clochers de leurs paroisses. A l'approche de l'ennemi, ces sentinelles tintaient la campagne, ou donnaient l'alarme avec un cornet. Aussitôt les laboureurs répandus sur les champs se réfugiaient dans l'église. Les riverains de la Loire se retiraient la nuit dans les îles ou dans des bateaux qu'ils arrêtaient au milieu du fleuve. En Picardie, les populations creusaient la terre et s'y réfugiaient [2]. A Paris, l'effroi fut tel que les bourgeois offrirent à Notre-Dame une bougie, dont la longueur était, disait-on, celle du tour de la ville [3]; et, dans la crainte que les habitants en sentinelle sur les murailles ne pussent entendre approcher l'ennemi si quelque bruit venait les distraire, on défendit de sonner les cloches, excepté à l'heure du couvre-feu. Les chemins se couvrirent d'herbe; les monastères furent abandonnés; les sillons laissés en friche ne servirent plus que de camps aux différentes troupes de brigands qui s'y succédaient comme des hordes d'Arabes passant dans le désert; on ne reconnaissait l'existence des hommes dans ces solitudes, qu'à la fumée des incendies qui s'élevait des hameaux [4]. Les brigands ne s'éloignaient pas assez vite pour que les pauvres gens pussent semer ou récolter. Ils eurent beau se réfugier sous terre: la faim les y atteignit. Tout était gâté, détruit; il ne restait plus rien que dans les châteaux. *Jacques Bonhomme*, pressé de faim et de misère, força les châteaux, égorgea les nobles [5].

Les chefs de bandes n'étaient pas, comme on pourrait croire,

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 393.

[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 405 : Le long de la Somme, de Péronne à l'embouchure, on comptait encore au dernier siècle trente de ces souterrains. Ils paraissent avoir été creusés dès l'époque des invasions normandes, et furent probablement agrandis d'âge en âge. Une partie du territoire de Santerre, qui à elle seule possédait trois de ces souterrains, était appelée *Territorium sanctæ liberationis* (Mém. de l'abbé Lebœuf, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. 37, p. 179). C'est là qu'on pouvait avoir quelque impression de l'horreur de ces temps. C'étaient de longues allées voûtées de sept ou huit pieds de large, bordées de vingt ou trente chambres, avec un puits au centre, pour avoir à la fois de l'air et de l'eau. Autour du puits, de grandes chambres pour les bestiaux. Le soin et la solidité qu'on remarque dans ces constructions indiquent assez que c'était une des demeures de la triste population de ces temps. Les familles s'y entassaient à l'approche de l'ennemi. Les femmes, les enfants y pourrissaient des semaines, des mois, pendant que les hommes allaient timidement au clocher voir si les gens de guerre s'éloignaient de la campagne.

[3] *Chron. de S. Denis*, p. 237, v°, col. 2; *Hist. de Paris*, t. 1, p. 639; Spond., an. 1357, n. 2; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 29.

[4] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 178.

[5] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 406.

des gens de rien, mais des nobles, souvent de grands seigneurs: le comte de Longueville, frère du roi de Navarre, pillait comme les autres [1]. La dissolution de la monarchie donnait à ces pillards des espérances folles [2] : le sire d'Aubrecicourt se faisait fort de devenir au moins comte de Champagne [3]. C'était à qui entrerait par ruse ou par force dans quelque château mal gardé. Les capitaines des places se croyaient libres de leurs serments. Plus de roi, plus de foi. Ils vendaient, échangaient leurs places, leurs garnisons [4]. Après tant d'années d'obéissance sous les rois, beaucoup de nobles se plongeaient avec un avide égoïsme dans cette vie de troubles et d'aventures. Chose bizarre! Froissart s'intéresse à ces pillards [5] : il ne lui arrive nulle part de douter de leur loyauté ; à peine doute-t-il de leur salut [6].

Poussés à la révolte par la situation extrême à laquelle les réduisaient les partis qui désolaient la France, dépouillés qu'ils étaient par les vainqueurs et les vaincus (21 mai 1358), cent mille paysans adoptèrent le drapeau rouge et pers des Parisiens. Guillaume Callet, leur principal chef, se glorifiait du surnom de *Jacques Bonhomme* [7]: les gentilshommes épouvantés le nommèrent le *Roi des Jacques.*

Quelque hideuse que fût l'alliance de ces sauvages, Marcel était intéressé à les soutenir [8], car il ne pouvait nourrir long-temps l'immense ville de Paris, sans avoir pour lui la campagne [9]. Il profita du soulèvement des *Jacques* pour détruire plusieurs forteresses autour de la capitale, et leur envoya des auxiliaires pour les aider à prendre le marché de Meaux où se trouvait le duc d'Orléans avec les princesses; mais le comte de Foix, à la tête seulement de vingt-cinq hommes d'armes, repoussa cette troupe mal armée et sans aucune expérience de la guerre (9 juin 1358). Dès lors les Jacques n'essuyèrent plus que des revers.

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 403.
[2] *Ibid.*, p. 404.
[3] Froissart, t. 3, c. 441, p. 387.
[4] *Ibid.*, c. 418, p. 399.
[5] Et toujours gagnoient pauvres brigands à piller villes et châteaux... (Froissart, t. 2, p. 480-81).
[6] Le coursier Croquard trébucha et rompit à son maître le col. Je ne sais que son avoir devint, ni qui eut l'ame; mais je sais que Croquard fina ainsi (Froissart, t. 3, p. 483).
[7] Froissart, t. 3, p. 294 : Et l'eurent le pire des mauvais, et ce roi on appeloit *Jacques Bonhomme.*
[8] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 409.
[9] *Ibid.*, p. 411.

Les nobles, sans distinction de parti, se déclaraient contre ces exterminateurs de la noblesse. Charles-le-Mauvais lui-même, dans la crainte de s'aliéner toute la chevalerie, ne se soucia point de s'unir à ces révoltés, qui d'ailleurs avaient massacré plusieurs des siens. Il amena ceux du Beauvaisis et de la Picardie à traiter avec lui [1]; leur roi *Jacques Bonhomme* se rendit à son camp, sur la foi d'un sauf-conduit; pendant les pour-parlers, il fit main-basse sur les principaux chefs, couronna le roi des Jacques d'un trépied de fer rouge [2], fondit ensuite sur le gros des paysans près Montdidier, les tua et les dispersa.

Cette insurrection des laboureurs de l'Ile de France, de la Picardie et de la Brie, qu'une seule victoire eût peut-être propagée dans toute la France, ne tarda pas à être comprimée, les gentilshommes faisant la chasse aux paysans, comme ceux-ci l'avaient faite aux gentilshommes. Du moins, la France, terrifiée par les excès des *Jacques*, leur fut redevable d'un commencement d'infanterie nationale, qui remplaça l'infanterie féodale des communes [3].

Les *Jacques* anéantis, Marcel dut resserrer son alliance avec le roi de Navarre, leur destructeur. Le dauphin était maître de la rivière, et, sans la cavalerie du Navarrais, aucune route ne serait restée libre pour l'approvisionnement de Paris. Charles-le-Mauvais, après avoir excité la défiance des Parisiens par la manière dont il avait traité les paysans leurs alliés, comptait sur les extrémités où seraient réduits les factieux. En effet, ceux-ci le rappelèrent. Il rentra dans la capitale, jura de la défendre de toutes ses forces, et reçut le titre de capitaine ou gouverneur-général de la ville (15 juin 1358); titre qui parut, aux yeux même de ses partisans, avilir sa dignité de roi, mais qui servait le dessein où il était d'accoutumer par degrés les Parisiens à sa domination [4]. Cette conduite, chef-d'œuvre d'adresse et de perfidie, lui frayait le chemin du trône de France.

En ce moment, les esprits étaient trop enflammés, pour que les exhortations du pontife romain en calmassent l'effervescence. Innocent VI avait invité (14 juin) l'Université de Paris à faire en sorte que Marcel retournât à l'obéissance du dauphin, et à seconder l'archevêque de Lyon, l'évêque de Paris et le prieur de saint Martin-des-Champs, chargés de mettre tout en œuvre pour pa-

[1] Blanditiis advocavit (Cont. G. de Nang., p. 119).
[2] Vita prima Innoc. VI, ap. Baluz. Pap. Avent., t. 1, p. 334.
[3] Châteaubriand, *OEuv. compl.*, t. 5 *ter*, p. 179.
[4] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 52.

cifier la capitale [1]. Cette lettre d'Innocent VI fut sans résultat.

L'armée du régent, nombreuse et aguerrie, menaçant la capitale, le roi de Navarre fit, à la tête de six mille hommes, une sortie qui ne réussit pas, et sur-le-champ il demanda une seconde fois à traiter. Vaincu par les sollicitations de la reine Jeanne, le dauphin consentit à une entrevue entre Vincennes et l'abbaye de Saint-Antoine. Charles-le-Mauvais promit de s'unir avec lui *envers et contre tous,* le roi de France excepté; mais le régent demeura convaincu qu'il violerait bientôt son engagement. Le roi de Navarre étant revenu à Paris, sous prétexte d'y faire ratifier le traité, les chefs de la faction, loin d'y vouloir accéder, firent une nouvelle sortie dans laquelle ils furent complétement battus par les troupes royales. Charles-le-Mauvais, prétendant que le dauphin avait enfreint la convention par ce combat, renouvela ses liaisons avec les factieux. Ceux-ci, qu'encourageait un succès obtenu du côté de Corbeil, sortirent encore sous sa conduite de Paris, et en foule. A leur grand étonnement, Charles-le-Mauvais n'eut pas plus tôt aperçu les troupes royales qu'il s'avança vers leurs chefs et conféra avec eux : il ramena ensuite ses gens dans la ville, sans avoir combattu.

Ces contradictions le rendirent suspect aux bourgeois : les soldats du Navarrais furent insultés par le peuple, et ce prince irrité, ou feignant de l'être, quitta brusquement Paris pour s'établir à St-Denis. Ainsi, pendant que le régent arrêtait de Charenton les arrivages de la haute Seine et de la Marne, le roi de Navarre tenait la basse Seine à Saint-Denis et battait la campagne. Paris allait périr d'épuisement. Charles-le-Mauvais, qui le pressentait, se laissait marchander par les deux partis.

La reine Jeanne, toujours médiatrice, amena le régent à des conférences nouvelles, qui eurent lieu à l'autre extrémité du pont des Carrières, village où ce prince était logé. Dans le traité qu'on proposa, le roi de Navarre avait l'air d'abandonner entièrement les Parisiens qui devaient se remettre à la discrétion du régent, avec cette clause toutefois qu'il ne serait rien décidé à leur sujet que d'après l'avis unanime de la reine Jeanne, du roi de Navarre, du duc d'Orléans et du comte d'Etampes. Charles-le-Mauvais prévoyait bien que les factieux recevraient encore plus mal ce second traité que le premier, et en effet ils l'accueillirent avec des injures et des menaces.

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 14.

C'était précisément à cette extrémité que le roi de Navarre voulait amener Marcel, pour le contraindre, lui et les siens, de s'abandonner entièrement entre ses mains. Le prévôt des marchands, à qui la lassitude du peuple et les forces dirigées contre lui annonçaient une ruine imminente, alla trouver Charles-le Mauvais qui, retiré à Saint-Denis, et toujours flottant en apparence entre les deux partis, attendait en ce lieu le succès de son astucieuse politique [1]. Triste sort que celui de Marcel, puisqu'il dépendait du caprice d'un homme encore plus méchant que lui, et qui ne le regardait plus que comme le vil instrument de ses méchancetés! Dès qu'il eut pris avec le Navarrais le ton de suppliant, celui-ci commença par exiger de lui des sommes considérables [2]. Il lui fit perdre ensuite, par degrés, le peu de faveur populaire qui lui restait, en l'engageant dans de fausses démarches qui aliénaient de plus en plus les esprits, par exemple, en le forçant à délivrer environ cent cinquante Anglais que les Parisiens avaient eux-mêmes emprisonnés au Louvre. Enfin, les choses en vinrent au point que Marcel, détesté du peuple dont il avait été l'idole, et, de quelque côté qu'il tournât les yeux, ne voyant plus qu'une mort honteuse et certaine, convint de livrer Paris au roi de Navarre et promit de le faire proclamer roi de France, s'il voulait le protéger, lui et ses complices, contre les fureurs de la multitude détrompée.

A un signal convenu, les portes de la ville devaient être ouvertes au roi de Navarre dans la nuit qui précédait le 1er d'août. En conséquence, le prévôt se rendit à la porte Saint-Denis, l'une de celles qu'il voulait livrer, en demanda la clé à l'officier du poste, et ordonna aux soldats qui formaient ce poste d'en remettre la garde à ses gens. Comme on lui demandait les motifs de cette mesure, survint Jean Maillart, celui des échevins sur lequel il comptait le plus autrefois, qui était son compère, mais qui, ce jour là même, venait de rompre avec lui. Maillart commandait précisément le quartier où la scène avait lieu. « Étienne, dit-il à Marcel, » que faites-vous ici, à cette heure? — Jean, répondit le prévôt, que » vous importe de le savoir? — Vous n'êtes ici pour nul bien, reprit » Maillart, et vous tenez les clés de la porte en vos mains pour trahir » la ville. — Jean, vous mentez! — C'est vous Étienne qui men» tez, » répliqua le nouvel ennemi du prévôt, et soudain il répandit l'alarme. Marcel se dirigea vers la porte Saint-Antoine. Pépin des

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 55.
[2] Froissart, t. 3, p. 309.

Essarts et Jean de Charny, chefs du parti du dauphin, l'y rejoignirent au milieu du tumulte. Comme Marcel, déjà monté sur les degrés de la Bastille et voyant tout perdu, allait s'enfuir, Charny lui déchargea un coup de hache sur la tête et le renversa mourant [1].

Trois jours après (3 août 1358), le régent rentra dans la ville aux acclamations du peuple repentant. Les partisans de Marcel, cachant leurs chaperons mi-partis, crièrent plus fort que les autres, comme il arrive toujours. Cependant, au moment où le prince entrait, un bourgeois s'avança hardiment, et dit tout haut : « Si » j'en fusse cru, vous n'y fussiez entré; mais on y fera peu pour » vous. » Le comte de Tancarville voulait tuer l'audacieux : le prince, qu'il n'était pas facile d'émouvoir [2], le retint et répondit : « On ne ne vous en croira pas, beau sire. »

De tous les amis du prévôt des marchands, on n'épargna guère que Robert-le-Coq, évêque de Laon, qui se retira en Aragon où il obtint l'évêché de Calahorra [3]. On comprit sans doute que la participation de ce prélat aux mouvements désordonnés de la faction de Marcel n'avait pas eu pour mobile un égoïsme intéressé, mais ce zèle pour la cause du peuple constamment déployé par le clergé, lequel, protecteur des communes au XIIe siècle, était resté l'allié fidèle des bourgeois du XIVe contre les abus de pouvoir des nobles et les empiètements des légistes. Dans Robert-le-Coq, les passions de l'homme prévalurent, il est vrai, sur le caractère de l'évêque : mais combien est excusable cette préoccupation d'un prêtre en faveur du peuple! car, tout en flétrissant les excès des bourgeois de Paris et des paysans leurs alliés, c'est le peuple qu'il faut voir sous le capuce de Marcel et sous la jaquette des Jacques. Ce peuple est visiblement simple et brute encore, impétueux, aveugle, demi-homme, demi-taureau [4]. Patiente, sous la rude éducation des guerres, sous la verge de l'Anglais, la brute va se faire homme. Serrée de plus près tout à l'heure, et comme tenaillée, elle échappera, cessant d'être elle-même, et se transfigurant Jacques deviendra Jeanne, Jeanne la vierge, la Pucelle. Le mot vulgaire : *un bon Français*, date de l'époque des Jacques et de Marcel. La Pucelle ne tardera pas à dire : *Le cœur me saigne quand je vois le sang d'un Français.* Un tel mot suffirait pour marquer

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 59.

[2] *Christine de Pisan*, t. 5, part. 1, c. 17, p. 280 : « Chault, furieus en nul cas n'estoit trouvé. »

[3] *Gallia Christ.*, t. 2, p. 623 ; Gonzalès d'Avila, t. 2, p. 160.

[4] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 422.

dans l'histoire le vrai commencement de la France. Depuis lors, nous avons une patrie.

Voyant ses projets avortés du côté des Parisiens, le roi de Navarre se livra tout entier au roi d'Angleterre, avec lequel il n'avait pas cessé de négocier, même dans le temps où il proposait au dauphin traité sur traité. Dès le 3 août, il déclara au régent une guerre ouverte et bloqua Paris avec une nombreuse armée, occupant la Seine au dessus et au dessous.

D'un côté, le dauphin eut beaucoup de peine à lever les troupes nécessaires pour combattre un ennemi aussi acharné : car la noblesse était rentrée dans ses foyers dès qu'elle l'avait vu maître de la capitale; et au milieu des désordres qu'une licence générale multipliait en France, les villes, forcées de songer à leur propre sûreté, ne s'empressaient guère à lui fournir des soldats. D'un autre côté, il n'osait s'éloigner de Paris, où son autorité n'était rien moins qu'affermie. Douze bourgeois, accusés d'intelligence avec le roi de Navarre, ayant été arrêtés par son ordre, cette arrestation excita de grands murmures; et tel était l'esprit de méfiance et de mutinerie qui régnait encore, que le dauphin fut obligé de se rendre sur la place de Grève, et là, monté sur les degrés de la croix, de se justifier devant le peuple de cet acte d'autorité, en donnant la preuve que les bourgeois captifs étaient coupables.

Ce ne fut qu'au mois de juin 1359 qu'il tenta de rétablir les communications de Paris avec la Champagne et la Bourgogne en assiégeant le château de Melun. A cette époque, Du Gueselin, formé à l'art militaire par les rudes guerres de Bretagne, s'attachait au service de la France. « Vous verrez (lecteur) une ame forte nourrie » dans le fer, pétrie sous des palmes, dans laquelle Mars fit école » long-temps; la Bretagne en fut l'essai, l'Anglais son boute-hors, » la Castille son chef-d'œuvre; dont les actions n'étoient que hé» rauts de sa gloire, les défaveurs théâtres élevés à sa constance, le » cercueil embrassement d'un immortel trophée [1]. »

Dans le château de Melun se trouvaient la reine de Navarre, et les deux reines Jeanne et Blanche, veuves de Charles-le-Bel et de Philippe de Valois, toutes trois dévouées à Charles-le-Mauvais, mari de l'une, neveu de l'autre, frère de la troisième. Ces princesses et le cardinal de Talleyrand, qui avait essayé de prévenir la funeste bataille de Poitiers, s'interposèrent avec tant de succès entre le régent et le roi de Navarre que des conférences pour la paix

[1] *Vie de Du Gueselin.*

furent ouvertes à Vernon, puis à Pontoise. Charles-le-Mauvais, intimidé, promit d'être *bon Français* à l'avenir [1]; mais, en signant (21 août 1359) cette paix frauduleuse qui lui valut d'être reçu dans Paris avec toute sorte d'honneurs et de caresses, il continuait en effet la guerre : car le comte de Longueville, son frère, refusa, d'accord avec lui, d'entrer dans l'accommodement, et réunit aux troupes du roi d'Angleterre les soldats qu'il commandait et qui appartenaient réellement au roi de Navarre.

Édouard III reprit alors avec activité la guerre contre la France.

On avait espéré un moment que la trève de deux ans aboutirait à un traité de paix. Ce traité de paix avait même été signé à Londres par Jean II et Édouard III, puis apporté à Paris au mois de mai. Les Anglais s'y appropriaient non seulement tout ce qui était en face d'eux, Calais, Montreuil, Boulogne, le Ponthieu, non seulement l'Aquitaine (Guyenne, Bigorre, Agénois, Querci, Périgord, Limousin, Poitou, Saintonge, Aunis), mais encore la Touraine, l'Anjou, la Normandie, en sorte que, non contents d'occuper le détroit et de fermer la Garonne, ils voulaient interdire au commerce français la Loire et la Seine. Quatre millions d'écus d'or étaient d'ailleurs stipulés pour la rançon de Jean II. Le régent, afin de ne pas encourir seul la responsabilité d'un traité si onéreux, convoqua les États-généraux. Ils furent peu nombreux, parce que les communications avec la capitale se trouvaient interceptées par les pillards ; mais ils trouvèrent assez de nationalité et d'énergie dans leur cœur pour répondre qu'ils « aimoient mieux endurer le » grand méchef où ils étoient que de laisser ainsi amoindrir le » royaume de France, et qu'il valoit mieux que le roi Jean demeu» rât en Angleterre. » Lorsque Guillaume de Dormans, avocat-général, du haut du perron de marbre de la cour, lut le traité au peuple, de toute part on s'écria que « ledit traité n'étoit point passable » ni faisable, et que toute la nation étoit résolue de faire bonne » guerre au roi anglois. » Nous ferons observer que le régent profita de la réunion des États, pour y réhabiliter tous les officiers proscrits par la commission des Trente-six.

Édouard III, irrité, rentra par Calais dans notre patrie que désolaient déjà tant d'ennemis intérieurs (28 octobre 1359). Toute la noblesse d'Angleterre accompagnait son roi. Une foule de seigneurs des Pays-Bas et d'Allemagne, entendant dire qu'il s'agissait d'une conquête et espérant un partage comme celui de l'Angleterre par

[1] Volo esse *bonus Gallicus* (Cont. G. de Nang., p. 123, col. 1, an. 1359).

les compagnons de Guillaume-le-Conquérant, voulurent aussi être de l'expédition : Édouard III ne s'en débarrassa qu'à prix d'argent [1]; puis il commença sa course funeste à travers l'Artois, le Cambrésis, le Vermandois. Il marcha droit à Reims (30 novembre), où il voulait se faire sacrer roi de France : cérémonie sainte qui peut rendre plus respectable l'héritier légitime d'un trône, mais qui ne peut qu'augmenter l'indignation publique contre un usurpateur [2].

Le comte de Longueville secondait Édouard III en dévastant nos provinces avec les troupes de Charles-le-Mauvais, son frère, et de son côté le roi de Navarre conspira encore à Paris pour y introduire les Anglais. Heureusement le complot fut découvert par deux fidèles citoyens qu'on avait voulu y faire entrer. Le roi de Navarre quitta alors Paris avec précipitation, et se retira à Mantes (1360), d'où il envoya déclarer la guerre au régent.

Le roi d'Angleterre passa près de deux mois devant Reims. Désespérant de prendre cette ville, il entra en Bourgogne ; mais le duc composa avec lui pour deux cent mille écus d'or (10 mars 1360) : sans cette contribution, il n'eût rien retiré de toute cette grande expédition, qui était comme une émigration des Anglais en France [3]. De Châlons-sur-Saône, il envoya demander au pape le passage par Avignon [4]. Innocent VI lui ayant député deux évêques pour le prier de ne pas venir troubler la tranquillité de l'Église, il n'insista point et tourna vers Paris.

On était en carême, et c'est une remarque utile contre les mœurs de notre époque que, dans l'armée d'Édouard III, on observait la loi de l'abstinence de chair pendant le saint temps : pour se fournir de vivres ces jours-là, on avait eu la précaution de mettre dans les bagages de petits bateaux de cuir, avec lesquels on pêchait partout où il se rencontrait des étangs ou des rivières. A Paris, on avait le même respect pour le précepte de l'Église : comme le poisson y arrivait difficilement, parce que les ennemis occupaient les passages, on aima mieux souffrir une espèce de famine que d'ouvrir les boucheries. Rien ne fut plus édifiant que le spectacle qu'offrit la capitale à la fin du carême. Les paysans d'alentour s'y étaient réfugiés à l'approche de l'ennemi, et tout ce bon peuple se répandit le jour de Pâques dans les diverses églises pour satis-

[1] Froissart, t. 4, c. 429, p. 4; Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 427.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 23.
[3] Contin. G. de Nangis, p. 125; Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 428.
[4] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 24.

faire au devoir de la communion pascale : dix paroisses rurales reçurent les sacrements de leurs prêtres, dans la seule église des Carmes [1].

Un fait suffira pour peindre toute l'horreur de cette guerre. Les habitants de la petite ville de Châtres, à six lieues de Paris, crurent échapper à la fureur des Anglais sans abandonner leur patrie. Ils avaient une église vaste, solidement bâtie, flanquée de deux tours, dont une était fort élevée. Ils firent de ce grand vaisseau une espèce de citadelle, creusant de larges fossés autour, murant les portes et les fenêtres, transportant là tout ce qu'ils avaient de meubles, de provisions et de machines de guerre [2]. A l'arrivée des Anglais, ils se réfugièrent dans ce lieu qu'ils croyaient bien sûr, au nombre de douze cents personnes, tant hommes que femmes et enfants. Un gentilhomme du pays faisait les fonctions de capitaine. Les ennemis, campés sur une éminence, ayant commencé à tirer contre la grande tour, ce capitaine se retira dans l'autre avec les principaux bourgeois. Le reste des habitants criant à la trahison, le gentilhomme et ses compagnons craignirent que, désespérés, ils ne capitulassent sans eux, et prirent en conséquence la résolution barbare de se défaire de ces malheureux. Sans considérer le danger auquel ils s'exposaient eux-mêmes, ils mirent le feu à l'église. En peu de temps elle fut embrasée, et, de douze cents personnes réunies dans ce bâtiment clos de toute part, à peine en put-il sortir trois cents, qui descendirent par le toit : encore périrent-elles la plupart de la main des Anglais. Le capitaine se rendit prisonnier de guerre, et l'église, riche prieuré dépendant du monastère de Saint-Maur-des-Fossés, fut entièrement détruite.

Le roi d'Angleterre, qui d'ailleurs manquait de vivres, n'osa attaquer Paris [3], et se retira dans la Beauce avec son armée. Voyant que le danger commun avait rapproché la noblesse et la bourgeoisie, bien loin qu'un parti appuyât ses prétentions au titre de roi de France, Édouard III reconnut qu'il devait désormais songer moins à usurper la couronne qu'à recouvrer les immenses domaines possédés autrefois par les Plantagenêts, ses ancêtres. Des conférences pour la paix furent ouvertes, le 1er mai 1360, à Brétigni près Chartres, sous la médiation d'André de La Roche, abbé de

[1] Cont. G. de Nang., p. 666.

[2] *Ibid.*, p. 868.

[3] Anglici... accesserunt. Nobiles qui in urbe tunc erant cum domino regente in bona copia, armis protecti se extra muros posuerunt, non multum elongantes a fortalitiis et forsatis... Non fuit tunc præliatum (Cont. G. de Nang.).

Cluni et nonce du pape [1]. Le dauphin stipula par l'organe de Gilles de Montaigu, évêque de Térouanne et chancelier de France, accompagné du général des dominicains et de Hugues de Genève, seigneur d'Anthon. Édouard III, après avoir demandé tout le royaume, persistait à réclamer tout ce qu'avaient eu les Plantagenêts (Aquitaine, Normandie, Maine, Anjou, Touraine), lorsqu'une tempête, que l'on regarda comme un prodige, le détermina à se montrer plus traitable. Tout à coup le ciel éclata en foudres et en éclairs ; il tomba une grêle qui écrasait les hommes et les chevaux ; la pluie inonda le camp des Anglais, dont plusieurs milliers périrent dans cette espèce de déluge. Le roi consterné se tourna vers l'église de Notre-Dame de Chartres, implora l'assistance de la Sainte-Vierge, et fit vœu d'accorder la paix à la France. Aussitôt l'orage cessa, et le ciel parut serein. La paix se conclut, en effet, le 8 mai.

Édouard III renonça à la couronne de France et aux domaines que possédaient ses ancêtres au nord de la Loire, moyennant la cession qu'on lui fit, non plus en fief, mais comme libre souveraineté, du Poitou, de l'Aquitaine et des arrière-fiefs qui en dépendaient depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. Il acquit au même titre ce qui entourait Calais, les comtés de Ponthieu et de Guines, et le vicomté de Montreuil. Toutefois, en cédant tant de provinces à Édouard III, on ne cédait presque rien des domaines du royaume proprement dit [2]. C'étaient des seigneurs indépendants, les La Marche, les Comminge, les Périgord, les Châtillon, les Foix, les Armagnac, les Albret, qui changaient seulement de seigneur, et qui, ne reconnaissant jamais que la couronne de France eût eu le droit de leur donner un autre suzerain, en appelèrent sous Charles V à cette couronne et secouèrent le joug étranger. Ainsi ce démembrement de la monarchie féodale ne pourrait se comparer en aucune manière au démembrement de la monarchie compacte d'aujourd'hui.

Indépendamment de cette cession de provinces entières, la France s'obligea à payer pour son roi l'énorme rançon de trois millions d'écus d'or, six cent mille écus sous quatre mois, avant la mise en liberté de Jean II, et quatre cent mille par an dans les six années suivantes [3]. Les rançons de la noblesse montèrent à une

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 26.
[2] Châteaubriand, *OEuvr., compl.* t. 5 *ter*, p. 181.
[3] *Archives*, sect. hist., J., 639-641.

somme non moins considérable. La France devenait ainsi une ferme de l'Angleterre [1].

Quant aux droits du jeune comte de Monfort et de la comtesse de Blois sur la Bretagne, ils furent laissés en litige jusqu'à la délivrance de Jean II [2].

La ratification du traité par le régent eut lieu de cette manière (10 mai 1360) [3] : les députés d'Édouard III s'étant rendus à Paris, l'archevêque de Sens chanta la messe solennelle dans la cathédrale; et, quand on eut répété trois fois l'*Agnus Dei*, après ces mots : *Donnez-nous la paix*, le régent fit les serments, en tenant la main droite étendue sur la patène où était le corps de Notre Seigneur, et la gauche sur le livre des Évangiles, en présence aussi des saintes reliques. Aussitôt toutes les cloches sonnèrent, et le chœur entonna le *Te Deum*, qui fut chanté avec effusion de joie par ce peuple sur lequel pesaient, depuis vingt-quatre ans, les calamités de la guerre [4]. Les Anglais, de leur côté, se félicitèrent de voir la fin de leur laborieuse expédition : plusieurs d'entre eux, et ce fut l'élite de l'armée, allèrent nu-pieds de leur camp à l'église de Notre-Dame de Chartres. La joie et la dévotion concouraient également à ce pèlerinage, qui montre combien l'esprit de foi régnait alors dans les classes élevées.

Le pontife romain applaudit à cette pacification dans ses lettres aux deux rois. Il leur rappela les maux tant spirituels que temporels dont leurs divisions avaient été la cause [5], les exhorta à consolider leur mutuelle union par une fidélité inviolable à exécuter tous les articles du traité, fit sentir en particulier à Jean II la nécessité de rétablir le bon ordre dans le royaume et de protéger les Églises.

Le premier terme de la rançon fut fourni au régent par Galéas Visconti, seigneur de Milan, qui était fier de procurer à ce prix la main d'une fille de France à son fils. Quand on sut qu'Isabelle, troisième sœur du régent, épousait un Visconti, une clameur universelle s'éleva contre la maison de France, pour avoir vendu son propre sang. Ne fallait-il pas lui savoir gré, au contraire, de subir une mésalliance afin d'épargner au peuple un sacrifice?

Dès le mois de juillet, Édouard III avait fait passer son pri-

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 432.
[2] *Hist. de France*, t. 7, p. 17.
[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 27.
[4] Rainald., an. 1360, ex Valsingh, in Eduard III; Cont. G. de Nang., p. 127-128.
[5] Rain., an. 1360, n. 2, 3, 4.

sonnier à Calais, où il se rendit lui-même au mois d'octobre[1]. Le 24, l'abbé de Cluni célébra la messe, en présence des deux rois, dans l'église de Saint-Nicolas. Après l'*Agnus Dei*, il se tourna vers eux, tenant entre ses mains le corps de Jésus-Christ. Les deux princes renouvelèrent les serments déjà prêtés, et communièrent de la même hostie. Puis l'abbé leur présenta le livre des Évangiles : ils jurèrent de nouveau l'observation du traité, ainsi que le dauphin, le prince de Galles et les seigneurs témoins de cette cérémonie[2]. Par la médiation d'Édouard III, Charles-le-Mauvais fut en même temps réconcilié avec Jean II. Au nombre des otages, garants de la rançon royale, qu'il fallut remettre à Calais, nous citerons le second et le troisième fils de Jean, qu'il créa ducs d'Anjou et de Berri, pour les consoler de cette captivité; le duc d'Orléans, son frère; le duc de Bourbon et le comte d'Alençon, ses cousins.

Le 27 octobre il partit pour rentrer dans ses États, et commença par faire à pied, en l'honneur de la Sainte-Vierge, le chemin de Calais à Boulogne[3]. Le prince de Galles et ses frères l'accompagnaient dans ce pèlerinage, et tous ensemble ils firent leurs offrandes à Notre-Dame de Boulogne avec une piété exemplaire. Jean II assista à un tournoi à Saint-Omer, vint prier à Saint-Denis, ce qui valait mieux[4], et fit son entrée dans Paris le 13 décembre. Il marchait sous un drap d'or soutenu par quatre lances; des fontaines de vin coulaient dans les rues tapissées: le peuple français admire le malheur comme la gloire.

Jean II s'était fait précéder (5 décembre 1360) d'une ordonnance[5] où il rappelait, en remontant jusqu'à Philippe de Valois, tous les maux qu'il avait soufferts, lui et ses sujets. *Il a*, dit-il, *abandonné à l'aventure de la bataille son propre corps et ses enfants.* Il a traité à Brétigni, *non pas pour sa délivrance tant seulement, mais pour éviter la perdition de son royaume et de son bon peuple.* Il s'apprête à rendre bonne et loyale justice; il supprimera tout nouveau péage; il fera bonne et forte monnaie d'or et d'argent, *et noire monnaie par laquelle on pourra faire plus aisément des aumônes aux pauvres gens.* « Nous avons ordonné et ordon-
» nons que nous prendrons sur ledit peuple de Langue-d'Oil ce qui
» nous est nécessaire, *et qui ne grèvera pas tant notre peuple*

[1] Matth. Villani, l. 9, c. 105.
[2] Froissart, l. 1, c. 213.
[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 28.
[4] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 182.
[5] *Ord.*, t. 3, p. 433.

» *comme ferait la mutation de notre monnaie,* savoir : douze de-
» niers par livre sur les marchandises, ce que paiera le vendeur,
» un aide du cinquième sur le sel, du treizième sur le vin et les
» autres breuvages. Duquel aide, *pour la grande compassion que*
» *nous avons de notre peuple,* nous nous contenterons ; et elle sera
» levée seulement jusqu'à la perfection et l'entérinement de la
» paix. »

Afin de multiplier les ressources pécuniaires, on n'hésita pas à donner aux Juifs un établissement fixe (mars 1361). Un séjour de vingt ans leur fut assuré. Un prince du sang, établi gardien de leurs priviléges, se chargea spécialement de *les faire payer de leurs dettes.* Pour acquérir ces priviléges, ils devaient remettre vingt florins en rentrant dans le royaume, et de plus sept par année. Un des leurs prit en ferme cette nation, moyennant l'énorme prélèvement de deux florins sur les vingt, et d'un par an sur les sept [1]. On s'étonne d'abord que les Juifs, toujours riches, quoique sans cesse dépouillés, aspirassent toujours à rentrer dans un pays où ils devaient s'attendre à chaque instant à une nouvelle proscription [2]. Mais ce phénomène moral s'explique, si l'on considère qu'eux seuls connaissaient bien l'industrie et le commerce ; que les Français d'alors, ignorants, oisifs, fastueux, étaient, par leurs passions et par leur paresse, une proie qui se livrait d'elle-même aux usures sans cesse renaissantes de ces habiles traitants. Les Juifs pouvaient-ils acheter trop cher le droit d'exploiter la France ?

Cependant, alors que la paix entre les deux peuples semblait devoir guérir les plaies de la patrie, ces plaies, rouvertes par les discordes civiles, continuaient à l'affliger. La bourgeoisie imputa à la lâcheté de la noblesse la guerre fatale et la pacification onéreuse que la France venait de subir : la noblesse indignée repoussa ces outrages les armes à la main. Péronne et Chauny-sur-Oise furent saccagés ; Paris, alarmé, se mit en défense ; mais l'épuisement général empêcha la lutte de se prolonger.

C'était bien assez pour nos provinces du fléau des Compagnies d'aventure, qui se recrutaient des soldats licenciés des deux armées anglaise et française, ainsi que de tous les malfaiteurs avides de pillage, Routiers, Malandrins, Bonshommes, Tard-venus, comme ils s'appelaient ; car, venus après la guerre, il leur fallait aussi leur part [3]. Ces Compagnies avaient des chefs, la

[1] *Ord.*, t. 3, p. 467.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 64.
[3] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 437.

plupart gentilshommes : un d'entre eux se qualifiait l'*Ami de Dieu* et l'*ennemi de tout le monde* [1]. C'était celui qui, dès le mois de décembre 1360, s'était emparé du Pont-Saint-Esprit, afin de s'ouvrir l'entrée du comtat Venaissin et de rançonner le pape. Innocent VI publia la croisade contre ces brigands [2]. Il écrivit à Jean II, au connétable de Fiennes, aux comtes de Foix et d'Armagnac, et à plus de soixante-dix villes de France, pour en obtenir des secours [3]. Il pria l'empereur, les ducs d'Autriche, de Bourgogne, de Normandie, l'archevêque de Lyon, de ne point donner passage sur leurs terres aux bandes qui tenteraient de renforcer les brigands du Pont-Saint-Esprit [4]. Mais bon nombre de croisés, par instinct de pillage, se joignirent plutôt aux Compagnies. Heureusement pour Avignon, le marquis de Montferrat, chef de la ligue toscane contre les Visconti de Milan, prit à sa solde celle du Pont-Saint-Esprit; le pape, pour décider le départ des brigands, leur donna trente mille florins et l'absolution : cette négociation soulagea le midi de la France aux dépens de l'Italie, où la Compagnie introduisit la peste [5].

La bande la plus considérable, formée en Champagne et en Lorraine, traversa la Bourgogne et le Forez pour menacer Lyon. Jacques de Bourbon, comte de La Marche, qui venait de consigner à un gouverneur anglais les parties du Languedoc cédées par le traité de Brétigni, tenta de défendre sa sœur la comtesse de Forez contre ces brigands. Le 2 avril 1362, il les rencontra à Brignais près Lyon; mais, quoiqu'il eût dans son armée le fameux Archiprêtre, lui-même naguère chef de Compagnie, il fut complètement défait et mourut de ses blessures. Cette mort n'en est pas moins glorieuse. Le premier titre des Capets, fait observer M. Michelet [6], est la mort de Robert-le-Fort à Brisserte; celui des Bourbons, la mort de Jacques à Brignais : tous deux tués en défendant le royaume contre les brigands.

Les luttes de la noblesse et de la bourgeoisie, et le fléau des Compagnies d'aventure, n'avaient pas seuls succédé à la guerre étrangère. La peste, qui s'était comme perpétuée depuis dix-huit ans, en ravageant diverses contrées, reparut en France avec toutes

[1] Cont. G. de Nang., p. 876; Spond., an. 1360, n. 7; Froissart, l. 1, c. 15.
[2] *Hist. de Languedoc*, t. 4, p. 310.
[3] Ep. Innoc. VI, ap. Marten. Anecdot., t. 2, p. 846.
[4] *Ibid.*, p. 859.
[5] Matth. Vill., l. 10, c. 43 et 55.
[6] *Hist. de France*, t. 3, p. 438.

ses horreurs, excepté qu'elle ne fut ni si continue, ni si universelle qu'elle avait été en 1348 [1]. Au mois d'octobre 1361, Jeanne, princesse de Bourgogne; le 21 novembre suivant, le jeune duc de Bourgogne lui-même, Philippe de Rouvre, et sa mère Jeanne, reine de France, tombèrent victimes de cette mortalité. La première maison de Bourgogne, qui avait subsisté trois cent trente années depuis Robert de France, premier duc, fils de Robert II et petit-fils de Hugues-Capet, s'éteignit avec Philippe de Rouvre, dont la riche succession comprenait les deux Bourgognes, l'Artois, les comtés d'Auvergne et de Boulogne. Charles-le-Mauvais, se prévalant de ce que la Bourgogne était un fief féminin, se porta héritier, comme arrière-petit-fils du duc Robert II par l'aînée de ses filles. Jean II, qui n'avait garde de remettre cette province à un prince si odieux, à un roi étranger [2], prétendit qu'étant cousin-germain de Philippe de Rouvre, tandis que Charles-le-Mauvais n'était qu'issu de germain, c'était à lui qu'appartenait la succession, parce que la représentation n'avait pas lieu en Bourgogne et que le mort saisissait le vif [3]. Fondant son droit sur la proximité du sang, il partit pour prendre possession d'un héritage qui compensait les cessions consacrées par le traité de Brétigni (octobre 1362). Toutefois, la Bourgogne ne demeura pas long-temps réunie à son domaine. Le 6 septembre 1363, Jean II l'octroya, comme duché-pairie, à son quatrième fils Philippe, pour le récompenser de son courage à la bataille de Poitiers, où, seul entre ses enfants, il ne l'avait pas abandonné. Philippe-le-Hardi, premier duc de la seconde maison de Bourgogne, fut institué premier pair de France. La suite des faits prouvera qu'en maintenant la réunion, Jean II eût évité bien des malheurs à sa race : un nouveau vassal ne se fût pas élevé au milieu du royaume, plus puissant et plus redoutable encore que tous ceux qui le désolaient depuis si long-temps [4].

Cependant le roi était descendu de la Bourgogne à Villeneuve près Avignon. Il assista aux funérailles d'Innocent VI, que remplaçait Urbain V, visita ensuite la Provence et le Languedoc, et se retrouva à Avignon le vendredi saint, 27 mars 1363. Le roi de Chypre s'y était rendu pour réclamer des secours et proposer une croisade. Or, Jean II, outre les raisons générales de l'honneur de

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 35.

[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 439.

[3] Secousse, *Preuv. de l'hist. de Ch.-le-Mauv*, t. 2, p. 201.

[4] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 183; De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 68.

Dieu et du bien de l'Église qui le touchaient profondément, se préoccupait de l'engagement qui avait été pris autrefois par son père pour la guerre sainte et qui était demeuré sans exécution. Sous l'influence de ce scrupule, peut-être, comme plusieurs de ses contemporains, attribuait-il ses malheurs passés à l'infraction d'une promesse faite si solennellement à Dieu [1]. En même temps, la politique lui montrait, dans les Compagnies qui parcouraient nos provinces, des corps de troupes tout formés pour l'expédition : leur départ pour l'Orient, à la suite et à la solde du roi, devait avoir le double avantage de délivrer tout à coup le royaume de leurs courses désastreuses, et de procurer à ces mauvais chrétiens un moyen de pénitence dont ils avaient grand besoin. L'expédition d'outre-mer, imprudente au premier coup d'œil, pouvait en réalité relever la fortune de Jean II. Humilié par le nouveau système de guerre que les Anglais avaient mis en pratique, le roi de France eût repris, par la croisade, le premier rang dans la chrétienté [2]. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'après un discours très touchant prononcé le vendredi saint par Urbain V, Jean II ait déclaré qu'il était résolu de faire la guerre aux Infidèles, et qu'il ait reçu à l'instant même la croix des mains du pape [3]. A l'exemple des rois de France et de Chypre, tous les seigneurs présents à Avignon s'engagèrent au saint voyage, sollicitant la croix rouge, comme dans la première ferveur des croisades. Urbain V nomma Jean II capitaine-général de l'expédition, agréa qu'il ne partît que le 1er mars 1365, lui permit de lever des subsides sur le clergé, et prononça l'anathème contre quiconque oserait le détourner de son entreprise. Le 12 avril, il fit une publication générale et solennelle de la croisade, pendant laquelle le cardinal de Périgord devait remplir les fonctions de légat du saint-siége. Des lettres apostoliques invitèrent l'empereur et tous les princes de l'Europe à concourir, avec le roi de France, au bien commun de la chrétienté.

Jean II retourna, au mois de mai, d'Avignon à Paris. Nous avons peu de détails sur la fin de son règne : nous savons seulement qu'aidé des sages conseils de son fils, il réorganisa le parlement, dont les désordres de la régence avaient suspendu les séances et dispersé les membres les plus éclairés et les plus

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 58 ; Vill., l. 7, c. 4.

[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 440.

[3] Après la prédication faite, qui fut moult humble et moult douce et dévote, le roi de France par grand'dévotion emprit la croix..., et pria doucement le pape qu'il lui vousist accorder (Froissart, c. 474, p. 157).

vertueux [1]. Il s'occupa aussi de rétablir la police dans la capitale et dressa des réglements pour une meilleure organisation du guet de Paris [2]. L'incident le plus remarquable de cette fin de règne est le retour du roi en Angleterre.

Il avait pour maxime que, quand la bonne foi serait exilée du reste du monde, elle devrait toujours se retrouver dans les princes. Or, Louis, duc d'Anjou, livré comme otage pour la rançon de son père, ayant faussé sa parole aux Anglais, et profité de la liberté que la courtoisie d'Édouard III lui accordait pour s'échapper de Calais et venir à Paris, Jean II, moins accessible aux conseils d'une politique circonspecte qu'à ceux de la loyauté, n'hésita pas à repasser le détroit. Le désir d'aplanir les difficultés que rencontrait l'exécution du traité de Brétigni, et de se mettre par là en mesure d'accomplir son vœu le 1er mars 1365, le confirma dans la pensée de ce voyage. Peut-être même, pendant que le roi de Chypre promettait de visiter l'empereur et les princes d'Allemagne, afin de les déterminer à la guerre sainte, le roi de France s'était-il chargé de persuader lui-même le roi d'Angleterre, avec lequel il avait formé une sorte d'amitié durant sa captivité [3]. Quoi qu'il en soit, il s'embarqua à Boulogne le 3 janvier 1364. Son arrivée à Douvres et à Londres fut célébrée par la joie des Anglais, touchés de voir dans un prince, si long-temps leur ennemi, tant de fidélité à tenir ses promesses et tant de confiance à se remettre entre leurs mains [4].

Au milieu des fêtes qui se renouvelaient au palais de Westminster et à l'hôtel de Savoie où logeait le roi de France, Jean II tomba malade et mourut le 8 avril 1364. Édouard III lui fit faire des obsèques magnifiques à Saint-Paul de Londres : on y brûla quatre mille torches de douze pieds de haut, et quatre mille cierges de six livres pesant [5]. Toutefois, dit M. de Châteaubriand [6], c'était moins de flambeaux que les Anglais n'en avaient allumé pour voir

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 63.

[2] Un procès qui s'éleva entre le prévôt et l'évêque de Paris, Jean de Meulan, donna lieu à cette ordonnance. Les évêques avaient le droit de faire faire le guet autour de la cathédrale pendant toute la nuit, afin de prendre et de punir les malfaiteurs. Les archers du Châtelet, ayant rencontré les gens de Jean de Meulan qui traversaient la ville armés, leur enlevèrent leurs armes et les mirent en prison. Sur la plainte de l'évêque, le Parlement rendit un arrêt par lequel il fut maintenu dans son droit, mais sous la condition que les officiers de sa justice seraient obligés de porter leurs armes dans des sacs jusqu'à la cour de l'évêché, et de les remporter de même.

[3] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 10, p. 600.

[4] Phil. Vill., l. 11, c. 76.

[5] Cont. G. de Nang., p. 893.

[6] *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 185.

les morts sur le champ de bataille de Créci. Le corps de Jean II fut embaumé et conduit à Paris. Le 5 mai, on le présenta à Notre-Dame, accompagné de tous les princes, parmi lesquels se trouvait le roi de Chypre, ainsi que de toutes les corporations ecclésiastiques et séculières. Les conseillers du parlement portaient le cercueil, selon un usage très raisonnable, dit Philippe Villani [1], puisque ces magistrats tiennent la place du roi dans tout ce qui regarde l'administration de la justice. Le lendemain, on alla à Saint-Denis dans le même ordre : l'archevêque de Sens y célébra la messe, et le roi fut enterré auprès du grand-autel, dans un caveau où l'on trouva des anneaux et des diamants, avec une couronne d'or d'un grand prix, sans qu'il y eût là aucun vestige d'ossements [2]. Le pape fit rendre le même jour, dans sa chapelle, les honneurs funèbres au Fils aîné de l'Église, qu'il loua, dans une lettre adressée au successeur de Jean II, d'avoir honoré le clergé, conservé la liberté ecclésiastique, et brûlé d'un zèle ardent pour la religion. Urbain V apportait en preuve son empressement à prendre la croix. « Dieu, ajoutait-il, s'est contenté des dispositions de son cœur, et » il ne sera pas moins couronné par le souverain Juge que s'il avait » livré des combats et remporté des victoires. »

Jean II méritait que le pontife romain louât sa piété et son amour pour l'Église : mais il n'eut pas les autres qualités qui rendent ces vertus glorieuses dans un roi et utiles à un État. Il posséda aussi la bonté et la valeur dans un degré éminent : mais, par le défaut de prudence, de politique et de modération, sa bonté lui fit adopter presque toujours de fausses mesures; son courage le précipita dans les plus extrêmes malheurs.

CHARLES V, ou CHARLES-LE-SAGE.

A la mort de Jean II, la France se trouvait au dernier degré d'abaissement : les peuples ruinés, les campagnes dévastées et sans culture, le trésor obéré, l'autorité du roi avilie, l'Anglais, le Navarrais et les Compagnies pesant d'un triple poids sur ce royaume, dont on venait de détacher les conquêtes de Philippe-Auguste et qu'allait gouverner un prince qui n'était pas guerrier, voilà le spectacle qu'offrait notre patrie.

La santé de Charles V avait toujours été languissante depuis la

[1] L. 11, c. 91.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 72.

maladie qu'il avait eue pendant sa régence, à la suite du poison donné par Charles-le-Mauvais; les infirmités dont il était accablé ne lui permettaient pas les exercices militaires; à une époque et dans un pays où l'on se figurait qu'un roi devait monter à cheval, il ne pouvait paraître à la tête des armées. Médecin malade du royaume, il combattit de sa chaise [1]. Charles V, qui avait de bonne heure beaucoup vu, beaucoup souffert, possédait la connaissance des hommes [2]. Ce fut par une faveur spéciale de la Providence que la France obtint un chef d'une prudence aussi consommée, d'un esprit aussi ferme et aussi pénétrant [3]. Les défauts mêmes de ce prince lui furent utiles : la faiblesse de son corps, le condamnant à la retraite, favorisa le développement de son intelligence. Il se servit de ce qu'il y avait de supérieur autour de lui, et, pour n'en citer que deux exemples, il choisit Bureau de La Rivière pour ses conseils [4] et Bertrand Du Guesclin pour ses armées. Tandis que, dans le fond de son cabinet, à Vincennes, à l'hôtel de Saint-Paul, à la royale librairie du Louvre, il méditait des plans pour le bonheur de son peuple et la gloire de son règne, un général, le plus habile de son siècle, les exécuta avec le plus rare succès. Qui ne connaît les faits d'armes presque fabuleux de l'héroïque connétable, et cette suite non interrompue de victoires qui rendirent à la France presque tout ce qu'elle avait perdu sous Philippe de Valois et sous le roi Jean; la fin du règne d'Édouard aussi malheureuse que le cours en avait été heureux et brillant; tant de merveilles opérées dans six campagnes, et Charles, en cinq années de paix, ramenant l'abondance au sein de ses États, rétablissant l'ordre et la prospérité dans ses finances, se créant des armées valeureuses et disciplinées? Se souvenant de Créci et de Poitiers, il voulut confier le sort de la France, non à l'impétuosité, mais à la patience du courage français. En même temps que, conquérant dans sa chambre [5], il forçait l'étranger à sortir de nos provinces, les en-

[1] Michelet, *Histoire de France*, t. 3, p. 444.

[2] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 3 *ter*, p. 185.

[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 68.

[4] Christ. de Pisan, VI, 63 : « Pour maintenir sa court en honneur, le roy avoit avec luy barons de son sang et autres chevaliers duis et apris en toutes honneurs... Ainsi messire Burel de La Rivière, beau chevalier, et qui certes très gracieusement, largement et joyeusement, savoit accueillir ceux que le roy vouloit festoyer et honorer. »

[5] Le roy Charles de France fut durement sage et subtil : car tout quoi (coi) étoit en ses chambres et en ses déduits; si reconquéroit ce que ses prédécesseurs avoient perdu sur le champ, la tête armée et l'épée au poing (Froissart, VII, p. 192).

nemis intérieurs furent subjugués; entre autres le Navarrais, toujours perfide, toujours allié aux ennemis de la France, et combattant tour à tour à force ouverte et par des assassinats. Sous ce règne mémorable, les provinces se virent enfin délivrées de l'horrible fléau des Grandes Compagnies, que Du Guesclin sut employer utilement, en les emmenant à la conquête de l'Espagne. L'art militaire fit des progrès considérables sous ce Bon connétable, Bayard dans sa jeunesse, Turenne dans son âge mûr. L'agriculture se ranima, les lettres fleurirent, et, gouvernée par un prince si sage, la patrie respira un moment.

Le règne de Charles V fut un règne de réparation et de recomposition de la monarchie. L'habileté de ce prince et l'affaiblissement des autres États relevèrent la France, au moins dans l'opinion [1]. Toute la chrétienté regarda de nouveau vers elle. Le pape, la Castille, l'Écosse, considérèrent le roi comme un protecteur. Frère du futur comte de Flandre, allié des Visconti, il vit les rois d'Aragon, de Hongrie, ambitionner son alliance. Il reçut les ambassades lointaines du roi de Chypre, du soudan de Bagdad, qui s'adressaient à lui, comme au premier prince des Francs [2]. L'empereur même lui rendit une sorte d'hommage, en le visitant à Paris: après avoir aliéné les droits de l'empire en Allemagne et en Italie, il allait donner au dauphin l'investiture du royaume d'Arles. La subite restauration du royaume de France était un miracle que chacun voulait voir. De toute part, on venait admirer ce prince qui avait tant enduré, qui avait vaincu à force de ne pas combattre, cette patience de Job, cette sagesse de Salomon. Le quatorzième siècle se désabusait de la chevalerie, des folies héroïques, pour révérer en Charles V le héros de la patience et de la ruse [3]. Ce monarque laissa à la France le type du roi moderne, qu'elle ne connaissait pas [4]: il marqua le but vers lequel nous devions nous acheminer lentement, il est vrai, par Louis XI et par Henri IV, par Richelieu et par Colbert.

Le surnom de *Sage* équivaut à celui de lettré. Charles V avait

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 484.

[2] Christ. de Pisan, VI, p. 61: « Comme au solennel prince des chrétiens. »

[3] *Ibid.*, p. 53: « Dissimuler, disoyent aucuns, est un rain (une branche) de trahison. Certes, ce dist le roy adont, les circonstances font les choses bonnes ou maulvaises: car en tel manière peut estre dissimulé que c'est vertu, et en tel manière vice; savoir: dissimuler contre la fureur des gens pervers, quant ce est besoing, est grant sens, mais dissimuler et faindre son courage en attendant opportunité de grever aucun, se peut appeler vice. »

[4] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 512.

acquis quelque littérature sous Nicolas Oresme, son précepteur. Il attacha à son service le peu de savants que le siècle fournissait [1], s'aida de leur travail et mit en œuvre leurs talents. Charles V, dit M. Michelet [2], est peut-être le premier roi, chez cette nation jusque-là si légère, qui ait su préparer de loin un succès; le premier qui ait compris l'influence, lointaine et lente, mais dès lors réelle, des livres sur les affaires. Le goût de ce prince pour les sciences, tout imparfaites qu'elles étaient, s'accrut à mesure que l'État devint plus tranquille et plus florissant [3]. Le soin de chercher des livres et le plaisir d'en trouver le délassaient des grandes occupations du gouvernement. Il forma au Louvre une bibliothèque distribuée en trois étages d'appartements, et composée d'environ mille volumes, la plupart Bibles, livres ecclésiastiques et histoires [4]. Telle fut l'origine de la Bibliothèque royale, que nous admirons aujourd'hui. L'enseignement oral ne le préoccupait pas moins que la création des dépôts littéraires, et, sur les sollicitations du duc d'Anjou, son frère, il accorda, dès le commencement de son règne, à l'Université d'Angers tous les droits et priviléges dont jouissait celle d'Orléans [5].

En favorisant ainsi les études, il ne fit au reste qu'imiter l'exemple d'Urbain V, pontife comparable aux plus saints papes des temps apostoliques, et que Dieu semblait avoir donné à son peuple, pour confondre par avance ceux qui dans la suite ont représenté l'état de l'Église sous les papes d'Avignon comme un état d'opprobre et de servitude [6]. Urbain V fonda, vers cette époque, à Montpellier, le collége de Saint-Mathieu pour douze étudiants en médecine, natifs du diocèse de Mende [7]. Pendant tout le temps de son pontificat, il entretint mille écoliers en diverses sortes de sciences, et fournit des livres à un grand nombre d'autres dont on lui faisait connaître l'indigence et les heureuses dispositions. Les plus savants furent toujours les mieux pourvus par lui en bénéfices et en grades distingués, et, pour n'être pas trompé dans le choix, il s'enquérait avec exactitude de la capacité des prétendants aux biens ecclésiastiques. Est-il surprenant qu'avec un tel

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 76.
[2] *Hist. de France*, t. 3, p. 489.
[3] *Monum. de la monarch. franç.*, t. 3, p. 32; Le Long, t. 2, p. 18; Falconnet, *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, t. 7, p. 294; Choisi, *Hist. de Charles V*, p. 327.
[4] *Catalog. de la Bibl. du roi*, t. 1, *Mém. hist.*, p. 3 et 4.
[5] Du Boulai, t. 4, p. 381; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 77.
[6] *Ibid.*, p. 51.
[7] *Ibid.*, p. 77.

modèle sous les yeux, Charles V ait secondé l'élan des sciences?

Urbain V apprécia dignement le nouveau roi. Il s'applaudit de voir succéder à Jean II un prince en qui il voyait réunies tant de qualités et de vertus, la prudence, l'amour de la justice, la grandeur d'ame, la bonté, l'innocence des mœurs, la pureté de la foi, le dévouement pour l'Église romaine [1].

Charles V, trop pieux pour ne pas prier la religion de consacrer son pouvoir, s'achemina vers Reims, avec la reine Jeanne de Bourbon, sa compagne. L'archevêque Jean de Craon devait les y couronner, le dimanche de la Trinité, 19 mai 1364. Du reste, bien que la Chronique ne donne pas à Charles le titre de roi avant ce couronnement, bien que le cri de : *Le roi est mort, vive le roi!* symbole expressif de la succession héréditaire, ne fût pas encore usité, l'ordre judiciaire, dans son esprit monarchique, ne reconnaissait point d'interrègne entre la mort d'un roi et le sacre de son successeur. Pour lui, le duc de Normandie était déjà le roi de France.

Charles-le-Mauvais, en profitant du voyage et de la maladie de Jean II pour faire valoir à main armée ses prétentions sur la Bourgogne, venait de renouveler la guerre. Les lieutenants de Charles V employèrent l'intervalle de l'avénement au sacre à redevenir maîtres du cours de la Seine. Le maréchal de Boucicault et Du Guesclin surprirent Meulan, Mantes et Rouleboise. Les Navarrais battus ne reprirent courage qu'à l'arrivée de Jean de Grailli, captal [2] de Buch, seigneur de la maison de Foix. Ce capitaine réunit, à Évreux, les troupes navarraises, fortifiées d'Anglais et de Gascons; puis il alla prendre position, à deux lieues de là, sur la hauteur de Cocherel. Du Guesclin, suivi de Français, de Bretons, et aussi de Gascons [3], l'attira au bas du monticule, en feignant de s'éloigner, et, faisant aussitôt volte-face, il écrasa l'ennemi étonné, dont le chef demeura prisonnier (16 mai 1364). Cette victoire, étrenne de la royauté nouvelle, donna aux fêtes du sacre un air de triomphe auquel la cour des Valois n'était plus accoutumée. Charles V voulut avoir à sa disposition le captal de Buch; mais il dédommagea Du Guesclin de la rançon qu'il aurait pu tirer de ce seigneur, en le gratifiant (27 mai 1364) du comté de Longueville, confisqué sur la maison de Navarre, et en le créant maréchal de

[1] *Hist. de l'Egl. gall.*, t. 18, p. 73.

[2] C'est-à-dire *Seigneur*.

[3] Par le cap Saint-Antoine, Gascons contre Gascons s'éprouveront (Froissart, IV, c. 485, p. 195.)

Normandie: c'est-à-dire qu'il lui confia le commandement général des forces militaires dans cette province [1].

La victoire de Cocherel devait être compensée par une défaite à Aurai, champ de bataille où les deux prétendants au duché de Bretagne se disputèrent ce pays. Les deux rois de France et d'Angleterre eussent agréé un projet de pacification qui eût partagé la province entre Charles de Blois et le comte de Montfort, en attribuant à tous deux le titre de duc de Bretagne; mais la comtesse de Penthièvre protesta qu'elle ne ratifierait jamais l'abandon d'une moitié de son héritage [2], et la guerre recommença. Alors, les deux rois ne crurent pas violer le traité de Brétigni, en secourant chacun son allié. Le roi d'Angleterre ordonna aux Anglais, auxiliaires de Charles-le-Mauvais en Normandie, de passer en Bretagne, et le prince Noir, qui tenait sa cour à Bordeaux comme duc d'Aquitaine, envoya au comte de Montfort le brave et habile Jean Chandos, auquel il devait la victoire de Poitiers. De son côté, le roi de France prêta à Charles de Blois mille lances et Du Guesclin, le vainqueur de Cocherel. Les deux armées se trouvèrent en présence (28 septembre 1364) auprès d'Aurai, que le comte de Montfort assiégeait et que Charles de Blois voulait délivrer. Ce dernier, fidèle à ses habitudes de prière et de mortification, se prépara au combat par la réception de la sainte eucharistie et par le rude cilice qu'il portait sous ses armes [3]. Lutte terrible, car il avait été, dit-on, convenu dans les deux armées qu'on tuerait sans merci le prétendant vaincu, tant les Bretons avaient hâte de mettre fin à la guerre qui, depuis vingt-trois ans, déchirait leur pays! Deux mille hommes d'armes et quinze cents archers composaient l'armée du comte de Montfort; quatre mille gens d'armes, celle de Charles de Blois. La bataille s'étant engagée, la conduite des deux arrière-gardes influa beaucoup sur son résultat. L'arrière garde bretonne de Charles de Blois, dépourvue de toute tactique militaire, se jeta dans la mêlée dès le commencement de l'action, tandis que l'arrière-garde anglaise du comte de Montfort, se ménageant habilement, portait secours aux autres divisions qui en avaient besoin. Dès que Du Guesclin, pressé par deux divisions ennemies, eut vu se rompre dans sa main son épée et sa hache d'armes, et qu'il eut été pris par un écuyer de Chandos, les plus braves partisans de Charles de Blois, accou-

[1] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 4, p. 96.
[2] Daru, *Hist. de Bret.*, t. 2, l. 4, p. 122.
[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 89.

rus autour de leur prince, combattirent sans espérance. La bannière de Charles fut saisie et foulée aux pieds; lui-même, pris par un Anglais après des prodiges de valeur, fut tué presque aussitôt, sans avoir le temps de dire autre chose que ces mots : *Ah! Seigneur, mon Dieu!* Les vainqueurs poursuivirent les vaincus, huit lieues durant, jusqu'aux portes de Rennes.

Dieu, qui sait, quand il lui plaît, tirer ses élus d'un champ de bataille comme d'un lieu de prières, montra bientôt, par d'éclatants miracles, combien la mort de Charles de Blois avait été précieuse à ses yeux[1]. En 1368, Urbain V nomma l'évêque de Bayeux, l'abbé de Marmoutier et l'abbé de Saint-Aubin, pour faire l'examen juridique de ces merveilles qu'on publiait de toute part. La mort du pape interrompit les procédures; mais Grégoire XI, son successeur, les reprit avec zèle, malgré l'opposition de Jean IV, duc de Bretagne, qui craignait que, si son compétiteur était canonisé, les peuples ne l'accusassent, lui et ses enfants, d'usurpation. L'enquête eut lieu à Angers, depuis le 9 septembre 1371, jusqu'au mois de décembre. On entendit soixante témoins sur la vie et cent cinquante-huit sur les miracles, qui étaient des guérisons de malades, et même des résurrections de morts. Toutes les pièces du procès furent ensuite envoyées au pape, lequel, apparemment par déférence pour le duc de Bretagne, ne voulut pas alors pousser les choses plus loin. Le schisme survint, et l'on perdit le fil de cette affaire, qui est toujours demeurée suspendue, sans qu'on ait parlé de la conclure. Il ne faut donc pas dire, avec Froissart, que Charles de Blois a été canonisé par Urbain V. Il ne faut pas, avec l'historien de Du Guesclin, lui donner le titre de saint. Mais il faut reconnaître que la mémoire de tant de vertus est infiniment chère à la Bretagne et à la France; que l'Église romaine l'a consacrée, en quelque sorte, par les préliminaires d'un culte religieux; qu'enfin elle mérite d'être célébrée éternellement dans les fastes de notre patrie.

Ainsi, guerre avec le roi de Navarre, et en outre, à l'occasion de la Bretagne, éventualité d'une guerre avec l'Angleterre : telle était la situation de la France.

L'intervention des reines douairières Jeanne et Blanche, affectionnées à Charles-le-Mauvais, et celle du captal de Buch, prisonnier à Paris depuis la bataille de Cocherel, amenèrent la réconciliation des rois de France et de Navarre (6 mars 1365). En

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 89.

Normandie: c'est-à-dire qu'il lui confia le commandement général des forces militaires dans cette province [1].

La victoire de Cocherel devait être compensée par une défaite à Aurai, champ de bataille où les deux prétendants au duché de Bretagne se disputèrent ce pays. Les deux rois de France et d'Angleterre eussent agréé un projet de pacification qui eût partagé la province entre Charles de Blois et le comte de Montfort, en attribuant à tous deux le titre de duc de Bretagne; mais la comtesse de Penthièvre protesta qu'elle ne ratifierait jamais l'abandon d'une moitié de son héritage [2], et la guerre recommença. Alors, les deux rois ne crurent pas violer le traité de Brétigni, en secourant chacun son allié. Le roi d'Angleterre ordonna aux Anglais, auxiliaires de Charles-le-Mauvais en Normandie, de passer en Bretagne, et le prince Noir, qui tenait sa cour à Bordeaux comme duc d'Aquitaine, envoya au comte de Montfort le brave et habile Jean Chandos, auquel il devait la victoire de Poitiers. De son côté, le roi de France prêta à Charles de Blois mille lances et Du Guesclin, le vainqueur de Cocherel. Les deux armées se trouvèrent en présence (28 septembre 1364) auprès d'Aurai, que le comte de Montfort assiégeait et que Charles de Blois voulait délivrer. Ce dernier, fidèle à ses habitudes de prière et de mortification, se prépara au combat par la réception de la sainte eucharistie et par le rude cilice qu'il portait sous ses armes [3]. Lutte terrible, car il avait été, dit-on, convenu dans les deux armées qu'on tuerait sans merci le prétendant vaincu, tant les Bretons avaient hâte de mettre fin à la guerre qui, depuis vingt-trois ans, déchirait leur pays! Deux mille hommes d'armes et quinze cents archers composaient l'armée du comte de Montfort; quatre mille gens d'armes, celle de Charles de Blois. La bataille s'étant engagée, la conduite des deux arrière-gardes influa beaucoup sur son résultat. L'arrière garde bretonne de Charles de Blois, dépourvue de toute tactique militaire, se jeta dans la mêlée dès le commencement de l'action, tandis que l'arrière-garde anglaise du comte de Montfort, se ménageant habilement, portait secours aux autres divisions qui en avaient besoin. Dès que Du Guesclin, pressé par deux divisions ennemies, eut vu se rompre dans sa main son épée et sa hache d'armes, et qu'il eut été pris par un écuyer de Chandos, les plus braves partisans de Charles de Blois, accou-

[1] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 4, p. 96.
[2] Daru, *Hist. de Bret.*, t. 2, l. 4, p. 122.
[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 89.

rus autour de leur prince, combattirent sans espérance. La bannière de Charles fut saisie et foulée aux pieds; lui-même, pris par un Anglais après des prodiges de valeur, fut tué presque aussitôt, sans avoir le temps de dire autre chose que ces mots : *Ah! Seigneur, mon Dieu!* Les vainqueurs poursuivirent les vaincus, huit lieues durant, jusqu'aux portes de Rennes.

Dieu, qui sait, quand il lui plaît, tirer ses élus d'un champ de bataille comme d'un lieu de prières, montra bientôt, par d'éclatants miracles, combien la mort de Charles de Blois avait été précieuse à ses yeux[1]. En 1368, Urbain V nomma l'évêque de Bayeux, l'abbé de Marmoutier et l'abbé de Saint-Aubin, pour faire l'examen juridique de ces merveilles qu'on publiait de toute part. La mort du pape interrompit les procédures; mais Grégoire XI, son successeur, les reprit avec zèle, malgré l'opposition de Jean IV, duc de Bretagne, qui craignait que, si son compétiteur était canonisé, les peuples ne l'accusassent, lui et ses enfants, d'usurpation. L'enquête eut lieu à Angers, depuis le 9 septembre 1371, jusqu'au mois de décembre. On entendit soixante témoins sur la vie et cent cinquante-huit sur les miracles, qui étaient des guérisons de malades, et même des résurrections de morts. Toutes les pièces du procès furent ensuite envoyées au pape, lequel, apparemment par déférence pour le duc de Bretagne, ne voulut pas alors pousser les choses plus loin. Le schisme survint, et l'on perdit le fil de cette affaire, qui est toujours demeurée suspendue, sans qu'on ait parlé de la conclure. Il ne faut donc pas dire, avec Froissart, que Charles de Blois a été canonisé par Urbain V. Il ne faut pas, avec l'historien de Du Guesclin, lui donner le titre de saint. Mais il faut reconnaître que la mémoire de tant de vertus est infiniment chère à la Bretagne et à la France; que l'Église romaine l'a consacrée, en quelque sorte, par les préliminaires d'un culte religieux; qu'enfin elle mérite d'être célébrée éternellement dans les fastes de notre patrie.

Ainsi, guerre avec le roi de Navarre, et en outre, à l'occasion de la Bretagne, éventualité d'une guerre avec l'Angleterre : telle était la situation de la France.

L'intervention des reines douairières Jeanne et Blanche, affectionnées à Charles-le-Mauvais, et celle du captal de Buch, prisonnier à Paris depuis la bataille de Cocherel, amenèrent la réconciliation des rois de France et de Navarre (6 mars 1365). En

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 89.

échange des comtés de Mantes, de Meulan et de Longueville, Charles-le-Mauvais obtint la vicomté de Montpellier et la restitution des places qu'on lui avait prises dans le comté d'Evreux et dans le Cotentin; mais il renonça formellement à toutes prétentions sur la Brie, la Champagne et la Bourgogne. Le Navarrais envoya un cœur d'or à Charles V, comme symbole de l'amitié qu'il lui vouait pour l'avenir.

Cette guerre domestique étouffée, le roi de France voulut, en apaisant les troubles de Bretagne, écarter les chances de la guerre étrangère. A la suite de la victoire d'Aurai, beaucoup de places avaient ouvert leurs portes au comte de Montfort, et il y avait lieu de craindre que le vainqueur, devenu maître de la province, ne transférât son hommage ducal au roi d'Angleterre. Les enfants du vaincu étaient prisonniers chez les Anglais. Charles V, qui ne portait nulle passion dans la guerre[1], proposa au comte de Montfort de le reconnaître duc de Bretagne, à condition qu'il prêterait hommage à la France. Edouard III, satisfait du traité de Brétigni et las de combats, autorisa le comte à accepter cette condition. Le traité conclu à Guérande le 12 avril 1365[2], admettant pour base que les femmes ne pourraient désormais prétendre au duché qu'au défaut de tous les mâles légitimes de la maison de Bretagne, stipula qu'il serait réversible sur la tête de l'aîné des fils de Charles de Blois, si le nouveau duc mourait sans enfant mâle. La veuve du vaincu conserva le comté de Penthièvre et la vicomté de Limoges.

Charles V mit cette pacification à profit pour s'attacher plusieurs Bretons, non-seulement de ceux qui avaient suivi le parti de Charles de Blois, mais même de ceux qui avaient embrassé la cause du comte de Montfort[3]. C'est par des pensions et par des charges qu'il lia à son service les Olivier de Clisson, les Tannegui du Châtel, les Beaumanoir, bras puissants que sa politique saurait faire agir.

Mais la paix de Bretagne ramena en France les troupes congédiées de part et d'autre, et ce fut un renfort pour les redoutables Compagnies qui désolaient toujours le royaume.

« La simple énumération des ordonnances de Charles V, » dit M. Michelet[4], « suffit à découvrir quelles plaies effroyables la guerre » avait faites. La plupart sont destinées à constater des diminutions

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 452.
[2] D'Argentré, dans son *Hist. de Bretagne*, p. 502, rapporte la copie de ce traité.
[3] Daniel, *Abrég. de l'hist. de France*, t. 4, p. 106.
[4] *Hist. de France*, t. 3, p. 453.

» de *feux*, à reconnaître que les communes dépeuplées ne peuvent » plus payer les impôts [1]. D'autres sont les sauve-gardes que les » villes, les abbayes, les hôpitaux, les chapitres obtiennent du » roi. La protection publique était si faible, qu'on en réclamait » une toute spéciale. Les villes, les corporations, les universités » demandent que l'on consacre leurs priviléges. Plusieurs villes » sont déclarées inséparables de la couronne. Les marchands ita- » liens à Nîmes, les Castillans et Portugais à Harfleur et à Caen » obtiennent des priviléges. Au total, peu ou point de mesures » générales : tout est spécial, individuel. On sent combien le » royaume est loin de l'unité, combien il est faible et malade en- » core. »

Le pontife romain voyait croître les désordres sans pouvoir les arrêter [2]. D'abord la croisade concertée avec le roi de Chypre lui avait paru un moyen d'éloigner cette multitude d'aventuriers dont la guerre était la ressource et l'élément : il l'avait proposée à ceux qui avaient suivi naguère le marquis de Montferrat en Italie, et qui la plupart étaient revenus en France [3]. Mais ce moyen n'avait pas réussi, parce que la beauté de nos provinces tentait plus ces brigands que l'honneur de vaincre les Sarrazins. Ce qu'il n'obtenait point par la persuasion, il essaya de l'obtenir par l'autorité, en intimant aux chefs des Compagnies de rompre leur confédération et de réparer leurs crimes par l'entreprise d'une guerre sainte [4]. Ces ordres, notifiés à des hommes fiers, toujours armés, souverainement jaloux de leur liberté, furent mal accueillis. Loin d'obéir au pape, les aventuriers multiplièrent leurs violences, et l'on ne saurait lire sans frissonner d'horreur le détail qu'en fait Urbain V dans une bulle adressée le 8 avril 1365 à tous les fidèles. On dirait que ces détestables Compagnies avaient entrepris de détruire la religion et l'État. Leurs moindres crimes étaient le ravage des campagnes et des villes. Elles égorgeaient jusqu'aux enfants dans le berceau, déshonoraient les vierges consacrées à Dieu, réduisaient en servitude les dames du rang le plus illustre, et s'en servaient dans leurs marches pour porter les armes et le bagage. Les églises, les monastères, les vases sacrés n'inspiraient aucun respect à ces sacriléges : ils livraient aux flammes les lieux les plus saints; ils employaient contre les prêtres la rigueur des tourments

[1] *Ord.*, t. 4, p. 617, 651.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 90.
[3] Rain., an. 1364, n. 25.
[4] *Ibid.*, an. 1365, n. 3.

et la mort même, apparemment pour les obliger à découvrir les richesses du sanctuaire et les ornements de l'autel. Tant d'abominations commises sous les yeux du souverain Pasteur le navrèrent à tel point qu'il fit dresser une longue procédure, contenant des anathèmes contre les Compagnies et contre ceux qui leur donneraient des secours d'armes, de chevaux ou de vivres. Il y était déclaré que tous les descendants de ces bandits seraient inhabiles à succéder aux biens de leurs pères, à posséder des emplois dans l'État, à être élevés au sacerdoce ; et, comme il eût été périlleux de signifier cette sentence aux coupables, il était dit que la publication faite dans le palais pontifical tiendrait lieu de toute autre promulgation. Enfin, le mal s'aggravant toujours, Urbain V stimula le zèle des évêques de France et de tous les fidèles, les conjurant, par tout ce qu'il y a de plus pressant, de poursuivre ces ennemis de Dieu et du genre humain, de leur fermer les passages, de les combattre partout : pour cela, il accordait l'indulgence plénière à l'article de la mort. Ce dernier effort du pape eut quelque résultat dans les cantons voisins des terres de l'Église. Plusieurs de ceux qui favorisaient les brigands abandonnèrent leur parti : les milices du pays se réunirent pour les attaquer, on força quelques-uns de leurs châteaux, et on en prit d'autres par famine, de sorte que la misère publique diminua dans le Lyonnais, la Provence et le Languedoc. Mais les grands corps des Compagnies subsistaient toujours, et sillonnaient les autres provinces.

Sur ces entrefaites, l'empereur Charles IV vint à Avignon (juin 1365), et, frappé des progrès que les Turcs faisaient sans cesse en Europe, il émit l'avis qu'on formât, avec les Compagnies répandues en France, une armée qui marcherait, à travers l'Allemagne et la Hongrie [1], contre les Infidèles, ou qui s'embarquerait dans les ports d'Italie. Le pape transmit ce projet au roi de France, à qui il accorda, pour deux ans, les décimes de tous les bénéfices, afin de pourvoir à la solde de ces troupes [2]. L'évêque du Mans reçut en même temps le pouvoir d'absoudre des censures tous ceux des Compagnies qui prendraient parti pour la guerre sainte, ou qui contribueraient à briser l'alliance qui les rendait si formidables. Ce moyen eût été agréé de Charles V sans l'occasion favorable qui se présenta de réaliser un ancien projet, plus simple, et que les chefs des Compagnies devaient adopter avec moins d'hésitation. Il s'agis-

[1] Cont. Nang., p. 907; Rain., an. 1365, n. 1.
[2] *Ibid.*, n. 4.

sait encore d'un plan de croisade, mais qui devait faire écouler ces aventuriers vers l'Espagne.

Pierre-le-Cruel, tyran plutôt que roi de Castille, avait pour compétiteur son frère naturel, don Henri, comte de Transtamare, réfugié, après diverses vicissitudes, en Languedoc, où ce prince s'était lié avec quelques chefs de Compagnies [1]. Pierre ayant empoisonné sa femme Blanche de Bourbon, en 1361, Jean II avait conclu en 1362, avec le comte de Transtamare, un traité qui pourtant resta sans effet; ou, si quelques corps d'aventuriers franchirent les Pyrénées, ce fut en petit nombre et pour peu de temps, car on ne s'aperçut point en France que les brigandages eussent cessé. Pierre-le-Cruel, voulant sans doute détourner Urbain V de consentir au passage des Compagnies, dans le cas où don Henri essaierait encore de les réunir pour porter la guerre en Espagne, offrit, au commencement de l'année 1365, de venir en personne défendre le saint-siége contre ces mêmes Compagnies, qui causaient alors une extrême inquiétude au pape. Par une lettre du 1er mars, Urbain V lui témoigna sa reconnaissance d'une offre à laquelle on ne devait pas s'attendre de la part de ce roi sans mœurs et sans humanité. Cependant, en ce moment même, le comte de Transtamare faisait approuver à la cour de France ses prétentions sur la Castille, et ses anciennes vues sur le service qu'on pouvait tirer des Compagnies pour détrôner Pierre-le-Cruel. Du Guesclin, qui, en recevant le comté de Longueville, avait promis à Charles V de débarrasser la France de ces corps d'aventuriers, appuya la proposition de don Henri. Au projet de dépouiller Pierre-le-Cruel, tous deux associaient celui d'une croisade contre les Maures, Du Guesclin espérant toucher davantage les Compagnies par la perspective de cette guerre d'expiation, et comptant lui-même combattre les infidèles après avoir mis le comte de Transtamare sur le trône. Le guerrier breton était encore prisonnier des Anglais, qui ne voulaient pas le rendre à moins de cent mille francs. Ce serait plus d'un million aujourd'hui. Charles V n'hésita point à lui prêter cette somme, à condition qu'il emmènerait les Compagnies. Devenu libre, Du Guesclin alla trouver les principaux chefs d'aventuriers dans leur camp près Châlons-sur-Saône. Ces hommes de guerre accueillirent avec joie le plus grand capitaine de l'époque, alors surtout qu'il leur proposait deux cent mille francs de la part du roi, qu'il promettait de leur faire donner semblable somme par

[1] *Hist. du Languedoc*, t. 4, p. 317.

le pape, avec l'absolution des censures, et qu'il leur faisait espérer un riche butin au delà des Pyrénées. Ils remirent aux officiers de Charles V les forteresses dont ils étaient maîtres, et se dirigèrent vers Avignon, sous la conduite de Louis de Bourbon, comte de La Marche, chef nominal de l'expédition, et de Du Guesclin, qui en était le chef véritable.

Urbain V ne vit pas volontiers les Compagnies aux portes d'Avignon. Il envoya un cardinal pour les reconnaître et pour savoir ce qu'elles voulaient, les menaçant de l'excommunication si elles ne se retiraient au plus tôt. On ne répondit au cardinal qu'en lui demandant s'il apportait de l'argent. Il en parut indigné : mais Du Guesclin lui représenta que, les aventuriers qu'il commandait renonçant à leurs brigandages pour aller combattre les Sarrasins de Grenade, il fallait leur faciliter le voyage et leur accorder deux choses, savoir, l'absolution des censures encourues et deux cent mille francs; il ajouta qu'au reste on eût à les satisfaire promptement, si l'on voulait éviter les désordres que causerait leur voisinage. Le cardinal alla faire son rapport au pape, et pendant l'intervalle les Compagnies commencèrent à piller la campagne. Urbain V, qui voyait de son palais emmener les bestiaux, enlever les grains et les fourrages, fit sans délai une levée de cent mille francs sur les riches bourgeois et sur le peuple : non point qu'il s'épargnât personnellement par avarice ou par dureté, car ses aumônes sans bornes, ses fondations d'églises et de monastères, sa modestie et sa frugalité, repoussent cette supposition injurieuse; mais il crut, sans doute, ou que ses trésors seraient mieux employés à subvenir aux besoins de l'Église qu'à enrichir des brigands, ou que son peuple porterait volontiers une charge qui le délivrerait sur-le-champ du voisinage des Compagnies. On offrit à Du Guesclin ces cent mille francs, avec l'absolution qu'il réclamait. Il voulut bien se contenter de la somme; mais, apprenant qu'on l'avait tirée des bourgeois, il refusa de la recevoir, et exigea qu'elle fût rendue à ceux qui l'avaient fournie, disant que c'était au pape et aux prélats à porter le poids de ce subside. Il fallut obéir aux volontés d'un capitaine qui se trouvait à la tête de trente mille soldats résolus, et la cour romaine paya les cent mille francs. Les aventuriers continuèrent alors leur route par le Bas-Languedoc. Ils portaient sur leurs habits de grandes croix blanches, sous prétexte qu'ils allaient faire la guerre aux Sarrasins [1]; mais ils devaient tourner leurs armes

[1] Zurith., *Annal.*, l. 9, c. 62.

contre Pierre-le-Cruel, qu'on leur représentait, il est vrai, comme un ennemi de Dieu et de l'Église, allié des musulmans et des Juifs, infidèle lui-même, et apostat de la religion.

Au mois de décembre, ils franchirent les Pyrénées-Orientales, et descendirent en Catalogne, de l'aveu du roi d'Aragon, ennemi de Pierre-le-Cruel. De là ils envoyèrent dire au roi de Castille « qu'il » eût à donner le passage et les vivres aux pèlerins de Dieu, qu » avoient entrepris par grand'dévotion d'aller au royaume de » Grenade, pour venger la souffrance de Notre-Seigneur, détruire » les incrédules et exhausser notre foi. » Pierre-le-Cruel répondit qu'il n'en ferait rien et que « jà il n'obéiroit à telle truandaille [1]. » Cependant le comte de Transtamare rejoignit ses auxiliaires à Barcelone, remonta l'Ebre à leur tête, et se fit couronner roi de Castille à Calahorra, dont le siège était occupé par Robert Le Coq, ancien évêque de Laon. Pierre-le-Cruel, abandonné des Castillans, ne trouva d'asile que chez les Maures d'Andalousie, d'où il passa en Portugal, en Galice, et enfin à Bordeaux. Pendant que Du Guesclin, devenu connétable de Castille, soumettait ce royaume à don Henri, le roi détrôné, caressant l'orgueil des Anglais et leur jalousie nationale contre la France, obtint que le prince Noir, avec l'agrément d'Édouard III et le concours des États d'Aquitaine, armât pour le rétablir. En échange de ce service, les Anglais et les Gascons devaient se partager les trésors que Pierre-le-Cruel disait avoir laissés en Castille, et les provinces basques devaient être réunies à l'Aquitaine : c'eût été donner à l'Angleterre l'entrée des Pyrénées, un Calais pour l'Espagne [2]. Tous ceux des aventuriers qui étaient Anglais, Gascons ou Navarrais de naissance, furent, en conséquence, rappelés en Guyenne. Ils partirent, bien payés par don Henri, pour revenir bientôt le battre, et gagner autant au service de Pierre-le-Cruel.

Une de leurs divisions, au retour d'Espagne, traversa, en la ravageant, la sénéchaussée de Toulouse. Le duc d'Anjou, frère de Charles V et son lieutenant en Languedoc, dévoué à don Henri et très hostile au prince Noir, la fit attaquer sous Montauban. Comme à Brignais, les *Compagnons* (car c'est ainsi qu'on appelait les soldats des Compagnies) [3] remportèrent une victoire complète; puis ils rejoignirent le prince de Galles (1366). Bien qu'il n'y eût pas de

[1] Froissart, 4, p. 299.

[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 459.

[3] Cette façon de parler proverbiale : *C'est un bon compagnon*, ne serait-elle pas venue de là ?

rupture, à cette occasion, entre Charles V et Édouard III, un levain d'animosité resta déposé dans les esprits. Excepté en France et en Angleterre, les Français et les Anglais se trouvaient partout en présence. La Bretagne pacifiée, l'Espagne devint leur champ de bataille [1].

Du Guesclin était repassé en France pour demander un renfort qui suppléât à la retraite des Compagnies [2]. Quand il reparut en Castille, le prince Noir traversa la Navarre (février 1367), sans le consentement de Charles-le-Mauvais, qui eût voulu garder la neutralité au milieu de ce conflit. Le 3 avril il rencontra à Najara (Navarette), non loin des bords de l'Èbre, l'armée de don Henri. Outre trois mille armures, six mille hommes de cavalerie légère, dix mille arbalétriers, elle comptait quarante mille hommes des communes armés de frondes, mais incapables de soutenir le choc des meilleures troupes de l'Europe que leur opposait le prince Noir. Aussi Du Guesclin, préférant réduire les Anglais par la famine, conseilla-t-il d'éviter la bataille. La présomption castillane prévalut sur son expérience. Le combat, que Chandos dirigea avec le même sang-froid qu'à Poitiers et à Aurai, s'engagea donc. En vain don Henri ramena les siens trois fois; les Anglo-Aquitains les mirent en déroute. Les braves de France et de Bretagne leur résistèrent seuls : enfin, ils succombèrent, et Chandos eut de nouveau la gloire d'avoir pris Du Guesclin.

Tandis que Pierre-le-Cruel recouvrait son royaume, don Henri gagnait l'Aragon, et de là le Languedoc où l'argent du duc d'Anjou lui permit de réunir assez de forces pour opérer en Gascogne une diversion qui y rappela le prince Noir. Les Anglo-Aquitains avaient vainement attendu que Pierre-le-Cruel les récompensât sur ses trésors cachés. Mal payés, décimés par l'ardeur du climat, et réduits au cinquième, ils repassèrent les monts. Don Henri ne sut pas plus tôt le prince Noir hors de l'Espagne [3] qu'il y rentra, s'assura le concours de l'Aragon et convia la Castille à une insurrection nouvelle.

Le prince de Galles, qui avait répondu pour Pierre-le-Cruel, ne se souciait pas que les débris des Compagnies se dédommageassent, en ravageant l'Aquitaine. Il leur notifia de chercher leur vie ailleurs. Ailleurs, c'était en France, qu'ils appelaient *leur chambre*, tant ils

[1] *Hist. de France*, t. 7, p. 54.
[2] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 4, p. 119 et 121.
[3] Selon Walsingham, le prince Noir passait pour avoir été empoisonné (Wals., p. 17).

s'y promenaient à leur aise. Ils y rentrèrent donc, passèrent la Loire, et, pillant la Champagne et la Picardie, ils ne manquèrent pas de dire que le prince Noir, leur débiteur, les autorisait à se payer ainsi [1]. Mais les Compagnies n'avaient point de chef qui imprimât de l'unité à leur action : il fit la faute de leur en donner un, lorsque par orgueil il délivra Du Guesclin. Le prévoyant Chandos n'eût jamais permis au capitaine breton de se racheter. Le prince Noir ayant un jour demandé à Du Guesclin comment il se trouvait de sa prison : « A merveille, répondit-il ; je n'ai jamais été plus con- » tent.— Comment l'entendez-vous ?— Depuis que je suis ici, je me » trouve le premier chevalier du monde. On dit partout que vous me » craignez et que vous n'osez me mettre à rançon. » L'Anglais, piqué de cette réponse, voulut montrer qu'il ne redoutait pas même un tel adversaire, et lui dit de fixer combien il voulait payer. Du Guesclin répliqua fièrement : « Pas moins de cent mille francs. —Et où » les prendrez-vous ? demanda le prince étonné.—Monseigneur, le » roi de Castille en paiera moitié, et le roi de France le reste ; et, » si ce n'était assez, il n'y a femme en France, sachant filer, qui » ne filât pour ma rançon [2]. » Le brave Breton ne présumait pas trop : les pillages exercés jusqu'aux portes de Paris par les Compagnies que le prince Noir venait de licencier formaient un nouveau grief contre l'Angleterre, et la guerre était imminente.

Du Guesclin usa de sa liberté pour aller joindre au siége de Tarascon le duc d'Anjou, qui lui fournit les moyens de réunir quelques auxiliaires d'élite, de passer en Espagne, et de rétablir le comte de Transtamare sur le trône de Castille (1368).

Tant que la guerre n'était point déclarée entre la France et l'Angleterre, le pontife romain, attentif à prévenir cet incendie, pouvait espérer qu'il ne s'allumerait pas, et prêter plus facilement l'oreille aux instances qu'on lui faisait pour déterminer son retour en Italie. Charles V, intéressé à ce qu'il n'allât point à Rome, chargea Nicolas Orême de l'en dissuader [3]. La pitoyable harangue de cet orateur donnera une idée de la culture de l'esprit français à cette époque [4]. Après un long début où il mêle l'aveu de sa faiblesse à l'éloge du pape et du roi, Orême entre en matière [5]. Son point

[1] Froissart, c. 564, p. 439.

[2] N'a filairesse en France, qui sache fil filer, qui ne gaignast ainçois ma finance à filer, qu'elles ne me volissent hors de vos las geter (*Ms.* de la Biblioth. royale n° 7224, fol. 86.)

[3] Petrarch., l. 11, Rer. sen. ep. 1.

[4] Du Boulai, t. 4, p. 396.

[5] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 111.

de départ est un trait tiré de l'histoire du martyre de S. Pierre, où l'on suppose que, l'apôtre sortant de Rome pour éviter la persécution, Jésus-Chrit lui apparut s'avançant vers la ville, et que, le saint lui ayant demandé où il allait, le Sauveur lui répondit : « Je » vais à Rome, pour y être encore crucifié. » Orême applique ce trait au roi, qui voulait retenir le pape à Avignon, et au pape qui se proposait de faire le voyage d'Italie : ce qui se conçoit d'autant moins que cette légende, rapportée par quelques saints Pères, ajoute que l'apôtre, après la réponse de Jésus-Christ, retourna sur-le-champ à Rome. Sans s'inquiéter s'il montre peu de jugement, en choisissant un trait d'histoire qui détruit toute sa harangue, l'orateur reconnaît, comme autant de motifs propres à déterminer le pape, l'ordre de Dieu qui, dans l'exemple cité, ramena S. Pierre à Rome ; les prérogatives de cette ville, qui est la capitale du monde ; la dignité de l'Église romaine, qui est la mère et la maîtresse des autres Églises ; l'alliance étroite que le pape a contractée avec cette Église, dont il est l'époux ; l'exemple de plusieurs saints pontifes, qui ont toujours résidé à Rome ; l'inspiration de Dieu ; les promesses réitérées tant de fois ; les remords de la conscience ; le désir de se soustraire aux brigandages si communs en France : tout cela forme un préjugé bien fort en faveur du voyage d'Italie. Cependant il prétend le combattre par des arguments invincibles. « La France, dit-il, est un lieu plus saint que Rome. Avant même » l'établissement de la religion chrétienne, il y avait dans les » Gaules des Druides, consacrés au culte public, et César témoigne » que la nation des Gaulois était extrêmement préoccupée des cé- » rémonies religieuses. Depuis que la France s'est convertie à la foi, » elle a réuni dans son sein les plus précieuses reliques : la croix, » la couronne d'épines, le fer de la lance qui perça le côté de » Notre-Seigneur, les clous qui l'attachèrent à la croix, les instru- » ments de sa flagellation, l'inscription qui fut placée au dessus de » sa tête ; d'où l'on peut conclure que Jésus-Christ aime plus cette » contrée que toutes les autres..... La France, d'ailleurs, est un » pays tranquille et favorable aux papes : combien de fois les pon- » tifes n'ont-ils pas souffert du caractère inquiet des Romains, et » quelle protection n'ont-ils pas trouvée dans les rois très-chré- » tiens ?.. De plus, la France a une grande supériorité sur les » autres pays par la gloire des études. Nous avons parmi nous une » florissante académie, transférée autrefois de Rome à Paris par » Charlemagne, composée de docteurs en théologie, en droit et » en beaux-arts, comparable aux étoiles du firmament et aux foudres

» dont parle S. Jean dans l'Apocalypse. » L'orateur ajoute que le pontife romain doit rester en Provence, parce que c'est le milieu de l'Europe, parce que la France est mieux gouvernée que l'Italie, parce que c'est la patrie du pape, parce que le voyage de Rome est dangereux. Tout cela, peu concluant au fond, se trouve encore noyé dans une foule de citations de l'Écriture et du droit, qui annoncent peu de discernement. Urbain V ne fut touché ni des remontrances de Charles V, ni du discours bizarre de son envoyé, et il fixa son voyage au temps pascal de l'année 1367.

L'Université de Paris, à laquelle Orême faisait allusion, avait dans Charles V un protecteur dévoué. Des querelles s'étant élevées entre les écoliers et les fermiers de l'impôt, qui les accusaient de fraudes, on maintint les étudiants dans le droit de franchise de cet impôt, dont ils jouissaient de temps immémorial [1]. Le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, qui semblait vouloir tenir tête à l'Université elle-même, en différant de prêter le serment qu'il lui devait, ne put également soutenir la lutte contre un corps si spécialement favorisé du monarque : il fut obligé de se rendre dans l'assemblée générale des quatre Facultés, qui se tint aux Bernardins, et là de s'engager publiquement à conserver les priviléges de l'Université, tant qu'il serait en charge (1366).

Avant de quitter la France, Urbain V alla (7 janvier 1367) d'Avignon à Montpellier, pour voir un monastère de Bénédictins qu'il y faisait bâtir. L'église de ce monastère fut depuis la cathédrale dédiée à S. Pierre, et les religieux qui l'occupaient furent sécularisés, après la translation du siége de Maguelonne à Montpellier, pour former le chapitre de l'évêque. Le duc d'Anjou, frère de Charles V, accueillit le pape avec magnificence, et l'accompagna à pied jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, qu'il devait habiter [2]. Quand l'époque du départ pour l'Italie arriva (19 mai), une flotte de vingt-trois galères, équipée par la reine de Sicile, par les Vénitiens, les Génois et les Pisans, reçut à Marseille le souverain pontife; et l'Église de France, quoique privée de la présence du vicaire de J.-C., ne laissa pas que de voir avec complaisance l'éclat que le saint pape, son élève, répandit dans la capitale du monde chrétien [3]. Les dons de Charles y suivirent même Urbain, car les deux grands bustes d'argent destinés à renfermer les chefs de S. Pierre

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 70.

[2] *Vit.*, p. 374; Cont. Nang., p. 916; *Hist. du Languedoc*, t. 4, p. 333.

[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 126.

et de S. Paul, furent ornés de deux fleurs de lis de pierreries que donna le roi de France (mars 1368) [1].

Urbain chérissait Charles, aux désirs duquel il s'associait avec une heureuse efficacité. Ainsi, le roi ayant naguère fait part au pontife du chagrin que lui causait la longue stérilité de la reine, Urbain avait ordonné des prières publiques dans Avignon, et célébré lui-même la messe pour demander à Dieu qu'il accordât un fils à Charles et un appui au trône [2]. Ensuite, comme inspiré d'en haut, il promit au monarque que, dans quelques mois, il verrait ses désirs accomplis. L'événement vérifia cette promesse [3] : aussi dit-on partout que l'enfant si désiré était dû aux prières du pape Urbain [4]. Cet enfant, depuis l'un de nos plus malheureux rois sous le nom de Charles VI, naquit le 3 décembre 1368. Trois jours après il fut porté, avec une pompe extraordinaire, dans l'église de Saint-Paul, et tenu sur les fonts baptismaux par Charles de Montmorenci et par la reine douairière Jeanne d'Évreux. Apanagé du Dauphiné, aussitôt qu'il eut reçu le jour, il fut le premier des enfants de France qui porta, en naissant, le titre de dauphin. Charles V, qui avait été extrêmement sensible à la naissance de ce prince, alla en rendre grâces à Dieu dans l'église de Notre-Dame et à Saint-Denis.

Il donna de nouvelles marques de sa piété, à l'occasion de la translation du corps de S. Thomas d'Aquin d'Italie en France. Lorsqu'on apporta ce corps vénérable à Toulouse (28 janvier 1369), le duc d'Anjou concourut à soutenir le dais [5]; puis, le général des dominicains ayant porté à Paris le bras droit du saint, qui fut déposé à Sainte-Geneviève, Charles V reçut à genoux cette relique des mains du général. Il était accompagné du duc de Bourgogne, son frère, et de trois reines : Jeanne de Bourbon, reine régnante; Blanche, veuve de Philippe de Valois; Jeanne d'Évreux, veuve de Charles-le-Bel. On alla de Sainte-Geneviève au couvent des Dominicains de la rue Saint-Jacques, et le roi déclara qu'il voulait que la chapelle où serait placée la relique fût appelée la Chapelle royale. On jugera par ce trait de l'influence que la religion exerçait sur les mœurs de l'époque.

En quittant la France, Urbain V avait voulu rendre pour toujours le saint-siége à l'Italie. Mais les divisions de la France et de l'Angle-

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 127.
[2] *Ibid.*, p. 136.
[3] Lebeuf, t. 3, p. 439.
[4] Chr. Zantflied. ap. Marten., t. 5, p. 291.
[5] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 141.

terre, qu'il avait l'espoir d'arrêter en se rapprochant des contrées qui en étaient le théâtre[1], contribuèrent à modifier sa résolution. De même que les princes d'Italie avaient envoyé, trois années auparavant, des galères pour transporter le pape dans leur pays, de même Charles V, la reine de Sicile, comtesse de Provence, le roi d'Aragon, et la ville d'Avignon, en firent partir pour le ramener en France.

Quoique les Anglais eussent rompu la paix, en dirigeant leurs Compagnies sur le royaume, aussi long-temps que Charles V ne fut pas prêt à la guerre, il s'efforça de contenir les mécontents que faisait le prince Noir. Les méridionaux en voulaient aux Anglais, non pas seulement de leurs vexations, mais de ce qu'ils étaient Anglais, c'est-à-dire ennuyeux, incommodes à vivre[2]. Ces vives, spirituelles et parleuses populations souffraient à les voir orgueilleusement taciturnes et ruminant toujours en eux-mêmes leur bataille de Poitiers[3]. Elles recouraient au roi de France, lui disant avec la vivacité de leur pays qu'elles voulaient justice, que sa cour était la plus juste du monde, et que, s'il ne recevait pas leur appel, elles chercheraient un autre seigneur. Lorsque Charles V eut rétabli de l'ordre dans les finances, attaché à ses intérêts en Bretagne Olivier de Clisson, contracté une alliance de famille avec le sire d'Albret et le comte d'Armagnac, chefs influens au midi, et conclu avec le roi de Castille un traité qui lui assurait sa coopération, le moment lui parut favorable pour chasser les Anglais de France.

Un des articles les plus importants du traité de Bretigny, mais dont l'exécution dépendait des deux rois de France et d'Angleterre conjointement, était, d'une part, la renonciation qu'Édouard III devait faire à ses prétendus droits sur la couronne de France, sur la Normandie, le Maine et l'Anjou; d'autre part, la renonciation que Charles V devait faire à la souveraineté des pays qui constituaient la souveraineté de Gascogne et de Guyenne. Ces renonciations réciproques n'ayant pas encore eu lieu, par la faute d'Édouard III, qui avait négligé d'envoyer ses plénipotentiaires à cet effet, il en résulta que les seigneurs de Guyenne et de Gascogne continuèrent de se regarder provisoirement comme les vassaux de Charles V et

[1] *Vit.*, t. 1, p. 398.

[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 463.

[3] Et sont ceux de Poitou, de Saintonge, de Querci, de Limousin, de Rouergue, de telle nature qu'ils ne peuvent aimer les Anglois..., et les Anglois aussi, qui sont orgueilleux et présomptueux, ne les peuvent aussi aimer, ni ne firent-ils oncques, et encore maintenant moins que onques, mais les tiennent en grand dépit et vileté (Froiss., v, p. 1).

de recourir à lui comme au suzerain qui leur était commun avec le prince Noir tant qu'il ne s'était pas dépouillé formellement de la suzeraineté [1]. Le prince de Galles ayant demandé aux États d'Aquitaine, convoqués à Niort, un fouage (impôt sur chaque feu ou famille) pour cinq ans, afin d'acquitter ses dettes, le roi de France reçut l'appel des seigneurs gascons contre cette mesure (30 juin 1368); et, en conséquence, il fit citer (25 janvier 1369) le duc d'Aquitaine à comparaître devant sa cour des pairs, pour répondre touchant certains griefs dont, « par foible conseil et simple information, il » auroit molesté les prélats, barons, chevaliers et communes des » marches de Gascogne aux frontières de notre royaume, de laquelle » chose nous sommes tout émerveillés [2]. » Le prince, après avoir pris connaissance du message, dit fièrement le mot de Guillaume-le-Conquérant : « Nous irons volontiers à notre ajournement, mais » ce sera le bassinet en tête, et soixante mille hommes en notre » compagnie. » Il permit aux messagers de s'en aller; puis il fit courir après, et les mit en prison sous un prétexte : « de crainte » qu'ils n'allassent recorder leurs sougles (plaisanteries) et leurs » bourdes (railleries) au duc d'Anjou, qui nous aime tout petit, et » qu'ils disent comme ils m'ont ajourné en mon hôtel même [3]. »

Le roi de France affecta d'abord de croire que cette affaire de Gascogne ne touchait point le roi d'Angleterre. Au même moment, il lui envoyait un présent de cinquante pipes de bon vin, dont pourtant l'Anglais ne voulut pas. Dès qu'il sut que la bataille de Montiel avait terminé la lutte de Castille à l'avantage de son allié (14 mars), un simple valet de cuisine [4] porta à Westminster (29 avril) la déclaration de guerre de Charles V à Édouard III, et le même jour le roi de France surprit et séquestra le Ponthieu.

Les États-généraux, auxquels il exposa (9 mai) les motifs de la guerre, entrèrent avec empressement dans ses vues contre les princes anglais, qui avaient excité les Compagnies à piller la France. Aussitôt ces mêmes Compagnies, devenues françaises, grâce à l'argent de Charles V, et réunies aux seigneurs ainsi qu'aux milices d'outre-Loire, sous la conduite des ducs d'Anjou et de Berri, le premier gouverneur du Languedoc, le second gouverneur de l'Auvergne, engagèrent les hostilités en Aquitaine.

De son côté, Édouard III réunit le parlement anglais, qui l'in-

[1] *Invent. des chart.*, t. 5.

[2] Froissart, v, ch. 575 et 576, p. 15-19.

[3] *Ibid.*, ch. 577, p. 21.

[4] *Ibid.*, ch. 580, p. 33.

vita à reprendre le titre de roi de France; en sorte que la lutte ne fut plus désormais entre les Valois et les Plantagenet, mais entre la France, dont les États-généraux venaient d'exprimer le sentiment de nationalité, et l'Angleterre, dont le parlement manifestait les ambitieuses pensées de conquête. Trente années de combats avaient envenimé la haine des deux peuples.

Par son alliance avec l'Aragon, l'Angleterre neutralisa celle de la France avec la Castille. En obtenant pour un prince anglais la main de Marguerite, héritière du comté de Flandre et veuve de Philippe de Rouvre, dernier duc de Bourgogne, Édouard III eût soumis à l'influence de l'Angleterre le comté de Flandre, puis l'Artois et la Franche-Comté, dont Marguerite était aussi l'héritière. La sagesse de Charles V déjoua cette politique. C'est à Philippe-le-Hardi son frère, nouveau duc de Bourgogne, que fut assurée, avec la main de Marguerite, la possession de ces trois comtés : mariage plus fructueux pour les Valois que dix batailles gagnées, mais qui pourtant eut cet inconvénient, qu'il créa au profit d'un vassal une puissance capable de balancer celle du roi.

Les anciens grands vassaux avaient disparu; les anciennes familles provinciales étaient presque toutes éteintes : mais les princes du sang formèrent une nouvelle féodalité royale, sous laquelle l'action du pouvoir public devait être, surtout après la mort de Charles V, bien funeste au peuple. Outre les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne, frères du roi, ces princes du sang étaient le roi de Navarre, les ducs de Bretagne, de Bourbon, d'Orléans, les comtes de Dreux, d'Alençon, d'Eu, d'Étampes, etc. Leur féodalité, ignorante et fastueuse, qui ne connaissait d'autre principe de gouvernement que le despotisme, se substitua à l'ancienne pondération du seigneur et du vassal. A la différence de la féodalité ancienne, expression de l'esprit provincial, la féodalité nouvelle, expression de l'esprit de fiscalité, traita les provinces avec mépris, ne tenant compte ni de leur langage, ni de leurs mœurs, ni de leurs célébrités locales. Pour tout dire, en un mot, l'ancienne féodalité trouvait dans ses seigneuries sa puissance et sa gloire; la nouvelle n'y vit que des revenus [1].

Jamais prince n'afficha, plus que Charles V ne le fit dans cette guerre, l'intention de se refuser à tout danger : aussi l'a-t-on comparé à l'araignée qui veille et se cache dans un coin obscur, tandis que ses filets sont étendus en tous sens, et qui dévore l'un après l'autre des

[1] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 1, p. 497.

ennemis bien plus forts qu'elle, après seulement qu'elle les a enlacés[1].

Il est difficile d'admettre qu'une tête aussi froide, aussi sage que Charles V, ait eu réellement l'idée d'envahir l'Angleterre[2]; mais il fit tout ce qu'il fallait pour qu'on le crût, sans doute afin d'attirer les Anglais dans le nord et de les empêcher d'étouffer le mouvement du midi. Il y réussit. Les hostilités eurent donc lieu en Picardie et en Normandie, comme au sud de la Loire. Le duc de Bourgogne, arrivé avec des forces supérieures en présence des Anglais, voulut les combattre : Charles V défendit qu'on les attaquât dans l'excellente position où ils s'étaient établis, et l'armée française se retira sous les huées des Anglais[3]. Ceux-ci n'en perdirent pas moins leur temps et leur argent.[4] Les villes du nord étaient en bon état. Dans le midi, ils regagnèrent plusieurs places, mais en perdant ce qui valait bien plus, l'irréparable capitaine auquel ils devaient les victoires de Poitiers, d'Aurai et de Najara, le sage et habile Jean Chandos[5].

Le 14 mai 1370, la cour des pairs, ou plutôt le parlement de Paris, auquel les pairs n'assistaient guère que pour la forme[6], prononça la confiscation du duché d'Aquitaine. On forma alors trois armées : l'une de réserve, aux ordres du duc de Bourgogne; la seconde destinée à opérer en Guyenne, sous le commandement du duc d'Anjou, et la troisième qui devait agir dans le Limousin, sous la conduite du duc de Berri.

Le duc d'Anjou et Bertrand Du Guesclin, accouru de Castille à Toulouse, s'avancèrent jusqu'à cinq lieues de Bordeaux, et conquirent plus de cinquante places en un mois. Le prince Noir, que son frère le duc de Lancastre avait rejoint avec un renfort, marcha contre le duc d'Anjou; mais Du Guesclin conseilla à ce dernier de ne point accepter de bataille, de munir convenablement les places conquises, et de congédier la plupart de ses gens d'armes.

Le brave et rusé Breton alla ensuite trouver le duc de Berri, qui assiégeait Limoges. Un traité leur ouvrit les portes de la ville, à la grande satisfaction des assiégeants, qui savaient qu'une armée sortie de Calais, sous la conduite de Robert Knolles, menaçait leurs terres, situées au nord de la Loire (octobre 1370). La reddi-

[1] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 1, p. 490.
[2] Froissart, v, ch. 599, p. 98; Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 469.
[3] Froissart, ch. 602, p. 110.
[4] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 470.
[5] Froissart, ch. 615, p. 153-9.
[6] *Hist. de France*, t. 7, p. 70.

tion de Limoges exaspéra le prince Noir. Atteint d'hydropisie, il se fit porter en litière devant la ville, y entra par la brèche, après un mois de blocus, et, terminant sa glorieuse carrière par une barbarie, il en fit massacrer sous ses yeux les habitants désarmés, avec leurs femmes et leurs enfants. Il n'épargna que l'évêque et trois chevaliers français, qui lui plurent pour s'être défendus à outrance. Aussi impolitique que féroce, il refusa la vicomté de Limoges au roi de Navarre, qui la lui demandait pour prix de son alliance. Charles-le-Mauvais pouvait livrer aux Anglais le comté d'Évreux et la presqu'île du Cotentin : sa coopération méritait donc d'être achetée par des sacrifices. Le refus du prince Noir, qui ne voulut pas ébrécher son royaume d'Aquitaine, et qui se flattait de garder cette porte de la France, détermina le roi de Navarre à rester neutre[1].

Le prince de Galles, que sa maladie mettait dans l'impossibilité de continuer la guerre, repassa en Angleterre au mois de janvier suivant; mais il n'y mourut que le 8 juin 1376.

Cependant, Robert Knolles, s'avançant de Calais dans l'intérieur du royaume, avait successivement incendié et pillé l'Artois, la Picardie, les environs de Reims, sans s'arrêter devant aucune ville forte. Puis il était revenu, par la Brie, offrir la bataille entre Villejuif et Paris; mais Charles V n'eut garde de la lui accorder. Maintenant que les moissons étaient faites et rentrées dans les forteresses, où les paysans s'abritaient à l'approche de l'ennemi, il valait mieux laisser les Anglais s'épuiser à ravager le plat pays. Pendant un jour et deux nuits qu'ils furent devant Paris, le roi, de son hôtel Saint-Paul, voyait les flammes des villages qu'ils incendiaient de tous côtés. Une nombreuse et brillante chevalerie, les Tancarville, les Couci, étaient dans la ville ; mais il les retenait. Clisson, dont la bravoure était connue, encourageait cette prudence : « Sire, disait-il, vous n'avez que faire d'employer vos gens » contre ces enragés ; laissez-les se fatiguer eux-mêmes. Ils ne vous » mettront pas hors de votre héritage, avec toutes ces fumières[2]. » Au moment du départ, un Anglais approcha de la barrière Saint-Jacques, qui était tout ouverte et pleine de chevaliers. Il avait fait vœu de heurter sa lance aux barrières de Paris. Nos chevaliers l'applaudirent et le laissèrent aller. Cet outrage aux murailles de la Cité, à l'honneur du *Pomœrium*, chose si sainte chez les anciens, ne touchait pas les hommes féodaux. L'Anglais s'en allait au petit pas, quand un brave boucher avance sur le chemin, et d'une lourde hache à long man-

[1] Secousse, *Hist. de Charles-le-Mauv.*, p. 131 ; Rymer, t. 6, p. 677.
[2] Froissart, ch. 634, p. 211 ; Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 473.

che lui décharge un coup entre les deux épaules: il redouble sur la tête, et le renverse. Trois autres surviennent, et à eux quatre ils frappaient sur l'Anglais « ainsi que sur une enclume. » Les seigneurs qui étaient à la porte vinrent le ramasser pour l'enterrer en terre sainte.

Les bandes de Robert Knolles se dirigèrent, par la Beauce, vers le Maine et l'Anjou, suivies à la trace par Bertrand Du Guesclin, que Charles V venait de faire connétable de France (20 octobre) et par Olivier de Clisson, à qui ses procédés impitoyables valurent le surnom de *Boucher*. A leur approche, Robert Knolles, qui se croyait enfin à la veille d'une bataille, rappela ses Compagnies écartées les unes des autres. Elles n'étaient pas encore réunies, lorsque les deux Bretons, bien qu'en petit nombre, mais prompts comme la foudre, se jetèrent sur l'arrière-garde anglaise, qui périt ou fut prise tout entière. Knolles, intimidé, licencia alors son armée.

Cette année 1370, fameuse par le renouvellement de la guerre, vit poser la première pierre des fondements de la Bastille, par Hugues Aubriot, prévôt de Paris[1] : mais l'énorme forteresse ne fut

[1] «Comment le roy Charles estoit droit artiste et appris ès sciences, et des beauls ma» çonnages qu'il fist faire : Fonda l'église de Saint-Antoine dedans Paris ; l'église de » Saint-Paul fist amender et acroistre, et maintes autres églises et chapelles fonda, » amenda et crut les édifices et rentes. Accrut son hôtel de Saint-Paul; le chastel du » Louvre à Paris fit édifier de neuf; la Bastille Saint-Anthoine, combien que puis on y » ait ouvré, et sus plusieurs des portes de Paris, fait édifice fort et bel. Item les » murs neufs et belles, grosses et haultes tours qui entour Paris sont. Ordonna à » faire le Pont-Neuf. Édifia Beaulté; Plaisance, la noble maison; répara l'ostel de » Saint-Ouyn. Moult fit rédifier le chastel de Saint-Germain-en-Laye, Creel, Montar» gis ; le chastel de Meleun et mains autres notables édifices (Christ., VI, 25). »

L'hôtel de Saint-Paul, dont il a été question, était une maison située près l'église Saint-Paul, et que Charles V avait achetée du comte d'Étampes pendant la captivité du roi son père. Il appelait ce palais l'*Hôtel solennel des grands ebattemens*, et l'habitait de préférence à toutes les autres demeures royales.

Le séjour de l'hôtel Saint-Paul était, disait-il, favorable à sa santé. Dans ce labyrinthe de chambres qui composaient l'appartement du roi, on comptait : la *chambre où gist le roi*, la *grand'chambre de retrait*, la *chambre de l'estude*. De plus, il y avait un jardin, un parc, une chambre des bains, une des étuves, une ou deux autres qu'on appelait *chauffe-doux*, un jeu de paume, des lices, une volière, une chambre pour les tourterelles, des ménageries pour les sangliers, pour les grands lions et les petits, une chambre du conseil, etc. Charles V avait renfermé dans son hôtel Saint-Paul plusieurs autres hôtels, comme ceux des abbés de Saint-Maur et de Puteymuce (*Petimus*; dans les environs se tenaient des scribes qui faisaient le métier d'écrire des pétitions : par une autre corruption, on l'appela Petitmusc). Les appartements du duc d'Orléans n'étaient guère moins vastes que ceux du roi; puis venaient, dans de semblables proportions, ceux du duc de Bourgogne, de Marie, d'Isabelle, de Catherine de France, des ducs et duchesses de Valois et de Bourbon, des princes et princesses du sang, et de quantité d'autres seigneurs et gens de cour. Le duc d'Orléans avait un cabinet qui lui servait simplement à dire ses heures et qu'on appelait *retrait*

achevée que sous le règne suivant. Charles V, pour animer les habitants de Paris, les confirma dans le droit qu'ils avaient de temps immémorial de jouir de tous les priviléges de la noblesse. Ils avaient la garde et le bail de leurs enfants; ils pouvaient posséder des fiefs-nobles et arrière-fiefs, user de brides d'or et autres ornements attachés à l'ordre de la chevalerie, prendre des armes de chevaliers comme les nobles d'origine, etc. C'était créer au centre du royaume une noblesse roturière qui devait avilir l'autre en l'imitant. Toutes les terres de l'Ile-de-France allaient peu à peu se trouver entre des mains bourgeoises, c'est-à-dire dans la dépendance plus immédiate du roi.

En 1371, Du Guesclin conquit le Rouergue et quelques châteaux en Auvergne. De son côté, le duc de Lancastre, gouverneur d'Aquitaine, remporta quelques avantages en Poitou.

Grégoire XI, successeur d'Urbain V, et comme lui animé des sentiments d'une charité paternelle, essaya d'interposer sa médiation entre les deux rois [1]. Mais Édouard III n'entendit pas se départir du traité de Bretigny, et Charles V ne faisait la guerre que pour anéantir ce traité. Les conférences entamées à Calais par ambassadeurs n'amenèrent donc aucun résultat.

Pour subvenir aux frais de cette guerre, Charles V tira d'assez grosses sommes du clergé, en rappelant les anciens droits d'amortissement dus par les ecclésiastiques acquéreurs de nouveaux fonds: il déclara que les acquisitions faites depuis quarante ans seraient soumises à la recherche et à la taxe qu'en feraient ses commissaires [2]. Cette mesure rétroactive fut presque contemporaine d'une ordonnance (8 mars 1371) que le clergé n'accueillit pas non plus avec faveur. Préoccupé, comme l'avaient été quelques-uns de ses prédécesseurs sous l'influence des légistes, d'établir une ligne de démarcation entre la juridiction ecclésiastique et la juridiction

où dit ses heures monsieur Louis de France. De même, quand on descendait dans les cours, on trouvait la mareschaussée, la conciergerie, la fourille, la lingerie, la pelleterie, la bouteillerie, la saucisserie, le garde-manger, la maison du four, la fauconnerie, la lavanderie, la fruiterie, l'échançonnerie, la panneterie, l'épicerie, la tapisserie, la charbonnerie, le lieu où l'on faisait l'hypocras, la pâtisserie, le bûcher, la taillerie, la cave aux vins des maisons du roi, les cuisines, les jeux de paume, les celliers, les poulailliers, etc. Les chambres étaient lambrissées du bois le plus rare; jusque dans les chapelles il y avait des cheminées et des poêles qu'on appelait *chauffe-doux*. Les cheminées étaient ornées de statues colossales, selon l'usage du temps: celle de la chambre du roi avait de grands chevaux de pierre; une autre était chargée de douze grosses bêtes (Félibien, I, p. 654).

[1] *Vit.*, t. 1, p. 426.

[2] Fontanon, *Ord.*, t. 2, l. 2, p. 424.

temporelle, c'est-à-dire d'empêcher les évêques de ramener à leur tribunal des causes purement civiles et les juges séculiers de se mettre en possession par voie de fait de ces sortes d'affaires, le roi fit défense aux archevêques, aux évêques et à leurs officiaux de connaître à l'avenir des actions réelles [1], ou, comme il l'expliquait lui-même, des ventes de fonds de terre, des héritages, des retraits lignagers, etc.; et il enjoignit aux officiers royaux d'empêcher, même par saisie du temporel, toutes les procédures que les tribunaux ecclésiastiques pourraient faire sur cette matière. Grégoire XI pressentit que, sous le spécieux prétexte de décharger le clergé d'une multitude de soins étrangers à sa vocation, la royauté, de plus en plus jalouse de tout ramener à elle, n'allait à rien moins qu'à supprimer d'anciens priviléges et à retirer par le fait ses anciennes concessions au clergé. Il adressa des remontrances à Charles V dans une bulle du 28 novembre 1371 : mais la politique de ce prince le fit persister dans son entreprise [2].

Du moins, le roi s'associa aux vues du pape, en ce qui concernait la poursuite des hérétiques. Dans le fait, ceux qui méconnaissent le principe d'autorité dans l'ordre religieux sont naturellement disposés à ne point le respecter dans l'ordre politique; d'où il suit que, dans un pays catholique comme l'était la France, une royauté intelligente ne devait pas tolérer la propagation d'hérésies qui ne manqueraient pas de protester contre elle, tout en s'insurgeant contre la papauté. Or, il y avait à Toulouse quelques vestiges de la secte des Albigeois. En Flandre, il y avait des Beggards ou Turlupins, qui se nommaient entre eux la *Société des pauvres*, et qui, ayant pour principe qu'il ne fallait jamais rougir de ce qui était naturel, se livraient publiquement et sans pudeur aux actes les plus infâmes. En Dauphiné, il y avait des Vaudois, et, grace à leur éloignement du centre où siégeait la royauté, ils se multiplièrent au point que les provinces ecclésiastiques d'Aix, d'Arles, d'Embrun, de Tarantaise et de Vienne en furent infectées [3].

La suzeraineté de Charles V sur la Flandre n'était que nominale : aussi Édouard III remporta-t-il sur lui, en ce pays, un succès de négociation. Les communes de Flandre, pour ne pas sacrifier les intérêts de leur industrie aux devoirs de la vassalité envers le roi de France, forcèrent leur comte, quoique beau-père du duc de Bourgogne, à jurer paix à l'Angleterre. De son côté, le duc de

[1] *Ord.*, t. 4, p. 944.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 155.
[3] *Ibid.*, p. 163 et 175.

Bretagne conclut avec les Anglais un traité d'alliance offensive et défensive.

Fidèle à la France, le roi de Castille envoya sa flotte sur les côtes du Poitou. Elle détruisit l'escadre du comte de Pembroke, gendre d'Édouard III, qui amenait un renfort en Aquitaine (24 juin 1372). En même temps, le connétable Du Guesclin franchit les marches de l'Anjou et du Berri. Poitiers lui ouvrit ses portes. Le captal de Buch ayant été fait prisonnier, Saint-Jean-d'Angély, Angoulême, Taillebourg, Saintes, se rendirent. La Rochelle se livra le 15 août, Thouars le 29 septembre, et la conquête du Poitou fut accomplie, le 21 mars 1373, par le petit fait d'armes de Chizey, où Du Guesclin écrasa les débris des garnisons anglaises.

Une campagne suffit à la conquête de la Bretagne. Toute la noblesse et toute la bourgeoisie se prononcèrent en faveur de Du Guesclin, lorsqu'il s'y présenta accompagné des plus grands noms du duché, les Rohan, les Clisson, les Laval, etc.

Vers la fin de juillet, le duc de Lancastre, renouvelant l'expédition de Robert Knolles, mais dans de plus larges proportions, s'élança de Calais pour aller ressaisir l'Aquitaine, en ruinant sur son chemin les provinces de France. « Laissez-les aller, répétèrent au » roi ses conseillers; par leurs incendies et leur fumée, ils ne vous » raviront pas votre héritage. Quand un orage éclate quelque part, » il se dissipe de lui-même : ainsi adviendra-t-il de ces Anglais. » En effet, le duc de Lancastre traversa la Picardie, l'Ile-de-France, la Bourgogne, le Nivernais, le Forez, harcelé seulement par les gens d'armes français qui côtoyaient son armée, enlevant quiconque s'en écartait. En Auvergne, cette armée si formidable se désorganisa, et son chef sembla n'amener dans la Guyenne anglaise que des débris échappés à une défaite sanglante. Partis de Calais avec trente mille chevaux, ils arrivèrent à pied à Bordeaux, demandant de porte en porte leur pain aux Français [1]. C'en était fait de la puissance des Anglais sur le continent : il ne leur restait, en Aquitaine, que Bayonne et Bordeaux.

Charles V, sans livrer de bataille, avait recouvré le Ponthieu, le Quercy, le Limousin, le Rouergue, la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, et ramené sous sa suzeraineté les feudataires de la Haute-Gascogne : conquête d'autant plus rassurante pour l'avenir qu'elle avait été préparée par les vœux et secondée par les efforts des

[1] Milites famosos et nobiles, delicatos quondam et divites... ostiatim mendicando, panem petere, nec erat qui eis daret (Wals., p. 187).

évêques, si puissants sur l'esprit des populations; qu'elle avait été suivie et consolidée par la reconnaissance des priviléges des villes, que la royauté, au moment même de sa prise de possession, se hâtait de confirmer et d'augmenter, en sorte qu'il est encore facile aujourd'hui de suivre le progrès de ses armes triomphantes de charte en charte [1]. C'était le véritable moyen d'enchaîner aux intérêts de la France du nord les riches municipes du midi, qui ne prospéraient que par la liberté et le commerce.

Grégoire XI, toujours appliqué à concilier les rois de France et d'Angleterre, afin d'arrêter l'effusion du sang chrétien, jugea qu'Édouard III, dans la triste situation de ses affaires, accueillerait enfin son intervention pacifique, et que Charles V serait bien aise d'affermir, pendant une suspension d'armes, les succès qui venaient de lui restituer les provinces aliénées par le traité de Bretigny. Le roi consentit, en effet, à une cessation d'hostilités (janvier 1374). Elle fut suivie (27 juin 1375) d'une trève, que l'on prolongea jusqu'après la mort d'Édouard III. La Bretagne, où Jean de Montfort avait recouvré quelques villes, fut comprise dans cette trève.

Délivrée des Anglais, la France le fut aussi des Compagnies d'aventure. Elles finirent par s'écouler en Italie, puis en Suisse, à la suite d'Enguerrand de Couci, qui avait, du chef de sa mère, des prétentions sur l'Autriche.

Le soin de purger le territoire français des étrangers ou des brigands dont les dévastations l'avaient appauvri n'absorbait pas tellement Charles V qu'il ne s'occupât d'affermir la monarchie.

La sagesse de son administration repoussa les dilapidations financières et les altérations de monnaies. S'efforçant de tirer le plus grand parti possible des impôts permanents annexés au domaine royal, tels que la gabelle, il régularisa leur perception. Quand il eut besoin d'aides et de tailles extraordinaires, ou bien il s'adressa à chaque commune ou à chaque province en particulier, au lieu de convoquer leurs députés en États généraux, ou bien il agit de sa pleine puissance royale.

Le gouvernement de ce prince était aussi prévoyant que son administration était sage. Une ordonnance, rendue au mois d'août 1374, eut pour objet de mettre ordre à l'abus des régences qui absorbaient l'autorité royale. On avait vu naguère la reine Blanche se servir du nom de Louis IX, enfant, comme s'il avait été re-

[1] *Ord.*, t. 5, p. 291, 324, 333, 338; Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. 11, p. 145; Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 469.

connu authentiquement majeur ; et Philippe-le-Hardi, en 1270, avait ordonné, par son testament, que, s'il venait à mourir, son fils fût revêtu de l'autorité royale à quatorze ans. C'est à cet âge que Charles V fixa la majorité de nos rois : mais son ordonnance ne fut complétée que par une ordonnance nouvelle, rendue en 1404, laquelle régla qu'en quelque minorité qu'il pût être, le roi, à son avènement au trône, serait réputé roi, et que le royaume serait gouverné par lui, et en son nom par les princes les plus proches du trône, et par les personnes les plus sages de son conseil. Après avoir, en abrégeant les minorités, ôté des chances d'usurpation à un tuteur infidèle, Charles V s'attacha à prévenir tout débat entre ses frères, aussi ambitieux qu'avides, pour le cas où il laisserait bientôt orphelin son fils Charles, dauphin de Viennois, alors âgé de six ans : il décerna la régence du royaume au duc d'Anjou, et la tutelle du dauphin et des enfants royaux à la reine, ainsi qu'aux ducs de Bourgogne et de Bourbon. Enfin, une autre ordonnance défendit de démembrer le royaume à l'avenir, pour apanager les princes, et assigna à tout fils puîné de roi quarante mille francs d'or, une fois payés, et douze mille livres de rente en terres.

Une paix définitive n'eût pas servi la politique de la France, qui avait encore quelques portions de son territoire à reprendre à l'Angleterre. Grégoire XI, voyant qu'il ne parviendrait pas à conclure cette paix comme il l'avait espéré, en restant à Avignon, se détermina à partir pour Rome (1376). Charles V tenta un nouvel effort pour retenir le pape dans ses Etats. Le duc d'Anjou proposa à Grégoire XI les motifs qui devaient le fixer en France, avec plus d'art que Nicolas Orême ne les avait proposés à Urbain V ; mais il ne gagna rien sur l'esprit du pontife. Le 17 janvier 1377, Rome reçut Grégoire XI dans ses murs, et c'est en Italie que mourut bientôt ce pape, le dernier de ceux que l'Église de France a donnés à l'Église universelle. Sans le schisme qui suivit leur règne, on aurait félicité notre nation d'avoir produit sept pontifes tels que Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI, tous distingués par leurs lumières, la plupart vénérables par la sainteté de leur vie, et quelques-uns honorés du don des miracles [1]. On crut à tort que le long séjour qu'ils firent en France fut la première cause du schisme, et cette prévention répandit un nuage sur le mérite de ces grands hommes. Il appartient à l'Histoire de France d'apprécier les talents et les

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 198.

vertus de ces papes, indépendamment des troubles qui agitèrent l'Italie sous leur gouvernement, et des scandales qui désolèrent l'Église après eux.

L'expiration de la trève avec l'Angleterre (24 juin 1377) fut le signal d'hostilités exercées sur mer et sur terre contre les Anglais. La flotte de Castille, chargée des troupes de France, courut toute la côte d'Angleterre en brûlant des villes : Wight, Rye, Yarmouth, Darmouth, Plymouth et Winchelsea. Jamais, du vivant d'Édouard III et du prince de Galles, l'Angleterre n'avait éprouvé un pareil désastre [1].

Les oncles du jeune Richard II, nouveau roi d'Angleterre, négocièrent avec Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. Ce prince leur demanda, comme prix de son alliance, la cession de Bayonne et le gouvernement de la Guyenne. Dans le temps même qu'il traitait avec l'étranger, il osa, afin de masquer ses démarches, envoyer son fils aîné à la cour de Charles V (mars 1378) : sa finesse le mena au piége [2]. Le roi, instruit de sa trahison, et informé que ce perfide venait de charger deux assassins d'attenter de nouveau à sa vie par le poison, exigea du prince de Navarre qu'il enjoignît aux châtelains du comté d'Évreux et du Cotentin de remettre leurs places aux troupes royales. Du Guesclin envahit le comté d'Évreux le 8 avril ; le 20, le duc d'Anjou surprit Montpellier, cédé naguère à Charles-le-Mauvais, en échange de Mantes et de Meulan ; puis les Castillans, alliés des Français, envahirent la Navarre, dont l'indigne roi n'obtint d'eux la paix que parce qu'il fut enfin secouru par les Anglais de Bordeaux. Encore dut-il acheter ce secours en livrant pour trois ans à l'Angleterre Cherbourg, la dernière place qui lui restât en Normandie. Les Anglais opérèrent, d'ailleurs, une diversion par le siége de Saint-Malo ; mais, Du Guesclin et le duc de Berri s'étant présentés devant la place, toutefois sans accepter de bataille, ils renoncèrent à ce siége.

On accusait Charles-le-Mauvais d'avoir empoisonné la reine de France, la reine de Navarre, et d'autres encore. Son lieutenant Du Tertre et son conseiller Du Rue, chargés de procurer la mort de Charles V, furent exécutés. Le roi tira de ce procès l'avantage d'avilir, de déshonorer Charles-le-Mauvais, de lui faire une réputation d'empoisonneur, de tuer ainsi ses prétentions au trône de France [3].

[1] Froissart, c. 693, p. 107; Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 482.
[2] *Ibid.*, p. 483.
[3] *Ibid.*, p. 484.

Au commencement de l'année 1378, l'empereur d'Allemagne Charles IV, oncle du roi, s'était rendu en France avec son fils Wenceslas, roi des Romains, dans le but d'acquitter un vœu à Saint-Maur, près Paris [1]. La sagesse présida autant que la magnificence à la réception que leur fit Charles V ; car il évita, dans les honneurs qu'on leur rendit, tout ce qui aurait pu autoriser les prétentions à cette souveraineté, que les empereurs s'étaient attribuée quelquefois sur les autres monarques [2]. Le 3 janvier, l'empereur arriva à Saint-Denis [3], visita à l'abbaye les saintes reliques, qu'il baisa avec respect, et demanda à voir les tombeaux des rois Charles-le-Bel et Philippe de Valois, se souvenant qu'il avait été élevé autrefois à leur cour et qu'il en avait reçu des bienfaits. Il vit aussi le tombeau du roi Jean, son beau-frère; puis il recommanda à l'abbé et aux religieux de redoubler leurs prières pour tous les rois et toutes les reines qui étaient inhumés dans leur église. Le lendemain il entra dans Paris, avec Charles V, qui était allé à sa rencontre. A cette entrée, et à toutes les fêtes que le roi donna à son oncle, on put remarquer plus de goût, d'intelligence et d'ordre que l'on n'en avait vu jusqu'alors à la cour de France. Charles V, qui savait descendre aux moindres détails, imprimait à la décoration de ses palais et au service de sa maison un air de grandeur et d'élégance que l'on ne connaissait guère avant lui. Il invita les évêques aux festins publics qu'il donna à l'empereur. L'archevêque de Reims était à leur tête, et l'on observa que, quand ce prélat avait officié devant les princes, il occupait le premier rang à leur table. Le jour des Rois, l'empereur alla à la Sainte-Chapelle, pour y entendre l'office divin et pour y honorer les précieuses reliques qu'on y conservait [4]. L'archevêque de Reims, célébrant, présenta l'eau bénite à l'empereur avant de la présenter au roi; mais le diacre et le sous-diacre leur portèrent en même temps la paix à baiser. L'Université ayant complimenté l'empereur par l'organe du chancelier de Notre-Dame, il lui répondit en latin, ajoutant qu'il en usait ainsi pour témoigner sa reconnaissance d'avoir été élevé dans cette célèbre école. Après avoir été accomplir son vœu à Saint-Maur, il partit chargé de présents magnifiques, entre autres d'un morceau de la vraie croix et des reliques de Saint-Denis. Afin de satisfaire sa dévotion sur le tombeau

[1] *Chron. de France; Hist. de Paris*, t. 2, p. 680.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 192.
[3] *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 289.
[4] Archon., t. 2, p. 289; *Hist. de Paris*, t. 2, p. 680.

de S. Nicaise [1], où éclataient alors beaucoup de miracles, Charles IV prit sa route par Reims pour retourner en Allemagne.

L'année 1378 fut bien autrement remarquable par le commencement du grand schisme d'Occident, qui divisa l'Église pendant quarante années, et dont nous aurons à signaler plus tard les funestes conséquences politiques.

A la mort de Grégoire XI (27 mars), qui avait rétabli la papauté dans la capitale du monde chrétien, Urbain VI fut légitimement élu (8 avril) par les cardinaux qui étaient alors à Rome. Plusieurs sortirent de la ville deux mois après ; et seulement alors, contredisant par leur révolte les hommages qu'ils avaient librement rendus au souverain pontife pendant un si long intervalle, ils prétendirent que l'élection n'avait pas été libre, parce que le peuple les avait contraints d'entrer au conclave. Retirés à Anagni, ils commencèrent à rechercher la faveur du roi de France et l'approbation de l'Université de Paris [2] (15 juillet). En même temps ils firent venir, pour les protéger, un corps de Gascons et de Bretons, reste d'une armée que Grégoire XI avait employée trois ans auparavant contre les ennemis de l'Église [3]. Les Gascons étaient commandés par Bernard de La Salle ; les Bretons par Jean de Malestroit et Silvestre Bude, parent de Du Guesclin. Les Romains, ayant été battus par ces aventuriers, à qui ils voulurent disputer le passage, se vengèrent de leur défaite sur les Français établis à Rome : mais Pierre de Rostaing, gentilhomme du Dauphiné, qui commandait le château Saint-Ange, tint la ville dans de continuelles alarmes pendant près d'un an, et ne se rendit qu'après avoir consommé toutes ses munitions. Les cardinaux rebelles, après avoir déclaré nulle l'élection d'Urbain VI (9 août), envoyèrent cette déclaration à Louis, duc d'Anjou, et à l'Université de Paris [4] (15 et 21 août). Charles V, invité à se prononcer contre l'élection d'Urbain, tint à Paris (11 septembre) une assemblée à laquelle assistèrent, entre autres, six archevêques et trente évêques : on y résolut d'ajourner la délibération sur le fond de la question, jusqu'à ce que des informations plus amples eussent été prises en Italie. Sur ces entrefaites, les cardinaux rebelles, qui s'étaient retirés d'Anagni (27 août) à Fondi, dans le royaume de Naples, sous la protection de la reine Jeanne, y consommè-

[1] Marlot, t. 2, p. 658.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 222.
[3] *Ibid.*, p. 220.
[4] *Ibid.*, p. 228.

rent leur attentat par l'élection d'un anti-pape (20 septembre). Robert, cardinal de Genève, fils du comte de Genève, et allié à toutes les maisons souveraines de l'Europe, sur lequel leurs suffrages se réunirent, prit le nom de Clément VII. La promotion au cardinalat de Philippe d'Alençon aurait dû disposer Charles V en faveur d'Urbain VI, dont il ne s'était pas encore déterminé à méconnaître l'autorité [1]. Mais les députés qu'il avait envoyés en Italie, s'étant abouchés avec les cardinaux de l'anti-pape, lui adressèrent une information favorable à ce dernier [2]; l'anti-pape et ses cardinaux lui écrivirent; dans une assemblée nouvelle, tenue à Vincennes (16 novembre), la majorité conclut en faveur de Clément VII, et l'on pressa le roi d'adhérer à ce pontife [3]. Cependant le schisme s'aigrit par les hostilités exercées au nom du pontife légitime et de l'anti-pape. Le Breton Sylvestre Bude surprit Rome par un coup de main hardi, et jeta du renfort dans le château Saint-Ange [4]. Fait prisonnier dans un combat livré (18 avril 1379) par les Urbanistes aux Clémentins [5], cet aventurier sacrilége devait s'attendre à être décapité. La liberté lui fut pourtant rendue; mais la justice de Dieu le poursuivit. Ce Breton, qui avait acquis tant de réputation dans les guerres d'Italie, se vit arrêté plus tard sur un soupçon de l'anti-pape qu'il avait servi, et livré par lui au bailli de Mâcon, qui le fit mourir, au grand chagrin de Du Guesclin [6]. L'anti-pape, ne se croyant pas en sûreté dans le royaume de Naples, où le peuple se plaignait que la reine eût abandonné un pontife napolitain pour embrasser l'obédience d'un étranger, prit le parti de s'établir à Avignon (juin), ville consacrée en quelque sorte par le séjour de tant de papes et qui semblait aller de pair avec l'ancienne Rome [7]. Déjà Charles V, sur le rapport du cardinal de Limoges, son légat, et sur les instances de trois autres cardinaux, avait déclaré, dans un grand conseil tenu à Vincennes, qu'il était résolu de suivre l'obédience de celui des deux pontifes qui avait été élu le second [8]. L'Université de Paris déclara ensuite au roi (30 juin) qu'elle adhérait à Clément VII comme au pape légitime [9].

[1] *Hist. de l'Égl. gall.* t. 18, p. 235.
[2] *Ibid.*, p. 236.
[3] *Ibid.*, p. 237.
[4] *Ibid.*, p. 241.
[5] *Ibid.*, p. 243.
[6] Froissart, VII, ch. 64, p. 214.
[7] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 244.
[8] *Ibid.*, p. 251.
[9] *Ibid.*, p 253.

Dès lors Charles V, entièrement décidé en faveur de l'anti-pape, fit connaître sa résolution dans toutes les cours de l'Europe. L'exemple d'un monarque si sage et si estimé acquit à Clément VII les alliés de la France [1]. Le roi d'Angleterre, la Flandre, la Bretagne, l'empire, etc., demeurèrent dans l'obédience d'Urbain VI, qui fut beaucoup plus étendue [2]. Le prince Pierre d'Aragon, religieux de l'ordre des Mineurs, personnage célèbre par ses révélations [3] (1er avril), et sainte Catherine de Sienne [4] (6 mai), avaient vainement écrit à Charles V pour établir à ses yeux la légitimité d'Urbain VI et l'intrusion de son compétiteur. Depuis la préférence donnée à l'anti-pape par ce monarque, dont la religion était surprise, il sembla que le ciel, naguère si prodigue de ses faveurs, s'en montrait plus avare, et que la France, entraînée dans le schisme, alors qu'elle aurait dû donner au monde chrétien l'exemple éclatant de la fidélité, dérivait encore une fois vers les troubles politiques.

Louis, duc d'Anjou, dont l'influence servit en France les intérêts de l'anti-pape, était devenu, en vertu d'une bulle de Clément VII (17 avril 1379), titulaire du royaume d'Atrie, érigé tout exprès pour lui, et qui devait se composer de la Marche d'Ancône, de la Romagne, du duché de Spolette, du Bolonais, du Ferrarais, de la principauté de Massa en Toscane, de Ravenne, de Pérouse et de Todi, avec leurs dépendances [5]. Le préambule du décret annonçait que cette concession avait pour but d'affranchir tous ces pays de la tyrannie des seigneurs particuliers qui s'en étaient emparés : mais le fait est que l'anti-pape voulait donner par là un voisin redoutable à Urbain VI et aux Romains. Il était stipulé que le nouveau roi se mettrait, dans l'espace de deux ans, en état de conquérir ce royaume ; qu'après la conquête, il en ferait hommage au saint-siége; que jamais, ni lui, ni ses successeurs, ne pourraient unir la couronne de Naples à celle d'Atrie : condition qui paraissait nécessaire à l'anti-pape pour empêcher que le nouveau monarque n'acquît une trop grande puissance.

Le duc d'Anjou, au profit duquel cette concession avait lieu, était gouverneur du Languedoc. Un faste royal, qui mettait ce prince dans la nécessité de demander de fréquents subsides aux

[1] *Vit.*, t. 1, p. 495.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 254.
[3] *Ibid.*, p. 258.
[4] *Ibid.*, p. 255.
[5] *Bull. Magn.*, 7, p. 209 ; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 265.

États-généraux de la Langue d'Oc, et qui l'amenait à ruiner le peuple par ses exactions ; une complaisante tolérance pour les hommes de guerre, qu'il ne savait pas réprimer dans leurs excès ; un imprudent mépris pour la bourgeoisie, qui lui faisait violer les priviléges des villes, avaient amassé contre lui un trésor de haines. Pour réaliser ses projets d'établissement en Italie, une puissante armée était indispensable, et l'or seul pouvait la former. Le duc d'Anjou ne s'appliqua qu'à se procurer de l'or, dût-il épuiser les provinces. Il écrasa tellement le Languedoc que le nombre des feux y tomba de cent mille à trente mille. La contribution directe que payait chaque feu ou ménage, et qui s'appelait fouage, ne passait pas en général une livre par année : au mois de mars 1379, l'avide gouverneur demanda cinq livres par feu au Languedoc, et, au mois d'octobre suivant, douze livres. L'insurrection répondit à ces exigences, et à l'insurrection le plus terrible châtiment. Nîmes [1] et Clermont-Lodève, frappées par cette main de fer, présageaient un pareil sort à Montpellier. Le 25 octobre 1379, plus de cent officiers royaux avaient été massacrés dans cette ville et jetés ensuite dans des puits [2]. Transporté de colère à cette nouvelle, le duc d'Anjou marcha avec des troupes contre les insurgés : il était déterminé à les faire périr tous, et à détruire entièrement leur ville. L'anti-pape, pour détourner la tempête, envoya à Montpellier le cardinal Anglic de Grimoard, à qui le duc avait toujours témoigné de l'amitié ; en même temps, il écrivit à ce prince, pour le conjurer de faire grace à des coupables qui reconnaissaient leur faute [3]. Le 20 janvier 1380, jour auquel le duc d'Anjou devait faire son entrée dans la ville, les habitants formèrent une procession générale, où le cardinal se trouva, avec tous les ecclésiastiques, les religieux, les religieuses, l'Université, les magistrats et le peuple. L'appareil en était touchant : les magistrats, la corde au col ; les femmes, échevelées ; les bourgeois, tête nue, se prosternant à terre et criant miséricorde. Le prince entra, armé de toutes pièces, à la tête de ses gens de guerre. D'abord, il prononça une sentence effrayante, condamnant deux cents citoyens au bûcher, deux cents à la potence, deux cents à la décollation, seize cents à la confiscation de tous leurs biens, et le reste de la ville à une amende de cent vingt mille francs d'or et à la suppres-

[1] *Hist. du Languedoc*, l. 32, c. 91, p. 365.
[2] *Ibid.*, t. 4, p. 368 ; *Vit.*, t. 1, p. 995.
[3] *Hist. de l'Egl. gall.* t. 18, p. 262.

sion de tous les priviléges municipaux. Il modéra ensuite cette sentence jusqu'à n'exiger que l'amende, le supplice des principaux auteurs de la sédition, et la fondation de trois chapelles où l'on prierait Dieu pour les officiers qui avaient été massacrés. Il protesta, au reste, qu'il ne faisait grâce qu'en considération de l'antipape, du cardinal de Grimoard, des religieux, des religieuses, et de l'Université, où les études étaient très florissantes. Mais Charles V, sérieusement inquiet des mouvements populaires qui éclataient au sud de la Loire par suite de la mauvaise administration du duc d'Anjou, lui ôta le gouvernement du Languedoc pour le conférer au comte de Foix.

Au mécontentement du Languedoc, pressuré par un frère du roi, se joignait celui de la Bretagne, dont Charles V lui-même avait froissé l'esprit d'indépendance, en voulant transformer en sujets directs des alliés intrépides, principaux instruments de l'expulsion des Anglais. Les Bretons étaient Français contre l'Angleterre, mais Bretons avant tout. Leur duc voulant les livrer aux Anglais, ils l'avaient chassé. Le roi voulant les réunir à la couronne, ils chassèrent le roi [1].

Le 20 juin 1378, le duc de Bretagne fut sommé de comparaître devant le parlement pour répondre à l'accusation de haute trahison que justifiaient sa rébellion et son alliance avec l'étranger. Le 9 décembre, Charles V étant venu tenir sa cour des pairs au parlement, et l'avocat du roi ayant conclu à la confiscation de la Bretagne sur Jean de Montfort, la comtesse de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, demanda qu'en cas de condamnation de Montfort, le duché fût restitué à ses enfants. Malgré sa réclamation, on réunit la Bretagne à la couronne. Autant la restitution de cette province à la maison toute française de Blois-Penthièvre eût rencontré peu d'opposition de la part des Bretons, autant la réunion du duché à la mère-patrie irrita ces hommes, jaloux de leur indépendance locale. L'introduction immédiate de la gabelle par les officiers royaux mit le comble à leur exaspération. Nobles et bourgeois, ils formèrent (26 avril 1379) une confédération pour le maintien de l'indépendance bretonne. Jean de Montfort, rappelé d'Angleterre, débarqua le 3 août à Guérande, et l'on assure que la comtesse de Penthièvre elle-même se déclara en faveur de son ancien ennemi contre le roi qui les dépouillait tous deux au pro-

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 3, p. 503.

fit de l'unité monarchique [1]. Toutefois, Clisson et Du Guesclin, enchaînés par la reconnaissance à Charles V, marchèrent, le premier avec le duc de Bourbon (1379), le second avec le duc d'Anjou (1380), contre leurs compatriotes insurgés.

Du Guesclin commença la campagne avec si peu d'avantages que Charles V parut incertain de son dévouement. Le Breton, déjà aigri par la fausse position où il se trouvait placé, renvoya alors au roi l'épée de connétable, en annonçant qu'il se retirait en Castille. Les ducs d'Anjou et de Bourbon essayèrent, au nom de Charles V, de modifier sa résolution; mais, s'il reprit l'épée de connétable, il ne retourna point à la guerre de Bretagne. Passant dans les provinces d'outre-Loire, où plusieurs Compagnies s'étaient reformées et avaient conquis plusieurs châteaux pour le roi d'Angleterre, il mit le siége devant Châteauneuf de Randan, forteresse située entre Mende et Le Puy. La mort attendait, au pied de ce château, le héros dont les vertus guerrières et les exploits forment le plus bel épisode du règne de Charles V; dont l'esprit droit, soumis à la loi du devoir, dont le cœur vraiment *chrétien et catholique*, comme s'exprime l'ancien auteur de sa Vie, dont l'humanité, protectrice des pauvres et des innocents, honorent l'Église de Jésus-Christ. Près de rendre le dernier soupir, Du Guesclin répéta à tous ces vieux guerriers qui le suivaient depuis tant d'années ce qu'il leur avait dit souvent, qu'en quelque pays qu'ils fissent la guerre, ils se souvinssent toujours que les ecclésiastiques, les femmes, les enfants et le pauvre peuple n'étaient point leurs ennemis. Il reçut les sacrements avec une piété exemplaire, « se recommandant, dit une ancienne Chronique, à » Dieu, à la Vierge Marie et à leur très sainte compagnie. » Il se fit apporter l'épée de connétable, la baisa par respect pour la main royale qui la lui avait confiée, et dit à Olivier de Clisson : « Messire Olivier, je sens que la mort m'approche de près, et ne vous » puis dire beaucoup de choses. Vous direz au roi que je suis bien » marry que je ne lui ai fait plus long-temps service, de plus fidèle » n'eussé-je pu, et, si Dieu m'en eût donné le temps, j'avois bon » espoir de lui vuider son royaume de ses ennemis d'Angleterre. » Il a de bons serviteurs qui s'y employeront de mêmes effets que » moi; et vous, messire Olivier, pour le premier. Je vous prie de » reprendre l'épée qu'il me commit, quand il me donna l'épée de

[1] Lobineau, *Hist. de Bretagne*, l. 12, c. 108, p. 425; Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. 11, p. 285.

» connétable, et la lui rendre; il sçaura bien en disposer et faire » élection de personne digne. Je lui recommande ma femme et » mon frère; et adieu, je n'en puis plus. » Ne s'occupant dès-lors que de la vuë du crucifix, il expira, le 13 juillet 1380, couvert de gloire, peu riche, et regretté de tous, excepté des ennemis de la France. Le gouverneur anglais de Châteauneuf de Randan, qui se rendit par capitulation, déposa, sur le lit de Du Guesclin mourant [1] ou sur son cercueil, les clefs de sa forteresse. Telle fut la fin du premier capitaine français qui tira la science militaire de la barbarie, et qui substitua d'habiles manœuvres et une sorte de tactique aux mouvements confus et désordonnés des armées féodales [2]. Charles V pleura le Bon Connétable. Il recommanda que son corps fût embaumé et rapporté à Saint-Denis, où il le fit enterrer près du tombeau qu'il avait fait élever pour lui-même, et dans lequel la reine Jeanne de Bourbon, sa compagne, était déjà placée.

Cependant, le roi ayant refusé d'accorder à la Bretagne une paix qui reconnût son indépendance, les États de cette province avaient ratifié le traité conclu par leur duc avec les oncles de Richard II. En conséquence, une armée anglaise débarqua à Calais le 26 juillet 1380, et se dirigea, par la Picardie, vers la Champagne. Le roi ordonna au duc de Bourgogne de la suivre, mais de ne point la combattre; ce qui irrita fort les Anglais, dont les succès, plus solides qu'éclatants, de Du Guesclin n'avaient pas diminué la présomption. De la Champagne, leur armée gagna les confins du Maine, où le passage de la Sarthe pouvait leur être disputé avec avantage. Mais les chefs de l'armée française l'avaient abandonnée tout à coup, et les Anglais entrèrent en Bretagne sans avoir livré un seul combat.

C'était l'état de maladie du roi qui venait d'éloigner ainsi de leur armée les princes du sang. Un cautère qu'il entretenait depuis vingt-trois ans s'étant séché de lui-même et lui ayant présagé par là une mort prochaine, il manda auprès de lui les ducs de Berri et de Bourgogne, ses frères, ainsi que le duc de Bourbon, son beau-frère, afin de leur donner ses dernières instructions. Le duc d'Anjou, dont il redoutait l'ambition et l'avidité, ne fut pas mandé en même temps: le roi eût voulu éviter que ce prince se trouvât à même de profiter des hésitations qui accompagnent un changement de règne pour s'approprier les économies royales. Elles de-

[1] *Vie de Bertr.*, p. 540.
[2] *Hist. de France*, t. 7, p. 125.

vaient d'autant plus tenter la cupidité du duc d'Anjou qu'il avait alors en perspective un trône plus brillant que celui d'Atrie, et que beaucoup d'or lui était plus que jamais nécessaire pour en prendre possession. Jeanne de Naples, menacée par un neveu issu de la première maison d'Anjou qui régnait en Hongrie, avait cru n'avoir rien de mieux à faire que de lui opposer un prince, son parent aussi, entreprenant et brave, soutenu d'ailleurs des forces de la France et attaché comme elle à l'anti-pape [1]. En conséquence, elle avait adopté pour fils Louis, duc d'Anjou, et l'avait désigné son successeur au trône de Naples, ainsi qu'aux comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont. L'acte d'adoption, signé au château de l'OEuf, le 29 juin 1380, avait été confirmé à Avignon, par l'anti-pape, le 21 juillet suivant [2]. Le duc d'Anjou se serait apparemment hâté d'aller au secours de Jeanne et de passer les monts [3], sans la maladie de Charles V. A la nouvelle de cette maladie, il précéda le duc de Bourgogne au château de Beauté-sur-Marne, près Vincennes, et s'y cacha sans que le roi en sût rien.

Charles V, qui habitait ce château, y supprima, le jour même de sa mort, par une ordonnance expresse, une partie des impôts avec lesquels il avait opéré les merveilles de son règne. Ce bienfait était l'adieu d'un père à la grande famille de ses enfants.

Couronnant sa vie, trop courte, pour le bonheur de la France, par la mort la plus édifiante, Charles V, dès qu'il s'aperçut du danger, fit une confession générale de ses péchés, reçut ensuite l'extrême-onction, et demanda pardon à l'assistance qui était nombreuse [4]; car il avait ordonné qu'on ouvrît les portes de l'appartement royal, afin de voir son peuple encore une fois, et d'en être vu dans l'état d'humiliation où la mort réduit les rois comme les autres hommes. Il avait vis-à-vis de lui la couronne d'épines, apportée de la Sainte-Chapelle de Paris, et à ses pieds la couronne royale, témoignant par là combien il préférait la première, motif de son espérance, à l'autre, qui est souvent la matière d'un compte terrible au tribunal de Dieu. [5] Comme le parti qu'il avait pris d'adhérer à l'anti-pape pouvait être une démarche douteuse, il fit, par un scrupule religieux, dresser un acte qui portait en substance qu'il s'était déterminé à embrasser l'obédience de Clément VII

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 264.

[2] *Vit.*, t. 1, p. 501 ; Jean Juv. des Ursins ; *Hist. de Charles V*, p. 542.

[3] Rain., an. 1380, n. 11.

[4] Christ. de Pisan ; *Recueil* de Lebeuf, t. 3, p. 379.

[5] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 271.

d'après les écrits des cardinaux à qui appartient l'élection du pape, et dont le témoignage, en pareille matière, doit être jugé plus véritable et d'un plus grand poids que celui de tout autre; qu'il avait aussi suivi en cela les sentiments d'un grand nombre de prélats et d'ecclésiastiques de son royaume, et l'avis des membres de son conseil [1]; qu'il ne s'était attaché à Clément par aucune raison de parente ni autre considération humaine, mais uniquement par ce qu'il avait cru bien faire; qu'au reste, en cas qu'il se fût trompé (ce qu'il n'avait pu croire et ne croyait pas encore [2]), il protestait par cet acte qu'il s'en tenait à la décision de l'Église universelle, soit dans un concile général, soit autrement, afin qu'il n'eût rien à se reprocher devant Dieu, voulant demeurer dans cette résolution et protestation comme un véritable enfant de l'Église et fidèle catholique. L'acte est du jour même de sa mort, dressé par un notaire, en présence de témoins. Le roi mourant se fit lire peu après la Passion de Notre-Seigneur, et donna sa bénédiction au dauphin, son fils aîné [3]. Comme il était plein de la lecture des saints Livres, il rappela dans cette occasion les vœux d'Isaac pour la prospérité de Jacob, et les appliqua tous au jeune Charles, qui allait devenir l'héritier de sa couronne. Il bénit ensuite son peuple, et, se recommandant aux prières des assistants, il rendit doucement son ame à Dieu, le 16 septembre 1380, dans la dix-septième année de son règne et la quarante-troisième de son âge : monarque le plus digne, depuis saint Louis jusqu'alors, des regrets de la nation, et digne assurément d'occuper une place glorieuse parmi les grands rois. Le cœur de Charles V fut placé dans la cathédrale de Rouen, comme il l'avait ordonné [4]. Son corps, apporté à Paris, le 17 septembre, y demeura en dépôt dans l'abbaye de Saint-Antoine jusqu'au 24, jour fixé pour les obsèques. On alla d'abord à Notre-Dame, et de là à Saint-Denis, lieu de la sépulture.

L'histoire des princes vertueux est un enseignement trop profitable, pour que nous ne recueillions pas ici quelques traits de la vie morale de Charles V.

La piété de ce monarque fut éclairée, solide et constante, formée, en un mot, sur celle de saint Louis, qu'il se proposait toujours pour modèle [5]. Attentif à tous les mouvements

[1] Rain., an. 1380, n. 10.
[2] Christ. de Pisan, etc., p. 381.
[3] *Ibid.*, p. 386.
[4] *Hist. des arch. de Rouen*, p. 532.
[5] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 265.

de son cœur, il ne passait aucune semaine sans confesser ses péchés. La faiblesse de sa complexion ne l'empêchait pas d'être fidèle aux observances de l'Église : il jeûnait le carême et les autres jours de précepte, et y ajoutait un jeûne de dévotion toutes les semaines. Cependant, comme il avait besoin de quelque adoucissement, il demanda à Grégoire XI de pouvoir user en carême d'œufs, de beurre, de lait et de fromage [1]; ce qui lui fut accordé, ainsi qu'à la reine sa compagne, par une bulle du 23 février 1376, sous la condition, toutefois, que le confesseur et le médecin du roi seraient juges de la nécessité [2]. Charles V ne négligeait rien de ce qui concerne le culte divin. Il s'était fait traduire le Traité de Durand, évêque de Mende, touchant les divers offices de l'Église, et il en suivait l'ordre exactement. Au commencement de la journée, il récitait les heures canoniales avec ses chapelains. Il allait ensuite à la messe, qui était célébrée solennellement. S'il lui arrivait quelquefois de se trouver engagé, dès le matin, dans une partie de chasse, au plus fort du divertissement il se souvenait de sa pieuse habitude d'entendre la grand'messe, et alors, aussi fidèle à Dieu que maître de ses inclinations, il quittait tout pour assister au saint sacrifice [3]. Son dévouement au service des autels était si entier qu'après la mort de la reine, sa compagne, il forma le dessein d'embrasser l'état ecclésiastique quand le dauphin son fils serait en âge de régner [4]. Ces sentiments, il les avait pris sans doute de saint Louis, qui désirait se consacrer à Dieu dans l'ordre de Saint-Dominique ou dans celui de Saint-François : exemples éclatants de ce que la religion peut inspirer aux plus grands rois, quand ils sont en même temps des saints. C'était aussi pour imiter Louis IX que Charles V allait visiter souvent les reliques de la Sainte-Chapelle de Paris, et que, le jour du vendredi saint, il montrait lui-même au peuple la vraie croix [5].

Magnifique dans ses palais, dans ses ameublements, dans ses équipages, il ne prodiguait nulle part les trésors avec plus de complaisance que quand il s'agissait de la décoration des autels. On a encore l'inventaire des ornements de sa chapelle royale, et l'on est étonné de la prodigieuse quantité de vases, de statues, de reliquaires, de croix d'or et d'argent, enrichies de diamants et de

[1] Christ. de Pisan, p. 137.
[2] *Spicil.*, d'Acher., t. 4, p. 300.
[3] Lebeuf, *Dissert.*, t. 3, p. 421.
[4] Christ. de Pisan, p. 141.
[5] *Ibid.*, p. 138.

pierreries dont cet écrit fait mention [1]. Par exemple, on y voit mentionnés vingt-cinq croix d'or et vingt-neuf d'argent, dix statues d'or et quatre-vingts d'argent, quinze reliquaires d'or et trente d'argent, trente-deux calices d'or et quinze d'argent, le reste à proportion. Nous n'indiquons point ici le poids de toutes ces pièces, qui étonne encore plus que leur multitude. Plusieurs églises reçurent de Charles V des présents de même espèce. A Rome, il envoya une statue d'or de sainte Agnès, et les fleurs de lis de pierreries qui servirent à orner les bustes des saints apôtres. Le jour de la dédicace de l'église des Célestins, de Paris, célébrée le 15 octobre 1370, il offrit en personne une grande croix d'argent doré, et la reine, sa compagne, une image de la Sainte-Vierge, de même métal [2]. Il fit de riches fondations à Notre-Dame de Paris, à Saint-Denis, à Vincennes, etc. Dans ce dernier lieu, il établit une Sainte Chapelle, sous l'invocation de la Sainte-Trinité, et sur le modèle de la chapelle du Palais de Paris [3]. On y unit, en 1694, celle du Vivier. Au reste, c'était un des désirs de Charles V de voir la vie commune établie parmi les chanoines, comme elle l'était du temps de Louis-le-Débonnaire : lorsqu'il entendait lire ce fait dans les Chroniques, il s'écriait qu'il aimerait mieux voir réaliser cette sainte institution que de réunir sur sa tête la couronne impériale à celle de France [4]; vœu qui atteste bien éloquemment son zèle pour la régularité des ecclésiastiques.

Cet esprit d'ordre se faisait sentir dans sa cour : elle était réglée comme la maison d'un particulier, avec cette différence que la majesté du maître et la noblesse de ses manières donnaient à tout un air de grandeur que le bon ordre faisait remarquer encore davantage. Les heures étaient assignées pour les affaires publiques, pour la conversation, pour les délassements, pour la lecture [5]. Chaque année, le sage roi lisait la Bible en entier. Il y

[1] Mss. de la Bibl. du Roi, n. 8356.

[2] *Hist. de Paris*, t. 1, p. 608.

[3] Jean Juv. des Ursins, *Hist. de Charles VI*, p. 2.

[4] Lebeuf, *Dissert.*, t. 3, p. 419.

[5] Christ. de Pisan, p. 277-282, 286 : « L'eure de son descouchier au matin estoit comme de six à sept heures. Donnoit audience mesmes aux mendres, de hardiement deviser à luy. Après, luy pigné, vestu et ordonné..., on lui apportoit son Bréviaire; environ huit heures du jour, aloit à sa messé; à l'issue de sa chapelle, toutes manières de gens povoient bailler leurs requêtes. Après ce, aux jour députez à ce, aloit au conseil... après lequel... environ dix heures asseoit à table... à l'exemple de David, instruments bas oyoit volontiers à la fin de ses mangiers.

» Luy levé de table, à la colacion, vers lui povoyent aler toutes manières d'es-

ajoutait l'histoire ancienne et les maximes des philosophes. De tout cela il se formait des règles de conduite pour les diverses circonstances de sa vie publique et privée. Il regardait les mauvais livres et les paroles licencieuses comme la peste des cours [1]. Ayant appris qu'il avait été tenu un discours trop libre en présence du dauphin, il en chassa l'auteur, en prononçant ce beau mot [2] : « Qu'il faut inspirer aux enfants des princes l'amour » de la vertu, afin qu'ils surpassent en bonnes mœurs ceux qu'ils » doivent surpasser en dignité. »

Les aumônes de Charles V étaient réglées comme les autres actions de sa vie. Il en faisait d'extraordinaires dans les temps de guerre et lorsque ses armées marchaient à l'ennemi. Il en distribuait souvent lui-même ; et, reconnaissant dans les pauvres la personne de Jésus-Christ, qu'ils représentent, il leur baisait la main en leur remettant le tribut de sa charité [3]. Il aimait sa puissance et ses richesses, mais seulement parce qu'elles le mettaient à même de procurer le bonheur des autres. Le sire de La Rivière le félicitant sur les prospérités de son règne, « Oui, dit-il [4], » je suis heureux, puisque je puis faire du bien. »

Il avait été bon fils : Jean II, son père, quoique coupable de tant de fausses démarches, le trouva toujours docile, respectueux, tendre et zélé. Il fut bon père, bon maître, bon roi ; titres qu'il faut ajouter, dans son éloge, aux titres magnifiques de restaurateur de l'État, de vainqueur de ses ennemis, de conquérant d'une grande partie de son royaume. Et il obtint ces immenses résultats par la force du génie, par la sagesse des conseils ; imprimant le mouvement à tout, sans sortir de son cabinet, et portant les coups les plus terribles aux puissances jalouses de la France, sans faire

trangiers. Là luy estoient apportées nouvelles de toutes manières de pays ou des aventures de ses guerres... pendant l'espace de deux heures ; après aloit reposer une heure. Après son dormir, estoit un espace avec ses plus privés en esbatement, visitant joyauls et autres richeces. Puis aloit à vespres. Après... entroit en été en ses jardins, où marchands venoient apporter velours, drap d'or, etc. En hyver s'occupoit souvent à oyr lire de diverses belles ystoires de la sainte Escripture, ou des faits des romans ou moralitez de philosophes et d'autres sciences, jusques à heure de soupper, auquel s'asseoit d'assez bonne heure, après lequel une pièce s'esbatoit, puis se retrayoit. Pour obvier à vaines et vagues parolles et pensées, avoit (au dîner de la reine) un prud'homme en estant au bout de la table, qui, sans cesser, disoit gestes de mœurs virtueux d'aucuns bons treppassez. »

[1] *Songe du vieux pèlerin*, l. 3, c. 52, dans le *Recueil* de l'abbé Lebeuf, t. 3, p. 421.

[2] Christ. de Pisan, etc., p. 132.

[3] Lebeuf, *Dissert.*, t. 3, p. 420.

[4] Mss. de Christ. de Pisan, dans l'*Hist. de France*, par le père Daniel.

autre chose que confier son glaive à des capitaines qu'il savait choisir et mettre en œuvre à propos. Le règne de Charles V est le triomphe de la force morale sur la force matérielle.

Les fleurs de lis *sans nombre* dans l'écu de France, avant le règne de Charles V, furent réduites à trois par ce prince, en l'honneur de la Sainte-Trinité, comme cela est prouvé par un passage où Raoul de Presle parlant à Charles lui dit : *Si portez les armes de trois fleurs de lis, en signe de la benoîte Trinité*, etc.

Charles V laissa trois enfants : le dauphin Charles, âgé d'environ douze ans ; Louis, successivement comte de Valois, duc de Touraine et duc d'Orléans, et une fille nommée Catherine.

CHARLES VI, ou CHARLES-LE-BIEN-AIMÉ.

Le long règne de Charles VI, plus malheureux qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé, réduisit la France à de telles extrémités qu'il s'en fallut peu que, devenue une des provinces de son plus implacable ennemi, elle ne cessât d'être comptée au nombre des nations. Pendant ce règne, on verra réunis tous les fléaux dont la vengeance du ciel peut affliger un peuple qu'il a résolu de punir [1] : une minorité orageuse et la démence prolongée du roi ; des princes avides et ambitieux, se disputant le pouvoir ; la France divisée en factions, au gré de ces tyrans subalternes ; les ennemis extérieurs prenant part à nos guerres civiles, et introduits dans le sein même de l'État par ceux qui devaient le défendre ; l'honneur et la foi bannis de tous les cœurs ; la fureur aveugle, le vil intérêt, tous les genres de corruption infectant les diverses classes de la société ; enfin, une reine, à la fois femme coupable et mère dénaturée, qui trahit son époux malheureux, qui conspire contre son propre fils, et qui se ligue avec l'étranger pour lui ravir son héritage, satisfaite de le voir chasser du trône de ses ancêtres, si elle peut obtenir une part de ses dépouilles. Le règne de Charles VI, dit le Bien-Aimé, comme pour témoigner que les Français s'attachent au malheur, offre le spectacle de toutes ces calamités. Les vingt premières années de ce règne déplorable appartiennent au quatorzième siècle : dans celles-là, c'est le crime qui domine ; dans les vingt-deux suivantes, c'est la honte, et elles ouvrent le quinzième siècle [2].

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 76.

[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 1, p. 513.

Les trois frères de Charles V lui avaient survécu : ils étaient dans la force de l'âge, et tous les trois ambitieux. Cette passion se joignait, dans le duc d'Anjou, à la cruauté et à une insatiable avarice ; dans le duc de Berri, les mêmes vices étaient tempérés par une indolence qui faisait le fond de son caractère ; le duc de Bourgogne était le seul dont l'ambition, plus dangereuse peut-être, était ennoblie par quelques qualités brillantes.

Les contestations qui s'élevèrent entre ces trois princes au sujet d'une régence qui ne devait durer que deux années furent un triste pronostic des troubles auxquels la France allait être livrée.

A peine Charles V eut-il les yeux fermés que les ducs de Berri et de Bourgogne se rendirent à Melun, où ils s'emparèrent de la personne de l'héritier du trône, âgé de onze ans et neuf mois, et de son frère, alors dans cette ville. Quant au duc d'Anjou, que Jeanne avait fait l'héritier du royaume de Naples et du comté de Provence [1], et qui n'avait aucun scrupule de piller la France pour s'assurer l'Italie [2], il courut à Paris se saisir des trésors du feu roi.

On convoqua ensuite une assemblée, où furent appelés les grands de l'État : là, après une contestation, dans laquelle le duc d'Anjou fit éclater les prétentions les plus immodérées, on nomma des arbitres [3]. Ils confièrent l'éducation de Charles VI et la surintendance de sa maison au duc de Bourgogne et au duc de Bourbon, oncle maternel du jeune roi. Ce dernier, prince estimable, ne put presque rien pour contre-balancer les maux d'une administration sans talent et sans justice [4]. Ils déférèrent au duc d'Anjou la présidence du grand conseil du roi, composé des quatre oncles de Charles VI et de douze personnes notables choisies par eux. Il fut arrêté en même temps que, *pour le bien de la chose publique et pour le bon gouvernement du royaume*, le roi serait émancipé [5] et sacré le 4 novembre 1380, en anticipant de plus d'une année sur l'âge requis par l'ordonnance de 1374.

Cependant la ville de Paris était entourée de soldats, que les princes, dans ces circonstances difficiles, avaient appelés. Le duc de Bourgogne, qui les commandait, pressait journellement le duc d'Anjou de payer leur solde sur les fonds dont il s'était emparé.

1 Leibnitz, *in Cod. diplom.*, p. 237; *Mss. de Brienne*, vol. 304.
2 Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 151.
3 Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*.
4 Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 190.
5 Le Laboureur, *Introd. à l'hist. de Charles VI*, p. 36.

Non seulement ce prince refusait de le faire, mais il levait encore sur les Parisiens de nouveaux impôts, dont il accroissait les sommes immenses qu'il avait déjà amassées. Il en résulta que les soldats, privés de leur solde, ravagèrent les campagnes [1], et que les paysans, dépouillés et maltraités par eux, vinrent encore augmenter la misère des Parisiens en se réfugiant dans la ville. Le mécontentement que fit naître cette augmentation d'impôts s'accrut de la rigueur avec laquelle on les exigeait. Des murmures, on en vint aux menaces. Les violences des percepteurs continuant toujours, la populace se soulève, force le prévôt des marchands de marcher à sa tête, et court au palais, où elle demande à grands cris l'abolition des impôts, ordonnée en mourant par le feu roi. Le duc d'Anjou savait prendre des mesures violentes, mais il n'avait point dans le caractère assez de vigueur pour les soutenir. Il plia devant les rebelles, accrut par là leurs exigences, et dès lors on put prévoir un soulèvement général, si toutes les demandes qu'ils avaient faites ne leur étaient accordées.

Le 4 novembre, qui était un dimanche, le sacre de Charles VI eut lieu à Reims, et l'on y observa sans doute le cérémonial dressé, en 1365, par les ordres de Charles V. Ce cérémonial est un recueil complet de formules de serments, de prières et de cérémonies propres au sacre des rois, et déjà reçues sous les monarques précédents, principalement sous Louis VII, Louis VIII et Louis IX. Charles V y avait fait quelques additions, entre autres celle d'un serment par lequel le nouveau roi s'obligeait à conserver la souveraineté, les droits et les prérogatives de sa couronne, et à ne les transporter ni aliéner en faveur de qui que ce fût [2]. Cette formule de serment demeura dans le cérémonial du sacre jusqu'à Charles VIII, depuis lequel elle fut supprimée, apparemment comme inutile.

Le sacre du jeune roi fit naître des espérances qui parurent calmer les esprits. Mais l'influence que le duc d'Anjou exerçait, en qualité de chef du conseil, se fit bientôt reconnaître par les nouvelles exactions dont la France entière, et particulièrement la ville de Paris, furent accablées. Aussitôt la sédition se rallume. Les insurgés s'emparent encore du prévôt des marchands, qu'ils entraînent avec eux au Palais, et demandent à grands cris que le roi, ou le duc d'Anjou, se présente pour entendre leurs plaintes. Le duc paraît, monte sur la Table de marbre, écoute le prévôt, forcé de

[1] *Hist. anonyme de Charles VI*, liv. 1, c. 2.
[2] *Cérémon. franç.*, t. 1, p. 31.

parler dans le sens de la multitude, et fait une réponse vague, dans laquelle il donne à entendre aux insurgés qu'on pourra avoir égard à leurs demandes lorsqu'ils cesseront d'employer la violence pour les faire accueillir. De semblables paroles annonçaient le dessein de résister à la rébellion, et en même temps trop peu de courage pour résister en effet. Le peuple se retira, mais résolu de se porter aux dernières extrémités si l'on cherchait encore à l'amuser de vaines promesses. Du reste, toutes ces demandes, si coupables dans la forme, étaient justes au fond; et c'était le duc d'Anjou qui poussait le peuple au désespoir.

Cependant le conseil du roi s'était réuni, et l'on délibérait sur les demandes des séditieux. L'avis le plus timide, et par conséquent le plus mauvais, prévalut. Il fut décidé qu'on annoncerait une abolition de tous les nouveaux subsides imposés en France depuis le règne de Philippe-le-Bel; et telle était la frayeur du conseil que le chancelier, en publiant cette ordonnance à la multitude assemblée, le fit en des termes pleins de douceur et de bienveillance, déclarant que le roi abolissait ces impôts pour récompenser l'*obéissance et la fidélité de son peuple*. L'effet d'un tel discours fut d'exalter l'audace des insurgés.

A peine le chancelier avait-il cessé de parler qu'un cri général s'éleva pour demander l'expulsion des Juifs, dont plusieurs étaient au nombre des receveurs publics. Le chancelier, déconcerté, retourne au conseil faire part de cet incident; et sur-le-champ, sans attendre une nouvelle délibération, la foule se porte aux maisons de ces malheureux, enfonce les portes, brise les caisses, pille les meubles et l'argent, massacre tous ceux qu'elle peut rencontrer, sans distinction de sexe ni d'âge (17 novembre 1380). La plupart d'entre eux se sauvèrent au Châtelet, où les cachots leur servirent d'asile. Par suite de la faiblesse du pouvoir, ce nouvel attentat resta encore impuni. On se contenta de rétablir les Juifs dans leurs demeures, et d'exiger des Parisiens une restitution des effets pillés, à laquelle personne ne se soumit.

Dans les États-généraux, qui furent tenus peu de temps après, les princes tentèrent vainement de rétablir les impôts qu'ils avaient été forcés de supprimer. Non seulement ils n'obtinrent rien de cette assemblée, mais il arriva ce qui est un effet assez ordinaire de ces sortes de réunions sous un gouvernement faible et corrompu [1] : c'est que les députés, qui sentirent l'avantage qu'ils

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 82.

avaient sur un ministère inhabile et incertain dans ses résolutions, parlèrent et agirent dans le sens des factieux, demandant un changement total dans l'administration, proposant des réformes, réclamant les anciennes *franchises et libertés* de la nation, imaginant des plans de constitution, etc., toutes choses inexécutables, dont la plupart furent cependant adoptées par ce conseil imprudent et pusillanime, qui, loin de diriger les événements, se laissait entraîner par l'impulsion journalière qu'il en recevait. Le peuple, que l'on avait bercé d'espérances chimériques, conçut, de l'inexécution de ces projets absurdes, un mécontentement profond que rien ne put apaiser, et qu'on peut regarder comme la source principale des désordres qui se succédèrent jusqu'à la fin de ce règne déplorable.

Ces premières dissensions auraient replongé sur-le-champ le royaume dans les plus extrêmes calamités, si les Bretons avaient secondé l'agression des Anglais. Comme les Flamands, ils tenaient avant tout à leur indépendance nationale : mais, par leurs intérêts et par leurs relations, ils se rattachaient à la France autant que les Flamands à l'Angleterre [1]. Le duc de Bretagne, en vertu d'un traité du 15 janvier 1381, rentra sous la suzeraineté de la couronne de France [2].

La Bretagne pacifiée, le Languedoc fut en feu. Le duc de Berri, étant allé, les armes à la main, se mettre en possession du gouvernement de cette province, y domina en spoliateur et en tyran, au point que les paysans, toujours plus opprimés que les citadins, se réfugièrent dans les Cévennes et s'organisèrent en compagnies, sous le nom de *Tuchins*, pour faire aux partisans du prince une guerre d'embûches, d'assassinats et de pillages [3].

Le duc d'Anjou, appelé au trône de Naples par l'adoption de la reine Jeanne, voulut, avant de sortir de France, en arracher des sommes nouvelles [4]. Dans le conseil, c'était toujours sur la création de nouveaux impôts qu'il ramenait les délibérations. Il essaya même quelques tentatives auprès de la multitude, à qui il envoya Philippe de Villiers et Jean Desmarets, avocat du roi, dont le crédit était très grand auprès d'elle; mais, loin de persuader le peuple par les discours qu'ils lui tinrent à ce sujet, ils ne tirèrent d'autre fruit de leur éloquence que d'exciter une nouvelle sédition.

[1] *Hist. de France*, t. 7, p. 141.
[2] Froissart, c. 59.
[3] *Hist. de France*, t. 7, p. 145.
[4] *Hist. anonym.*, l. 2, c. 1.

Les Parisiens déclarèrent ennemi public quiconque entreprendrait de rétablir les impôts abolis par le roi. Ils ne s'en tinrent pas à cette déclaration: ils prirent les armes, se saisirent des portes, tendirent des chaînes, et se formèrent en compagnies pour la sûreté commune.

Plusieurs autres villes, où l'on voulut exercer les mêmes actes d'autorité, se livrèrent aux mêmes excès, entre autres Rouen. La révolte y prit même un caractère si grave qu'on jugea nécessaire d'en faire un exemple éclatant. Il fut résolu que le roi partirait avec une armée pour obtenir justice de la ville rebelle. Il y fut suivi de ses oncles.

Le duc d'Anjou crut cette circonstance favorable pour réaliser ses projets financiers, principalement pour rétablir les aides, dans lesquelles on lui avait accordé un droit; mais, par une supercherie qui prouve toute la faiblesse de son caractère, il avait ordonné que, pendant son absence, le bail en fût proclamé à huis-clos dans les cours du Châtelet. Il le fut en effet: des adjudicataires osèrent se présenter, et le lendemain l'adjudication en fut publiée, au milieu du marché, par un homme à cheval, qui s'enfuit ensuite à toute bride. Le jour suivant, les receveurs se présentèrent aux halles. Le premier qui entra en exercice s'étant approché d'une pauvre fruitière, et voulant lever sur sa marchandise ce droit qui n'était que d'un denier, elle appela à son secours, et sur-le-champ il fut mis en pièces. Le soulèvement, déjà préparé, semblait n'attendre qu'un premier meurtre pour éclater avec plus de violence que jamais. Cinq cents hommes de la lie du peuple se rassemblent dans un moment. Armés de bâtons, de fourches et de tous les instruments que le hasard peut leur présenter, ils poursuivent les collecteurs, les massacrent partout où ils les rencontrent, et jusqu'au pied des autels, où plusieurs d'entre eux s'étaient réfugiés; leurs maisons sont pillées et démolies; à chaque instant le nombre des séditieux augmente, et les quartiers les plus fréquentés en sont inondés. Leur audace s'accroissant avec le nombre, les insurgés courent à l'Hôtel-de-Ville, en enfoncent les portes, se saisissent des habillements de guerre, des armes, et particulièrement de *maillets* de plomb fabriqués sous le règne précédent, et déposés dans cet édifice. Il manquait un chef à ces *Maillotins* (c'est le nom que leur fit donner l'emploi d'une arme si terrible) : ils se souvinrent que Hugues Aubriot, ancien prévôt des marchands, accusé peu de temps auparavant par l'Université, qui le haïssait, et condamné sur ses poursuites à une prison per-

pétuelle, était alors enfermé dans les cachots de l'évêché. Ils allèrent aussitôt l'en tirer, et le mirent à leur tête. Mais ce magistrat donna, en cette circonstance, une grande preuve de fidélité : car, la nuit suivante, il trouva le moyen de s'échapper de leurs mains, et sortit de Paris.

De l'Hôtel-de-Ville les séditieux se rendirent en appareil de guerre à l'abbaye Saint-Germain, où on leur avait dit que plusieurs agents des finances et un grand nombre de Juifs s'étaient réfugiés avec les deniers royaux. Ce monastère était revêtu de fortifications commencées sous le dernier règne, et ils y livrèrent vainement plusieurs assauts. Les plus emportés proposèrent alors d'aller piller et raser les maisons royales : on ne sait ce qui les détourna de cette résolution.

La nuit vint suspendre leur fureur; mais le lendemain ils sortirent en foule de la ville, dans l'intention d'aller couper le pont de Charenton, pour fermer le retour aux troupes royales. La crainte d'être enveloppés par les gens de guerre qu'ils aperçurent dans la campagne fit qu'ils rentrèrent précipitamment, sans avoir pu exécuter ce projet.

Cependant les citoyens aisés et paisibles armèrent pour opposer la force à la force, si cette populace tentait le pillage de la ville. Dès le commencement de l'émeute, les principaux magistrats, qui, par leur autorité ou leur influence, auraient pu arrêter les progrès de la sédition, s'étaient enfuis, dans la crainte d'en être les victimes. Jean Desmarets eut seul le courage de rester, et cet acte de dévouement apaisa l'orage. Il était éloquent; le peuple l'aimait et le respectait : il essaya de le ramener à l'obéissance. Mêlant avec adresse la menace de la vengeance du roi à la promesse de l'abolition des impôts, intimidant ces furieux et leur donnant des espérances, il les détermina à attendre qu'on fît droit à leurs demandes.

La nouvelle du soulèvement de Paris parvint à Rouen, où le roi était resté quelque temps, après avoir obtenu une justice éclatante de la rébellion de cette ville. Aussitot le conseil dirigea des troupes vers la capitale, résolu de faire subir un châtiment non moins terrible à ses habitants. Ceux-ci, de leur côté, instruits de ce qui venait de se passer à Rouen, étaient bien déterminés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et surtout à ne point entendre parler de subsides. Ils avaient posé des corps-de-garde dans les principaux quartiers ainsi qu'aux portes de la ville, et le feu de la révolte paraissait prêt à se rallumer. Cependant les bour-

geois de Paris, placés entre les fureurs de la populace et les ressentiments de la cour, qui pouvait les confondre dans sa vengeance, pensaient à apaiser la colère du roi. Ils obtinrent en conséquence qu'on lui envoyât une députation composée de membres de l'Université, à la tête de laquelle l'évêque de Paris offrit de marcher. Elle fut introduite auprès de Charles VI, auquel elle présenta les supplications des bourgeois en des termes si touchants qu'il accorda en leur faveur la suppression des impôts si ardemment désirée, et une amnistie générale, de laquelle il exceptait cependant les auteurs de la révolte. Cette grace fut publiée dans Paris par Desmarets lui-même, qui, accablé d'années et d'infirmités, se fit porter en litière, pour avoir la joie d'annoncer une si heureuse nouvelle à ce peuple coupable; mais il eut la douleur de le trouver insensible à cet acte de clémence. L'esprit de révolte était si loin d'être éteint qu'on s'opposa ouvertement à l'exécution de quelques uns des chefs des insurgés, que le prévôt des marchands voulait envoyer au supplice. Un nouveau soulèvement était sur le point d'éclater, si la cour n'eût ordonné de suspendre ces exécutions : on fut obligé de faire noyer secrètement les plus criminels [1].

Le roi, hésitant à rentrer dans Paris, à cause des mauvaises dispositions du peuple, parcourut diverses villes peu éloignées de cette capitale, telles que Compiègne, Meaux, Pontoise. Partout son conseil eut des conférences avec les députés des provinces pour le rétablissement des impôts, et partout il éprouva une résistance que soutenait l'exemple donné par les Parisiens.

On tenta alors avec ceux-ci de nouvelles négociations, dans lesquelles ils se montrèrent aussi intraitables qu'auparavant. Ils refusèrent l'établissement des gabelles, auquel le conseil réduisait ses demandes, comme ils avaient refusé celui des aides. Enfin le duc d'Anjou, voyant qu'il était impossible de vaincre l'obstination de cette multitude, prit la résolution de faire revenir les troupes, et de leur abandonner la campagne de Paris. Les dégâts qu'elles y commirent retombaient principalement sur les riches bourgeois de la ville, c'est-à-dire sur ceux qui n'avaient pris aucune part à la révolte; mais il en résulta que, par leur entremise, les confé-

[1] Cette manière de faire mourir ceux qu'on ne voulait pas exécuter publiquement était fort en usage dans ce siècle. On enfermait les criminels qu'on voulait faire périr ainsi dans un sac lié par en haut; on les précipitait ordinairement sous le Pont au Change ou hors de la ville, au dessus des Célestins. L'auteur des *Antiquités de Paris* pense que c'est de là qu'est venue l'expression de *gens de sac et de corde*, employée pour désigner les scélérats (*Antiq. de Paris*, t. 2, liv. 10.)

rences furent renouées, et le roi rentra dans Paris, sous la condition qu'il ne serait plus parlé des impôts, source de toutes ces querelles, mais que la ville lui paierait une somme de cent mille francs (environ un million de notre monnaie), à titre de présent. Cette somme fut encore livrée au duc d'Anjou, mais ce fut la dernière de ses exactions.

Il partit enfin pour la conquête de Naples, et fit, le 22 février 1382, son entrée dans Avignon. L'anti-pape lui donna l'investiture du royaume de Sicile, et le prince à son tour en fit hommage à Clément VII [1]. L'ancien historien de Charles VI compare l'armée du duc d'Anjou, pour la magnificence, à l'armée de Xerxès, et il ajoute que, pour la bravoure, c'était l'élite des chevaliers de ce temps. Le prince en méritait le commandement par ses qualités militaires autant que par sa naissance. Quant à ses équipages, ils étaient les dépouilles des provinces et du clergé. On aurait cru qu'il s'agissait, non pas de conquérir le royaume de Naples, mais d'acheter l'Italie entière. La divine Providence, qui se joue des conseils des hommes, ménageait au duc d'Anjou la douleur et l'humiliation de voir bientôt périr cette brillante armée, et de périr ensuite lui-même (20 septembre 1384), plutôt par la disette et la famine que par les fatigues de la guerre et par le fer des ennemis. Juste peine réservée à son avidité !

Peu de temps après, le roi marcha avec une armée au secours de Louis de Male, comte de Flandre. Gand, dit-on, communiquait avec Paris [2]. Reims, Châlons, Orléans, Beauvais, attendaient le succès des Flamands pour massacrer la noblesse. Liége et la Hollande étaient pour Gand. La Flandre française ne bougeait pas : Bruges était trop jalouse de Gand. Ypres l'abandonna au moment du danger. Mais les Gantois seuls étaient trente mille hommes armés : maillets, piques, chapeaux de fer, gants de cuir de baleine, rien ne manquait à leur équipement. Ils étaient conduits par Philippe Arteveld, qui était encore plus populaire que son père, qui rendait mieux ses comptes, et qui avait appelé les petites gens au conseil [3]. Les siens l'obligèrent de combattre à Rosebecq (27 novembre 1382). Le duc de Bourgogne, héritier par sa femme du comté de Flandre, et qui avait remplacé le duc d'Anjou dans la direction suprême des affaires, y commanda les Français, dont

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 18, p. 291.

[2] Michelet, *Precis de l'hist. de France*, p. 152.

[3] Froissart, c. 72 ; Juvén. des Ursins ; Meyer, l. 13.

la gendarmerie refoula peu à peu sur lui-même, à coups de lances, l'énorme bataillon carré des Flamands. Une foule d'hommes périrent étouffés; presque aucun d'eux ne pouvait se servir de ses armes. Paris aussi bien que Gand fut vaincu à Rosebecq [1].

Cette expédition avait semblé aux *Maillotins* une occasion favorable pour recommencer leurs désordres. Il y eut de nouveaux rassemblements de factieux, dans lesquels il n'était question de rien moins que de raser le Louvre et la Bastille; mais ils en furent détournés par un marchand nommé Nicolas le Flamand, qui leur conseilla d'attendre l'issue de la guerre de Flandre, qu'ils espéraient devoir être fatale au roi. Cette circonstance ne fit qu'accroître la colère de Charles VI. Revenant sous les murs de Paris avec une armée triomphante, il voulut enfin punir cette ville rebelle.

On n'osa pas, cette fois, lui en disputer l'entrée. Il se présenta à la porte Saint-Denis, dont toutes les barrières furent arrachées. Une députation chercha à arrêter le jeune roi, qui s'avançait au milieu de ses oncles. Il passa outre sans daigner l'écouter, se rendit à la cathédrale, et de là au Palais. L'armée, distribuée dans les différents quartiers, s'empara des corps-de-garde, des places publiques et de tous les lieux où les rebelles avaient coutume de s'assembler.

Alors les habitants reçurent l'ordre de déposer leurs armes au Palais et au château du Louvre. On procéda en même temps à la recherche des plus coupables, qui furent arrêtés au nombre de trois cents; deux furent exécutés sur-le-champ, et les autres conduits en prison. La duchesse d'Orléans, l'Université en corps tentèrent vainement de fléchir le monarque, que son oncle, le duc de Berri, maintenait dans son inflexibilité.

Les jours suivants, on noya un grand nombre de rebelles arrêtés. Nicolas le Flamand eut la tête tranchée. Son supplice était juste sans doute, et tous ces actes de rigueur étaient nécessaires [2]; mais la vengeance légitime que Charles VI tirait de ses sujets fut souillée par le meurtre du vertueux Desmarets. Ce magistrat vénérable, plus que septuagénaire, l'organe des lois, l'honneur et l'amour de ses concitoyens, fut considéré comme le complice des séditions auxquelles il avait, au contraire, opposé l'autorité de sa vertu [3]. On lui faisait un crime de ce qui aurait dû lui mériter des

[1] Meyer, l. 13; *Hist. anonym.; Annales de France.*
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 91.
[3] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 191.

récompenses, d'être resté au milieu des insurgés. Son véritable crime était de s'être attiré la haine des ducs de Berri et de Bourgogne, en prenant hautement contre eux le parti du duc d'Anjou. « Maître Jean, lui disait-on en le menant au supplice, criez merci » au roi, à fin qu'il vous pardonne. » Desmarets répondit : « J'ai » servi au roi Philippe son grand aïeul, au roi Jean et au roi Charles, » son père, bien et loyaument; ne oncques ces trois rois ne me » sçurent que demander, et aussi ne feroit cestuy s'il avoit connois- » sance d'homme : à Dieu seul veux crier merci. » Paroles magnanimes, s'il en fût jamais [1]. Desmarets, se voyant traîné avec des scélérats noircis de crimes, prononçait avec ferveur ces paroles du Psalmiste [2] : « *Judica me, Deus, et discerne causam meam de* » *gente non sanctâ;* Jugez moi, Seigneur, et séparez ma cause de » celle d'une nation perverse. » Il protesta de son innocence sur l'échafaud, et son supplice couvrit d'une honte éternelle ceux qui l'avaient condamné.

Ces exécutions n'étaient que les préliminaires d'une scène effrayante, mais dont les suites furent moins funestes. On avait dressé un trône sur les degrés du Palais. Charles VI y parut accompagné de son conseil et d'un grand nombre de seigneurs. Une foule immense remplissait la cour. Dès que le roi eut pris place, le chancelier d'Orgemont prononça un discours, dans lequel il remit sous les yeux de cette multitude tous les crimes dont elle s'était rendue coupable, et rappela les exécutions déjà faites, ajoutant qu'un grand nombre subiraient encore la mort qu'ils avaient méritée. A ces mots, les oncles du roi se jetèrent à ses genoux, en le priant d'avoir pitié de son peuple. Les dames et les demoiselles de Paris, sans coiffure, échevelées, demandèrent la même grâce, tandis que les hommes, prosternés, criaient miséricorde. Alors le jeune roi, dont la leçon était faite, dit qu'il pardonnait aux Parisiens, et qu'il convertissait la peine criminelle en *civile*, c'est-à-dire en amendes. L'avarice des princes avait imaginé ce honteux expédient; et de ces amendes, qui furent excessives, il n'en entra pas un tiers dans le trésor royal, en sorte que la capitale vit disparaître tout à coup, sans profit pour le royaume, les richesses que le commerce et l'économie avaient accumulées dans son sein. Du reste, les aides, les gabelles et autres impôts furent rétablis sans la moindre opposition; la charge du prévôt des marchands

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 191.

[2] Anquetil, *Hist. de France*, t. 3, p. 35.

fut supprimée et réunie à celle du prévôt de Paris ; l'échevinage aboli, ainsi que les quarteniers, dixainiers et autres officiers de ce genre, etc.

Industrie, aisance, lumières naissantes, esprit public, tout ce qui avait secondé le grand mouvement des communes, naguère suscité par le clergé, fut presque étouffé dans cette déplorable catastrophe [1]. La civilisation bourgeoise, dont les progrès avaient été si rapides depuis le commencement du quatorzième siècle, rétrograda pour de longues années. La première classe du Tiers-État était humiliée, abattue ; le caractère du menu peuple subit une altération profonde ; les spectacles de sang auxquels on accoutumait ses yeux le rendirent sombre et féroce, et, quand ses oppresseurs en vinrent plus tard à se déchirer entre eux, il imita leurs fureurs.

La France et l'Angleterre, toujours ennemies, reprirent les armes à l'occasion du schisme. A la voix du pape Urbain, pour qui tenait l'Angleterre, et qui publiait dans ce pays une espèce de croisade contre la France, les Anglais descendirent à Calais (23 avril 1383). Au lieu de se jeter sur l'Artois ou la Picardie, ils se répandirent dans la Flandre maritime [2], sous prétexte qu'elle appartenait maintenant au roi de France, partisan de l'anti-pape [3] : leur vrai motif était l'espoir de piller les villes de la Flandre occidentale, qui, s'étant rachetées du pillage l'année précédente, avaient encore de quoi tenter leur cupidité. Charles VI ne tarda point à entrer en Flandre, à la tête de vingt mille hommes d'armes et de soixante mille fantassins et gens de trait. Les Anglais effrayés proposèrent un armistice. Le comte de Flandre se refusait à ce que ses sujets rebelles participassent à la trève, consentie par les oncles du roi : mais l'humeur paresseuse du duc de Berri s'accommodait mal d'une si longue campagne. Sur ces entrefaites, le comte de Flandre mourut. La trève, qui suivit le trépas du représentant de la plus ancienne des grandes maisons féodales de France, fut signée le 26 janvier 1384.

La mort du comte de Flandre commença la puissance formidable des ducs de Bourgogne. Philippe-le-Hardi, son gendre, lui succéda dans les comtés de Flandre, de Bourgogne, d'Artois, de Rethel, de Nevers, etc. Il eut ainsi un pied en France, un pied dans l'empire.

[1] *Hist. de France*, t. 7, p. 190.
[2] Polydor. Virgil., l. 10 ; *Hist. anonym.*, l. 3, c. 1-3 ; Froissart, c. 141-147.
[3] *Journal de l'év. de Chartres.*

Jean, fils aîné de Philippe-le-Hardi, investi par son père de ce dernier comté, épousa la fille d'Albert, duc de Bavière, régent de Hainault, de Hollande et de Zélande, tandis que sa sœur épousait l'héritier présomptif de ces trois seigneuries (21 avril 1385). Ce mariage donna lieu de songer à l'union de Charles VI avec Isabelle ou Isabeau, petite-nièce du duc Albert et fille du duc Étienne de Bavière, d'autant plus que Charles V avait désiré que son fils fût marié en Allemagne, afin de cimenter ainsi l'alliance des Français avec les Allemands. Le roi n'avait pas encore dix-sept ans, et la reine en avait quatorze, lorsque cette union s'accomplit (17 juillet 1385) pour le malheur de la France. Du moins, Isabelle, comme pour racheter l'ignominie de sa conduite, devait être la mère de Charles VII.

La trève avec l'Angleterre et les Flamands, qui expirait le 1er mai 1385, n'ayant pas été renouvelée parce que le duc de Bourgogne avait trop d'intérêt à dompter les Gantois, on opposa aux Anglais dans leur pays même les Écossais [1], et au midi de la France le duc de Bourbon [2]. Puis l'armée royale envahit la Flandre. Mais les villes des Pays-Bas n'hésitèrent plus, moyennant la confirmation de leurs franchises, à reconnaître le duc de Bourgogne pour seigneur (18 décembre 1385), de préférence au roi d'Angleterre, qu'elles avaient proclamé leur suzerain.

A la fin de l'été de 1386, un projet de descente en Angleterre, habilement concerté par le connétable de Clisson, fit réunir au port de l'Écluse quinze cents vaisseaux, cinquante mille chevaux destinés à être embarqués, ainsi que des munitions de guerre et de bouche, parmi lesquelles on remarqua des barils de jaunes d'œufs cuits et pilés comme de la farine [3]. Une ville de bois de trois mille pas de diamètre, munie de tours et de retranchements, était composée de pièces de rapport qui se démontaient et remontaient à volonté; elle pouvait contenir une armée. Nous n'avons pas aujourd'hui, dans notre état perfectionné d'industrie, l'idée d'un ouvrage aussi gigantesque de menuiserie et de charpente : il est évident, par les boiseries qui nous restent du moyen âge, que l'art du menuisier était poussé beaucoup plus loin que de nos jours. Les vaisseaux de la flotte étaient ornés de sculptures et de peintures; les mâts couverts d'or et d'argent, magnificence qui rappelle

[1] Polydor. Virgil.

[2] Froissart, c. 139, 168.

[3] Châteaubriand, *OEuvr., compl.* t. 5 *ter*, p. 192.

la flotte de Cléopâtre. La haute vassalité était descendue du point le plus élevé de sa puissance au degré le plus élevé de sa richesse. Elle avait abouti au luxe, et par conséquent sa force déclinait. Les petits hommes qui faisaient ces grands préparatifs furent écrasés dessous. Les intrigues et les passions du duc de Berri [1], gagné par Richard II, que cette expédition eût ruiné sans ressource, les vols de toutes les espèces d'agents, le retour de la mauvaise saison, empêchèrent la France de reporter en Angleterre les maux que celle-ci lui avait faits.

L'hiver suivant, on fit de nouveaux préparatifs, toujours dirigés par Clisson [2]. Cette fois le monarque anglais s'adressa au duc de Bretagne, qui croyait avoir quelque sujet de se plaindre du connétable : poussé par son animosité personnelle, plus encore que par le désir de plaire à Richard II, le duc attira Clisson dans ses États, et l'y retint prisonnier [3].

Son premier projet avait été de le faire mourir; mais, revenu à des sentiments plus humains, sans se montrer cependant entièrement généreux, il lui rendit la liberté moyennant une rançon de cent mille livres, et en se faisant céder quatre ou cinq places : ainsi les nobles avaient encore des places fortifiées à eux [4]. Cet événement déconcerta les projets formés contre l'Angleterre.

L'attentat du duc de Bretagne aurait eu des suites funestes pour lui, si les ducs de Berri et de Bourgogne, jaloux du crédit de Clisson, n'avaient apaisé la colère du roi et ménagé une négociation dont le résultat fut que le duc remettrait au connétable l'argent et les places qu'il lui avait extorqués. Ce prince vint ensuite à Paris, où il rendit hommage au roi, et fit à Clisson une simple réparation civile, qui ne rétablit entre eux qu'une apparence d'amitié [5].

L'année 1387 avait été remarquable par la mort de Charles-le-Mauvais, qui, deux ans auparavant, avait tenté de faire empoisonner Charles VI et sa famille [6]. Il mourut, le 1er janvier 1387, d'un accident aussi horrible que singulier. Pour ranimer ses forces épuisées par la débauche, il avait coutume de se faire coudre dans un drap imbibé d'eau-de-vie [7]. Le feu y ayant pris un jour par

[1] *Hist. anonym.*, l. 6, c. 7.
[2] *Ibid*, l. 7, c. 1; Juvénal des Ursins; Froissart.
[3] D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, l. 9; *Hist. anonym.*, l. 7, c. 3.
[4] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 194.
[5] *Hist. anonyme*, l. 8, c. 2.
[6] *Procès Mss. du roi de Navarre.*
[7] *Annales de France.*

l'imprudence d'un domestique, il fut consumé par les flammes, et périt après trois jours d'excessives souffrances.

A la suite d'une campagne peu glorieuse contre le duc de Gueldre, partisan de l'Angleterre, campagne pendant laquelle cent mille combattants aux ordres du roi de France n'avaient pu remporter les honneurs de la guerre sur un petit prince allemand qui ne pouvait pas mettre six mille hommes sur pied [1], l'orgueil de Charles VI se révolta contre ceux qui régnaient sous son nom. Devenu majeur, le roi voulut prendre les rênes de l'État [2], que les ducs de Bourgogne et de Berri avaient sacrifié à leur ambition et à leur intérêt. Ces deux princes, malgré leur mécontentement, se virent forcés de céder un pouvoir emprunté, et se retirèrent, l'un dans son gouvernement de Languedoc, l'autre dans ses États de Flandre.

Par le conseil du duc d'Orléans son frère, Charles VI, en éloignant ses oncles du gouvernement, rétablit les anciens ministres de Charles V, tels que Bureau de La Rivière, Jean de Noviant, Clisson, etc., que les grands, en général, traitaient de parvenus, à l'exemple des ducs de Bourgogne et de Berri, et qu'ils qualifiaient du nom méprisant de *Marmousets* [3]. Les nouveaux ministres, à la tête desquels fut placé le duc de Bourbon, oncle maternel du roi, avaient de l'habileté et de bonnes intentions : ils réformèrent de nombreux abus dans l'administration de la justice et des finances ; une partie des impôts fut supprimée. D'un autre côté, le connétable n'attendait que l'expiration d'une trève de trois ans, faite avec les Anglais [4], pour achever de les chasser de France, et pour porter la guerre dans leur propre pays.

Le peuple, si long-temps malheureux, se rattacha au roi de toute la haine qu'il portait à ses oncles [5], et, rejetant sur ces princes toute l'horreur du passé, il remercia Charles VI de l'avenir glorieux et fortuné dont il se flattait. La mâle beauté du jeune roi, la grâce de ses manières et son affabilité, lui conquirent les cœurs.

Alors il y eut à la cour des fêtes dont nous parlons ici, parce qu'elles caractérisent les mœurs du temps.

La première cérémonie eut pour objet d'armer chevaliers le jeune roi de Sicile [6] et son frère Charles d'Anjou. On appela à

[1] *Hist. de France*, t. 7, p. 222.

[2] Juvénal des Ursins ; *Hist. anonyme*.

[3] *Annotations sur l'hist. de Charles VI*, p. 773.

[4] Du Tillet, *Recueil de traités*, etc.

[5] *Hist. de France*, t. 7, p. 227.

[6] Louis II, fils du feu duc d'Anjou, qui, après la mort de son père, revint en

Saint-Denis toute la haute noblesse du royaume; l'invitation s'étendit même jusqu'aux contrées étrangères. Le concours fut prodigieux, le faste sans bornes. Les nouveaux chevaliers observèrent, à leur réception, toutes les anciennes lois de la chevalerie. Ils firent la veille d'armes devant l'autel des Saints-Martyrs. Le lendemain dimanche, 2 mai 1389, l'évêque d'Auxerre célébra la messe en présence de toute la cour. La messe finie, le roi ceignit l'épée aux jeunes princes; l'évêque leur donna la bénédiction, et l'assemblée se retira pour prendre part à des réjouissances qui dégénérèrent en débauches : abus trop ordinaires de ces sortes de fêtes, consacrées d'abord par les exercices de la religion, et corrompues ensuite par l'esprit de galanterie [1].

Cette cérémonie brillante fut suivie d'une pompe funèbre. Charles VI, voyant les seigneurs de son royaume réunis à Saint-Denis, profita de cette circonstance pour leur montrer que le silence du tombeau et le nombre des années ne doivent pas faire oublier le mérite d'un grand homme. Il y avait neuf ans que le connétable Du Guesclin était mort, et que ses cendres reposaient aux pieds de Charles V. Le roi voulut qu'un service solennel fût célébré, pour le repos de son ame, en présence de cette noblesse. La cérémonie eut un air lugubre et martial tout ensemble. L'évêque d'Auxerre célébra encore la messe. A l'offertoire, il alla, avec le roi, à la porte du chœur. On y vit paraître quatre chevaliers armés de toutes pièces, et montés sur quatre grands chevaux de bataille. Ils représentaient le connétable, et portaient tous quelques unes des armes dont il s'était servi. Après eux, venaient quatre autres chevaliers, montés de même, et présentant les bannières de l'illustre mort. Ensuite arrivèrent, pour l'offrande, le connétable de Clisson, les maréchaux de Sancerre et de Blainville, le frère du roi, le fils aîné du duc de Bourgogne, les princes de Navarre et de Bar, et huit autres personnages éminents, ayant tous en main quelque pièce d'honneur qui caractérisait la dignité du connétable, et qu'ils déposèrent devant l'autel. L'offrande achevée, l'évêque monta en chaire, et fit l'éloge du Bon Connétable, le commençant par ce texte de l'Écriture : *Son nom a volé jusqu'aux extrémités de la terre* [2], rappelant les principales actions du héros, et finissant par montrer que, pour mériter la réputation de Bertrand Du Gues-

France et conserva le titre de roi, quoiqu'il n'eût pas un pouce de terre dans le royaume dont il se prétendait souverain.

[1] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 18, p. 369.

[2] I. Mich., 3, 9.

clin, il fallait, comme lui, joindre l'honneur et la vertu à la valeur et à l'expérience [1]. Après ce discours, le prélat acheva la messe, et la cérémonie se termina par des aumônes abondantes qu'on distribua aux pauvres. Ainsi, la première oraison funèbre fut prononcée pour Du Guesclin, la dernière pour le grand Condé; car, après Bossuet, il ne faut compter personne : nouveau genre d'éloquence, inspirée par la gloire de nos armes, et noblement épuisée entre les cercueils de deux grands capitaines [2].

Bientôt eut lieu à Paris le couronnement de la reine Isabelle de Bavière. La veille, qui était un dimanche (22 août 1389), la reine fit son entrée dans la capitale, avec un appareil que tous les historiens représentent comme le plus magnifique en ce genre qu'on eût vu en France [3]. Tout ce que les ouvriers de l'époque avaient d'habileté, tout ce que les mœurs du temps admettaient de délicatesse fut épuisé [4] pour cette reine, alors l'amour et l'espérance de la patrie, car elle avait déjà donné un dauphin et elle promettait encore un autre rejeton à la race de saint Louis. On dressa, aux portes de la ville et dans les rues, des théâtres pompeusement décorés [5], où l'on représentait les histoires de l'Ancien-Testament [6]. C'était le goût du siècle : on le trouva depuis bizarre et ridicule; mais les bonnes mœurs ne souffraient point de ces sortes de spectacles, dont l'éclat supposait, d'ailleurs, le développement de l'industrie. Le lendemain, l'archevêque de Rouen, assisté de deux évêques, couronna, dans la Sainte-Chapelle, la reine qui devait devenir un objet de mépris et d'horreur pour tous les bons Français.

Ces fêtes magnifiques, en se succédant les unes aux autres, et plus encore les libéralités excessives du roi épuisèrent ses finances [7]. Comme il voulait faire, accompagné de ses fidèles conseillers, le voyage d'Avignon, puis du Languedoc, pour remédier aux désordres que les exactions du duc de Berri, gouverneur de cette province, y avaient causés [8], il tira du clergé [9], sous le nom spécieux d'un emprunt, des sommes tellement considérables qu'en

[1] *Hist. de S. Denis*, p. 504.
[2] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 195.
[3] Froissart.
[4] Juvénal des Ursins, p. 72.
[5] *Hist. anonyme*, p. 175.
[6] *Cérémon. franç.*, t. 2, p. 649.
[7] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 18, p. 371.
[8] *Ibid.*, p. 367.
[9] *Hist. anonym.*, p. 175.

plusieurs endroits l'argenterie et les ornements des églises furent mis en gage afin de satisfaire aux exigences du fisc.

Charles VI, ayant séjourné dans les principales villes, pour y prendre connaissance des affaires, n'arriva à Avignon que le 30 octobre 1389 [1]. L'anti-pape avait envoyé au devant de lui douze cardinaux et la plupart des autres prélats de sa cour. Charles VI, à son tour, témoigna à Clément le respect le plus profond. En l'abordant, il mit un genou en terre; il lui baisa le pied, la main et la bouche; et il s'assit à côté de lui, sur un siége un peu plus bas que le sien. Le jour de la Toussaint, l'anti-pape couronna le jeune roi de Sicile. A la messe solennelle, Charles VI donna à laver à Clément [2]. Après les onctions, les prières, les offrandes et toutes les cérémonies, le nouveau roi communia sous les deux espèces, par imitation de ce qui se pratiquait au sacre des rois de France. La fête fut terminée par un festin splendide, où l'anti-pape mangea seul à sa table, et les deux rois à une autre table, également seuls et servis par les grands officiers de leur cour [3].

Charles VI quitta Avignon, le 3 novembre 1389, chargé de présents, ainsi que des priviléges et des grâces spirituelles qu'il avait cru l'anti-pape en droit de lui conférer.

Pendant son séjour à Toulouse, un accident lui fournit l'occasion d'établir une espèce d'ordre de chevalerie ou d'ordre militaire, mais qui n'a point subsisté. La nuit l'ayant surpris, à la chasse, au milieu d'une forêt, il perdit sa route [4]. Ému du péril qu'il courait dans ce lieu solitaire et parmi les bêtes sauvages qui le peuplaient, il se souvint qu'il y avait, dans l'église des Carmes de Toulouse, une chapelle très célèbre, sous le nom de Notre-Dame de Bonne-Espérance [5]. Il fit aussitôt vœu d'offrir, s'il échappait au danger présent, le prix de son cheval dans cette chapelle dédiée à Marie [6]. Ses prières furent exaucées, et, la nuit étant devenue moins obscure, l'on retrouva le chemin et l'on sortit de la forêt. Dès le lendemain, le roi, réalisant sa promesse, fit son offrande à l'autel de la Sainte Vierge, et institua en même temps l'ordre de la Ceinture de Bonne-Espérance : peut-être ce mot, tracé sur une ceinture ou cordon, était-il la marque distinctive du nouvel ordre militaire.

[1] *Hist. de Languedoc*, t. 4, p. 393.
[2] *Vit*, t. 1, p. 523 et 1377.
[3] Godefroi, *Annot. sur l'hist.* de Jean Juvén. des Ursins, p. 570, 571.
[4] La Faille, *Annal. de Toulouse*, t. 1, p. 143.
[5] Ménétrier, *Hist. de Lyon*, p. 508.
[6] *Hist. de Languedoc*, t. 4, p. 396.

Les Carmes de Toulouse, chez qui l'institution en avait eu lieu, reconnurent les bienfaits de Charles VI et des nouveaux chevaliers de sa suite, en s'engageant à célébrer tous les jours, pour eux, une messe dans la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Espérance. Telle fut l'origine d'une chevalerie, instituée, à ce qu'on croit, sur le modèle d'un ordre de l'Espérance que le duc de Bourbon avait fondé vingt ans auparavant [1].

Charles VI, ayant rempli le but de son voyage en Languedoc, repassa par Avignon au mois de janvier 1390 et se rendit à Paris le mois suivant.

Clisson, la Rivière et Noviant, sous l'influence du schisme qui désolait l'Église, et à l'exemple des légistes qui avaient dominé dans le conseil des rois précédents, ne songeaient qu'à étendre le pouvoir royal aux dépens des priviléges ecclésiastiques. Comme point de départ de leurs attaques contre ces priviléges du clergé, ils affirmaient que Constantin n'avait pu céder au pape saint Sylvestre, le domaine temporel de Rome [2]. Ils ne s'expliquaient point que les ecclésiastiques fussent en possession de faire justice des criminels; droit souverain, disaient-ils, et qui ne saurait appartenir qu'aux rois et aux princes. Enfin, ils traitaient d'abus le privilége de la cléricature qu'on accordait quelquefois à des gens sans lettres, pour donner occasion aux juges d'Église d'attirer à leurs tribunaux les personnes laïques, au préjudice des seigneurs séculiers. Dans cette lutte des deux juridictions, renouvelée par les conseillers de Charles VI, il eût été facile de répondre qu'en admettant comme vraie la donation de Constantin aucun principe ne s'opposait à ce qu'un empereur cédât au pape le temporel de la ville de Rome; que la possession où étaient quelques ecclésiastiques de faire justice des criminels, et par exemple de les punir de mort, était une concession émanée des rois et des princes souverains, qui avaient bien voulu communiquer cette partie de leur puissance à quelques seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers; que, d'ailleurs, les ecclésiastiques n'exerçaient point par eux-mêmes la justice criminelle, et qu'ils recouraient à cet effet au ministère des laïques; qu'enfin, si l'on étendait le privilége de la cléricature à d'autres qu'à des clercs, c'était une réforme à faire, et qu'on pouvait la demander aux évêques. Les ministres de Charles VI, sans se préoccuper de ces considérations péremptoires, commencèrent

[1] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 18. p. 378.
[2] *Ibid.*, p. 399.

par la Normandie où le clergé avait de grandes terres et des juridictions fort étendues. Les juges séculiers reçurent l'ordre de resserrer la puissance des évêques, et de punir leur résistance par des amendes. On s'alarma de ces tentatives, et, comme leurs auteurs, en généralisant leurs mesures, essayèrent aussi de restreindre les droits de l'Université, ce corps, attentif à ne pas laisser entamer ses priviléges, combina son opposition avec celle du clergé. Les remontrances qu'il avait préparées devaient même contenir, sur les droits du roi et sur la conduite des ministres, des observations tellement vives, que le chancelier, Arnaud de Corbie, interrompit l'orateur, en lui disant que le roi aurait évité aux réclamants la peine de solliciter le maintien de leurs priviléges, s'il les avait mieux connus[1]. Le pouvoir politique s'inclinait devant le pouvoir moral. Cette déférence pour l'Université prouve du moins que nos aïeux, que l'on nous représente sans cesse comme si ignorants et si grossiers, faisaient une grande estime de la science et des savants, qu'ils considéraient comme très utiles au perfectionnement de la société; et que tous les efforts de ceux qui la gouvernaient tendaient à ce perfectionnement [2].

L'espoir qu'on avait dans l'avenir du règne de Charles VI ne fut pas de longue durée.

Pierre de Craon, favori du duc d'Orléans, accusait le connétable Clisson de lui avoir fait perdre la faveur de ce prince; mais il était moins stimulé contre lui par sa propre haine que par les conseils du duc de Bretagne. Dans la nuit du 13 au 14 juin 1392, le connétable, sortant peu accompagné de l'hôtel Saint-Paul, fut attaqué, dans la rue Culture-Sainte-Catherine, par vingt hommes armés, que Pierre de Craon, avait apostés pour l'assassiner. Clisson, après s'être longtemps défendu, aidé par un seul domestique, qui eut le courage de ne point l'abandonner, tomba sur le seuil d'une porte entr'ouverte [3], où il reçut encore plusieurs coups d'épée de ses assassins. Ils le crurent mort et se retirèrent. Cependant il n'était point blessé mortellement, et guérit. Trois des complices de Craon, ayant été saisis, firent bientôt connaître le principal auteur du crime, qui alla se réfugier en Bretagne. Le duc, sommé de le rendre, répondit qu'il avait passé sur ses terres, mais qu'il n'y était plus. Charles VI, que les liaisons de ce vassal avec l'Angleterre et sa mauvaise foi

[1] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 18, p. 402.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 163.
[3] Juvénal des Ursins.

dans l'exécution du traité conclu avec Clisson avaient déjà fort indisposé, résolut de porter la guerre dans ses États.

Les ducs de Berri et de Bourgogne, à qui il envoya l'ordre de venir le joindre avec les troupes qu'ils devaient fournir, obéirent, mais en disant hautement que cette guerre était injuste. Le 5 août, l'armée partit du Mans et prit la route de Nantes. Depuis trois ou quatre jours, on remarquait quelque égarement dans l'esprit et dans les yeux de Charles VI [1] : une espèce d'apparition, ménagée par les indignes oncles du roi et qui s'offrit à lui pendant qu'il traversait la forêt du Mans, augmenta le désordre dans lequel il était plongé. On prétend qu'un grand fantôme noir, revêtu d'une robe blanche, ayant la tête et les pieds nus, l'air égaré et le regard furieux, s'élança subitement d'entre deux arbres, et saisit la bride de son cheval, en lui criant : *Roi, ne chevauche plus avant, mais retourne, car tu es trahi.* Le spectre rentra dans la forêt, sans être poursuivi. Charles VI, frémissant et les traits altérés, continua sa route. Un page, qui portait la lance du roi, la laissa tomber sur le casque d'un autre page : à ce bruit, le prince sort de sa stupéfaction, tire son épée, fond sur les pages en s'écriant : « Avant, avant sur ces traîtres ! » Le duc d'Orléans accourt; Charles VI se jette sur lui. « Fuyez, beau neveu d'Orléans, lui crie le duc de Bourgogne, » monseigneur vous veut occir. Haro ! le grand meschef, monsei» gneur est tout dévoyé ! Dieu ! qu'on le prenne. » Toutefois, le roi ne tua ni ne blessa personne, et on le ramena au Mans sur une charette à bœufs.

Tels furent les premiers signes de cette démence qui, pendant un long règne, ne lui laissa que quelques intervalles de raison. Tel fut le prologue de la tragédie qui ensanglanta la France. On verra encore Charles VI pendant plus de trente ans à la tête du royaume, assez éclairé quelquefois pour donner des ordres utiles, mais trop peu maître de ses moments pour les faire exécuter en entier; toujours sincèrement attaché à la religion, mais n'ayant ni assez de vigueur dans l'esprit ni assez de suite dans ses actions pour remédier efficacement aux maux de l'Église [2].

Dès ce moment, il ne fut plus question de faire la guerre au duc de Bretagne : on conduisit le roi à Paris. Les ministres qu'il s'était choisis furent chassés par les ducs de Berri et de Bourgogne, qui s'emparèrent de nouveau du gouvernement [3]. On ne pensa plus à

[1] *Hist. anonym.*, l. 12, c. 3.
[2] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 18, p. 405.
[3] Froissart, l. 4, c. 44.

profiter des troubles dont l'Angleterre était agitée : une trève de vingt-huit ans fut signée avec Richard II [1]. Sur la demande de ce prince, Pierre de Craon obtint sa grace, et cet assassin revint à la cour en même temps qu'on en bannissait Clisson, et qu'on le dépouillait de toutes ses charges [2].

Désormais la France est jouée à pair ou non [3]. Tout dépendra de celui au pouvoir duquel se trouvera la personne du roi. Chacun va disposer à son tour de cette main royale, dont le seing est devenu, depuis un siècle, une arme si terrible.

De temps en temps l'état du roi sembla donner des lueurs d'espérances qui ne tardaient pas à s'évanouir. Les processions, les prières publiques, l'exposition des reliques, tout ce que le zèle religieux des peuples pouvait imaginer fut inutilement employé pour obtenir du ciel sa guérison. Les moyens humains n'étaient pas plus efficaces, et l'art des médecins s'épuisa vainement à chercher des remèdes à cette funeste maladie. Le roi, fatigué de tant de tentatives inutiles, ne voulait plus absolument voir de médecins, lorsque le maréchal de Sancerre, qui commandait en Guienne, lui envoya deux religieux augustins de ce pays, qui passaient pour très habiles dans la médecine et dans l'astrologie. Ces deux hommes osèrent accuser le duc d'Orléans d'avoir jeté un sort sur le roi son frère. L'accusation était insensée de toutes manières. Interpellés d'en donner des preuves, et n'ayant pu le faire, ils furent condamnés et exécutés (30 octobre 1398). A cette occasion, et à la sollicitation de Pierre de Craon, fut donnée une déclaration qui accorda des confesseurs aux condamnés, ce qui auparavant ne se pratiquait pas en France.

Charles VI, ayant fait son testament, vivait après avoir lui-même disposé de tout comme s'il était mort. Et c'est de ce roi, mort moralement, que l'on entend parler ensuite comme père d'enfants qui naissent au hasard; comme ayant été sur le point d'être brûlé dans un bal masqué, où cet insensé figurait déguisé en sauvage; comme niant qu'il eût été roi; comme effaçant avec fureur son nom et ses armes, priant qu'on éloignât de lui tout instrument avec lequel il eût pu blesser quelqu'un, disant qu'il aimait mieux mourir que de faire du mal à personne, conjurant au nom de Jésus-Christ ceux qui pouvaient être coupables de ses souffrances de ne le plus tour-

[1] *Annot. sur l'hist. de Charl. VI*, p. 581.
[2] Juvénal des Ursins.
[3] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 153.

menter et de hâter sa fin, s'écriant à l'aspect de la reine : « Quelle » est cette femme? Qu'on m'en délivre! » Ombre auguste, malheureuse et plaintive, autour de laquelle s'agitait un monde réel de sang et de fêtes! Spectre royal dont on empruntait la main glacée pour signer des ordres de destruction, et qui, innocent des actes revêtus de son nom à la lumière du soleil, revenait la nuit parmi les vivants pour gémir sur les maux de son peuple! Quel monument durable atteste, au milieu de nous, les calamités d'un règne qui s'écoula entre l'apparition d'un fantôme et celui d'une bergère? Une amère dérision de la destinée des empires et de la fortune des hommes : un jeu de cartes (1)!

Cependant les ducs de Berri et de Bourgogne continuaient à gouverner et à dépouiller la France, profitant de la démence du roi pour obtenir la révocation des ordonnances utiles et populaires qu'il avait pu rendre dans les intervalles de raison. Ainsi, en 1394, il diminua les impôts du Languedoc, proscrivit les jeux de hasard, autorisa l'établissement de confréries d'archers et d'arbalètriers dans toutes les villes et les villages : institution qui, en suscitant des milices nationales, eût rendu l'invasion du territoire plus difficile à l'étranger. Ainsi, en 1401, il régularisa la perception des finances par une ordonnance qui eût porté d'excellents fruits dans un autre temps. Mais de telles mesures n'avaient point la sanction des ducs de Bourgogne et de Berri.

Le duc d'Orléans, non moins ambitieux et peut-être plus avide, n'envisagea qu'avec jalousie le pouvoir de ses deux oncles, et se plaignit de ce qu'étant frère du roi, et par conséquent plus près du trône, il n'avait cependant qu'une très petite part à l'administration. Il haïssait surtout le duc de Bourgogne, plus actif et plus entreprenant que l'autre; et cette haine, qui bientôt devint réciproque, était déjà poussée à un tel point que les deux rivaux rassemblèrent des troupes aux environs de Paris, et qu'il s'en fallut peu qu'ils ne donnassent à ses habitants le spectacle d'un combat où le sang français seul aurait coulé.

Le frère du roi, nommé par Charles VI président du conseil général des aides et finances, dans le pays de la Langue-d'Oyl, ayant décrété une taxe, comme s'il eût été d'accord avec ses oncles, se vit désavoué par ceux-ci. Le duc de Bourgogne écrivit même au prévôt de Paris qu'il avait refusé son consentement, en considération de la misère du peuple. L'effet de cet appel à l'opinion po-

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 200.

pulaire fut grand et soudain. La bourgeoisie, habituée à être pressurée, se rallia au prince qui semblait s'intéresser à elle et la compter pour quelque chose. Puis, le conseil, assemblé par ordre du roi dans un de ces moments de calme que lui laissait son mal, décida (20 juin 1402) que le duc de Bourgogne aurait la principale administration, parce qu'effectivement il avait plus d'expérience, et paraissait moins disposé à abuser de l'autorité que le duc d'Orléans, qu'entraînaient la fougue de ses passions et un goût de dépense effréné. Celui-ci, forcé de céder, en conserva un ressentiment profond.

Dès lors ce ne furent plus que cabales et intrigues de la part de ces deux princes, cherchant mutuellement à s'arracher le pouvoir : la reine soutenait le duc d'Orléans, son beau-frère; les ministres et le peuple donnaient la préférence au duc de Bourgogne. Ainsi l'on préludait aux désordres que devait produire la longue rivalité de ces deux maisons, rivalité dans laquelle on vit la nation française, toujours légère, enthousiaste quelquefois jusqu'à l'imbécillité, déchirer elle-même son propre sein pour soutenir l'odieuse querelle de princes qui ne combattaient qu'afin d'usurper le droit d'être ses tyrans [1].

Si, au dedans, la France était sans gloire, au dehors elle jouissait d'un grand ascendant. Les Génois, affaiblis par leurs divisions intestines et craignant d'être asservis par les Visconti de Milan, se mirent sous la protection de Charles VI, lui déférèrent la suzeraineté de leur république, et reconnurent à son *vicaire* ou délégué les pouvoirs attachés au titre de doge (1396). Ce ne fut qu'en 1409 que, le maréchal Boucicault, gouverneur de Gênes, ayant violé les lois de la république, dont l'observation était stipulée, les Génois, s'insurgèrent contre leurs incommodes protecteurs et forcèrent Boucicault de se replier sur le Piémont, domaine de la maison de Savoie, alliée de la France.

L'expédition d'Italie ne fut pas la seule au dehors. Une croisade, la dernière de toutes, fit honneur, quoique malheureuse, à Jean de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne. L'Europe tremblait au nom de cette puissance ottomane qui, bientôt maîtresse de Constantinople, allait opprimer l'ancienne patrie de la civilisation, et qui expire aujourd'hui en rendant la liberté à la Grèce [2]. Bajazet avait annoncé qu'il passerait en Orient et qu'il ferait manger l'avoine à

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 101.
[2] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 195.

son cheval sur l'autel de Saint-Pierre à Rome : réaction des croisades, comme les croisades elles-mêmes avaient été la réaction du premier débordement des nations islamites sur les pays chrétiens. Au secours de Sigismond, roi de Hongrie, marchèrent dix mille Français, parmi lesquels on comptait mille chevaliers et mille écuyers des plus grandes familles de France, commandés par les plus grands seigneurs, sous la conduite de Jean de Nevers. Pour faire bientôt tant de mal à la France, il allait conquérir, dans les prisons de Bajazet, le surnom de *Jean-Sans-Peur*. La bataille de Nicopolis perdue (28 septembre 1396) contribua, avec les batailles de Créci, de Poitiers et d'Azincourt, à la dislocation de l'armée aristocratique et à l'établissement de l'armée nationale.

Trois ans après, Richard II, roi d'Angleterre, prince faible et voluptueux, se vit détrôné par son cousin Henri, duc de Lancastre. La haine contre la France entrait pour beaucoup dans cette conspiration [1]. Les Anglais ne pouvaient souffrir que leur roi eût épousé Isabelle, fille aînée du roi de France Charles VI, et que cette alliance eût été le nœud de la paix entre les deux couronnes. Le duc de Lancastre profita du mécontentement de la nation [2]. Il arma contre Richard, qui fut abandonné de ses troupes, livré à l'usurpateur, enfermé dans la Tour de Londres, et quelque temps après égorgé dans sa prison. Dans toute autre circonstance, Charles VI eût, sans doute, tiré vengeance de cet assassinat ; mais l'avis du duc de Bourgogne fut de reconnaître l'usurpateur, proclamé roi sous le nom de Henri IV, et la trêve avec l'Angleterre fut, en conséquence, prolongée pour vingt-six ans [3], bien que l'occasion eût été favorable pour rompre cette trêve onéreuse, et pour enlever aux Anglais le peu de places et de châteaux qui leur restaient en France. Dans ses intervalles de bon sens, le roi revenait sans cesse à cette pensée : il ordonnait d'envoyer des troupes en Guienne, et des secours aux mécontents ; mais ces ordres restaient sans exécution, parce qu'il retombait presque aussitôt dans sa démence.

Le royaume, dont cette démence prolongeait les maux, fut du moins consolé, le 21 février 1403, par la naissance d'un prince, qui fut depuis le roi Charles VII, monarque destiné à relever sa patrie par des moyens où l'on ne peut méconnaître une protection

[1] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 19, p. 39.
[2] *Hist. anonyme*, p. 418.
[3] Froissart, c. 119.

du ciel tout extraordinaire [1]. Le connétable Charles d'Albret tint le royal enfant sur les fonts baptismaux.

Nous touchons à cette époque où il n'y a plus ni roi ni patrie.

Le duc de Bourgogne meurt, le 27 avril 1404, à Hall, dans le Brabant [2]. C'était le seul, entre les frères de Charles V, qui eût montré du courage dans les combats; mais il était avide, voluptueux, vindicatif [3]. En avançant en âge, il avait recherché la popularité. Ce besoin d'être applaudi, en stimulant son goût pour la magnificence, avait été nuisible au bonheur de ses sujets. Il lui faisait dissiper en peu de mois les immenses revenus de son duché de Bourgogne, de son comté de Flandre et de tous ses autres États. Toujours endetté, ce prince puisait sans mesure dans le trésor de la couronne, et faisait souffrir les services publics plutôt que de retarder une fête. Lorsqu'il vint à mourir, sa succession personnelle se trouva tellement obérée que sa veuve et ses enfants furent forcés d'y renoncer, et que la première, en signe de cette renonciation, déposa son trousseau de clefs sur le tombeau du feu duc.

Jean-Sans-Peur, à qui sa succession politique était échue, vint à la cour, où la reine et le duc d'Orléans, maîtres absolus de l'esprit du roi, tour à tour imbécile ou furieux, ne se servaient de l'autorité remise entre leurs mains que pour assouvir leur cupidité. Comme le nouveau duc de Bourgogne était sur le point de marier sa fille aînée au dauphin, et le comte de Charolais son fils avec une des filles du roi, appuyé de cette double alliance et de sa qualité de prince du sang, il demanda dans le conseil une place qu'on ne put lui refuser. Il s'en servit habilement pour détruire le crédit du duc d'Orléans, en s'élevant fortement contre les impositions nouvelles que celui-ci ne cessait d'y proposer (5 mars 1405): par là il gagna la faveur des Parisiens, tandis que leur haine croissait à chaque instant contre son rival. Quelque temps après il se retira, comme s'il lui eût été impossible de supporter plus longtemps le spectacle des profusions de la reine et de son beau-frère. La lutte fut engagée entre le duc d'Orléans, l'homme du plaisir, et le duc de Bourgogne, l'homme de l'orgueil, du brutal et sanguinaire orgueil.

Cependant le peuple murmurait contre le luxe insolent de la cour, et contre l'avidité du duc d'Orléans. Il lui arrivait d'établir

[1] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 19, p. 60.
[2] Le Labour., *Hist. de Philip. de France*, p. 95.
[3] Sismondi, *Précis de l'hist, des Français*, t. 2, p. 7.

un impôt, et la nuit de forcer le trésor avec une bande d'hommes armés pour en enlever le produit. Il s'arrangeait avec les faux-monnayeurs et partageait avec eux. S'il protégeait les lettres, ce n'était qu'aux dépens du trésor public.

Un religieux augustin, prêchant devant la reine, le jour de l'Ascension 1405, osa se rendre l'organe des plaintes populaires. On essaya de l'effrayer, mais il n'en parla qu'avec plus de force devant le roi, qui avait désiré de l'entendre le jour de la Pentecôte. Après avoir retracé les désordres de la cour, après avoir montré que toutes les vertus y étaient foulées aux pieds et que tous les vices y dominaient, surtout la dureté envers le peuple, la mollesse dans la conduite et l'indifférence pour le bien de l'État, le courageux orateur rappela la mémoire de Charles-le-Sage [1]. « Il est vrai, dit-» il, sire, que le roi votre père établit des impôts sur son peuple, mais » c'était pour garantir ses frontières et pour enlever aux ennemis » de la France les places qu'ils avaient usurpées. Son économie et » sa vigilance le mirent en état non seulement de défendre le » royaume, mais d'en augmenter la gloire et de laisser encore en » mourant des richesses immenses. Aujourd'hui, les peuples sont « infiniment plus surchargés d'impôts qu'ils ne l'étaient alors, et » nous ne voyons ni ardeur à repousser les puissances ennemies, » ni attention à solder les gens de guerre, ni zèle pour l'honneur » de la nation. Tout l'argent passe entre les mains de quelques » imprudents, qui le dissipent en folles dépenses, en parties de plai-» sir et en vanités. Ce sont là, cependant, sire, les larmes et le » sang des pauvres; c'est la pure substance de vos sujets. Ils gé-» missent sous le joug qui les accable; leurs cris sont montés jus-» qu'au trône du maître des rois, et il est bien à craindre que Dieu, » dans sa colère, ne livre ce royaume à la domination des étrangers, » ou qu'il ne le laisse périr par les divisions intestines qui le mena-» cent. » C'était parler en prophète. Charles VI, dont le cœur était droit, fut frappé du discours du courageux prédicateur, et, comme en ce moment son mal lui laissait quelque relâche, il assembla le conseil pour délibérer sur la situation de l'État. Il s'y trouva des conseillers assez hardis pour confirmer tout ce qu'avait dit le religieux. Dès lors une réforme fut résolue, et l'on manda le duc de Bourgogne. Jean-sans-Peur partit pour Paris aussitôt qu'il en eut reçu l'ordre; mais il eut soin de se faire suivre par un gros corps de troupes [2],

[1] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 19, p. 124.
[2] *Hist. anonyme;* Monstrelet, c. 25.

et cette opération fut conduite avec un tel mystère que, lorsque la nouvelle en parvint à Paris, l'armée du duc était déjà sous ses murs.

Le roi venait de tomber dans un accès plus violent qu'aucun de ceux qu'il avait éprouvés jusqu'alors : on ne pensait déjà plus aux projets de réforme, et la reine ainsi que le duc d'Orléans étaient plus puissants que jamais. L'arrivée subite du duc de Bourgogne les frappa de terreur. Ils n'avaient aucune force à lui opposer; le peuple les détestait; presque tout le conseil était contre eux, et ils se trouvaient en quelque sorte à la merci de leur ennemi. Le duc d'Orléans ne vit d'autre parti à prendre que celui de la fuite; et la reine, qui n'eut pas honte de le suivre, chargea, avant son départ, Louis de Bavière son frère, et quelques seigneurs qui lui étaient attachés, d'enlever le dauphin. Elle les attendait à Corbeil, où le duc d'Orléans était allé la joindre; mais le duc de Bourgogne, instruit à temps de cet enlèvement, avait volé aussitôt sur les traces des ravisseurs, et ramené le jeune prince, qui d'ailleurs ne s'était décidé à les suivre qu'avec la plus grande répugnance. Alors la reine et son beau-frère, plus effrayés que jamais, quittèrent Corbeil et se réfugièrent à Melun. Le dauphin, conduit par le duc de Bourgogne, rentra dans Paris aux acclamations de tous les habitants (1405).

Cependant le duc d'Orléans faisait fortifier Melun, et envoyait des ordres dans les provinces pour faire lever des troupes. En même temps le parlement recevait de lui des lettres, dans lesquelles l'action du duc de Bourgogne était traitée d'attentat contre la majesté souveraine. Bientôt, le frère du roi se trouva à la tête de vingt mille hommes, avec lesquels il s'approcha de la capitale. Son ennemi prenait, de son côté, des mesures pour défendre cette ville, et il était secondé par les habitants. Les chaînes et les armes qu'on leur avait enlevées lors de la révolte des Maillotins leur furent rendues; on mit le Louvre et la Bastille en état de défense; plus de vingt-cinq mille soldats furent rassemblés dans l'enceinte de la ville, sans compter les corps répandus dans les villages circonvoisins. On s'attendait à une bataille, dont l'issue ne pouvait qu'être funeste à la France, quel qu'eût été le vainqueur. Les princes du sang sentirent alors toute l'étendue du péril; ils se firent médiateurs entre les deux rivaux, et, après deux mois de mouvements et d'alarmes, on parvint à conclure à Vincennes un traité dans lequel le duc de Bourgogne fut admis à partager avec le duc d'Orléans l'autorité de lieutenant-général du royaume.

Cette paix hypocrite dura une année, pendant laquelle Jean-

sans-Peur songea à reprendre Calais à l'Angleterre : mais cette entreprise ne devait immortaliser que le grand Guise. Le duc d'Orléans retint l'argent destiné aux frais de l'expédition, qui manqua. Les deux rivaux reparurent ensuite dans le conseil, où leur animosité réciproque sembla avoir pris de nouvelles forces. Toujours opposés l'un à l'autre dans les débats, on tremblait à chaque instant qu'ils n'en vinssent à quelque violence, et les princes n'étaient occupés que du soin d'apaiser ces fougueux ennemis [1]. Néanmoins, on était loin de s'attendre à la catastrophe qui était sur le point d'arriver.

Le duc de Bourgogne avait formé depuis six mois le dessein de faire assassiner le duc d'Orléans. On prétend qu'une indiscrétion de ce dernier contribua plus encore que la haine politique à pousser Jean-sans-Peur, outragé comme époux, à cet horrible attentat. Quoi qu'il en soit, le crime fut médité et conduit avec un sang-froid et une patience qui le rendent encore plus exécrable. Les assassins, au nombre de dix-huit, entrèrent, le 6 novembre 1407, dans une maison portant l'enseigne de Notre-Dame, près la porte Barbette, et y restèrent cachés pendant dix-sept jours. Le 20, il se fit, par les soins du duc de Berri, une nouvelle réconciliation entre les deux princes; et l'on ne peut raconter sans frémir que, conduits tous les deux aux Augustins par leur médiateur, ils y communièrent à la même messe, et que mille témoignages de confiance et d'amitié succédèrent à cette pieuse cérémonie [2]. Trois jours après (23 novembre 1407), le duc d'Orléans, qui avait passé une partie de la journée à l'hôtel Saint-Paul, se rendit à l'hôtel Barbette, où demeurait la reine, alors en couches : il y soupa. Vers huit heures, l'un des conjurés, valet de chambre du roi, se fit annoncer, et lui dit que ce prince le demandait à l'hôtel Saint-Paul. Le duc partit, accompagné seulement de deux écuyers montés sur le même cheval, et précédé de valets de pied qui portaient des flambeaux. Les assassins étaient rangés le long de la maison de l'Image Notre-Dame : aux premiers mouvements qu'ils firent, le cheval qui portait les deux écuyers prit le mors aux dents, et ne s'arrêta qu'à l'entrée de la rue Saint-Antoine. Le duc fut aussitôt enveloppé par cette troupe de scélérats, qui l'attaquèrent en criant : *A mort!* — *Je suis le duc d'Orléans*, dit-il en élevant la voix. *Tant mieux*, repartit un des meurtriers, *c'est ce que*

[1] *Hist. anonym.*; Juvénal des Ursins; Monstrelet.

[2] *Annales de France*, an. 1407.

nous demandons, et en même temps un coup de hache lui abattit la main gauche, dont il tenait le pommeau de sa selle. Plusieurs coups de glaive et de massue s'étant rapidement succédé, le prince tomba de cheval, épuisé par le sang qu'il perdait, et se défendit encore quelque temps à terre, relevé sur ses genoux, et parant avec le bras les nouveaux coups qu'on lui portait : *Qu'est ceci? d'où vient ceci?* s'écriait-il de temps en temps. Enfin un dernier coup de massue lui fit sauter la cervelle, et l'étendit raide mort sur le pavé. Lorsqu'il ne donna plus aucun signe de vie, les assassins approchèrent un flambeau pour voir s'il était mort. Alors un homme, dont le visage était caché sous un chaperon rouge, sortit de la maison de l'Image Notre-Dame : il tenait une massue, dont il déchargea un dernier coup sur le prince en disant : *Éteignez tout, allons-nous-en, il est mort.* Était-ce le duc de Bourgogne? Les assassins, en se retirant, mirent le feu à la maison qui leur avait servi de retraite, et semèrent des chausses-trapes pour arrêter ceux qui voudraient les poursuivre.

Cependant les écuyers revinrent; les domestiques qui étaient restés à l'hôtel Barbette arrivèrent; ils relevèrent le cadavre défiguré de leur maître, et le portèrent dans l'hôtel du maréchal de Rieux, situé vis-à-vis de l'endroit où le meurtre venait d'être commis. Dans un moment, la funeste nouvelle est répandue : la reine, à demi morte de douleur et d'effroi, se fait transporter à l'hôtel Saint-Paul. Dès la pointe du jour, les princes s'assemblent à l'hôtel d'Anjou, rue de la Tixeranderie; on fait fermer les portes de la ville; des corps-de-garde sont placés dans les rues, et l'on commence la recherche des assassins. Le corps du duc d'Orléans fut alors transféré dans l'église des Blancs-Manteaux, où les princes allèrent le visiter. Aucun d'eux ne donna plus de signes de douleur, ne manifesta une plus vive indignation que le duc de Bourgogne. Il croyait son crime bien caché : en effet, on n'eut garde de jeter les soupçons sur lui, et ils errèrent pendant plusieurs jours sur diverses personnes que le duc d'Orléans avait offensées. Enfin le prévôt de Paris, ayant appris qu'un des assassins s'était réfugié dans l'hôtel du duc de Bourgogne, vint au conseil, et demanda des ordres pour être autorisé à faire des perquisitions dans les palais des princes du sang. Le duc, qui jusque là avait joué son rôle avec l'audace d'un scélérat consommé, perdit alors contenance. Frappé comme d'un coup de foudre par cet incident, auquel il ne s'attendait pas, prévoyant quelle serait la décision du conseil et les suites terribles qu'elle allait avoir; il con-

duisit le duc de Berri, son oncle, à l'une des extrémités de la salle, et là, d'une voix tremblante et la pâleur sur le front : « Le diable » m'a tenté, dit-il, et c'est de moi qu'est parti le coup. » Ayant confessé son crime, il sortit. Le duc de Berri s'écria : « Je perds » à la fois mes deux neveux. » Mais l'horreur qu'un tel aveu inspira à ce prince ne lui permit de prendre à l'instant même aucune mesure contre l'assassin. Le lendemain on voulut, mais trop tard, s'assurer de sa personne; il était déjà loin de Paris et hors de toute atteinte. Il avait fait rompre le pont de Sainte-Maxence, pour arrêter ceux qui pourraient le poursuivre; et, ayant trouvé des chevaux préparés sur la route, il arriva en six heures à Bapaume, la plus prochaine de ses forteresses. En mémoire de son heureuse délivrance, le duc de Bourgogne ordonna qu'on y sonnerait à perpétuité l'*Angelus* à une heure après midi. Ces pratiques de dévotion, mêlées aux crimes les plus exécrables, sont des traits qui caractérisent ce siècle.

Les suites ne répondirent pas au premier mouvement d'indignation qu'avait produit un crime aussi atroce.

Vainement la duchesse d'Orléans, Valentine Visconti, fille du riche Galéas, duc de Milan, aimable et vertueuse princesse dont le doux ascendant soumettait naguère le furieux Charles VI, son beau-frère, aux volontés du duc d'Orléans, son époux [1]; vainement cette veuve éplorée, qui était à Château-Thierry lorsqu'elle apprit la fatale nouvelle, accourut à Paris se jeter aux pieds du roi et lui demander vengeance; vainement l'infortuné monarque, alors dans son bon sens, lui jura de faire un grand exemple du coupable : le duc de Bourgogne, du fond de ses États où il rassemblait toutes ses forces, menaçait déjà ses ennemis, et leur faisait éprouver les terreurs dont il avait été un moment frappé. Non seulement on n'avait point de troupes à lui opposer; mais la reine et les princes voyaient avec douleur que les Parisiens, satisfaits de la mort du duc d'Orléans, favoriseraient son assassin, que ses déclamations contre les impôts avaient rendu cher à la populace. On fut donc dans la triste nécessité de négocier avec celui qu'on aurait voulu punir. Les conférences se tinrent à Amiens, et le duc de Bourgogne s'y montra tellement intraitable, que le duc de Berri et le roi de Sicile, qu'on avait envoyés auprès de lui pour obtenir qu'au moins il demandât pardon au roi de son crime, revinrent sans avoir pu rien terminer. Alors il s'avança vers la capitale avec son armée.

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 154.

A l'approche du meurtrier de son époux, la duchesse d'Orléans sortit de Paris. Jean-sans-Peur y entra comme dans une place conquise, au milieu des transports de joie du peuple, qui voyait en lui son libérateur. Il osa non seulement se présenter aux yeux du roi, mais demander à justifier l'assassinat du duc d'Orléans. Cette justification inouïe eut lieu le 8 mars 1408, dans la grande salle de l'hôtel Saint-Paul, devant une assemblée composée des princes du sang, des prélats, des seigneurs, du prévôt des marchands et des principaux bourgeois. Un franciscain, le Normand Jean Petit, docteur de Sorbonne, prononça une longue et pédantesque apologie qu'on parut goûter, et qui fit horreur [1]. Jean-sans-Peur, enivré de son triomphe, ne prévoyait pas sans doute qu'on pourrait un jour retourner contre lui cette doctrine du poignard [2]. Le lendemain, l'orateur répéta son discours sur un échafaud dressé au milieu du parvis de Notre-Dame, et la populace l'écouta avec les plus vifs applaudissements.

La reine effrayée s'enfuit précipitamment à Melun avec le dauphin et ses autres enfants; les princes du sang la suivirent. C'était ce que demandait le duc de Bourgogne, qui, devenu par là l'arbitre suprême du gouvernement, n'éprouva plus aucun obstacle pour arracher à un monarque en démence l'approbation de son lâche assassinat. Charles VI signa en effet des lettres, dans lesquelles il déclarait que le duc de Bourgogne n'avait tué son frère *que par le fervent et loyal amour et bonne affection qu'il avoit à lui et à sa lignée.*

Le triomphe de ce prince fut court; et c'est une chose remarquable, dans ces temps de désastres, que cette alternative de bons et de mauvais succès, signe évident de la faiblesse des deux factions [3].

Tandis que le duc de Bourgogne dominait à Paris, la reine et la duchesse d'Orléans rassemblaient leurs partisans; le duc de Bretagne leur amenait une armée; et bientôt leurs forces furent telles que ces deux princesses menacèrent à leur tour la capitale, et que leur adversaire ne chercha qu'un prétexte honorable pour leur céder la place. Il le trouva dans la révolte des Liégeois contre l'évêque, leur souverain. Celui-ci l'appelait à son secours: il y vola. Alors la reine, la duchesse et les princes entrèrent à Paris, où l'on n'éprouvait que de la haine et du ressentiment contre eux,

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 154, et *Hist. de France*, t. 4, p. 171.
[2] *Hist. de France*, t. 7, p. 305.
[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 113.

tandis qu'on y regrettait ouvertement le duc de Bourgogne. A peine furent-ils arrivés qu'ils firent indiquer une séance du conseil royal, où la mémoire du duc d'Orléans fut justifiée, et une accusation intentée contre son meurtrier. On allait le condamner, lorsqu'on apprit la nouvelle d'une victoire signalée qu'il venait de remporter sur les Liégeois dans la plaine de Hasbain. Les vaincus laissèrent vingt-cinq mille hommes sur le carreau, et ce fut la plus sanglante bataille du quinzième siècle (1408).

Ce succès jeta l'effroi au milieu de cette cour faible et incertaine, en même temps qu'il accrut l'animosité des Parisiens. Ceux-ci auraient naguère porté le deuil de la commune liégeoise; mais, les vingt-cinq dernières années ayant dénoué le lien qui avait un moment uni toutes les bourgeoisies, la ruine des communes de la Meuse n'aliéna point du duc de Bourgogne le peuple de Paris [1]. Il se flattait, au contraire, que Jean-sans-Peur, arrivé au pouvoir, abolirait les impôts. On vit donc le duc de Bourgogne se rapprocher en vainqueur des murs de la capitale, et forcer de nouveau ses ennemis à la fuite; mais cette fois ils emmenèrent avec eux Charles VI, et la cour fugitive prit la route de la Touraine, tandis que le duc rentrait à Paris.

Le départ du roi déconcerta ce prince : quel que fût pour lui l'attachement des Parisiens, il avait besoin de la présence du monarque pour ôter à sa conduite une apparence de révolte qui aurait fini par lui enlever ses partisans. Cette circonstance le disposa à écouter les propositions qui lui furent faites par ses adversaires, non moins embarrassés que lui. Une nouvelle négociation fut donc entamée, et la mort de la duchesse d'Orléans, qui arriva sur ces entrefaites, la rendit plus facile qu'on ne l'avait d'abord espéré.

Valentine de Milan succomba, le 4 décembre 1408, à sa douleur, sans avoir pu obtenir justice. On accusait cette princesse de sortiléges : les sortiléges de Valentine étaient ses graces. Cette Italienne, apportant dans notre rude climat, dans la France barbare, des mœurs polies et le goût des arts, dut paraître une magicienne. On l'aurait brûlée pour sa beauté, comme on brûla Jeanne d'Arc pour sa gloire [2].

Enfin on conclut à Tours un traité dans lequel la paix devait être scellée par le mariage du fils puîné du duc d'Orléans, avec une fille du duc de Bourgogne [3], et la ville de Chartres fut choisie

[1] *Hist. de France*, t. 7, p. 315

[2] Châteaubriand, *OEuv. compl.*, t. 5 *ter*, p. 204.

[3] *Hist. anonym.*, l. 28, c. 17.

pour le lieu de l'entrevue. Elle se fit dans la cathédrale (9 mars 1409). Le duc s'y prosterna aux pieds du roi, et lui demanda pardon. Se présentant ensuite devant les jeunes fils du duc d'Orléans, Charles, père de Louis XII; Philippe, comte de Vertus; et Jean, comte d'Angoulême, aïeul de François I[er] [1], il les pria d'ôter de leur cœur tout souvenir de son crime. Les réponses, concertées d'avance, furent favorables; on s'embrassa mutuellement, et chacun, après cette *paix fourrée*, se sépara conservant dans son cœur sa haine et ses projets de vengeance. Le roi revint alors à Paris, accompagné du duc de Bourgogne, et les princes d'Orléans retournèrent à Blois.

Pour ne point voir le triomphe de son ennemi, la reine se retira de nouveau à Melun, emmenant avec elle le dauphin qui entrait dans sa quatorzième année; et, par une politique mal entendue, elle affecta de ne paraître à la cour que dans les intervalles de santé dont jouissait le roi. C'était ce que demandait le duc de Bourgogne.

Ambitionnant l'appui du peuple, afin de balancer ainsi l'influence des princes ses adversaires, il se livra à des recherches sévères sur les dilapidations des financiers, et le supplice du surintendant Montagu fut la suite de cette enquête. L'estime qu'en avait faite Charles V, qui l'avait élevé par degrés aux emplois les plus éminents, prouve que Jean de Montagu n'était pas un homme ordinaire. On le fit mettre à la question, où il avoua, dit le père Daniel, *ce qui était et ce qui n'était pas;* et, sur ce qu'il avait confessé, on le condamna à avoir la tête tranchée. Ce fut le prévôt de Paris, Des Essarts, qui présida le tribunal par lequel il fut condamné, tribunal de *commissaires* et non de *juges*, suivant l'observation naïve et profonde qu'en fit à François I[er] un religieux de l'abbaye de Marcoussy, où Montagu avait été enterré, quelques années après son exécution. Ce prince fut si frappé de cette distinction, que, mettant la main sur l'autel, il fit serment de ne jamais faire mourir personne par commissaires.

En ayant l'air de n'oser rien entreprendre sans consulter la reine, le duc de Bourgogne réussit à lui donner une fausse sécurité [2]. Par cette conduite habile et modérée, il parvint à se faire nommer

[1] Le duc d'Orléans avait laissé, en outre, un fils naturel, qui fut le célèbre comte de Dunois. Par la branche illégitime de la maison d'Orléans, on passe de Dunois aux Longueville; par sa branche légitime, on arrive de Valentine de Milan à Louis XII et à François I[er] (Châteaubriand, *Œuvr. compl.* t. 5 *ter*, p. 202).

[2] Monstrelet, c. 57.

surintendant de l'éducation du dauphin, et devint maître des affaires, au point que la haine et la jalousie des princes se réveillèrent avec une nouvelle fureur. Tel fut le motif de leur première confédération, tenue à Gien, le 15 avril 1410 [1]. L'intérêt de l'État, le maintien de la justice, le service du roi étaient les prétextes de cette ligue; l'expulsion du duc de Bourgogne en était le véritable objet.

Dans la conférence de Gien, on arrêta le mariage du jeune duc d'Orléans, qui venait de perdre sa compagne, avec Bonne, fille de Bernard, comte d'Armagnac, qui prétendait descendre de Clovis [2], et qui était gendre du duc de Berri. Ce seigneur, le plus puissant du midi et l'un des plus grands hommes de son temps, devint alors l'ame du parti auquel il était attaché; il eut le funeste privilége de lui donner son nom, et en fut par la suite l'une des plus illustres victimes [3].

Bernard était du petit nombre des représentants de l'ancienne féodalité qui avaient conservé quelque indépendance : il la devait à la situation de son fief dans les Pyrénées, sous l'incertaine suzeraineté du monarque anglais [4]. Aimé de la noblesse demi-sauvage de Gascogne, il l'entraîna à sa suite dans les plaines de France, qu'elle regardait encore comme un pays étranger; puis à cette pauvre noblesse de Gascogne, il prit à tâche de joindre la pauvre noblesse du reste de la France, classe alors nombreuse, qui n'avait pas d'autre industrie que les armes. Les Armagnacs se reconnaissaient entre eux à une bande de toile blanche passée sur l'épaule droite, car l'usage des uniformes n'avait point commencé [5].

Le duc de Bourgogne, très populaire dans les villes de la France du nord, se préparait, de son côté, à recevoir ses ennemis, et s'assurait des alliés, entre autres le duc de Bretagne, qu'il avait trouvé le moyen de détacher du parti contraire.

Ainsi, les deux moitiés de la France se rapprochaient, d'abord, il est vrai, pour se haïr ; le Midi venait visiter le Nord, comme naguère le Nord avait visité le Midi [6]. Ces rapprochements, même hostiles, étaient nécessaires : il fallait que la France, pour devenir *une* plus tard, se vît et se connût telle qu'elle

[1] D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, l. 10, c. 352; *Hist. anonym.;* Juvénal des Ursins.
[2] Anquetil, *Hist. de France*, t. 3, p. 110.
[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 117.
[4] Sismondi, *Précis de l'Hist. des Franç.*, t. 2, p. 28.
[5] *Ibid.*, p. 29.
[6] Michelet, *Hist. de France*, t. 4, p. 211.

était, diverse encore et hétérogène. Par là se prépara de loin l'unité de la nation, et déja le sentiment national était éveillé par les fréquents appels à l'opinion publique que faisaient les partis, par les manifestes continuels pour ou contre le duc de Bourgogne, par les prédications dans l'intérêt des factions, et par les représentations théâtrales où la foule était admise comme témoin des grands actes politiques.

Cependant les *Armagnacs*, car il faut maintenant employer ce mot et celui de *Bourguignons* pour désigner les deux factions qui s'apprêtaient à déchirer l'État, les Armagnacs s'avançaient des bords de la Loire vers Paris, ravageant impitoyablement le pays. Arrivés à Chartres, les princes écrivirent au roi une lettre dans laquelle ils déclaraient n'avoir pris les armes que pour l'affranchir, ainsi que le dauphin, de la tyrannie du duc de Bourgogne. Le conseil y répondit par une injonction de mettre bas les armes; et le roi, qui trouvait toujours juste le parti entre les mains duquel il était, voulait lui-même marcher contre les rebelles, dont l'armée, divisée en trois corps, campait déjà sous les murs de Paris.

Tant de préparatifs formidables, puisque chaque armée s'élevait à près de cent mille combattants, ne produisirent rien de décisif. L'hiver approchait, et les princes craignaient le manque de vivres et la dissolution de leurs troupes. De son côté, le duc de Bourgogne était peu sûr d'alliés rangés sous ses drapeaux pour un intérêt qui leur était étranger; et il éclatait déjà dans son armée des germes de divisions qui lui donnaient de vives inquiétudes. Un traité, qu'on appela la *trahison de Bicêtre*, parce qu'il n'y eut aucune sincérité des deux côtés, fut donc conclu au château de Bicêtre (2 novembre 1410) par les soins du duc de Berri, le médiateur accoutumé. Les conditions de ce traité, que dictait l'impuissance de se nuire, furent que les chefs des deux partis se retireraient de la cour, et ne pourraient y reparaître sans un ordre du roi. Ils s'engageaient en outre à ne point armer avant Pâques de l'année 1412, époque à laquelle on espérait que le dauphin serait en état de gouverner par lui-même.

Cette paix apparente fut rompue presque aussitôt que signée. Les assassins du feu duc d'Orléans avaient été exclus du traité. Le duc de Bourgogne ayant envoyé au duc de Berri le seigneur de Crouy, en qualité d'ambassadeur, le jeune duc d'Orléans, qui soupçonnait ce seigneur d'être l'un des assassins de son père, le fit arrêter et mettre à la question, sur ce simple soupçon. On ne peut dissimuler qu'il fut ainsi l'infracteur de la paix.

Les deux partis armèrent de nouveau. Pour prévenir les malheurs dont on était menacé, la reine voulut faire déclarer le dauphin régent du royaume : mais le vieux duc de Berri, toujours ambitieux et jaloux, s'opposa à cette mesure, qui aurait pu sauver l'État.

En vain Charles VI chercha, dans un intervalle lucide, à contenir personnellement les factions : le désordre des finances lui en ôtait les moyens. Il eût fallu de l'argent pour lever des troupes, et, le conseil du roi ayant sollicité une aide, le fameux Gerson, chancelier de Notre-Dame de Paris, osa déclarer, au pied même du trône, que les taxes ordinaires n'étaient déjà que trop considérables et qu'on finirait par pousser les peuples à secouer l'obéissance du roi et à le déposer. Les circonstances du schisme expliquent l'audacieuse théorie du chancelier sur la déposition des souverains[1]. Gerson, Almain, Jean Major et leurs disciples, que l'on peut appeler les précurseurs de Luther, ont paru en France à la tête de ces théologiens qui, mettant les conciles au dessus des papes, prétendaient consacrer dans le gouvernement de l'Église le dogme de la souveraineté du peuple[2]. Par une inévitable conséquence de cette théologie révolutionnaire, ils menaçaient déjà d'en faire l'application au gouvernement des princes temporels[3], et

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 19, p. 368.

[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1024.

[3] Si le concile est au dessus du pape, le peuple est au dessus du roi : la conséquence est de rigueur. « La raison en est, dit Gerson, que, lorsqu'il s'agit de remédier aux maux de l'Église ou d'un État quelconque, les sujets sont les *maîtres et les juges* des souverains, quand ceux-ci cherchent *leur intérêt aux dépens de l'État* ; » d'où il conclut que, si un roi sévit *injustement* contre son peuple, ses sujets sont déliés du serment de fidélité. (*Oper. Gerson*, t. 2, col. 190.)

Est-on étonné de ce passage? Nous allons donner d'autres sujets de surprise. Le même docteur, parlant devant Charles VI, introduit la *Sédition*, qui veut que l'on use sans ménagement de cette maxime de Sénèque : « Il n'y a point de sacrifice plus agréable aux dieux qu'un tyran. » Alors se présente la *Dissimulation* qui défend de s'en prévaloir. Au milieu de leur dispute arrive la *Discrétion*, envoyée par *la fille du roi qui est l'Université, mère des sciences*, à l'effet de mettre d'accord entre elles la *Sédition* et la *Dissimulation*. Elle leur apprend donc *quand et comment* l'on doit mettre en pratique la maxime de Sénèque ; elle établit des règles, des principes, et conclut enfin que, « si le *chef* ou quelque membre de l'État voulait *sucer le venin de la tyrannie*, chaque membre pourrait s'y opposer par les moyens *convenables*, et tels qu'il ne s'ensuivît pas un plus grand mal. » (*Oper. Gerson*, t. 4, p. 600.) Or, veut-on savoir quand un roi est réputé *tyran?* C'est lorsqu'il opprime ses sujets par des *exactions*, des *impôts*, des *tributs*, et qu'il empêche *le progrès des lettres*. « En tous ces cas, continue Gerson, *chaque particulier* a le droit de s'opposer *de toutes ses forces* au tyran. » Est-ce par la *sédition?* A Dieu ne plaise ; mais, selon lui, il n'y a sédition que lorsqu'on se révolte *sans cause*. Comment donc connaître qu'il y a ou non *cause légitime* de se révolter ? « Ceci demande une *grande*

l'École entière était infectée de ces théories détestables que nous verrons se développer par degrés dans la pratique jusqu'à nos jours, où elles ont reçu leur dernière application.

» *prudence*, » ajoute-t-il, et, pour ne point se tromper, il est d'avis « que l'on consulte les philosophes, les jurisconsultes, les légistes, les théologiens, qui sont des » *gens de bien*, d'une prudence consommée et d'une grande expérience, et qu'*on* » *s'en tienne à leur décision.* (*Ibid.*) Ainsi, dit à l'occasion de ce passage l'illustre archevêque de Cambrai, voilà le sort des rois dans les mains des suppôts de l'Université! Par suite de ces principes, nous l'avons vu depuis dans des mains plus viles, et l'on sait ce qui en est arrivé.

Partant de ces mêmes principes, Jean Major en déduit les mêmes conséquences. « Pourquoi les conciles sont-ils au-dessus des papes? c'est qu'il y a dans les peuples » une puissance *au-dessus des rois*, et qui peut les réduire à la raison quand ils s'en » écartent. Le roi, dit Major, *tient son royaume du peuple* » (*Tract. de auct. conc. sup. pap.*, t. 2, *Oper. Gerson*, col 1139) : d'où il conclut que le peuple peut lui ôter son royaume pour une cause *raisonnable*; et, par une analogie nécessaire, que les pontifes romains, ayant reçu, comme les princes temporels, leur puissance de la communauté, sont comme eux justiciables de la *multitude*, et peuvent être déposés par elle.

Jacques Almain nous fournira dans son *Traité du pouvoir naturel, civil et ecclésiastique* le complément de toutes ces doctrines. Il y dit formellement « que le » droit du glaive a été donné à l'*État* pour sa conservation; qu'un particulier, *quel* » *qu'il soit*, n'est, à l'égard de la communauté, que comme *une partie par rapport au* » *tout*, et qu'en conséquence, si quelqu'un est *pernicieux à la communauté*, c'est » une action louable que *de le mettre à mort.* — Il ajoute que le droit de vie et de » mort ayant été *donné* au prince *par la communauté*, il s'ensuit qu'elle possédait ce » droit *auparavant*, et qu'elle ne l'a reçu de *personne*, à moins que ce ne soit *de* » *Dieu :* » puis, tirant de ce principe les conséquences fécondes qui en découlent, il les réduit aux quatre conclusions suivantes : « 1° Que la puissance du glaive, » quant à son *institution*, n'est point *positive*; mais qu'elle est *positive*, quant à la » *participation* qu'en fait la communauté à une *certaine personne*, par exemple au » roi ou à plusieurs, selon *qu'il lui paraît plus convenable*; 2° qu'aucune commu» nauté *parfaite* ne peut *renoncer* à cette puissance; 3° que le prince n'use point du » droit du glaive *par sa propre autorité*; que la communauté même ne peut lui don» ner ce pouvoir; et que c'est à cause de cela que Guillaume de Paris dit (suivant » Almain) : « Que le pouvoir de juridiction des princes n'est que *ministériel*; » c'est» à-dire que les princes agissent comme *ministres* de la communauté et par l'autorité » qu'elle leur *délègue*. Enfin, 4° que la communauté ne peut renoncer au pouvoir » qu'elle a sur le prince *établi par elle*, et qu'elle peut s'en servir pour *le déposer* » *quand il gouverne mal;* cela étant un droit naturel. D'où il suit, en outre, que » naturellement il ne peut exister, *en aucun cas*, de monarchie *purement royale.* » (Jacob. Almain, *Quæst. resumpt. de Dominio natur. civil. et eccles.*, t. 2, *Oper.* Gerson, p. 963 et 964.)

Tels étaient les principes de l'Université au quinzième siècle. Ils se sont propagés jusqu'à nos jours par des traditions non interrompues et fidèlement conservées par Richer, Febronius, et leurs disciples les quesnellistes, les jansénistes, etc. Le protestant J.-J Rousseau, citoyen de Genève et *membre souverain* de sa communauté, n'a fait que reproduire, dans le dix-huitième siècle, des doctrines qui ont eu leur dernière application, en France, avant la fin de ce siècle détestable. L'histoire de notre patrie n'est presque plus maintenant qu'un long récit des ravages que ces faux principes firent dans son sein et des malheurs qu'ils y causèrent, entre ces deux époques à jamais mémorables. L'on peut en dire autant de l'histoire de l'Europe entière.

Les Armagnacs avaient passé la Seine, et ravageaient le Beauvoisis et le Soissonnais, tandis que le duc de Bourgogne rassemblait ses forces dans le Vermandois. Des conférences tenues à Melun n'eurent aucun succès : le duc de Berri, par la partialité qu'il y montra pour la faction orléanaise, perdit toute la confiance des Parisiens; on le soupçonna même de vouloir livrer la ville à cette faction, ce qui le força d'en sortir.

Dans cet état de trouble et d'inquiétude, le corps municipal et les principaux bourgeois, craignant le retour des horreurs dont ils avaient déjà été les témoins, crurent bien faire en nommant à la place de gouverneur de Paris, vacante par la retraite du duc, le comte de Saint-Pol, zélé partisan de Jean-sans-Peur. En cela, loin de détruire le mal, ils l'aggravèrent. Pour favoriser le parti auquel il était attaché, le gouverneur de Paris voulut rendre sa domination indépendante de la cour, et ce fut dans les dernières classes du peuple qu'il chercha des instruments propres à l'exécution d'un tel projet. Une compagnie, composée de bouchers, d'écorcheurs et de misérables pris dans la plus vile populace, fut rassemblée sous le commandement des Le Goix, des Saint-Yon, des Thibert, propriétaires des étaux de la Grande-Boucherie de Paris [1]. Ce corps reçut le nom de *Milice royale*, et ce fut à lui que la garde de la capitale fut confiée. Il s'en rendit bientôt la terreur. Ces hommes féroces parcoururent la ville, répandant le sang humain comme celui des animaux qu'ils étaient accoutumés à verser. Le nom d'*Armagnac* devint un signe de proscription : et quiconque le recevait d'un de ses ennemis était, sur-le-champ, et sans examen, assommé, noyé ou massacré. Il suffisait de déplaire à ces scélérats ou d'exciter leur avidité pour éprouver leurs fureurs ; et, s'ils épargnaient quelques uns des plus riches citoyens, c'était pour les traîner en prison, et leur faire acheter chèrement leur liberté. Les autorités se taisaient devant eux; ils assiégeaient le palais du roi, les diverses juridictions, et il ne se publiait plus d'ordonnances qu'au gré de cette insolente milice. Enfin leurs excès allèrent au point qu'on ne crut pas le roi et le dauphin en sûreté à l'hôtel Saint-Paul, et qu'on jugea nécessaire de les transférer au Louvre.

Des citoyens paisibles s'étaient exilés de la ville, en proie à ces horreurs, espérant trouver un asile dans les campagnes : des dangers plus grands encore les y attendaient. Les paysans, à qui le roi avait permis, l'année précédente, de s'armer pour résister

[1] *Carte chronol. des Prévôts des marchands et des Échevins de Paris.*

aux gens de guerre qui les opprimaient, étaient devenus eux-mêmes des brigands qui prenaient le nom de Bourguignons pour se livrer impunément au meurtre et au pillage; et l'on vit se renouveler, non seulement aux environs de Paris, mais dans la France entière, toutes les horreurs de la Jacquerie.

Ce n'était pas assez pour l'ambition des princes rivaux d'avoir armé les Français les uns contre les autres, et de détruire ainsi la France par les mains de ses propres enfants [1] : on les vit appeler à cette destruction nos plus implacables ennemis. Les deux partis mendièrent bassement le secours des Anglais, qui, malgré la trève, ne cessaient de désoler nos côtes; et le duc de Bourgogne eut le honteux avantage d'en obtenir les premiers secours. Par suite d'un traité qu'il signa avec le roi d'Angleterre, Henri IV, six mille archers lui furent envoyés sous la conduite du comte d'Arundel.

Cependant les troupes orléanaises s'avançaient dans l'intention de s'emparer de Paris : mais il n'y avait pas d'apparence qu'elles pussent y entrer autrement que de vive force, car la cour, entourée de la faction bourguignone, n'avait pas la liberté du choix; assiégée dans le Louvre par les factieux, elle se voyait dans la nécessité de se déclarer pour leur parti. Les princes apprirent alors que le duc de Bourgogne, après avoir enlevé d'assaut la ville de Ham [2], et réduit les places environnantes, marchait à leur rencontre. Ils lui évitèrent la moitié du chemin, et les deux armées se trouvèrent en présence près Montdidier. Une bataille décisive semblait inévitable; mais un incident, qui résultait de la mauvaise discipline militaire de ces temps-là, empêcha les adversaires d'en venir aux mains. Les Flamands, qui faisaient la principale force de Jean-sans-Peur, se retirèrent tout à coup de son armée, alléguant que le temps pour lequel ils s'étaient engagés venait d'expirer. Prières, menaces, promesses, rien ne put les retenir, et le duc fut obligé de faire lui-même une prompte retraite devant ses ennemis [3].

Alors les troupes orléanaises, traversant l'Oise, se dirigèrent rapidement sur Paris. A leur approche, toutes les villes ouvrirent leurs portes, excepté Saint-Denis, qui dut bientôt capituler. Il n'en fut pas de même de la capitale : vainement les princes y envoyèrent des hérauts d'armes pour annoncer la fuite du duc de Bourgogne, et protester de la pureté de leurs intentions.

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 121.
[2] Juvénal des Ursins, p. 22.
[3] Monstrelet, c. 72.

Cette horde de brigands, qu'avait armée le comte de Saint-Pol, se composait alors de presque tous les artisans de la ville. Aux Goix, aux Thibert et autres chefs, s'étaient joints le chirurgien ou barbier Jean de Troyes, et l'écorcheur Simon Coutelier, surnommé *Caboche*, d'où les nouveaux factieux furent appelés *Cabochiens*. Ces misérables exerçaient un empire absolu, et les crimes atroces qu'ils avaient commis, ceux qu'ils commettaient encore tous les jours, ne leur laissaient d'autre ressource que de se défendre en désespérés. La reine, que le départ du duc de Bourgogne avait déterminée à revenir à Paris pour essayer d'y ressaisir l'autorité, s'y trouvait alors traitée en captive. La cour, tremblante devant cette troupe forcenée, rendait contre les princes ordonnances sur ordonnances. Les Parisiens demandèrent à grands cris de faire une sortie contre les Armagnacs, qui campaient à leurs portes : le comte de Saint-Pol et le prévôt de Paris, Des Essarts, cédant à leur désir, les conduisirent vers un poste ennemi; mais ils furent complétement battus, quoique six fois plus nombreux. Peu de jours après ils s'en vengèrent en allant mettre le feu au château de Bicêtre, qui appartenait au duc de Berri. Il n'y avait pas d'apparence qu'une populace presque sans armes et qui n'était point aguerrie pût faire lever le siége à une armée telle que celle des princes, lorsque le duc de Bourgogne, qui venait d'être joint par les troupes que le roi d'Angleterre s'était engagé à lui fournir, accourut au secours de la capitale, où il entra, non sans quelque danger.

A son arrivée, tout changea de face : une nouvelle ordonnance, plus précise et plus sévère que celles qui l'avaient précédée, fut rendue contre les princes ligués et leurs adhérents; ils y furent déclarés ennemis publics et criminels de lèse-majesté. La publication qu'on en fit porta un coup terrible à la faction orléanaise.

En même temps, le duc de Bourgogne s'avisa de remettre en vigueur contre cette faction la bulle qu'Urbain V avait donnée autrefois contre les Compagnies. C'était une série d'anathèmes bien mérités par les aventuriers qui désolaient la France sur la fin du règne de Jean II[1]; mais on ne voit pas comment ces peines pouvaient s'étendre aux partisans du duc d'Orléans, qui n'avaient pris les armes que plus de cinquante ans après le pontificat d'Urbain V[2]. L'Université de Paris, procédant par analogie, jugea que

[1] Juvénal des Ursins, p. 225.
[2] Du Boulai, t. 5, p. 218.

les Orléanais, commettant les mêmes excès que les Compagnies, méritaient de subir les mêmes peines; et, sur cela, on les déclara, en vertu de la bulle, excommuniés, infâmes, privés de leurs biens, offices et dignités. La publication de cette bulle se fit avec beaucoup de solennité dans l'église de Sainte-Geneviève, et l'on continua, pendant près d'une année, de la lire aux messes de paroisse : ce qui inspira au peuple de Paris tant d'horreur pour les Orléanais, qu'on n'en parlait plus que comme de coupables frappés des malédictions du ciel. Au contraire, l'affection qu'on témoignait au duc de Bourgogne dégénéra en fanatisme et en folie. On adopta, comme à l'envi, la croix de S. André que ce prince portait dans ses armes; on l'arbora jusque sur les statues des saints; et plusieurs prêtres, pour annoncer leur attachement à la faction de Bourgogne, eurent la superstition de faire, à la messe, le signe de la croix en forme de sautoir [1].

La désertion commença à se mettre parmi les Orléanais, et se propagea tellement que, se trouvant dans l'impossibilité de défendre les postes qu'il avait enlevés, le duc d'Orléans songea à une retraite, qui de jour en jour devenait plus urgente. Elle fut exécutée de nuit, et l'armée marcha sans se reposer jusqu'à Étampes. A peine fut-elle partie que les Bourguignons se répandirent dans la campagne de Paris, achevant d'y dévaster ce qui avait échappé au brigandage des Armagnacs. Ils s'emparèrent ensuite de Dourdan et d'Étampes, où le parti ennemi avait laissé une forte garnison. De leur côté, les troupes orléanaises remportèrent près Tours un avantage assez considérable sur le comte de La Marche.

Alors les princes négocièrent ouvertement avec l'Angleterre, pour la détacher du parti bourguignon [2]. Tandis qu'ils prenaient l'engagement de lui livrer une portion considérable de la France, en renouvelant les principales clauses du traité de Bretigni, c'est-à-dire en offrant de céder la moitié du royaume pour gouverner l'autre (18 mai 1412), le duc de Bourgogne se servait à Paris de cette indigne transaction pour prouver à la France entière que la faction orléanaise avait formé le projet de détrôner le roi. L'animosité des partis parut alors plus furieuse que jamais. Des deux côtés, on profanait les églises, on dépouillait les autels, on brisait les vases sacrés et les châsses des saints, on commettait

[1] Juvénal des Ursins, p. 232; *Hist. de l'Égl gall.*, t. 19, p. 371.
[2] Pierre Lefèvre de Saint-Remi, *Hist. de Charles VI*, c. 20.

mille violences contre les ecclésiastiques, les religieux et les monastères [1].

Plusieurs provinces devinrent tour à tour le théâtre de la guerre, entre autres le Berri, où le roi s'avança à la tête de cent mille hommes.

Pour cette expédition, Charles VI alla prendre solennellement l'oriflamme à Saint-Denis : démarche jusqu'alors sans exemple, car nos rois ne déployaient jamais cet étendard dans les guerres civiles, mais seulement quand il était question de repousser les ennemis étrangers ou de faire des conquêtes. Charles VI, s'étant donc rendu à Saint-Denis, y entendit la messe, à laquelle le porte-oriflamme, Hutin d'Aumont, communia : c'était un vieux chevalier en réputation de vertu et de bravoure. Après la messe, l'abbé de Saint-Denis adressa un discours au roi et lui présenta l'oriflamme, que ce prince remit à d'Aumont [2]. Il fallait que cet étendard fût un simple guidon fort petit et sans monture, car le porte-oriflamme, l'ayant reçu, le portait à son cou, jusqu'à ce qu'il fût temps de l'arborer au bout d'une lance pour conduire les troupes à l'ennemi [3]. D'Aumont le porta ainsi, suivant l'ancien usage, et fit serment de le défendre au péril même de sa vie.

Toutes les villes ouvrirent leurs portes à Charles VI, qui arriva en maître irrité devant Bourges, dont le siége fut entrepris. Le duc de Berri épouvanté fit des propositions d'accommodement, que le duc de Bourgogne voulut d'abord faire rejeter; mais telle était alors la mauvaise constitution des armées, que les vainqueurs se trouvaient en peu de temps aussi embarrassés que les vaincus [4]. L'armée royale manquait de vivres, et était sur le point de se dissoudre. On saisit donc avec empressement cette ouverture d'une nouvelle paix qu'on espérait rendre plus durable que les précédentes. Le dauphin, gendre du duc de Bourgogne, força en quelque sorte ce prince à une entrevue avec le duc de Berri, par suite de laquelle fut signé un traité, qui renouvela toutes les conditions de celui de Chartres. On le ratifia peu de temps après dans une assemblée solennelle à Auxerre (22 août 1412). Le duc de Bourgogne, dans un conseil secret qu'il tint avec deux de ses créatures, Jacqueville et Des Essarts, leur communiqua le projet qu'il avait conçu, de profiter de cette assemblée pour faire égorger à

[1] *Hist. anonym.*, p. 785, 806, 815; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 19, p. 376.
[2] *Hist. de l'Egl. gall.*, t. 19, p. 376; *Hist. anonym.*, p. 817.
[3] *Hist. de Saint-Denis*, p. 328.
[4] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 126.

la fois les ducs de Berri, d'Orléans et le comte de Vertus [1]. Des Essarts ne put dissimuler l'horreur qu'un tel projet lui inspirait, et détermina ce méchant prince à l'abandonner. Il fit en même temps avertir le duc d'Orléans, qui ne vint à Auxerre qu'escorté par deux mille hommes d'armes. Les deux partis renoncèrent dans l'assemblée d'Auxerre à toute alliance étrangère, surtout à celle de l'Angleterre. Enfin des tournois et des fêtes brillantes terminèrent ce congrès de manière à faire espérer un avenir meilleur, si l'on n'avait pas eu une si triste expérience du passé.

Déjà, auprès des deux partis existants, s'en élevait un troisième plus imposant, auquel chacun des deux autres essaya de se rattacher [2] : ce parti était celui du dauphin. D'un caractère altier et bouillant, le jeune prince commençait à s'indigner de l'ambition de son beau-père, qui ne cessait d'attaquer un pouvoir dont il devait un jour hériter. Pour la combattre avec avantage, il imagina de favoriser les partisans de la maison d'Orléans, tandis que le duc de Bourgogne, qui ne désirait rien tant que la rupture du traité, leur suscitait mille difficultés pour aigrir leurs ressentiments.

Il était aussi de l'intérêt de Jean-sans-Peur de jeter dans le peuple de nouveaux ferments de révolte contre la cour : pour y parvenir, il provoqua une assemblée de notables, qualifiée par plusieurs historiens d'États-généraux (30 janvier 1413). Des mesures larges et vraiment utiles ne pouvaient guère sortir de ces réunions rares, brèves et subites d'hommes étrangers pour la plupart aux affaires publiques [3]. Appeler la bourgeoisie découragée à traverser des routes infestées de bandits, pour la mettre en présence de la détresse du trésor et lui faire toucher au doigt l'anarchie universelle, c'était déterminer une explosion de plaintes, sans espoir de remède, et rendre le gouvernement plus impopulaire sans compensation. Dans leur courte session, les États de 1413 refusèrent une *taille* que le chancelier voulait établir; puis, après quelques séances consumées en plaintes générales sur la pesanteur des charges et les malversations des financiers, ils se séparèrent. Au défaut de la France, Paris prit la parole, et l'Université, cette voix de Paris, s'exprima par l'organe d'Eustache de Pavilly, religieux carme et docteur en théologie, dans une audience que l'on avait demandée au dauphin et au grand conseil. Il tenait à la main un grand cahier

[1] *Annales de France;* Le Héraut de Berri.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 127.
[3] *Hist. de France*, t. 7, p. 344.

comptes examine les résultats de leur administration ; elle juge en cas de doute, mais sur pièces et sans plaidoirie.

Tous les vassaux du roi sont tenus de faire dresser les aveux et dénombrements des fiefs qu'ils tiennent de lui, et de les envoyer à la chambre des comptes. Ce tribunal de finance se trouve ainsi le surveillant, l'agent indirect de la centralisation politique.

L'élection est le principe de l'ordre judiciaire : les charges ne s'achètent plus. Les lieutenants des sénéchaux et prévôts sont élus par les conseillers, les avocats *et autres saiges.*

Pour nommer un prévôt, le bailli demande aux « advocats, procureurs, gens de pratique *et d'autre estat* » la désignation de trois ou quatre personnes capables. Le chancelier et une commission du parlement, « appelez avec eux des gens de notre grand conseil et des gens de nos comptes, » choisissent entre les candidats.

Aux offices notables, c'est directement le parlement qui nomme, en présence du chancelier et de quelques membres du grand conseil.

Le *parlement élit ses membres*, en présence du chancelier et de quelques membres du grand conseil. Ce corps se recrute désormais lui-même : l'indépendance de la magistrature est ainsi fondée. N'est-ce pas accorder beaucoup trop aux légistes ? N'est-ce pas constituer, au préjudice de la royauté, et à côté de la féodalité militaire, une sorte de féodalité judiciaire ?

La confusion des pouvoirs judiciaire et militaire, ce fléau des sociétés barbares, subsiste en droit dans les sénéchaux et les baillis : en fait, ces juges d'épée ne sont plus déjà les vrais juges ; ils ont la représentation et les bénéfices de la justice plus qu'ils n'en ont le pouvoir même ; les vrais juges sont leurs lieutenants, et ceux-ci sont élus par les avocats et les conseillers, *par les sages,* comme dit l'ordonnance.

Deux juridictions oppressives sont limitées, restreintes. L'hôtel du roi n'enlèvera plus les plaideurs à leurs tribunaux naturels, ne les ruinera plus préalablement en les forçant de venir des provinces éloignées implorer à Paris une justice tardive. La charge de grand-maître des eaux et forêts est supprimée. Ce grand-maître, ordinairement l'un des hauts seigneurs du royaume, n'avait que trop de facilités pour tyranniser les campagnes. Il y aura six maîtres, et l'on pourra appeler de leurs tribunaux au parlement. Les *usages* des bonnes gens seront respectés. Les louvetiers n'empêcheront plus le paysan de tuer les loups. Il pourra détruire les nouvelles garennes que les seigneurs ont faites « en dépeuplant le

pays voisin des hommes et habitants, et le peuplant de bêtes sauvages. »

Quels ont été les véritables rédacteurs de cette ordonnance? De quel ordre de l'État est-elle plus particulièrement émanée? On ne saurait le dire.

L'Université elle-même, à qui elle est principalement attribuée dans le préambule, ne pouvait avoir cet esprit d'application, cette sagesse pratique. La remontrance de l'Université, telle qu'on la lit dans Monstrelet, n'est guère qu'une violente accusation de tel abus, de tel fonctionnaire.

Les parlementaires, auxquels l'ordonnance accorde tant de pouvoir, ne semblent pourtant pas avoir dominé dans la rédaction. On leur reproche l'ignorance de quelques-uns d'entre eux, leur facilité à recevoir des présents; on leur défend d'être plusieurs membres du parlement dans une même famille.

Les avocats, notaires, greffiers, sont tancés pour l'esprit fiscal, pour l'abus des écritures qui déjà dévorait les plaideurs.

Les gens des comptes sont traités avec défiance. Ils ne doivent rien décider isolément, mais par délibération commune « et en plein bureau. »

Le prévôts et sénéchaux doivent être nés dans une autre province que celle où ils jugent. Ils ne peuvent y rien acquérir, ni s'y marier, ni y marier leurs filles. Quand ils vont quitter la province, ils doivent y rester quarante jours pour répondre de ce qu'ils ont fait.

Cette ordonnance n'émane pas non plus exclusivement de l'esprit bourgeois et communal. Elle protège les habitants des campagnes. Elle leur accorde le droit de chasse dans les garennes que les seigneurs ont faites sans droit. Elle leur permet de prendre les armes pour seconder les sénéchaux et courir sus aux pillards.

De tout ceci, nous pouvons conclure qu'une réforme aussi impartiale de tous les ordres de l'État ne s'est faite sous l'influence exclusive d'aucun d'eux, mais que tous y ont pris part. A la sagesse de plusieurs dispositions, nous reconnaissons la main ecclésiastique.

Les violents ont exigé et quelquefois dicté : les modérés ont écrit; ils ont transformé les violences passagères en réformes durables. Les docteurs, Pavilly, Gentien, Courtecuisse; les légistes, Henri de Marle, Arnaud de Corbie, Juvénal des Ursins, tous vraisemblablement auront été consultés. Les ordonnances antérieures sont venues se fondre ici. C'est le grand monument de la France d'alors, qu'on a pu condamner un moment avec la révolution qui

l'avait élevé, mais qui n'en est pas moins resté comme un fonds où la législation venait puiser, comme un point de départ pour les innovations ultérieures.

Quelque sévère que nous puissions être, nous autres modernes, pour ces essais gothiques, convenons pourtant qu'on y voit poindre les principes de l'organisme administratif, centralisation de l'ensemble, subordination mutuelle des parties. La séparation des pouvoirs administratif et judiciaire, des pouvoirs judiciaire et municipal, quoique impossible encore, n'en est pas moins indiquée dans quelques articles.

Une chose manquait pour que la réforme administrative et judiciaire de 1413 fût viable : c'étaient des hommes, et les mœurs qui font les hommes. Sans les mœurs que peuvent les lois ? Or, ces mœurs ne pouvaient se former qu'à la longue. La terrible disproportion entre les lois et les hommes apparut, dès qu'il s'agit d'appliquer l'ordonnance. Pour en commencer l'application, il n'y avait que les gens les moins propres à mettre en mouvement une telle machine : des bouchers.

Cependant, la fureur des Cabochiens hâta le jugement des prisonniers. Des Essarts, qui, dans des circonstances à peu près pareilles, avait condamné Montagu à mort, périt du même supplice et par un jugement non moins inique, mais qu'on peut regarder comme un juste châtiment de la Providence (1er juillet) [1]. Les juges allant trop lentement, les assassinats abrégèrent leur tâche [2]. Enfin les excès de la populace en vinrent à un tel point que le duc de Bourgogne, principal moteur de ces atrocités, commença à en craindre les effets pour lui-même, et crut prudent d'éloigner de cette ville désolée le comte de Charolais son fils, seul espoir de sa race. Le parti sanguinaire, qui de Paris fraternisait avec Gand [3], après avoir servi d'instrument à Jean-sans-Peur, était devenu son maître.

Ce qu'il y avait de bizarre, c'est que ces hommes féroces se piquaient de moralité : Jacqueville, capitaine de la milice de Paris, passant avec sa troupe près de l'hôtel Saint-Paul, où le dauphin donnait un bal, monta brusquement à l'appartement du prince, et lui reprocha la dissolution dans laquelle il vivait. S'adressant ensuite au sire de La Trémoille, il l'accabla d'invectives, l'accusant d'être le conseiller et le ministre de ces indécentes orgies. Le dau-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 130.
[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 4, p. 233.
[3] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 133.

phin indigné tira sa dague, et s'élança sur Jacqueville pour l'en percer. Alors les soldats de celui-ci se jetèrent sur La Trémoille, qu'ils auraient massacré, si Jean-sans-Peur, qui survint, ne lui avait sauvé la vie (10 juillet).

Il résulta de l'appréhension que le duc de Bourgogne eut des excès de son propre parti, et de la situation violente du dauphin, qu'on poussait au désespoir, un changement dans les affaires plus prompt qu'on ne pouvait l'espérer. Ce jeune prince avait vainement tenté de s'échapper : on le gardait à vue ; et, tous les jours en butte à de nouveaux outrages, il n'attendait désormais son salut que de la faction des princes, avec laquelle il avait réussi à entretenir des relations secrètes. Leur ligue, qui s'était fortifiée par la jonction du roi de Sicile et du duc de Bretagne, commençait à alarmer le duc de Bourgogne. La guerre semblait près de renaître : cependant, avant de commencer les hostilités, ils jugèrent convenable de proposer à la cour de nouvelles négociations, basées sur les conditions de la paix d'Auxerre.

Elles furent tenues à Verneuil [1], puis à Pontoise [2], et le duc de Bourgogne, placé entre des ennemis puissants, les ressentiments du dauphin et une multitude effrénée qu'il ne pouvait plus maîtriser, se vit forcé d'y envoyer des députés. Un projet de pacification, dont le principal article était la soumission entière des princes à l'autorité du souverain, fut présenté au roi et ratifié par le parlement, auquel la cour crut devoir l'envoyer, afin d'imposer aux rebelles par un acte aussi éclatant. Les bons bourgeois, qui gémissaient en silence de tant de calamités, se ranimèrent dès qu'ils virent l'autorité disposée à les soutenir [3]. On tint dans divers quartiers des assemblées dont le but était de chercher des moyens de désabuser le peuple sur les scélérats qui l'entraînaient dans l'abîme. Il fut moins difficile à persuader qu'on ne l'avait craint d'abord, car les bouchers avaient lassé tout le monde : le désir de la paix commençait à devenir général, lorsque le traité qu'on avait renvoyé aux princes fut remis, ratifié par eux, entre les mains du roi.

Alors les chefs des rebelles tentèrent un dernier effort : ils se rendirent à l'hôtel Saint-Paul, et demandèrent qu'on leur communiquât les articles. Sur le refus qu'on leur en fit, ils coururent

[1] *Hist. anonyme*, l. 33, c. 1.

[2] *Continuation de la Chron. de Flandres*, par Denis Sauvage, p. 28.

[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 132.

s'emparer de la *Maison-aux-Piliers* (l'Hôtel-de-Ville), et dans ce poste, où ils étaient les plus forts, ils décidèrent qu'à l'instant la ville délibèrerait sur le traité; mais ils ne purent empêcher que cette délibération ne fût remise à la pluralité des voix recueillies dans les quartiers (21 juillet). Ce fut là le coup décisif porté à la faction bourguignonne. La faible minorité qui tyrannisait Paris pouvait effrayer encore, quand elle était réunie; divisée, elle devenait impuissante [1]. Il se trouva, par un heureux hasard, qu'une partie de la milice des bouchers était sortie de la ville pour une expédition, sous la conduite de Jacqueville, ce qui les empêcha de tenter de nouvelles violences. Vainement le chirurgien de Troyes essaya-t-il le lendemain de haranguer le peuple assemblé: un cri de paix qui retentit de tous côtés le força bientôt à se taire. Le parlement et l'Université se rendirent à l'hôtel Saint-Paul, où le roi leur donna audience des fenêtres du palais. Là il fut supplié d'ordonner l'exécution du traité de Pontoise et l'élargissement des prisonniers.

Les factieux, désespérés, se rassemblèrent au nombre d'environ trois mille hommes près Saint-Germain-l'Auxerrois, résolus de marcher vers l'hôtel Saint-Paul; mais la troupe qui accompagnait le dauphin et le duc de Berri, grossie à tous moments par les bourgeois armés qui venaient s'y réunir en foule, s'élevait déjà à plus de trente mille hommes, et le duc de Bourgogne, jugeant que la partie n'était pas égale, fit avertir ces furieux de se retirer. On le vit lui-même, s'efforçant de faire bonne contenance, se joindre aux deux princes, qu'il accompagna toute la journée (3 août); mais il comptait si peu qu'il y eût désormais quelque sûreté pour lui à Paris, qu'il s'enfuit peu de jours après, abandonnant à la rigueur des lois ceux de ses partisans qui avaient différé de se sauver. Alors les Armagnacs rentrèrent en vainqueurs; les ministres et les officiers que le duc de Bourgogne avait institués furent remplacés par des créatures des princes; de nouvelles déclarations faites par le roi abolirent celles qu'il avait publiées contre eux, et le gouvernement de l'État se trouva tout entier entre les mains de la faction triomphante.

L'ordonnance de réforme, si solennellement proclamée, ayant été non moins solennellement annulée par le roi dans un lit de justice (5 septembre), l'historien du temps, affligé de cette versatilité, osa demander à quelques membres du conseil comment, après avoir vanté cette ordonnance comme éminemment salutaire, ils consentaient

[1] Michelet, *Histoire de France*, t. 4, p. 256.

à son abrogation. Ils répondirent naïvement : « Nous voulons ce » que veulent les princes. — A quoi donc vous comparerai-je, dit » le religieux, sinon à ces coqs de clocher qui tournent à tous les » vents [1] ? »

L'évêque de Paris et l'inquisiteur de la foi convoquèrent alors (30 novembre 1413) une assemblée de maîtres en théologie, où l'on déclara erronée et hérétique la doctrine de Jean Petit sur le meurtre des tyrans, et plusieurs autres propositions de sa fameuse harangue (23 février 1414). L'ouvrage de ce docteur, intitulé : *Justification du duc de Bourgogne*, fut ensuite brûlé, sous le parvis de Notre-Dame, en présence de l'évêque et d'une foule de peuple. Enfin, on notifia la sentence, au nom du roi, à tous les prélats du royaume [2].

Jusqu'ici les Bourguignons et les Armagnacs, tour à tour oppresseurs ou opprimés, n'ont excité aucun intérêt, soit dans leurs succès, soit dans leurs revers. Cependant si, dans cette lutte de factieux qui cherchent à s'arracher un pouvoir usurpé, on éprouve moins d'indignation contre un des deux partis, ce parti est sans contredit celui des princes de la maison d'Orléans [3]. Sans parler de l'assassinat qui rend le duc de Bourgogne si détestable, et qui fait excuser la haine et la vengeance de ses ennemis, entre deux partis dont l'un emploie sans cesse les fureurs de la populace, les massacres, les supplices, pour assurer son triomphe, tandis que l'autre a dans ses intérêts tous ceux qui, au milieu des désordres publics, ont quelque chose à perdre, il est difficile de rester long-temps indécis.

Le dauphin manquait de jugement et de caractère; il était livré à ses plaisirs, faible et emporté tout à la fois, incapable enfin de gouverner dans des temps aussi difficiles. Néanmoins, avide du pouvoir, c'était pour en avoir été écarté par le duc de Bourgogne qu'il avait appelé le parti orléanais à son secours. Les chefs de ce parti, parmi lesquels se trouvait un homme supérieur, le comte d'Armagnac, sentant l'incapacité du jeune prince, l'éloignèrent également des affaires. Cette conduite lui sembla tyrannique et insupportable. Une mesure de rigueur exercée par sa mère contre quelques seigneurs, compagnons de ses plaisirs, et qu'on arrêta dans sa chambre, parce qu'on les soupçonnait d'être attachés au

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 4, p. 258.

[2] *Hist. anonym.*, p. 933; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 19, p. 392.

[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 134.

duc de Bourgogne, cette mesure, disons-nous, irrita tellement le dauphin qu'il voulut sortir pour appeler le peuple à son secours; mais les princes le retinrent. Sa patience était à bout. Changeant de parti sous l'influence de son mécontentement, il ne cessa d'écrire lettres sur lettres au duc de Bourgogne, pour l'inviter à venir le délivrer de servitude. Celui-ci se trouvait dans ses États de Flandre, où il songeait à réparer l'échec qu'il avait essuyé, en levant des impôts et des soldats. Il saisit avec avidité ce prétexte de recommencer la guerre, et s'avança vers Paris.

Ici commence une nouvelle suite de malheurs que les historiens, et en dernier lieu M. Michelet [1], n'ont pas manqué de rejeter sur la prétendue tyrannie des Armagnacs. Au lieu des violences du peuple, on eut, disent-ils, l'insolence des seigneurs et les vexations des méridionaux, dont on n'entendait pas même la langue. Cependant, que pouvaient faire les Armagnacs? Placés entre un roi privé de raison, une reine cupide et ambitieuse, un ennemi aussi atroce que perfide, un jeune prince sans prudence et sans énergie; entourés d'une multitude aveugle et dévouée au parti contraire, devaient-ils abandonner et le salut de la France et le soin de leur propre sûreté à des mains incapables d'en répondre [2]? N'étaient-ils pas réellement les seuls protecteurs des bourgeois honnêtes et paisibles? Les vit-on jamais commettre des assassinats pour maintenir leur autorité? Ne fallait-il pas que l'État fût gouverné; et ne valait-il pas mieux qu'avec les mêmes droits et de meilleures intentions que le duc de Bourgogne, les princes de la maison d'Orléans s'emparassent de ce gouvernement?

Mais, si l'on pouvait prouver en outre que, dès cette époque, le duc de Bourgogne avait conclu avec Henri V, nouveau roi d'Angleterre, un traité par lequel il reconnaissait ses droits au trône de France, et s'engageait à lui livrer son roi et son pays, serait-il possible de balancer un seul instant? ne faudrait-il pas voir désormais dans les Armagnacs les défenseurs de la patrie, le vrai parti de l'État, et, dans le jeune prince qui appelait à son secours l'ennemi le plus dangereux de sa famille, un insensé ou un traître digne du dernier supplice? Cette transaction infâme existe. Conclue dès l'année 1414, comme le prouvent Daniel et Villaret, elle fut renouvelée en 1416. Or, le duc de Bourgogne y expose que :

« Jusqu'alors, faute de bonnes informations, il avait méconnu

[1] *Précis de l'hist. de France*, p. 156.

[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 137.

et ignoré les véritables droits du roi d'Angleterre et de ses héritiers à la couronne de France ; qu'en ayant pris connaissance, il les reconnaît justes et légitimes; qu'il promet en conséquence de faire une guerre mortelle à Charles VI et au dauphin, et se soumet à faire hommage-lige audit roi d'Angleterre, dès qu'il sera en possession d'une notable partie du royaume de France; reconnaissant que, quoique cet hommage soit dû dès à présent, il a été différé, pour le plus grand avantage de l'un et de l'autre;

« Que, par toutes les voies secrètes qu'il saura ou qui lui seront indiquées, il fera en sorte que ledit roi d'Angleterre soit mis en possession réelle et paisible dudit royaume;

« Que, pendant que ledit roi d'Angleterre sera occupé à poursuivre ses droits, lui, duc de Bourgogne, fera la guerre avec toutes ses forces aux ennemis que ledit roi d'Angleterre a dans le royaume de France; c'est à savoir, à A. B. C. D. et à tous leurs pays et partisans, désobéissants audit roi d'Angleterre ;

« Que, dans les traités d'alliance, lettres-patentes ou autrement, s'il paraît toujours tenir pour Charles VI, soi-disant roi de France, et pour le dauphin, ce ne sera que par dissimulation, pour un plus grand bien et pour faire mieux réussir le projet formé entre ledit roi d'Angleterre et lui, duc de Bourgogne. »

C'est ainsi qu'un prince du sang, petit-fils de Jean II et premier pair du royaume, se liait avec les ennemis naturels de sa patrie pour arracher le sceptre de sa maison, et le faire passer dans celle d'un usurpateur, d'un étranger, à qui même la couronne d'Angleterre n'appartenait pas.

La face des choses est entièrement changée par l'existence et surtout par la date de cette transaction. Ce traité explique et les mesures prises contre l'aveuglement du dauphin et la violence des poursuites exercées contre le duc de Bourgogne, et la mort subite du second dauphin; il fait comprendre l'entreprise, folle en apparence, de Henri V, abordant les côtes de France avec une armée peu nombreuse, non plus pour rentrer dans la possession de quelques villes, mais avec la résolution manifeste de s'emparer du royaume.

Le duc de Bourgogne arriva à Saint-Denis avec une armée trop faible pour faire le siége de Paris ; mais il comptait sur l'affection que lui portait toujours la multitude, et sur les adhérents que pouvait avoir le dauphin. Il en arriva autrement qu'il ne l'avait espéré. Il avait affaire à un homme d'un grand caractère; et le comte d'Armagnac prit sur-le-champ le parti qu'il fallait prendre.

Il força le dauphin de désavouer son beau-père. Un messager, que celui-ci osa adresser au roi, fut renvoyé sans être entendu, et menacé de mort s'il osait reparaître. En même temps qu'une ordonnance de Charles VI déclarait le duc de Bourgogne ennemi de l'État (10 février 1414), des mesures sévères contenaient le peuple. Les simples artisans et les hommes de peine eurent défense d'approcher des remparts, sous peine de mort; tous les habitants indistinctement furent désarmés; on leur ôta les chaînes qui leur avaient été rendues; des soldats parcouraient les rues, marchant en bataille, enseignes déployées, prêts à fondre sur les rebelles au premier signal; et c'est alors que l'on put juger combien il était facile de contenir cette multitude, si terrible lorsqu'elle a brisé ses entraves [1]. Personne n'osa remuer; mais les Parisiens en conçurent contre le comte d'Armagnac une haine implacable.

Des mesures si vigoureuses déconcertèrent le duc de Bourgogne, qui s'enfuit précipitamment dans ses États, où il fut poursuivi par une armée nombreuse que commandait le roi en personne. C'est une des dernières fois que l'on vit figurer dans les armées l'oriflamme, étendard glorieux de la royauté féodale [2]. Cette bannière des jours de triomphe de Philippe-Auguste et de S. Louis fut perdue au milieu des calamités du quinzième siècle. Elle aurait dû disparaître avant de se souiller dans les guerres civiles.

Battu sur tous les points, le duc de Bourgogne demanda une paix qu'il fallait lui refuser, que jamais les princes, et surtout le comte, ne lui eussent accordée; mais que l'impatient dauphin sut faire accepter à son père, parce qu'il croyait y trouver une occasion de secouer ce qu'il appelait la tyrannie des Armagnacs.

Cette nouvelle paix fut signée à Arras (4 septembre 1414). Si l'on en considère les articles, il n'est pas difficile de voir que le dauphin, mécontent du parti d'Orléans, ne se méfiait pas moins du duc de Bourgogne, dont il connaissait sans doute alors les liaisons avec le roi d'Angleterre. Entre autres conditions extrêmement dures, il fut expressément enjoint à ce prince de ne point approcher de Paris sans la permission du roi et du dauphin : il s'y soumit; mais tout était déjà préparé pour l'horrible trahison qu'il méditait.

Pendant l'absence de Charles VI, des ambassadeurs de Henri V

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 139.

[2] *Hist. de France*, t. 7, p. 357.

étaient venus à Paris demander sa fille Catherine en mariage pour le nouveau roi d'Angleterre; et, par une audace que la trahison du duc de Bourgogne peut seule expliquer, ils réclamèrent en même temps le rétablissement des clauses du traité de Brétigny. Le duc de Berri, qui les reçut, les renvoya, en leur disant qu'il ne pouvait rien décider par lui-même. Henri V fit, dès ce moment, ses préparatifs pour envahir la France. Tout le monde, en Angleterre, avait besoin de la guerre [1]. Le roi surtout en avait besoin. La branche aînée avait eu ses batailles de Créci et de Poitiers : la cadette ne pouvait se consolider que par une victoire.

Après la paix d'Arras, les princes et le dauphin revinrent ensemble à Paris, mais déjà divisés entre eux. Armagnacs et Bourguignons, tout était également odieux au fils de Charles VI. Il voulait le pouvoir sans partage, et son parti, entièrement détaché des deux autres, parut à découvert [2]. Cependant les premières tentatives qu'il fit pour secouer le joug ne lui réussirent point, et les ducs d'Orléans et de Bourbon, instruits à temps, rompirent ses mesures. Outré de dépit, il sort de Paris et se rend à Bourges. La reine et les princes, effrayés, lui écrivent pour l'engager à revenir : il a l'air de se rendre à leurs sollicitations, leur indique un rendez-vous à Corbeil; et par une ruse qu'on était loin d'attendre de son caractère, tandis que toute la cour l'attendait dans cette ville, il force sa marche vers Paris, fait lever, en passant, le pont de Charenton, arrive au Louvre, s'empare de la ville, dont il fait fermer les portes, et envoie sur-le-champ ordre à tous les princes, le duc de Berri excepté, de se retirer dans leurs terres.

Devenu maître par ce coup d'autorité, le dauphin s'abandonna à la fougue de son caractère altier et violent, à son goût effréné pour la dissipation. Les trésors de l'État furent prodigués aux compagnons et aux ministres de ses plaisirs; mais ce qui prouve que le duc de Bourgogne n'était pour rien dans l'entreprise qu'il venait d'accomplir, c'est qu'un des premiers essais qu'il fit de son pouvoir fut de reléguer à Saint-Germain la dauphine, fille de ce prince, afin de se livrer sans contrainte à ses déréglements.

Il était impossible qu'un semblable caractère pût se maintenir dans les circonstances plus critiques encore où la France allait se trouver, et lui-même parut le sentir. En effet, Henri V venait de

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 4, p. 291.

[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 141.

débarquer à Harfleur, depuis le Havre-de-Grâce, dont il s'était emparé (18 septembre 1415), et réclamait hautement la couronne de France, en vertu des droits d'Édouard. Dans cette extrémité, il fallut songer à remettre la défense de l'État à l'un des deux partis. Quels que fussent les ressentiments du dauphin à l'égard des princes d'Orléans, il n'hésita pas un seul instant à leur donner la préférence sur un traître dont la déloyauté était maintenant dévoilée à ses yeux, et la noblesse, accourue de toute part, se rangea sous les ordres du connétable d'Albret, l'un des chefs du parti armagnac [1]. Le duc de Bourgogne lui-même y laissa aller ses frères, et osa faire des offres de services qui furent rejetées avec mépris.

Henri V, dont la dyssenterie avait, pendant cinq semaines, ravagé l'armée au siége d'Harfleur, entreprit de gagner Calais ; mais, les Français lui ayant coupé le chemin à Azincourt, il se trouva aussi embarrassé qu'Édouard III à Créci, et le prince Noir à Poitiers [2]. Il proposa de rendre Harfleur et de renoncer à toutes ses prétentions sur la France. On déclina cette proposition, et l'imprudent connétable choisit, pour développer son armée, dont la cavalerie faisait la force, une plaine étroite, un champ nouvellement labouré et profondément détrempé par la pluie. Les chevaux y restaient comme pris au piége, et les archers anglais n'eurent que la peine de viser ces masses immobiles : ils les criblèrent à leur aise. Tous les grands seigneurs de France appelaient eux-mêmes les Anglais pour se rendre, et passaient derrière leurs rangs tête nue. Au milieu de cette triste manœuvre, Henri V vit arriver un nouveau corps français. S'effrayant d'avoir tant de prisonniers derrière lui, il ordonna qu'on égorgeât ces hommes désarmés à qui il avait promis la vie. La faute du connétable d'Albret, qui avait si mal défendu l'honneur du pays, fit périr la fleur de la noblesse française et six princes du sang. Le jeune duc d'Orléans fut fait prisonnier à Azincourt, et vieillit captif en Angleterre (25 octobre 1415).

Néanmoins, cette bataille fut plus sanglante que décisive. Le vainqueur, épuisé et réduit à dix-huit mille hommes, de cinquante qu'il avait à son arrivée, ne songea qu'à gagner Calais, comme il le voulait avant le combat, et à repasser en Angleterre. « Sa victoire, dit Rapin de Thoiras, ne lui avait pas acquis un pouce de terre. » Plus des deux tiers de l'armée française n'avaient pas

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 156.
[2] *Ibid.*

donné, et rien n'eût été plus facile à réparer qu'un semblable échec dans des circonstances ordinaires.

En se dirigeant vers Calais, Henri V ordonna, dans une halte, qu'on envoyât du pain et du vin au duc d'Orléans, et, comme on lui rapporta que le prisonnier ne prenait rien, il y alla et lui dit : « Beau cousin, comment vous va ? — Bien, monseigneur. — D'où » vient que vous ne voulez ni boire ni manger ? — Il est vrai, je » jeûne.—Beau cousin, ne prenez souci : je sais bien que, si Dieu m'a » fait la grâce de gagner la bataille, ce n'est pas que j'en sois digne ; » mais c'est, je le crois fermement, qu'il a voulu punir les Français. » Au fait, il n'y a pas à s'en étonner, si ce qu'on m'en raconte est » vrai : on dit que jamais il ne s'est vu tant de désordres, de vo- » luptés, de péchés et de mauvais vices, qu'on en voit aujourd'hui » en France. C'est pitié de l'ouïr, et horreur pour les écoutants : si » Dieu en est courroucé, ce n'est pas merveille [1]. »

Le duc de Bourgogne, croyant que la défaite d'Azincourt disposerait à accepter ses offres, tenta de séduire et le roi et le dauphin, en leur proposant une armée qu'il s'engageait à mettre entièrement à leurs ordres ; mais il fut de nouveau repoussé. On lui défendit de paraître à la cour autrement qu'avec sa suite ordinaire, et les villes reçurent l'ordre de refuser passage à ses troupes. Pendant le cours de cette négociation, où le duc de Bourgogne essaya vainement de ramener à lui le dauphin, ce jeune prince mourut d'un mal subit et violent qui l'emporta en six jours (18 décembre 1415). On soupçonna qu'il avait été empoisonné, et les deux factions s'accusèrent réciproquement : mais, parmi leurs chefs, lequel avait le plus besoin de cette mort ? qui, du duc de Bourgogne ou des princes d'Orléans, était le plus accoutumé à commettre des assassinats [2] ?

A ce dauphin Louis succéda le prince Jean son frère, âgé de dix-sept ans. Il était alors à Valenciennes, auprès du comte de Hainault, dont il avait épousé la fille. Le nouveau dauphin, d'un esprit borné et d'un caractère encore plus faible que Louis, ne faisait rien que d'après les conseils de son beau-père. Il refusa de revenir à la cour où on le pressait de se rendre, si le roi ne faisait sa paix avec le duc de Bourgogne, auquel le comte de Hainault était entièrement dévoué.

Cependant le comte d'Armagnac, resté seul des chefs de son

[1] Lefebvre de Saint-Remy, t. 8, p. 17; Michelet, *Hist. de France*, t. 4, p. 318.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 144.

parti et appelé à Paris par Charles VI, venait de recevoir de sa main l'épée de connétable [1] et le titre de principal ministre (12 février 1416). Pour la première fois les rênes de l'État se trouvèrent dans une main capable de les diriger [2]. Au milieu des discordes civiles, ce n'est point par la confiance et la douceur que l'on peut ramener des esprits qu'une longue licence a livrés à tous les genres de corruption [3]. Paris fut tranquille, parce que l'administration fut sévère et même dure; et, en effet, il ne s'agissait point ici de se faire aimer, mais de se faire craindre. Le nouveau ministre employa, pour déconcerter les traîtres et étouffer les complots, tous les moyens de rigueur nécessaires, l'exil, l'emprisonnement, les supplices : il fit ce qu'il devait faire, et il faut en accuser le malheur des temps. Tandis qu'il maintenait ainsi la tranquillité dans Paris, la défense du royaume n'était point oubliée : il faisait réparer les forteresses, méditait des plans pour chasser les Anglais du continent, et s'efforçait de rétablir l'ordre daus les finances. Enfin, il résulta des mesures prises par le connétable que le duc de Bourgogne, cantonné à Lagny, dans la Brie, où une foule de petits combats fatiguaient inutilement son armée, attendant vainement quelque mouvement favorable des partisans qu'il avait dans la ville, se vit dans la nécessité de se faire donner, par le dauphin, un ordre de désarmer, afin de couvrir au moins la honte de sa retraite. Il emporta avec lui le sobriquet railleur de *Jean de Lagny* [4].

A la fin de cette année, l'empereur Sigismond arriva à Paris. Ce prince, qui venait en apparence dans l'intention de faire cesser les divisions de la France et de l'Angleterre, prit au contraire des engagements contre Charles VI avec Henri V [5] et le duc de Bourgogne. Il trouva le moyen de mécontenter tout le monde pendant le court séjour qu'il fit dans la capitale, et partit ensuite pour Calais, d'où il alla à Londres continuer ses intrigues.

Les partisans de Jean-sans-Peur, toujours nombreux, toujours actifs, malgré les rigueurs employées contre eux, profitèrent d'un moment où le connétable était allé en Normandie, pour tenter une nouvelle entreprise. Il ne s'agissait pas moins que de massacrer le

[1] *Hist. anonyme*, l. 35, c. 9.

[2] Le religieux de Saint-Denis est dès ce moment tout Armagnac : c'est un grand témoignage en faveur de ce parti, qui était en effet celui de la défense nationale. (Michelet, *Hist. de France*, t. 4, p. 328.)

[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 145.

[4] *Hist. de France*, t. 7, p. 385.

[5] *Invent. des chart.*, t. 6, n. 19.

roi, la reine, les princes, et sans distinction tous les membres de la faction orléanaise. Cet affreux complot fut découvert par la femme du changeur Michel Lallier. Les conjurés périrent dans les supplices, et avouèrent, avant de mourir, que ces horreurs avaient été non seulement approuvées, mais commandées par le duc de Bourgogne.

A la nouvelle de cet evénement, le connétable accourut à Paris, où sa présence porta la terreur dans le parti contraire. La Grande-Boucherie, berceau de toutes les séditions et point de rassemblement des factieux, fut rasée jusqu'aux fondements, et le monopole des boucheries aboli. Les taxes furent augmentées; on multiplia les proscriptions, les emprisonnements, les supplices: personne n'osa murmurer. On ne peut assez admirer le généreux courage de ce grand ministre, qui, dans une situation aussi terrible, entouré d'ennemis intérieurs qu'il avait tant de peine à contenir, n'en rejetait pas moins avec une noble fierté toute espèce de trève avec les Anglais, qu'il voulait chasser de France [1]. Il repartit en effet pour aller faire le siége de Harfleur, qu'il fut forcé d'abandonner, trahi dans cette entreprise hardie par les circonstances plus que par son génie. Henri V, ne trouvant plus d'obstacles, se disposa à rentrer en France; le duc de Bourgogne alla à Calais renouveler l'infâme traité de 1414; et tout se prépara pour consommer la ruine du royaume.

Le duc de Berri, oncle du roi, mourut, le 13 juin 1416, à Paris, dans son hôtel de Nesle. Ce prince, l'un des principaux artisans des malheurs publics, était alors sans pouvoir. Sa mort ne fit aucune sensation; mais le connétable en profita pour commencer à produire le jeune Charles, comte de Ponthieu, second fils du roi. Il le fit nommer gouverneur de Paris.

Le dauphin refusait toujours de se rendre à la cour; et le comte de Hainault, sur les nouvelles sollicitations qui furent faites à ce jeune prince, osa venir lui-même à Paris signifier qu'on ne devait point compter sur son retour, si l'on ne faisait la paix avec le duc de Bourgogne. On savait que ce seigneur était la seule cause de cette obstination insensée: on résolut de l'arrêter. Instruit de ce dessein, il se retira précipitamment à Compiègne, où il trouva, à son arrivée, le dauphin expirant (4 avril 1417). On ne douta point que Jean n'eût été empoisonné, et les soupçons tombèrent tour à tour sur la reine, sur le connétable, sur le roi de Sicile, beau-père du

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 147.

nouveau dauphin, et sur le duc de Bourgogne [1]. Les présomptions des historiens se portent principalement sur le roi de Sicile : mais l'homme qui avait déjà commis et médité tant d'assassinats, qui, dans ce moment même, venait de jurer la perte de toute la famille régnante, ne doit-il pas être plus justement soupçonné d'un crime qui ne pouvait être utile qu'à lui [2] ? Le comte de Ponthieu devint, par cette mort, l'héritier présomptif du trône et l'unique espoir de la France.

Henri V venait de descendre à la Touques (1er août 1417), en Normandie. Le duc de Bourgogne s'avançait, de son côté, à la tête d'une armée nombreuse [3], publiant des manifestes contre les Armagnacs [4], dans lesquels il niait impudemment ses liaisons avec l'étranger. Partout où il passait, il abolissait les impôts ; et la multitude, se laissant prendre à cet appât usé, comblait de bénédictions un traître qui n'avait pour objet que de faire ainsi une diversion en faveur de l'Angleterre. Le connétable, entouré de tant d'ennemis, manquant d'argent pour lever des soldats, forcé d'abandonner la campagne à Henri V et au duc de Bourgogne, avait encore à lutter contre les jalousies de la reine, avide de pouvoir et incapable de commander; contre l'orgueil des grands, qu'humiliaient la hauteur de son caractère et l'excès de sa puissance. Dans ce temps malheureux, où il n'y avait plus ni honneur ni patrie, on haïssait, on voulait perdre le seul homme capable de tout sauver [5].

La reine surtout, dévorée d'ambition au milieu de la vie molle qu'elle menait au château de Vincennes, était son ennemie la plus acharnée et la plus redoutable. On avait mis en réserve des fonds pour la solde des troupes ; cette princesse avare voulut s'en emparer, sous prétexte de l'entretien de sa maison et des pensions qui lui étaient dues. Le connétable s'y opposa ; elle le menaça. Il la connaissait, et crut devoir aller au devant de sa vengeance, en avertissant le roi de ses intrigues avec Boisbourdon, son grand-maître d'hôtel. On arrêta Boisbourdon ; il fut mis à la question, où il avoua tout, cousu dans un sac et jeté dans la rivière. Isabelle fut reléguée à Tours ; et le dauphin, d'après l'avis du connétable, se saisit, pour les besoins de l'État, des trésors qu'elle avait amassés.

[1] *Annales de France.*
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 149.
[3] Monstrelet, c. 172.
[4] *Ibid.*, c. 169 ; *Registr. du Parlem. de l'an* 1417.
[5] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 149.

Depuis l'assassinat du duc d'Orléans, la reine ne pouvait entendre prononcer le nom du duc de Bourgogne sans frémir : cette répugnance céda au désir de se venger ; et, quoique gardée à vue, elle trouva le moyen de lui écrire pour implorer son secours.

Il y avait deux mois que le duc rôdait aux environs de Paris, s'éloignant, s'approchant, et assiégeant les petites villes des environs. Sa faction était si puissante dans la capitale que le connétable et le dauphin n'osaient presque en sortir, ce qui favorisait les progrès des Anglais en Normandie. Du désordre que le duc de Bourgogne causait dans l'État il arrivait que les autres grands vassaux séparaient leurs intérêts de ceux de la monarchie. La reine de Sicile, duchesse du Maine et de l'Anjou, fit une trève avec Henri V pour ses terres, c'est-à-dire qu'elle s'engagea à ne point fournir son contingent à la France. Le duc de Bretagne en fit une pareille (16 novembre 1417). La Bourgogne, la Champagne, la Picardie, l'Artois et la Flandre étant au pouvoir de Jean-sans-Peur, on peut juger dans quel embarras devaient être le connétable et le dauphin pour trouver de l'argent et des troupes.

A la réception de la lettre d'Isabelle, le duc de Bourgogne part avec quinze cents cavaliers choisis, arrive à Tours, délivre la reine et la conduit à Troyes [1]. Elle y établit sa cour, prend le titre de régente, crée un parlement à Amiens, après avoir cassé celui de Paris, et défend de reconnaître l'autorité du roi et du dauphin, sous le prétexte si souvent employé qu'ils ne jouissent pas de leur liberté.

Pendant ce temps, les hostilités continuaient aux portes mêmes de Paris. On se prenait mutuellement des villes ; on se harcelait par de petits combats; dans les murs, les conspirateurs ne cessaient de s'agiter, et leurs conspirations, sans cesse avortées, provoquaient de nouvelles rigueurs, qui augmentaient le nombre des mécontents.

De leur côté, les Anglais s'avançaient dans l'intérieur de la France. Martin V, dont l'élection, faite par le concile de Constance, mettait fin au schisme, députa le cardinal de Saluces pour réconcilier les Français avec les Anglais [2]; mais ceux-ci n'eurent garde de se prêter à un traité dans les circonstances favorables où ils se trouvaient. Leur roi Henri V répondit au cardinal médiateur qu'il était aisé de voir que « Dieu même l'avait amené en France » pour punir la nation de ses crimes et pour le mettre en posses-

[1] Monstrelet, c. 179.

[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 20, p. 131.

» sion de ce royaume qui lui appartenait [1]. » Cette interprétation des décrets de Dieu ne pouvait être juste qu'en la restreignant au dessein de punir les peuples et de les rappeler aux bonnes mœurs; car la Providence divine n'avait certainement point en vue de faire une restitution aux Anglais, en leur abandonnant un royaume sur lequel ils n'ont jamais eu que des prétentions sans fondement.

La réconciliation de tous les membres de la famille royale, si elle eût été possible, pouvait seule sauver la France. Quelques évêques s'entremirent pour tâcher d'arriver à ce but si désirable. La prétendue régente et le duc de Bourgogne nommèrent des députés; le dauphin en nomma de son côté. Ces députés tinrent plusieurs assemblées au village de la Tombe, entre Montereau et Bray-sur-Seine. On finit par convenir que la décision des principaux articles serait remise aux cardinaux des Ursins et Fillastre, légats de Martin V, qui étaient venus offrir leur médiation [2]. Ces légats assistèrent donc aux conférences, et dressèrent ensuite un traité qui portait que le dauphin et le duc de Bourgogne gouverneraient conjointement le royaume (23 mai 1418). Le connétable et le chancelier de Marle détournèrent hautement le roi et le dauphin de ratifier une semblable transaction; et tout espoir de rapprochement s'évanouit sans retour.

La vigilance et la vigueur d'esprit du connétable étaient telles que le duc de Bourgogne n'eût point recueilli de ses crimes tout le fruit qu'il en attendait, si une trahison, tramée par un petit nombre de citoyens obscurs, et par cela même aussi inattendue qu'impénétrable, n'eût renversé en un instant les mesures prises par son redoutable adversaire [3]. Il arriva que, dans un moment où presque toutes les troupes royales étaient sorties de la ville pour essayer de reprendre Marcoussy, Montlhéry et quelques autres villes enlevées par le parti bourguignon, un certain Perrinet Leclerc, fils d'un marchand de fer sur le Petit-Pont, fut maltraité par les gens d'un des seigneurs du parti armagnac, et n'en put obtenir justice du prévôt de Paris. Irrité de ce refus, il résolut de se venger, s'associa quelques complices, et fit savoir à L'Isle-Adam, qui commandait dans Pontoise pour le duc de Bourgogne, que, s'il voulait s'approcher secrètement de la ville, il espérait pouvoir l'y introduire par la porte de Bucy. Dans la nuit du 29 au 30 mai 1418,

[1] Juvénal des Ursins, p. 352.

[2] Monstrelet, c. 185; *Registr. du Parlem. de Paris de l'an 418*; *Annales de France*; Besse, *Recueil de pièces pour l'hist. de Charles VI*; *Hist. de l'Egl. gall.*, t. 20, p. 131.

[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 1[illegible]2.

ce seigneur s'y présenta, accompagné de huit cents hommes d'armes. Perrinet Leclerc, qui en avait dérobé les clés sous le chevet du lit de son père, l'un des quarteniers de la ville, et gardien de cette porte, la lui ouvrit à un signal convenu [1].

L'Isle-Adam entre avec sa troupe. Ils marchent en silence jusqu'au Châtelet, où cinq cents bourgeois, avertis par les émissaires de la faction bourguignonne, venaient de se rassembler, et se joignent à eux. Tous s'écrient à l'instant : *La paix! la paix ! vive le roi et Bourgogne !* et, se partageant en plusieurs corps, ils se répandent dans les quartiers, où ces cris sont répétés. La populace se précipite aussi des maisons dans les rues en faisant retentir l'air des mêmes acclamations, et, s'armant de tout ce qu'elle peut trouver, elle se joint aux conjurés. Ils vont à l'hôtel Saint-Paul, éveillent le roi, l'obligent de s'habiller, de marcher à cheval à leur tête, et le promènent ainsi dans les rues, pour faire croire qu'il approuve l'entreprise.

Tanneguy-du-Châtel, prévôt de Paris, tremblant aux premiers cris pour les jours du dauphin, était accouru à son hôtel. Ce jeune prince dormait tranquillement : il l'enveloppe dans un de ses draps, l'enlève de son lit, et est assez heureux pour arriver à la Bastille, chargé de ce précieux fardeau. Le lendemain il le conduisit à Melun.

Cependant les chefs des conjurés dirigent leurs hordes sur les hôtels du chancelier, des ministres et des principaux partisans de la faction contraire. Le chancelier de Marle, plusieurs évêques, une foule de seigneurs, sont arrachés de leurs lits, chargés de fers et traînés en prison. Le comte d'Armagnac, qu'on avait vainement cherché dans sa demeure, ne tarda pas à être découvert et arrêté chez un maçon, qui n'eut pas le courage de braver un ordre par lequel il était défendu, sous peine de mort, de donner asile aux Armagnacs. Dès que cet ordre eut été publié, il alla lui-même dénoncer le connétable.

Pendant la première nuit et les deux jours qui la suivirent, il y eut peu de sang de répandu. On attendait le retour d'un courrier expédié au duc de Bourgogne, alors à Dijon, lorsque Tanneguy-du-Châtel, le maréchal de Rieux et les autres seigneurs, qui s'étaient emparés de la Bastille avec seize cents hommes d'armes, se jetèrent dans la ville, espérant surprendre les Bourguignons et délivrer le connétable. Mais ils rencontrèrent ceux-ci préparés à les re-

[1] Monstrelet, c. 189.

cevoir, et il se livra, au milieu de la rue Saint-Antoine, un combat opiniâtre dans lequel, accablés par la supériorité du nombre, ils furent forcés de se retirer, après avoir laissé quatre cents des leurs sur la place. La Bastille se rendit alors à composition. Sur ces entrefaites, l'horrible milice des bouchers, proscrite et bannie de la ville par les Armagnacs, y rentra, ne respirant que la vengeance et le crime; et, le 10 juin, arrivèrent les nouvelles que l'on attendait du duc de Bourgogne. Aussitôt les bruits les plus sinistres et les plus alarmants sur les projets des partisans du dauphin sont répandus parmi le peuple, dont on allume à dessein la fureur; ces bruits s'accroissent en volant de bouche en bouche, et la multitude est bientôt persuadée que son salut dépend de l'entière extermination des Armagnacs. Enfin, le 12 juin, parvenue au dernier degré de la rage, elle court à la Conciergerie, en enfonce les portes, en fait sortir tous les prisonniers, et quels qu'ils soient, Armagnacs, Bourguignons, criminels, débiteurs, elle les égorge tous, sans épargner ni le sexe ni l'âge. Dans un moment, la cour du Palais est inondée de sang et couverte de cadavres : le chancelier, six évêques, un grand nombre de membres du parlement expirent percés de coups; le connétable est au nombre de ces illustres victimes. Les mêmes atrocités se renouvellent dans toutes les prisons. Au Grand-Châtelet, les prisonniers, au désespoir, veulent résister, et du haut des tours ils essaient de repousser leurs assassins : on y met le feu, et on les force à se précipiter eux-mêmes sur la pointe des piques et des épées placées en bas pour les recevoir. Ces scènes abominables se terminèrent par le spectacle, peut-être plus horrible encore, des outrages que ces barbares exercèrent sur les restes mutilés de leurs victimes. Les cadavres du connétable et du chancelier, après avoir été traînés pendant trois jours dans les rues, furent jetés à la voirie.

Le 14 juillet 1418, la reine et le duc de Bourgogne arrivèrent à Paris. Ils y firent une entrée triomphale; le peuple jetait des fleurs sur leur passage; on n'entendait qu'un cri général d'acclamation et d'allégresse; la joie brillait sur tous les visages. Entourés de ces bandes d'assassins, cortége bien digne d'eux, ils allèrent descendre à l'hôtel Saint-Paul, où Charles VI, entièrement privé de sa raison, reçut Isabelle comme l'épouse la plus tendre et la plus vertueuse, et le duc de Bourgogne comme le sujet le plus affectionné et le plus fidèle.

Quelques jours après (21 août), il y eut de nouveaux assassinats. Les troupes qui environnaient Paris empêchant les vivres

d'arriver, on persuada au peuple que c'étaient les Armagnacs qui étaient cause de la famine. Sur ce bruit, ses fureurs se rallumèrent : il courut aux prisons, où il massacra encore toutes les personnes arrêtées depuis la première boucherie. Capeluche, bourreau de la ville, était à la tête des assassins. Le duc de Bourgogne, moteur secret de ces nouvelles horreurs, eut une conférence avec lui au Palais, et lui prit même la main. Mais, se voyant à la merci de la populace qu'il semblait diriger, il fit saisir et exécuter ce scélérat, ainsi que plusieurs autres chefs, et tout rentra dans l'ordre.

« Le Ciel, dit Sainte-Foix, purgea Paris de ses infâmes habitants : avant la fin de l'année il en mourut plus de cent mille, *presque tous de la populace et meurtriers.* » Ces misérables, frappés d'aveuglement, ajoutaient le désespoir à leurs forfaits : quand on les exhortait à faire pénitence et à se reconnaître au moment de la mort, ils répondaient que leurs crimes étaient trop énormes, et ils expiraient sans recourir à la miséricorde divine [1]. On en vit un courir les rues en criant : « Je suis damné; » et il se jeta dans un puits la tête la première.

Le roi d'Angleterre parcourait en conquérant la Normandie, où cependant la résistance héroïque de Rouen le retint assez longtemps, et lui fit perdre assez de monde, pour qu'on pût juger qu'il n'eût retiré de son expédition que de la honte, si la France n'eût pas été d'avance livrée entre ses mains. Les Rouennais, réduits aux dernières extrémités, firent sortir de la ville tout ce qui ne pouvait combattre, douze mille vieillards, femmes et enfans. Il fallut que le fils mît son vieux père à la porte, le mari sa femme : ce fut là un déchirement. Cette foule déplorable vint se présenter aux retranchements anglais : ils y furent reçus à la pointe de l'épée. Repoussés également de leurs amis et de leurs ennemis, ils restèrent entre le camp et la ville, dans le fossé, sans autre aliment que l'herbe qu'ils arrachaient. Ils y passèrent l'hiver sous le ciel. Des femmes, hélas ! y mirent au jour de malheureux enfans... et alors les gens de Rouen, voulant que l'enfant fût du moins baptisé, le montaient par une corde; puis, on le redescendait, pour qu'il allât mourir avec sa mère [2].

Tandis que l'armée anglaise était occupée à ce siége, terminé par la reddition de Rouen, le 16 janvier 1419, le dauphin, qui

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 20, p. 134.

[2] Monstrelet, t. 4, p. 132; Michelet, *Hist. de France*, t. 4, p. 350.

résistait à peine au duc de Bourgogne, voyant un nouvel ennemi prêt à fondre sur lui, essaya de traiter avec Henri V. Le roi d'Angleterre accepta la négociation, la prolongea tout le temps qu'il jugea nécessaire à ses intérêts, et la rompit en faisant des propositions absurdes qu'il fallut rejeter.

La fermeté sublime avec laquelle les bourgeois de Rouen s'opposèrent à l'étranger n'atteste pas seule les progrès qu'avait faits en France le sentiment de la nationalité [1]. Chose étrange et digne d'admiration! Les misères du règne de Charles VI avaient développé ce sentiment autant que les prospérités de Charles V. On vit, en divers lieux de la Normandie, des familles nobles abandonner leurs fiefs et s'expatrier, plutôt que de prêter serment au roi anglais. Une fille du seigneur de la Rivière, veuve du sire de la Roche-Guyon, aima mieux s'en aller, dénuée de tous biens, avec ses trois enfants, que de rendre hommage au roi d'outre-mer, et de se mettre aux mains des anciens ennemis du royaume. L'arrogance des nobles anglais et l'aversion qu'ils inspiraient comptaient pour beaucoup dans cette haine pour la domination étrangère.

Déjà les Anglais, répandus dans l'Ile-de-France, faisaient des incursions jusque dans les faubourgs de Paris. Le dauphin, au désespoir, ne vit plus de ressources que dans une réconciliation avec le duc de Bourgogne : il fit faire auprès de lui des démarches qui furent accueillies. Il en résulta une entrevue à Pouilly-le-Fort [2] (11 juillet 1419), où les deux princes se donnèrent des témoignages très-vifs de confiance et d'amitié qui pouvaient être sincères de la part du dauphin, mais qui, suivant toutes les probabilités, n'étaient qu'une nouvelle perfidie de Jean-sans-Peur. Ils signèrent un traité dans cette conférence [3], et il fut convenu qu'ils se reverraient à Montereau-Faut-Yonne [4]. Dans cette seconde entrevue, Jean-sans-Peur fut poignardé par les gens de la suite du dauphin (10 septembre).

Nous devons noter que Charles, enfant de seize ans, était fort mal entouré [5]. Ses principaux conseillers étaient son chancelier Maçon et Louvet, président de Provence, deux légistes, de ces hommes qui avaient toujours pour justifier chaque mesure d'ex-

[1] *Hist. de France,* t. 7, p. 422.
[2] Monstrelet, c. 207.
[3] Leibnitz, *in Cod. diplom.*, p. 319, an. 1419.
[4] Ou plutôt *où fault Yonne,* c'est-à-dire où l'Yonne finit, en se jetant dans la Seine.
[5] Michelet, *Hist. de France,* t. 4, p. 360.

ception une sentence de lèse-majesté. Il avait aussi pour conseillers des hommes d'armes, Armagnacs, Gascons et Bretons, habitués depuis dix ans à une petite guerre de surprise, de coups fourrés qui ressemblaient fort aux assassinats.

Du reste, les historiens ont tellement varié sur les circonstances de ce meurtre [1], qu'on ignorera probablement toujours s'il était prémédité, et si le jeune prince fut réellement complice d'un assassinat que rien ne peut justifier, quoiqu'il ait été commis sur un des hommes les plus exécrables qui aient jamais existé [2]. Son caractère, naturellement doux et humain, qui ne se démentit pas un seul instant dans tout le cours de sa vie, porte à croire que Charles n'avait aucune connaissance du complot, et qu'il l'aurait empêché s'il l'avait connu. D'ailleurs, pourquoi supposer un complot? N'est-il pas plus naturel de penser que le duc de Bourgogne, accoutumé à tous les crimes, ayant voulu commettre ici le plus détestable de tous en s'emparant du dernier rejeton de la famille royale, dont il avait d'ailleurs promis la ruine à l'usurpateur étranger, fut tué dans le cas d'une légitime défense?

Quelque peu regrettable que fût le duc de Bourgogne, sa mort fit un mal immense au dauphin [3]. Jean-sans-Peur était tombé bien bas, lui et son parti. Il n'y avait bientôt plus de Bourguignons. Rouen ne pouvait jamais oublier que le duc l'avait laissé sans secours. Paris, qui lui était si dévoué, s'en voyait de même abandonné au moment du péril. Tout le monde commençait à le mépriser, à le haïr. Beaucoup, dès qu'il fut tué, se retrouvèrent Bourguignons. Chacun s'exagéra à lui-même sa pitié et son indignation. La honte d'appeler l'étranger se couvrit d'un semblant d'excusable vengeance. Au fond, Paris céda, parce qu'il mourait de faim : l'instinct brutal des besoins physiques y dominait tout. La reine céda, parce qu'après tout, si son fils n'était roi, sa fille au moins serait reine. Le fils de Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon, était le seul sincère dans son ressentiment, mais sans doute aussi il croyait y trouver son compte. La branche de Bourgogne grandissait en ruinant la branche aînée, en mettant sur le trône un étranger qui n'aurait jamais qu'un pied de ce côté du détroit, et qui, s'il était sage, gouvernerait la France par le duc de Bourgogne. Henri V avait mis trois ans à conquérir la Normandie : la mort de Jean-sans-Peur

[1] Voyez, d'une part, Monstrelet, c. 212; d'autre part, *Annales de France*, Juvénal des Ursins, etc.

[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 158.

[3] Michelet, *Hist. de France*, t. 4, p. 362.

sembla lui donner la France en un jour. On vit Isabelle se lier contre son propre fils avec Philippe-le-Bon, et celui-ci n'avoir pas honte de seconder les projets formés par le roi d'Angleterre pour la destruction de sa propre maison (2 décembre 1419). Le résultat de leur triple alliance fut cette convention inouïe signée à Troyes le 21 mai 1420, par laquelle Henri V, devenu l'époux de la princesse Catherine, fille de Charles VI, était déclaré régent et héritier du royaume après la mort de Charles [1]. « Est accordé que tantôt *après nostre trépas*, la couronne et royaume de France demeureront et *seront perpétuellement* à nostredit fils le roy Henri et à ses hoirs... La faculté et l'*exercice de gouverner* et ordonner la chose publique dudit royaume, seront et demeureront, *notre vie durant*, à nostre dit fils le roi Henri, avec le conseil des nobles et sages dudit royaume. . . Durant nostre vie, les lettres concernées en justice devront être écrites et procéder sous nostre nom et scel; toutefois, pour ce qu'aucuns cas singuliers pourroient advenir..., il sera loisible à nostre fils... écrire ses lettres à nos sujets, par lesquels il mandera, défendra et commandera, de par nous *et de par lui, comme régent*... »

Après ceci, l'article suivant n'était-il pas dérisoire [2]? « Toutes conquêtes qui se feront par nostre dit fils le roi Henri sur les désobéissants, seront et se feront *à notre profit*. »

Ce traité monstrueux finissait dignement par ces lignes, où le père proscrivait son fils : « Considéré les horribles et énormes crimes et délits perpétrés audit royaume de France par Charles, *soi-disant* dauphin de Viennois, il est accordé que nous, nostre dit fils le roi, et aussi nostre très cher fils Philippe, duc de Bourgogne, *ne traiterons aucunement de paix* ni de concorde avecque ledit Charles, ni traiterons ou ferons traiter, sinon du consentement de tous et chacun de nous trois, et des trois États des deux royaumes dessusdits. »

Si, aux premiers temps de la lutte des Valois et des Plantagenêts, un prince français se fût trouvé dans la situation du dauphin, il eût été perdu sans ressource; et le traité de Troyes eût reçu son exécution presque sans obstacle [3] : mais tant d'années de combats n'avaient point en vain enfanté les haines nationales. Dès que les

[1] Monstrelet, c. 216, 217; *Registre du Parlem. de Paris de l'an* 1419, 1420, 1421; Du Tillet, *Recueil de traités*, etc.

[2] Michelet, *Hist. de France*, t. 4, p. 365.

[3] *Hist. de France*, t. 7, p. 144.

Bourguignons se furent coalisés avec les Anglais, l'ancien parti armagnac, auparavant repoussé par un grand nombre de ceux qui n'étaient pas nobles, devint le parti français, le parti de la nation, aux yeux de beaucoup d'hommes précédemment neutres ou hostiles même au dauphin ; en sorte que l'évènement, qui semblait devoir écraser sur-le-champ ce prince, multiplia ses chances et raviva la lutte.

L'appui du souverain pontife, indigné de l'exhérédation injuste dont le dauphin était l'objet, soutint d'ailleurs ce prince dans l'opinion des peuples. Martin V aimait les Français, et il écrivit au jeune Charles qu'il était bien éloigné de vouloir préjudicier aux droits que sa naissance lui donnait au trône [1]. En même temps, il exhortait le roi d'Angleterre à prendre des pensées de paix à l'égard de la France, et, dans ses lettres sages et mesurées, où il s'abstenait de parler au vainqueur de ses prétentions sur la monarchie française, où il évitait de lui donner le titre d'héritier de cette couronne, il s'appliquait à le ramener aux sentiments de l'humanité et du christianisne [2]. Il lui envoya même le bienheureux Nicolas Albergati, de l'ordre des Chartreux, évêque de Bologne et depuis cardinal, pour solliciter sa compassion en faveur des peuples exposés à tous les fléaux de la guerre : mais Henri V était trop enflé de ses succès pour en arrêter le cours.

Les deux rois de France et d'Angleterre firent leur entrée à Paris le premier dimanche de l'avent (1er décembre 1420) [3]. Charles VI fut conduit à l'hôtel Saint-Paul, où la coupable Isabelle, désormais sans honneurs et sans crédit, se vit obligée de le suivre. Le roi d'Angleterre se logea dans la bonne forteresse du Louvre. Des États-généraux, réunis à Paris (6 décembre), reconnurent sans observations le traité de Troyes, et octroyèrent à Henri V, régent du royaume, une aide considérable pour en combattre le légitime héritier. Mais bientôt les taxes multipliées, les outrages et les violences de toute espèce apprirent aux Parisiens la différence qu'il y a entre le règne du souverain national et celui de l'étranger. Insolents et rebelles sous l'autorité paternelle de leurs rois, ils se montrèrent dociles et même rampants sous celle de leurs oppresseurs. Telles sont les bassesses du cœur humain, lorsqu'il est livré à sa corruption [4].

[1] *Invent. des Chart.; Hist. de l'Égl. gall.*, t. 20, p. 140.
[2] Rain., an. 1421, n. 19 et seq.
[3] Monstrelet, c. 229.
De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 160.

Le 23 décembre, le duc de Bourgogne vint solennellememt demander à Charles VI justice de l'assassinat de Jean-sans-Peur. Les auteurs du meurtre furent, en effet, déclarés coupables de lèse-majesté, et par conséquent indignes de toute succession. Le roi, dans sa déclaration (3 janvier 1421), ne parlait du roi d'Angleterre qu'en le qualifiant de son *très-amé fils, héritier et régent du royaume,* tandis que, parlant de son propre fils, il le nommait sans cesse Charles, *soi-disant dauphin.* On remarquera, du reste, qu'aucun des complices du meurtre de Jean-sans-Peur n'est nommé dans cette déclaration, et que, malgré la terreur que pouvait inspirer la présence du roi d'Angleterre, qui désirait sans doute que le dauphin fût déclare coupable, on n'y parle de lui, à l'occasion du meurtre, qu'en termes équivoques. Il est d'autant plus nécessaire de le faire observer, que tous les historiens qui ont mentionné cet arrêt en ont parlé sans l'avoir vu, et se sont contentés de copier Monstrelet, lequel a cru que le dauphin fut cité à la table de marbre, etc., et que, n'ayant pas comparu, il fut jugé par contumace avec tous ses complices, banni à perpétuité, et déclaré incapable de succéder à la couronne, ce qui est absolument contraire à la vérité [1].

Le dauphin, ne se laissant point abattre par des coups aussi rudes, fit fortifier les villes d'au-delà de la Loire, transporta à Poitiers le parlement et l'université de Paris, et prit hautement le titre de régent du royaume. Ainsi, on vit en même temps en France deux rois, deux reines, deux parlements, deux universités de Paris [2].

La bataille de Beaugé (23 mars 1421), gagnée par le maréchal de La Fayette sur le duc de Clarence, lieutenant-général de Normandie, qui y fut tué, rassura le dauphin [3]. Le comte de Douglas, qui lui avait amené sept mille Écossais, eut grande part à cette victoire, et fut fait connétable.

Henri V, qui s'était rendu en Angleterre et pendant l'absence duquel cet échec avait eu lieu, repassa la mer et se vengea de la défaite de Beaugé en livrant plusieurs combats, dont le résultat fut de ruiner le parti du dauphin dans la France septentrionale. Mais la mort le frappa à Vincennes le 31 août 1422, âgé de trente-six ans. Il laissait la régence de France à son frère le duc de Bedfort, et celle d'Angleterre à son cadet le duc de Glocester.

Le duc de Bedfort, revenant de célébrer à Westminster les

[1] Rapin de Thoyras; *Act.* de Rymer.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 20, p. 147.
[3] Monstrelet, c. 240, 241; *Hist. chronol.* du Héraut de Brerl.

funérailles de Henri V, roi d'Angleterre, ordonna celles de Charles VI, roi de France, qui était mort le 21 octobre, à l'âge de cinquante-quatre ans, après un règne de quarante-deux années, pendant lequel il n'avait jamais été en état de se gouverner lui-même [1]. Sa folie, dégénérée en idiotisme dans les derniers temps, s'était prolongée trente ans entiers [2].

« Malgré tous les malheurs dont Charles VI fut, à la vérité, plutôt l'occasion que la cause, dit le P. Daniel [3], on le voit honoré dans l'histoire du glorieux surnom de *Bien-Aimé* : titre dont il fut redevable à la compassion que ses sujets avaient pour lui ; car jamais les peuples ne souffrirent davantage que sous son règne, mais ils voyaient bien que leurs maux ne partaient ni de son cœur ni de sa main. Ils en connaissaient les véritables auteurs, et ils les haïssaient. Pour lui, ils le plaignaient, et, à force de le plaindre, ils l'aimèrent. »

Rien d'étonnant, si le peuple, au milieu de tous ces princes orgueilleux, violents et sanguinaires, avait pris pour objet de prédilection cette pauvre créature, comme lui, humiliée sous la main de Dieu [4]. Dieu pouvait par lui, aussi bien que par un plus sage, guérir les maux du royaume. Il n'avait pas fait grand'chose ; mais visiblement il aimait le peuple. Il aimait! mot immense. Le peuple le lui rendit bien... Il lui resta toujours fidèle. Dans quelque abaissement qu'il fût, il s'obstina à espérer en lui; il ne voulait être sauvé que par lui. Rien de plus touchant, et en même temps de plus hardi, que les paroles par lesquelles Jean Gerson, bravant à la fois les ambitions rivales des princes qui attendaient la succession du malade, s'adresse à lui et lui dit : « *Rex in sempiternum vive!!!* O mon roi! vivez toujours!... »

Le peuple de Paris pleura son pauvre roi fol, autant que les Anglais leur victorieux Henri V [5] « Tout le peuple qui était dans les rues et aux fenêtres pleurait et criait, comme si chacun eût vu mourir ce qu'il aimait le plus. Vraiment leurs lamentations étaient comme celles du prophète : *Quomodò sedet sola civitas plena populo?* Le menu commun de Paris criait : Ah! très cher prince, jamais nous n'en aurons un si bon! jamais nous ne te verrons. Maudite soit la mort! Nous n'aurons jamais plus que guerre, puisque tu nous as

[1] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 59.
[2] *Hist. de France*, t. 7, p. 465.
[3] *Abrégé de l'hist. de France*, t. 4, p. 478.
[4] Michelet, *Hist. de France*, t. 4, p. 87.
[5] *Ibid.*, p. 402.

laissés. Tu vas en repos; nous demeurons en tribulation et douleur [1]. »

Charles VI fut porté à Saint-Denis, « petitement accompagné pour un roi de France : il n'avait que son chambellan, son chancelier, son confesseur et quelques menus officiers. » Un seul prince suivait le convoi, et c'était le duc de Bedfort [2]. « Hélas! son fils et ses parents ne pouvaient être à l'accompagner, de quoi ils estoient *légitimement* excusez [3]. »

Lorsque le corps fut descendu, les huissiers d'armes rompirent leurs verges, les jetèrent dans la fosse, et renversèrent leurs masses. Alors Berri, roi d'armes de France, cria sur la fosse : « Dieu veuille avoir pitié de l'ame de très haut et très excellent prince Charles, roi de France, sixième du nom, notre *naturel* et souverain seigneur. » Ensuite, il reprit : « Dieu accorde bonne vie à Henri, par la grâce de Dieu roi de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur [4]. »

Charles VI avait eu six fils et six filles légitimes. Odette de Champdivers, nommée la petite reine, lui donna une fille naturelle [5]. De ses six fils, le seul Charles, VIIe du nom, lui survécut.

La mort de Charles VI sauva la France, comme celle de Jean-sans-Terre avait sauvé l'Angleterre [6].

CHARLES VII ou CHARLES-LE-VICTORIEUX.

A la mort de Charles VI, les Anglais, maîtres de Paris, possédaient la Normandie, l'Ile-de-France, la Brie, la Champagne, la Picardie, le Ponthieu, le Boulonois, le Calaisis jusqu'aux frontières de Flandre, la partie la plus considérable de l'Aquitaine jusqu'aux Pyrénées et à l'Océan; ils disposaient, par leur alliance avec le duc de Bourgogne, du duché de ce nom et des provinces de Flandre et d'Artois. Si leur roi Henri VI, qui fut nommé pendant près de vingt ans roi de France et d'Angleterre, et qui se vit depuis chassé du premier royaume et dépouillé du second, n'était alors qu'un enfant de neuf mois, l'intrépidité et les lumières de

[1] *Journal du Bourgeois de Paris*, t. 15, p. 324.
[2] Chastellain (éd. Buchon, 1836), p. 117; Monstrelet, t. 4, p. 417.
[3] Juvénal des Ursins, p. 396.
[4] Monstrelet, t. 4, p. 419.
[5] Anquetil, *Hist. de France*, t. 3, p. 178.
[6] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 162.

Henri V semblaient revivre dans son frère, le duc de Bedfort, qu'il avait nommé, en mourant, régent de France. Et Bedfort, homme de tête, avait d'ailleurs, pour bras et pour seconds, Salisbury, Warwick, Arundel, Sommerset, Suffolk, Talbot, généraux aussi habiles que courageux.

Au contraire, les Français fidèles se voyaient réduits à la province de Languedoc, arrachée avec peine au comte de Foix, à celles du Dauphiné, de l'Auvergne, du Bourbonnais, du Berri, du Poitou, de la Saintonge, de la Touraine et de l'Orléanais. Ils pouvaient aussi compter sur quelques parties de l'Anjou et du Maine, qui jusque là n'avaient point été entamées. La Bretagne, incertaine entre les deux partis, semblait attendre les événements. Indépendamment de cette diminution de territoire, l'autorité légitime avait perdu non-seulement la force qui lui était nécessaire pour se maintenir et se faire respecter, mais encore presque tout son ascendant moral qui seul pouvait la lui faire recouvrer [1]. Charles VII, âgé de dix-neuf ans et neuf mois, déshérité par son père, soupçonné d'un meurtre qui justifiait en quelque sorte ce traitement barbare, semblait ne posséder d'ailleurs aucune de ces qualités brillantes qui, dans les situations difficiles, ramènent le vulgaire et maîtrisent les événements. Pour reconquérir un grand royaume, il fallait joindre à une activité infatigable une constance à toute épreuve, une politique profonde, toute la science d'un habile général. Le jeune roi n'avait que le courage d'un soldat : du reste, il montrait un caractère faible, doux, facile à dominer, un penchant très-vif pour les plaisirs, une indolence presque invincible. Telles étaient les dispositions apparentes de ce prince. Resserré entre les pays asservis sous la domination anglaise et les vastes États du duc de Bourgogne, il se voyait entouré d'une noblesse valeureuse sans doute, mais où l'on ne comptait pas alors un seul chef expérimenté ; car Xaintrailles, La Hire, La Fayette, Narbonne, d'Alençon, etc., ne se formèrent que depuis dans les combats innombrables qu'il leur fallut livrer pour rétablir leur maître sur son trône. C'est avec une poignée de soldats découragés et sans discipline, qu'il avait à lutter contre un ennemi maître de sa capitale et de la plus grande partie de ses provinces, contre des armées puissantes que commandaient les premiers capitaines de l'Europe.

D'ailleurs, telle était la corruption où un demi-siècle de dis-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 368.

cordes intestines avait plongé les cœurs, qu'aux yeux d'un très-grand nombre de Français un roi d'Angleterre, petit-fils de leur propre souverain, apportant en outre à la couronne de France de prétendus droits, toujours contestés, mais réclamés sans cesse, n'avait nullement les apparences d'un usurpateur [1]. Un prince du sang royal, puissant et considéré, s'était déclaré en sa faveur; et le nouveau duc de Bourgogne, succédant à la haine de son père contre Charles VII, semblait faire un acte de piété filiale qui augmentait encore cette affection aveugle que le peuple portait à sa maison. Enfin, s'il eût été possible que les conquérants, oubliant qu'ils avaient une autre patrie, se fussent faits Français pour gouverner la France, il est indubitable que la révolution eût été complète et sans retour.

Mais, toutes les fois que le vainqueur, conservant les liens naturels qui l'attachent à son pays, apporte au milieu de la nation conquise son esprit national et ses habitudes étrangères, il s'établit, dès le commencement de sa domination, entre ses anciens et ses nouveaux sujets des différences humiliantes pour ces derniers, et qui excitent en eux de vifs ressentiments. Les Anglais auraient moins blessé l'orgueil de la France s'ils avaient présenté Catherine, la mère de leur roi, à l'affection de ses compatriotes; s'ils avaient rappelé davantage que c'était par elle qu'un droit héréditaire était transmis à Henri VI : mais ils en furent jaloux comme d'une Française, la tinrent absolument dans l'ombre, et laissèrent gouverner leur conquête par le duc de Bedfort [2]. Ainsi purent se développer des sentiments de mécontentement et de méfiance de la part des Français contre les Anglais. Or, quand des méfiances divisent sans retour deux peuples, la tyrannie d'un côté, la révolte de l'autre sont des suites inévitables de ce choc des passions et des intérêts. Dans cet état de choses, si la nation est brave et généreuse, et qu'il se présente un chef assez imposant pour rallier autour de lui tous ceux qui sont impatients du joug, ce n'est pas une armée qu'il rassemble, c'est une population entière, à laquelle il est difficile que le conquérant, qui n'a que des soldats, puisse long-temps résister [3]. Telles furent, dans la révolution qui rendit à Charles VII l'héritage de ses pères, la cause et la marche des événements : ce

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 370.

[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 61.

[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 371.

fut moins par amour pour son roi que par haine contre un vainqueur insolent, que la France se souleva pour replacer sur le trône un prince qu'elle en avait vu chasser presqu'avec joie.

Du reste, ces discordes intestines, qui semblaient devoir perdre à la fois l'État et son souverain, augmentèrent la vigueur et la prospérité de l'un et de l'autre : car de telles révolutions ne se font point sans que l'autorité légitime n'en acquière de nouvelles forces, par la raison que, revenant à elle à cause du besoin extrême qu'ils en ont, les sujets sont alors disposés à lui accorder même plus qu'elle n'eût jamais osé demander [1]. Aussi verrons-nous, par suite de cet heureux retour, le peuple français prendre un esprit meilleur, et la monarchie plus de puissance et de majesté.

Charles était dans le château d'Espally, situé auprès du Puy en Velay [2], d'autres disent à Mehun-sur-Yèvres, en Berri, lorsqu'il apprit la mort de son père. Il s'habille de noir, symbole de sa douleur, et entend la messe dans la chapelle du château : puis il se revêt d'écarlate ; on déploie la bannière aux fleurs de lis d'or ; le petit nombre de serviteurs qui l'accompagnent crient *Noël*, et voilà un roi de France [4] (25 octobre 1422). Peu de jours après, le nouveau monarque prit la route de Poitiers, où il se fit couronner avec le plus grand appareil. On vit à cette cérémonie les princes de Clermont, d'Alençon et les principaux seigneurs attachés à son parti.

Cependant le duc de Bedfort, régent du royaume, rassemblait à Paris, dans la grand'chambre, tous les membres du parlement, les magistrats des autres cours supérieures, ceux du Châtelet, les députés des divers chapitres, l'université, le prévôt de la ville, ses échevins et ses principaux bourgeois. Dans cette assemblée, dont les membres étaient, ou dominés par la terreur, ou aveuglés par la passion, le chancelier fit du traité de Troyes une lecture et une apologie qui furent suivies d'un serment de fidélité au roi d'Angleterre Henri VI : serment que l'on exigea de tous les assistants, que prêtèrent ensuite tous les bourgeois séparément, et généralement tous les habitants de la ville, depuis les princes et les prélats jusqu'aux domestiques et aux simples artisans.

Après cette formalité, qui prouvait l'embarras de sa situation présente et ses inquiétudes pour l'avenir [4], le duc de Bedfort

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 372.
[2] Monstrelet, vol. 2, f. 1.
[3] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 206;
[4] De Saint-Victor, t. 2, part. 1, p. 373.

sortit de Paris au milieu de l'hiver, car la rigueur de la saison n'avait point suspendu les hostilités, et s'avança vers Meulan, dont ses troupes avaient ouvert le siége. Un corps de royalistes, commandé par les comtes de Narbonne et d'Aumale, entreprit de le faire lever : la mésintelligence des chefs et le défaut de paie des soldats arrêta leurs troupes à six lieues de la ville ; elles se débandèrent, et Meulan se rendit. Pendant ce temps, le maréchal de l'Isle-Adam, l'un des généraux du duc de Bourgogne, recouvrait la Ferté-Milon, dont les Français s'étaient emparés ; et Luxembourg achevait de les chasser de Picardie. Une conspiration, tramée à Paris en faveur du roi, n'eut d'autre résultat que le supplice de la plupart des conjurés. Michel Lallier, qui en était le chef, et que nous verrons reparaître par la suite, eut le bonheur de se sauver (1423).

A ces échecs du parti royal, se joignit la défection du duc de Bretagne, entraîné dans celui des Anglais par le duc de Bourgogne. Une entrevue, qui eut lieu à Amiens entre le régent et ces deux princes, s'y termina par une triple alliance et un double mariage. Le duc de Bedfort épousa Anne de Bourgogne, sœur de Philippe ; et Marguerite, veuve du dauphin Louis, fut accordée au comte de Richemont, frère du duc de Bretagne, à ce Richemont, depuis le sauveur de la France, alors son ennemi [1]. Les trois princes jurèrent de s'aimer comme des frères, de s'entr'aider comme n'ayant qu'un même intérêt ; et dès le commencement les affaires de Charles VII parurent perdues sans ressource.

Un revers l'attendait encore. Les Anglais s'étaient emparés de Pont-sur-Seine, de Vertus, de Mortagne, etc. ; de leur côté, les royalistes avaient emporté Mâcon et Cravant, que les ennemis ne tardèrent pas à leur arracher. Au moment où cette dernière place capitulait, Stuart, connétable d'Ecosse, récemment arrivé avec des renforts que ce pays fournissait au roi [2], accourut, suivi de quelques chefs royalistes, pour l'empêcher de se rendre. Trouvant la ville entre les mains des ennemis, et se voyant, par leur réunion, à la tête d'environ dix mille hommes, les généraux français résolurent de la reprendre de vive force. Salisbury, occupé alors au siége de Montaguillon, le quitte à cette nouvelle, vole à la rencontre des Français, et traverse l'Yonne à la vue de ses impétueux ennemis, qui sur-le-champ abandonnent une posi-

[1] *Regist. du parlement de Paris*, de l'an 1423 ; De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 374.

[2] *Hist. du Hérault de Berri.*

tion formidable, d'où rien n'aurait pu les faire sortir, pour s'élancer dans la plaine et y provoquer un combat inégal. Le courage était le même des deux côtés : la discipline et la science militaire assuraient la supériorité des Anglais. Jamais victoire ne fut plus complète : cette petite armée, presque la seule ressource de Charles VII, fut anéantie (1er juillet 1423). La défection d'une foule de places qui tenaient encore pour lui dans diverses provinces suivit de près cet événement. L'Anjou et le Maine furent ravagés, et la victoire que le comte d'Aumale remporta quelque temps après à la Gravelle sur une portion de l'armée anglaise, victoire assez importante pour donner aux royalistes le temps de respirer, mais non pour offrir aucun résultat décisif, laissa toujours une supériorité marquée au parti de Henri VI.

La bataille de Cravant avait mis Charles VII à deux doigts de sa perte : celle de Verneuil, qui se donna sur les frontières du Perche et de la Normandie, parut achever sa ruine (17 août 1424). Le duc de Bedfort, Salisbury, Warwick commandaient les troupes anglaises. Les Français, conduits encore par le connétable d'Écosse, venaient de reprendre la petite ville d'Ivry : les Anglais qui accouraient pour en faire lever le siége leur offrirent la bataille qu'ils acceptèrent avec la même imprudence, et qu'ils perdirent par le même défaut d'ordre et de discipline. Cinq mille hommes, parmi lesquels était le général écossais, restèrent sur le carreau : la fleur de la noblesse française fut écrasée à cette bataille comme à celle d'Azincourt.

Le triomphe des Anglais fut célébré à Paris par des réjouissances publiques. Pour changer les esprits faibles et passionnés des Parisiens, il avait suffi de supprimer quelques impôts, appât grossier, mais immanquable, qu'ont toujours su mettre en usage ceux qui connaissent l'égoïsme du vulgaire, et qui ont besoin de sa faveur [1]. Dans le temps même où ce peuple insensé faisait éclater son allégresse, des citoyens fidèles conspiraient encore pour le roi, et le duc de Bedfort, à son retour, eut de nouveaux conjurés à punir.

Charles VII, à qui les Anglais, enorgueillis de tant de succès, donnaient le nom de *roi de Bourges* [2], n'avait plus de troupes ; ses finances étaient épuisées, ses partisans découragés. Après la dé-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 377.

[2] Les Anglois, avec leurs croix rouges,
Voyant lors sa confusion,
L'appelèrent le roi de Bourges
Par forme de dérision. (*Vigiles de Charles VII.*)

route des Français à Verneuil, l'ennemi s'était jeté dans le Maine, dont il avait enlevé les principales places; ses partis parcouraient sans résistance l'Anjou et les provinces voisines jusqu'aux bords de la Loire. Les Bourguignons étaient sur le point de se joindre aux Anglais pour anéantir le petit nombre de royalistes qui luttaient encore contre l'usurpation. C'en était fait de la monarchie : des divisions particulières qui s'élevèrent tout à coup entre le duc de Glocester et Philippe-le-Bon furent la première cause de son salut.

Jacqueline de Hainault, veuve du dauphin Jean, et depuis mariée au duc de Brabant, n'avait point voulu reconnaître ce second époux, et venait de contracter un troisième mariage avec le duc de Glocester, à qui elle apportait en dot un des plus riches héritages de l'Europe. Le duc de Brabant était neveu du duc de Bourgogne. Celui-ci, irrité de l'affront qu'on faisait à un prince de sa maison, s'en plaignit au duc de Bedfort, qui, prévoyant les suites fâcheuses d'un semblable événement, voulut dès le principe en neutraliser les effets. Mais Glocester, loin d'écouter les sages conseils de son frère, leva des troupes en Angleterre pour soutenir les prétentions de Jacqueline ; et ces troupes, avec lesquelles il arriva à Calais six semaines après la bataille de Verneuil, furent employées, non à achever d'écraser l'ennemi commun, incapable alors d'opposer la moindre résistance, mais à marcher contre l'allié le plus considérable des Anglais, qu'il attaqua sur le-champ en s'emparant du Hainault [1]. Le duc de Bourgogne, surpris, sans être déconcerté, eut bientôt rassemblé une armée suffisante pour arrêter les progrès de son adversaire ; et les Pays-Bas, auparavant si tranquilles, devinrent le théâtre d'une guerre acharnée. Toutefois, elle ne fut pas de longue durée. Glocester, accablé par des forces supérieures, retourna honteusement en Angleterre ; et l'effet de cette entreprise extravagante fut tel, que le roi de France put s'apercevoir, dans une négociation qu'il osa tenter auprès du duc de Bourgogne, que ce prince pourrait revenir un jour au seul parti que son honneur et son véritable intérêt lui ordonnaient de suivre [2].

On négociait en même temps auprès du duc de Bretagne. Charles VII, profitant avec habileté du mécontentement du comte de Richemont, que le duc de Bedfort venait d'offenser en lui re-

[1] Harœus, *Annal. Brabant.*, *in Joan IV;* Monstrelet.

[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 379.

fusant le commandement des troupes, lui faisait offrir l'épée de connétable[1]. Cette démarche, mal reçue d'abord, eut bientôt un plein succès. Le projet d'alliance fut approuvé par le duc de Bretagne et par les États assemblés[2]; et Richemont, qui était allé en Flandre afin d'obtenir l'agrément de Philippe pour la nouvelle dignité qui lui était proposée, trouva ce prince disposé non seulement à le lui accorder, mais même à sacrifier ses ressentiments, si Charles VII eût voulu également lui sacrifier les meurtriers de son père, devenus ses favoris. Le refus qu'il en fit ajourna seul cette réconciliation désirable.

Avant de rien accepter, Richemont avait demandé que du moins le roi éloignât le président Louvet, Davaugour, Frottier et le prévôt Tanneguy du Châtel. Les trois premiers avaient trempé dans une conjuration des Penthièvre contre le duc de Bretagne, et le dernier était toujours soupçonné d'être le principal auteur de la mort de Jean-Sans-Peur. Dans l'extrémité où il se trouvait, Charles VII n'osa rien refuser. A peine ces demandes du connétable furent-elles connues, que la petite cour du monarque fut remplie d'intrigues. La division se mit entre les courtisans. Incapable de résister à leurs séductions et même à leurs violences, car le comte-dauphin d'Auvergne fut tué en plein conseil, sous les yeux mêmes du roi, par Tanneguy du Châtel (1424), le jeune prince fuyait de ville en ville à l'approche de son connétable, qui revenait auprès de lui à la tête d'une armée qu'il avait réunie pour le défendre. Enfin Tanneguy du Châtel eut la générosité de s'exiler lui-même; les autres reçurent ordre de se retirer de la cour; mais, en s'éloignant, le président Louvet eut l'adresse de se faire remplacer auprès de Charles par le sire de Giac, sa créature (1425).

L'indolent monarque s'abandonna également sans réserve à ce nouveau ministre, encore plus avide que les autres;car il laissa sans solde, sans vivres, sans secours, la petite armée de Richemont, qui venait d'entrer en campagne (1426). Le connétable éprouve des revers, reparaît à la cour, frémissant d'indignation, et, par une hardiesse que les circonstances terribles où l'on se trouvait peuvent à peine atténuer, il enlève Giac, le livre, pour la forme, à un tribunal devant lequel ses déprédations sont dévoilées, et fait tomber sa tête sur un échafaud.

Un nouveau favori, loin d'être effrayé de la catastrophe de son

[1] *Hist. d'Artus III.*

[2] Du Tillet, *Recueil des traités; Annales de France.*

prédécesseur, abuse encore plus insolemment de sa faveur : le connétable le fait assassiner; et, lorsque Charles VII, indigné, lui demande compte de ces violences injurieuses, il ne se justifie qu'en lui déclarant que ce qu'il a fait est pour le bien du royaume.

Cependant cet homme, si redoutable aux flatteurs de son roi [1], commit une faute irréparable, en mettant lui-même dans la confiance du jeune prince un ministre qu'il croyait dévoué à ses intérêts, mais qui devint le plus fatal de ses ennemis, et le plus grand obstacle au rétablissement de la monarchie. La Trémoille, plus adroit, plus ambitieux, d'une naissance plus illustre que tous ceux qui l'avaient précédé, prit, sur un maître qui ne demandait qu'à être dominé, un ascendant que pendant long-temps rien ne put détruire. Le premier usage qu'il fit de sa faveur fut de se mettre en état de n'avoir rien à craindre des entreprises de celui qui la lui avait procurée. Par ses suggestions, Charles VII, déjà offensé de la hauteur du connétable, lui donna tous les dégoûts qui pouvaient le détacher de ses intérêts; et, dans une situation à peu près désespérée, il se priva lui-même du seul sujet capable d'empêcher sa ruine entière [2].

L'anarchie était complète [3]. Les princes du sang dans leurs apanages, le comte de Foix en Languedoc et en Guienne, dont il était gouverneur, se regardaient comme des souverains indépendants. En effet, la reine de Sicile pour l'Anjou et le Maine, son fils Louis III pour la Provence, le comte de Foix pour ses fiefs, avaient séparément traité avec les Anglais. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, quoique captifs, avaient traité aussi, reconnu Henri VI et obtenu que leurs duchés fussent regardés comme neutres. Les aventuriers armagnacs, vrais corsaires de terre ferme, qui avaient long-temps vécu de pillage dans la Champagne, la Picardie et l'Ile-de-France, en avaient été chassés les uns après les autres. Philippe-le-Bon, maître des deux Bourgogne, de l'Artois, du Nivernais, de la Flandre, du Brabant, et de la plus grande partie des Pays-Bas, où il élevait par des réunions successives une grande souveraineté, aurait pu, à lui seul, dépouiller Charles VII des provinces qui lui restaient encore, s'il avait voulu franchir la barrière de la Loire.

Heureusement, la conduite des Anglais fut aussi impolitique, ou, pour mieux dire, aussi insensée que celle du monarque fran-

1 De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 381.

2 *Ibid.*, p. 382.

3 Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 68.

çais[1]. Ils traitaient la France en pays de conquête, eux qui ne s'y maintenaient que par l'espèce de délire dont la nation était enivrée. Le duc de Bedfort en partageait les provinces avec son frère le duc de Glocester. Ils accablaient d'impôts les peuples dont le soulèvement pouvait en un moment détruire leur puissance factice. Ils avaient déjà commencé à mécontenter un prince dont les dispositions favorables ou contraires auraient seules suffi pour décider de leur sort; et l'affaire de Jacqueline de Hainault, que le duc de Glocester s'obstina à soutenir, même après avoir été chassé de la Flandre, et qu'il n'abandonna que lorsque cette princesse eut été entièrement dépouillée de ses États par le duc de Bourgogne, avait été la source d'un refroidissement que l'on va voir s'accroître.

Néanmoins, les divisions qui règnaient dans le parti du roi favorisaient les entreprises des Anglais. Ils continuaient à prendre des villes, lorsqu'ils se virent tout à coup arrêtés par le bâtard d'Orléans, si fameux depuis sous le nom de Dunois[2]. Ce prince, à peine alors sorti de l'enfance, remporta une victoire complète sur deux capitaines expérimentés, Suffolk et Warwick, et leur fit lever le siège de Montargis[3]. A cette nouvelle, le duc de Bedfort, absent depuis huit mois, hâte son retour en France, amenant avec lui des renforts considérables. Le duc de Bretagne, qu'il menace, abandonne le parti du roi[4], mais sans réussir à ébranler la fidélité du comte de Richemont, qui persiste à suivre la mauvaise fortune d'un prince ingrat, dont il était haï et persécuté[5]. En même temps qu'il donnait des preuves d'un dévouement si magnanime, on le vit, par un effet de cette hauteur de caractère qu'il ne pouvait dompter, essayer, en s'unissant aux princes aussi fatigués que lui de l'insolence de La Trémoille, de former un parti qui écrasât ce favori. Déjà les conjurés s'étaient emparés de Bourges, lorsque le roi, quittant avec précipitation la ville de Chinon, qui était sa

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 382.

[2] *Remarques sur l'hist. de Charles VII.*

[3] Les habitants de Montargis se saisirent, en cette occasion, d'un drapeau aux armes de Warwick, qu'ils conservèrent jusqu'à l'époque de la révolution. Tous les ans, il reparaissait au 5 septembre, jour où des actions de graces solennelles, des réjouissances et des évolutions militaires rappelaient la défaite des Anglais. En 1792, le vertige qui avait saisi la France fit naître le scrupule de triompher de la *terre classique de la liberté* : ainsi nommait-on l'Angleterre. Orléans, en conséquence, renversa la statue de Jeanne d'Arc, et Montargis brûla son drapeau. Six mois après, les deux peuples étaient en guerre (Anquetil, *Hist de Fr.*, t. 3, p. 194).

[4] D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, l. 20, c. 375.

[5] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t 2, part. 1, p. 383.

résidence ordinaire, vint se présenter à eux. Son arrivée et les intrigues du favori dissipèrent en un instant ces premiers germes de guerre civile. Le connétable, exclu de la paix que firent les princes, se réserva pour des temps meilleurs.

Assuré du duc de Bretagne, croyant n'avoir plus rien à redouter des suites de la querelle de Glocester avec le duc de Bourgogne, Bedfort jugea le moment favorable pour achever d'abattre un roi livré à ses flatteurs, entouré de mécontents, dépourvu d'argent et de soldats. Afin de rendre ce dernier coup décisif, il convoqua à Paris une assemblée de notables, dans laquelle il eut l'imprudence de demander tous les biens, rentes et héritages donnés aux églises depuis quarante ans [1]. Il était inouï qu'on eût jamais fait une demande aussi contraire aux idées qui régnaient alors non seulement à Paris, mais dans toute la France [2] : aussi le duc éprouva-t-il une résistance telle qu'il se vit forcé de suspendre d'abord, et ensuite d'abandonner son projet. Il résulta de sa démarche ce mauvais effet, que le peuple, dont une légère suppression d'impôts lui avait gagné l'esprit, commença à murmurer contre son gouvernement.

Ces difficultés n'empêchèrent pas le duc d'ouvrir la campagne avec des forces tellement supérieures, que Charles VII n'osa pas même tenter de mettre obstacle à leurs mouvements. Salisbury parcourut en conquérant cette partie de la France qui est renfermée entre la Seine et la Loire. Toutes les places qui environnaient Orléans ouvrirent leurs portes ou furent emportées d'assaut, et le siége de cette ville importante fut résolu par le général anglais, malgré les réclamations du duc d'Orléans, qui insistait sur ce que un traité lui garantissait la neutralité de son apanage (octobre 1428). Ce siége était une entreprise décisive, mais difficile : la garnison, peu nombreuse à la vérité, était commandée par des chefs intrépides : La Hire, Xaintrailles, Chabannes, Villars, le bâtard d'Orléans, s'étaient jetés dans la place, résolus de défendre jusqu'à la dernière extrémité ce dernier boulevart de la monarchie. La sape, la mine, des assauts continuels, tout fut employé du côté des assiégeants [3], dont l'armée grossissait à chaque instant; les assiégés, qui recevaient aussi de temps en temps des renforts, disputaient le terrain pied à pied, ne cédaient un fort que lorsqu'ils se voyaient

[1] Monstrelet, v. 2, c. 38; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 20, p. 165.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 384.
[3] Michellus, *De Obsid. Aurel.*

près d'être ensevelis sous ses ruines, et offraient, dans un rempart nouveau, construit à l'instant même, de nouveaux obstacles à l'ennemi. La mort de Salisbury, emporté par un boulet de canon, n'interrompit pas les opérations du siége; et les capitaines qui lui succédèrent, Talbot, Suffolk, lord Poll, n'en exécutèrent pas moins le projet qu'avait conçu cet habile général, d'entourer la place d'une circonvallation qui rendait l'arrivée des convois de jour en jour moins aisée et plus meurtrière. Alors les Orléanais, voulant conserver leur cité au duc d'Orléans, leur seigneur, s'ils devaient renoncer à combattre pour la France, offrirent de la mettre en séquestre entre les mains du duc de Bourgogne. Ce dernier accueillit leur proposition; mais Bedfort, qui croyait la chute de cette place inévitable, la déclina au risque d'outrager son allié (avril 1429). La ville, bloquée de toutes parts, commença à ressentir la disette des vivres, et devait succomber dans peu si elle n'était promptement secourue. A une armée de vingt-quatre mille hommes qui l'assiégeait, Charles VII ne pouvait opposer que trois mille soldats mal disciplinés, et dont ni lui ni ses généraux ne savaient même tirer parti. Cette faible ressource lui fut encore enlevée dans une bataille, connue sous le nom ignoble de la *Journée aux Harengs*. Elle fut ainsi nommée parce que le général anglais conduisait un convoi composé principalement de barils remplis de cette espèce de poisson. Le comte de Clermont voulut enlever ce convoi, mais sa petite troupe fut presque entièrement exterminée. A cette nouvelle, le roi, croyant tout perdu, songea à se retirer dans le Dauphiné : il en fut détourné par la reine, princesse d'un courage et d'une vertu supérieure. On dit que la fameuse Agnès Sorel ne lui donna pas des conseils moins généreux [1].

Mais quelque chose de miraculeux dans le malheur, comme dans la prospérité, se mêle à l'histoire de ces temps [2]: il était réservé à une femme plus célèbre et plus digne de l'être qu'Agnès Sorel, de sauver la France, et de rendre à Charles VII l'honneur et sa couronne (1429). Dieu se plaît quelquefois à choisir les instruments les plus faibles pour opérer les plus grandes merveilles. Au milieu de l'indécision honteuse à laquelle le roi était livré, on voit paraître cette fille étonnante, singulière, que l'on

[1] Charles VII eut trois filles d'Agnès Sorel: Charlotte, Marguerite et Jeanne. Monstrelet assure que ce monarque n'entretint jamais qu'un commerce d'ame et de pensées avec cette femme, qui le poussait à la gloire (Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 212).

[2] *Ibid.*, p. 206.

crut alors envoyée par le ciel même, dont encore aujourd'hui le courage et l'enthousiasme religieux forcent au respect les esprits même les plus corrompus, et feront à jamais l'admiration de la postérité [1]. On trouve, dans le caractère de Jeanne d'Arc, la naïveté de la paysanne, la faiblesse de la femme, l'inspiration de la sainte, le courage de l'héroïne [2].

Quelque idée que l'on puisse se faire des inspirations qui poussèrent une jeune vierge, aussi innocente que timide, née dans l'obscurité, élevée dans l'ignorance, à vaincre tant d'obstacles pour arriver jusqu'au roi, pour oser lui promettre des victoires regardées comme chimériques par ses meilleurs capitaines, en fixer l'époque, s'en déclarer le principal instrument; inspirations dont l'effet fut si prodigieux qu'on vit le roi de France, son intrépide noblesse, son armée entière, subjugués par le plus inconcevable ascendant, marcher sous la conduite d'une simple villageoise à des combats qui semblaient devoir achever leur perte, et obtenir des triomphes qu'on avait jusque là jugés impossibles : quelques conjectures que l'on forme, quelque opinion que l'on adopte sur cet événement unique dans l'histoire, les contempteurs des miracles, tout superbes et dédaigneux qu'ils ont coutume d'être, ne pourront s'empêcher du moins d'y reconnaître un des coups les plus éclatants de cette Providence spéciale à laquelle les païens, même les plus grossiers, ont rendu hommage, Providence qui veille sur les empires, décide de leur sort, les perd ou les sauve à son gré, souvent par les agents les plus obscurs et par les moyens qui sont le plus éloignés de toute prévoyance humaine [3].

Jeanne d'Arc, dite la Pucelle, née à Domremi, près Vaucouleurs (frontière de Champagne et de Lorraine [4]), se présente au roi à Chinon (14 février 1429) et déclare que l'ennemi lèvera le siége d'Orléans, que le roi sera couronné et sacré à Reims, que Paris rentrera sous sa domination, que les Anglais seront entièrement expulsés du royaume. Jeanne se fait croire de cette cour, corrompue et moqueuse [5]. On lui donne des armes; mais son arme c'est le drapeau de Jésus-Christ. Pour commencer l'accomplissement de

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 387.

[2] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 207.

[3] Les ressorts secrets qui firent agir Jeanne d'Arc sont exposés dans un *Discours sur la Pucelle d'Orléans*, contenu au t. 20, p. 430-495 de l'*Hist. de l'Égl. gall.*

[4] *Hist. de la Pucelle*, Recueil de Godefroy, p. 505.

[5] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 159.

sa prédiction, elle pénètre dans la ville assiégée à la tête d'un convoi (29 avril): son aspect y fait renaître l'espérance; et les assiégeants, déjà frappés de sa renommée, sont saisis d'une terreur soudaine. Les Français, conduits par cette héroïne, osent attaquer à leur tour, jusque dans ses forts, cet ennemi qui, la veille, insultait leurs remparts; et le siége d'Orléans est levé en peu de jours comme par une sorte d'enchantement (8 mai 1429). Jargeau, Beaugency, plusieurs autres villes de l'Orléanais sont emportées par les royalistes, qui reprennent aussitôt l'offensive. Bedfort, déconcerté, envoie des renforts à ses troupes éperdues: l'armée française, plus faible que celle des Anglais, mais désormais invincible, marche à sa rencontre, et remporte, à Patay, une victoire éclatante (18 juin), que suit bientôt la reddition d'une foule de places. Les routes de la Champagne sont ouvertes. Sur les sollicitations de l'héroïne, Charles VII, renfermé dans la petite ville de Loches, où il vivait dans l'oisiveté et dans les plaisirs, tandis qu'on faisait pour lui la conquête de son royaume, se décide à marcher vers Reims: car Jeanne avait déclaré que l'objet principal de sa mission était de le conduire dans cette ville pour y recevoir l'onction sacrée. Sur la route, elle parvient à ménager une reconciliation entre le roi et son fidèle connétable. La ville de Troyes, qui veut résister, est forcée; Châlons ouvre ses portes; les Bourguignons, renfermés dans Reims, et qui pouvaient le défendre, l'évacuent à l'arrivée de l'armée royale, peut-être sur l'ordre secret du duc de Bourgogne; enfin, Charles VII fait son entrée dans cette ville aux acclamations du peuple, et le 17 juillet 1429 il y est sacré, et reconnu solennellement roi légitime de la France. La Pucelle assista à la cérémonie du sacre, armée de toutes pièces, avec son étendard à la main, et elle eut autant de part que le monarque aux regards de cette nombreuse assemblée. Qu'y avait-il de plus touchant que de voir, dans la même personne, tant de modestie unie à tant d'intrépidité; et une force de conseil si supérieure, jointe à un âge si peu avancé, à un sexe si faible, à une condition si obscure [1]?

Le duc de Bedfort était réduit à implorer ce même duc de Bourgogne, que quelques mois auparavant il avait offensé en lui refusant la neutralité d'Orléans. Philippe, respectant encore en lui son beau-frère, vint à Paris et parut se prêter aux mesures qui furent prises pour en contenir les habitants, disposés à se soule-

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 20, p. 175.

ver en faveur de leur roi [1]. On tint divers conseils pour former un plan de campagne qui pût arrêter les progrès rapides de l'ennemi. Les chaires retentirent de nouveau de déclamations furieuses contre les Armagnacs; des processions publiques furent ordonnées; puis, dans une assemblée où il avait encore convoqué les principaux habitants de Paris, le régent essaya d'exciter leur indignation en faisant relire devant eux le traité conclu entre Jean-Sans-Peur et le dauphin, et en remettant sous leurs yeux l'assassinat de Montereau. Mais ce discours, auquel le duc de Bourgogne mêla ses anciennes protestations, fut accueilli avec des marques visibles d'improbation. On n'en exigea pas moins de nouveaux serments d'attachement au roi d'Angleterre, serments qui n'étaient pas plus sincères que les vaines démonstrations du duc de Bourgogne. En effet, ce prince ne tarda pas à reprendre la route de ses États; et, tandis qu'on attendait à Paris des troupes qu'il avait promises et qu'il n'envoya pas, il s'arrêtait à Arras pour y écouter des députés de Charles VII, qui eut dès lors l'espérance fondée de l'amener à une réconciliation.

De nouveaux succès étaient le moyen le plus sûr d'y parvenir [2]; et déjà le monarque vainqueur s'était avancé jusqu'à Dammartin, menaçant sa capitale. Deux fois le duc de Bedfort en sortit, et vint s'établir dans un camp retranché, en face de l'armée française, espérant l'engager dans d'imprudentes attaques; mais l'expérience des fautes passées n'avait point été perdue : les Français surent contenir leur impétuosité, et le régent rentra dans Paris sans avoir pu les faire tomber dans le piége. La réduction de Compiègne et de Beauvais suivit de près cet événement. Le prince anglais voyait en frémissant tomber ainsi toutes les places qui protégeaient la capitale. Il fut forcé d'en sortir pour aller s'opposer au connétable, qui venait de se jeter dans la Normandie. Les précautions qu'il prit avant son départ prouvèrent qu'il ne comptait plus sur l'affection d'un peuple détrompé. La garnison fut augmentée d'un renfort considérable. Une police active et sévère, répandue dans tous les quartiers, jeta la méfiance et l'alarme dans ces cœurs accablés sous le poids de leurs regrets et de leurs maux : car Paris subissait dans toute sa rigueur le sort ordinaire des villes rebelles à leurs souverains légitimes [3]. La misère et la tyrannie

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 390.
[2] *Ibid.*, p. 391.
[3] *Ibid.*, p. 392.

avaient détruit ou fait fuir le plus grand nombre de ses habitants, et ceux qui restaient étaient dépouillés chaque jour de leurs biens pour fournir à leurs tyrans de nouveaux moyens de les opprimer. Les ecclésiastiques eux-mêmes n'étaient point épargnés ; on s'était saisi de tous les dépôts judiciaires ; le commerce et l'industrie avaient disparu ; Paris, en un mot, n'était plus que l'ombre de cette ville autrefois si peuplée et si florissante.

Ni les forces dont ils s'entouraient, ni la sévérité de leur police, ni l'appareil des supplices ne suffisaient pour rassurer les oppresseurs. Par cette inconséquence, suite presque inévitable de l'inquiétude continuelle des tyrans, ils imaginèrent de lier par des serments nouveaux un peuple que leurs violences pouvaient à peine contenir. L'évêque de Thérouanne, Jean de Luxembourg, gouverneur de la ville en l'absence du duc de Bedfort, conçut l'idée absurde de convoquer une assemblée générale de la magistrature, de l'université, des chefs du clergé, des principaux bourgeois, assemblée dans laquelle furent renouvelés et la garantie du traité de Troyes, et ce serment de fidélité déjà prêté tant de fois ; mais le comble de la démence fut d'envoyer des commissaires dans les divers quartiers, afin d'y recevoir le même serment de tous les corps et de tous les habitants de la ville.

Le roi était alors à Compiègne, incertain s'il marcherait sur Paris, ou s'il se dirigerait vers la Picardie, dont les principales villes étaient disposées à le reconnaître. La crainte de causer quelque ombrage au duc de Bourgogne, avec lequel il continuait à négocier, le détermina à prendre le premier parti. Le duc d'Alençon et les autres généraux avaient trouvé le moyen de faire semer dans Paris plusieurs écrits, par lesquels ils exhortaient les citoyens à reconnaître leur souverain légitime, et à seconder les efforts que Charles VII allait faire pour les délivrer de l'oppression sous laquelle ils gémissaient. Afin d'effacer l'impression que ces lettres auraient pu produire, les Anglais répandirent le bruit que le roi, plus irrité que jamais contre les Parisiens, avait juré leur entière destruction ; que son projet était d'abord de livrer la ville au pillage et à la brutalité de ses soldats, ensuite de tout exterminer sans distinction de sexe ni d'âge, de renverser de fond en comble les édifices, et de faire passer la charrue sur le sol qu'ils occupaient. Ces fables grossières firent alors peu d'impression [1].

[1] Les registres du parlement disent positivement que ce projet *ne paraissait pas vraisemblable.*

Charles VII, précédé par les écrits qui invitaient les Parisiens à secouer le joug de l'étranger, entra à Saint-Denis (29 août), que les ennemis avaient abandonné. En même temps, ses soldats occupèrent les postes de la Chapelle, d'Aubervilliers et de Montmartre. Le duc de Bedfort était absent : cette circonstance fit espérer qu'il pourrait s'opérer dans le peuple quelque mouvement favorable, et l'on résolut de tenter un assaut.

Jeanne d'Arc a été accusée d'avoir conçu cette entreprise vraiment téméraire; mais il existe de fortes preuves qu'elle n'y concourut qu'en prenant vaillamment part au combat. Depuis le grand événement de Reims, regardant sa mission comme finie, elle avait voulu retourner garder les troupeaux de son père, et sollicité plusieurs fois sa retraite, que Charles VII lui avait toujours refusée. On la vit dès lors s'éloigner des conseils, et, moins sûre de la victoire, ne plus paraître dans les batailles que pour y prodiguer sa vie, et donner aux soldats l'exemple d'un courage héroïque[1].

L'assaut décidé, le dimanche 8 septembre, l'armée, commandée par le duc d'Alençon, le comte de Clermont et le sire de Montmorenci, s'approcha de la porte Saint-Denis, et fit de ce côté une fausse attaque, tandis qu'un corps de troupes se portait sur un retranchement élevé devant le rempart du *Marché aux pourceaux*, situé à l'endroit où est aujourd'hui la butte Saint-Roch. Le rempart fut emporté; mais le soulèvement sur lequel on avait compté n'eut pas lieu, parce que les Anglais eurent l'adresse de répandre sur-le-champ dans la ville des bruits sinistres qui jetèrent l'alarme et continrent les esprits. Tandis qu'ils couraient à la défense de la partie attaquée, des voix s'élevèrent dans tous les quartiers s'écriant que tout était perdu; que les royalistes, maîtres de la ville, n'épargnaient personne, et que chacun songeât à sa propre sûreté. Cette ruse eut tout l'effet qu'on en pouvait attendre[2]; les habitants effrayés se hâtèrent de se réfugier dans leurs maisons; et les royalistes, ne voyant paraître sur les murailles que des ennemis, durent se retirer. Quatre jours après, l'armée décampa, et prit la route de Lagny-sur-Marne, qui venait de se soumettre au roi.

Jeanne avait été blessée, à l'attaque de Paris, d'un trait d'arbalète qui lui traversa la cuisse. Elle reçut cette blessure pour s'être

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 394.
[2] *Journal du règne de Charles VII.*

obstinée à rester sur le bord du fossé, criant qu'on lui apportât des fascines afin de le combler, lorsque l'armée avait déjà commencé sa retraite. Forcée, par la douleur et par le sang qu'elle perdait, de se coucher derrière le revers d'une petite éminence, elle y resta jusqu'au soir, que le duc d'Alençon vint enfin la chercher, et la fit transporter à Saint-Denis. L'indifférence avec laquelle elle avait été traitée dans cette circonstance lui fit réclamer avec plus d'instances que jamais la liberté de quitter la cour; mais Charles VII persista à lui refuser son congé.

Tandis que le roi s'éloignait de Paris, Bedfort y rentrait, et employait toutes les ressources de son courage et de son esprit pour réparer ses fautes passées. Il venait d'écrire en Angleterre afin de presser l'envoi de nouveaux secours. Frappé de l'effet qu'avait produit sur les peuples la cérémonie du sacre de Charles VII [1], il demandait qu'on fît partir au plus tôt le jeune Henri VI, et publiait avec éclat que ce prince venait pour être couronné dans sa ville capitale. Il cherchait enfin à regagner l'amitié du duc de Bourgogne, qu'il comblait de marques de déférence et qu'il ne cessait d'inviter à revenir à Paris, en lui manifestant sa résolution de ne plus rien faire que de concert avec lui.

Le duc y vint en effet; mais ce retour, loin d'avancer les affaires du régent, sembla en précipiter la ruine. Philippe fit son entrée dans la capitale à la tête de huit cents hommes d'armes, qui lui donnèrent à l'instant sur son allié, humilié et jaloux, une prépondérance qu'augmentait encore l'affection que lui portaient les Parisiens. Cette supériorité fut telle que peu de jours après il ne craignit point de publier, dans la grand'salle du Palais, une trève que ses députés venaient de conclure, à Saint-Denis, avec les ambassadeurs du roi, principalement pour les provinces de Picardie, d'Artois, de Champagne et de Bourgogne. Il alla plus loin : dans la même journée, sur la demande des habitants et de l'université, il se fit nommer, jusqu'à Pâques de l'année suivante, lieutenant-général du royaume et gouverneur de Paris; et le régent, réduit alors au seul gouvernement de la Normandie, se vit forcé de remettre la plus grande partie de la France entre les mains d'un prince à qui, six mois auparavant, il avait refusé le séquestre d'Orléans. Outré de dépit, il partit pour Rouen; et Philippe retourna en Flandre, laissant le maréchal de l'Isle-Adam pour commander dans Paris.

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part, 1, p. 396.

L'hiver n'interrompit point les hostilités. Ces combats partiels, dans lesquels on exerçait contre les habitants des provinces toutes les violences qu'expliquait alors l'insubordination de l'état militaire, satisfaisaient l'avidité des chefs qui, presque indépendants de leurs souverains, formaient plutôt des bandes de partisans que de véritables armées [1]. Aussi la misère des peuples et la barbarie de cette guerre ne peuvent-elles se concevoir : il n'y avait plus d'asile dans les campagnes pour le laboureur, à qui l'on ôtait jusqu'au moyen de les cultiver : dans une foule de siéges, où les villes étaient tour à tour prises, reprises par les deux partis, l'usage était de ne faire aucun quartier aux habitants, qu'on massacrait tous sans exception, si quelques uns d'entre eux avaient pris part à la défense ; quant à la garnison, on l'envoyait ordinairement au supplice. Enfin, telle était la licence de ces temps, qu'au milieu de la guerre nationale on vit des seigneurs attachés au bon parti, notamment Richemont et La Trémoille, se faire des guerres particulières, aussi funestes au roi qu'à eux-mêmes ; on en vit d'autres, pendant des suspensions d'armes, ravager les provinces déjà soumises, afin de maintenir sous leurs ordres les aventuriers qu'ils soudoyaient. Il fallait que le prince tolérât toutes ces horreurs, et ce n'était qu'en désolant la France qu'il était possible de la sauver [2].

Charles VII, en quittant l'Ile-de-France, en avait laissé le gouvernement au comte de Clermont, qui s'empara de quelques villes, prenant toujours la précaution de se tenir à une très petite distance de Paris. Le terme de Pâques approchait, époque à laquelle le duc de Bourgogne devait en rendre le commandement aux Anglais. La crainte de rentrer sous leur domination, et la proximité de l'armée royale firent concevoir à quelques sujets fidèles le projet de s'emparer de la ville pour la remettre aux généraux de Charles VII. Les conjurés, au nombre desquels on comptait plusieurs membres du parlement et du Châtelet, et quelques uns des principaux bourgeois, trouvèrent le moyen de correspondre avec les royalistes, par l'entremise d'un religieux qui se chargea de porter leurs messages. A un signal donné, on devait livrer une des portes aux troupes du roi ; des marques avaient été distribuées pour servir de signe de ralliement à tous les membres de la conspiration ; elle allait éclater, lorsque le religieux fut arrêté. Appliqué à la torture, les tourments lui arrachèrent les noms de ses compli-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 397.
[2] *Ibid.*, p. 398.

ces, que l'on saisit, au nombre de plus de cent cinquante. Six furent décapités aux Halles; plusieurs exécutés secrètement ou précipités dans la Seine; quelques uns rachetèrent leur vie par la perte de leur fortune.

Dans la situation embarrassante où il se trouvait, le duc de Bedfort n'épargnait aucun moyen pour s'attacher le duc de Bourgogne, que Martin V cherchait, au contraire, à réconcilier avec Charles VII, afin d'assurer le repos des peuples [1]. Ce pontife écrivit à Philippe une lettre où, insistant sur les avantages de la paix, il insinuait au duc le conseil d'abandonner les Anglais, s'ils s'obstinaient à continuer la guerre. Aux objections tirées des traités d'alliance ou suggérées par le respect humain, il opposait les motifs de charité chrétienne, les liens du sang qui unissaient le duc à la maison de France, et la crainte du Seigneur à qui il aurait à rendre compte de son refus. Cette lettre montre à quel point le saint-siége s'intéressait au rétablissement des affaires de Charles VII; et les Anglais ne pouvaient s'en offenser, puisqu'il leur proposait une paix qui, dans les circonstances, devait leur être très avantageuse. En la faisant, ils auraient retenu une grande partie de leurs conquêtes : ils devaient les perdre toutes, en refusant d'accéder aux désirs du pontife romain.

Négociations, caresses, dons, promesses, tout fut employé par le duc de Bedfort pour regagner la confiance et l'amitié du duc de Bourgogne. Cette insistance ne fut pas sans quelque succès : le concert de ces deux princes, toutefois plus apparent que réel, n'eut d'autre effet que de prolonger les malheurs de la France.

Philippe continua à faire la guerre au roi, et commença la campagne par le siége de Compiégne. Charles VII attachait une si grande importance à l'alliance de Philippe, que, dès qu'il sut qu'il voulait attaquer Compiègne, il donna l'ordre qu'on remît cette ville entre ses mains. Le gouverneur, pour l'avoir défendue et conservée malgré le roi, encourut sa disgrace.

Bien que Compiègne n'eût pas été pris, la plus belle victoire n'eût pas semblé aux Anglais plus avantageuse pour eux que ce siége, puisqu'il les rendit maîtres de celle qu'ils regardaient comme l'unique cause de tous leurs désastres. Jeanne, qui s'était jetée dans la place, fut faite prisonnière dans une sortie (24 mai 1430). Indignement vendue par les Bourguignons aux Anglais, pour une somme de dix mille livres, elle fut transportée à Rouen, dans une

[1] Rain., an. 1430, n. 4; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 20, p. 191.

cage de fer et emprisonnée dans la grosse tour du château. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, plus empressé de complaire aux ennemis du nom français qu'exact à pratiquer les règles de la charité pastorale, conduisit la procédure. Cette fille, si simple que tout au plus savait-elle son *Pater* et son *Ave*, disent les historiens, fit souvent des réponses sublimes. Un tribunal, composé pour sa perte, la condamna à être brûlée vive comme sorcière [1]. Jeanne fit éclater, dans ce long cours d'iniquités, une patience, une grandeur d'ame qui augmentent encore l'admiration qu'inspirent son courage et ses vertus. Elle ne se démentit pas au dernier moment (23 mai 1431).

Un bûcher avait été élevé sur la place du Vieux-Marché à Rouen, en face de deux échafauds où se tenaient des juges séculiers et ecclésiastiques. Jeanne était vêtue d'un habit de femme, coiffée d'une mitre, où étaient écrits ces mots : Apostate, relapse, idolâtre, hérétique. Elle n'avait pourtant servi que les autels de son pays [2]. Deux dominicains la soutenaient. Elle était garrottée : les Anglais avaient fait lier par leurs bourreaux ces mains que n'avaient pu enchaîner leurs soldats.

Jeanne prononça à genoux une courte prière, se recommanda à Dieu, à la pitié des assistans, et parla généreusement de son roi qui l'oubliait. Les juges, le peuple, le bourreau, et jusqu'à l'évêque de Beauvais, pleuraient.

La condamnée demanda un crucifix : un Anglais rompit un bâton, dont il fit une croix. Jeanne la prit comme elle put, la baisa, la pressa contre son sein, et monta sur le bûcher. Comme on avait voulu la donner en spectacle au peuple, le bûcher était très élevé, ce qui rendit le supplice plus douloureux et plus long. Lorsque Jeanne sentit que la flamme l'allait atteindre, elle invita le frère Martin à se retirer avec un autre religieux, son assistant. La douleur arracha quelques cris à cette pauvre jeune et glorieuse fille. Les Anglais étaient rassurés : ils n'entendaient plus cette voix que sur le champ du martyre. Le dernier mot que Jeanne prononça au milieu des flammes fut *Jésus :* nom du consolateur des affligés et du Dieu de la patrie.

Quand on présuma que la Pucelle était expirée, on écarta les tisons ardents afin que chacun la vît : tout était consumé, hors le cœur, qui se trouva entier.

[1] Pour les détails du procès, voyez l'*Hist. de l'Égl. gall.*, t. 20, p. 177-182.

[2] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 208.

Le duc de Bedfort n'avait vu dans le procès qu'un moyen politique de détruire l'opinion qui attribuait au ciel la conduite du parti national français : les derniers moments de Jeanne anéantirent son calcul, l'héroïne expirante ayant confirmé solennellement sa mission, au lieu d'avouer, comme on l'espérait, qu'elle avait été le jouet des artifices de Satan [1].

L'opprobre dont on voulut la couvrir dans cette infâme procédure retomba tout entier sur ses juges abominables ; et Charles VII, qui, vingt-cinq ans après, réhabilita sa mémoire et confirma les titres de noblesse qu'il avait accordés à cette héroïne et à sa famille [2], ne peut être absous du reproche d'avoir abandonné, dans de telles extrémités, celle à laquelle il devait son honneur et le salut de la France [3].

Après la délivrance de Compiègne, une foule de places tombèrent entre les mains des royalistes. Xaintrailles battit les Anglais à Germigni ; Barbazan remporta sur les Bourguignons une victoire éclatante à la Croisette aux environs de Châlons en Champagne [4]. L'empressement des villes et des provinces à rentrer sous l'autorité du roi semblait s'accroître de jour en jour (1431). Le découragement, la terreur étaient alors passés dans le parti des Anglais, qui n'opposaient plus que des efforts languissants au mouvement de cette révolution, qu'un enthousiasme si extraordinaire avait commencé. Charles VII, du reste, toujours indolent, toujours livré aux caprices et aux intérêts de son favori, ne triomphait encore que par l'expérience et la valeur de ses généraux. On le vit même, tant était grand son aveuglement pour ce La Trémoille qui le dominait, prendre parti en sa faveur dans la guerre particulière qu'il avait en Poitou contre le connétable, et employer, pour assiéger les places du premier officier de la couronne, des troupes nécessaires au bien de la France et au rétablissement de ses affaires [5].

[1] *Hist. de France*, t. 8, p. 105.

[2] L'acte d'anoblissement des parents de la Pucelle, en date du 16 janvier 1430, s'étendait à tous leurs descendants, hommes et femmes ; mais le privilége d'anoblir par les femmes fut ôté à cette famille, en 1614, sur la requête du procureur-général, et restreint à la ligne masculine. Les lettres patentes de Charles VII permettaient à la famille de Jeanne de prendre le nom *du Lys*, avec un écusson d'armoiries où il y aurait une épée la pointe en haut, surmontée d'une couronne d'or, accompagnée de deux fleurs de lys, le tout en champ d'azur (*Recueil de Godefroi*, p. 898).

[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 401.

[4] *Hist.* de Jean Chartier.

[5] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 402.

Ici, tout en déplorant les faiblesses et les désordres de Charles VII, nous devons faire observer que du moins ce prince avait su, bien jeune et sans expérience encore, choisir ses serviteurs; et il faut lui savoir gré d'avoir confié la conduite de ses armées, et le soin de défendre ses droits, aux La Hire, aux Xaintrailles, à tout ce que la France possédait alors de vaillants hommes, qui devinrent, avec le temps, d'habiles généraux. Peut-être étaient-ce ces braves capitaines eux-mêmes qui, voyant que le salut de l'État dépendait de la conservation du roi, l'éloignaient par prudence des dangers qu'il aurait courus dans un temps où son parti pouvait à peine se soutenir contre les Anglais, maîtres de la plus grande et de la plus belle portion de son royaume [1]. Mais, dès qu'une suite de victoires, qu'on peut appeler miraculeuse, l'eût placé dans une position plus digne d'un roi de France, il déploya toutes les qualités qui font les grands princes, une bravoure qui alla jusqu'à l'héroïsme, une activité infatigable qui le plaça à la tête de ses armées, partout où la guerre semblait présenter quelque chose de décisif. Cette résolution qu'il prit de faire la guerre en personne, autant qu'il le pourrait, sembla fixer désormais la victoire sous ses drapeaux.

Quelques princes du sang, arrivés à l'âge d'homme, paraissaient à la cour de Charles VII, tels que le duc d'Alençon et les princes de la maison d'Anjou. L'aîné de ceux-ci, Louis III, comte de Provence, et héritier du royaume de Naples, était en Calabre, où il mourut quelque temps après; le second, René, et le troisième, Charles, comte du Maine, vivaient habituellement auprès de leur mère, dont Charles VII était le gendre. René avait hérité du duché de Bar; et son mariage avec la fille du duc de Lorraine, mort le 25 janvier 1431, l'autorisa à se mettre en possession de cette province. Bon chevalier, car l'esprit de l'antique chevalerie semblait réfugié dans cette famille aux espérances si vastes, et aux guerres lointaines, René se faisait, d'ailleurs, remarquer par son goût pour la littérature et la musique. Mais le comte de Vaudémont, cousin-germain de sa femme, réclama la Lorraine comme un fief masculin. Le duc de Bourgogne appuya ces prétentions, qui triomphèrent par les armes à Bullégneville, le 2 juillet 1431. Barbazan, général de René et l'un des vieux capitaines de Charles VII, y fut tué; et lui-même, prisonnier du duc de Bourgogne, fut enfermé à Dijon dans une tour. Cette défaite nuisit autant à la

1 Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 5, p. 253.

cause du roi, que si Charles VII avait été personnellement battu par les Anglais.

Vers ce temps, Henri VI, qui depuis dix-huit mois était en France, quitta Rouen, la vraie capitale des Anglais, et vint à Paris pour cette cérémonie du couronnement, dont on attendait de si grands effets. Il y fit son entrée (2 décembre 1431), entouré de seigneurs anglais; et l'on doit dire, pour l'honneur de la noblesse française, qu'il ne s'y trouva aucun membre de ses plus illustres maisons [1]. La ville déploya, dans cette occasion, toute la magnificence alors en usage dans les entrées de nos rois. Henri VI prit le chemin du palais des Tournelles, qu'on avait préparé pour le recevoir. Passant devant l'hôtel Saint-Paul, qui n'en était séparé que par la rue Saint-Antoine, on lui fit remarquer, à une des fenêtres, la reine son aïeule, qu'il salua en abaissant son chaperon. Isabelle ne put soutenir un spectacle qui lui rappelait ses crimes: elle rendit le salut, laissa échapper quelques larmes [2], et courut renfermer au fond de son palais sa honte et ses remords. Le 16 décembre, le jeune prince reçut l'onction sacrée, dans la cathédrale, des mains du cardinal de Wincester. Il reçut ensuite le serment des corps et l'hommage des seigneurs. Du reste, les subsides continuèrent à être levés avec plus de rigueur que jamais; il ne fut accordé aucune grace ni publique ni particulière; et peu de temps après son couronnement Henri VI quitta Paris et la France pour retourner en Angleterre.

L'année 1432 et les trois suivantes n'offrent guère que le spectacle affligeant et monotone de combats partiels, de forteresses emportées tour à tour par les deux partis, de ravages, de massacres, de pillages continuels; mais, au milieu de tant d'horreurs, le parti du roi prenait un nouvel ascendant. La ville de Chartres venait de lui être livrée; peu s'en fallut qu'un coup de main ne le rendît maître de Rouen. Le duc de Bedfort, dont les embarras augmentaient de jour en jour sur le continent, s'inquiétait d'ailleurs des troubles qui s'élevaient en Angleterre, où le parlement refusait de fournir de nouveaux subsides pour une conquête qui achevait d'épuiser la nation. Le duc de Bourgogne, occupé dans ses propres États par ses sujets révoltés, était sur le point de lui échapper, et ne tenait plus à son parti que par la ten-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 402.

[2] Et tantost elle s'inclina vers lui moult humblement et se tourna d'autre part plorant (*Journal du Bourgeois de Paris*, éd. Buchon, xv, p. 433.)

dresse qu'il avait pour la duchesse de Bedfort sa sœur. La mort prématurée de cette princesse (13 novembre 1432) rompit ce dernier lien.

Par son nouveau mariage avec Jacqueline de Luxembourg, Bedfort sembla prendre plaisir lui-même à changer en mésintelligence déclarée la froideur qui existait depuis long-temps entre lui et le duc de Bourgogne : l'insolence des Anglais allait jusqu'à dire qu'on enverrait le duc boire de la bierre en Angleterre. Ce fut lui qui les y renvoya[1].

Charles VII, plutôt fatigué de son favori qu'éclairé sur les torts dont il était coupable, permit qu'on l'éloignât de lui par un moyen à peu près semblable à celui qui l'avait débarrassé des autres. La Trémoille fut enlevé à Chinon, à l'insu du roi, chargé de fers et conduit au château de Montrésor. Charles d'Anjou, comte du Maine, et la reine de Sicile, étaient, en apparence, à la tête de ce complot, dont Richemont, quoique absent, était l'ame[2]. Ce dernier, le soutien et l'espoir de la France, fut enfin rappelé (mars 1434).

Le soulèvement de la Normandie entière (août 1434), suivi d'une horrible boucherie de la part des Anglais, tira le duc de Bourgogne de l'incertitude funeste où il était demeuré si long-temps. De toutes parts, on ne voyait que calamités : sur les instances du pape, il résolut d'y mettre fin. On convint d'entamer à Arras des conférences auxquelles on invita le roi d'Angleterre et tous les princes qui pouvaient y prendre intérêt. Dans l'idée du pontife romain, dans celle même des cours de France et de Bourgogne, il s'agissait d'un congrès général pour la pacification des grandes puissances qui, depuis tant d'années, se détruisaient les unes les autres, sous prétexte et dans l'espérance coupable d'agrandir leur domination[3]. On s'assembla au mois de juillet 1435. Les médiateurs étaient deux cardinaux, Nicolas Albergati et Hugues de Chypre. Au jugement de ces médiateurs, qui observaient la neutralité entre les deux parties, les propositions de la France furent raisonnables et modérées : elle offrait à l'Angleterre tout ce que les Anglais possédaient en Guienne, avec le duché de Normandie en entier, sauf l'hommage. L'Angleterre, dans son fol orgueil, prétendit retenir la couronne de France, et ne laisser à

1 Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 160.

2 *Hist. d'Artus III*; *Hist. chronol. de Charles VII*; D'Argentré, *Hist. de Bretagne*.

3 *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 20, p. 280.

Charles de Valois, comme elle nommait encore Charles VII, que ce qu'il possédait en deçà et au delà de la Loire [1]. Les légats représentèrent en termes convenables, mais énergiques, qu'on ne pouvait décliner les propositions de la France, et qu'il serait injuste de ravir au fils unique de Charles VI la couronne que ses ancêtres avaient possédée durant tant de siècles. Les plénipotentiaires anglais, mécontents, se retirèrent. L'on continua pourtant les négociations, et l'on traita avec le duc de Bourgogne, prince intéressé par sa naissance à maintenir le trône dans la maison d'où il était sorti. La mort du duc de Bedfort le dégageant à propos de tout lien avec l'Angleterre, il se laissa fléchir. Mais il faut avouer qu'en cette occasion le terrible vassal donna la loi à son souverain. Son amitié fut achetée au prix de conditions humiliantes pour Charles VII, de satisfactions pour le meurtre de Jean-Sans-Peur; de fondations de piété pour le repos de son ame, de promesses d'argent payable en certains termes, de cessions en terres et seigneuries, l'Auxerrois, le Boulonnais, les villes de la Somme, c'est-à-dire la barrière de la France du côté du nord (21 septembre 1435). Ces conditions, en prouvant que Philippe était déterminé beaucoup moins par un mouvement généreux que par son intérêt particulier à un acte d'où dépendait le salut de la France, furent par cela même honteuses pour lui. Quoi qu'il en soit, on jura l'observation du traité d'Arras, sur le Saint-Sacrement et sur la Croix, et l'on conçut en France une joie extrême de cette réconciliation, qui achevait de donner à Charles VII la supériorité sur ses ennemis.

Isabelle de Bavière mourut aussitôt après la signature du traité (24 septembre 1435) [1]. On prétend que la terreur dont fut frappée cette mère dénaturée, à la nouvelle d'une paix qui ne lui laissait plus que la honte d'un crime inutile, hâta le moment de sa mort. Cependant dès long-temps sa punition avait commencé, et l'histoire offre peu d'exemples aussi frappants des vengeances que le ciel exerce sur les grands coupables [3]. En horreur à tous les bons Français qu'elle avait trahis, méprisée des Anglais eux-mêmes qui profitaient de sa trahison [4], rassasiée d'outrages, réduite souvent aux dernières extrémités de la misère, depuis la signature du traité de Troyes, elle traînait dans l'hôtel Saint-Paul une vieil-

[1] *Concil*, p. 1449.

[2] Jean Chartier, p. 83.

[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 407.

[4] *Journal de Charles VII*, p. 518; *Hist. de Saint-Denis*, p. 348.

lesse obscure et déshonorée, n'obtenant pas même la pitié que l'on accorde aux derniers des hommes. Cette haine et ce mépris la poursuivirent jusqu'après sa mort : à peine ses funérailles furent-elles achevées que tous ceux qu'un reste de respect humain avait forcés d'y assister abandonnèrent son cercueil. On le transporta, la nuit, de Notre-Dame au port Saint-Landri, escorté seulement de quatre personnes : là il fut déposé dans un petit bateau, qui le conduisit à Saint-Denis, où on l'inhuma sans aucune pompe auprès du tombeau de Charles VI. On prétend, dit Daniel, que, dans le monument d'honneur élevé à sa mémoire, la figure d'une louve, mise à ses pieds, n'était là que comme un symbole de son méchant cœur, pour faire souvenir les siècles futurs de sa dureté, ou plutôt de sa cruauté, et des maux qu'elle avait causés à tout le royaume.

La mort du duc de Bedfort avait été plus remarquable, parce qu'elle portait le dernier coup au parti anglais qu'il soutenait seul depuis long-temps par la vigueur et l'activité de son esprit, après l'avoir ébranlé par son orgueil et sa fausse politique [1]. La nouvelle de cette mort arrivée à Rouen augmenta les alarmes des troupes qu'il avait laissées à la garde de la capitale. Les chefs qui les commandaient hasardèrent une expédition sur Saint-Denis, dont ils rasèrent les fortifications. Ils espéraient, par cette opération, ôter du moins une ressource à l'ennemi, qui les pressait chaque jour davantage ; mais les royalistes, maîtres de toutes les places qui environnaient Paris, chassèrent les soldats qui s'étaient logés dans la place démantelée, occupèrent le pont de Charenton, et bloquèrent ainsi la capitale de tous les côtés. Bientôt les horreurs de la famine accrurent les maux qu'y causait la tyrannie.

A mesure que la situation de l'étranger devenait plus périlleuse, cette tyrannie devenait plus cruelle. La ville était remplie de délateurs ; la terreur avait frappé tous les esprits ; les fers, les tortures, les supplices punissaient à l'instant non seulement les murmures, mais le moindre signe d'impatience et de mécontentement ; et ce qui peint mieux que tout ce qu'on pourrait dire le désordre affreux de ces temps, c'est que trois évêques, ceux de Thérouanne, de Beauvais et de Paris, étaient les principaux auteurs de tant de maux [2]. Par l'ordre de ce triumvirat, plusieurs citoyens, soupçonnés seulement d'être attachés au parti du roi, furent pré-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 407.
[2] *Ibid.*, p. 408.

cipités secrètement dans la Seine. L'activité des recherches semblait rendre toute conspiration impossible.

Il se trouva cependant des hommes d'un courage assez ferme pour ne pas s'effrayer du danger presque inévitable qui les menaçait, et pour tenter la noble entreprise de remettre Paris sous l'autorité légitime. A leur tête était ce Michel Lallier que l'on a déjà vu échouer une fois dans ce grand dessein, et qui avait trouvé le moyen de rentrer dans la ville. Uniquement occupés de l'intérêt commun, ces bourgeois magnanimes firent avertir le roi de leur projet, ne lui demandant, pour prix d'un service aussi éminent, qu'un pardon général pour leurs compatriotes. Assurés de sa parole royale et des promesses du duc de Bourgogne, ils ne pensèrent plus qu'aux moyens d'accomplir leur dessein; et tandis qu'ils formaient, dans les murs de Paris, un parti composé des habitants dont la fidélité leur était connue, le connétable, d'accord avec eux, rassemblait les garnisons des places voisines, et se tenait prêt à tout événement.

Les mesures furent si bien concertées, le choix des nouveaux conjurés fut fait avec tant de bonheur et de prudence, que les ennemis ne purent remonter à la source de la conspiration, quoiqu'il en transpirât des indices suffisants pour les jeter dans les plus vives inquiétudes. Leur trouble se manifesta bientôt par l'incertitude de leurs résolutions, et par les mesures insensées qu'ils adoptèrent. D'un côté ils écrivaient au conseil de régence établi à Rouen pour demander des secours; de l'autre ils députaient au duc de Bourgogne pour obtenir qu'il ménageât une suspension d'armes. Ils ordonnaient des processions publiques; ils faisaient défendre aux habitants, sous peine de mort, d'approcher des remparts; enfin, comme s'ils eussent voulu se rendre aussi ridicules qu'ils étaient odieux [1], ils imaginèrent, pour dernière ressource, de faire prêter encore le serment du traité de Troyes. Cependant la garnison anglaise, composée seulement de deux mille hommes, manquait de munitions de guerre, et n'avait plus de vivres que pour trois jours.

Tout étant préparé pour le succès de la conspiration, les chefs de l'entreprise firent avertir le connétable de s'avancer. Richemont, suivi seulement d'un corps de troupes suffisant pour seconder la bonne volonté des Parisiens, accompagné du maréchal de l'Isle-Adam, du bâtard d'Orléans et de plusieurs chevaliers d'un

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 410.

courage éprouvé, marcha toute la nuit, et se porta, à la pointe du jour, derrière les Chartreux : c'était le vendredi 15 avril 1436. Des soldats qu'il envoya aussitôt à la porte Saint-Michel lui rapportèrent qu'on leur avait crié, du haut des murs, « que cette » porte ne pouvait s'ouvrir, qu'ils allassent à celle de Saint-Jacques, » et qu'*on besognait pour eux aux Halles.* » Richemont, sans perdre de temps, se rend à la porte où il était attendu ; il y renouvelle à haute voix l'assurance de l'amnistie déjà promise, et à l'instant même on lui ouvre une poterne, par laquelle les gens de pied commencent à défiler. Les premiers entrés brisent la serrure qui retenait le pont-levis, et donnent passage à la cavalerie. Cependant l'Isle-Adam, impatient de se signaler, s'était saisi d'une échelle qu'on lui avait tendue du haut des murailles, et, déjà parvenu sur les remparts, il y avait arboré la bannière royale, en criant *Ville gagnée !* A l'aspect du connétable et de ses braves guerriers qui se précipitent dans la ville, le peuple s'assemble, les rues retentissent d'acclamations, les cris de *Vivent le roi et le duc de Bourgogne* se mêlent à ceux des vainqueurs. Les Anglais, surpris et effrayés, courent aux armes ; Willoughby, gouverneur de la ville, l'évêque de Thérouanne, Morhier, prévôt de Paris, le boucher Saint-Yon se mettent à leur tête, et leur troupe se dirige vers les quartiers des Halles, Saint-Denis et Saint-Martin, où ils espèrent pouvoir se retrancher. Mais partout ils rencontrent les habitants en armes, et portant déjà la croix blanche sur leurs habits. On les repousse de rue en rue, on les écrase du faîte des maisons ; et, à mesure qu'ils reculent, on tend les chaînes. Animé par ce premier succès, le peuple court au rempart Saint-Denis, et pointe sur eux quelques pièces d'artillerie, qui les forcent à fuir vers la porte Saint-Antoine, où le gouverneur anglais, accompagné de l'élite de sa troupe, essaie de tenir ferme. Tout l'effort de la multitude s'étant porté de ce côté, les Anglais, déjà réduits aux deux tiers des leurs, ne virent plus d'autre moyen de salut que de se renfermer dans la Bastille. Cependant le connétable recevait, sur le pont de Notre-Dame, Lallier, qui, suivi des autres chefs de la conjuration, venait lui présenter un étendard aux armes de France. Il embrassa ce généreux citoyen, et, s'adressant aux bourgeois qui l'environnaient : « Mes bons amis, leur dit-il, le bon roi » Charles vous remercie cent mille fois, et moi de par lui, de ce » que si doucement lui avez rendu la maîtresse cité de son royaume ; » et si quelqu'un a mépris par devers monsieur le roi, soit absent » ou présent, il lui est tout pardonné. » Les soldats reçurent en

même temps la défense, sous peine de mort, d'exercer la moindre violence contre les habitants. Le jour même de cette révolution, qui n'avait pas coûté une seule goutte de sang français, on vit la tranquillité rétablie dans la ville ; des marchés publics, fermés depuis plus de trente années, furent rouverts; l'abondance et la joie prirent la place de la famine et du désespoir. Deux jours après, les Anglais, pressés par la disette, se trouvèrent heureux d'obtenir une capitulation qui leur permettait de se retirer en Normandie. Telle était la haine qu'ils avaient inspirée, qu'on fut forcé de les conduire par les dehors de la ville, pour les soustraire aux insultes de la populace.

Le parlement, qui, à cette époque de discordes civiles et de calamités publiques, avait commencé à donner quelques signes d'indépendance, et à se mettre, sinon ouvertement, du moins par une marche systématique et savamment combinée selon les temps et les circonstances, à la tête du parti populaire, et en opposition avec le monarque et les autres ordres de l'État [1], vint faire sa soumission. Ce corps était alors réduit à vingt membres, parmi lesquels on comptait un très petit nombre de partisans des Anglais. Avant de lui laisser reprendre le cours de ses séances, le connétable eût desiré avoir l'ordre du roi; mais les inconvénients qui pouvaient résulter de l'interruption de la justice ne lui permirent pas de l'attendre. Du reste, le parlement fut recomposé, cette année même, avec les magistrats qui avaient suivi le roi à Poitiers; mais ceux qui étaient restés à Paris furent conservés, ce qui prouve qu'on trouva, dans le malheur du temps, des raisons suffisantes pour excuser leur apparente infidélité. Les juridictions inférieures rentrèrent également dans l'exercice de leurs fonctions. Enfin le rappel des bannis, sous la condition de prêter un nouveau serment, acheva de combler les vœux de la ville de Paris, qui vit rentrer dans son sein toutes les familles que les troubles en avaient exilées.

L'Université eut sa part de ce pardon général, et elle en avait besoin [2]. On ne peut dissimuler que, pendant une époque si honteuse pour la France, elle n'eût démenti cette fidélité dont, sous les règnes précédents, elle ne s'était jamais départie. On peut dire plus : elle avait prodigué aux ennemis de l'État les marques du dévouement le plus vil et le plus lâche, lorsque le parlement et le corps de ville, soumis à la même tyrannie, gardaient du moins

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 413.
[2] *Ibid.*, p. 4 4.

courage éprouvé, marcha toute la nuit, et se porta, à la pointe du jour, derrière les Chartreux : c'était le vendredi 15 avril 1436. Des soldats qu'il envoya aussitôt à la porte Saint-Michel lui rapportèrent qu'on leur avait crié, du haut des murs, « que cette » porte ne pouvait s'ouvrir, qu'ils allassent à celle de Saint-Jacques, » et qu'*on besognait pour eux aux Halles.* » Richemont, sans perdre de temps, se rend à la porte où il était attendu; il y renouvelle à haute voix l'assurance de l'amnistie déjà promise, et à l'instant même on lui ouvre une poterne, par laquelle les gens de pied commencent à défiler. Les premiers entrés brisent la serrure qui retenait le pont-levis, et donnent passage à la cavalerie. Cependant l'Isle-Adam, impatient de se signaler, s'était saisi d'une échelle qu'on lui avait tendue du haut des murailles, et, déjà parvenu sur les remparts, il y avait arboré la bannière royale, en criant *Ville gagnée!* A l'aspect du connétable et de ses braves guerriers qui se précipitent dans la ville, le peuple s'assemble, les rues retentissent d'acclamations, les cris de *Vivent le roi et le duc de Bourgogne* se mêlent à ceux des vainqueurs. Les Anglais, surpris et effrayés, courent aux armes; Willoughby, gouverneur de la ville, l'évêque de Thérouanne, Morhier, prévôt de Paris, le boucher Saint-Yon se mettent à leur tête, et leur troupe se dirige vers les quartiers des Halles, Saint-Denis et Saint-Martin, où ils espèrent pouvoir se retrancher. Mais partout ils rencontrent les habitants en armes, et portant déjà la croix blanche sur leurs habits. On les repousse de rue en rue, on les écrase du faîte des maisons; et, à mesure qu'ils reculent, on tend les chaînes. Animé par ce premier succès, le peuple court au rempart Saint-Denis, et pointe sur eux quelques pièces d'artillerie, qui les forcent à fuir vers la porte Saint-Antoine, où le gouverneur anglais, accompagné de l'élite de sa troupe, essaie de tenir ferme. Tout l'effort de la multitude s'étant porté de ce côté, les Anglais, déjà réduits aux deux tiers des leurs, ne virent plus d'autre moyen de salut que de se renfermer dans la Bastille. Cependant le connétable recevait, sur le pont de Notre-Dame, Lallier, qui, suivi des autres chefs de la conjuration, venait lui présenter un étendard aux armes de France. Il embrassa ce généreux citoyen, et, s'adressant aux bourgeois qui l'environnaient : « Mes bons amis, leur dit-il, le bon roi » Charles vous remercie cent mille fois, et moi de par lui, de ce » que si doucement lui avez rendu la maîtresse cité de son royaume; » et si quelqu'un a mépris par devers monsieur le roi, soit absent » ou présent, il lui est tout pardonné. » Les soldats reçurent en

même temps la défense, sous peine de mort, d'exercer la moindre violence contre les habitants. Le jour même de cette révolution, qui n'avait pas coûté une seule goutte de sang français, on vit la tranquillité rétablie dans la ville ; des marchés publics, fermés depuis plus de trente années, furent rouverts; l'abondance et la joie prirent la place de la famine et du désespoir. Deux jours après, les Anglais, pressés par la disette, se trouvèrent heureux d'obtenir une capitulation qui leur permettait de se retirer en Normandie. Telle était la haine qu'ils avaient inspirée, qu'on fut forcé de les conduire par les dehors de la ville, pour les soustraire aux insultes de la populace.

Le parlement, qui, à cette époque de discordes civiles et de calamités publiques, avait commencé à donner quelques signes d'indépendance, et à se mettre, sinon ouvertement, du moins par une marche systématique et savamment combinée selon les temps et les circonstances, à la tête du parti populaire, et en opposition avec le monarque et les autres ordres de l'État [1], vint faire sa soumission. Ce corps était alors réduit à vingt membres, parmi lesquels on comptait un très petit nombre de partisans des Anglais. Avant de lui laisser reprendre le cours de ses séances, le connétable eût desiré avoir l'ordre du roi ; mais les inconvénients qui pouvaient résulter de l'interruption de la justice ne lui permirent pas de l'attendre. Du reste, le parlement fut recomposé, cette année même, avec les magistrats qui avaient suivi le roi à Poitiers; mais ceux qui étaient restés à Paris furent conservés, ce qui prouve qu'on trouva, dans le malheur du temps, des raisons suffisantes pour excuser leur apparente infidélité. Les juridictions inférieures rentrèrent également dans l'exercice de leurs fonctions. Enfin le rappel des bannis, sous la condition de prêter un nouveau serment, acheva de combler les vœux de la ville de Paris, qui vit rentrer dans son sein toutes les familles que les troubles en avaient exilées.

L'Université eut sa part de ce pardon général, et elle en avait besoin [2]. On ne peut dissimuler que, pendant une époque si honteuse pour la France, elle n'eût démenti cette fidélité dont, sous les règnes précédents, elle ne s'était jamais départie. On peut dire plus : elle avait prodigué aux ennemis de l'État les marques du dévouement le plus vil et le plus lâche, lorsque le parlement et le corps de ville, soumis à la même tyrannie, gardaient du moins

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 413.

[2] *Ibid.*, p. 4 4.

le silence en lui obéissant. Malgré le pardon qu'elle obtint, cette compagnie perdit, dès ce moment, beaucoup de l'autorité et de la considération dont elle avait joui. Jusque là elle n'avait connu, en matière de discipline, que l'autorité du souverain pontife : sous Charles VII, elle se vit forcée de recevoir de la puissance séculière des règles de mœurs et de conduite.

La guerre continuait avec les Anglais, et le duc de Bourgogne, embarrassé par des séditions sans cesse renaissantes, ne pouvait être d'une grande utilité au roi qui, après tout, n'en avait pas un extrême besoin.

Douze ou quinze mille soldats, au plus, combattaient au nom de Charles VII. Comme ce prince ne leur donnait ni solde, ni vêtements, ni munitions, ces soldats, après la victoire, se payaient aux dépens du vaincu. Or, l'Anglais captif ou dévalisé ne leur offrant pas un riche butin, trop souvent c'était le bourgeois ou le paysan français qui était pendu et fustigé ou retenu sur un brasier jusqu'à ce qu'il acquittât une rançon. Ces soldats se nommaient eux-mêmes les *Ecorcheurs*[1]. Afin de réprimer leurs excès et de discipliner leur férocité avide, Richemont s'attacha, en 1436, Tristan l'Ermite, gentilhomme renommé pour sa dureté impitoyable, et qu'il fit prévôt des maréchaux. Celui-ci rétablissait l'ordre, en faisant jeter à la rivière ou pendre au premier arbre le soldat indiscipliné. Du nord de la France, où il n'y avait plus rien à piller, les *Ecorcheurs* descendirent au midi, et en Languedoc on les désigna par le nom de *Routiers*.

La campagne de 1437 fut surtout mémorable par le siége de Montereau-Faut-Yonne, dans lequel Charles VII, déployant cette valeur qui semble avoir été héréditaire dans la maison de France, s'exposa plus sans doute qu'il ne convenait à un roi, mais s'acquit l'amour de ses sujets, et arracha l'admiration de ses ennemis (11 octobre 1437)[2]. Il se précipita le premier dans le fossé, le traversa ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, planta lui-même une échelle, et, l'épée à la main, parvint au haut des murs à travers une grêle de traits. Ce fut au milieu de l'éclat que répandait sur lui cet exploit guerrier que le roi rentra dans sa capitale, vingt ans après en être sorti (13 novembre 1437). Jamais entrée ne fut plus touchante et plus solennelle : le souverain et les sujets, également attendris, confondaient ensemble leurs larmes et leurs transports. Les façades des

[1] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 86.

[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 415.

maisons décorées de riches tapis, des spectacles disposés, de distance en distance, sur des échafauds, des représentations de mystères, des fontaines d'où coulaient des flots de vin et de liqueurs, offraient à chaque pas des témoignages de l'allégresse et de l'enthousiasme des habitants. Les clefs furent présentées au roi, dès le village de la Chapelle, par le corps de ville; les échevins portèrent d'abord le dais, et furent ensuite relevés par le corps des marchands. Le goût bizarre du siècle se mêlait à la magnificence de ce grand appareil : une mascarade composée des *sept péchés mortels* à cheval, et des *sept vertus* [1], conduisait la marche des seigneurs, du parlement et des juridictions inférieures; trois anges, *chantant moult mélodieusement*, reçurent le roi à la porte Saint-Denis, tandis que d'autres anges, élevés sur une terrasse, entouraient un Saint-Jean-Baptiste montrant *l'Agnus Dei*. Le roi et le dauphin s'avançaient au milieu de ce cortége, armés de toutes pièces et la tête découverte. Le grand écuyer portait le casque, le roi d'armes la cuirasse, et un autre écuyer l'épée royale; à la droite du roi marchait le connétable, tenant à la main le bâton blanc, marque de sa dignité. Huit cents archers composaient la *bataille du roi*. Les princes du sang, une foule de seigneurs et de chevaliers se pressaient sur ses pas, étalant un luxe éblouissant. Ils étaient couverts, ou plutôt chargés, eux et leurs chevaux, de draps d'or, d'argent, et de plaques d'orfévrerie armoriées. Charles VII mit pied à terre au portail de la cathédrale, où il écouta la harangue de l'Université, et prêta le *serment de l'évêque* [2].

[1] Monstrelet, vol. 2, p. 147.

[2] Voici quelle était la forme de cet ancien usage introduit par la piété de nos monarques : « Le jour de sa première entrée dans la capitale, le roi, accompagné des » princes de son sang, des seigneurs et de toute sa cour, se rend dans le parvis de la » cathédrale, dont les portes sont fermées; l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux et » escorté de son cortége, les fait ouvrir, et vient au devant du souverain avec la croix, » l'encensoir et le livre des Évangiles. Il lui adresse ces paroles : Seigneur, avant » que vous entriez dans cette église, vous devez et êtes tenu de prêter le serment, à » l'exemple de vos prédécesseurs rois de France, à leur nouvel et joyeux avénement. » Le prince adore la croix, baise le livre des Évangiles; un ecclésiastique présente » la formule du serment conçu en ces termes : Suivant les anciennes concessions qui » nous ont été accordées par vos prédécesseurs, nous vous demandons que vous » conserviez à chacun de nous, et aux églises qui nous sont confiées, le privilége » canonique, le bénéfice de la loi, la justice et la protection, ainsi qu'un roi y est » obligé envers chaque évêque et l'Église dont il a l'administration. Le monarque » s'oblige dans les mêmes termes au maintien des priviléges, et confirme son serment » par ces mots : *Ainsi je le veux et le promets.* » (Extrait et traduit par Villaret des manuscrits de M. de Brienne, vol. 268, fol. 1.)

De l'église il se rendit au Palais, où il coucha. Le lendemain, le monarque montra lui-même au peuple assemblé les reliques conservées dans la Sainte-Chapelle, et le même jour il quitta la Cité pour aller habiter l'hôtel situé vis-à-vis du palais des Tournelles.

Malgré la misère excessive des peuples, les besoins de l'État forcèrent le roi à maintenir les impôts, et même à les exiger avec une sorte de rigueur. Pour comble de maux, une épidémie affreuse, qui se répandit sur toute la France, exerça principalement ses ravages dans Paris, où elle enleva en peu de temps plus de cinquante mille habitants. Le roi se hâta de quitter cette malheureuse ville pour retourner dans les provinces où il avait passé les premières années de son règne, la Touraine, le Poitou et le Berri; les princes, les seigneurs, les gens de guerre désertèrent Paris en foule; et il se trouva tellement abandonné qu'on eut quelque crainte de le voir retomber au pouvoir de l'ennemi. Mais plusieurs citoyens courageux, Ambroise de Lore, prévôt de Paris, Adam de Cambrai, premier président, et Simon Charles, président de la chambre des comptes, se dévouèrent dans un péril si imminent, et, bravant les dangers de la contagion, restèrent dans la ville, en prirent le commandement, et y maintinrent un tel ordre, que les Anglais n'osèrent pas faire la moindre tentative. La famine vint joindre ses horreurs à celles de la peste, comme si le ciel n'eût pas encore épuisé toute sa vengeance sur ce peuple coupable, à qui son roi avait pardonné [1].

Durant l'été de l'année 1438, une assemblée du clergé de France fut convoquée à Bourges [2]. Nous devons préciser avec soin dans quelles circonstances et dans quel but cette convocation avait lieu. Le concile de Constance, réuni en 1414 pour mettre fin au schisme, l'avait fait cesser par l'élection de Martin V: mais, en consacrant les maximes dangereuses que ce malheureux événement avait fait naître, il donna naissance à un autre schisme dont les suites devaient être encore plus funestes; et le concile de Bâle, convoqué en 1431, montra quels progrès effrayants avaient faits en si peu d'années les idées de licence et de rébellion [3]. Dès sa deuxième session, on le vit approuver les décrets du concile de Constance sur la supériorité des conciles à l'égard des papes. Passant bientôt toutes les bornes, il n'eut pas honte d'inviter les

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 418.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 20, p. 317.
[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 599.

princes temporels à s'associer à son entreprise contre le chef de l'Église, en leur offrant des décrets nouveaux, dont le résultat était de légitimer à son égard leur entière indépendance, et de briser les derniers liens par lesquels ils étaient encore retenus. Cependant qu'arriva-t-il de ce même concile qui, de sa propre autorité, se mettait ainsi au dessus de toute autorité, et qui en vint à cet excès de déposer celui-là même qui l'avait convoqué? Pour toute réponse à un tel acte de révolte, Eugène IV ordonna aux évêques qui le composaient de se séparer : dès ce moment, le concile ne fut plus qu'un *conciliabule;* et, abandonnés de tout le monde, les plus opiniâtres, après avoir résisté quelque temps, se virent forcés d'obéir. Mais, quoiqu'il eût été ainsi démontré par le fait, et par un fait des plus éclatants, qu'un concile, que le pape *seul* avait le droit de convoquer, qu'il avait *seul* encore le droit de dissoudre au moment où il jugerait à propos de le faire, ne pouvait être un pouvoir supérieur à celui qui le créait ou le détruisait à son gré, on n'en continua pas moins de soutenir en théorie ce qui était absurde et impossible dans la pratique. Le même esprit de rébellion qui avait fait naître ces tristes prétentions, continua de les maintenir dans les siècles suivants à travers tous les désordres, tous les malheurs, tous les crimes, toutes les hérésies qu'elles ont fait naître, et il les a prolongées jusqu'à ces derniers temps, où elles semblent cependant vouloir prendre fin, le mal qu'elles ont produit étant à son comble.

En voyant, pour la première fois, dans l'Occident, un concile élever sa puissance au dessus de celle du pape qui l'avait convoqué, poser des bornes à sa juridiction, pousser même l'audace juqu'à élire un autre pontife, lorsqu'il n'avait d'existence que par la volonté de ce même pape qu'il prétendait déposer, le roi très chrétien, le fils aîné de l'Église, devait se ranger avec éclat du côté du saint-siége qu'outrageait une si flagrante usurpation. Mais, par une inconséquence qui fut commune à tous les rois de la troisième race et comme le fond de leur politique, Charles VII, au lieu de soutenir la puissance spirituelle, attaqua, à l'exemple de ses prédécesseurs, et affaiblit, autant qu'il était en lui, cette puissance dont tous nos rois auraient dû faire leur principal refuge et dans laquelle ils auraient indubitablement trouvé leur plus solide appui [1]. Il demeurera, il est vrai, dans l'obédience d'Eugène IV, continuant de reconnaître le pape que le concile de Bâle aura dé-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 426.

posé et repoussant le pape schismatique que ce concile aura créé [1]; mais il accepte les décrets de l'assemblée dans tout ce qui attaque la juridiction papale, c'est-à-dire ceux où le concile établit sa prétendue suprématie et les règlements nouveaux qu'il a faits relativement à la discipline de l'Église.

Ce fut dans l'assemblée de Bourges, où l'on entendit les ambassadeurs du concile et ceux d'Eugène IV, que furent reçus ces règlements dont se composa la fameuse *Pragmatique-sanction*, véritable origine des servitudes de l'Église de France, que l'on appela dérisoirement ses libertés. Cette Pragmatique-sanction (7 juillet 1438), l'une des plus grandes plaies qui aient été faites à l'Église et aux sociétés chrétiennes, plaies que les siècles suivants ne firent qu'élargir et envenimer, fut vérifiée et enregistrée au parlement (13 juillet 1439).

La Pragmatique rétablissait la liberté entière des élections pour les archevêchés, les abbayes et les autres bénéfices électifs, sans que le pape pût s'en attribuer la nomination; elle abolissait les annates, les réserves, les expectatives; enfin, elle ordonnait la convocation d'un concile général tous les dix ans : dernière clause qui, supposant l'autorité des papes au dessous de celle des conciles, mettait en même temps l'esprit de révolte dans tous les cœurs, et qui était non seulement absurde, mais encore impraticable. On ne s'étonnera point que les papes n'aient jamais approuvé ni reconnu la Pragmatique-sanction, par laquelle le clergé de France fut constitué, pendant près d'un demi-siècle, en état d'opposition continuelle à l'égard du saint-siége. Ils ne pouvaient l'approuver et la reconnaître, sans se dépouiller eux-mêmes de leur suprématie, sans renoncer aux titres de successeurs de Pierre et de vicaires de Jésus-Christ [2].

Le pouvoir suprême des papes, ce pouvoir qui contenait si admirablement les sujets, n'était devenu insupportable aux rois que parce qu'il les soumettait eux-mêmes, dans leur vie privée, aux devoirs de la morale, et, dans leur vie publique, aux devoirs de la justice. Charles VII, en affaiblissant ce pouvoir régulateur, s'attacha, au contraire, à relever et à étendre l'autorité royale que son père et lui avaient laissée presque s'anéantir entre leurs mains.

Toute la puissance militaire et presque toute la puissance civile avaient passé, ou à des princes du sang, ou au petit nombre

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 20, p. 372, 376.

[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1027.

de barons qui survivaient au système féodal, ou à des capitaines d'*Écorcheurs*, qui ne tenaient leur autorité que de leur épée [1]. Un progrès dans l'art de la guerre, en augmentant l'importance du matériel dans les armées, rehaussa le rôle du gouvernement, comparé à celui des soldats aventuriers. Jean Bureau, maître de l'artillerie, enseigna le premier l'art de battre régulièrement les murailles en brèche, en dirigeant le feu de telle sorte que, par des coups successifs, il y fît une ouverture. Bureau ouvrit ainsi les murailles de Meaux, qu'on croyait imprenable, et qui fut pris d'assaut le 12 août 1439. Cette innovation devint le point de départ d'une réforme militaire, à dater de laquelle l'action du pouvoir monarchique fut plus imposante et plus régulière. Il s'agissait de ramener tous les gens de guerre sous l'unique dépendance du roi, d'assurer leur solde sur les provinces, de leur interdire tout pillage, et de rendre leurs chefs responsables de leurs désordres. Les États-généraux, convoqués à Orléans pour le mois d'octobre 1439, ne manquèrent pas d'applaudir à un plan qui concentrait le pouvoir militaire dans les mains du roi, lequel, ne le partageant plus désormais avec personne, le consacrerait tout entier à la défense du peuple. Cette réforme fut le but de l'édit publié à Orléans, le 2 novembre 1439. Il réduisit la cavalerie, que l'on considérait comme le nerf de l'armée, à quinze compagnies d'ordonnance de cent lances chacune; leurs capitaines devaient être nommés par le roi; l'on assignait, pour leur solde, une taille annuelle de douze cent mille livres sur les provinces. Tous les capitaines non compris dans les cadres des compagnies d'ordonnance étaient cassés, et les grands barons eux-mêmes ne conservaient le droit d'avoir des soldats à eux, qu'à la charge de les entretenir de tout point. Qu'était-ce que la milice féodale, composée de vassaux rassemblés à la hâte sous les bannières de leurs seigneurs, en comparaison de cette troupe permanente et vraiment militaire, soumise à une discipline constante et régulière, commandée par des officiers dévoués au monarque, et distribuée dans les places de son royaume les plus favorables à la surveillance générale qu'il voulait établir? A côté de l'armée royale, la milice des barons devait tomber dans le mépris, et elle cessait par là même d'être redoutable au prince.

Cette mesure, d'une politique et d'une vigueur qui annoncent dans Charles VII un esprit aussi éclairé que courageux, fut ac-

[1] Sismondi, *Précis de l'Hist. des Franç.*, t. 2, p. 90.

cueillie, à l'état de projet, avec une sorte d'empressement, à cause de l'excès du désordre qui appelait un remède efficace. Mais, quand Charles VII passa du projet à l'application, les princes, les barons et les échevins des villes conjurèrent entre eux pour arrêter la révolution légale qui allait détruire leur pouvoir en leur enlevant les moyens d'action. Par analogie avec la résistance des Hussites qui avaient institué à Prague un gouvernement populaire, on donna à leur résistance le nom de *Praguerie*. Il n'était question de rien moins que de détrôner Charles VII, pour mettre à sa place le dauphin Louis, alors âgé de dix-sept ans. Chose singulière! ce dauphin, depuis si jaloux de son autorité et des prérogatives du trône, lorsqu'il fut devenu Louis XI, apparut sur la scène politique, en prêtant à des factieux l'appui de son nom, et en les encourageant par son exemple.

Cependant la cause royale pouvait compter sur l'épée de Richemont et du comte du Maine, parmi les princes; de Xaintrailles, de Gaucourt, et de plusieurs autres, parmi les capitaines. Elle était, d'ailleurs, servie par le crédit de Jacques Cœur, riche marchand de Bourges, qui avait déjà, comme *argentier du roi*, aidé Charles VII à régler sa maison, et à remettre de l'ordre dans ses finances. Le roi attaqua donc la *Praguerie* avec vigueur. En Poitou, le duc d'Alençon et Dunois; en Bourbonnais, le duc de Bourbon et le dauphin (17 juillet 1440) s'humilièrent devant lui. La mise en liberté du duc d'Orléans (12 novembre 1440), relâché par les Anglais, grâce au duc de Bourgogne, fils de son ancien rival, rendit quelque force à la Praguerie, car tous deux s'étaient promis de maintenir par les armes cette puissance des princes du sang qui, depuis soixante ans, causait tant de maux à la France. Mais Charles VII poursuivit les *Écorcheurs* en Champagne (1441), fit noyer le bâtard de Bourbon, dont la naissance n'abrita pas les brigandages, et contraignit le comte de Saint-Pol à se soumettre. Les grands apprirent, par le supplice du bâtard de Bourbon, qu'aucun rang ne mettait au dessus des lois [1].

La guerre avec les Anglais s'étant ranimée, Pontoise, quatre fois ravitaillé par Talbot, leur meilleur général, fut emporté d'assaut (19 septembre 1441). Charles VII, dont l'humanité égalait le courage, en sauva les habitants des mains de ses soldats furieux [2]. Pendant l'hiver, le roi pacifia le Poitou, la Saintonge, le

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 168.

[2] *Journ. du règne de Charles VII.*

Limousin. Au printemps de 1442, il entra en Gascogne, refoula les Anglais dans le Bordelais, et fit sentir son pouvoir aux chefs dont l'indépendance féodale s'était maintenue au pied des Pyrénées. Le dauphin Louis, alors dans sa vingt-unième année, effaça le souvenir de sa criminelle participation à la Praguerie, en délivrant Dieppe qu'assiégeait Talbot (août 1443). Brave autant qu'ambitieux, habile à la guerre, bien que lui préférant l'intrigue, il savait vaincre par les armes, quoiqu'il aimât mieux profiter par une ruse patiente des vices ou des faiblesses des hommes. Charles VII l'envoya contre le comte d'Armagnac, fils de celui qui avait naguère donné son nom au parti d'Orléans. Le comte, assiégé dans Lille-Jourdain (avril 1444), vint sans défiance trouver le dauphin dans sa tente, et se soumettre à lui. Comme il se présentait sans sauf-conduit, Louis le fit arrêter aussitôt. Le 20 mai 1444, une trève de deux ans suspendit cette guerre avec les Anglais, et le mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou, fille de René, qui portait alors le titre de roi de Sicile, sembla promettre que la trève amènerait une paix définitive (1445).

Les princes d'Allemagne désiraient les secours de la France pour dompter l'insurrection des Suisses. Charles VII saisit une si belle occasion de délivrer le royaume de la licence des *Écorcheurs*, en chargeant le dauphin de conduire leurs compagnies contre ces paysans : il en resta huit mille sur le champ de bataille de Saint-Jacques (26 août 1444). Le jeune prince, appréciant des vaincus qui faisaient éprouver une telle perte à leurs vainqueurs, eut dès lors la pensée de les appeler aux armées de France [1].

Le départ des *Écorcheurs* permit à Charles VII de disperser tous ceux qui n'étaient pas entrés dans le cadre de son armée, et de compléter l'organisation de ses compagnies d'ordonnance (1445) : mais la discipline n'y fut rigoureuse qu'à dater de l'édit du 6 octobre 1447, qui soumit les coupables à une juridiction sommaire et prévôtale.

Au mépris de la trève, un capitaine anglais surprit Fougères, le 24 mars 1449 : le refus de restituer cette ville ralluma la guerre. Charles VII envahit aussitôt la Normandie, non point en guerrier qui dévaste, mais en père qui pardonne, accordant aux places assiégées des capitulations honorables, rattachant les Normands à la grande famille française, et laissant les Anglais se retirer librement de la province. Rouen lui ouvrit ses portes le 19 octobre 1449.

[1] Daniel, *Abrégé de l'Hist. de Fr.*, t. 5, p. 169 ; Sismondi, *Précis de l'hist. des Fr.*, t. 2, p. 98.

Une armée anglaise, envoyée pour reconquérir la Normandie, fut attaquée à Fourmigny, le 15 avril 1450, en tête par le connétable de Richemont, en queue par le comte de Clermont, et mise en déroute avec perte de plus de la moitié des combattants. Cette bataille acheva une grande révolution.

Charles VII, qui avait confirmé tous les priviléges des Normands, ne manqua point, en dirigeant son armée vers le midi, d'attirer à lui les Gascons par la même politique. Les Gascons, qu'abandonnait l'Angleterre, trop absorbée par ses troubles intérieurs pour être forte au dehors, perdaient d'ailleurs courage. Bordeaux se soumit à Dunois, le 23 juin 1451. Cependant, de même qu'ils avaient voulu reprendre la Normandie, les Anglais firent un effort pour ressaisir la Guienne. Talbot, le héros de ces guerres, l'Achille des Anglais [1], débarqua le 21 octobre 1452, à Bordeaux, et alla se faire tuer, le 17 juillet 1453, devant Castillon, combattant, à quatre-vingts ans, avec l'audace imprudente d'un jeune homme. Le 12 octobre suivant, Bordeaux capitula de nouveau, mais à des conditions beaucoup moins avantageuses pour la Guienne que la première fois.

Ce fut là, réellement, la fin de la grande lutte des Valois et des Plantagenêts, lutte de près de cent vingt années, où la France avait été plus d'une fois réduite à deux doigts de sa perte, et dont elle sortit victorieuse, grace à l'énergie nationale et à un meilleur emploi de ses forces [2]. Les deux couronnes restèrent encore longtemps en état de guerre : mais nul effort sérieux ne fut plus tenté par les Plantagenêts, absorbés dans leurs tragiques désordres, jusqu'à ce que la branche régnante de Lancastre et sa rivale d'York eussent expiré l'une après l'autre dans des flots de sang.

Calais seul, première conquête d'Édouard III, demeura encore près d'un demi-siècle aux Anglais. D'après le traité d'Arras, Charles VII n'aurait pu s'emparer de cette place que pour la céder au duc de Bourgogne, son rival en puissance, si même le pouvoir de ce prince n'était pas plus grand que celui du roi lui-même.

Le système féodal, qui au dixième siècle avait été le salut de l'Europe, et qui en était devenu le fléau, avait semblé reprendre son ancienne force depuis les guerres des Anglais [3]. Sans parler des comtes d'Albret, de Foix, d'Armagnac, etc., les maisons

[1] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 5, p. 119 et 223.

[2] *Hist. de France*, t. 8, p. 260.

[3] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 166.

d'Anjou, de Bretagne et de Bourgogne, le disputaient à la maison royale en splendeur. Véritable chef de cette féodalité renaissante, Philippe-le-Bon, plus riche qu'aucun roi de l'Europe, réunissait sous sa domination des provinces françaises et des États allemands, une noblesse innombrable, et les villes les plus commerçantes de l'Europe [1]. Gand et Liége pouvaient mettre chacune quarante mille hommes sur pied. Mais les éléments qui composaient cette grande puissance étaient trop divers pour pouvoir s'accorder. Les Hollandais ne voulaient point obéir aux Flamands, ni ceux-ci aux Bourguignons. Une implacable haine existait entre la noblesse des châteaux et le peuple des villes marchandes. Ces fières et opulentes cités joignaient à l'esprit industriel des temps modernes la violence des mœurs féodales. Dès que la moindre atteinte était portée aux priviléges de Gand, les doyens des métiers sonnaient la cloche de Roland, et plantaient leurs bannières dans le marché. Alors le duc montait à cheval avec sa noblesse, et il fallait des batailles et des torrents de sang. Les ducs de Bourgogne et de Bretagne, séparés l'un de l'autre seulement par la Normandie, pouvaient, au premier signal, inonder de troupes cette province et y opérer une jonction redoutable [2]. Ils communiquaient par la mer avec les Anglais, restés maîtres de Calais, et qui, au milieu des commotions dont ils étaient agités, n'avaient renoncé ni à leurs projets ni à leurs prétentions chimériques sur la France. Tous les deux, suivant la marche ordinaire de tous les gouvernements, visaient à s'agrandir, à se rendre indépendants, et ne voyaient pas sans de vives alarmes l'accroissement progressif de la prérogative royale. N'osant pas s'y opposer à force ouverte, ils attisaient les mécontentements. Le duc de Bourgogne, surtout, au sein d'une paix apparente et forcée, était réellement contre le roi dans un état de guerre perpétuelle : opposition sourde qui semblait à tout moment devoir dégénérer en rupture ouverte. Elle eût sans doute fini par les dernières violences sans la considération particulière qu'inspirait la personne de Charles VII, et peut-être sans les années de Philippe-le-Bon, prince magnifique et voluptueux jusqu'au milieu des glaces de l'âge, et qui trouvait des douceurs dans le repos.

Heureusement, le roi était soutenu par les villes [3]. Dans ses

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 167.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 604.
[3] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 168.

domaines, les petits étaient bien mieux protégés qu'ailleurs contre les grands. C'était vers le roi que se tournaient les espérances du pauvre peuple; c'était de lui qu'il attendait et qu'il recevait, en effet, du soulagement à sa détresse [1]. L'augmentation de la moyenne propriété, l'accroissement des cités et de leur population, le progrès du droit civil, la destruction matérielle du corps des nobles, la multiplication des cadets de famille qui, presque tous privés d'héritage, n'avaient plus la ressource de vivre commensaux de leurs aînés et se perdaient par misère dans la roture, toutes ces causes amenaient une des grandes transformations de la monarchie [2]. Les lois de la féodalité paraissaient revivre: il n'en demeurait réellement que les habitudes. Les mœurs devenaient même demi-chevaleresques, demi-soldatesques; le *chevalier* se métamorphosait en *cavalier*, et le *pédaille* en *fantassin*. La conquête étrangère ayant obligé à la défense commune, on se donnait naturellement au chef militaire, autour duquel on s'était assemblé. Après les troubles de l'État, il resta à la couronne l'impôt non voté et l'armée permanente, les deux pivots de la monarchie absolue.

Les guerres civiles avaient d'ailleurs formé des hommes d'État et les avaient mis en évidence. Charles, comte du Maine, Dunois, bâtard d'Orléans, Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, étaient ceux qui inspiraient le plus de confiance à Charles VII. Ils éveillaient en lui une jalousie du pouvoir royal, qui était la sauve-garde du leur propre [3]; et leur habileté rendait son administration tout à la fois si ferme et si bienfaisante qu'on le désignait par le surnom de *Charles-le-Bien-Servi*. Avec l'aide de ces ministres, il raffermit par sa sagesse le trône dont l'épée de ses capitaines lui avait d'abord rouvert le chemin, et dont la sienne avait achevé la conquête [4].

Charles VII institua le conseil d'État, qui devint le conseil exécutif. Le parlement, ne faisant plus partie du conseil du roi, vit mieux les limites de ses fonctions judiciaires, en même temps qu'il garda les fonctions politiques dont il s'était emparé [5]. C'est au moyen du parlement de Paris, en effet, que commence à se consolider le troisième ordre introduit depuis peu de temps dans le

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 166.
[2] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 214.
[3] Sismondi, *Précis de l'hist. des Franç.*, t. 2, p. 104.
[4] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 423.
[5] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 215.

gouvernement de l'État, et qui jusqu'alors s'est montré flottant au milieu de tous les intérêts [1]. Cette puissance nouvelle, qui a grandi sous les auspices des rois, et dont ils se sont fait un auxiliaire quelquefois dangereux contre les seigneurs, on la voit, dès ce moment, se créer des intérêts très distincts, des intérêts qui lui sont propres, et c'est dans le parlement, tiré en partie de son sein, que s'établit le centre d'action de ce parti populaire; c'est par lui qu'il sera habituellement représenté; c'est sous son influence qu'il suivra désormais une marche plus savamment combinée.

Les ministres de Charles VII ne craignaient point de froisser le peuple, dont la misère s'en prenait volontiers aux collecteurs des taxes, par des mesures de rigueur exercées contre les administrateurs des deniers publics. L'argent de l'un d'eux, arrêté le 16 octobre 1450, avait servi au roi pour faire la guerre de Guienne. Jacques Cœur, le riche marchand de Bourges, dont le crédit avait soutenu Charles VII dans tous ses grands besoins, fut arrêté lui-même le 31 juillet 1451, dépouillé de ses biens, et exilé [2]. Son successeur dans l'administration des finances subit, deux ans plus tard, le même traitement.

On mécontentait bien moins encore le peuple, par la sévérité avec laquelle on procédait contre les grands. Le comte d'Armagnac, petit-fils de celui qui avait donné son nom au parti d'Orléans, et fils de celui que le dauphin avait fait prisonnier, ce comte, feudataire le plus puissant du midi, mais aussi méprisable pour ses mœurs incestueuses que redoutable par sa puissance, se vit chassé en 1455 de sa principauté, et réduit à chercher un refuge en Aragon. Le duc d'Alençon, qui avait autrefois conduit les armées de Charles VII, maintenant accusé de trahison, fut arrêté le 27 mai 1456, et condamné à mort, le 10 octobre 1458, par une commission que présidait le roi. Toutefois, sa peine se borna à la captivité. Enfin, Louis, fils ingrat, tantôt en révolte ouverte, tantôt en conspiration secrète contre son père, s'étant retiré dès 1450 en Dauphiné, province qui était pour lui plus qu'un apanage et comme une souveraineté, Charles VII ordonna, en 1456, au comte de Dammartin d'aller y saisir les conseillers qui engageaient son fils dans des démarches coupables. Louis, averti de l'approche de Dammartin, courut demander un asile au duc de

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 602.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 20, p. 418.

Bourgogne [1]. Le roi dit à ce propos : « Mon cousin de Bourgogne » ne sait ce qu'il fait : il nourrit le renard qui mangera ses pou- » les. » Les troupes royales entrèrent, sur ces entrefaites, en Dauphiné, dont Charles VII voulut prendre lui-même possession ; et, par une ordonnance du 8 avril 1457, il réunit définitivement cette province à la couronne, ne laissant que le titre de dauphin au fils aîné des rois futurs.

Ce prince fut le seul qui ne jouit pas du repos que ses victoires et ses travaux procuraient à la France. Un voyage mystérieux que fit à Paris Antoine, bâtard du duc de Bourgogne, lui donna lieu de soupçonner même la fidélité des Parisiens, qu'il crut secrètement ligués avec son puissant vassal : mais une enquête dissipa ses soupçons. Enfin, averti qu'on cherchait à l'empoisonner, et que le dauphin n'était pas étranger à cet horrible complot, il reçut de cette révélation une impression si terrible, qu'il tomba dans une espèce de frénésie pendant laquelle il refusa obstinément de prendre aucune nourriture, quelle que fût la main qui la lui présentât. Lorsqu'il revint à lui, il n'était plus temps : cette abstinence absolue de toute une semaine, avait attaqué en lui le principe de la vie. Il mourut, le 22 juillet 1461, à Mehun-sur-Yèvre, dans la cinquante-huitième année de son âge, avec de grands sentiments de piété, demandant pardon à Dieu de son incontinence, qui était presque l'unique vice que l'on pût reprocher à cet excellent roi.

Charles VII avait ordonné que ses obsèques fussent faites à Saint-Denis [2]. Le corps étant arrivé à Paris, le 5 août 1461, et ayant été déposé dans le prieuré de Notre-Dame-des-Champs, où s'établirent depuis les Carmélites de la rue Saint-Jacques, le lendemain toutes les communautés, toutes les compagnies, tant ecclésiastiques que séculières, l'accompagnèrent à Notre-Dame, où les vigiles furent chantées. Le jour suivant, on célébra le service avec magnificence. Il s'y trouva quatre princes du sang, treize prélats, tous les grands officiers de la couronne, et, selon l'ancien usage, quatre présidents du parlement tinrent les coins du poêle [3]. Au milieu de la messe, chantée par le patriarche de Jérusalem, il y eut une oraison funèbre [4]. A Saint-Denis, où les obsèques s'achevèrent le 8 août, on prononça encore son panégyrique. L'église de Notre-Dame et celle de Saint-Denis étaient tendues en

[1] *Cont. de l'hist. chron. du Héraut de Berri ; Mém. d'Oliv. de La Marche*, l. 1, c. 33.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.* t. 21, p. 37.
[3] Godefroi, p. 732.
[4] Jean Chartier, p. 316.

entier, c'est-à-dire, par le haut, d'une toile bleue semée de fleurs de lis, et, plus bas, de velours noir : le devant du jubé et le grand autel étaient couverts partie de velours, et partie de satin noir : le luminaire était prodigieux, et l'on ajoute que Tanneguy Du Chatel ordonna seul toute cette grande cérémonie, qui lui coûta une somme de trente mille écus.

Marie d'Anjou, veuve de Charles VII, est célèbre dans l'histoire pour sa douceur et sa patience, vertus que l'indifférence de son époux lui rendit extrêmement nécessaires. Elle passa ses jours dans la prière, les exercices de charité, les pèlerinages de dévotion [1], et fonda à Bourges un Hôtel-Dieu pour les malades. Le dauphin Louis, à la différence de son père, l'aima toujours avec tendresse, et, devenu roi, il la regretta sincèrement lorsqu'elle mourut deux ans après Charles VII. Ce monarque avait eu douze enfants de Marie d'Anjou : huit princesses et quatre princes. De ceux-ci il ne lui resta que le dauphin Louis, et Charles, successivement duc de Berri, de Normandie et de Guienne. Agnès Sorel lui avait aussi donné trois filles.

Du point où la société était parvenue sous Charles VII, il était loisible d'arriver également à la monarchie libre et à la monarchie absolue : on voit très bien le point d'intersection et d'embranchement des deux routes; mais la liberté s'arrêta, et laissa marcher le pouvoir [2]. La cause en est qu'après la confusion des guerres civiles et étrangères, qu'après les désordres de la féodalité, le penchant des choses était vers l'unité du principe gouvernemental. La monarchie en ascension devait monter au plus haut point de sa puissance. Le successeur de Charles VII fera donc l'essaï de la monarchie absolue sur le cadavre palpitant de la féodalité.

[1] Spond, an. 1461, n. 9.
[2] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 217.

LIVRE NEUVIÈME.

DEPUIS L'ESSAI, SOUS LOUIS XI, DE LA MONARCHIE ABSOLUE, JUSQU'A LA SUBSTITUTION, SOUS FRANÇOIS Ier, DE LA GRANDE SEIGNEURIE A LA GRANDE VASSALITÉ.

—

LOUIS XI.

La sagesse de Charles VII avait créé des moyens nouveaux pour anéantir sans retour la puissance de la grande vassalité. On ne peut douter que la première pensée de Louis XI, en succédant à son père, n'ait été d'achever ce que celui-ci avait si glorieusement commencé [1]. Le but de ce prince ne fut jamais d'agrandir son royaume au dehors, mais d'abattre la monarchie féodale pour constituer la monarchie absolue [2]. Le constant travail de sa vie et l'idée fixe qui le domina furent l'abaissement de la haute aristocratie et la centralisation du pouvoir dans sa personne. Ce qu'il fit en bien et en mal vient de cette préoccupation.

Louis XI trouva, en entrant dans le temple, plusieurs des colonnes féodales qui soutenaient la voûte déjà brisées. Sa mission, à lui, était de renverser le reste. Il n'y fut pas infidèle; et, à peine monté sur le trône, il se mit à l'œuvre. Alors, ce ne furent plus partout que ruines féodales : les débris des maisons de Berri, de Saint-Pol, de Nemours, de Bourgogne, de Guienne et d'Anjou, jonchèrent partout le pavé de l'édifice; et, sans doute, il se serait écroulé faute d'appui, si le roi n'avait soutenu la voûte d'une main, tandis qu'il abattait les colonnes de l'autre. Enfin, Louis XI se trouva seul, et son génie remplaça l'aplomb par l'équilibre [3]. A lui remonte la première monarchie nationale absolue.

Ce prince, tout à part, placé entre le moyen-âge qui mourait

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 601.
[2] Châteaubriand, *OEuvr., compl.* t. 5 *ter*, p. 224.
[3] Alex. Dumas, *Gaule et France*, p. 349.

et les temps modernes qui naissaient [1], ce personnage ; unique dans nos annales, était en tout ce qu'il fallait qu'il fût pour accomplir son œuvre [2]. Né à une époque sociale où rien n'était achevé et où tout était commencé, il eut une forme indéfinie qui lui fut propre, et qui tenait des deux âges entre lesquels il paraissait. Louis XI vint en son lieu et en son temps. Il y a une si grande force dans cet à-propos, que le plus vaste génie, hors de sa place, peut être frappé d'impuissance, et que l'esprit le plus rétréci, dans telle position donnée, peut bouleverser le monde. Doué des facultés les plus distinguées, Louis XI, qui était âgé de trente-huit ans quand son père lui laissa le trône, y monta au moment où elles avaient reçu leur entier développement. Aussi, le dessein qu'il poursuivit avec une infatigable persévérance, il le réalisa avec une rare habileté : esprit matois, opérant de grandes choses avec de petites gens, regagnant par sa dextérité ce qu'il perdait par son caractère, réparant comme roi les fautes qui lui échappaient comme homme [3], lisant d'un œil subtil jusque dans les plus secrètes pensées de ses adversaires, et se faisant comme un jeu de dénouer, avec sa main adroite et sûre, leurs trames les mieux ourdies ; mourant enfin après avoir créé l'administration, les manufactures, les chemins, les postes, après avoir rendu permanents les offices de judicature, fortifié le royaume par sa politique et ses armes, et vu descendre au tombeau ses rivaux et ses ennemis.

Il est remarquable que ce monarque, le plus absolu qui eût encore régné sur la France depuis l'origine de la monarchie, crut que ce n'était qu'en élevant le peuple qu'il réussirait à contenir la noblesse et à rétablir une sorte d'équilibre dans l'État. Il alla même plus loin dans ce système qu'aucun autre de ses prédécesseurs [4]. La jeune liberté bourgeoise l'aima, parce qu'en immolant l'aristocratie il flattait la passion démocratique, l'égalité [5]. Nous ne craignons pas de le dire : jamais roi ne fut plus imprudemment populaire que ce Louis XI, que l'on ne peut considérer sans doute comme un noble et vertueux prince, mais qui est bien loin de mériter l'épithète de tyran, si injustement attachée à son nom [6].

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 218.
[2] *Ibid.*, p 229.
[3] *Ibid.*, p. 224.
[4] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 603.
[5] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 218.
[6] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 603.

Pourquoi serait-il compté au nombre des tyrans et partagerait-il l'exécration que méritent ces ennemis des hommes, quels que soient d'ailleurs l'éclat et le bonheur de leurs entreprises, les prestiges dont la flatterie les a environnés, les grandes choses même qu'ils ont pu exécuter ?

Dans cette vie si agitée, si remplie d'événements, ce qui frappe avant tout un esprit droit, c'est la situation vraiment déplorable d'un roi qui, de quelque côté qu'il tourne ses regards, ne voit que des ennemis acharnés à sa perte [1]. Des vassaux, que le malheur des temps avait faits presque aussi puissants que lui, l'entourent de toutes parts, le combattent sans relâche, non pour l'appât de quelques provinces, ou pour venger quelques injures passagères, mais pour le précipiter d'un trône dont l'existence les inquiète sur leur propre salut; et cette terreur dont ils sont frappés réunit d'abord leurs intérêts divers dans un seul intérêt, donne à leurs attaques un concert et une vigueur qui semblent ôter au roi toute espérance de salut. Dans des périls aussi imminents, qui menacent à la fois et sa personne et la société entière dont la Providence lui a confié les destinées, il oppose tour à tour la ruse et la force aux perfidies et aux violences; à des négociations insidieuses, il répond par des traités frauduleux; il trahit les secrets qu'il a su arracher; il flatte toutes les passions, aveugle ceux qu'il veut perdre, corrompt ceux qu'il veut s'attacher. Prodige de dissimulation, il sait feindre tous les sentiments : le calme et l'assurance, lorsqu'il est dévoré d'inquiétudes et d'alarmes; la faiblesse et la peur, lorsqu'il est prêt à porter les coups les plus terribles et les plus imprévus; enfin il n'hésite devant aucuns moyens, dès qu'ils peuvent le mener à son but, qui est de perdre ceux qui cherchent également sa perte par tous les moyens possibles : car le simple récit des faits prouve qu'avec moins d'habileté ses adversaires n'étaient ni moins dissimulés ni moins fourbes que lui. Certes, il sera difficile, quels que soient le courage d'un tel prince, sa prudence, son activité, la supériorité de ses vues, de le présenter comme un héros, comme un caractère élevé et généreux. Une politique aussi perverse ne pourra se faire estimer, parce que ceux qui gouvernent les hommes ne sont pas dispensés de suivre les lois de la probité; et, bien qu'on ait prétendu que la morale est souvent incompatible avec le salut des empires, des exemples éclatants prouvent que ce machiavélisme infâme en amène tôt ou tard

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 659.

la ruine et le déshonneur. Mais, quelque odieux que soient de tels principes, il serait injuste et même déraisonnable de considérer comme une tyrannie l'usage que Louis XI en a pu faire dans le cas de la défense la plus légitime. L'on n'est point un tyran pour chercher à détruire des ennemis qui nous attaquent à main armée.

Si l'on considère ensuite ce prince dans l'intérieur de ses États, on l'y voit entouré d'ennemis plus dangereux peut-être, et surtout plus coupables [1]. Ils ne cessent de tramer contre lui d'indignes complots; ces trames mystérieuses se rattachent aux desseins des ennemis du dehors; et parmi les traîtres on compte des hommes qu'il a tirés de la poussière pour les combler de bienfaits, pour les élever aux dignités les plus éminentes, des ingrats à qui il a déjà plusieurs fois pardonné, des perfides qu'il honore de sa confiance la plus intime. Il fait éclater sa colère contre ces hommes pervers; il les livre à toute la sévérité des lois; ils ne sont condamnés qu'après avoir été convaincus devant les tribunaux légalement institués, et ils subissent le juste supplice qu'ils ont mérité : où donc est la tyrannie? On a cité avec une indignation exagérée ces cages de fer, dans lesquelles des prisonniers languirent pendant de longues années : mais il n'est point prouvé que Louis XI ait fait subir une semblable peine à des innocents; personne n'ignore, d'ailleurs, que le cardinal Balue et d'Haraucourt, évêque de Verdun, qui y furent si long-temps renfermés, et qui du reste étaient eux-mêmes les inventeurs de ces affreux cachots, méritaient la mort pour avoir trahi l'État. Le caractère ombrageux de Louis XI lui fit commettre quelques injustices envers de fidèles serviteurs : mais quel est le souverain, même le meilleur, dont la vie n'offre pas quelques-unes de ces faiblesses? Quant aux actes d'une trop grande rigueur, exercés au Plessis pendant les deux dernières années de son règne, est-il équitable de juger la vie entière d'un roi sur les actes d'un esprit malade et même aliéné par tant de trahisons, dont il n'avait pas cessé un instant d'être environné? Enfin, reprochera-t-on à Louis XI l'augmentation des impôts, lorsqu'on le voit employer l'argent qu'il tire de ses peuples à assurer leur tranquillité en achevant d'organiser les armées créées par son père, à consolider d'utiles traités, à faire fleurir le commerce et l'agriculture, à améliorer toutes les parties de l'administration? Si, sous ce prince, le peuple fut heureux et tranquille, la loi respectée, la religion florissante; si l'on ne

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 661.

peut lui reprocher d'avoir maintenu, au prix du sang des hommes, une autorité qui ne lui appartenait pas, doit-on l'accuser de tyrannie, parce qu'il réduisit sous un joug salutaire, et rendit ainsi utiles à l'État, quelques sujets factieux qui, depuis de longues années, en étaient les véritables tyrans?

Louis XI était encore dans les domaines de son vassal lorsqu'il apprit la mort du roi son père [1]. Il partit aussitôt pour la France, non sans quelques alarmes sur les mesures que Charles VII avait pu adopter à son sujet, et persuadé que tous ceux qui remplissaient les premières places de l'État étaient autant d'ennemis disposés à lui contester ses droits légitimes. Cette idée, dont il était frappé, développa, dès les premiers instants, le caractère inquiet et soupçonneux qu'on lui a justement reproché, et qui contribua sans doute à aggraver les agitations de son règne [2].

Dans ces alarmes, qu'il avait conçues sur les dispositions de la France à son égard, il avait engagé le duc de Bourgogne à rassembler des troupes pour lui en ouvrir l'entrée. Cent mille hommes formaient le cortége avec lequel les deux princes s'acheminèrent vers Reims, où le nouveau monarque voulait avant tout se faire sacrer. Mais l'empressement avec lequel les villes ouvraient leurs portes, et celui de tous les ordres de l'État à venir lui faire leur soumission, ayant promptement dissipé ses vaines inquiétudes, elles se reportèrent sur l'ami trop puissant qui l'accompagnait: sans oser les lui témoigner trop ouvertement, il ne fut tranquille que lorsqu'il eut persuadé à Philippe de congédier sa nombreuse armée, et de ne garder avec lui qu'une escorte de quatre mille hommes. Alors il affecta, et dans le voyage et pendant la cérémonie du sacre (15 août 1461 [3]), de le combler de marques de considération, ce qui émut tellement le vieux duc qu'il rendit hommage au roi, non-seulement pour ses domaines relevant de la couronne, mais encore pour toutes ses autres possessions, quoique le traité d'Arras l'exemptât formellement de cet acte de sujétion. Après la cérémonie du sacre, Philippe, soutenant le caractère de bonté que l'histoire lui donne, fit une démarche qui toucha toute l'assemblée [4]. Il se jeta aux pieds de Louis XI, et le conjura, au nom de Jésus-Christ, de pardonner à ceux des officiers du roi, son père, de qui il croyait avoir à se

[1] Monstrelet, v. 3, 88; Meyer, l. 16.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 606.
[3] Marlot, t. 2, p. 740.
[4] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 40.

plaindre. Le monarque en excepta sept de ce pardon, montrant déjà par cette réserve qu'il serait bientôt un maître attentif et un vengeur sévère.

Dans une intelligence, en apparence parfaite, les deux princes prirent ensemble la route de Paris. Louis XI s'arrêta quelque temps à l'abbaye de Saint-Denis pour y prier sur le tombeau de son père [1] ; puis il fit son entrée dans la capitale avec une pompe à laquelle jusque là il n'y avait rien eu de comparable. Le cortége se montait à plus de douze mille hommes; l'or et les pierreries éclataient sur les habits des seigneurs et sur les harnais de leurs chevaux. Au milieu d'un si brillant appareil, Louis XI, donnant déjà des preuves de la manie bizarre qui lui fit dédaigner, souvent jusqu'à l'indécence, ce faste extérieur, si propre cependant à relever encore la dignité royale[2], s'avançait monté sur un cheval blanc, vêtu d'une robe de soie blanche sans manches, et affublé d'un petit chapeau découpé en pointes. Comme il n'avait rien de cette beauté de figure par laquelle presque tous ses prédécesseurs avaient été remarquables, peut-être était-ce le sentiment de son infériorité physique qui lui inspirait de l'éloignement pour tout ce qui pouvait parler aux yeux [3]. Quatre bourgeois de Paris soutenaient au dessus de sa tête un dais de drap d'or; et les corps de magistrature vinrent le recevoir aux portes de la ville. Du reste, les cavalcades bizarres, les mascarades, les représentations de mystères et tous les autres jeux en usage à cette époque se répétèrent sur sa route jusqu'à son arrivée à la cathédrale. De là le monarque, après avoir fait sa prière et prêté le serment accoutumé, alla tenir *cour plénière* au Palais, qu'il quitta le lendemain pour s'établir au château des Tournelles.

Le caractère de Louis XI n'était pas seulement ombrageux : il était encore vindicatif. Les passions haineuses, qu'il sut depuis si bien contenir ou dissimuler lorsque son intérêt le lui commandait, l'entraînèrent, dans ces premiers moments du pouvoir, à une démarche qui lui causa d'amers repentirs, et l'exposa à de grands dangers. En même temps qu'il accordait un entier pardon au duc d'Alençon et au comte d'Armagnac [4], qui avaient encouru la disgrâce de son père, Louis XI, par un coup d'autorité le plus impolitique qu'il fût possible d'imaginer, destitua presque tous les offi-

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 42.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 608.
[3] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 112.
[4] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 21, p. 41.

ciers civils et militaires qui avaient obtenu leurs emplois de Charles VII [1]; il en fit même emprisonner quelques-uns, et ce bouleversement général jeta les premiers germes du mécontentement parmi les seigneurs. Le mécontentement gagna le reste de la nation lorsqu'il établit des taxes nouvelles et exorbitantes, qui excitèrent même des séditions dans plusieurs villes.

La conduite du roi à l'égard du saint-siége fut plus judicieuse. Il avait trop de bon sens pour ne pas comprendre qu'en donnant l'exemple de la révolte contre l'autorité pontificale, les princes amènent leurs sujets, autorisés par cet exemple, à discuter les droits de la royauté et à s'insurger contre elle. Aussi, dès le temps qu'il n'était que dauphin, avait-il fait vœu d'abolir la *Pragmatique-sanction*, s'il parvenait à la couronne [2]. Aussitôt après son sacre, il promit, sur les saints Évangiles, de donner cette satisfaction au pape. « Nous avons reconnu, très saint Père, écrivit-il à » Pie II [3], que la pragmatique-sanction est contraire à votre » autorité, à celle du saint-siége; qu'elle a été faite dans un temps » de schisme et de sédition; qu'elle ne peut causer que le renver- » sement des lois et du bon ordre, puisqu'elle vous empêche » d'exercer la souveraine puissance législative attachée à votre di- » gnité : c'est par elle que la subordination est détruite, que les » prélats de notre royaume élèvent un édifice de licence, que » l'unité et l'uniformité qui doivent exister entre tous les États » chrétiens sont rompues. Tant de considérations nous ont fait » prendre le dessein d'abolir entièrement cette pragmatique. Plu- » sieurs personnes très habiles ont voulu nous en détourner; mais » nous vous reconnaissons, très saint Père, pour le chef de toute » l'Église, pour le grand-prêtre, pour le pasteur du troupeau de » Jésus-Christ, et nous voulons demeurer uni à votre personne » et à la chaire de S. Pierre. Ainsi nous cassons, dès à présent, et » nous détruisons la pragmatique dans tous les pays de notre domi- » nation (27 novembre 1461). » Le pontife romain sut gré au roi de s'être déterminé seul dans une affaire aussi importante; détermination qu'il lui avait présentée (26 octobre) comme l'action la plus sainte et la plus glorieuse, comme une entreprise qui placerait Louis XI au niveau de Constantin, de Théodose et de Charlemagne [4].

[1] *Chron. scand.*
[2] *Gobelin*, l. 6, p. 164, fol.
[3] *In ep. Pie II, ep.* 388.
[4] *Ibid., ep.* 387.

Ce pape aurait désiré que le roi prît également des mesures pour la guerre contre les infidèles. Il lui envoya même une épée bénite, garnie d'or et de pierreries, avec une inscription en quatre vers dont le sens était que, si Louis XI voulait tirer cette épée contre les Turcs, l'empire de Mahomet serait détruit et la nation française acquerrait une gloire immortelle [1]. Mais le roi était moins disposé qu'aucun de ses prédécesseurs à se mêler d'une croisade : cela n'entrait pas dans le plan de son gouvernement [2].

Au contraire, des motifs de politique, indépendamment des motifs de conscience, le disposaient à l'abolition de la pragmatique [3]. La discipline qu'elle établissait laissant les élections aux chapitres et aux abbayes, déférant aux évêques la collation des bénéfices, il arrivait que, dans chaque province, dans chaque évèché, les seigneurs particuliers se rendaient maîtres, par leur crédit ou leurs menaces, des principales dignités ecclésiastiques : car, quel était le chapitre, le monastère ou l'évêque, qui pût fermer sans cesse l'oreille aux sollicitations d'un duc ou d'un comte résidant dans ses terres et y donnant la loi en petit souverain? Or, une augmentation d'autorité dans les seigneurs, vassaux de la couronne, était la chose du monde que Louis XI redoutait le plus, et qu'il voulait le moins tolérer. Il n'en était pas de même de l'influence qu'aurait le saint-siége dans le gouvernement de l'Église de France, après l'abolition de la pragmatique. Comme le roi serait toujours plus puissant auprès des papes que les seigneurs subalternes, il devait aussi en être plus écouté, lorsqu'il demanderait des graces ecclésiastiques : il était même impossible que la royauté n'acquît pas, peu à peu, une sorte de direction générale pour le choix des sujets, et que les sujets eux-mêmes, pourvus à la recommandation de la royauté, ne se trouvassent pas liés à elle par des motifs de reconnaissance. Ce système, si favorable dans tous les temps à l'autorité du prince, devait obtenir un succès complet entre les mains de Louis XI.

Le parlement le pressentit, sans doute, puisqu'au nom du peuple, dont il se disait le représentant, il se déclara avec hardiesse pour le maintien de la pragmatique, et par conséquent contre le pouvoir des papes. Deux fois, dans les alternatives de sa politique à l'égard du saint-siége, le bon sens de Louis XI le poussa à vouloir

[1] Gobelin, l. 7, p. 184.
[2] *Ibid.*, l. 12, p. 324.
[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 47.

abolir la pragmatique-sanction ; et deux fois la magistrature, mettant en pratique, au détriment de ses propres souverains, les leçons de révolte contre la papauté que ceux-ci avaient malheureusement données à la France, fit acte d'opposition à la royauté. Cette audace, qui aurait dû ouvrir les yeux de Louis XI sur ce qu'avaient de dangereux les empiètements du parti populaire, dont le foyer était dans le parlement de Paris, ne provoqua point sa sévérité. Bien plus : le procureur-général Jean de Saint-Romain, seul en la cour, ayant osé, en 1467, s'opposer à l'enregistrement des lettres qui abrogeaient la pragmatique [1], et reprocher hautement à Balue, évêque d'Evreux, qui conduisait toute cette affaire, qu'il trahissait le prince et l'État, sa témérité, loin de nuire à ce magistrat, ne fit qu'accroître l'estime que le roi avait conçue pour lui. Il semblait que Louis XI, imprudemment accessible aux séductions de la popularité, réservât toute sa prudence et toute son énergie pour combattre la féodalité.

La patience avec laquelle ce prince tolérait les résistances du parlement est une réfutation du reproche de tyrannie que lui ont adressé tant d'historiens. Ceux qui l'ont accusé de manquer entièrement de probité politique vont être réfutés par un autre fait.

Un comte de Die et de Valence, maltraité par ses neveux, avait légué tous ses domaines au roi de France, à condition que, si jamais le roi ou ses successeurs en donnaient quelque partie à ces neveux ingrats, la succession retournerait au saint-siége [2]. Or, Charles VII, sous le règne duquel le testament avait été fait, s'était laissé gagner par les neveux du comte et leur avait remis la plupart des domaines de leur oncle. Louis XI, préoccupé de cette violation manifeste de la volonté du testateur, offrit au pape de lui rendre la succession, en exceptant toutefois les terres situées au delà du Rhône par rapport à l'Italie. Pie II loua beaucoup la bonne foi du monarque, accepta ses offres par le ministère de son nonce en France, et excepta de la restitution les terres qui étaient à la convenance du roi [3] (1462).

Le domaine temporel des pontifes romains, que Louis XI, obéissant à un scrupule de conscience si honorable, concourut à augmenter, n'inquiétait point sa politique, car les papes ne se servaient de leurs biens que dans des vues d'ordre et de charité. Il

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 86.
[2] *Ibid.*, p. 57.
[3] Rain., an. 1462, n. 12.

s'inquiétait plutôt de la puissance des grands vassaux de la couronne, si menaçante pour la royauté : dès lors, toutes les opérations de son règne eurent pour but de l'affaiblir.

Le plus à craindre de tous les vassaux, c'était le duc de Bourgogne. Au moment même où il lui prodiguait, ainsi qu'au comte de Charolais son fils, les marques de la plus tendre amitié et d'une confiance sans bornes, Louis XI, afin de neutraliser, par une diversion opportune, les efforts que ces princes pourraient être tentés de diriger contre la royauté, renouvela secrètement avec les Liégeois, ces ennemis déclarés de leur maison, l'alliance que Charles VII avait contractée avec eux [1].

Soit que ses intrigues n'eussent point échappé aux regards du jeune comte, soit plutôt que cet esprit violent et ambitieux prévît ce que la puissance du monarque français pouvait apporter d'obstacles aux projets qu'il formait déjà pour l'agrandissement des domaines qui lui étaient destinés, on le vit dès lors commencer à lui susciter des ennemis et à se rendre l'âme des complots qui se tramèrent contre son autorité [2]. Dans un voyage que le roi fit à Tours, ce prince, qui était venu l'y joindre sous prétexte d'un pèlerinage, eut des conférences secrètes avec les envoyés du duc de Bretagne, conférences dont Louis XI fut instruit sans pouvoir en pénétrer le mystère, mais qui le déterminèrent à éloigner le comte de Charolais avant l'arrivée du duc, qui venait lui-même, suivant l'usage établi au commencement de chaque règne, renouveler la cérémonie de l'hommage [3].

Les inquiétudes de ce vassal étaient les mêmes que celles de la maison de Bourgogne. Elles furent encore augmentées par un voyage que le roi fit dans ses domaines, où il voulut faire enlever Françoise d'Amboise, veuve de Pierre II, dernier duc de Bretagne, dans le dessein de la faire épouser au duc de Savoie : violence à laquelle le duc crut devoir s'opposer. Le suzerain et le vassal se séparèrent très-mécontents l'un de l'autre, et celui-ci se confirma dans la pensée qu'il n'y avait plus de sûreté pour lui que dans son alliance avec les ennemis de Louis XI [4].

On vit aussi dès ce moment le roi, frappé de la terreur qu'il inspirait à ses vassaux, bien informé d'ailleurs que la liaison commencée entre le duc de Bretagne et le comte de Charolais se res-

[1] *Hist. anonym. contemp.*, cité par Meyer, l. XVI.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 609.
[3] *Mém.* d'Olivier de la Manche, l. 1, c. 34.
[4] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 610.

serrait de jour en jour, ne pas perdre une seule occasion de traverser les desseins de ce dernier, et de lui causer des mortifications dont l'effet était d'aigrir encore davantage cette âme plus ardente et non moins vindicative que la sienne.

Jaloux d'avoir partout des *gens du roi* et de détruire l'esprit de province, incompatible avec l'unité monarchique, Louis XI institua à Bordeaux un parlement auquel ressortirent le Bordelais, le Bazadois, les Landes, l'Agénois, le Périgord, et la Saintonge (10 juin 1462). Dans le même but, il devait instituer plus tard le parlement de Dijon.

Malgré les taxes qu'il imposait, son épargne était toujours vide, car la politique épuisait ses finances. Le premier moyen auquel il avait recours pour se réconcilier avec un ennemi, consistait à payer ses dettes; et, quelque peu semblable en cela aux Juifs de son temps, il prêtait sur bons nantissements de provinces et de places à des souverains de famille qui avaient besoin d'argent [1]. Le roi d'Aragon lui engagea ainsi, pour trois cent mille écus d'or, les comtés de Cerdagne et de Roussillon, qu'il ne put racheter et qui demeurèrent incorporés au royaume de France [2], Croyant qu'il était d'une meilleure économie d'acquérir des provinces avec de l'argent qu'avec le sang des soldats [3], Louis XI racheta, d'ailleurs, du duc de Bourgogne, pour quatre cent mille écus, les villes au nord de la Somme, Amiens, Abbeville, Saint-Quentin, que Charles VII avait cédées par le traité d'Arras (6 septembre 1463).

Cependant le nombre des ennemis du gouvernement royal augmentait dans l'intérieur : plusieurs actes d'une rigueur excessive, exercés mal à propos sur d'anciens serviteurs de son père, avaient porté la haine contre Louis XI au dernier degré. Le duc de Bretagne et le comte de Charolais se mirent en rapport avec les mécontents, parmi lesquels on comptait le comte de Dunois, le duc de Bourbon, et Charles, duc de Berri, frère de Louis XI, qui croyait avoir à se plaindre de la modicité de son apanage, et qu'on aigrissait à dessein pour en faire l'instrument principal des complots qui se tramaient contre sa propre maison. Cette conspiration, où il entra un nombre infini de personnes, parmi lesquelles il y avait même des femmes, fut quatre ans à se former. Cependant le secret en fut si bien gardé qu'elle ne fut

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 223.

[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 116.

[3] *Recueil de traités*, par Léonard.

découverte qu'au moment même de l'exécution, et lorsqu'il n'était plus temps d'y apporter remède [1].

Louis XI, confusément instruit qu'il se formait contre lui des associations dangereuses, se perdait dans ce labyrinthe d'intrigues; sa situation devenait de jour en jour plus difficile : mais le grand talent de ce prince était moins d'éviter le danger que de trouver des ressources pour s'en tirer lorsqu'il y était engagé [2]. Guidé par cette politique raffinée dont il donna depuis tant de preuves, il avait trouvé le moyen de semer la division entre le duc de Bourgogne et son fils ; et cette mésintelligence, au moyen de laquelle la cour de Philippe-le-Bon se trouvait partagée, l'occupait assez pour qu'il ne pensât point à se mêler des affaires de ses voisins. Il était surtout très éloigné de se brouiller avec le roi qui l'accablait à dessein des plus vifs témoignages de bienveillance.

Tranquille de ce côté, sûr également qu'il n'avait rien à craindre des Anglais encore fatigués de leurs dissensions intestines, jugeant bien qu'il était impossible que le duc de Bretagne ne fût pas un des principaux moteurs du complot dont les fils lui échappaient, mais dont l'existence lui était démontrée, Louis XI prit la résolution hardie de déconcerter les conjurés en portant sur-le-champ la guerre dans les domaines de ce vassal. Les mouvements des troupes se firent avec tant de précautions, que le duc ne sortit de sa sécurité que lorsque l'armée royale bordait déjà ses frontières. Il eut recours à la ruse pour échapper au péril qui le menaçait : il promit tout ce qu'on voulut, demandant seulement au roi de réunir les États du royaume et de les consulter avant qu'on signât un traité définitif. Louis XI, au lieu d'écraser un ennemi dont la soumission apparente ne pouvait lui imposer, lui accorda le délai demandé et renvoya ses troupes : faute qui devient d'autant plus inexplicable que l'étroite intimité qui régnait entre le duc de Bretagne et le comte de Charolais ne cessait d'être le motif de ses alarmes.

Le duc, dès qu'il se vit hors de danger, n'en travailla qu'avec plus d'ardeur à susciter à son suzerain assez d'embarras pour qu'il se trouvât hors d'état de le réduire une seconde fois à de semblables extrémités. Ses messagers parcoururent toute la France, portant aux princes du sang et aux plus grands seigneurs des lettres dans lesquelles il leur peignait sous les couleurs les plus sinistres la politique du roi à leur égard, les pressant, au nom de leurs

[1] Olivier de La Marche, l. 1, c. 35.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 611.

plus chers intérêts, de prévenir par leur réunion et leur résistance ouverte les malheurs dont ils étaient menacés. L'esprit de haine et de révolte contre un roi qui voulait réellement être le maître était si généralement répandu [1], que le duc de Bretagne ne rencontra pas un seul sujet fidèle disposé à révéler la trahison. Tous s'unirent à lui et s'engagèrent réciproquement les uns avec les autres. Le but des princes conjurés était de partager la France en apanages presque indépendants, où chacun d'eux aurait pu vivre comme un petit souverain, tandis qu'ils n'auraient laissé à la royauté que ces priviléges honorifiques, cette représentation et ce pouvoir limité auxquels les princes d'Allemagne avaient réduit leur empereur [2].

La moyenne noblesse du domaine royal était aussi mal disposée pour le roi que la grande : Louis XI se l'était aliénée, en lui interdisant son divertissement favori et en réservant pour lui seul le droit de chasse ; offense la plus sensible peut-être pour un gentilhomme de ce temps [3].

Jusque là le duc de Bourgogne ne s'était point montré disposé à entrer dans aucune ligue contre Louis XI. Leurs fréquents démêlés, relatifs aux clauses du traité d'Arras, n'étaient pas assez violents pour produire une rupture ouverte, que le vieillard semblait même vouloir éviter. Un incident, dont le comte de Charolois profita avec dextérité, changea ses dispositions. Le roi, toujours occupé des intrigues mystérieuses qui l'environnaient, fut instruit que le vice-chancelier de Bretagne avait fait plusieurs voyages en Flandre, et qu'il était alors à la cour d'Angleterre. Il chargea un de ses officiers de l'enlever à son retour, espérant découvrir par ce coup hardi le nœud de tous ces complots. Informé sans doute que l'envoyé breton devait se rendre auprès du comte de Charolais, l'officier se posta avec un vaisseau armé à l'entrée d'un petit port de la Hollande, où ce prince venait de se rendre. Mais il arriva qu'étant imprudemment descendu à terre, il fut reconnu et pris. Aussitôt le comte répandit le bruit que le dessein de Louis XI avait été de le faire enlever. La politique peu scrupuleuse du monarque, qui tout récemment venait de s'emparer, par des moyens à peu près pareils, d'un des fils du duc de Savoie, donna de la vraisemblance à cette accusation, qui paraît toutefois dénuée de fondement, si l'on réfléchit qu'une telle violence

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 613.
[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Franç.*, t. 2, p. 121.
[3] *Hist. de France*, t. 8, p. 320; Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 169.

eût été directement contre les intérêts du roi, au moment où il avait à craindre un soulèvement général que cette démarche aurait en quelque sorte légitimé. Quoi qu'il en soit, cet événement commença à inquiéter le vieux duc de Bourgogne: se trouvant alors à quelques lieues du roi sur les frontières de la Picardie, il ne s'y crut pas en sûreté et partit précipitamment pour l'Artois (1464). En vain Louis XI fit auprès de lui des efforts pour se justifier; en vain il lui envoya un ambassadeur pour redemander le prisonnier. La réponse de Philippe fit voir qu'il ne croyait point à sa justification, et la liberté de son agent lui fut refusée. Bientôt, au comte de Charolais, dont les plaintes ne cessaient d'aigrir les ressentiments de son père, se joignit le duc de Bourbon, l'un des principaux chefs de la nouvelle ligue. Il avait un grand ascendant sur Philippe, dont il était le parent; et il lui peignit avec tant de force les dangers auxquels tous les princes se trouvaient exposés de la part d'un monarque qui ne faisait consister sa grandeur que dans leur abaissement, que le duc ébranlé consentit à ce que son fils levât des troupes, mais uniquement pour surveiller les entreprises de Louis XI, et sans projet d'entamer une guerre offensive. Un premier engagement de la part de son père était tout ce que demandait le comte. Tandis qu'il formait une armée, le parti des mécontents se fortifia : on conspirait contre le roi, près de lui, sous ses yeux, sans qu'il pût parvenir à connaître aucun de ses ennemis, quoique des avis multipliés redoublassent chaque jour ses alarmes. Une aiguillette de soie rouge attachée à la ceinture était le signe de reconnaissance adopté par les conjurés, à qui la cathédrale de Paris servit plus d'une fois de rendez-vous.

Enfin Louis XI, se repentant d'avoir épargné si long-temps le duc de Bretagne, le moteur secret et l'âme de ces complots, résolut de l'attaquer une seconde fois, mais plus efficacement que la première. Avant de prendre un parti aussi violent, il jugea que les circonstances lui commandaient des ménagements bien pénibles sans doute pour son esprit inflexible et altier[1]. On vit ce prince, qui jusqu'alors avait affecté de dédaigner les grands, les convoquer à Tours (18 décembre 1464) dans une assemblée solennelle, où ses griefs contre le duc furent exposés, et dans laquelle il les établit en quelque sorte juges entre son vassal et lui. Jamais on n'avait entendu un orateur s'exprimer en français avec

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 616.

plus de force et d'élégance que Louis XI ne le fit dans ce discours, où il disait aux princes qu'il les considérait comme les piliers de l'État, et qu'il ne pourrait supporter, sans leur aide, le fardeau de la royauté.

Quelques historiens ont admiré naïvement le dévouement sans bornes que lui témoignèrent alors les chefs de la noblesse, par l'organe du roi René, et ils affirment que ce fut la dureté de Louis XI envers le duc d'Orléans qui lui aliéna les esprits. Le duc avait hasardé quelques représentations sur les abus du gouvernement, et quelques paroles en faveur du duc de Bretagne; ce qui irrita tellement le roi, qu'il l'accabla de reproches, l'accusant publiquement de prendre, contre son souverain, le parti des révoltés. On prétend que la douleur que ce prince ressentit d'un tel affront hâta la fin de ses jours. Il mourut en effet peu de temps après; mais il faut observer qu'il était âgé de soixante-quatorze ans. Quoiqu'il soit difficile de justifier les caprices impérieux du monarque, il suffit d'avoir quelque connaissance du cœur humain pour reconnaître que les vices particuliers de Louis XI influèrent moins ici sur les déterminations des rebelles que le caractère nouveau qu'avait pris l'autorité royale[1]. Les preuves de dévouement des chefs de la noblesse n'étaient qu'une perfidie de plus : la plupart se trouvaient engagés avec le duc de Bretagne, et la révolte était sur le point d'éclater. Ce duc, condamné par l'assemblée de Tours, s'humilia devant le roi, lui envoya une ambassade pour demander grace, souscrivit à tout pour gagner du temps; et, tandis que Louis XI, qu'il avait si souvent trompé, se laissait amuser encore par ces vaines démonstrations, le duc de Berri, se livrant enfin aux conjurés, partit inopinément de la cour et se réfugia en Bretagne, d'où il fit publier un manifeste contenant ses griefs contre son frère et les motifs de son évasion (1465).

Le départ du duc de Berri fut le signal de la révolte.

Le roi veut sur-le-champ porter en Bretagne le fer et la flamme. Il ordonne au duc de Bourbon de lever des troupes, avec lesquelles il viendra le joindre. Celui-ci ne lui répond que par les reproches les plus amers sur son administration, et par une déclaration formelle du parti qu'il a pris, avec les autres grands du royaume, de s'unir étroitement « pour l'engager à changer de système, à réformer les abus, le tout » *par compassion pour le pauvre peuple.* » C'est de ce prétexte, mis continuellement en avant par les conjurés, que cette guerre

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 617.

reçut le nom de *Guerre du bien public*. Le roi René demeura neutre; mais le duc de Calabre, son fils aîné, se déclara aussitôt après le duc de Bourbon, et sa défection fut suivie de celle des autres princes et seigneurs. Ceux mêmes que le roi avait le plus comblés de bienfaits, le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, se rallièrent aux mécontents : preuve nouvelle que les motifs apparents que l'on présentait pour justifier la rébellion n'étaient pas les véritables [1]. Au moment même où ces choses se passaient au cœur du royaume, un ennemi plus dangereux à lui seul que tous les autres ensemble, le comte de Charolais, après avoir fait enfin connaître à son père la ligue puissante à laquelle il était lié, lui annonça qu'il allait porter la guerre en France; de manière que, de tous les points de ses États, le monarque, pressé entre de nombreux et implacables ennemis, semblait être au moment d'éprouver une révolution aussi funeste que celle qui avait failli arracher le sceptre à son père.

Louis XI avait sur ses ennemis l'avantage de l'unité de conseil et d'action : il en profita avec une habileté et un courage qu'on ne peut s'empêcher d'admirer.

La monarchie n'était plus heureusement ce qu'elle avait été : le temps était passé où l'on pensait à lever des troupes lorsqu'il s'agissait de commencer la guerre ; une force militaire disciplinée, et dans une activité permanente, était aux ordres du monarque; il avait pour lui les peuples, qui trouvaient incomparablement plus de douceur sous une autorité ferme et régulière, que sous la tyrannie capricieuse des seigneurs. Placé au centre de tant de chefs de partis, qui, réunis en apparence pour un intérêt commun, n'avaient en effet pour but que des intérêts particuliers, il n'était question que de les diviser pour les affaiblir. Louis XI se fortifie d'abord de l'alliance du duc de Milan; grièvement offensé par le roi d'Angleterre, il dissimule son dépit, et obtient de ce côté une prorogation de trêve ; des négociations adroitement entamées avec son frère, bien qu'elles n'eussent obtenu aucun succès décidé, commencent à jeter de la méfiance parmi les rebelles ; il fait publier solennellement une amnistie pour tous ceux qui, dans six semaines, rentreront dans le devoir ; un ordre général est donné, partout et au même instant, pour la sûreté des villes, dont les fortifications sont réparées, les garnisons renforcées; et, tandis que les comtes d'Eu et de Nevers, sur la Somme, le comte du Maine sur les frontières de la Normandie, surveillent les mouvements du

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 618.

duc de Bretagne à l'ouest, et du comte de Charolais au nord, le roi, à la tête d'un corps d'armée de quartorze mille hommes, traverse rapidement le Poitou, une partie du Berri, et, sans s'arrêter à faire aucun siége de ville, se précipite au midi sur les domaines du duc de Bourbon, le plus faible des princes ligués, que par cela même il avait sagement jugé nécessaire d'attaquer le premier. Dans sa marche, il astreignait ses troupes à la plus exacte discipline, payant tout ce qu'il prenait, ne menaçant et ne punissant personne, et faisant sentir au paysan que c'était pour lui qu'il se battait[1].

Ce qu'il avait prévu ne manqua pas d'arriver : le duc de Bourbon, pensant que tout l'effort du roi se porterait d'abord contre ses alliés puissants, n'avait point songé à sa propre sûreté. Surpris par une armée bien supérieure aux troupes qu'il pouvait lui opposer, il consentit, dans son trouble, à mettre bas les armes, et à se soumettre aux conditions qu'on voulut lui dicter. Reprenant ensuite courage à l'arrivée du duc de Nemours, des comtes d'Armagnac et d'Albret, qui vinrent se joindre à lui à la tête de leurs troupes, et soutenu d'un renfort que lui envoyait le duc de Bourgogne, il rompit ses premières conventions, et entreprit de résister. Mais toutes ces forces réunies étaient loin encore d'égaler les troupes royales. Louis XI, ne laissant pas aux rebelles le temps de respirer, trouva cet avantage, à leur réunion, qu'au lieu d'un seul ennemi, il en réduisit en même temps plusieurs. Une trève fut signée près Riom avec ces princes (4 juillet 1465). Quoiqu'elle ne fût que conditionnelle, et que le roi ne doutât point qu'ils ne tarderaient pas à la rompre, satisfait pour le moment d'avoir dérangé leur concert avec le comte de Charolais et le duc de Bretagne, chefs de la ligue, il marcha du côté de ces deux redoutables adversaires, dont le premier, suivi de vingt-six mille Flamands, s'avançait vers la Somme, tandis que l'autre dirigeait son armée le long des rives de la Seine. Le rendez-vous des confédérés était dans l'Ile-de-France, où devait être le théâtre de la guerre.

Le comte de Charolais, à qui la plupart des villes de Picardie ouvrirent leurs portes, ou se rendirent à la première sommation, se hâtait d'arriver dans l'Ile-de-France, persuadé qu'il allait y rencontrer l'armée du duc de Bretagne et les troupes que le maréchal de Bourgogne s'était engagé à lui amener. Son étonnement fut grand de se voir seul au rendez-vous. Le maréchal, coupé par l'ar-

[1] Sismondi, *Précis de l'hist. des Franç.*, t. 2, p. 123.

mée royale, qui s'était emparée de tous les passages, se trouvait dans l'impossibilité de le joindre; de son côté, l'armée du duc de Bretagne avait éprouvé des retards par le refus qu'avait fait le duc de Vendôme de lui donner passage sur ses terres: acte de courage et de fidélité qui, dans ces circonstances critiques, sauva peut-être la monarchie [1]. Le comte, déconcerté, mais cependant soutenu par le vice-chancelier de Bretagne, qui lui annonçait l'arrivée prochaine des troupes bretonnes, tenta de se rendre maître de Paris.

La ville était trop bien fortifiée pour qu'on s'en emparât de vive force. On essaya d'intimider les Parisiens, en développant à la vue de leurs remparts toute l'armée bourguignone rangée en bataille. Le comte conçut même l'espérance que cet appareil guerrier ranimerait quelques restes de l'ancien parti attaché à sa maison; mais les habitants de Paris, malheureux pendant plus d'un siècle par la fureur des factions, n'ayant trouvé de relâche à des maux si prolongés que sous l'autorité monarchique, étaient entièrement détrompés. Ils n'avaient pas attendu ce moment pour faire éclater leur zèle. Dès la première nouvelle de la guerre, les bourgeois s'étaient empressés de prendre les armes à la réquisition de Charles de Melun, leur gouverneur. Le guet avait été augmenté; on avait distribué les postes, rétabli les chaînes; les portes de la ville, à l'exception de deux, avaient été murées; enfin les Parisiens avaient montré une telle ardeur pour le service du roi, que Louis XI député quatre de ses officiers pour les en remercier. Peu de temps après que ces dispositions eurent été faites, le maréchal de Gamaches, sorti de Péronne, était venu se renfermer avec un corps de troupes dans la ville assiégée, et ce renfort avait fortifié la résolution des bourgeois et de la garnison. Ils se hasardèrent même à faire des sorties, dans lesquelles ils obtinrent sur l'ennemi de petits avantages. Le comte de Charolais, voyant que rien ne pouvait ébranler leur fidélité, essaya une ruse de guerre qui ne lui réussit pas davantage. Quatre hérauts d'armes vinrent, de sa part, se présenter à la porte Saint-Denis, demandant le passage et des vivres, avec menaces, en cas de refus, de tout saccager. Tandis qu'ils amusaient ainsi par leurs discours l'officier qui commandait à cette porte, deux compagnies de l'armée bourguignone s'avançaient secrètement vers le faubourg Saint-Lazare, dont les barrières furent sur le point d'être forcées. Mais, l'alarme ayant été donnée aussitôt, la milice bourgeoise se porta avec rapidité sur le point

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 622.

attaqué, et repoussa les Bourguignons, qui, foudroyés en même temps par l'artillerie des remparts, se retirèrent avec une perte considérable.

Le comte de Charolais, désespérant de s'emparer de Paris, prit la résolution de marcher au-devant du duc de Bretagne, et d'opérer sa jonction avec lui. Le roi était à Orléans lorsqu'il apprit cette nouvelle. L'avis de son conseil fut d'aller droit au comte de Charolais et de lui livrer bataille avant la réunion des deux armées. C'était sans doute le meilleur avis; mais le roi s'obstina à suivre le sien, qui était au contraire d'éviter l'ennemi en faisant un détour, et d'aller par sa présence rassurer les Parisiens. Alors ses généraux résolurent de le tromper dans l'intention de le servir, et dirigèrent tellement la marche des troupes que les deux armées se rencontrèrent dans la plaine de Longjumeau, près Montlhéry. Là fut livrée (16 juillet 1465) une bataille dans laquelle les deux princes donnèrent des preuves égales de sang-froid et d'intrépidité, et dont les résultats furent tellement balancés, que chacun d'eux crut d'abord l'avoir perdue, et que le lendemain tous les deux prétendirent l'avoir gagnée. Cependant les inquiétudes de Louis XI furent plus grandes que celles de son ennemi, car il s'enfuit à Corbeil, le laissant maître du champ de bataille. Cette retraite, le bruit même qui se répandit qu'il avait été tué dans le combat, donnèrent au comte de Charolais les apparences du triomphe, tandis qu'on agitait réellement dans son conseil si l'on ne reprendrait pas en toute hâte la route de la Bourgogne. Passant d'une extrémité à une autre, dès qu'il sut la disparition de l'armée royale, le comte de Charolais en conçut une confiance et un orgueil qui depuis influèrent sur toutes les actions de sa vie [1]. Il opéra le même jour sa réunion avec le duc de Bretagne. Le roi, qui, de son côté, ne trouvait plus d'obstacle, marcha vers Paris, où il entra deux jours après la bataille. Ainsi, par une suite de cette action, non moins singulière que l'action elle-même, deux armées qui s'étaient crues mutuellement vaincues trouvèrent dans cette défaite mutuelle tous les avantages qu'elles avaient voulu obtenir de la victoire.

La présence du roi et l'arrivée successive de ses troupes donnèrent un nouveau degré d'énergie aux Parisiens. Le monarque, par des manières populaires qui furent toujours dans sa politique [2], et que les circonstances présentes avaient rendues nécessaires, acheva

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 625.
[2] *Ibid.*, p. 626.

de gagner les cœurs. Il visitait familièrement les principaux bourgeois, s'entretenait avec eux, les admettait même à sa table. C'était le roi qui flattait les sujets ! Peu lui importait, au reste, de sembler compromettre la dignité de sa couronne, bien qu'il eût une haute opinion de lui-même ; car, ce qu'il prisait si fort en lui, ce n'était point le roi, mais l'homme plus intelligent, plus instruit, plus habile à se tirer d'un mauvais pas, plus astucieux enfin que tous les autres [1]. A ces marques de bonté, si puissantes pour toucher le vulgaire, il joignit des bienfaits réels dont l'effet fut plus puissant encore. La plupart des impôts furent abolis, les priviléges de la ville confirmés: mais ce qui toucha le plus les Parisiens, ce fut l'admission au conseil de six bourgeois notables, de six membres de l'Université, et d'un nombre égal de membres du parlement, pour y prendre part à l'administration et aider à l'expédition des affaires les plus pressées [2]. Louis XI, après s'être adroitement assuré des dispositions d'une ville qu'il lui était si important de conserver, crut pouvoir sans aucun risque s'en éloigner et parcourir la Normandie, tant pour en tirer les compagnies d'ordonnance qu'il y avait laissées et les francs-archers qu'il y avait convoqués, que pour faire prendre les armes à la noblesse du pays.

Le comte de Charolais, ayant rassemblé tous les corps qui s'étaient dispersés à la journée de Montlhéry, s'avança vers Paris au moment même où le roi venait de le quitter. Alors s'opéra réellement la réunion menaçante des princes confédérés. Les ducs de Berri et de Bretagne accompagnaient le comte, avec leur armée ; le duc de Bourgogne envoyait à son fils un renfort considérable de cavalerie ; on vit successivement arriver les princes et seigneurs que Louis XI avait d'abord forcés de se soumettre, les ducs de Bourbon et de Nemours, le comte d'Armagnac, le seigneur d'Albret; le duc de Calabre se réunit bientôt à cette foule d'ennemis, amenant avec lui le premier corps de Suisses qui soit entré dans le royaume. L'Ile-de-France put à peine contenir les troupes dont elle était inondée : on y comptait plus de cent mille chevaux. Toutefois, dans l'espérance de gagner les Parisiens, les confédérés firent observer à cette nombreuse armée une exacte discipline. Elle passa la Seine sur des ponts de bateaux, parce que les assiégés avaient repris, à l'époque la bataille de Montlhéry, les ponts

[1] *Hist. de France*, t. 8, p. 300.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 78.

de Saint-Cloud et de Charenton ; s'étendant ensuite en demi-cercle, elle ferma toute la partie septentrionale de Paris qui s'étend de l'un à l'autre pont : les troupes du roi occupaient le côté du midi.

Malgré l'inutilité de ses premiers efforts, l'idée de s'introduire dans Paris à la faveur d'une négociation occupait le comte de Charolais. La présence du duc de Berri, à qui les révoltés donnaient le titre de régent du royaume, la terreur que pouvait inspirer une armée si formidable, commandée par ce qu'il y avait de plus grand dans la France, le motif apparent de leur réunion qui était le *bien du peuple*, surtout l'absence du roi, tout semblait présenter les circonstances les plus favorables pour intimider ou séduire. Il fut décidé qu'on demanderait une conférence aux Parisiens; et des lettres du duc de Berri furent adressées à cet effet au parlement, au clergé, à l'Université, au corps municipal (22 août 1465). Cette démarche ébranla les esprits, et Charles de Melun, gouverneur de la ville, quoiqu'il se trouvât à la tête d'une garnison nombreuse, ne put empêcher que l'entrevue ne fût acceptée.

Elle se passa au camp des confédérés, où les députés de la ville de Paris furent reçus avec l'appareil le plus imposant. Lorsqu'on les admit à l'audience, le duc de Berri, comme représentant le souverain, était seul assis et couvert. Le comte de Charolais, les ducs de Bretagne et de Calabre, ayant la tête nue, et du reste armés de toutes pièces, se tenaient debout aux deux côtés du siége. Le comte de Dunois parla au nom des princes : sa harangue, dans laquelle la personne du roi fut très maltraitée, et la violence de son gouvernement peinte sous les couleurs les plus odieuses, se termina par une apologie de la conduite des princes « que tant d'abus avaient » réduits à prendre les armes, et à se rendre à Paris pour demander *le commun jugement des Français* et l'assemblée des trois États, » afin de remédier aux vices de l'administration : *que vraiment* » *Loys était leur roi*, *mais qu'à leur dignité appartenait de l'exhorter et admonester* de suivre les traces de ses prédécesseurs, de se » conformer aux lois, et *d'avoir pitié du peuple.* » A ces plaintes et aux promesses d'un meilleur avenir étaient entremêlées des menaces de livrer les environs de la capitale à tous les ravages de la guerre, si l'on persistait à leur en refuser l'entrée.

Cette conférence, si facilement accordée, n'eut point le résultat que les princes en avaient espéré; et les Parisiens, fermes dans le devoir, refusèrent de recevoir l'armée ennemie dans leurs murs sans la permission du roi. Pendant que ces choses se passaient, Louis XI, à qui on en avait porté la nouvelle, revenait

à Paris, tremblant que les intrigues des rebelles ne fussent parvenues à lui enlever une ville à laquelle il attachait son salut et celui de l'État.

Il y arriva le 28 août, amenant avec lui un renfort considérable de troupes. Jugeant que la sévérité était aussi nécessaire dans cette circonstance que sa feinte douceur l'avait été dans l'autre, il traita avec rigueur ceux qui avaient pris part aux délibérations sur les propositions des princes. Les principaux agents de cette conférence furent exilés; il destitua le gouverneur de la ville; Chartier, évêque de Paris et chef de la députation, ne dut qu'à son caractère sacré d'être plus épargné que les autres [1]. Louis XI profita ensuite, avec l'activité qui lui était propre, de la confiance que sa présence répandait parmi les habitants pour hasarder contre ses ennemis d'utiles entreprises : on fit des sorties dans lesquelles les royalistes eurent presque toujours l'avantage; et telle avait été la prévoyance du roi, que l'abondance régnait dans la ville assiégée, tandis que l'armée des assiégeants était en proie aux horreurs de la famine. Cette particularité est d'autant plus remarquable que jusqu'alors, dans les siéges que Paris avait essuyés, on n'avait pris aucune mesure pour le préserver de ce fléau; on verra encore cette ville, lorsque Henri IV se présentera devant ses portes, presque aussitôt affamée qu'investie [2].

Les sorties forcèrent les ennemis, qui avaient poussé leurs postes avancés jusqu'à Bercy, qu'on appelait alors *la Grange aux Merciers,* de se retirer à Conflans, où était le quartier du comte de Charolais. Les royalistes occupaient la rive opposée de la Seine, où ils avaient élevé des batteries qui en défendaient l'accès, et les rendaient maîtres des passages. Les princes, à qui il eût été si facile de s'en emparer dans le principe, essayèrent de réparer cette faute : pour y parvenir, le comte de Charolais entreprit de jeter un pont de bateaux sur la Seine, vis-à-vis du Port-à-l'Anglais. Des batteries, postées à propos sur ce point, foudroyèrent les Bourguignons lorsqu'ils voulurent tenter le passage; et leur pont, détaché du rivage par la hardiesse d'un archer, fut détruit et abandonné au courant. Une tentative nouvelle pour faire passer des troupes sur le pont de Charenton n'eut pas une issue plus heureuse. Cependant il ne s'engageait point d'action décisive : ce n'était ni l'intention ni l'intérêt de Louis XI, qui ne cherchait qu'à fatiguer

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 78.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris,* t. 2, part. 2, p. 631.

ses ennemis et à les diviser pour profiter de leur découragement.

Ces divisions, plus utiles au roi que des victoires, commençaient à éclater parmi les confédérés. Leur réunion, uniquement fondée sur l'intérêt personnel, malgré le vain étalage d'un zèle patriotique, devait avoir le sort de toutes les associations de ce genre, dans lesquelles l'allié le plus faible ne tarde pas à s'apercevoir qu'il n'est qu'un vil instrument dans la main du plus fort, et de la méfiance passe presque aussitôt à l'inimitié. Il suffisait de temporiser pour produire de semblables effets. Louis XI, si supérieur en habileté à ses adversaires, dans le temps même qu'il usait leurs forces en les obligeant à rester dans l'inaction, suscitait encore au comte de Charolais des ennemis sur ses frontières et dans ses propres domaines. Les Liégeois, excités par les intrigues du roi, venaient de faire une irruption dans le Brabant, et les habitants de Dinant ravageaient le comté de Namur. Aussi vit-on à la fois les ducs de Nemours, d'Armagnac et plusieurs autres, s'apercevant trop tard qu'ils ne faisaient une guerre incertaine et ruineuse qu'au profit des Bourguignons, chercher à entamer des négociations avec Louis XI ; et le comte de Charolais, menacé chez lui, témoigner lui-même le désir de conclure la paix. Ces dispositions produisirent une trêve, pendant laquelle on travailla à un accommodement définitif.

Les prétentions des princes furent d'abord si excessives, qu'encore bien que le roi, dans sa politique artificieuse, fût disposé à tout accorder pour dissiper la ligue, il crut devoir contester quelques points, afin de ne jeter aucun soupçon sur sa bonne foi. Les difficultés s'élevèrent principalement sur l'apanage du duc de Berri : l'intérêt des princes ligués était visiblement d'élever dans le sein même de la France une nouvelle puissance, rivale de celle du souverain [1]; et leurs demandes à ce sujet passèrent tellement toutes les bornes, que Louis XI, en refusant d'y accéder, put en tirer parti pour exciter l'indignation publique, ranimer le zèle des Parisiens, et prouver à la France que les obstacles à la paix ne venaient point de lui. La publicité qu'il donna à ces demandes eut un plein succès ; et la confiance qu'il témoignait à son peuple produisit un tel enthousiasme, que, sur le bruit qui se répandit qu'on devait livrer aux Bourguignons la porte de la Bastille, les bourgeois, de leur propre mouvement, prirent les armes, tendirent les chaînes, posèrent des corps-de-garde, et allumèrent des feux dans toutes les rues. Ce bruit n'était que trop véritable : car on s'aperçut le

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 633.

lendemain que la porte Saint-Antoine était restée ouverte, et qu'on avait encloué l'artillerie dont elle était environnée. Les soupçons du roi se portèrent aussitôt sur Charles de Melun, à qui il avait confié la garde de la Bastille. Il avait déjà quelques raisons de douter de la fidélité de cet officier; mais il en eut aussi d'assez fortes pour ajourner le châtiment.

Du reste, les lâches défections qui éclataient de tous les côtés semblaient justifier la sévérité quelquefois cruelle dont il usait dans ses vengeances [1]. Les serviteurs de Louis XI, frappés de son empressement à racheter des traîtres, crurent qu'il y avait plus de profit à le menacer ou à le combattre qu'à le servir. Le commandant de Boulogne fut arrêté pour avoir voulu livrer cette place aux Anglais; un coup de main livra Péronne à l'un des lieutenants du comte de Charolais, et l'on soupçonnait fortement le duc de Nevers, qui en était gouverneur, d'avoir favorisé cette entreprise; Pontoise fut rendu de la même manière au duc de Bretagne; enfin la ville de Rouen tomba dans le même temps au pouvoir du duc de Bourbon, par la plus odieuse des perfidies : elle fut livrée par la dame de Varennes, veuve de Pierre de Brézé, sénéchal de Normandie, tué à la bataille de Montlhéry. Cette femme perfide, que le roi avait comblée de bienfaits, le trompait par des lettres où elle l'assurait qu'elle avait donné les meilleurs ordres pour la sûreté de la ville, tandis qu'elle introduisait le duc dans la citadelle.

Les ennemis avaient fait répandre dans Paris des libelles séditieux, où Louis XI et ses ministres n'étaient point épargnés. On commençait déjà à commettre des désordres dans la ville : Balue, évêque d'Évreux, l'un des plus intimes confidents de Louis, fut attaqué la nuit rue Barre-du-Bec, reçut deux coups d'épée, et ne dut son salut qu'à la vitesse de sa mule.

Environné de traîtres et d'ennemis, menacé chaque jour de complots contre sa personne, le monarque n'était pas moins pressé de conclure la paix, à quelque prix que ce fût, que les princes, dont l'armée, épuisée par la famine et par les maladies, ne pouvait plus tenir devant Paris. Ces derniers événements le décidèrent même à ne plus mettre d'obstacle aux négociations entamées. Leur résultat fut le traité de Conflans (29 octobre 1465), par lequel le comte de Charolais rentra en possession des villes sur la Somme, rachetées par le roi au duc de Bourgogne, et obtint en

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 634.

outre une foule de concessions. Par le même traité, le duc de Berri eut pour son apanage le duché de Normandie avec la suzeraineté de la Bretagne et d'Alençon; le duc de Bretagne, les comtés d'Étampes et de Montfort, et le gouvernement de la Normandie; tous les autres princes et seigneurs, des terres, des villes, des châteaux, comme si la France eût été une proie qui dût leur être partagée : traité, du reste, tellement honteux et révoltant, que sa violence même le rendait impraticable, et que, s'il eût été exécuté, Louis XI se fût trouvé, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, réduit au vain titre de roi [1]. Il se parjura en le signant, car il était bien résolu à ne pas le tenir, ne cherchant qu'à gagner du temps pour mettre la désunion entre les princes ligués; mais ces vassaux insolents, qui réduisaient leur roi à de telles extrémités, furent encore plus coupables que lui. Afin que le bien public ne parût pas entièrement oublié, les princes avaient stipulé, pour la forme, qu'une assemblée de notables y aviserait.

Louis XI s'était trop pressé de conclure. S'il eût attendu encore quelque temps, il eût pu voir cette armée si formidable, réduite aux dernières extrémités de la misère et de la faim, se fondre en quelque sorte sous ses yeux. En effet, aussitôt après la signature du traité, la première demande que firent les chefs de la ligue fut qu'on leur fournît des vivres; et ce fut un spectacle remarquable de voir des assiégés, après une longue défense, procurer aux assiégeants la subsistance dont ils manquaient.

Ainsi finit la *Guerre du bien public*. Cette guerre, qui semblait devoir renverser de fond en comble la monarchie et le monarque, et la paix déshonorante qui la suivit, contribuèrent au contraire à raffermir l'une et l'autre, en éclairant Louis XI sur ses fautes. Il avait fallu cette épreuve au développement de son génie [2]. Vainqueur, Louis XI se serait peut-être perdu par l'abus de la victoire et l'imprudence de l'arbitraire. Vaincu, il puisa dans l'expérience des ressources pour se tirer à l'avenir d'une situation aussi extrême. La défection de tant d'hommes comblés de ses bienfaits, en lui inspirant du mépris pour l'humanité, le rendit moins scrupuleux sur le choix des moyens. Son intelligence s'élargit autant que se resserrait son cœur, et, à la mauvaise foi vulgaire et capricieuse de ses ennemis, il opposa désormais une volonté inébranlable, malgré ses apparentes déviations. L'oligarchie des

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 636.

[2] *Hist. de France*, t. 8, p. 345.

princes du sang, après avoir grandi à l'ombre du trône, s'élevait maintenant au dessus de lui, et la monarchie se trouvait à la merci des nouveaux grands vassaux [1]. Convaincu que ces grands de l'État étaient ses ennemis irréconciliables, il vit qu'il n'avait d'espoir de salut que dans leur désunion; et dès ce moment toutes les pensées, toutes les actions de cet esprit fin et dissimulé, tous les traités qu'il fit, toutes les faveurs qu'il accorda, tendirent à ce but unique de mettre leurs intérêts en opposition, et de les affaiblir en les désunissant.

Profitant des divisions qui ne tardèrent pas à s'élever entre son frère et le duc de Bretagne, Louis XI gagna adroitement celui-ci, en lui confirmant tous les avantages qu'il avait obtenus dans le traité (23 décembre 1465). Du reste, tranquille du côté du comte de Charolais, à qui il avait suscité des embarras dans ses domaines héréditaires, il rentra de vive force dans la Normandie, six semaines après l'avoir donnée au duc de Berri. Tandis qu'il combattait ainsi par les armes et par la politique des ennemis puissants qu'il ne pouvait séduire, il n'était pas de moyens qu'il n'employât pour regagner les seigneurs qui avaient pris part à la *Guerre du bien public*. Satisfait de rendre suspects à leurs alliés ceux qui ne revenaient à lui que pour le tromper, il les traitait quelquefois avec une bienveillance plus marquée que les autres. Aussi actif, aussi intrépide que le comte de Charolais, il fut heureux et pour la France et pour lui qu'il eût sur cet implacable adversaire une si grande supériorité de vues et de conduite : car il est hors de doute que le projet du comte était de détruire la monarchie [2], et ce fut surtout après la mort de son père que ses funestes projets éclatèrent dans toute leur violence.

Philippe-le-Bon, le plus grand et le plus fortuné des princes de la maison de Bourgogne, avait emporté, en mourant le 15 juin 1467, les regrets des Bourguignons et des Français. Ce prince, malgré la large part qu'il s'était faite dans le traité d'Arras, n'en sauva pas moins la France par une réconciliation si opportune. Il eut d'ailleurs du zèle pour la religion, quoique l'incontinence le dominât souvent [3]. Il posséda beaucoup de richesses, et il s'en fit honneur. Il fut affable, libéral et magnifique.

Le caractère de son fils, Charles-le-Téméraire, était tout diffé-

[1] *Hist. de France*, t. 8, p. 344.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 638.
[3] *Hist. de l'Egl. gall.* t. 21, p. 91.

rent. Ce prince n'eut qu'une bravoure féroce, une opiniâtreté invincible, une ambition aveugle. On l'appela l'Intrépide, le Terrible, le Belliqueux : qualités qui le perdirent lui-même, après l'avoir rendu le fléau de ses voisins.

Un vassal assez puissant pour lever cent mille hommes, et dont les domaines étaient aussi vastes et aussi florissants que ceux de son seigneur, ne pouvait plus supporter l'espèce d'humiliation et les servitudes qu'entraînait avec elle la féodalité [1]. Il fallait ou qu'il fût subjugué par le suzerain, ou que, secouant le joug de son autorité, il le mît dans une position à ne pouvoir plus réclamer ses anciennes prérogatives. C'était uniquement pour parvenir à ce but que Jean-sans-Peur avait bouleversé la France; Philippe-le-Bon, plus modéré que lui, n'en avait pas moins imposé à son souverain les conditions les plus humiliantes; un caractère tel que celui de Charles-le-Téméraire devait pousser les choses aux dernières extrémités.

Vainqueur des Liégeois, que Louis XI avait abandonnés par une politique aussi fausse que perfide (car cet esprit si rusé et si perçant commit quelquefois les fautes les plus impardonnables), le nouveau duc de Bourgogne resserra ses liens avec ses alliés naturels, le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne, ainsi qu'avec le duc de Normandie : ligue d'autant plus dangereuse que les adversaires de Louis XI trouvaient un auxiliaire dans sa propre famille [2].

Le comte de Warwick, après avoir précipité Henri VI du trône d'Angleterre, y avait placé Édouard IV : pour le cas où Édouard tenterait une descente en Guienne, Louis XI comptait que le duc de Bourbon et le comte de Foix sauraient défendre le midi. Il s'occupa donc exclusivement du nord et de l'ouest.

Les princes du sang voulaient le partage de leur patrie et le pillage du peuple ; le roi l'emportait sur eux, non seulement en raison de la supériorité de ses talents, mais parce que le but qu'il se proposait était vraiment populaire : il voulait la grandeur de la France, et la sécurité des paysans et des bourgeois. S'il était haï des princes, des barons, des gens de guerre ou *Écorcheurs*, dont il réprimait le brigandage au moyen de soldats qu'une solde régulière maintenait dans la discipline, en revanche il était le roi des pauvres pour les habitants des campagnes qu'abritait la *bonne et roide* justice prévôtale de Tristan l'Ermite; pour les bourgeois des

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 639.

[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Franç.*, t. 2, p. 141.

villes, auxquelles il rendait des institutions municipales conçues avec une grande libéralité, et qu'il se plaisait à consulter sur les ordonnances préparées pour la protection du commerce. En déclarant (21 octobre 1467) que tous ceux qui étaient investis d'offices royaux ne pourraient être destitués qu'en cas de prévarication (principe de l'inamovibilité des juges), il prétendit, sinon ajouter de l'indépendance, du moins communiquer de la force à la loi. Le bien public, prétexte de l'association des princes, n'était désiré que par la royauté : elle seule avait du patriotisme.

Voyant les bonnes dispositions du peuple, Louis XI permit aux habitants de Paris de former de nouveau leur milice, et de la diviser par compagnies : lorsqu'il la passa en revue, le 14 septembre 1467, elle montait à soixante mille hommes. Mais une force si imposante lui parut dangereuse, et il ne lui fournit point d'armes. Familier avec les citoyens, à la table desquels il ne faisait pas difficulté de s'asseoir, il envoyait la reine faire des parties de bains, suivant l'usage du temps, avec les femmes des riches bourgeois. Enfin, pour repeupler la capitale, épuisée par les fléaux de la guerre, de la peste et de la famine, il accorda à quiconque y viendrait résider le privilège de n'être recherché à l'occasion d'aucun fait antérieur, sauf le cas de lèse-majesté; mais cette franchise, dont le modèle avait été emprunté à Saint-Malo et à Valenciennes, ne devait pas, ce semble, flatter les Parisiens près desquels elle attirait des voisins assez suspects.

Cependant, le duc de Bretagne envahissait la Basse-Normandie, au nom du frère du roi, et il la conquit tout entière, à l'exception de Saint-Lô, ville qu'illustrèrent la valeur et la fidélité de ses habitants. Louis XI était à Orléans, quand il sut que les Bretons assiégeaient cette place. Il alla prier Dieu dans l'église de Saint-Aignan (16 novembre 1467) et demanda, par l'intercession de ce saint, que le siége fût levé : ce qui arriva bientôt après [1]. En reconnaissance de cette grace, le roi donna un fonds à l'église de Notre-Dame-de-Saint-Lô, à condition que, tous les ans, on y solenniserait la fête de saint Aignan [2]. Ce prince aimait à faire des dons à l'Église, soit en sommes d'argent, soit en fonds de terre, et les succès militaires furent souvent l'occasion de ses libéralités.

Le duc d'Alençon, en livrant les places de son duché aux Bretons, provoqua la vengeance de Louis XI. Le duc de Bretagne eut

[1] Manuscrit de M. Le Grand, an. 247.
[2] L'acte est daté de Bayeux, sept. 1478.

été atteint lui-même, sans les menaces de Charles-le-Téméraire.

Afin de balancer le pouvoir des princes, le roi imagina de convoquer les États-généraux à Tours, pour le 1er avril 1468. Soixante-quatre villes du royaume y envoyèrent chacune trois députés, un ecclésiastique et deux laïques. Louis XI, ayant à sa droite le cardinal Balue, son ministre, et à sa gauche le roi René, harangua les États, auxquels il exposa la difficulté qui existait au sujet du duché de Normandie. L'intérêt de la nation ne permettait pas que cette province sortît des mains du roi. La réponse fut unanime dans ce sens. Ces États, dissous au bout de huit jours, ne se séparèrent pas sans adresser quelques représentations sur l'énormité des impôts, qui avaient doublé depuis Charles VII : mais Louis XI rejeta cette augmentation sur les coupables auteurs de la *Guerre du bien public.* Fort de l'assentiment national, manifesté par les États-généraux, il se hâta de réduire son frère et le duc de Bretagne à la soumission. Pendant qu'une partie de son armée se plaçait en observation sur les frontières de la Picardie, où s'assemblaient les troupes du duc de Bourgogne, deux autres corps entrèrent, l'un en Normandie, l'autre en Bretagne. Les princes, étonnés d'une attaque si vigoureuse, signèrent, le 10 septembre 1468, le traité d'Ancenis, par lequel ils rompaient leur alliance avec Charles-le-Téméraire. Le frère du roi renonçait à la Normandie et se contentait d'une pension de soixante mille livres.

Si Louis XI, comme le voulaient ses gens de guerre, eût sur-le-champ attaqué le duc de Bourgogne, qui avait désormais à combattre seul les forces de la couronne, les chances eussent été d'autant plus défavorables au duc que les Liégeois, travaillés par les agens du roi, recommençaient à s'agiter. Mais, de l'avis du cardinal Balue, aux armes il préféra les négociations. Charles-le-Téméraire, malgré le désavantage de sa situation, refusait de s'écarter des termes du traité de Conflans. Alors le roi, qui accusait ses négociateurs de maladresse, et qui comptait sur son habileté à manier les hommes, résolut d'aller trouver son vassal à Péronne (9 octobre 1468). Informé au même moment des intelligences de Louis XI avec les Liégeois, le duc de Bourgogne, à la discrétion duquel l'imprudent suzerain s'était mis, le retint prisonnier proche de cette même tour où Charles-le-Simple avait fini sa vie. Il hésita même s'il ne porterait pas la vengeance plus loin. Enfin, il le força de souscrire le plus déshonorant des traités. Louis XI renonçait aux droits les plus précieux de la suzeraineté sur la Picardie, l'Artois et la Flandre, qui ne devaient plus ressortir de la juridiction

du parlement de Paris. La Champagne et la Brie étaient données à son frère en remplacement de la Normandie. Pour comble d'humiliation, le roi devait accompagner le duc au siége de Liége, contre ces mêmes peuples qu'il avait excités à prendre les armes. En effet, le 31 octobre, il assista à la prise de cette ville; puis il recouvra la liberté.

Quel échec moral pour la royauté, que ce spectacle d'un roi de France, traîné comme captif par son vassal, obligé de faire la guerre à ses propres alliés, en danger même de périr durant les opérations d'un siége meurtrier; tout cela en conséquence d'une démarche qu'on lui avait présentée comme un chef-d'œuvre de politique, et qui n'était qu'une déception imaginée par Balue [1] !

Jean Balue était fils, suivant les uns, d'un tailleur d'habits de Poitiers; suivant d'autres, d'un meunier; suivant d'autres encore, d'un cordonnier de Verdun [2]. Doué de l'esprit d'intrigue, il s'éleva aux dignités de l'Église par une route qui n'était pas celle de la sainteté. Louis XI, qui se communiquait à peu de personnes, eut en lui une confiance entière. Il le mêlait à toutes les affaires, et Balue ne se refusait à aucune. Il embrassait même le détail de la guerre, exercice si peu convenable à son état. Tantôt il allait commander le guet dans les rues de Paris; tantôt il présidait à une revue en rochet et en camail : ce qui fit dire un jour à Louis XI par le comte de Dammartin : « Sire, permettez que » j'aille à Évreux faire l'examen des clercs et conférer les ordres; » car voilà l'évêque qui est occupé ici à passer en revue des gens de » guerre. » Préoccupé de la pensée de se rendre nécessaire, Balue s'étudiait à susciter des mésintelligences entre les princes, afin de ménager ensuite leur réconciliation, au grand profit ou de son ambition, ou de sa cupidité : politique dangereuse, dont il fut à la fin la dupe et la victime [3].

Louis XI ne tenta point de rompre à force ouverte la convention de Péronne, dont il avait juré l'observation sur un morceau de la vraie croix. Charles-le-Téméraire l'avait su prendre par son faible; car le roi s'était mis dans l'esprit que violer un serment fait sur cette relique, c'était s'attirer une mort certaine dans l'année. Bien qu'il comptât pour peu de chose le parjure à l'égard d'un adversaire encore plus perfide que lui, la mort, dont il avait une

[1] Jacq. Pap., l. 7, p. 445; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 99.
[2] *Ibid.*, p. 74.
[3] *Ibid.*, p. 96.

frayeur étrange, le rendit fidèle à sa parole. Cette crainte, il est vrai, ne fut pas toujours assez puissante pour le contenir : mais à quels monstrueux excès ne se fût-il pas abandonné, si le mépris de la religion eût pénétré dans un cœur déjà si mauvais [1] !

Il ne viola donc pas le traité de Péronne, mais il sut en neutraliser les conséquences. Attentif à diviser ses ennemis, non seulement par leurs intérêts, mais encore par leur position, il persuada à son frère de recevoir pour apanage, au lieu de la Brie et de la Champagne qu'il lui avait d'abord promises, et qui l'auraient trop rapproché du duc de Bourgogne, la Guienne, située à l'autre extrémité de la France [2] ; et ce fut en corrompant le favori du prince qu'il parvint à lui faire accepter cet échange (1469).

Au moment où il achetait ainsi les conseillers des autres, il acquit la preuve qu'il était trahi par les siens propres. Louis XI découvrit que le cardinal Balue et d'Haraucourt, évêque de Verdun, entretenaient une correspondance secrète avec son frère et le duc de Bourgogne [3]. Leur caractère leur sauva la vie ; mais le roi les fit enfermer dans des cages de fer de huit pieds en carré, dont l'évêque de Verdun avait été l'inventeur. « Plusieurs, dit Comines [4], l'ont maudit depuis, et moi aussi qui en ai tâté. » L'auteur d'une invention si peu épiscopale méritait d'en faire le premier essai ; et les historiens n'ont pas manqué de rapprocher cette circonstance de celle de Périllus qui fut enfermé le premier dans le taureau d'airain qu'il avait préparé pour plaire à Phalaris [5].

Sur ces entrefaites, Louis XI promulgua (1er août 1469) les statuts de l'ordre de Saint-Michel, destiné à remplacer l'ordre de l'Étoile, tombé en désuétude [6]. Le duc de Guienne, alors héritier présomptif de la couronne, le roi n'ayant pas d'enfant mâle, fut l'un des douze premiers chevaliers désignés. Ces institutions n'étaient point considérées, à cette époque, comme de simples distinctions honorifiques : tout chevalier se trouvait astreint à des devoirs très étroits envers le chef et le chapitre de l'ordre, et ceux de Saint-Michel s'engageaient par serment à ne faire partie d'aucune autre chevalerie. Aussi, Charles-le-Téméraire, inquiet de voir les

1 *Hist. de France,* A. M. D. G., t. 1, p. 265.

2 Comines, l. 2, c. 15.

3 Jac. Pap., l. 7, p. 443 ; *Observ. sur l'hist. de Comines*, p. 41?, éd. Godefr.; *Hist. de Lor.*, t. 2, p. 998; *Manuscr.* de M. Le Grand.

4 L. 6, p. 262.

5 *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 21. p. 104.

6 Hélyot, t. 8, p. 370; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 114.

deux frères en bonne intelligence, ayant offert au duc de Guienne l'ordre de la Toison-d'Or avec la main de sa fille, le frère de Louis XI, sans répondre au sujet du mariage proposé, déclara qu'il ne pouvait accepter le collier de la Toison-d'Or. Par les mêmes motifs, l'acceptation de la *Jarretière*, qu'Édouard IV conféra au duc de Bourgogne, fut regardée par Louis XI comme un acte d'hostilité; et, d'un autre côté, le duc de Bretagne, que le roi sollicita d'entrer dans l'ordre de Saint-Michel, s'y refusa de peur de contracter envers lui de trop pesantes obligations[1].

Aussi lent dans les négociations astucieuses que prompt à agir lorsque la situation des choses demandait un mouvement rapide et décisif, Louis XI amusait Charles-le-Téméraire par de vagues promesses, tandis que Warwick, d'accord avec lui, se préparait à renverser Édouard IV du trône d'Angleterre, pour y faire remonter Henri VI : révolution qui devait rendre l'allié de la France un pays jusque là l'auxiliaire du duc de Bourgogne. Édouard IV soutenait dans leur révolte le comte d'Armagnac et le duc de Nemours : l'armée de Louis XI châtia ces deux vassaux d'une manière aussi prompte que terrible. Toutefois, le duc de Nemours obtint sa grâce. Le comte d'Armagnac, réfugié en Espagne, vit démembrer sa seigneurie au profit du duc de Guienne.

La naissance d'un dauphin (30 juin 1470) détruisit les espérances de ce prince, qui ne tarda point à se rallier aux ennemis de son frère; mais elle combla les vœux de Louis XI. Jamais enfant n'avait été demandé à Dieu avec plus de ferveur. Le roi s'était adressé à tous les lieux de dévotion, et surtout à Saint-Pierre de Rome. La reine s'était recommandée en particulier à sainte Pétronille, qui y avait une chapelle, que le roi, par reconnaissance, fit embellir[2]. Après ses couches, la princesse voulut aller en pèlerinage au Puy[3]. De son côté, Louis XI envoya une somme considérable au Puy-Notre-Dame, en Anjou, en attendant qu'il pût s'acquitter du vœu qu'il avait fait à la Sainte-Vierge de lui offrir un enfant d'argent de la taille du dauphin, quand ce prince aurait dix ans.

A la fin de l'année (septembre 1470), Warwick, le faiseur de rois, débarque en Angleterre et y consomme cette révolution que voulait Louis XI pour isoler le duc de Bourgogne[4]. A peine est-

[1] Gaguin, l. 10, p. 260; *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 21, p. 117.
[2] *Ampliss. collect.* t. 2, p. 1470.
[3] *Hist. du Languedoc*, t. 5, p. 41.
[4] Polyp. Virg.

elle accomplie, qu'une assemblée de notables se réunit à Tours, sous la présidence du roi René, qui habitait ordinairement son duché d'Anjou. Le chancelier de France y expose que Charles-le-Téméraire a extorqué à Louis XI le traité de Péronne, qu'il n'a pas même ensuite observé. Les notables répondent que le roi, par la faute de son vassal, est dégagé des obligations de ce traité, et que les ducs de Guienne et de Bretagne sont affranchis de leurs serments d'amitié envers le duc de Bourgogne. Sans perdre de temps, un huissier se rend à Gand, et y ajourne au parlement de Paris Charles-le-Téméraire, accusé du crime de lèse-majesté : puis l'armée royale, surprenant ce prince qui ne s'attendait pas à une si brusque attaque, remporte des succès brillants et décisifs. Le duc de Bourgogne n'avait pas, comme le roi, d'armée permanente répartie dans les garnisons : ses troupes régulières, fort nombreuses d'ailleurs, ne consistaient qu'en *hommes payés à gages ménagers*, c'est-à-dire vivant en leurs maisons et ménages, mais *faisant montre* (passant la revue) tous les mois, et recevant quelque argent pour se tenir à la disposition du duc [1]. On occupa donc, sans grand obstacle pour Louis XI, les villes de la Somme. Mais la trahison ne permit pas au roi de recueillir tous les fruits de sa prévoyance et de son activité.

La cour de Guienne était devenue le centre des intrigues que tramaient de nouveau contre lui cette foule de vassaux subalternes frémissant sous le joug qu'il les forçait à porter [2] ; et, dans leurs projets assez habilement concertés, projets dont le frère de Louis XI était l'aveugle instrument, ils ne servaient le roi contre le duc de Bourgogne, que pour forcer celui-ci à contracter avec le jeune prince une alliance qui eût porté à la monarchie un coup mortel. Le duc de Guienne, sans la participation du roi, et pour se fortifier contre lui, pressait Charles-le-Téméraire de lui donner en mariage sa fille unique. Il était secondé dans cette demande par le connétable de Saint-Pol, à qui la guerre était nécessaire pour maintenir son crédit, ainsi que par le duc de Bretagne, qui prévoyait que le roi ne chercherait qu'à l'abattre quand il n'aurait plus d'affaires avec le duc de Bourgogne. Plus la situation de Charles-le-Téméraire devenait fâcheuse, plus il était à craindre qu'il ne prît un parti qui à l'instant aurait produit la défection de tous les grands du royaume. Louis XI ignorait cette ténébreuse intri-

[1] *Hist. de France*, t. 8, p. 403.

[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 642.

gue, et ce fut le duc de Bourgogne lui-même qui la lui dévoila, parce que l'alliance proposée ne lui convenait pas, et qu'il voyait dans cet aveu un moyen sûr d'obtenir du roi une paix dont il avait besoin. Arrêté dans ses succès par cette fatale nouvelle, Louis XI dut accorder à son ennemi (4 avril 1471) une trêve dont personne ne pouvait deviner les motifs secrets, et qui indisposa la France entière contre lui. Cette trêve déplut également et à ses sujets fidèles et à ceux qui ne lui témoignaient de l'attachement que pour le trahir. Les Parisiens affichèrent des placards où ils se déchaînèrent sans ménagement contre les conseillers du roi. Le duc de Bretagne, ne pouvant cacher le mépris que lui inspirait la conduite de Louis XI, l'appelait hautement *le roi couard*. Le duc de Bourgogne était le seul qui lui rendît intérieurement justice, parce qu'il se sentait encore plus humilié que le roi d'avoir été dans la nécessité de lui faire de semblables aveux.

Louis XI, qui venait d'échapper à une odieuse trahison, eut bientôt à combattre des dangers encore plus pressants. Une révolution, plus rapide que celle qui l'avait si bien servi, ayant écrasé en Angleterre le parti de Warwick, et rétabli sur le trône Édouard IV qu'il en avait précipité [1], ranima la ligue des grands vassaux contre la royauté. Edouard IV, plus puissant que jamais, brûlait de se venger sur la France des secours que Louis XI avait fournis à ses ennemis. Dans les négociations qui s'entamèrent entre le roi d'Angleterre et les ducs de Bourgogne et de Bretagne, il ne s'agissait de rien moins que de démembrer la France, et d'en faire entre eux le partage. Pour que rien ne s'opposât au succès de leur ligue, ils maintenaient le duc de Guienne dans sa révolte, en lui donnant de nouveau l'espoir de cette alliance qui faisait l'objet de ses vœux, mais que le duc de Bourgogne était bien décidé à ne jamais conclure.

Alors Charles-le-Téméraire, déclaré peu de temps auparavant criminel de lèse-majesté, se déclare à son tour quitte de tout devoir de vassal envers le roi. Celui-ci, incapable de résister par la force à une ligue aussi formidable, recourt à la protection du ciel. Le 1er mai 1472, il ordonne que dorénavant, à l'heure de midi, lorsque sonnera la grosse cloche, chacun fléchisse le genou, en récitant la Salutation angélique, pour obtenir bonne paix au royaume [2]. En même temps, il appelle la politique ou plutôt la

[1] Comines, l. 2, c. 5.
[2] Spond., an. 1472, n. 5.

ruse à son aide. Le duc de Bourgogne se laissa tromper encore dans une négociation où le roi lui offrait d'abandonner les villes de Saint-Quentin, d'Amiens, de Roye et de Montdidier, rachetées par Louis XI à Philippe-le-Bon, villes que Charles-le-Téméraire réclamait depuis long-temps, et dont le siége eût été lent et douteux. Mais, de même que le roi était bien résolu à ne pas exécuter cette convention, son ennemi, non moins perfide que lui, l'était également à continuer la guerre, aussitôt que les villes lui auraient été livrées.

Tandis que le roi gagne ainsi du temps, le duc de Guienne meurt, empoisonné par deux de ses serviteurs. Cette mort, arrivée (24 mai 1472) si à propos pour les intérêts de Louis XI, élève contre lui d'affreux soupçons; et, quoiqu'il n'y ait pas à ce sujet de probabilités suffisantes, c'est un argument fâcheux contre le caractère de ce prince, qu'on ait pu un seul instant le soupçonner d'un crime aussi atroce [1]. Quoi-qu'il en soit, la Guienne est aussitôt soumise, et le foyer de révolte intérieure, sinon éteint, du moins assoupi (1473).

Le combat s'engage alors entre le roi et son terrible vassal; et tel était l'état des choses, que le duc de Bourgogne pouvait à lui seul balancer les forces de la monarchie : car le duc de Bretagne, incapable d'opposer par lui-même une utile résistance, forcé de se soumettre chaque fois que les troupes royales entraient dans ses États, ce qui arriva deux fois dans cette lutte nouvelle, ne se soutenait qu'au moyen des diversions qu'opérait son puissant allié.

En voyant le feu de la guerre s'allumer de plus en plus, le père commun des fidèles, toujours appliqué à faire régner la concorde, redoublait ses efforts pour inspirer aux princes des sentiments de conciliation. Dans le partage des légations, la France fut privilégiée, puisqu'on nomma pour elle le cardinal Bessarion [2]. Ce légat devait aller en Bourgogne et en Bretagne, pour porter des paroles de paix aux deux ducs. Il écrivit à ces princes; mais le roi eût voulu qu'il les excommuniât comme rebelles à leur souverain. Bessarion représentant qu'il était envoyé pour adoucir les esprits, et non pour les aigrir [3], Louis XI, irrité, lui défendit d'user de ses pouvoirs sur les terres de la domination française : conduite bien affligeante à l'égard d'un si grand homme, alors surtout qu'on la

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 646.

[2] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 21, p. 125.

[3] Rain., an. 1472, n. 8.

fait contraster avec la confiance aveugle dont un Balue et un d'Haraucourt avaient été si long-temps l'objet!

Charles-Le-Téméraire, se jetant avec impétuosité sur les terres de Picardie occupées par le roi, prit Nesle, le 12 juin 1472, et après la capitulation le barbare en laissa égorger tous les habitants, hommes, femmes et enfants, dans la grande église. Arrivé, le 27 juin, devant Beauvais, il y rencontra, de la part de la population, un héroïsme qui rappelait le fameux siége d'Orléans. Jeanne Lainé, dite Hachette, détermina les femmes aussi bien que les hommes à combattre pour la défense des remparts, et conquit vaillamment l'étendard des Bourguignons déjà planté sur la muraille. Après un mois de siége que la résistance des bourgeois de Beauvais rendit infructueux, Charles-le-Téméraire traversa la Normandie, en la dévastant, pour aller rejoindre son allié en Bretagne : mais le roi, avec des forces supérieures, avait envahi ce duché. Charles se replia alors sur la Picardie, n'ayant réussi, dans cette sauvage expédition, qu'à faire succéder l'exécration des peuples à l'ancienne popularité de la maison de Bourgogne.

Louis XI, trop grand politique pour se montrer ingrat, récompensa royalement les habitants de Beauvais, dont la résistance avait sauvé la France. Il leur accorda le privilége d'acquérir des fiefs nobles sans être tenus au service militaire, de nommer leurs maires et échevins, de se réunir en assemblées populaires; il les exempta de la plus grande partie des impôts; il ordonna enfin que les vaillantes femmes de Beauvais marcheraient désormais avant les hommes à la procession de Sainte-Angadrème, patrone de la ville, dont elles avaient apporté la châsse sur le rempart pendant les assauts, et il les dispensa de toutes les lois somptuaires en ce qui concernait leurs habillements et leurs joyaux. Cette circonstance prouve que les lois, tant de fois renouvelées, contre le luxe et contre certaines parures, étaient alors en vigueur.

Les trahisons des grands venaient sans cesse arracher à Louis XI le fruit de ses victoires. Tandis qu'au nord ses lieutenants recevaient si bien le duc de Bourgogne, au midi le comte d'Armagnac faisait prisonnier le sire de Beaujeu, gouverneur de Guienne. Par la position de ses seigneuries sur la frontière d'Aragon, dont le roi se trouvait en mauvaise intelligence avec la France, ce comte était l'un des plus dangereux ennemis intérieurs qu'eût la royauté. Elle l'écrasa donc sous le ban et l'arrière-ban des provinces du Midi, et la branche aînée de la maison d'Armagnac périt misérablement (mars 1473). Le Roussillon, soulevé par le roi d'Aragon contre

la domination française, continua d'être troublé par la guerre, et mérita le titre de *Cimetière des Français.*

A l'autre extrémité du royaume, le duc d'Alençon avait traité avec le duc de Bourgogne, pour lui livrer ses places fortes dans le Maine et la Normandie. Le roi prit possession de son duché (août 1473), traduisit devant le parlement ce prince si souvent coupable de haute trahison, et, lui faisant néanmoins grâce de la vie, se contenta de le retenir captif.

Par suite de ces défections, Louis XI, dont l'activité avait su prévenir la réunion des Bourguignons et des Bretons, et que des mesures si bien concertées devaient mettre à même d'humilier et peut-être de subjuguer Charles-le-Téméraire, s'était vu contraint (3 novembre 1472) de lui demander une trève désavantageuse. Le duc de Bourgogne n'eut garde de la refuser, puisqu'en le tirant d'une situation périlleuse elle lui fournissait les moyens de porter au roi des coups plus certains. Il fallait du temps pour qu'Édouard IV, rétabli sur le trône par une révolution, pût agir de concert avec lui; et d'ailleurs son insatiable ambition lui suggérait des projets qu'il croyait devoir exécuter sur-le-champ, et qui demandaient qu'il fût tranquille du côté de la France. Charles-le-Téméraire était dur, hautain, superbe, despotique. Il ne pouvait se résigner à devoir l'hommage pour une moitié de ses États au roi de France, et pour l'autre moitié à l'empereur. Sa richesse et son pouvoir le mettaient au-dessus de la plupart des autres monarques de la chrétienté : il voulut que son titre correspondît à sa grandeur réelle, et qu'on le reconnût roi de Bourgogne, de cette Austrasie des Mérovingiens, de cette Lorraine des Carlovingiens, où étaient situés ses États; il voulut, en outre, qu'une alliance avec la maison d'Autriche, cimentée par l'union de sa fille avec Maximilien, fils de l'empereur, lui assurât le titre de vicaire de l'empire.

Louis XI, l'œil fixé sur toutes les démarches du duc de Bourgogne, son principal adversaire, alors même qu'il ne semblait occupé qu'à châtier le comte d'Armagnac et le duc d'Alençon, déconcerta les projets de Charles-le-Téméraire sur la Lorraine, et sema, entre l'empereur et lui, des méfiances qui firent avorter les desseins qu'il avait formés pour l'indépendance et la royauté (novembre 1473). Ensuite, pensant ne pouvoir mieux se venger de Charles-le-Téméraire qu'en le laissant s'attacher à l'Allemagne, il prolongea la trève jusqu'au mois de mai 1475.

L'ambition désordonnée de Charles-le-Téméraire sauva Louis XI: car, quelles que fussent les ressources que fournissaient au roi son

génie et son expérience, si un parfait concert se fût établi entre tant d'ennemis dont il se voyait entouré, il était impossible que ce prince, échappé déjà à de si grands dangers, n'y succombât point cette dernière fois. Tout semblait préparé pour sa ruine.

Outre les forces combinées du roi d'Angleterre et de ses deux puissants vassaux, il avait à redouter le connétable de Saint-Pol, à qui sa charge, sa naissance, sà fortune et ses talents donnaient un grand crédit parmi la noblesse; le duc de Bourbon, mécontent de la cour, ami et allié de la maison de Bourgogne; le roi René, comte de Provence, lequel, imputant à Louis ses pertes et ses malheurs, avait conçu le dessein d'instituer Charles son héritier; le duc de Nemours, irrité de sa propre humiliation et de la mort encore récente du comte d'Armagnac, chef de sa maison; la duchesse de Savoie, sœur de Louis XI, que l'espérance de marier son fils à l'héritière de Bourgogne avait mise dans les intérêts de Charles, et qui avait entraîné dans le même parti son allié le duc de Milan; le roi de Naples, dont le fils était à la cour de Bourgogne; le roi d'Aragon et le prince Ferdinand son fils, en guerre ouverte contre la France.

Charles-le-Téméraire conclut, le 25 juillet 1474, avec Édouard IV, un traité par lequel il le reconnaissait roi de France, et s'engageait à le mettre en possession, avec l'aide du duc de Bretagne et du connétable de Saint-Pol, sous condition qu'Édouard, qui promettait d'attaquer la France dès la campagne suivante, la démembrerait et reconnaîtrait l'indépendance de la Bourgogne érigée en royaume. Mais, tandis que le roi d'Angleterre, sur la foi du traité qui le liait à Charles-le-Téméraire, rassemblait contre la France une armée formidable, celui-ci soulevait imprudemment l'empire contre lui, par cette passion qu'il avait d'agrandir ses États, consumait ses troupes au siége de la ville de Neuss, et fournissait ainsi à Louis XI les moyens de lui susciter tous ses voisins pour ennemis (1475).

Le roi se surpassa lui-même en cette circonstance, par la sagesse, la prévoyance et l'activité qui dirigèrent ses démarches. Édouard IV n'était pas encore embarqué, que Charles-le-Téméraire eut à combattre tout à la fois les Suisses que Louis XI tira le premier de leur obscurité pour les armer contre lui, le duc de Lorraine qui l'attaqua sur-le-champ parce qu'il craignait d'en être attaqué, le roi lui-même qui fit une irruption subite dans l'Artois où il ne trouva aucune résistance. Charles leva le siége de Neuss qu'il s'était obstiné à faire, et fut réduit à la honte de paraître sans

ressources et sans soldats devant un allié qui ne venait sur le continent que dans l'espoir d'être soutenu par toutes ses forces.

On put voir dans cette conjoncture quel est le vice radical de ces associations qu'un intérêt commun semble avoir formées, et que traversent en effet mille passions particulières [1]. Édouard IV avait compté sur Charles-le-Téméraire : Charles comptait à son tour sur le connétable de Saint-Pol, qui, toujours mêlé aux intrigues qu'on ourdissait contre Louis XI, et dévoré de l'ambition de se faire aussi une souveraineté indépendante, avait promis aux alliés de leur livrer la place importante de Saint-Quentin. Des intérêts étrangers à la ligue empêchaient Charles de tenir sa parole : une méfiance qui prenait également sa source dans l'intérêt personnel détourna le connétable de tenir la sienne. Le premier, ne pouvant soutenir les reproches d'Édouard IV, l'abandonna brusquement pour aller tirer vengeance du duc de Lorraine, qui continuait à lui faire la guerre : le second, sommé de rendre la place qu'il avait promise, soit qu'il ne s'attendît pas à recevoir sitôt une semblable sommation, soit que, dans la situation des choses, il ne vît pas de sûretés suffisantes pour lui, fit tirer le canon sur les Anglais lorsqu'ils s'approchèrent des murailles.

Cependant Louis XI, qui déjà recueillait les fruits d'une division excitée par ses manœuvres, semait la corruption parmi les favoris d'Édouard IV pour en obtenir une trêve, qu'on peut regarder comme un des chefs-d'œuvre de sa politique artificieuse. Le traité de Pequigny, signé le 29 août 1475 par les rois de France et d'Angleterre, assura à cette trêve une durée de sept ans, et stipula pendant l'intervalle une entière liberté de commerce [2]. La crainte qu'on avait des Anglais ayant ainsi cessé, Louis XI fit faire deux villes d'argent, Dieppe et Arques, qu'il offrit à Notre-Dame-de-Cléri.

Dans les embarras où il était réduit, Charles-le-Téméraire signa aussi à Soleure, le 13 septembre, une trêve de neuf ans avec la France; le duc de Bretagne, lui-même, quoique le plus faible des trois alliés, obtint la paix de Louis XI; mais le connétable, devenu également suspect à tous les partis qu'il avait trahis tour à tour, et alors réfugié dans les États de Charles-le-Téméraire, fut livré au roi son beau-frère par le duc de Bourgogne, et il reçut sur un échafaud la juste récompense de ses perfidies et de sa folle

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 649.

[2] Du Tillet, *Recueil de traités*.

ambition (9 décembre 1475). Ce fut une grande et terrible nouveauté que l'exécution juridique d'un si puissant seigneur, veuf d'une sœur de la reine, allié à tous les souverains de la chrétienté, et issu d'une maison qui avait donné trois empereurs à l'Allemagne [1]. Il fallait que la royauté eût le bras fort pour porter de tels coups : comme les temps étaient changés depuis la *Guerre du bien public !*

Le duc de Bourgogne, aussitôt que la trève eut été signée, rentra à main armée dans la Lorraine, et s'en rendit entièrement possesseur. Aveuglé par le succès, il pénétra en Suisse le 11 janvier 1476; mais les Suisses le battirent complètement à la journée de Granson (3 mars). A la nouvelle de sa défaite, le roi René, le duc de Milan, la duchesse de Savoie, se rapprochèrent de Louis XI. Ce monarque, loin de rompre la trève conclue avec le duc, l'observa exactement pour le perdre avec plus de certitude; mais il envoya en secret le duc de Lorraine, tout récemment dépouillé de ses États, se joindre à l'armée des Suisses, qui accabla Charles-le-Téméraire à Morat (22 juin). Le jeune prince recouvra ensuite la Lorraine plus promptement qu'elle ne lui avait été enlevée. L'impétueux Charles se livra aux plus violentes fureurs lorsqu'il apprit que Nanci avait ouvert ses portes au vainqueur. Il revint avec une sorte de désespoir sous les murs de cette ville, dont il s'obstina à faire le siége, malgré l'état de faiblesse et de délabrement où son armée était réduite. Attaqué pour la troisième fois dans une si triste position par le duc de Lorraine et les Suisses réunis, la trahison d'un partisan italien nommé Campo-Basso lui fit perdre la bataille et la vie. Cet événement mémorable arriva le 5 janvier 1477. Quoique Louis XI se trouvât au fond de la Touraine, il en fut instruit dès le 9 janvier, grace à l'utile institution des postes, supprimée depuis l'invasion des Barbares, mais réorganisée par lui dans un but politique, et peut-être sans qu'il prévît que les courriers du roi deviendraient les intermédiaires de tous ses sujets, d'une extrémité de la France à l'autre. A cette première nouvelle, Louis XI fit vœu de donner au tombeau de Saint-Martin une balustrade d'argent : vœu qu'il exécuta dans la suite, destinant à cet effet une somme de deux cent mille livres [2].

Quelques jours après la bataille, on trouva le corps de Charles, que l'on apporta en grande pompe à Nanci. Le duc de Lorraine

[1] *Hist. de France*, t. 9, p. 44.
[2] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 21, p. 147.

vint lui jeter de l'eau bénite, et, lui prenant la main : « Beau cou-» sin, lui dit-il, Dieu aye votre âme, vous nous avez fait moult » maux et douleurs. » C'était, en deux mots, l'oraison funèbre qui convenait à ce prince, ennemi de tout le monde et de lui-même; né pour le malheur des peuples; plus furieux et plus sanguinaire, à mesure qu'il avançait en âge; tel, en un mot, que, s'il y en avait eu un autre comme lui en Europe, le feu de la guerre aurait été général, l'incendie et le carnage auraient désolé tous les royaumes, et l'on n'aurait eu rien de mieux à faire que de les opposer l'un à l'autre, afin qu'ils pussent se détruire tous deux [1].

Le peuple ne voulut pas croire à la mort d'un guerrier qui, depuis si long-temps, occupait la renommée. Le bruit se répandit qu'il s'était échappé de la bataille de Nanci, et que, pour faire pénitence de ses péchés, il avait entrepris des pèlerinages de dévotion en Allemagne. C'est ce qui fut cause qu'on fit peu de prières pour lui. On assurait toujours qu'il ne tarderait pas à reparaître, et, dix ans après, des marchands livraient gratuitement des marchandises, sous condition qu'on les leur paierait double au retour du grand duc de Bourgogne [2].

Ainsi s'écroula l'édifice de la puissance bourguignonne; ainsi tomba cette noble maison qui, depuis un siècle, avait si souvent tenu dans l'ombre la branche aînée et royale des Valois [3]. On peut regarder la mort tragique de Charles-le-Téméraire comme le dernier coup porté à la puissance politique des grands vassaux [4]. Dès ce moment, l'équilibre fut rompu entre le pouvoir monarchique et cette puissance qui l'avait si long-temps menacé. Comme Charles ne laissait point d'héritiers mâles, la Bourgogne revint au domaine de la couronne, les apanages ne passant point aux filles, et le roi de France, entouré désormais de vassaux trop faibles et trop divisés pour pouvoir lui causer de sérieuses inquiétudes, devenu à peu près le seul maître dans un grand empire dont toutes les parties s'unissaient plus fortement de jour en jour, put à la fois assurer la paix de l'intérieur, et agir avec plus de vigueur dans ses rapports politiques et militaires avec les États voisins.

Louis XI ne sut pas modérer la joie que lui causa la mort de Charles-le-Téméraire. La religion, la politique, la décence commandaient de la réserve à cet égard : mais le cœur réagit au-dehors,

[1] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 21, p. 148.
[2] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 173.
[3] *Hist. de France*, t. 9, p. 66.
[4] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 652.

et ce prince, si dissimulé en d'autres occasions, fit éclater ses transports dans celle-ci [1]. « Quoi, disait le cardinal de Pavie, son » contemporain, César pleure en voyant la tête de Pompée actuel» lement armé contre lui! que devait donc faire le roi Louis, en » apprenant la mort d'un prince de son sang, avec qui il venait de » conclure une trève? Mais, laissons à ce monarque sa manière » de penser, et gardons la nôtre : autrement, quelle différence y » aurait-il entre ceux qui ont du cœur et ceux qui n'en ont » point? »

Louis XI s'occupa sans retard de faire rentrer les villes de la Somme sous l'obéissance royale. Les États du duché de Bourgogne, assemblés à Dijon, reconnurent son autorité, et ceux du comté de Bourgogne, réunis à Dôle, s'y soumirent également. Ses vues ambitieuses ne se bornaient pas à la possession de la Picardie et des deux Bourgognes : l'Artois, la Flandre, le Hainault lui faisaient envie, et leur réunion à la France l'aurait rendue la monarchie la plus puissante de l'Europe.

Une alliance semblait être le moyen le plus simple et le plus naturel pour y parvenir, soit qu'on fît épouser Marie de Bourgogne au premier prince du sang, Charles, comte d'Angoulême, de la maison d'Orléans, soit qu'on la mariât au dauphin. Mais, adopter le premier parti, c'était rétablir sous un autre nom la puissance des ducs de Bourgogne, si menaçante pour la France; adopter le second parti, c'était se résigner à un traité qui aurait conservé à Marie tous ses droits : une telle alliance ne pouvait se faire autrement. Or, Marie était nubile, le dauphin Charles n'était qu'un enfant : et, si le mariage n'eût pu être consommé du vivant du roi, ce qui était très vraisemblable; si, après sa mort, des intrigues de cour et des cabales presque inséparables d'une minorité eussent fait rompre des nœuds mal assortis; enfin si la princesse, se retirant dans ses États, eût fait choix d'un autre époux, la France perdait une occasion unique de recouvrer une portion de cette riche succession.

La politique de Louis XI ne pouvait souscrire à aucun de ces deux partis. Il s'arrêta donc au projet de s'emparer par la force des provinces que Marie tenait de la couronne, et sur lesquelles il avait des prétentions plausibles. Le Ponthieu, le Boulonois et les villes secondaires de l'Artois ne lui opposèrent point de résistance. Mais Arras soutint un siége contre Louis XI en personne. Pour

[1] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 21, p. 149.

punir cette ville, il en rasa les murailles, expulsa sa population en masse, abolit par ordonnance le nom même d'Arras, auquel il substitua celui de *Franchise*, et gratifia de priviléges très étendus les bourgeois ou marchands qui voudraient venir repeupler *Franchise*. Faisant ensuite de Tournai et de Cambrai le centre de ses opérations militaires, il envahit le Hainault, dont les habitants, ainsi que ceux de la Flandre française, lui résistèrent avec énergie. Les Flamands, qui redoutaient par dessus tout de tomber sous sa domination, entamèrent avec l'empereur une négociation dont le résultat fut le mariage de leur souveraine avec l'archiduc Maximilien (18 août 1477). Ce mariage, qui mit la maison d'Autriche en possession de l'héritage de Bourgogne, devint la base de la puissance où s'éleva depuis Charles-Quint, et l'origine des querelles qui, pendant deux siècles, ont coûté tant de sang à la France, qui ont traversé les mesures, comprimé les forces, et arrêté tous les progrès des successeurs de Louis XI [1].

Pendant cette campagne, le roi frappa de nouveau un de ces coups qui ont fait dire qu'il a été l'homme de la terreur pour la féodalité. Le duc de Nemours, emprisonné et dépouillé de ses biens à la suite d'une dernière rébellion, apprit aux grands vassaux, par son jugement et par son supplice, que la royauté, gardienne de l'ordre public, ne souffrirait plus, maintenant que la force venait en aide à son droit, que l'édifice monarchique fût ébranlé à l'avenir par l'ambition d'ennemis intérieurs. Cet infortuné, condamné à mort par le parlement auquel le roi avait adjoint des commissaires, fut décapité aux Halles de Paris sur un grand échafaud, recouvert de draperies noires (4 avril 1477) : mais il faut dégager son exécution des circonstances atroces que l'imagination de quelques historiens [2] a groupées, comme à plaisir, pour calomnier Louis XI.

Sur les ruines de la puissance des princes du sang, cette seconde féodalité pire que la première, le roi se préoccupait de faire faire à la France, matériellement plus compacte et plus forte, de nouveaux progrès vers l'unité nationale. La mauvaise administration de ses lieutenants dans les deux Bourgognes y ayant compromis son pouvoir, il lui fallut, pendant que les Flamands prenaient contre lui l'offensive en Artois et en Picardie, songer à réduire la Franche-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 654.

[2] Voltaire, trop légèrement cité par M. de Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 654.

Comté. Besançon, ville libre, qui relevait immédiatement de l'empire, reconnut le roi pour son gardien et protecteur, titre qu'elle donnait précédemment aux ducs de Bourgogne [1]. Louis XI alla ensuite à Dijon, et jura, dans la cathédrale de Saint-Bénigne, le maintien des libertés de cette capitale du duché (juillet 1479).

En Artois, le roi était moins heureux. Maximilien ayant mis le siége devant Thérouanne, l'armée royale du nord s'avança pour secourir les assiégés. Les Belges marchèrent à la rencontre des Français, qu'ils combattirent à Guinegate (7 août 1479). Les milices de Flandres détruisirent l'infanterie française, tandis que la gendarmerie de France enfonça la cavalerie belge et la poursuivit bien loin du champ de bataille. Quatre mille morts jonchèrent le terrain, et le succès fut indécis comme naguère à Montlhéri. Louis XI, modifiant à cette occasion son infanterie, remplaça les francs-archers par des bataillons armés de piques et d'arquebuses, plus propres à combattre en ligne de bataille, et le noyau de cette nouvelle milice non permanente fut formé de mercenaires suisses.

Enfin, une trêve avec Maximilien suspendit les hostilités (27 août 1480). Il ne tint pas à Sixte IV qu'elle ne fût transformée en une paix définitive. Oubliant les déplaisirs que Louis XI avait causés au saint-siége par les variations de sa politique, tantôt contraire, tantôt favorable à la pragmatique, il ordonna au cardinal Julien de La Rovère, son neveu, d'aller trouver le roi et l'archiduc. Louis XI, qui voulait mettre le légat dans ses intérêts, lui fit faire partout une réception magnifique : c'en fut assez pour exciter la défiance de Maximilien, en sorte que le cardinal échoua dans sa mission.

De retour auprès du roi, il lui demanda la liberté de Balue et de l'évêque de Verdun, prisonniers d'État depuis plus de dix ans. Louis XI, devenu infirme et scrupuleux, se reprochait d'avoir retenu tant d'années en prison un cardinal, qui périssait peu à peu d'ennui et de maladie. Balue fut donc rendu au légat, qu'il accompagna à Rome, où il reçut depuis la légation de France, et Louis XI obtint un bref du pape pour être absous de tout ce qu'il avait fait contre ce cardinal [2].

Appliqué dès lors aux détails de l'administration intérieure, où ses grandes lumières lui montraient la nécessité d'une foule d'améliorations, le roi songea, entre autres, à établir l'uniformité des

[1] Comines, l. 6, c. 6; Olivier de La Marche, l. 2, c. 9.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 168.

coutumes et l'égalité des poids et mesures : c'était encore un moyen d'attaquer les autorités seigneuriales.

La mort du roi René (10 juillet 1480) et du comte du Maine, son neveu (11 décembre 1481), permirent à Louis XI de réunir à la monarchie l'Anjou et la Provence qui, depuis le temps des Carlovingiens, avaient cessé de faire partie de la France.

Une autre mort, celle de Marie de Bourgogne (27 mars 1482), lui donna la possession éventuelle des comtés de Bourgogne et d'Artois. En effet, les États de Flandres, qui avaient refusé à Maximilien la tutelle de ses enfants, conclurent avec Louis XI (23 décembre 1482) le traité de paix d'Arras, qui promettait Marguerite, fille de Marie de Bourgogne, au dauphin Charles; et les provinces disputées entre les deux maisons devaient former la dot de la princesse [1]. Dans ce mariage, du moins, il y avait proportion d'âge ; mais on verra plus tard qu'il n'eut pas lieu, parce que Anne de Beaujeu préféra pour son frère l'héritière de Bretagne. En cela elle suivit la politique de Louis XI, qui attachait encore plus d'importance à la conquête de la Bretagne qu'à celle de la Bourgogne, ne voulant pas avoir derrière lui une principauté indépendante, porte toujours ouverte sur son royaume par où l'ennemi pouvait toujours entrer [2]. L'Université de Paris reçut, à l'occasion de la paix, un honneur bien éclatant. Louis XI lui envoya le traité d'Arras, ainsi que la promesse de mariage entre le dauphin Charles et Marguerite, fille de l'archiduc. C'était afin d'obtenir de l'Université la confirmation et la garantie de ces deux actes si solennels, et cette démarche avait été stipulée par les ministres des deux princes : ce qui montre le haut degré de considération dont jouissait encore l'école de Paris, soit dans le royaume, soit dans les États voisins [3]. Toutes les Facultés en corps reçurent avec actions de grâces cette marque d'honneur, et confirmèrent le double accord passé entre les deux pays (mars 1483).

Enfin la mort d'Édouard IV, roi d'Angleterre, que Louis XI, par ses négociations adroites, avait su empêcher de se réunir à ses ennemis, vint (9 avril 1483) avertir le roi de France que la dernière heure sonnerait bientôt pour lui.

Dans le fait, sa mission était accomplie ; il régnait en maître absolu sur le royaume, dont il avait reculé au loin les limites : ré-

[1] *Recueil des traités*, par Léonard.
[2] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 226.
[3] Du Boulai, t. 5, p. 7[illegible].

sultat providentiel, car il importait que la France fût constituée géographiquement et politiquement, avant de subir la révolution intellectuelle qu'allait produire l'invention de l'imprimerie, cet instrument de propagation de la pensée humaine, peut-être plus favorable à l'erreur qu'à la vérité, et plus puissant pour le mal que pour le bien. Toutefois, la royauté ne s'était point effarouchée de cette nouveauté formidable : dès 1470, trois typographes allemands avaient établi leurs ateliers à Paris dans le collége de Sorbonne [1], et Louis XI avait couvert de sa protection les imprimeurs ainsi que les marchands de livres, dont l'industrie, heureuse ou fatale, devait renouveler le monde.

Nous pourrions multiplier les exemples pour prouver que Louis XI aimait les lettres et ceux qui en procuraient la gloire.

Il eut à cœur d'enrichir la bibliothèque, commencée par Charles V, mais négligée durant les guerres de Charles VI et de Charles VII. Afin d'augmenter ce trésor public, il fit chercher les manuscrits les plus rares : il les achetait ou il ordonnait de les transcrire. On lui dit un jour que la Faculté de médecine en possédait un très précieux. Il l'emprunta, moyennant une indemnité que ces médecins osèrent exiger ; le président des comptes leur délivra douze marcs d'argent, vingt sterlings et une caution pour cent écus d'or : engagemens qui font voir que, si Louis XI estimait les livres, il fallait être aussi puissant que lui pour former une bibliothèque [2].

Parmi les hommes de lettres, il distinguait ceux qu'on appelait astrologues : c'était le nom général qu'on donnait aux mathématiciens. Mais on l'accuse d'avoir été curieux d'astrologie judiciaire. Il ajoutait foi aux diseurs de bonne aventure, aux pronostiqueurs d'événements. Il avait à sa cour un maître Arnoult, qui était, dit la Chronique [3], astrologien du roi, homme de bien, sage et plaisant ; un Angelo Catto, Napolitain, qui fut récompensé de son savoir par l'archevêché de Vienne, que le roi lui procura. Louis XI ayant demandé à l'un des astrologues dont il était entouré quand sa mort arriverait, celui-ci répondit : « Trois jours avant celle de » Votre Majesté. » Sur quoi le prince, qui était auparavant irrité contre cet homme, le traita bien, de peur que la prédiction ne se vérifiât.

[1] Chevillier, *Orig. de l'imp. de Paris* ; *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 21, p. 120.

[2] *Ibid.*, p. 146.

[3] *Chron. scand.*, p. 105.

Les soupçons qui tourmentaient sans cesse Louis XI, dont tout le règne s'était passé à déjouer des trahisons, ces soupçons, justifiés par plusieurs tentatives d'empoisonnement, le confinèrent dans sa résidence de Montils-lès-Tours, à laquelle les fortifications qui la protégaient avaient valu le nom de Plessis [1]. Les murs de ce château étaient entourés de treillis de fer; ses fossés étaient pleins de chausse-trapes; et ses portes, gardées comme celles des villes de guerre, ne s'ouvraient qu'à huit heures du matin. Quarante archers avaient ordre de tirer sur quiconque s'y présenterait avant ce temps [2]. Influencé par le souvenir des dangers qu'il avait courus, et se rattachant à la vie par la considération même de toutes les occasions où il avait failli la perdre si traîtreusement, Louis XI, malade d'esprit, avait exilé la reine sa compagne en Dauphiné, faisait élever le dauphin Charles hors de sa vue au château d'Amboise, et ne recevait pas même au Plessis sa fille Anne, femme du sire de Beaujeu, qui lui avait toujours été affectionnée. Sa vie s'écoulait dans l'ignoble société du prévôt des maréchaux, Tristan l'Hermite, qu'il appelait son compère, et de son médecin, Jacques Cotier, homme insolent et avide, qui traitait son maître en esclave, et qui recevait dix mille écus par mois pour récompense de ses hauteurs et de ses brutalités. Prince à blâmer sans doute, mais dont l'affaiblissement d'esprit inspire plus de pitié que ses rigueurs n'excitent d'indignation!

Comment, d'ailleurs, regarder comme un sombre tyran le roi qui tolérait, sans la réprimer, la résistance à ses volontés souveraines? En 1483, l'année même de sa mort, Jacques de La Vacquerie, premier président du parlement de Paris, ayant reçu des édits qu'il jugeait contraires au bien de l'État, se présenta devant Louis XI à la tête d'une députation de sa compagnie. Le roi, surpris de leur arrivée, leur demanda ce qu'ils voulaient. « La » perte de nos charges ou même la mort, répondit La Vacquerie, » plutôt que d'offenser nos consciences. » Le roi admira cette réponse et retira ses édits. Nous rapportons ce fait, non que nous approuvions la résistance du magistrat aux volontés du monarque, et que nous pensions que Louis XI ait eu un juste sujet de l'en estimer davantage; mais uniquement pour prouver que ce n'est point là la manière d'agir ordinaire aux tyrans. On pourrait citer plusieurs autres faits du même genre, d'où il faudrait conclure

[1] *Plexitium*, parc, lieu fermé.

[2] Comines, l. 6, c. 11.

que, si l'on était fondé à faire un reproche à ce prétendu despote, ce serait d'avoir été plus populaire que ne le demandait une sage et noble politique [1].

Depuis deux ans, surtout, l'idée de la mort occupait Louis XI, qui cependant ne voulait pas qu'on prononçât ce mot devant lui [2]. Il s'était cru à sa dernière heure, en 1481, et, revenu à lui-même, il s'était confessé à l'official de Tours, par l'entremise de Philippe de Comines [3], qui traduisait au confesseur les paroles presque inintelligibles du roi. « Autrement, dit Comines, ne se fussent entendus; mais il n'avoit pas grandes paroles à dire, car il s'étoit confessé peu de jours auparavant, pour ce que, quand les rois de France veulent toucher les malades des écrouelles, ils se confessent, et lui n'y failloit jamais une fois la semaine. » Quelques mois après cet accident, Louis XI alla prier durant sept jours au tombeau de Saint-Martin, et chaque jour il donnait trente-un écus d'or. C'était son offrande ordinaire lorsqu'il visitait quelque église; mais, le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge, il donnait trois fois autant d'écus d'or qu'il avait d'années. Depuis sa maladie de Tours, il envoya chaque mois cent écus d'or à l'abbaye de Saint-Claude, et, dès qu'il fut en état de faire ce pèlerinage, il s'y rendit en personne et combla le monastère de bienfaits. Pour donner une idée de ses largesses aux églises pendant l'année 1482, nous ferons observer que, dans le compte seul d'un de ses intendants de finances, elles montent à trente-huit mille huit cent quarante-neuf livres. Toute sa vie, au reste, avait été remplie de cette sorte de bonnes œuvres [4]. La dévotion qu'il vouait à la Sainte-Vierge fut fréquemment le mobile de sa générosité. Il invoquait très souvent la Mère de Dieu, et dans les termes les plus affectueux; il en portait l'image attachée à son chapeau; il lui faisait hommage de ses domaines, témoin celui qu'il lui fit, cinq ans avant sa mort, du comté de Boulogne. Mais à ses dévotions il joignait toutes les bizarreries qu'on remarquait dans le reste de sa conduite. Ainsi, il pensait à faire prier Dieu pour lui après sa mort, et, comme nous l'avons dit, il aimait passionnément la vie.

Afin d'intéresser le ciel à la prolongation de ses jours, il fit venir de Lombardie un religieux de Saint-François, nommé Jacques de

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 662.

[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 188.

[3] Comines, l. 6, c. 7.

[4] On trouvera un état fort curieux des principaux dons que Louis XI fit aux églises, dans l'*Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 183.

qu'Anne de France, baronne de Beaujeu, sa fille, alors âgée de vingt-deux ans, serait chargée du gouvernement de la personne du jeune roi, et par conséquent de l'administration de l'État. Dans cette princesse, revivaient la tenacité, la dissimulation et la volonté énergique de son père[1] (1483).

Bien que madame de Beaujeu continuât l'administration de Louis XI, par une réaction que le changement de règne favorisait, les agents du feu roi furent recherchés comme des criminels dignes du dernier supplice. Olivier Le Daim, de barbier devenu comte de Meulan, et Jean Doyac, les deux hommes que Louis XI avait recommandés avec le plus de soin à son fils avant de mourir, furent livrés à la justice l'année même de sa mort. La haine publique les poursuivait depuis long-temps, et on les accusait d'abus de pouvoir et de cruautés atroces, surtout pendant les trois dernières années du règne du feu roi. Le Daim, convaincu, dit-on, de plusieurs assassinats, fut pendu avec un de ses agents. Doyac n'évita la potence que pour subir un autre supplice plus long et non moins ignominieux : il fut condamné à être fouetté dans tous les carrefours de Paris, à avoir une oreille coupée et la langue percée d'un fer chaud. On le conduisit ensuite à Montferrand, en Auvergne, lieu de sa naissance; là, il fut fouetté de nouveau, perdit l'autre oreille et fut banni à perpétuité. Cependant, peu de temps après, sa famille fut réhabilitée. Le médecin de Louis XI, le fameux Cotier, fut enveloppé dans la même disgrâce. Toutefois, comme on ne pouvait lui reprocher qu'un orgueil extrême et une insatiable avarice, on ne le condamna qu'à des restitutions, qui le replacèrent dans son ancienne médiocrité. Content d'être échappé au naufrage et rendu à sa première profession, il fit sculpter sur sa maison un abricotier, avec ce rébus en forme de devise : *A l'Abri-Cotier.*

Ces satisfactions données à l'opinion publique, et consenties peut-être par le désir d'obtenir de la popularité, n'empêchèrent pas que le pouvoir de madame de Beaujeu n'excitât l'envie de tous ceux qui crurent y avoir quelque droit.

La reine-mère eleva d'abord des réclamations, qui cessèrent par sa mort, arrivée trois mois après celle de son époux.

A l'instant même, parurent sur les rangs le duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu[2], et le duc d'Orléans, époux de Jeanne

[1] *Hist. latine de Louis XII.*
[2] Belcarius, l. 4.

de France; concurrents que leur qualité de princes du sang semblait autoriser à disputer le pouvoir. Ils remplirent le conseil de leurs créatures, s'attachèrent à décrier le nouveau gouvernement, et, appelant impolitiquement à la nation de l'injustice qu'ils prétendaient leur être faite par les dernières dispositions de Louis XI, ils se réunirent pour demander la convocation des États-généraux, comme le seul moyen de remédier aux abus et d'établir une forme de gouvernement à la fois solide et salutaire. Par une telle demande, ces princes imprudents exposaient le salut de la monarchie [1]. Le plus grand danger qu'elle pût courir alors était de voir ses destinées remises aux délibérations d'une assemblée de ce genre, au commencement d'un règne dont la faiblesse frappait tous les yeux, et lorsque l'irritation qu'avait produite la vigueur du règne précédent n'était point encore apaisée. Mais, dès qu'ils eurent fait cette demande solennelle, elle excita un tel mouvement de joie au milieu d'une nation si ardente et impatiente du joug, toutes les classes de la société en conçurent de telles espérances, qu'il eût été plus dangereux encore de refuser d'y souscrire. Voilà l'origine des fameux États de Tours (5 janvier—15 mars 1484), où l'on put reconnaître quels progrès les nouveaux principes d'indépendance politique et religieuse avaient déjà faits dans tous les ordres de l'État, et même parmi ceux dont ils attaquaient le plus visiblement les intérêts. Le point le plus élevé de la monarchie des États se trouve sous le règne de Charles VIII [2].

L'assemblée de Tours diffère de la plupart des réunions d'États que présente notre Histoire. Il paraîtrait qu'il n'y eut dans les élections aucune distinction d'ordres, ou du moins que chaque élu fut réputé tenir ses pouvoirs de tous les électeurs des trois États, et non point de ceux de son ordre seulement [3]. On ne peut douter que tous les clercs et tous les nobles n'aient été réputés électeurs : le droit électoral, dans le Tiers-État, dut être exercé par les *maîtres* des corps de métiers, les membres des *hanses* ou compagnies commerciales, et les propriétaires ou *bourgeois* proprement dits. La Flandre et la Bretagne, ayant perdu l'habitude de se considérer comme provinces françaises, et ne prenant aucune part aux affaires intérieures du royaume, n'envoyèrent pas de députés à cette assemblée nationale. Le nombre des élus de chaque bailliage, séné-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 881.
[2] Châteaubriand, *OEuvr. compl.* t. 5 *ter*, p. 232.
[3] *Hist. de France*, t. 9, p. 113.

chaussée, etc., ne fut point proportionné à la population. Ainsi la Provence n'en comptait que quatre, tandis que la petite province du Limousin en avait jusqu'à dix. La Guienne et la Gascogne, avec leurs annexes, en comptaient vingt-huit; la Normandie, avec le duché d'Alençon et le Perche, vingt-cinq; la Picardie, dix-huit; la Champagne et la Brie, dix-sept; l'Ile-de-France, dix-sept, etc. On avait reconnu, dans les précédents États, l'inconvénient d'arracher les députés à leur résidence, sans les indemniser : cette fois, une indemnité fut assignée aux élus.

Après la séance royale, l'assemblée se sépara en six bureaux, afin de rédiger les cahiers qui devaient dénoncer les abus existants, et préciser les réformes à introduire. Ces six bureaux correspondaient à six grandes portions du territoire, que l'on qualifiait de *nations*, savoir : 1° la France (Ile-de-France, Picardie, Champagne, Orléanais, Nivernais, etc.); 2° la Bourgogne; 3° la Normandie; 4° l'Aquitaine ou Guienne et Gascogne; 5° le Langue d'Oc, le Roussillon, la Provence et le Dauphiné; 6° le Langue d'Oïl, renfermant les provinces du centre depuis l'Anjou jusqu'au Lyonnais, et depuis le Berri et l'Auvergne jusqu'à la Saintonge.

Avant de présenter les cahiers au roi et à son conseil, on agita l'importante question de l'organisation de ce conseil même, par lequel se réglaient toutes les affaires du royaume. Plusieurs voix, prétendant que toute autorité résidait dans les États lorsque le roi n'était point apte à gouverner, réclamèrent pour l'assemblée le droit de renouveler et de former le conseil entier. D'autres voix, dévouées au duc d'Orléans, soutinrent que, le roi n'exerçant pas encore son pouvoir par lui-même, le gouvernement de la chose publique appartenait aux princes du sang, et que les États ne devaient s'occuper que de la levée des impôts. « La *chose publique*, s'écria » Philippe Pot, sieur de la Roche, député bourguignon, la chose » publique n'est que la *chose du peuple :* c'est lui qui l'a confiée » aux rois; quant à ceux qui l'ont possédée sans le consentement » du peuple, ils n'ont pu être réputés que tyrans et usurpateurs. » Quand le roi n'est point en état de gouverner, c'est au peuple » que la chose du peuple doit revenir, et non à un prince ou à plu- » sieurs. Le peuple, ce sont les hommes de tous les États, les » princes compris : les princes ne sont que les premiers entre les » membres de la noblesse, qui fait elle-même partie du peuple. » C'étaient là des paroles hardies et nouvelles, surtout dans la bouche d'un noble. Les deux nations de Bourgogne et de Normandie, qui

soutinrent le droit des trois États, comme l'avait défini le député bourguignon, ne furent point secondées par les quatre autres. La conduite du jeune roi et par suite l'administration du royaume restèrent entre les mains de madame de Beaujeu, conformément au testament de Louis XI. Seulement, la présidence du conseil du roi, auquel devaient être adjoints douze membres des trois États, fut reconnue au duc d'Orléans.

Les cahiers de remontrances comprirent six chapitres, *touchant le fait* de l'*Eglise*, de la *noblesse*, du *commun* (du peuple), de la *justice*, de la *marchandise* (du commerce), du *conseil*.

La pragmatique-sanction, abolie par Louis XI, n'en était pas moins suivie, dans tous ses points, dans toutes les parties de la France. Le clergé, animé dès lors contre le saint-siége de l'esprit d'opposition qui a été le commencement de sa servitude, demanda le rétablissement formel de cette pragmatique, et des décrets des conciles de Constance et de Bâle. Les États, dans le chapitre de l'Église, accusèrent aussi le siége apostolique d'abus de pouvoir et d'exactions. C'était protester contre le principe d'autorité.

La noblesse requit que les places frontières fussent confiées aux nobles de la localité, plutôt qu'à des étrangers mercenaires. C'était vouloir que la royauté, privée de ses moyens d'action personnels, acceptât la noblesse comme tutrice.

Au nom du *commun*, on se plaignit, suivant l'usage de tous les peuples dans tous les temps, du fardeau accablant des impôts, et de la manière dure et impitoyable dont ils étaient exigés. Puis les trois ordres réunis demandèrent que désormais il ne fût fait aucune levée sur le peuple sans leur consentement, et qu'on rassemblât de nouveau les États dans deux ans. Nous jouissons aujourd'hui de ces prérogatives dans leur plénitude; nous avons même beaucoup plus qu'on ne réclamait alors, et nous savons par expérience combien est léger le fardeau des peuples qui consentent eux-mêmes l'impôt [1].

Le duc d'Orléans, dont les États de Tours n'avaient point réalisé l'espoir ambitieux, se rendit, après la clôture de l'assemblée, dans le duché de Bretagne. François II était le seul des grands vassaux qui n'eût pas encore perdu sa souveraineté. Ce prince, le dernier mâle de sa race, et parvenu à un âge avancé, voyait avec une extrême douleur l'héritage de ses deux filles déjà disputé par plusieurs rivaux, qui, même avant sa mort, faisaient valoir de pré-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 882.

tendus droits à sa succession. Ceux des Penthièvre, descendans de Charles de Blois, étaient les plus spécieux; mais c'était sans succès qu'ils avaient tenté plusieurs fois de les établir. Cependant, l'un d'eux avait obtenu du duc de Bretagne, François Ier, des lettres qui semblaient reconnaître la légitimité de leurs prétentions; et, en vertu de ce titre, Louis XI, voyant la ligne masculine près de défaillir dans la branche de Montfort, avait acheté de Nicole de Penthièvre et de Jean de Brosse, son mari, derniers héritiers de la branche de Blois, tous leurs droits au duché de Bretagne. Quelque litigieux qu'ils fussent, le roi se proposait de les appuyer d'une armée formidable; mais sa mort avait précédé celle du duc François II, du vivant duquel il n'aurait pu les faire hautement valoir. Charles VIII était maintenant le représentant de ses droits. Dans les alarmes qui l'agitaient, François II chercha à ses filles des époux assez puissants pour leur servir un jour d'appui contre un agresseur si redoutable, et pour renouveler ainsi la race des ducs de Bretagne. Le duc d'Orléans, quoique marié à l'aînée des filles de Louis XI, se mit sur les rangs, attiré par Landais, favori du vieux duc, et qui, de tailleur d'habits dans la petite ville de Vitré, était devenu, par toutes les bassesses imaginables et toutes les ressources d'un esprit supérieur, le premier ministre de la Bretagne [1]. Les vues de ce scélérat obscur, en secondant les prétentions du prince français, étaient de s'en faire un protecteur contre les seigneurs bretons qu'il avait opprimés, et dont il avait tout à craindre après la mort de son maître. Les qualités personnelles du duc d'Orléans servirent merveilleusement ses projets: il produisit sur la princesse Anne, fille aînée du duc, et bien jeune cependant, une impression si vive qu'elle augmenta les alarmes des mécontents, qui voyaient dans ce mariage le triomphe de l'insolent favori et la continuation de la tyrannie avilissante sous laquelle ils gémissaient. Ils éclatèrent d'abord en murmures, et finirent par une révolte si violente qu'ils s'adressèrent au roi de France dont ils reconnurent les droits au duché de Bretagne [2].

Le duc d'Orléans assista au sacre de Charles VIII, qui fut sacré à Reims, le 30 mai 1484, par l'archevêque Pierre de Laval [3]; puis il travailla, de concert avec les autres princes, à supplanter celle qu'ils regardaient comme l'usurpatrice de leurs droits. Madame de

[1] D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, l. 12, c. 431 et 432.

[2] *Observ. sur l'hist. de Charles VIII.*

[3] *Hist. de l'Egl. gall.* t. 21, p. 195.

Beaujeu essaya vainement de gagner ses adversaires par des bienfaits. Le duc d'Orléans, qui lui devait le titre de gouverneur de Paris, ne se servit des avantages de position que lui donnait sa qualité de président du conseil, que pour s'insinuer dans la confiance du roi, dont il partageait les plaisirs, et à qui il parvint à inspirer tant de dégoût pour l'espèce de dépendance dans laquelle il était retenu, qu'il le détermina à se laisser enlever. Ce projet ayant été découvert, et madame de Beaujeu ayant habilement soustrait son pupille aux séductions et aux entreprises d'un si dangereux ennemi, le duc voulut essayer si, à la faveur de son titre de gouverneur de Paris [1], il ne parviendrait pas à se faire un parti dans la capitale.

Il employa, pour atteindre ce but, tous ces moyens de popularité dont le charme est si puissant sur l'esprit du vulgaire [2]. Il affectait de se montrer souvent en public. Dans son hôtel où il attirait beaucoup de monde, aux assemblées de l'Hôtel-de-Ville auxquelles il assistait fréquemment, il déclamait contre la dureté du gouvernement, et témoignait beaucoup de compassion pour la misère du pauvre peuple, ainsi qu'un vif désir d'y apporter du soulagement.

Lorsqu'il jugea que toutes ces manœuvres lui avaient suffisamment acquis la faveur de la multitude, il alla se présenter au parlement, accompagné du fils du grand Dunois, l'âme de ses conseils, et de son chancelier Denis Mercier. Celui-ci, prenant la parole au nom de son maître, commença à faire l'éloge de ce prince, « qui, » dans les circonstances critiques où la trop grande jeunesse du roi » venait de placer la France, uniquement occupé du salut de l'État » et du soulagement des peuples, avait demandé, conjointement » avec les ducs de Bretagne et de Bourbon, une convocation des » États-généraux, dans laquelle il avait été établi une forme de » gouvernement salutaire, et arrêté une foule de règlements utiles, » tant pour l'administration de la justice que pour la répartition » des impôts, opérations dont les avantages eussent été considé» rables pour le peuple et pour le souverain, s'ils eussent été fidè» lement suivis. » Mercier ajouta « que la dame de Beaujeu, les » foulant aux pieds, détruisant toutes ces espérances qu'on avait » conçues d'un gouvernement équitable et modéré, tyrannisait à la » fois et le roi qu'elle tenait dans une sorte de captivité, et le peuple

[1] *Vita Ludov. Aurel.; Belcar.*, l. 4.

[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 883.

» dont elle prodiguait la substance pour s'attacher des créatures et » cimenter son autorité despotique; qu'il était à craindre que de » telles violences ne jetassent la nation entière dans une sorte de » désespoir ; que, comme premier prince du sang, il était du de» voir du duc d'Orléans de veiller à la fois sur le monarque et sur » l'État; qu'il demandait que Charles VIII, déjà assez avancé en » âge pour pouvoir se conduire par lui-même, fût enfin tiré de » cette indigne tutelle, et libre de choisir sa résidence et ses con» seillers; que, bien résolu d'employer ses biens, de sacrifier même » sa vie pour la délivrance de son souverain, il avait cru devoir » venir consulter à ce sujet le parlement, qui était *la justice su-* » *prême* du royaume: déclarant en outre, pour preuve de son en» tier désintéressement, qu'au cas que la dame de Beaujeu consentît » à s'éloigner de dix lieues de la cour, il prenait l'engagement de » s'exiler lui-même à quarante, et de renoncer à toute communi» cation avec le roi (17 janvier 1485). » Ainsi, par un aveuglement qu'on a peine à concevoir, un prince qui était alors l'héritier présomptif de la couronne donnait, de son plein gré, à la *cour de justice* du roi un titre et des attributions que d'elle-même elle n'eût pas eu la hardiesse de prendre, et l'excitait autant qu'il était en lui à sortir des bornes légitimes où la nature de ses fonctions devait la tenir renfermée.

Le temps n'était pas encore venu où il fût possible au parlement d'accepter la haute mission politique que le duc d'Orléans prétendait si gratuitement lui conférer[1]. Il est même probable que les magistrats qui le composaient alors furent plus étonnés que satisfaits de cette démarche du premier prince du sang; et, dans une circonstance aussi délicate, La Vacquerie, qui en était premier président, sut parfaitement marquer la ligne de devoirs que devait suivre sa compagnie. Il répondit, avec une rare présence d'esprit, que « le bien du royaume consistait principalement dans la tranquillité » publique; que cette tranquillité ne pouvait s'établir que par » l'union des principaux membres de l'État, et qu'il appartenait » surtout au premier prince du sang de chercher à la maintenir, » en écartant avec soin toutes les semences de division qui pou» vaient la troubler, semences que faisaient naître souvent les pré» textes les plus frivoles, les rapports les plus mensongers. » Quant à la cour du parlement, elle a été instituée, ajouta-t-il, » par le roi *pour administrer la justice*;—et n'ont point ceux de la

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 886.

» cour l'administration de guerre, de finances, ni du fait et gou-
» vernement du roi ni des grands princes; et sont messieurs de la
» cour de parlement gens clercs et lettrés pour vaquer et entendre
» *au fait de la justice;* et quand il plairoit au roi leur commander
» plus avant, la cour obéiroit : car elle a seulement l'œil et regard
» au roi, qui en est le chef et sous lequel elle est; et par ainsi venir
» faire ses remontrances à la cour, et faire autres exploits, *sans le*
» *bon plaisir et exprès commandement du roi*, ne se doit pas
» faire. »

Cette réponse déconcerta le duc. Mercier, devenu moins hardi, se borna à demander que le parlement employât sa médiation dans une affaire qui intéressait de si près le bonheur du souverain et du peuple; que du moins il s'informât du roi lui-même s'il était content de sa situation, et s'il ne désirait point en changer. Cette fois, le premier président ne lui répliqua que pour réclamer une copie de son discours, ajoutant que la cour en délibérerait. Le résultat des délibérations fut d'envoyer au roi et à madame de Beaujeu une députation qui leur donna connaissance des démarches du duc d'Orléans.

Repoussé par le parlement, ce prince crut qu'il tirerait un meilleur parti de l'Université. Elle comptait dans son sein plus de vingt-cinq mille étudiants, la plupart en état de porter les armes, et formait au sein de la capitale une sorte de république indépendante, qui en avait souvent troublé la tranquillité, et qui pouvait devenir encore, entre les mains d'un chef de faction, un instrument aussi puissant que terrible [1]. On vit donc paraître le duc d'Orléans au milieu d'une assemblée générale que l'Université tenait aux Bernardins; et là, changeant de langage suivant l'intérêt de ses nouveaux auditeurs, il se mit à déplorer, dans un long discours, l'inutilité des soins qu'il avait pris pour le rétablissement de la pragmatique et la confirmation des priviléges des étudiants, faisant entendre qu'on ne pourrait rien faire ni rien espérer tant que le gouvernement serait entre les mains de ceux qui obsédaient le jeune roi. Mais l'Université, qui ne voyait point ses intérêts compromis dans cette affaire, ni sa cause liée en aucune manière à celle du prince, demeura inébranlable comme le parlement. Suivant la marche que cette compagnie semblait lui avoir tracée, elle se borna, par une sorte de déférence pour la qualité d'un si illustre solliciteur, à envoyer des députés au roi, les char-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 888.

geant de lui rapporter simplement les paroles du duc d'Orléans, sans témoigner y prendre le moindre intérêt[1].

Quoique les démarches de ce prince eussent été sans succès, madame de Beaujeu n'en fut pas moins alarmée, bien persuadée qu'un caractère aussi entreprenant ne s'arrêterait pas à ces premiers obstacles. Elle tenta, par un coup hardi et décisif, de couper le mal dans sa racine, et de détruire ainsi le parti qui se formait contre elle. Des soldats déguisés furent envoyés avec ordre d'enlever le duc d'Orléans. Ils avaient déjà trouvé le moyen de s'introduire dans les faubourgs de Paris, lorsqu'ils furent découverts par deux officiers du prince. Le duc se trouvait aux halles, jouant tranquillement à la paume, quand on vint l'avertir du péril qui le menaçait. Ce péril était si pressant qu'il eut à peine le temps de monter sur une mule que ses deux fidèles serviteurs lui avaient amenée, et de sortir promptement de la ville. Tandis qu'il s'en éloignait, madame de Beaujeu, qui, malgré la rigueur de l'hiver, avait rassemblé quelques troupes, et qui suivait de près ses émissaires, y fit son entrée avec le roi qu'elle avait amené, très fâchée de n'avoir pas réussi dans une entreprise qui eût fini sans trouble des débats d'où naquirent depuis bien des maux[2].

Le vieux duc de Bretagne, dont la noblesse, par ses démarches auprès de Charles VIII, avait redoublé les inquiétudes, entretint plus vivement que jamais ses relations avec le duc d'Orléans, quand ce prince eut été forcé de sortir de Paris; mais il ne put le secourir utilement[3]. D'un autre côté, le duc de Bourbon, sur qui l'on comptait pour remuer le Bourbonnais et l'Auvergne, et le comte d'Angoulême, qui s'était chargé de soulever le Poitou, agirent avec lenteur. Dunois, le conseiller du duc d'Orléans, l'engagea alors à aller trouver le roi, moyennant un sauf-conduit (avril 1485).

Comme on ne put s'entendre sur un accommodement définitif, le duc se retira à Blois pour y recommencer ses intrigues et ses armements, poussant l'oubli du devoir jusqu'à entrer en relation, par l'intermédiaire de Landais, avec l'archiduc Maximilien et Richard III, roi d'Angleterre. Mais une double révolution, en Angleterre et en Bretagne, déjoua ses projets. Les seigneurs bretons, réunis dans une haine commune contre Landais, contraignirent

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 202.

[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 890.

[3] *Vie de Louis XII*, par Saint-Gelais.

François II de le leur livrer, et le firent punir du dernier supplice (14 juillet). Or, la chute du favori était celle de la faction opposée au gouvernement de madame de Beaujeu, en sorte que le duc de Bretagne se rapprocha de la France. D'un autre côté, la fille de Louis XI, donnant des secours en hommes et en argent à Henri Tudor, comte de Richemont, qui alla disputer la couronne à Richard III, triompha, par l'entremise de Tudor, de la dynastie des Plantagenêts, qui mourut avec Richard sur le champ de bataille de Bosworth (22 août). Isolé de ce double appui, le duc d'Orléans, que les troupes royales menaçaient dans Beaugenci, prit de nouveau le parti de se soumettre. Dunois, dont madame de Beaujeu craignait le génie intrigant, fut exilé à Asti, seigneurie que le duc possédait en Lombardie, du chef de Valentine de Milan, son aïeule (8 octobre). Ainsi finit ce qu'on nomma la *Guerre folle*[1].

Madame de Beaujeu avait aussi donné des secours aux États de Flandre pour combattre Maximilien[2]; mais les Flamands venaient (22 juin) d'ouvrir les portes de Gand à l'archiduc, et de lui remettre la tutelle de son fils Philippe, jusqu'alors élevé parmi les Gantois. Maximilien, élu roi des Romains (16 février 1486), profita de l'influence que lui donnait cette qualité d'héritier présomptif de l'empire, pour déchirer le traité d'Arras et prendre l'offensive contre la France, en Artois et en Picardie.

Détournons un moment les yeux du théâtre de cette guerre, pour les reporter vers des exercices plus pacifiques.

Charles VIII n'avait reçu aucune éducation; mais il eut toujours un grand fonds de religion, et ne manqua même pas de goût pour les lettres. A mesure que sa raison se développa, il apprécia les avantages de la science[3], et chercha à s'instruire par la lecture ou par le commerce des hommes savants. A cette époque, la réputation des *maîtres en divinité* (docteurs en théologie) de l'Université de Paris attirait à leurs exercices les premiers personnages de l'État, quelquefois les princes et le roi lui-même[4]. Au commencement de 1486, un licencié soutenant la thèse qu'on appelait *aulique*, Charles VIII honora l'assemblée de sa présence. Il était accompagné des ducs d'Orléans et de Lorraine, du sire de Beaujeu, du chancelier de France, du prévôt de Paris, du grand aumônier, du confesseur du roi, d'un grand nombre d'évêques, d'abbés et de

[1] Anquetil, *Hist. de France*, t. 4, p. 19.
[2] Haræus, *Ann. brabant.*
[3] Naudé, *Add. à l'hist. de Louis XI*, p. 46.
[4] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 215.

seigneurs. C'était à l'évêché que la cérémonie avait lieu : les gardes n'y laissèrent entrer que la suite du roi, les docteurs et les bacheliers. Dès que Charles VIII et son cortége eurent pris place dans la salle, la Faculté fit remettre à chaque assistant un bonnet de docteur, afin qu'il régnât plus d'uniformité entre tous les membres de cette assemblée : attention bizarre, et que nous constatons ici comme un trait de mœurs.

L'un des motifs de Charles VIII, en assistant ainsi aux exercices théologiques, était apparemment de s'instruire de la religion qu'il aimait et protégeait beaucoup. Il donna, l'année suivante, des marques de cette protection, en commettant deux commissaires pour seconder un nonce qu'Innocent VIII envoyait en France, avec la mission de réduire quelques hordes de Vaudois qui prenaient, comme autrefois, le titre de Pauvres de Lyon [1]. Ces hérétiques, dont l'erreur opiniâtre rejetait le culte des saints et des images, le purgatoire, les indulgences, les jeûnes de l'Église, les divers ordres de la hiérarchie, la confirmation et l'extrême-onction, les cérémonies du baptême et celles de la messe, etc., demeuraient cantonnés dans le Dauphiné et aux environs, comptant sur leur pauvreté qui n'excitait l'envie de personne, et sur la difficulté de leurs montagnes où l'on ne pouvait guère les atteindre. Aux missionnaires ces Vaudois opposèrent leurs maîtres, qu'ils appelaient *Barbets*, et, les armes de la parole ne suffisant pas pour les soumettre, on recourut à la terreur des châtiments. Les troupes que le roi destinait à la répression de l'hérésie, protestation toujours aussi dangereuse dans l'ordre politique que dans l'ordre religieux, se portèrent avec ardeur vers les endroits où les fanatiques se croyaient le plus en sûreté. Elles forcèrent enfin ces montagnards d'implorer la miséricorde de l'Église et du roi.

Cependant le renouvellement de la guerre au nord de la France, par Maximilien, avait été le signal d'une association nouvelle entre presque tous les grands du royaume, et d'une lutte acharnée qui, pendant trois ans, rappela les maux qu'avaient causés les discordes féodales, dont elle était, en effet, le dernier effort et la dernière scène. Le but des confédérés était, disaient-ils, « de faire entretenir les ordonnances des Trois-États, violées par l'ambition et » convoitise de ceux qui entouraient le roi et avaient débouté » d'auprès de lui les princes et seigneurs de son sang. »

François II, irrité de ce que madame de Beaujeu prenait secrè-

[1] *Recueil de Godefr. sur Charles VIII*, p. 277.

tement des mesures qui tendaient à consolider les droits éventuels du roi au duché de Bretagne, se sentait maintenant soutenu par l'esprit national des Bretons. Cependant, pour prédire que la Bretagne passerait sous la domination de la France, il suffisait de considérer un seul instant la position de cette puissance et celle de ses ennemis [1]. Henri VII, placé par une révolution subite sur le trône d'Angleterre, mal affermi encore sur ce trône si souvent ensanglanté, ne pouvait rien hasarder sans compromettre sa propre sûreté; l'archiduc, presque toujours armé contre ses Flamands indociles, n'ayant d'ailleurs aucun point de contact avec la province contestée, était encore moins à craindre; l'Espagne ne pouvait rien sans le concours de ces deux puissances; tandis que la France, se fortifiant de jour en jour davantage par l'ascendant toujours croissant de la prérogative royale, touchait aux frontières de cette petite souveraineté, encore affaiblie par mille prétentions rivales.

Un traité secret fut signé (13 décembre 1486) entre Maximilien, les ducs de Bretagne, d'Orléans, de Bourbon, de Lorraine, Catherine de Foix et Jean d'Albret, souverains de la Navarre, le vicomte de Narbonne, chef de la branche cadette de la maison de Foix, dont l'aînée régnait en Navarre, le sire d'Albret, père de Jean, les comtes d'Angoulême, de Nevers, de Dunois, de Comminges, le prince d'Orange, etc.: ligue imposante contre madame de Beaujeu, à la tête de laquelle on ne désespéra pas de mettre le roi lui-même. On tenta de le soustraire à l'influence de sa sœur, en le faisant évader; mais le complot échoua. L'évêque du Puy et Georges d'Amboise, évêque de Montauban, ainsi que Philippe de Comines, expièrent, dans la captivité, leur connivence avec les mécontents [2]. Aussitôt le duc d'Orléans se retira de Blois en Bretagne (janvier 1487).

Madame de Beaujeu ne donna point aux révoltés le temps de combiner leur résistance. Charles VIII se porta rapidement en Guienne, fit son entrée (7 mars) à Bordeaux, et, laissant le gouvernement de cette province soumise au sire de Beaujeu, il s'arrêta à Laval pendant que ses troupes pénétraient en Bretagne. Elles assiégèrent, dans la ville de Nantes, François II et ses hôtes, les princes rebelles (juin). Mais Maximilien, à qui Dunois conseilla d'offrir la main de la jeune Anne, l'héritière de Bretagne, secourut la ville, et le siége fut levé. Charles VIII retourna à Paris par

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 894.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 219.

la Normandie, où l'on tint les États provinciaux pour la continuation des subsides. Ces assemblées locales, moins dangereuses que les États-généraux dont la guerre civile empêchait d'ailleurs la réunion, octroyèrent probablement les impôts en détail.

Sur ces entrefaites, la mort du duc de Bourbon (1er avril 1488), frère aîné du sire de Beaujeu, qui était déjà comte de Clermont et de La Marche, lui transmit les duchés de Bourbonnais et d'Auvergne, le comté de Forez et plusieurs autres seigneuries. Madame de Beaujeu, au lieu d'être la femme d'un petit baron, se trouva mariée au plus puissant et au plus riche des princes du sang.

En même temps qu'on poursuivait les rebelles avec les armes, on procédait contre eux avec les lois [1]. Les ducs de Bretagne et d'Orléans furent cités devant le parlement, en qualité de pairs de France, qualité que reniait la fierté du prince breton : ils firent défaut. Leurs amis, qu'on ne craignit point d'atteindre par une condamnation (23 mai 1488), furent condamnés par contumace, comme criminels de lèse-majesté, à perdre corps et biens. Mais on épargna les princes, pour ne pas rendre une réconciliation impossible.

La main de la princesse Anne était l'appât accoutumé que les meneurs de leur parti mettaient en avant. Tandis que le comte de Dunois l'offrait à Maximilien, le comte de Comminges la promettait au sire d'Albret, qui amena en Bretagne un renfort de Gascons et de Navarrais [2]. Ces troupes, réunies aux lansquenets (landsknechts) envoyés par Maximilien, aux volontaires anglais attirés par leur haine nationale contre la France, et à l'élite des Bretons, marchèrent au secours de Fougères qu'assiégeait l'armée royale, sous la conduite de Louis, sire de La Trémoille, général de vingt-sept ans. L'artillerie française réduisit Fougères avant leur arrivée. L'armée bretonne se porta alors sur Saint-Aubin du Cormier, qu'à son tour La Trémoille voulut secourir. Une rencontre eut lieu (27 juillet). Le duc d'Orléans et le prince d'Orange, que la défiance des Bretons avait réduits à se mêler aux fantassins, pour qu'on ne pensât pas qu'ils se ménageaient des chances de retraite, coururent le plus grand danger. Le duc d'Orléans, qui était à la tête des lansquenets, eût été massacré par les gens de pied, sans quelques hommes d'armes qui le sauvèrent et auxquels il se rendit. Six mille vaincus couvrirent le carreau. Les vainqueurs, de leur côté, payèrent chère-

[1] Jaligny, dans le *Recueil de Godefr.*; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 219.
[2] D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, l. 12.

ment la victoire; mais elle était décisive [1]. La Trémoille envoya le duc d'Orléans et le prince d'Orange à la duchesse de Bourbon. Le premier, traîné de forteresse en forteresse, fut enfin enfermé dans la tour de Bourges [2].

Les succès de l'armée royale déterminèrent François II à demander la paix à Charles VIII. Il se disait sujet du roi, ce qu'il n'avait jamais fait jusqu'alors, et appelait le monarque son souverain seigneur. Les conventions de paix, signées à Sablé en Anjou (20 août), précédèrent de bien peu la mort du vieux duc de Bretagne (9 septembre).

Par le traité de Sablé, Charles VIII n'avait point abandonné ses prétentions sur le duché. A peine son vassal fut-il mort, qu'il réclama la garde-noble des princesses de Bretagne, et exigea que l'aînée ne prît pas le titre de duchesse, tant que des commissaires n'auraient pas prononcé entre les droits respectifs du roi et des deux princesses. Provisoirement il fit envahir la Basse-Bretagne.

L'insurrection des communes flamandes [3], appuyées par les troupes françaises de l'Artois et de la Picardie, empêcha Maximilien d'intervenir au profit des princesses orphelines. Cependant, lors de la conclusion du traité de Francfort (22 juillet 1489), dans lequel le roi de France stipula pour les Flamands, ses vassaux et ses protégés, Charles VIII accorda que les villes de Bretagne qui étaient, au moment de la paix de Sablé, au pouvoir de François II, fussent remises à la princesse Anne, sous la condition qu'elle renverrait de la province les Anglais qu'Henri VII venait d'y envoyer, et sous la réserve des droits du roi sur la Bretagne. Cette concession ferait supposer que la politique de Charles VIII avait conçu dès lors le projet d'une alliance plus étroite qu'un simple traité de paix, pour amener la fusion des Bretons dans la grande famille française.

La convention de Francfort ne fut exécutée ni par les Français qui n'évacuèrent pas les places promises, ni par les Bretons qui ne renvoyèrent pas leurs auxiliaires étrangers. Au contraire, le droit de la duchesse Anne ayant été solennellement reconnu par les États de Bretagne, de toute part les puissances jalouses de la France vinrent à son aide, pour qu'une province, depuis si long-temps l'asile des ennemis de la couronne et le centre de leurs intrigues, ne fût point incorporée au royaume. Au roi d'Angleterre et au roi des

[1] D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, c. 452.

[2] Jaligny, *Hist. de Charles VIII.*

[3] Haræus, *Ann. brabant.*

Romains se joignirent Ferdinand et Isabelle, qui étaient brouillés avec la France au sujet du Roussillon (22 mai 1490) : les renforts qu'Anne dut à ces princes, en rendant la lutte plus égale, prolongèrent l'agonie de la Bretagne.

Le sire d'Albret, maître de Nantes, eût voulu y attirer la duchesse, que François II lui avait promise, afin de l'épouser de force. Le vicomte de Rohan tenta aussi de l'enlever pour un de ses fils. Mais le traité de coalition du 22 mai assurait la main de la princesse au roi des Romains. Au lieu de venir la recevoir en personne, il envoya un ambassadeur épouser Anne par procuration (décembre 1490). A cette nouvelle, qu'on ne réussit pas à tenir cachée, le sire d'Albret furieux livra Nantes aux troupes royales, moyennant la restitution des terres qu'on lui avait saisies en Gascogne (11 février 1491).

Pendant que la guerre de Bretagne se rallumait, après la mort du dernier duc, la duchesse de Bourbon s'éloigna de Charles VIII, déjà mûri par l'âge, pour se retirer à Riom, dont son époux avait fait la capitale de ses domaines. Le prince d'Orange, prisonnier depuis la bataille de Saint-Aubin du Cormier, lui devait la liberté ; mais elle ne l'avait pas rendue au duc d'Orléans, son beau-frère et l'héritier présomptif de la couronne. La délivrance de ce prince était réservée aux efforts généreux de Jeanne de France, sa tendre et pieuse compagne.

Louis XI avait arrêté l'établissement de ses deux filles, avant qu'elles fussent en âge de se déterminer elles-mêmes[1]. Il destina Jeanne, presque dès le berceau, à Louis, duc d'Orléans, dont les inclinations étaient bien éloignées de ce mariage ; car la princesse, avec une figure assez agréable, avait la taille toute contrefaite. Le duc d'Orléans, n'osant contredire les volontés du roi, souscrivit à cette alliance, fruit de la politique, et qui ne servit qu'à exercer la vertu de Jeanne. Chez elle, la beauté morale compensait l'absence de la beauté physique. Il serait difficile d'imaginer une princesse plus sainte, en même temps que plus malheureuse. Née dans une cour pleine d'intrigues, la simplicité et la candeur formaient son caractère. Promise dès l'enfance au premier prince de la maison royale, ses goûts la portaient à la retraite, à la fuite des honneurs. Liée à un époux qui ne l'aima jamais, elle fut prodigue d'attentions pour lui. Lorsqu'elle le vit emprisonné comme rebelle et comme coupable du crime de lèse-majesté, elle imagina toutes sortes de

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 221.

moyens pour le tirer de sa prison. Elle monta ensuite sur le trône avec ce même époux qui lui avait tant d'obligations, et ce fut pour en être précipitée avec un éclat dont il n'est guère d'autre exemple dans l'histoire.

La duchesse de Bourbon étant toujours très puissante, Jeanne s'efforça d'abord de la gagner en faveur du captif de Bourges. Elle conçut même un plan de traité entre le roi et le duc [1] : ce qui prouverait peut-être qu'elle n'aurait pas été moins propre que sa sœur aux affaires; mais le soin de son salut et les exercices de piété l'occupèrent entièrement, et jamais elle ne se mêla de négociations et d'intérêts publics que pour soulager l'infortune de son époux. La crainte que la rébellion du duc d'Orléans ne se renouvelât s'il devenait libre, empêcha la duchesse de Bourbon de consentir au traité de paix que proposait Jeanne. Celle-ci ne s'appliqua, dès lors, qu'à fléchir son frère. Elle agit auprès de lui, d'abord par des intermédiaires dévoués, ensuite par elle-même. Voyant que la négociation n'avançait pas, elle prit un jour des habits de deuil et alla se jeter aux pieds du roi. « Sire, lui dit-elle, je n'ignore pas que les » larmes des personnes de mon sexe font peu d'impression sur l'es- » prit des hommes. On nous accuse de les répandre souvent sans » raison et sans mesure. Je n'emploierai donc pas ce moyen auprès » de vous; je retiendrai des pleurs dont la source n'est pourtant » que trop féconde. Mon ame est plongée dans une profonde dou- » leur, au souvenir des malheurs qui sont venus fondre sur mon » époux. Captif, dénué de tout, il a traîné jusqu'ici une vie plus » triste que la mort[2]. Mais que puis-je vous dire en sa faveur? Dois-je » avouer ses fautes ou les excuser? Dois-je le condamner ou l'ab- » soudre?

» On l'accuse, sire, du crime de lèse-majesté, pour s'être retiré » auprès du duc de Bretagne, pour avoir pris les armes et com- » battu contre vous, pour avoir conclu des traités avec vos enne- » mis, pour avoir voulu faire déclarer nul mon mariage, afin de » prendre une compagne dans la maison de Bretagne: voilà ce qu'on » lui reproche, et voici ce que j'oppose à ces accusations.

» D'abord, il n'a pas prétendu vous offenser en sortant de vos » États. Il craignait votre ressentiment. Il ne se croyait pas en sû-

[1] *Recueil de Godefr.*, p. 584.

[2] On lui refusait presque le nécessaire; la nuit, on l'enfermait dans une cage de fer; on ne lui permettait pas d'écrire; et son geôlier le traita, pendant cette longue captivité, avec une sorte de barbarie. (*Procès manuscr. du divorce de Louis XII*, Bibl. du roi, n. 5974.)

» reté tant que votre sœur et la mienne avait une si grande part au » gouvernement. En se retirant chez le duc de Bretagne, il avait » l'intention d'y vivre tranquille, et il y aurait vécu de cette ma- » nière si vous aviez voulu le lui permettre. Vous lui faites un crime » de sa fuite : mais ce crime, après tout, n'est qu'un effet de ses alar- » mes, qu'un défaut de confiance en votre bonté.

» Il a pris les armes, il a combattu pour vos ennemis et contre » vous. Mais considérez que cette démarche a eu lieu comme par » hasard et sans trop de réflexion. Vos troupes se sont avancées, les » Bretons ont voulu réparer leurs pertes, mon époux a été entraîné » par la multitude. Et, supposé encore qu'il se soit rendu coupable » en cette occasion, n'a-t-il pas bien expié sa faute par une capti- » vité si rigoureuse?

» A l'égard de ce projet de mariage avec une princesse de Bre- » tagne, j'ai toujours cru que c'était une feinte pour s'attacher de » plus en plus le duc et sa nation. Je ne l'ai jamais soupçonné de » vouloir m'abandonner. Mais, s'il s'était oublié jusqu'à ce point, » ce serait moi, après tout, qu'il aurait le plus offensée ; et permet- » tez, sire, que je lui pardonne cette faute. Souffrez qu'une fois en » ma vie je l'emporte sur vous du côté de la clémence. Accordez » une grace qui vous fera beaucoup d'honneur, qui gagnera le cœur » de ce prétendu ennemi. Par là, le duc d'Orléans vous devra sa » liberté, sa vie, sa compagne. Il se croira obligé, dans la suite, de » se sacrifier entièrement pour votre service. Il vous sera plus glo- » rieux de pardonner à un prince malheureux que de l'avoir vaincu, » dépouillé, fait prisonnier sur le champ de bataille. Considérez » enfin que, si les inimitiés des proches parents sont d'abord extrê- » mement vives, elles doivent aussi être moins durables que celles » des étrangers. »

Pour apprécier toute la beauté et la générosité de ce discours, il faut se rappeler l'aversion que le duc d'Orléans portait à la malheureuse princesse[1]. Touché des supplications de Jeanne, Charles VIII répondit simplement : « Vous aurez, ma sœur, celui que » vous aimez si fort : plaise au ciel que vous ne soyez pas un jour » victime de votre tendresse! » Il partit lui-même du Plessis-lès-Tours comme pour une partie de chasse, s'approcha de Bourges où le duc d'Orléans était détenu, et transmit au geôlier l'ordre de le lui livrer[2] (mai 1491).

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 225.
[2] Saint-Gelais, *Hist. de Louis XII*.

La délivrance de Louis ne fut pas le triomphe d'une faction sur une autre [1] : le royaume y gagna, au contraire, une force d'union qui lui avait manqué jusqu'alors, parce que Charles VIII, qui n'eut garde de rompre avec sa sœur Anne, réconcilia le duc d'Orléans avec le duc et la duchesse de Bourbon (4 septembre). Cet accord sincère eut, entre autres, pour garans Georges d'Amboise, évêque de Montauban, et le comte de Dunois. Le nom de Dunois, cet artisan d'intrigues politiques, apposé au bas d'un semblable traité, annonçait l'extinction totale des factions.

D'accord avec le prince d'Orange, oncle de la duchesse de Bretagne, ce seigneur, qui n'avait point abjuré tous sentiments nationaux, travaillait depuis quelque temps à dénouer par les négociations la difficulté dont le sire de La Trémoille, alors occupé du siége de Rennes, pressait la solution par les armes. Enfin (15 novembre), Charles VIII et Anne de Bretagne convinrent de soumettre leurs droits respectifs à des commissaires choisis en commun; le duché devait être évacué par les troupes étrangères; une pension était assurée, dans tous les cas, à la duchesse, qui, pour détourner les soupçons de l'ambassadeur de Maximilien, stipulait qu'elle serait libre de se rendre en Allemagne auprès du roi des Romains. Sous le voile de ce traité ostensible, Charles VIII entra dans Rennes: mais aussitôt s'exécuta un traité secret, basé sur la rupture du double engagement qui liait Anne de Bretagne à Maximilien et Charles VIII à Marguerite d'Autriche. Le roi de France enlevait sa femme au roi des Romains, tandis qu'il lui renvoyait honteusement sa fille [2]. Fiancés secrètement à Rennes, Anne, alors âgée de quatorze ans, et Charles, âgé de vingt-deux, furent mariés solennellement au château de Langeais en Touraine (16 décembre). Par leur contrat de mariage, ils confondirent tous leurs droits et prétentions sur le duché de Bretagne, en les transférant mutuellement au dernier survivant, avec cette clause toutefois que, si Anne survivait à Charles, elle ne pourrait épouser de nouveau que le roi futur ou l'héritier présomptif de la couronne. Ainsi la vieille Armorique, dont tous les ennemis de la France comptaient faire leur place d'armes et leur poste avancé, se retourna tout-à-coup, et devint l'avant-garde de la mère-patrie contre l'Angleterre, en livrant à la nation française cent lieues de côtes de plus, et, pour défendre ces côtes, un peuple d'intrépides soldats et de marins héroïques [3]. Tout

[1] *Hist. de France*, t. 9, p. 164.
[2] Bacon, *Hist. de Henri VII.*
[3] *Hist. de France*, t. 9, p. 168.

le magnifique littoral gaulois, depuis les confins de la Flandre jusqu'à Bayonne, était français désormais : les tours de Calais portaient seules encore une autre bannière que celle de la Croix Blanche.

Cependant la Bretagne ne se donna qu'avec la restriction de ses antiques priviléges : elle ne fut point réunie au domaine de la couronne ; Charles VIII la gouverna comme duc, et non comme roi de France ; aucun subside ne devait être levé sans l'aveu des États du duché, et nul n'avait le droit d'appeler des Grands Jours (parlement) de Bretagne au parlement de Paris, sinon pour déni de justice ou faux jugement. Ménagés dans leur orgueil national, les Bretons se montrèrent aussi bons Français que les plus anciens sujets du royaume.

Depuis Éléonore, première femme de Louis-le-Jeune, aucune reine de France n'avait apporté une dot aussi considérable à son époux. La nouvelle reine fut couronnée dans l'abbaye de Saint-Denis [1]. Jeune, belle, d'une éducation choisie, elle réunissait en sa personne tout ce qui pouvait charmer les regards. Le duc d'Orléans soutint la couronne d'or sur sa tête. La duchesse de Bourbon, sœur du roi, et les autres duchesses ou comtesses portaient aussi des couronnes et concouraient aux différents actes de cette cérémonie, dont la Relation nous a été conservée par un témoin oculaire, qui était officier du comte d'Angoulême, père du roi François I[er]. « Assurément, ajoute cet auteur, ce sacre est un mystère » fort dévot, et qu'il fait beau voir... Les personnes qui ont cette » grace d'être ainsi sacrées sont en partie comme ecclésiastiques et » laïques tout ensemble ; et leur est dû et doit-on faire et porter » un grand honneur et révérence. Aussi doivent-ils merveilleuse- » ment appréhender de déplaire à Notre-Seigneur. » L'entrée de la reine fut un spectacle pour les Parisiens. La multitude admirait l'éclat de sa parure et de sa beauté ; les sages cherchaient à démêler dans ses traits quelques indices des grandes qualités qui l'avaient élevée, dans un âge si tendre, au rang des femmes fortes et des princesses dignes d'exercer le commandement. On vit alors toute la cour de France réunie dans la capitale, où depuis longtemps les rois faisaient peu de séjour [2].

Charles VIII, étant retourné à Tours avant la fin de l'année 1492, eut la joie de voir naître un dauphin. Il témoigna, dans cette occasion, combien il honorait les hommes qui étaient en réputation

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 234.
[2] *Gall. Christ., nov. edit.*

de vertu. Il voulut que le baptême fût administré par un religieux de l'ordre de Saint-François, nommé Jean Bourgeois, dont il faisait beaucoup de cas, et il voulut, en outre, que le saint homme de Calabre, François de Paule, nommât le jeune prince sur les fonts baptismaux [1]. Mais cet enfant si désiré ne vécut point.

La France venait d'atteindre cette unité qui allait la rendre redoutable à toute l'Europe [2]. L'ascendant de la royauté était enfin assuré dans un grand royaume dont toutes les parties liées entre elles formaient un tout très compact ; dont la position au centre des États chrétiens était admirable, la population nombreuse, active et guerrière ; qui trouvait dans la fertilité de son sol des richesses inépuisables. Dès ce moment, la place de nos rois fut marquée à la tête de la grande société européenne [3].

Dans une situation si brillante et pendant long-temps inespérée, qui les faisait si grands parmi les princes temporels, une sage et religieuse politique aurait dû les inspirer. Il est évident que, pour soutenir l'édifice social déjà menacé par les doctrines de licence qui venaient de s'y introduire, il fallait qu'ils resserrassent les nœuds qui les unissaient à la puissance spirituelle. Renonçant à tous projets ambitieux, puisqu'ils étaient arrivés au point où une noble ambition pouvait être satisfaite, se déclarant hautement les protecteurs de l'Italie dont les papes défendaient depuis si long-temps les libertés contre la tyrannie des empereurs d'Allemagne, qui prétendaient à toute force être empereurs romains, leur devoir était de n'employer leur influence qu'à ramener autant que possible à l'unité politique cette belle contrée, centre de l'unité religieuse. Ainsi se fût en même temps rétablie d'elle-même l'influence du chef suprême de la religion ; et cette influence, toujours paternelle, eût été plus douce au milieu de générations que cette religion sainte avait par degrés rendues moins barbares, et de princes dont les mœurs étaient devenues moins violentes, parce qu'ils trouvaient aussi par degrés moins d'obstacles à leurs volontés. Ainsi la société chrétienne fût parvenue à sa plus haute perfection.

Mais la Providence a des desseins qui nous sont inconnus, et elle parvient au but qu'elle veut atteindre par des voies qui nous sont impénétrables. Ce fut le contraire qui arriva [4].

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 236.
[2] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 174.
[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 877.
[4] *Ibid.*, p. 878.

Les rois de France allèrent porter le trouble dans le sein de cette Italie dont ils auraient dû assurer la paix ; un pontife indigne de la tiare, Alexandre VI, contribua lui-même, et pour de vils intérêts, à y attirer un jeune roi sans expérience; et les successeurs de Charles VIII entrèrent après lui dans la route qu'il leur avait ouverte. La politique de l'Europe entière devint dès lors toute extérieure. Elle fut plus subtile, plus mensongère, plus appliquée à tout ce qui était d'un intérêt purement humain, plus indifférente à ce qui touchait les croyances religieuses et l'intérêt de la religion; souvent même elle regarda avec un dédain stupide, et laissa se développer à peu près sans contrainte, cette licence des esprits qui devait bientôt éclater par l'hérésie la plus détestable de toutes, puisqu'elle renferme toutes les autres dans son sein; la politique descendit même à un tel degré de corruption, qu'au lieu de réunir ses forces pour éteindre l'hérésie, il lui arriva fréquemment de chercher à en faire son profit.

En déplorant les calamités que produisit l'impulsion qui, pendant un demi-siècle, entraîna au delà des Alpes les peuples de l'Occident, comme autrefois ceux du Nord, n'oublions pas cependant qu'à ces malheurs il y eut une compensation : les vainqueurs furent élevés à la civilisation des vaincus [1].

Les rois de France, ayant brisé le dernier anneau de la chaîne féodale, pouvaient marcher hors de leur pays à la tête de leur nation [2]. C'est ce qui fait que Charles VIII, aussitôt après son mariage, et lorsqu'il jouissait, au sein de ses États, dans la plénitude du pouvoir monarchique, d'une prospérité et d'une paix que rien ne semblait désormais menacer, se laissa emporter par un vain désir de gloire, et résolut de faire revivre les droits de la seconde maison d'Anjou sur le royaume de Naples ; droits que Louis XI s'était fait céder, en tant du moins que ces droits, invalides dès leur principe, pouvaient être transmissibles par testament. La conquête de Naples, que Charles VIII méditait, n'était, dans les rêves de son imagination, que le prélude d'une plus vaste entreprise qui devait le conduire jusqu'aux portes de Constantinople.

Impatient de partir, Charles VIII conclut avec le roi d'Angleterre, qui était venu assiéger Boulogne, le traité d'Étaples [3] (3 novembre 1492), et apaise, à force d'argent, la jalousie de cet

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 177.

[2] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 233.

[3] Du Tillet, *Recueil de traités*, etc.

avide voisin. Il désarme Ferdinand et Isabelle par la restitution du Roussillon et de la Cerdagne (janvier 1493), sans même exiger le remboursement de la somme prêtée par Louis XI. Avec Marguerite d'Autriche, qui était encore gardée en France, il rend à Maximilien l'Artois et la Franche-Comté, dot de cette princesse, en sorte que le traité de Senlis (23 mai 1493) met fin aux hostilités. A la tête d'une armée bien disciplinée et d'une magnifique artillerie, il aurait pu imposer la paix, qu'il achetait en sacrifiant trois des plus fortes barrières de la France : mais la perte de quelques provinces importait peu au conquérant futur du royaume de Naples et de l'empire d'Orient [1].

Quelques princes d'Italie, qui espéraient faire de Charles VIII un instrument utile à leurs petites ambitions particulières [2], se confédérèrent pour appuyer son invasion. Les Vénitiens comptaient s'agrandir à la faveur des troubles; le pape Alexandre VI songeait à procurer des établissements à sa famille; Louis Sforce, ayant formé le projet d'usurper le duché de Milan sur son neveu Galéas, qu'il méditait d'empoisonner, voulut donner assez d'affaires à Ferdinand Ier, roi de Naples, dont la petite-fille avait épousé Galéas, pour empêcher ce monarque de se venger de lui.

De tous les conseillers de Charles VIII, deux seulement l'avaient encouragé à tenter l'expédition de Naples, dont la conquête devait lui faciliter celle des pays usurpés par les infidèles : Étienne de Vesc, premier président de la chambre des comptes, et Guillaume Briçonnet, évêque de Saint-Malo, surintendant des finances, et depuis cardinal. Mais Briçonnet désavoua le conseil qu'il avait donné au roi, lorsqu'il vit que tout ce qu'il y avait d'hommes sages dans le royaume étaient d'un avis opposé. « Alors, dit Comines [3], le cœur lui faillit. » Il tâcha de faire perdre cette idée à Charles VIII; mais il n'était plus temps, et la première impression subsista dans l'esprit du monarque [4].

Le roi de Naples, frappé de terreur, mourut subitement (25 janvier 1494), et laissa à son fils, Alfonse II, un trône menacé. Ceux même qui avaient appelé les Français en Italie furent saisis d'étonnement et de frayeur, lorsqu'ils virent descendre du mont Genèvre (septembre) cette armée formidable qui, par la variété des costumes, des armes et des langues, semblait à elle seule l'in-

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 174.
[2] *Guicciard.*, l. 1.
[3] L. 7, c. 4.
[4] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 241.

vasion de toutes les nations de l'Europe : Français, Basques, Bretons, Suisses, Allemands, et jusqu'aux Écossais; et cette invincible gendarmerie, et ces pesants canons de bronze que les Français avaient rendus aussi mobiles que leurs armées [1]. Une guerre toute nouvelle commençait pour l'Italie. L'ancienne tactique, qui faisait succéder dans les batailles un escadron à un autre, était annulée d'avance par l'impétuosité française, par la froide fureur des Suisses. La guerre allait être terrible, inexorable. Le vainqueur ne comprendrait même pas la prière du vaincu ; et les soldats de Charles VIII, pleins de défiance contre un pays qu'ils ne connaissaient point, devaient massacrer régulièrement tous les prisonniers. Le jeune monarque parcourut l'Italie en vainqueur, ou plutôt comme un grand souverain qui visite une de ses provinces. Le 31 décembre, il parut devant Rome.

Alexandre VI, intimidé par sa présence [2], se retira dans le château Saint-Ange avec six cardinaux, dont l'un était César Borgia, son fils [3]. Les autres cardinaux s'attachèrent à Charles VIII, qu'ils pressèrent de provoquer la déposition d'un pape indigne d'occuper la chaire de S. Pierre [4]. Quoique jeune et d'un caractère très vif, le roi recula devant cette extrémité. Son respect pour ce qui concernait la religion, respect qui lui avait fait visiter tous les lieux célèbres par la dévotion des peuples, le disposa à traiter avec le pontife. « Et ne saurois dire s'il fit bien ou mal, dit Comines : je » crois qu'il fit mieux d'appointer, car le roi étoit jeune et mal » accompagné, pour conduire une si grande œuvre que de réfor- » mer l'Église. » Le résultat des négociations fut que César Borgia demeurerait auprès du roi pendant quatre mois au moins, que Charles VIII aurait un libre passage avec son armée sur les terres de l'État ecclésiastique et qu'on lui donnerait des places de sûreté, qu'il restituerait la ville de Rome, prêterait en personne l'obédience filiale au pape, et s'engagerait à le défendre contre ses ennemis (11 janvier 1495). Alexandre VI s'obligea, en outre, à couronner Charles VIII roi de Naples.

Le 16 janvier, le roi étant allé entendre la messe à Saint-Pierre et dîner au Vatican, le pape sortit du château Saint-Ange et se fit porter dans les jardins du palais. Il était en rochet, avec le camail et le bonnet d'écarlate, précédé de sa croix pontificale, mais sans

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 178.
[2] Paul Jove.
[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 242.
[4] Comines, l. 7, c. 12 ; André de La Vigne, dans le *Recueil de Godefr.*, p. 121.

autre cortége que ses serviteurs. Le roi s'avança vers lui, suivi d'un grand nombre de cardinaux et de seigneurs. A quelque distance, il fit deux génuflexions, et, lorsqu'il allait faire la troisième, le pape marcha à sa rencontre, l'empêcha de fléchir le genou, l'embrassa et l'obligea de se couvrir. La première chose que demanda Charles VIII fut la promotion de Guillaume Briçonnet au cardinalat. Alexandre VI répondit qu'il allait lui donner cette satisfaction sur-le-champ. Prenant le roi par la main, il le conduisit à la chambre papale. On y prépara le trône consistorial, où le pape monta, après avoir pris le camail et le bonnet blanc, avec une étole très riche. Le roi, placé dans le siége caméral du pape, était à la droite du trône, un peu en avant. Les places des cardinaux régnaient autour de la salle, en forme de cercle. Alexandre VI ne voulut point s'asseoir que Charles VIII ne fût assis. Puis il déclara qu'il souhaitait faire cardinal l'évêque de Saint-Malo, pour qui le roi très chrétien demandait cette grâce. Les cardinaux témoignèrent qu'ils le désiraient aussi. Alors on fit entrer le prélat, on le revêtit de la chape, et, après la cérémonie du baiser des pieds, de la main et de la bouche, le pape lui donna le chapeau rouge. Briçonnet remerciant le pontife de cet honneur, Alexandre lui dit qu'il devait plutôt adresser ses actions de grâces à Charles, et le nouveau cardinal alla aussitôt se jeter aux pieds du roi pour lui exprimer sa reconnaissance. Le consistoire ayant été congédié, Alexandre voulut reconduire Charles dans l'appartement royal; mais ce prince ne le permit pas. Du reste, le palais était gardé par des Écossais de la maison du roi, et, dans la ville, on exerçait la justice au nom de Charles VIII, qui fit punir de mort quelques séditieux.

Le lendemain, le roi devait rendre son obéissance filiale. On le prévint sur le baiser des pieds, sur la formule d'obédience, et sur la place qu'on lui destinait après le premier des cardinaux. Il se soumit aux deux premiers points, mais n'acquiesça pas au troisième, et déclara qu'en donnant au pape le témoignage de son obéissance il se tiendrait debout auprès du trône. Dès le matin, il alla entendre la messe à Saint-Pierre, et l'après-dîner il se rendit en grand cortége à la salle du consistoire. Il fit d'abord ses trois génuflexions devant le pape; il lui baisa les pieds, la main et la bouche; puis il laissa parler le premier président du parlement de Paris, qui dit, en mettant un genou en terre, que le roi venait rendre son obéissance filiale au souverain pontife, mais qu'il demandait auparavant trois grâces, notamment que tous les privilé-

ges accordés par le saint-siége aux rois et aux reines de France fussent confirmés, et que l'investiture du royaume de Naples lui fût donnée. Le pape répondit qu'il confirmait les priviléges actuellement en usage, et qu'il prendrait, sur le reste, l'avis des cardinaux. Alors le roi, sans changer de place ni de posture, dit : « Très saint père, je suis venu ici pour rendre respect et obéissance à Votre Sainteté, comme ont eu coutume de faire les rois » mes prédécesseurs; » paroles que développa le premier président. La harangue de ce magistrat étant terminée, le pape prit le roi par la main et le salua du titre de fils aîné de l'Église.

La cérémonie du jour suivant fut encore plus éclatante. Alexandre célébra la messe pontificalement dans l'église de Saint-Pierre, et le roi y assista. On lui demanda s'il voulait donner à laver au pape, et il dit qu'il le ferait volontiers si cette fonction convenait à un roi. Comme le pontife devait se laver les mains quatre fois durant cette messe solennelle, il fallut prendre les trois plus grands seigneurs de la suite de Charles VIII pour verser les trois premières fois : ce furent les comtes de Foix, de Montpensier et de Bresse, qui servirent le pape en cet ordre. Sur la fin de la messe, le roi, se tenant debout, donna aussi à laver au pontife. Après quoi eut lieu une distribution générale d'indulgences, à laquelle Charles VIII prit part comme le reste de l'assemblée [1].

Ces détails, minutieux au premier coup d'œil, ont une grande importance historique, en ce qu'ils établissent de quel respect le plus puissant monarque du monde était pénétré pour la papauté, cette suprême autorité dans l'ordre religieux, et cela nonobstant l'indignité personnelle d'Alexandre VI : belle leçon, donnée par Charles VIII aux futurs détracteurs de cette divine institution, qui, préoccupés des vices du pontife, prétendraient en rendre responsable le souverain pontificat, au lieu de réfléchir qu'il n'est rien qui prouve mieux l'origine céleste de ce pontificat souverain que la force qui l'a fait survivre, intact et glorieux, aux fautes de quelques-uns de ses dépositaires.

Charles VIII sortit de Rome, accompagné de César Borgia : mais ce cardinal s'échappa deux jours après, ce qui donna à Alexandre VI et aux Romains lieu de craindre que les Français ne voulussent se venger sur eux de cette mauvaise foi [2]. Mais Charles VIII n'interrompit pas le cours de ses conquêtes pour cet incident.

[1] Rain., an. 1495, n. 5.
[2] La Vigne, *Journ. de Charles VIII.*

A son approche, Alfonse II, roi de Naples, s'enfuit en Sicile, après avoir abdiqué en faveur de son fils Ferdinand II. Celui-ci, à son tour, abandonné par ses soldats, est réduit à s'embarquer à Naples, le 21 février 1495, pour Ischia, tandis que le lendemain Charles VIII, à la tête de l'armée française, fait son entrée dans la capitale délaissée. Les gens d'armes français, ne se fatiguant plus à porter d'armures, poursuivent cette conquête pacifique en habit du matin, sans autre peine que d'envoyer leurs fourriers devant eux pour marquer les logements. Bientôt les Turcs voient flotter les fleurs de lis à Otrante, et les Grecs achètent des armes [1].

D'un caractère doux et bienveillant, mais sans capacité pour les affaires, Charles VIII ne songea qu'au plaisir. Il n'assistait à aucun conseil, et sa prodigalité, qu'il prenait pour de la magnificence, eut bientôt mis le désordre dans l'administration. Les partisans de la maison d'Anjou, dépouillés depuis soixante ans, avaient cru vaincre avec lui : mais il se souciait fort peu des services qu'on avait pu rendre aux rois provençaux, et il n'exigea aucune restitution [2]. Il mécontenta toute la noblesse, en annonçant l'intention de restreindre les juridictions féodales, à l'exemple de celles de France. Il nomma des Français pour gouverneurs de toutes les forteresses, et décida ainsi plusieurs villes à relever les bannières d'Aragon. Au bout de trois mois, les Napolitains étaient las des Français : les Français étaient las de Naples; ils avaient oublié leurs projets sur l'Orient. La principale occupation de Charles VIII fut de donner, du 22 avril au 1er mai, le plus beau tournoi qu'eût encore vu l'Italie.

Jusqu'alors il avait différé de faire, dans la capitale de son nouveau royaume, une de ces entrées solennelles qui, selon le cérémonial de la cour de France, étaient une sorte de prise de possession manifeste [3]. Il avait attendu qu'Alexandre VI se décidât à le couronner. Enfin, il résolut de se passer de sacre et d'investiture. L'entrée eut lieu le 12 mai. Charles avait pris l'habit impérial, le manteau écarlate fourré d'hermine, la couronne fermée au front, le globe d'or (*orbis*) dans la main droite et le sceptre dans l'autre. Par ces insignes, il annonçait ses prétentions sur l'empire d'Orient, auquel André Paléologue, l'un des descendants de la maison impériale renversée par Mahomet II, lui avait cédé ses droits. Après

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 179.
[2] *Ibid.*
[3] *Hist. de France*, t. 9, p. 199.

cette cérémonie, il se hâta de repartir pour la France (20 mai), laissant la moitié de son armée, avec la vice-royauté de Naples, au comte de Montpensier, chef d'une branche cadette des Bourbons [1].

Cependant, les Vénitiens, le pape Alexandre VI, Louis Sforce, duc de Milan, épouvantés des progrès d'une puissance plus redoutable pour eux que les ennemis contre lesquels ils imploraient naguère son secours, avaient formé, pour maintenir l'indépendance italienne, une ligue nouvelle avec tous les princes jaloux ou rivaux de la France : Maximilien, alors empereur ; l'archiduc Philippe, son fils ; Ferdinand, roi d'Aragon ; Henri VII, roi d'Angleterre (31 mars). Charles VIII, qui était entré si facilement dans cette belle contrée, courut les plus grands dangers pour en sortir.

Il débouchait, à la tête de sept ou huit mille hommes seulement dans les plaines de Lombardie, à Fornoue (Fornovo), au-dessus de Parme, lorsqu'il rencontra (6 juillet), sur les bords du Taro, l'armée des confédérés, forte de trente-cinq mille combattants, et commandée par François de Gonzague, marquis de Mantoue. Quelques charges de cavalerie mirent en fuite ces ennemis si nombreux ; le combat ne dura qu'une heure, et le roi, ayant justifié toutes ses imprudences par une victoire, continua sa marche. Après son entrée en Piémont, les rangs ennemis s'épaissirent de nouveau autour de lui : mais ses négociateurs attirèrent en Italie, par la promesse du pillage, une armée suisse dont l'arrivée le délivra de tout danger. Sous l'influence de la terreur qu'elle inspirait, il signa (10 octobre) un traité de paix avec Louis Sforce [2], que son beau-frère Louis, duc d'Orléans, et seul descendant légitime des Visconti, par son aïeule Valentine, traitait d'usurpateur du duché de Milan. Enfin, il repassa les Alpes, et se retrouva, le 7 novembre 1495, à Lyon où il séjourna près de deux ans.

Le mois de novembre ne s'écoula pas, sans que le comte de Montpensier, attaqué par Ferdinand II et par les Espagnols de Gonsalve de Cordoue, auxiliaires du prince détrôné, ne rendît par capitulation les châteaux de Naples. Le vice-roi essaya ensuite de disputer à la maison d'Aragon la possession de la Pouille ; mais il fut réduit à promettre l'année suivante (20 juillet 1496) d'évacuer tout le royaume.

Cette conquête, sans résultat durable, n'en fait pas moins

[1] Comines, l. 8, c. 1.

[2] *Recueil de traités*, par Léonard, t. 1.

époque dans l'histoire de la politique européenne. En voyant l'armée de Charles VIII s'aventurer à une si grande distance de ses foyers et bouleverser dix peuples divers avant d'atteindre son but, on pressentit les forces gigantesques que les grands empires déploieraient dans leurs luttes futures [1]. Pendant le moyen-âge, l'action de chacun d'eux avait été renfermée dans ses propres frontières : les rois avaient combattu contre leurs vassaux, ou bien ceux-ci s'étaient fait la guerre les uns aux autres. La longue rivalité de la France et de l'Angleterre n'avait elle-même été entretenue que par les grands fiefs que le monarque anglais possédait en France. Avec l'expédition lointaine de Charles VIII, une autre ère commença pour la politique. L'Europe apprit à se regarder comme ne formant qu'un seul corps, intéressé à maintenir l'équilibre entre ses membres, et à empêcher, par un effort commun, la prépondérance d'un seul. L'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre se crurent en danger par suite de la révolution de Naples. Des alliances nouvelles unirent les uns aux autres les souverains les plus éloignés, et associèrent, sous les mêmes drapeaux, les soldats des extrémités de l'Europe.

Au commencement de 1496, Charles VIII annonça l'intention de rentrer en Italie et de venger l'honneur des armes françaises. L'exécution de ce projet nécessita des impositions extraordinaires, et Paris, entre autres, fut taxé à cent mille écus. Sans refuser absolument de payer cette taxe, les officiers municipaux demandèrent que du moins la répartition en fût faite sans aucune distinction sur tous les citoyens, et ils supplièrent le parlement d'envoyer des députés à leur assemblée pour s'entendre avec eux à ce sujet. La cour de justice, tout aussi mal disposée que l'Hôtel-de-Ville, mais placée dans une position qui lui commandait plus de mesure et de prudence dans ses démarches [2], répondit qu'elle n'enverrait personne, mais proposa seulement d'aider de ses conseils le corps municipal, s'il jugeait à propos de la consulter. La ville, s'autorisant de cette réponse, n'offrit au roi que cinquante mille livres, qui ne furent point acceptées. Toutefois Charles VIII, à qui il répugnait d'employer la violence pour se faire obéir, poussa la condescendance jusqu'à envoyer au parlement un message porté par plusieurs seigneurs, lesquels déclarèrent aux chambres assemblées que l'intention du roi était que, pour cette fois seulement et sans

[1] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 184.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 900.

tirer à conséquence, les membres du parlement contribuassent avec les autres citoyens. La Vacquerie, premier président, après avoir pris les voix, répondit aux commissaires « que le royaume » était épuisé par tant d'impositions qui se succédaient tous les » ans; qu'on ne lisait qu'avec douleur, dans les archives des cours » souveraines, l'excès de misère où le peuple était réduit; — *que » dure chose étoit de présent rendre les bonnes villes franches, les » grands personnages et cours souveraines du royaume, contri- » buables à si grands, merveilleux et insupportables emprunts: » laquelle chose, en brief temps, pouvoit être cause de grandes » désolations.* » Faisant alors un pas de plus dans la route que sa compagnie venait de s'ouvrir, il pria les commissaires d'exposer au roi la pauvreté de ses sujets, et de lui annoncer, de la part du parlement, une députation et des *remontrances*. Charles VIII n'insista pas; mais il conçut de cette résistance un ressentiment si vif et si profond, qu'ayant fait, peu de temps après, un voyage à Saint-Denis pour en visiter les tombeaux, il refusa d'entrer à Paris où l'on s'apprêtait à le recevoir avec la plus grande magnificence, et prit subitement la route d'Amboise. Il avait même le projet de pousser plus loin la vengeance, surtout contre le parlement. Son dessein était d'établir un nouveau parlement à Poitiers, et de lui donner pour ressort les provinces de Poitou, de Touraine, d'Anjou, du Maine, de la Marche, d'Aunis et d'Angoumois. Mais d'autres soins lui firent oublier son ressentiment.

Comme préliminaire de la nouvelle expédition d'Italie, Charles VIII chargea le duc d'Orléans de s'emparer de la ville de Gênes. Mais ce prince, qui voyait la santé du roi chancelante, et que la mort du dauphin (1497) rendait de nouveau l'héritier présomptif de la couronne [1], crut ne devoir pas s'éloigner.

Charles VIII lui-même n'avait pas grande envie de quitter une cour, dont la reine Anne de Bretagne avait fait un séjour trop attrayant pour ses mœurs faciles. Cette princesse, qui jouissait en propre des revenus de son duché, donna le premier exemple de ces cours nombreuses, en appelant auprès d'elle des demoiselles de haut rang qu'elle élevait et qui l'accompagnaient partout: établissement conservé après la mort de la reine Anne, et qui suggéra plus tard à François Ier la pensée d'attirer aussi à la cour les dames

1 Saint-Gelais, dans son *Hist.*, p. 98, fait remarquer que le titre de l'héritier présomptif de la couronne était alors celui de *Monseigneur*, sans addition aucune. « Par le » décès de monseigneur le dauphin, dit-il, monseigneur le duc d'Orléans revint à son » premier titre d'être appelé *Monseigneur*. »

les plus distinguées par leur naissance, leur esprit et leur beauté. C'était un moyen infaillible d'y faire venir, par l'attrait du plaisir, tout ce qu'il y avait en France d'hommes ambitieux, et de subordonner ainsi, au profit de la royauté, les intérêts de leur ambition à celui d'une passion moins noble dans son motif et moins excusable dans ses écarts. Dès lors, la vie de cour devint une suite de bals, de fêtes, de voyages, qui se succédèrent sans interruption; le luxe, instrument de la corruption, y fit des progrès effrayants; et le tresor public, aliment de ce luxe corrupteur, en fut épuisé.

Le roi se trouvant enchaîné à la cour, le temps se passa en négociations infructueuses, et en projets avortés aussitôt que conçus. Irrité contre Alexandre VI, qui avait formé la ligue si funeste aux affaires de Naples, Charles VIII consulta notamment la Faculté de théologie de Paris sur la question de savoir : 1° si le pape était obligé d'assembler le concile général au bout de dix ans, et alors surtout, à cause des désordres qu'il y avait dans l'Église; 2° si, le pape étant sommé de le réunir et négligeant de le faire, les princes chrétiens pouvaient prendre l'initiative à cet égard; 3° si, les princes ne voulant pas se mêler de cette convocation, le roi pouvait la faire de son propre mouvement et procurer la célébration du concile, afin de pourvoir aux besoins de l'Église. Questions vraiment schismatiques, auxquelles la Faculté de théologie donna néanmoins une solution affirmative, par un acte du 11 janvier 1498.

Depuis quelque temps, Charles VIII avait pris la résolution de réformer ses mœurs et de consacrer à l'administration intérieure de son royaume un temps et des moyens qu'il avait d'abord si imprudemment dissipés. L'incontinence était le vice qu'il avait le plus à se reprocher, bien qu'elle n'eût jamais été poussée jusqu'à éteindre ou même altérer en lui les sentiments de piété dont il fut animé toute sa vie. Ces sentiments s'étaient manifestés d'une manière bien touchante, et avec des témoignages particuliers de respect envers la Sainte-Vierge dans le cours de son expédition d'Italie. La petite ville de Toscanelle ayant été forcée, un guerrier peu scrupuleux, qui venait de se saisir d'une jeune fille remarquablement belle, en fit au roi un honteux hommage [1]. Charles VIII fut frappé de tant de beauté. Mais, dans l'appartement où la captive venait d'être conduite, se trouvait une image de Marie tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, et, la jeune fille ayant conjuré le roi, par cette Mère de toute pureté, de ne point attenter à son

[1] Arnold. Feron., in *Car. VIII*, et Godefr., p. 300.

honneur, il réprima l'ardeur de sa passion et versa même des larmes sur le malheur de celle qui l'implorait d'une manière si tendre. Il lui demanda quelle était sa condition et sa fortune. Instruit que, parmi les captifs, se trouvait son fiancé, il voulut qu'on le mît en liberté, ainsi que tous les parents de la jeune fille, à qui il donna en outre une dot de cinq cents écus d'or. Nul doute que les désirs de réforme dont nous avons parlé ne fussent la récompense de cette bonne œuvre.

La mort de ses enfants, la défaite de ses troupes en Italie, l'altération de sa santé, et une sorte de pressentiment de sa dernière heure, le confirmèrent dans la pensée de remédier aux abus. Il voulait diminuer les impôts, faire administrer exactement la justice, procurer le bon ordre des Églises, la régularité des ecclésiastiques, l'observation des canons [1]. Dans la semaine où il mourut, il se confessa deux fois.

Il était alors au château d'Amboise, surveillant de grands travaux d'embellissement que la conquête des arts italiens, seul fruit de son expédition, lui permettait d'entreprendre. Le 7 avril 1498, il voulut aller voir jouer à la paume dans les fossés du château. Il invita la reine à l'accompagner, et, comme ils entraient l'un et l'autre dans une galerie à demi ruinée d'où l'on découvrait le jeu de paume, le roi, quoique fort petit de taille, se heurta le front, en franchissant la porte. On crut d'abord que cet accident n'aurait point de suites. Il alla voir les joueurs, et s'entretint avec l'évêque d'Angers, son confesseur, à qui il dit qu'il espérait ne commettre désormais ni péché mortel, ni péché même véniel, s'il pouvait. A peine eut-il prononcé cette parole édifiante, qu'il tomba évanoui. Depuis deux heures après-midi jusqu'à onze heures du soir qu'il mourut, on n'osa le transporter hors de ce lieu incommode. Le prince qui avait rêvé l'empire de Constantinople, par une juste expiation de ses projets ambitieux, demeura gisant sur une pauvre paillasse. De temps en temps il donnait quelques signes de connaissance, « se » recommandant, dit Comines, à Dieu, à la glorieuse Vierge » Marie, à monseigneur S. Claude et à monseigneur S. Blaise. Et » ainsi départit de ce monde si puissant et si grand roi, en ce misé» rable lieu, qui tant avoit de belles maisons... et il ne sçut à ce » besoin finer d'une pauvre chambre. » Charles VIII était âgé de moins de vingt-huit ans.

Ce prince, dit encore Comines, « ne fut jamais que petit homme

1 Comin., l. 8, c. 18.

» de corps, et peu entendu; mais il étoit si bon, qu'il n'est point » possible de voir meilleure créature. » Deux de ses officiers, ne pouvant survivre à la perte de leur excellent maître, moururent de douleur. La reine Anne demeura trois jours sans manger, couchée par terre, et ne voulant recevoir aucune consolation. Le cardinal Briçonnet, qui fut chargé de lui en offrir, était presque aussi affligé qu'elle, et il pria l'évêque de Condom de le suppléer dans ce triste ministère. Anne porta le deuil en noir. Le Feron, dans sa Continuation de Paul-Émile, dit qu'elle changea en cela la coutume, qui était que les reines veuves le portassent en blanc; ce qui leur faisait donner à toutes le nom de *Reines Blanches* [1].

Cependant, Pierre d'Urfé, grand écuyer de France, ordonna tout pour la pompe funèbre, qui fut d'une magnificence extraordinaire. Raimond Peraud, cardinal de Gurck, fit le premier service à Amboise. On s'avança ensuite vers Paris, et la marche dura vingt-un jours. Le cortége, composé de plus de sept mille personnes, s'accrut considérablement quand on fut arrivé au terme. L'Université seule députa à Notre-Dame-des-Champs, où le corps avait été déposé, cinq mille de ses gradués: elle ne voulut pas envoyer tous ses étudiants, qui montaient à vingt-cinq mille, de peur que cette multitude ne causât de la confusion. Toutes les autres compagnies se rendirent au même lieu, d'où l'on se dirigea vers la cathédrale. L'Université, avec ses cinq mille suppôts, occupait tout le côté gauche; les communautés religieuses, les paroisses, les chapitres et les prélats tenaient la droite; le milieu était rempli par la magistrature et par les officiers de la maison du roi. Le corps fut porté par seize gentilshommes, le dais par le prévôt des marchands et les échevins, et le poele par quatre présidents du parlement. Le service fut célébré à Notre-Dame, et le lendemain (1er mai) on acheva les obsèques à Saint-Denis, où le cardinal Philippe de Luxembourg célébra la messe, et l'évêque d'Angers, confesseur du feu roi, fit l'oraison funèbre. Toute la dépense de ce magnifique convoi était faite par le successeur de Charles VIII, qui inaugurait son règne par un acte de libéralité et de piété [2].

Avec Charles VIII finit la ligne directe des Valois, et la couronne fut transférée à la branche collatérale de Valois-Orléans, issue du second fils de Charles-le-Sage, de ce Louis Ier, duc d'Orléans, par

[1] Daniel, *Abreg. de l'hist. de France*, t. 5, p. 580.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 263.

qui le sang italien commença à couler dans les veines de nos monarques et à leur communiquer le goût des arts : race légère et romanesque, mais élégante, brave, intelligente, et qui mêla la civilisation à la chevalerie [1].

LOUIS XII, DIT LE PÈRE DU PEUPLE.

Le respect pour les droits de l'hérédité s'était tellement affermi avec le cours des siècles, et l'habitude de l'obéissance était si universelle, que le duc d'Orléans, cousin au septième degré et en même temps beau-frère de Charles VIII, fut reconnu roi sans aucun obstacle. La nuit même de la mort de son prédécesseur, on lui expédia plusieurs messages d'Amboise à Blois où il se trouvait. Il accourut, et prit le nom de Louis XII.

Ses qualités personnelles et les circonstances contribuèrent également à consolider son pouvoir. Ses qualités avaient été d'abord balancées par beaucoup de défauts ; mais il s'était amendé à mesure que le feu de la jeunesse, se ralentissant, lui avait permis d'écouter la raison et la religion, dont il eut toujours un grand fonds [2]. De sa captivité, après la bataille de St-Aubin, où il avait été pris les armes à la main contre son roi, dataient le commencement de sa conversion et la vie régulière qu'il continua sur le trône, où ses vertus, épurées de la plupart de ses défauts, parurent dans tout leur éclat. Sa magnanimité prévint toute chance de troubles. Comme on l'exhortait à se venger de ses ennemis, principalement de Louis de La Trémoille qui l'avait fait prisonnier à St-Aubin : « Un roi de France, répondit-il, ne venge point les querelles d'un » duc Orléans [3] ; » parole vraiment digne d'un grand roi. En voici une autre digne du roi très chrétien. Ayant remarqué sur la liste des officiers de Charles VIII les noms de deux d'entre eux qui l'avaient desservi auprès de ce prince, il les marqua d'une croix [4]. Les deux intéressés, à cette nouvelle, se crurent perdus et ne doutèrent point que ce ne fût pour eux le signe d'une mort prochaine. Déjà ils songeaient à s'expatrier, lorsque Louis XII les fit appeler et leur dit qu'il avait marqué ainsi leurs noms pour se souvenir de celui qui avait pardonné à ses ennemis en mourant pour eux sur la croix.

1 Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 235.
2 Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 6, p. 1.
3 Arnold. Feron., *in Lud. XII.*
4 Spond., 1498, n. 11, *ex cod.*

Les circonstances favorisèrent un prince que recommandait une conduite si noble.

La nouvelle féodalité avait perdu sa puissance par suite de l'extinction de la plupart des branches de la famille royale. La branche d'Alençon, issue d'un frère de Philippe VI, était représentée par un enfant de neuf ans; celle d'Angoulême, issue d'un oncle paternel de Louis XII, par un enfant de cinq ans; celle de Montpensier, issue d'un oncle du duc de Bourbon, par un enfant de neuf ans. Ce duc de Bourbon, naguère sire de Beaujeu, n'avait qu'une fille. Enfin, un comte de Vendôme, d'une branche tout-à-fait cadette des Bourbons, n'avait que neuf ans. Ainsi, par une singulière coïncidence, presque tous les princes du sang étaient enfants et ne pouvaient donner de l'inquiétude au nouveau roi [1]. Ce prince, pour s'attacher le duc et la duchesse de Bourbon, leur accorda une faveur que la saine politique semblait réprouver [2]. Louis XI, en mariant sa fille Anne au sire de Beaujeu, avait stipulé que, si ce seigneur héritait de toutes les possessions de la maison de Bourbon, ce qui arriva, ses domaines retourneraient à la couronne dans le cas où il décéderait sans héritiers mâles. Le duc, n'ayant qu'une fille nommée Suzanne, la dernière grande seigneurie de l'intérieur de la France allait donc bientôt disparaître dans l'unité monarchique. Mais Louis XII, annulant, par lettres-patentes du 12 mai 1498, les dispositions qui écartaient Suzanne de l'héritage paternel, sacrifia ce beau résultat de la politique nationale de Louis XI. Le parlement de Paris, qui commençait à ne plus regarder comme une simple formalité l'enregistrement qu'on requérait de lui pour les ordonnances et lettres royaux, fit beaucoup de difficultés dans cette circonstance, où le roi avait en effet abandonné les intérêts de la couronne.

Louis XII fut sacré à Reims (27 mai) par le cardinal Guillaume Briçonnet, qui en était archevêque [3]. Ce prélat, voulant ajouter à la solennité de cette fête, avait demandé au saint-siége une indulgence plénière pour tous ceux qui y assisteraient [4]. Il paraît qu'après le couronnement fait à Reims, le roi vint recevoir à Saint-Denis une autre couronne destinée à cet usage, cérémonie dont on trouve d'autres exemples dans notre Histoire [5]. Le peuple que Louis XII

[1] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 188.
[2] *Hist. de France*, t. 9, p. 223.
[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 264.
[4] Marlot, t. 2, p. 763.
[5] D. Félib., *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 371.

avait soulagé en diminuant les tailles de deux cent mille livres, le reçut joyeusement à son entrée solennelle dans Paris (2 juillet).

Le désir d'améliorations et de réformes qui animait Louis XII était soutenu et secondé par le célèbre George d'Amboise, dont nous avons déjà parlé. La fortune de ce prélat suivit constamment celle de son maître, ou plutôt de son ami. Élu en 1493 archevêque de Rouen, c'est sur lui que Louis, quand il obtint le gouvernement de Normandie, se déchargea du détail de l'administration, et d'Amboise fit dans cette province l'heureux essai de ses talents politiques[1]. Plus tard, il reçut l'ordre d'accompagner Louis en Italie, où ce prince voulut faire valoir ses droits héréditaires sur le duché de Milan, pendant que Charles VIII volait à Naples. Il lui donna le conseil de surprendre Novarre[2], place située au cœur de la Lombardie, à dix lieues de Milan, mais qu'il fallut évacuer, au retour de Charles VIII, lorsque l'intérêt particulier dut céder à l'intérêt de l'État qui commandait de traiter avec Louis Sforce. Louis ayant vécu depuis dans une sorte d'exil à Blois, pour avoir refusé de se charger d'une nouvelle expédition au delà des Alpes, d'Amboise participa à sa disgrace. Il fut même question, dans le conseil de Charles VIII, d'ôter au prince le gouvernement de Normandie, et de reléguer l'archevêque de Rouen dans le comté d'Asti. Mais la Providence termina les épreuves du maître et du ministre, en plaçant l'un sur le trône et en élevant l'autre à la plus haute faveur dont un sujet puisse jouir[3]. Dépositaire de la confiance de Louis XII, d'Amboise donna dès lors le mouvement à tout : il gouverna l'État sans concurrents, et presque sans ennemis[4]. On a voulu le comparer à Briçonnet, ministre de Charles VIII; mais Briçonnet, puissant sur l'esprit de son maître, ne l'était pas seul, comme le fut d'Amboise. On soupçonna le premier d'être intéressé: la conduite du second fut toujours noble et généreuse; depuis sa promotion à l'archevêché de Rouen, il ne posséda point d'autre bénéfice, et consacra les revenus de celui-ci à fonder des établissements célèbres; il fut libéral et magnifique, jaloux uniquement de la gloire de son maître. Pour le génie, il semble que Briçonnet, parvenu aux honneurs par une route assez sûre, se borna à une politique unie, à des vues ordinaires, à une science de cour qui soutint son crédit. Il y eut plus d'étendue de connaissances

[1] *Hist. des archiv. de Rouen*, p. 575.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 251.
[3] *Ibid.*, p. 263.
[4] *Ibid.*, p. 252.

dans Georges d'Amboise, plus d'élévation de sentiments. Il se trompa dans la politique extérieure, et l'on vit des guerres, des malheurs mêmes sous son ministère; mais il y eut une large compensation dans la politique intérieure, et le peuple vécut heureux, les impôts furent légers, le roi posséda toujours le cœur de ses sujets. En un mot, Briçonnet fut un courtisan accompli, et d'Amboise un plus grand ministre. On parle peu du premier : le second vit dans la mémoire des hommes; car c'est à l'influence de ses conseils que Louis XII dut le goût de l'ordre et de l'économie, qualités peut-être les plus essentielles dans un roi; c'est en développant les dispositions bienveillantes de ce monarque et son noble désir d'être aimé des Français, qu'il lui fit mériter, dans un règne de dix-sept ans, le surnom glorieux de *Père du peuple.*

Ici le mot *peuple* a une grande valeur et annonce une révolution [1]. Ce n'est point un mot banal appliqué à une foule depuis long-temps gouvernée par un maître; c'est un mot nouvellement introduit dans la langue pour désigner une jeune nation affranchie, formée des débris des serfs et des corvéables de la féodalité. Elle ouvrait les temps modernes, cette nation ; elle avait la force et l'éclat qu'elle eut dans sa première métamorphose, lorsque les Franks, transformés en Français, entrèrent dans les siècles du moyen-âge.

L'unité de la nation était subordonnée en partie à l'union de la Bretagne avec le reste de la France, union regardée comme le plus grand bienfait du règne de Charles VIII. Aussitôt après la mort du roi, sa veuve était repartie pour cette province, y avait rendu des ordonnances, frappé des monnaies et réuni les États [2]. Agée alors de vingt-un ans, elle donnait lieu de craindre que, par un nouveau mariage, elle ne livrât la Bretagne à quelque ennemi de la monarchie. Aussi la première pensée de Louis XII et de George d'Amboise fut-elle de rattacher de nouveau la Bretagne à la France, en mariant la veuve du feu roi à son successeur.

Cette alliance, Louis l'avait ambitionnée au temps de sa rébellion contre Charles VIII, et ce projet, si offensant pour le prince dont il avait épousé la sœur, avait motivé un surcroît de rigueur durant sa captivité de Bourges. Devenu roi, il n'avait plus de maître à craindre; mais il se trouvait toujours lié à Jeanne de France, généreuse princesse dont les supplications lui avaient rendu la li-

1 Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 235.

2 D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, l. 12, c. 465.

berté. Ce devait être un scandale pour les peuples, que de rompre une alliance formée depuis vingt-cinq ans, et il y avait une sorte d'inhumanité à récompenser si mal tant d'affection et de vertus [1]. Le conseil du roi n'en conclut pas moins à faire déclarer nul le mariage de Louis et de Jeanne. Sur la requête de Louis (juillet), Alexandre VI nomma des commissaires pour examiner, sur les lieux, la vérité des faits et pour prononcer ensuite sur le fond de cette importante question. A peine le procès était-il commencé (10 août), qu'Anne de Bretagne accéda aux vœux du nouveau roi : seulement, jalouse de ses droits comme souveraine indépendante, elle réserva à la Bretagne tous ses priviléges par un traité du 19 août 1498, et chercha même à lui conserver la chance d'être séparée de nouveau de la monarchie.

Louis XII protesta devant les commissaires qu'il n'avait pas l'intention de mortifier Jeanne, ni de nuire à sa réputation; il s'appuya ensuite, pour faire reconnaître la nullité de son mariage, sur quatre raisons : la parenté au quatrième degré; l'affinité spirituelle; le défaut de liberté et de consentement de sa part; l'infirmité corporelle de la princesse [2]. Le 17 décembre, les juges déclarèrent que le mariage avait été nul et de nul effet; que le roi était libre de se pourvoir ailleurs ; et que, par l'autorité apostolique, ils lui en donnaient la permission, autant qu'il était nécessaire [3]. Épreuve sensible, mais qui eut, par rapport à Jeanne, toutes les qualités de ces croix précieuses dont Dieu favorise ceux qu'il aime [4]. Une fille, une sœur, une femme de roi se trouve, après vingt-cinq ans, inquiétée sur son alliance avec un époux, qu'après tout elle honorait lorsqu'il n'était pas encore sur le trône. Elle est exposée à subir des interrogatoires, à entendre des dépositions de témoins, à entrer dans des discussions pénibles, à recevoir de ce même époux de vingt-cinq ans la preuve authentique de l'aversion qu'il avait toujours eue pour elle. Ensuite, elle est dégradée de ce rang d'épouse et de reine, pour céder le trône et le cœur du roi à une rivale aimée depuis long-temps. En vérité, tout cela forme une espèce de phénomène en matière d'humiliation. Cependant Jeanne reçut ce coup comme une faveur du ciel, qui la séparait du monde pour lui laisser la liberté de se sanctifier dans la solitude. Louis XII la traita beaucoup mieux, pour les avantages

[1] *Hist. de l'Égl gall.*, t. 21, p. 265.
[2] *Ibid.*, p. 268.
[3] *Ibid.*, p. 291.
[4] *Ibid.*, p. 292.

temporels, qu'il n'avait fait jusqu'alors : il lui donna l'usufruit du duché de Berri, avec Pontoise et d'autres terres, produisant trente mille livres de rente. Elle fixa son séjour à Bourges, qu'elle édifia par la pratique des plus admirables vertus, y fonda bientôt après l'ordre des religieuses Annonciades [1], et y mourut, pleine de mérites, le 4 février 1504 ou 1505 [2]. Le culte que l'Église a permis de rendre à cette sainte princesse autorise à l'invoquer comme l'une des protectrices les plus puissantes du peuple dont elle a occupé le trône.

Le 7 janvier 1499, Louis XII épousa Anne de Bretagne, toujours digne de la couronne par ses belles qualités, mais toujours d'une destinée singulière dans ses mariages : car, pour épouser Charles VIII, il avait fallu qu'elle rompît l'engagement qu'elle avait contracté avec Maximilien, et, pour épouser Louis XII, il fallut que ce prince se séparât de celle qui passait pour sa femme depuis vingt-cinq ans [3]. La conséquence de cette alliance fut que Louis XII succéda à toute la puissance de Charles VIII, et que le grand fief qu'Anne de Bretagne avait apporté pour dot à la couronne y demeura réuni. La monarchie féodale, commencée par le démembrement successif des provinces du royaume, finit par la réunion successive de ces provinces au royaume, comme les fleuves sortis de la mer retournent à la mer [4].

Dès le 11 septembre précédent, George d'Amboise, premier ministre de Louis XII, avait été créé cardinal [5]. Le nouveau cardinal se servit de son crédit auprès du roi pour obtenir (1499) que le tribunal supérieur de la Normandie, qu'on appelait l'Échiquier, et qui ne se tenait auparavant que deux fois l'année, fût sédentaire et perpétuel, comme les parlements du royaume, dont il porta même le nom sous le règne suivant. Le parlement de Provence fut aussi établi en permanence à Aix : ce qui facilita la bonne et prompte administration de la justice, première dette des rois envers leurs peuples.

Louis XII avait cette dette sacrée tellement à cœur que, dans une assemblée composée des magistrats les plus intègres et les plus éclairés du royaume, convoquée à Paris, il fit élaborer des réglements sur presque toutes les parties de l'administration,

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 322.
[2] *Ibid.*, p. 340.
[3] *Ibid.*, p. 295.
[4] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 236.
[5] Rain., an. 1498, n. 5; *Hist. de l'Égl. gall.* t. 21, p. 296.

sur le grand conseil, dont la forme fut changée, sur la discipline des cours judiciaires, sur celle des troupes, sur les monnaies, etc. L'ordonnance publiée à Blois au mois de mars, en cent soixante-deux articles, eut pour objet le *fait de la justice* [1]. Elle défendit aux juges et commissaires de *prendre dépens ni aucune chose des parties*. Afin d'obvier à l'ignorance des juges en matière de lois, le Recueil des ordonnances royales devait être distribué à chaque chambre des cours de parlement et aux auditoires des baillis et sénéchaux, comme règle de jurisprudence ; et les présidents au parlement devaient s'assembler une fois tous les mois pour réprimer les infractions commises par les magistrats contre ces ordonnances. Les procureurs du roi n'eurent plus le pouvoir de lancer d'ajournement sans mandat d'un juge. Les notaires durent désormais faire constater par deux témoins l'identité des personnes qui requéraient leur ministère. Les procureurs, qui s'étaient multipliés à l'infini et *rongeaient la substance du pauvre peuple*, furent réduits au nombre nécessaire. C'était beaucoup que ce commencement de réforme.

Et pourtant les ordonnances célèbres qui ont rendu le nom de Louis XII si cher à la nation n'excitèrent pas une satisfaction générale. Les classes supérieures de l'État, la noblesse, la magistrature, l'armée, s'étaient soumises sans murmures aux utiles réformes ordonnées par le roi. Alors que le plus bel ordre commençait à s'établir dans toutes les parties de l'administration, un corps nombreux, déjà trop célèbre dans cette Histoire par son orgueil et par son esprit d'indépendance factieuse, se montra mécontent de ce qu'on extirpait des abus.

Dans la foule des réglements qui organisaient les réformes, certains attaquaient de vieux priviléges de l'Université de Paris, utilement établis sans doute dans l'origine, mais devenus abusifs par l'extension qu'on leur avait donnée [2]. Ainsi nos rois, ayant eu, dans tous les temps, le plus vif désir de faire fleurir les lettres en France, avaient accordé une foule de priviléges à ceux qui venaient étudier à Paris, entre autres celui d'avoir leurs causes évoquées au Châtelet, et de pouvoir décliner toute autre juridiction : en cela ils considéraient la situation particulière des étudiants, qui, forcés de s'expatrier pour résider dans la capitale, auraient été sans cesse exposés à se voir dépouillés de leurs biens, ou à inter-

[1] *Hist. de France*, t. 9, p. 229.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 903.

rompre leurs études pour se transporter dans des lieux éloignés. Mais on avait fait la faute d'étendre ce privilége à toute la durée de la vie, au lieu de le restreindre au cours des études, et il en résultait que non-seulement ceux qui avaient étudié dans l'Université en abusaient, mais encore que beaucoup de gens, désirant jouir d'une exemption si favorable, trouvaient le moyen de se faire inscrire sur les registres de cette compagnie, même sans avoir jamais fait d'études. Outre ce premier privilége, les membres de l'Université avaient obtenu des papes la permission de procéder dans les affaires qui les concernaient personnellement, par la voie de l'interdit et de l'excommunication; et, par une contradiction étrange, ils prétendaient conserver ce droit, alors qu'ils se montraient les plus grands ennemis de l'autorité des papes. C'étaient ces abus, de nature à scandaliser le peuple et à troubler l'ordre judiciaire, que l'édit du roi attaquait. Ils étaient si notoires et si généralement répandus, que les États tenus à Tours sous le règne précédent en avaient déjà demandé la suppression. L'Université, qui aurait dû prévenir, par un désistement généreux ou du moins politique, une réforme que l'autorité ne pouvait tarder long-temps à faire, n'eut pas plus tôt connaissance de l'édit qui détruisait ces prérogatives, dont le maintien était désormais impossible, qu'elle se crut attaquée jusque dans son existence, jeta les hauts cris, et conclut, comme dans les temps de sa plus grande influence, à fermer ses écoles et à interdire la prédication dans toutes les chaires de Paris, jusqu'à ce qu'elle eût obtenu une réparation entière de cette prétendue violation de ses droits.

Jamais peut-être cette compagnie ne s'était montrée animée d'une plus grande fureur; et l'esprit de vertige fut porté à un tel point que les prédicateurs chargés de notifier au peuple cette résolution se répandirent contre le gouvernement en invectives violentes, dans lesquelles la personne sacrée du roi ne fut pas même épargnée. Ces prédications séditieuses produisirent peu d'effet sur les Parisiens, et il n'y avait pas lieu de craindre qu'ils prissent parti dans une querelle qui leur était étrangère. Toutefois, Louis XII, qui dans d'autres temps avait voulu faire de l'Université un instrument de sédition, savait mieux que personne ce qu'il y avait à redouter de cette multitude d'étudiants qu'elle renfermait dans son sein, multitude aveugle, indisciplinée, composée en grande partie d'étrangers ou d'hommes qui n'avaient rien à perdre, et dont le premier mouvement pouvait causer des malheurs irréparables.

Déjà Paris était inondé de libelles, dans lesquels les principaux ministres du roi, et surtout le chancelier Gui de Rochefort, étaient déchirés sans aucun ménagement; aux murmures avaient succédé les menaces; le bruit se répandit même qu'animés par leurs maîtres les écoliers venaient de prendre les armes, et se portaient contre le parlement. Ce bruit était faux; mais il pouvait se réaliser, et à moins qu'on ne comprimât ces commencements de révolte par une terreur salutaire, il était à craindre que la guerre civile ne s'allumât dans Paris. Louis XII en avait les moyens, et il sut les mettre en usage. Tandis que le prévôt de Paris et le chevalier du guet disposaient, par son ordre, des corps de garde dans tous les quartiers, et surtout dans les places publiques, où ils dissipaient à l'instant les moindres rassemblements, ce prince, quittant Corbeil, où il faisait alors sa résidence, s'avança vers la capitale à la tête de ses gardes. Cette démonstration suffit pour abattre la fierté des mutins. Avant même qu'il fût entré dans la ville, l'Université arrêta d'envoyer des députés, pour essayer de fléchir sa colère. Leur harangue fut humble et soumise, et le cardinal d'Amboise, répondant au nom du roi, leur fit entendre très durement que c'était à sa seule clémence qu'ils devaient de ne pas éprouver le juste châtiment qu'ils avaient mérité. Louis XII ajouta lui-même au discours de son ministre quelques paroles sévères et même menaçantes. Suivant de près ces députés, qu'il renvoya aussitôt, il entra dans Paris, traversa le quartier de l'Université, précédé des archers de sa garde et de deux cents gentilshommes de sa maison, armés de toutes pièces, la lance en arrêt. Dans cet appareil formidable, il se rendit au parlement, où il ordonna une seconde fois la publication de l'édit. Mais déjà tout était rentré dans l'ordre, les classes avaient été rouvertes, les maîtres recommençaient leurs leçons, et l'exil du chef le plus ardent de ce mouvement séditieux fut la seule vengeance que le roi crut devoir en tirer : encore ne tarda-t-il pas à le rappeler.

Ces soins vigilants, ce mélange de douceur et de fermeté, semblaient annoncer à la France une longue suite de prospérités : mais les préjugés du siècle ne permirent pas à l'excellent roi de s'occuper uniquement d'un peuple qui lui était si cher. Louis XII succédait aux droits de Charles VIII sur le royaume de Naples; il avait sur le duché de Milan des droits particuliers qui lui semblaient encore plus incontestables; et l'honneur chevaleresque, alors principal mobile de toutes les actions, lui enjoignait d'utiliser les moyens que le ciel lui avait donnés pour réaliser des conquêtes qu'il jugeait légitimes.

Ne fallait-il pas, d'ailleurs, une issue à l'humeur guerrière de la France? Aussitôt que nos querelles cessèrent au dedans, elles commencèrent au dehors[1].

Parmi les hommes d'État français, se conservait toujours cette admiration pour l'habileté de Louis XI, que nous voyons naïvement exprimée par Brantôme[2]. Louis XII voulut être habile. Il préluda par trois traités divers à chacune de ses guerres et de ses tentatives de conquête en Italie : le traité de Blois (15 avril 1499) avec les Vénitiens, pour le partage du Milanais; le traité de Grenade (11 novembre 1500), pour le partage du royaume de Naples; le traité de Cambrai (10 décembre 1508), pour le partage des États de la république de Venise. L'esprit de ces trois traités est le même. Par chacun d'eux, Louis XII offrait à un rival puissant une partie des dépouilles d'un État plus faible, sous condition que ce rival trahît l'État faible dont il aurait dû être l'allié, qu'il s'avançât en prétendant lui donner des secours, puis qu'il tournât contre lui ses armes au moment le plus critique. Dans ces trois traités, Louis XII laissait aux États dont il recherchait l'alliance le rôle le plus odieux, parce qu'il y a un degré de moins de noirceur à acheter un traître qu'à trahir soi-même; mais il s'assurait d'avance le rôle de dupe, car le rival qu'il avait convié à une première trahison envers celui qu'il voulait dépouiller ne manquait pas de la faire suivre d'une seconde trahison envers lui-même. Aussi ce furent les étrangers que Louis XII avait introduits en Italie qui le chassèrent successivement du Milanais, du royaume de Naples et des États de Venise.

Bien que les femmes fussent exclues de l'hérédité par la loi commune de l'Italie, et plus expressément encore par les deux bulles impériales qui avaient institué le duché de Milan, Louis XII, préoccupé des lois de l'ancienne féodalité française qui sanctionnait en certains lieux le droit des femmes, n'hésita point à disputer le Milanais à Louis Sforce.

Les princes de l'Italie, que le succès de Charles VIII avait si promptement réunis dans un intérêt commun, s'étaient divisés de nouveau dès que le danger avait été passé, et cette partie de l'Europe était plus que jamais agitée par des discordes intestines. Les Vénitiens étaient brouillés avec le duc de Milan; Alexandre VI était prêt à tout faire pour accroître sa puissance temporelle.

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 236.
[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 201.

Louis XII conclut avec les premiers une alliance que ces républicains acceptèrent uniquement pour la ruine de Louis Sforce, car ils étaient loin de souhaiter des voisins tels que les Français; et le pape, qui désirait ardemment obtenir un établissement en France pour son fils Borgia [1], accorda à ce prix sa neutralité. L'armée royale se compléta à Asti, d'où elle partit le 13 août, et le château de Milan capitula dès le 14 septembre. Il est vrai que la trahison de presque tous les serviteurs de Louis Sforce fraya le chemin aux lieutenants de Louis XII. Ce prince, à la nouvelle d'une telle conquête opérée en vingt jours, accourut de France, où il était resté. Il fit une entrée pompeuse dans Milan, y établit un parlement sur le modèle de ceux de France, et revint ensuite dans son royaume.

L'effet d'un semblable succès était de rompre une seconde fois l'équilibre de l'Italie : aussi la terreur rentra-t-elle dans tous les cœurs. Elle fut portée à son comble par l'exécution du traité que Louis XII avait conclu avec Alexandre VI et César Borgia ; traité dans lequel il s'engageait à les laisser dépouiller impunément une foule de ces petits princes qui, pendant les troubles occasionnés par les longues factions des Guelfes et des Gibelins, s'étaient emparés, sous le titre de *Vicaires de l'Empire* ou *de l'Église*, d'un grand nombre de villes où ils exerçaient une entière souveraineté. Il avait été convenu, entre le pape et le roi, qu'on formerait une principauté à Borgia d'une partie de leurs dépouilles, et des compagnies d'ordonnance l'aidèrent à faire la conquête de la Romagne [2]. Réfugié auprès de l'empereur Maximilien son parent, Louis Sforce, à l'aide des troubles que produisit la haine générale contre les Français (25 janvier 1500), reparut à Milan le 6 février. On était alors dans l'année séculaire, et les pèlerins affluaient de France à Rome pour y gagner le jubilé. L'esprit de vengeance de Louis Sforce les poursuivit dans les hôtelleries, où ils étaient mis à mort par ses ordres secrets, et il donnait un ducat d'or pour chaque tête qu'on lui apportait [3].

Louis XII ayant fait le cardinal d'Amboise son lieutenant-général en Lombardie, ses armes ne tardèrent pas à reprendre la supériorité. Les deux armées qui devaient, l'une attaquer, l'autre défendre le Milanais, furent en présence, le 8 avril, près Novarre [4]. Toutes deux se composaient en partie de Suisses, car les embau-

[1] Guichardin, l. 4 ; Belcar., l. 8 ; *Annales de France.*

[2] Jean d'Auton, *Hist. de Louis XII.*

[3] *Addit. à Monstrelet*, p. 99 ; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 304.

[4] *Hist. du chevalier Bayard*, c. 16.

cheurs du roi et du duc avaient travaillé à l'envi dans les montagnes pour faire des levées parmi ces avides paysans qui, à l'appel des étrangers, s'empressaient de quitter la charrue, afin de gagner en peu de mois une haute paie en versant le sang de ceux qui ne les avaient point offensés [1]. Leur répugnance à combattre les uns contre les autres fit naître des conférences entre les deux camps, et le résultat de ces négociations fut encore plus fatal à l'honneur des Suisses que n'aurait pu l'être une lutte fratricide. Le 9 avril, ceux que Louis Sforce avait conduits à Novarre, au nombre de dix mille, convinrent avec leurs compatriotes du camp opposé de retourner dans leurs montagnes, d'abandonner au fer de l'ennemi leurs compagnons d'armes italiens et stradiotes, et de livrer aux Français le prince qui les payait. Louis Sforce fut, en effet, arrêté le 10 avril, comme il se cachait sous un déguisement dans leurs bataillons; juste punition, au reste, de cet usurpateur lâche et perfide, qui mourut au bout de dix ans captif dans le château de Loches. Cette trahison des Suisses tacha honteusement leur renommée. La victoire des cantons sur Charles-le-Téméraire avait été à la fois l'apogée de la gloire et le commencement de la décadence morale de cette nation [2]. Dès que les Helvétiens, enivrés d'orgueil et las de leur pauvreté, eurent mis leurs bras au service des peuples voisins, tout en conservant le courage et la force, ils acquirent les vices de ces anciens barbares qui remplissaient le rôle de mercenaires dans les armées des empereurs romains. En reprenant le chemin de leurs montagnes, les Suisses s'emparèrent de Bellinzona, que Louis XII fut obligé de leur céder, et qui devint pour eux la clé de la Lombardie [3].

Dès que Milan fut soumis (17 avril, le cardinal d'Amboise s'appliqua à prévenir le pillage et l'incendie. Il fit ensuite assembler les habitants, leur reprocha la perfidie et l'aveuglement qui leur avaient fait embrasser la cause de Louis Sforce, les menaça de toute la colère de Louis XII s'ils osaient renouveler cette défection, et finit par leur accorder une amnistie générale, n'exigeant d'eux qu'une somme de trois cent mille écus dont il leur remit bientôt la plus grande partie [4].

Ainsi s'affermissait, sur une partie importante de la Lombardie, la domination d'un prince qui, à la différence de Charles VI, de

[1] Sismondi, *Précis de l'Hist. des Franç.*, t. 2, p. 193.
[2] *Hist. de France*, t. 9, p. 244.
[3] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 180.
[4] *Hist. de l'Égl. gall*, t. 21, p. 305.

Charles VII, et même de Louis XI, réunissait d'ailleurs sous son obéissance la France telle qu'elle est constituée de nos jours, sauf la Flandre, l'Artois, la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté. Sa prépondérance était reconnue dans les États de la maison de Savoie; la république de Gênes acceptait son protectorat, comme elle avait subi auparavant celui des Sforce; Venise, à qui on avait abandonné la portion du Milanais située sur la gauche de l'Adda, et que les progrès des Turcs commençaient à inquiéter, favorisait le roi par sa neutralité; la Toscane et la Romagne recherchaient son alliance. Alexandre VI, pour reconnaître la coopération des Français, nomma même le cardinal d'Amboise légat dans toutes les terres de la domination de Louis XII : « Et ce n'est pas petite » louange pour notre souverain prince, dit Saint-Gelais à cette » occasion [1], d'avoir toujours eu continuellement à son service, et » le principal de son conseil et entremetteur de ses affaires, un » légat du pape. J'ai bien lu et vu que d'autres rois ont eu des » cardinaux leurs serviteurs; mais je n'en vis oncques par écrit, ni » autrement, qui eussent des légats. »

Ce monarque si puissant, sous lequel la France commençait à rêver la monarchie universelle, touchait aux portes du tombeau. Tandis que le cardinal d'Amboise s'efforçait d'obtenir de Maximilien l'investiture du duché de Milan pour le roi, et pour lui-même l'assurance que l'empereur ne contrarierait pas son désir de parvenir à la papauté, Louis XII, attaqué tout-à-coup d'une fièvre violente, se trouva dans un très grand danger [2]. Plein de religion, il appela le dominicain Jean Clément, son confesseur, et le pria de ne point lui dissimuler la gravité de son état, car il voulait, dit l'auteur contemporain [3], *vivre et mourir comme un vrai catholique et bon chrétien*. Dans cette extrémité, il s'adressait sans cesse à Dieu et à la Sainte-Vierge, pour laquelle il avait eu dès l'enfance une tendre dévotion. Il se recommanda particulièrement à la Sainte Hostie de Dijon, où il fit dans la suite un voyage, et il consacra à cette hostie sa couronne royale. Cependant les peuples multipliaient les prières pour la conservation d'un roi si digne de leur commander. Les églises étaient remplies d'une foule de Français qui sollicitaient cette grace avec larmes. On ne voyait, dans les villes et dans les campagnes, que des processions ordonnées dans ce but.

[1] Saint-Gelais de Monlieu, 4e édit. de Godefr., p. 161.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 306.
[3] Saint-Gelais, p. 177.

Dieu exauça tant de vœux, et Louis XII recouvra la santé. Pour reconnaître l'affection qu'on lui avait témoignée, il obtint du saint-siége une indulgence plénière en forme de jubilé, applicable à toute la France, et il souhaita qu'on portât en procession le Saint-Sacrement : *car sa créance étoit telle*, ajoute Saint-Gelais, *que la foi et dévotion qu'il avoit en ce Saint-Sacrement étoit le seul moyen et cause de sa santé et guérison.* Nous rapportons ces traits avec complaisance, pour faire voir quels furent la piété de nos ancêtres, leur confiance dans les prières publiques de l'Église et leur attachement pour Louis XII, le *Père du Peuple.*

La piété de ce monarque ne le garantit point de la faiblesse d'esprit qui sanctionnait alors les prétentions de l'astrologie. Un imposteur, rival d'Apollonius de Thyane, se vantait à Lyon de changer les métaux et d'avoir trouvé la pierre philosophale [1]. L'ignorance du vulgaire le lui fit admirer. Cet imposteur donna au roi une épée et un bouclier qui avaient, disait-il, des propriétés merveilleuses. A son tour, le roi lui donna une somme considérable qu'il distribua aux pauvres, disant, par un bizarre mélange de sagesse et de folie, que sa pauvreté était le seul bien qu'il estimât.

Louis XII plaçait ordinairement beaucoup mieux ses récompenses, et sa prédilection pour les vrais savants s'annonça par des bienfaits. Ayant appris, après la conquête du Milanais, que les plus célèbres jurisconsultes, Jason Maynus, Philippe Decius et François Accurse, avaient abandonné l'université de Pavie, il les y rappela et augmenta même leurs honoraires [2]. Il donna au premier une terre considérable, voulut assister à une de ses leçons, et, comme Maynus qui conduisait le roi se retirait un peu en arrière pour le laisser passer, il l'obligea de marcher le premier parce que la majesté royale devait céder en ce lieu aux titres d'un professeur. Claude Seyssel, qui devint évêque de Marseille, lui ayant présenté un soldat qu'on disait parent de François Philelphe, Louis XII, en considération du savant, voulut donner une pension au soldat; mais celui-ci préféra un grade militaire. Sannazar, Jérôme Aléandre, Lascaris, et plusieurs autres, reçurent des pensions de ce prince, rémunérateur empressé du mérite, mais censeur impitoyable de ceux que leur ignorance n'excluait pas des honneurs [3]. Le cardinal

[1] Spond., an. 1501, n. 12, *ex Trithem.*

[2] Arnold. Feron, p. 38.

[3] *Ibid.* p. 37; *Hist. littér. de la France au moyen-âge*, p. 324.

d'Amboise, digne ministre d'un tel roi, aimait également les lettres[1].

Dans le temps même du jubilé, le pape ordonna la levée d'un décime sur tous les bénéfices du monde chrétien, afin de se mettre en état de résister aux Turcs qui faisaient de nouvelles conquêtes sur la république de Venise[2]. L'exécution de ce décret rencontra de l'opposition, en France, de la part de l'Université et de l'Église de Paris; mais on acquitta la décime dans le reste du royaume[3]. Il y eut un armement contre les Turcs: malheureusement, la chrétienté n'en retira pas de grands avantages.

La guerre qui préoccupait Louis XII, maintenant possesseur du Milanais, c'était celle de Naples: mais il ne crut pas pouvoir conquérir le royaume de Naples malgré les Espagnols, maîtres de la Sicile. De là, l'engagement qu'il prit de partager les fruits de la victoire avec Ferdinand d'Aragon[4], monarque non moins ambitieux et bien plus adroit que lui. Autant le prince français était bon, généreux et crédule, autant le prince espagnol était artificieux et dissimulé.

L'armée de Louis XII, sous les ordres de Stuárt d'Aubigny, quitta la Lombardie le 26 mai 1501, et la flotte, sortie de Toulon, alla prendre à Gênes Philippe de Ravestein, son amiral, qui y commandait pour le roi[5]. La marine de France avait fait des progrès, car le principal vaisseau, très bon voilier et docile à la manœuvre, portait cependant douze cents hommes de guerre et deux cents pièces d'artillerie, y compris les arquebuses.

Le roi de Naples, qui avait livré ses places fortes de Calabre aux Espagnols, jusque là ses auxiliaires, ne fut pas plus tôt attaqué en face par les Français, qu'il se vit, à sa grande surprise, attaqué en queue par Gonsalve de Cordoue. Capoue ayant été emporté d'assaut (25 juillet), il aima mieux s'abandonner à la discrétion de Louis XII, son ennemi avoué, qu'à celle de Ferdinand d'Aragon qui venait de le trahir si indignement. Moyennant sa renonciation à la couronne de Naples au profit du roi de France, il obtint une pension viagère et un asile en Anjou[6]. Le duc de Calabre, son fils, tomba entre les mains de Gonsalve qui l'envoya en Espagne, où il

[1] *Vie* de ce cardinal, par Le Gendre, p. 499, *ex authent.; Hist. de l'Egl. gall.*, t. 21, p. 315.

[2] *Ibid.*, p. 310.

[3] Du Boulai, t. 6, p. 6; d'Argentré, *Coll. jud.*, t. 1, part. 1, p. 346; d'Auton., 4°, p. 346.

[4] *Recueil des traités*, par Léonard, t. 1; Mariana, l. 17, c. 7.

[5] Saint-Gelais, *Hist. de Louis XII.*

[6] Businacoro; Guichardin, l. 5; *Hist. du chevalier Bayard.*

mourut après une captivité d'un demi-siècle [1]. Lorsque la première indignation fut calmée, les vaincus, dont le partage du royaume froissait l'orgueil national et les intérêts économiques, parurent s'entendre mieux avec les Espagnols qu'avec les Français : triste présage pour la conquête de Louis XII. Ce prince, d'ailleurs, était desservi par l'impétuosité de ses capitaines et par le peu de concert qui régnait entre eux. Au contraire, Ferdinand était servi par des généraux qui savaient temporiser et qui s'entendaient.

Si Maximilien n'avait pas traversé les projets de la France sur Naples, c'est que son fils l'archiduc Philippe d'Autriche, gendre de Ferdinand d'Aragon, et vassal de Louis XII pour les comtés de Flandre et d'Artois, songeait à unir Charles d'Autriche, duc de Luxembourg, son fils, à Claude de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Subordonnant les intérêts du royaume à ceux de son duché, Anne fit consentir son époux à ce que, pour le cas où il ne leur naîtrait pas d'enfant mâle, le mariage de Claude arrachât la Bretagne à la France pour livrer cette province à la maison d'Autriche. Louis XII s'engagea de plus (13 octobre) à seconder Maximilien dans une expédition contre les Turcs, et Ravestein, son amiral, alla en effet perdre sa flotte dans l'archipel grec : circonstance qui ôta aux Français de Naples l'appui de forces maritimes dont ils auraient eu besoin pour résister aux Espagnols.

Le traité de partage, en attribuant à ceux-là l'ancienne Campanie, à ceux-ci les Calabres et la Pouille, n'avait fait à aucune des deux parties l'attribution des Principautés ultérieure et citérieure. Le duc de Nemours, fils de celui qui avait péri sous Louis XI, et vice-roi de Naples, somma Gonsalve de Cordoue d'évacuer ce territoire [2], et le contraignit de s'enfermer dans la ville maritime de Barlette [3]. Une transaction, jurée à Lyon le 2 avril 1503, parut devoir terminer le conflit, en réservant le royaume de Naples à Charles d'Autriche et à Claude de France [4]. Mais, par ce traité, Ferdinand d'Aragon n'avait voulu qu'endormir Louis XII. Il expédia des renforts à ses troupes, qui défirent les Français, commandés par d'Aubigny, à Séminara en Calabre (21 avril), et le duc de Nemours à Cerignola dans la Pouille (28 avril). Le vice-roi fut tué dans la mêlée; les débris de l'armée française reculèrent jusqu'au Garigliano et à Gaëte ; les Espagnols

[1] D'Auton, *Hist. de Louis XII.*

[2] Mariana, l. 27, c. 13.

[3] Guichardin, l. 5 ; Belcar., l. 9; *Annales de France* ; d'Auton, *Hist. de Louis XII.*

[4] *Recueil de traités*, par Léonard, t. 2.

entrèrent à Naples [1] (14 mai). La maison d'Armagnac finit en la personne du duc de Nemours, et ce duc de Nemours n'était rien moins que le dernier descendant de Clovis, que le dernier reste des Mérovingiens !

Surpris d'une manière si inattendue, Louis XII tenta, sans succès, d'opérer une diversion en Espagne par Fontarabie et par le Roussillon. Une troisième armée s'avança, par l'État ecclésiastique, vers le royaume de Naples.

Sur ces entrefaites, Alexandre VI étant mort (18 août), le cardinal d'Amboise accourut de Paris à Rome, et enjoignit à l'armée de s'arrêter à Nepi. Le voisinage de ces troupes devait donner, dans le conclave, une grande autorité aux cardinaux de sa faction. On savait que Louis XII désirait l'élection d'Amboise, cherchant à satisfaire en cela son amitié autant que sa politique, de même que le ministre souhaitait bien autant devenir pape pour avancer les affaires du roi que pour régner lui-même [2]. Les cardinaux, dans cette fausse position, firent entendre à d'Amboise que, pour son honneur et pour celui de l'Église romaine, il devait s'abstenir d'un appareil menaçant. « J'appréhende, lui dit Julien de La Rovère, » que les cardinaux étrangers ne prétendent, après l'élection, » qu'elle a été déterminée par la crainte des armes françaises, et » qu'ils n'aillent faire ailleurs un pape. » César Borgia, duc de Valentinois, auxiliaire des Français, l'homme le plus habile comme le moins scrupuleux de l'Italie, dissuada le cardinal d'Amboise d'éloigner ses troupes : mais, pressé par lui, non-seulement il consentit à ce qu'elles ne s'approchassent point de Rome, il sortit encore de la ville avec ses gens de guerre. Rassurés alors, les cardinaux, au lieu d'élire Georges d'Amboise, élurent Pie III (21 septembre). A la mort de ce pontife, qui ne régna que vingt-six jours, les Ursins, auparavant amis de la France, s'étaient réconciliés avec les Colonnes, Espagnols d'inclination ; les Vénitiens, jaloux de Louis XII, traversèrent les espérances de son ministre ; César Borgia lui-même fut gagné par Julien de La Rovère, et ce cardinal, élu à la surprise de George d'Amboise (31 octobre), prit le nom de Jules II. Le ministre de Louis XII se consola de n'être point pape, en voyant sur le saint-siége un pontife qui avait long-temps séjourné en France, et qu'il supposait dévoué à son maître : mais Jules II devait reprendre le projet généreux qu'avaient

[1] Mariana, l. 28, c. 1.

[2] *Hist. de l'Égl. gall.* t. 21, p. 308.

constamment suivi tant d'illustres papes ses prédécesseurs, celui de chasser tous les étrangers de l'Italie.

En parlant du désir qu'eut Georges d'Amboise d'arriver à la papauté, il est juste de reconnaître qu'il ne fit rien, pour se procurer cette dignité suprême, que n'avouât la probité. Il éloigne une armée française, pour que le sacré collége soit libre dans son choix; il ne met en œuvre que les bons offices de ses amis, sans employer les promesses ni les libéralités; il ne forme ni cabales, ni coupables intrigues; il ne se plaint, ni des menées de ses rivaux, ni de l'infidélité de ses prétendus amis; et, après les deux conclaves, il reconnaît sans peine et sans murmure ceux qu'on lui a préférés. Qui ne conviendra que, si sa politique fut en défaut dans cette conjoncture, du moins sa vertu n'y reçut aucune atteinte, et qu'il lui fut beaucoup plus glorieux de manquer ainsi le haut rang auquel il aspirait que de l'obtenir par des voies illicites [1]?

Il n'y a vraiment qu'une faute à lui reprocher, c'est d'avoir négligé en cette occasion les intérêts du roi : car, pendant ces agitations de Rome, l'armée française perdit du temps, les Espagnols se fortifièrent dans le royaume de Naples, et ils livrèrent ensuite sur le Garigliano (27 décembre) un combat qui anéantit la puissance de Louis XII dans cette contrée. La vaillance de d'Aubigny et de Louis d'Ars [2], les exploits de Pierre du Terrail, si fameux sous le nom de *chevalier Bayard*, n'empêchèrent pas que le royaume de Naples ne fût une seconde fois perdu pour la France. Louis XII, qui craignait que Gonsalve de Cordoue ne marchât contre le Milanais, et Ferdinand d'Aragon, qui voulait se consolider dans sa conquête de Naples, signèrent une trève de trois ans (25 février 1504).

La trève fut suivie du contrat de mariage de Claude de France avec Charles de Luxembourg, signé à Blois le 22 septembre 1504 [3]. Charles, héritier de Maximilien, d'une part, l'était, de l'autre, de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille. Anne de Bretagne voulut que sa fille lui portât les droits de la France sur le royaume de Naples et le duché de Milan; sur son propre héritage, la Bretagne; sur le comté de Blois, héritage personnel de Louis XII, indépendamment de la restitution de l'héritage de Bourgogne dont la royauté s'était mise en possession à la mort de Charles-le-Témé-

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 333.
[2] Brantôme, dans l'*Éloge de Louis d'Ars*.
[3] *Recueil de traités*, par Léonard, t. 2.

raire. C'était exposer la France au danger évident d'être un jour obsédée par une puissance étrangère, comme elle l'avait été si long-temps, lorsque les Anglais y occupaient tant de belles provinces [1]. C'était sacrifier à Claude l'héritier du trône, François d'Angoulême, duc de Valois, fils du cousin germain du roi, et seul représentant mâle de la branche cadette de la maison d'Orléans.

Ce jeune prince n'était pas vu d'un œil favorable par la reine. Louis XII étant tombé gravement malade, elle disposa tout pour se retirer à Nantes avec sa fille, en cas de mort du roi. Le parti de François d'Angoulême, intéressé à ce que le funeste mariage de Claude et de Charles ne s'accomplît pas, prit à son tour ses précautions, et les bagages d'Anne de Bretagne, expédiés à Nantes par la Loire, furent arrêtés sur l'ordre du maréchal de Gié. Louis XII, dans sa convalescence, sacrifia à la reine ce vieux serviteur de trois rois. Gié fut jugé par une commission, privé du titre de gouverneur de François d'Angoulême, et condamné à quelques restitutions pécuniaires. On le dégrada, quoiqu'il eût voulu sauver la France.

La sagesse du cardinal d'Amboise remédia au mal. Louis XII, par un testament que lui conseilla son ministre, et dont il déroba la connaissance à la reine, aussi bien qu'à Maximilien et à Philippe d'Autriche, ordonna que sa fille Claude, au lieu d'épouser Charles, épousât François d'Angoulême (10 mai 1505). Bientôt, en mariant à Ferdinand d'Aragon, veuf d'Isabelle de Castille, sa nièce Germaine de Foix, il lui constitua en dot l'Abruzze et la Campanie (12 octobre). Cette concession avait pour but de réduire à l'impuissance le ressentiment que ne manquerait pas de faire naître, chez Philippe d'Autriche, gendre de Ferdinand, la rupture du mariage de son fils Charles avec Claude de France.

D'Amboise, en habile politique, voyant que le roi était lié par la foi des traités, fit revendiquer par la nation la responsabilité d'une rupture si nécessaire à son bonheur. Le bon sens public comprenait tous les inconvénients de l'alliance qui, en donnant à Charles la fille de Louis XII, le disposerait à élever sur la couronne de France, quoique non transmissible par les femmes, des prétentions analogues à celles des rois d'Angleterre. Les clercs, les bourgeois, la petite noblesse, dont les agents du cardinal dirigèrent aisément l'opinion dans les bonnes villes, purent bientôt exprimer leurs vœux dans les États-généraux, convoqués à Tours, non pour

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 344.

être consultés sur une question de finances, mais pour manifester que l'unité monarchique était le besoin et le désir de la famille française. L'assemblée s'ouvrit le 14 mai 1506. Le roi s'assit sur son trône, ayant à sa droite les cardinaux d'Amboise et Briçonnet, avec un grand nombre de prélats, et à sa gauche François d'Angoulême, duc de Valois, premier prince du sang, ainsi que les autres princes et seigneurs séculiers [1] : ce qui montre que les grands de la cour ne faisaient point ou ne faisaient plus partie des États [2]. Thomas Bricot, docteur en théologie et député de Paris, lui adressa une harangue adroite et pour la forme et pour le fond [3]. Après un juste éloge de la bonté, de la justice, de la modération du monarque, il représenta ce qu'on avait à craindre du mariage de Claude avec Charles, et proposa, au nom de l'assemblée, de la marier de préférence à François, héritier présomptif de la couronne. Pour donner plus de poids à ce discours, l'orateur et les autres députés se jetèrent à genoux, conjurant le roi de montrer encore par là combien il méritait le titre glorieux de *Père du peuple*. Rien assurément ne pouvait être plus touchant que de voir la nation entière, représentée par ses principaux membres, prélats, nobles et magistrats, aux pieds du meilleur des princes, qu'elle appelait son père, son protecteur, son défenseur; rien ne pouvait être plus attendrissant que de l'entendre lui demander la grace de n'être point démembrée, livrée aux étrangers, envahie par des peuples qui déchireraient son sein. Louis XII, sensible à ces remontrances, ne put retenir ses larmes. Il se consulta avec les cardinaux d'Amboise et Briçonnet : puis il fit dire, par le chancelier de France, à l'égard des louanges qu'on lui avait données, qu'il ne croyait pas les mériter, mais qu'il fallait remercier Dieu de tout, que, s'il avait bien fait en quelques occasions, il souhaitait faire encore mieux dans la suite, et, touchant la proposition qui venait d'être émise, qu'il rendrait réponse dès qu'il aurait pris l'avis des princes. Le lundi 18, les États se réunirent encore, et, le roi étant allé lui-même aux opinions, l'évêque de Paris opina le premier, louant beaucoup la requête des États et suppliant le monarque d'y être favorable. Ces souhaits furent accomplis le lendemain. Le roi, présent à l'assemblée, fit déclarer qu'il consentait au mariage de Claude de France avec François d'Angoulême, duc de Valois;

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 344.
[2] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 238.
[3] Saint-Gelais, 4°, p. 181; *Lettres du roi Louis XII*, l. v, p. 43.

qu'il reconnaissait ce prince pour l'unique et légitime héritier du trône, et qu'il voulait que, dès à présent, les États lui prêtassent serment de fidélité. Cette déclaration fut accueillie avec des transports de joie. Thomas Bricot remercia le roi par un discours plein de textes de l'Écriture, à la manière de ce temps. Dès le jeudi suivant, le cardinal d'Amboise fit la cérémonie des fiançailles du prince qui avait alors près de douze ans, et de la princesse, qui n'en comptait pas encore sept. Ainsi fut assurée la tranquillité intérieure du royaume. La suite mit dans tout son jour la sagesse prévoyante qui avait dicté cette mesure, et l'imprudence qui avait fait promettre une si riche héritière à un étranger. Louis XII notifia dans toutes les cours le changement que la politique venait d'introduire dans ses dispositions [1]. Nulle part, on n'en témoigna plus de satisfaction qu'à Rome. « Vous avez fait très sagement, notre très cher fils, » lui écrivit Jules II, d'écouter les désirs de vos peuples dans une » matière qui intéressait la gloire et la tranquillité du royaume » très chrétien. Cette nouvelle nous a rempli de joie; nous en félicitons sincèrement Votre Majesté. Nous donnons, au nom du » Dieu tout-puissant, notre bénédiction apostolique aux deux futurs » époux, le duc de Valois votre gendre et la princesse Claude votre » fille. Nous prions Dieu qu'après les avoir unis par le lien d'un » saint mariage, il les fasse croître de vertus en vertus; qu'il leur » donne une famille nombreuse et qu'il les conserve jusqu'à une » heureuse vieillesse, afin que ce soit une consolation pour Votre » Majesté, un secours pour votre royaume, une protection pour » le saint-siége et pour la religion catholique, que vos ancêtres ont » si souvent défendue et comblée de bienfaits... Donné à Rome » le 29 de juillet 1506 [2]. »

Claude de France, fiancée au duc de Valois, s'étant trouvée quelque temps après en danger de mort, on fit des vœux pour elle au tombeau du *saint homme*, ainsi qu'on appelait François de Paule, mort le 2 avril 1507 au Plessis-lès-Tours, et la prompte guérison de cette princesse fut regardée comme un prodige [3]. Le saint l'avait sans doute demandée à Dieu en faveur de Louis XII, prince si bienveillant pour toutes les communautés régulières et en particulier pour l'ordre naissant des Minimes [4]. Comptant sur cette affection du roi, François de Paule lui faisait de petits présents,

[1] Seyssel, *Oratio ad regem Angliæ*.
[2] Rain., an. 1506, n. 34.
[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 348.
[4] *Ibid.*, p. 325.

mais à la manière des saints. Un jour, il lui fit offrir par deux de ses religieux une haire très rude et douze cierges. Le roi reçut le tout avec bonté, *et ladite haire*, dit l'historien [1], *bailla à messire Jean de Poitiers, et retint les cierges.*

La république de Gênes, annexée à la France, dont le représentant jouissait des prérogatives que le doge exerçait naguère, nécessita, par ses révolutions intérieures, le retour de Louis XII en Italie. L'équilibre fut rompu entre les patriciens et les plébéiens, qui s'armèrent contre les nobles. Les Français, maîtres des forteresses, ayant voulu réprimer la sédition, la multitude brisa les fleurs de lis, se déclara indépendante, et nomma doge le teinturier Paul Novi. Le roi passa les monts à la tête de cinquante mille hommes, battit les Génois, et entra dans leur ville, le 28 avril 1507, avec tout l'appareil d'un vainqueur irrité. Mais les rebelles avaient dans le cœur si clément de Louis XII une ressource contre des châtiments mérités [2]. S'il voulait épouvanter les vaincus, afin de rétablir la subordination, il n'en était pas moins résolu d'épargner le sang, autant qu'il lui serait possible. Il parut donc le sabre à la main, monté sur un cheval de bataille, suivi d'un corps d'armée. Mais, pour comprendre qu'il ne se proposait pas d'adopter des mesures d'extrême rigueur, il suffisait de considérer sa cotte d'armes, où l'on voyait en broderie des abeilles voltigeant autour de leurs ruches, avec ces mots au bas et sur la housse de son cheval : « *Non utitur aculeo rex;* le roi ne se sert point d'aiguillon [3]. » Pendant quelques jours, eurent lieu des procédures et des préparatifs d'exécutions terribles ; le peuple alarmé criait sans cesse : Pardon ! Miséricorde ! et le bon roi dut se faire une grande violence, pour soutenir l'air de fierté et d'indignation qu'il affectait. La punition aboutit enfin à une amende de trois cent mille ducats et au supplice des principaux chefs de la sédition [4], parmi lesquels on compte le téméraire qui avait pris la qualité de doge. De Gênes, Louis XII se rendit à Milan.

Cette prompte réduction des Génois surprit beaucoup les princes jaloux de la France. Maximilien répandit le bruit en Allemagne et à Rome que Louis XII aspirait à soumettre l'Italie entière, qu'il

[1] Saint-Gelais, p. 202.

[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 349.

[3] *Monum. de la mon. franç.*, t. 4, p. 100.

[4] Le tribun Demetrio Justiniani fut décapité avec une machine dont la description se rapporte à la guillotine moderne. (Voy. l'*Hist. du seizième siècle en France*, par P. L Jacob, t. 3.)

deviendrait l'arbitre des affaires de l'Église, qu'il usurperait même un jour le souverain pontificat, ou qu'il le ferait passer sur la tête du cardinal d'Amboise. Louis XII fit représenter à Jules II que les rois de France s'étaient fait gloire en tout temps de protéger le saint-siége, et qu'il n'y avait aucune raison de penser qu'ils entreprissent de se rendre maîtres du trône apostolique. D'ailleurs, son retour en France démentit ces imputations.

Maximilien convoqua à Constance une diète générale de l'empire, où il dépeignit l'oppression de l'Italie par les Français. On s'attendait à ce qu'une armée impériale vînt les en chasser et rendre le duché de Milan au fils de Louis Sforce, parent de l'empereur : mais les Suisses refusèrent à Maximilien de lui fournir des soldats contre la France, et les Vénitiens s'opposèrent avec tant de vigueur à ce qu'il traversât leur territoire [1], que le monarque allemand consentit à signer (7 juin 1508) une trêve de trois ans pour toute l'Italie. La république de Venise était alors le centre de résistance de la nationalité italienne [2].

Malheureusement, ses usurpations continuelles sur tous les États qui l'environnaient lui avaient suscité autant d'ennemis qu'elle avait de voisins. Les intérêts lésés se réunirent pour se venger. Louis XII, afin de recouvrer les dépendances du Milanais, accéda au traité de la ligue de Cambrai (10 décembre), dont Jules II était l'ame. Le but de ce pontife était de faire de l'État pontifical l'État dominant de l'Italie, de délivrer toute cette péninsule des étrangers, et de constituer les Suisses gardiens de la liberté italienne [3]. Pour élever l'Église au rang de puissance prépondérante de l'Italie, il fallait sans doute abaisser Venise : mais, sans Venise, comment chasser les étrangers ?

Louis XII prit l'initiative des opérations militaires [4]. Cette fois, son infanterie, composée de volontaires levés dans toutes les provinces, était commandée par des capitaines de haute renommée, tels que le chevalier Bayard, qui avaient quitté leurs gens d'armes afin de mener les gens de pied [5]. Avec le roi se trouvaient, et son neveu Gaston de Foix, qu'il avait investi du duché de Nemours, retourné à la couronne par l'extinction de la branche de Nemours-Armagnac ; et Charles de Montpensier, fils du comte de Montpen-

[1] Guichardin, l. 7; Justiniani, l. 10, *Hist. venetæ;* Petrus de Angleria, *epist.* 380.
[2] *Hist. de France*, t. 9, p. 291.
[3] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 182.
[4] Saint-Gelais, *Hist. de Louis XII;* Guichardin, l. 8.
[5] *Hist. de France*, t. 9, p. 295.

sier, mort vice-roi de Naples sous Charles VIII, puis devenu duc de Bourbon par son mariage avec sa cousine Suzanne, fille du duc Pierre et d'Anne de France : ce jeune Charles devait être le fameux connétable de Bourbon! L'armée royale franchit l'Adda, et Louis XII gagna en personne la bataille d'Aignadel ou Vaila sur les Vénitiens (15 mai 1509) [1]. Pour enhardir ses gens à bien faire, il s'était exposé au feu *comme le plus petit soudoyer*, répondant aux représentations des siens que *quiconque avait peur se mît derrière lui*, *et que vrai roi de France ne mourait point de coup de canon* [2]. Aussi religieux que vaillant, il s'était confessé avant l'action, et presque tous ses soldats en avaient fait autant. Dès qu'il vit la bataille gagnée, il descendit de cheval et se mit à genoux pour rendre grace au Dieu des armées à qui il renvoyait toute la gloire du succès [3]. En mémoire de cette victoire, il ordonna d'élever une chapelle à Notre-Dame de Grace. Pourquoi faut-il ajouter qu'afin de prévenir par la terreur toute idée de résistance, il fit pendre aux créneaux de leur forteresse les habitans de Caravaggio et passer au fil de l'épée ceux de Peschiera? A cette époque où le vainqueur croyait avoir droit de vie et de mort sur des vaincus rendus à merci, les Français n'employèrent que trop souvent cette odieuse politique : aussi le nom de Louis XII, si révéré en France, réveille des souvenirs de sang et de deuil en Italie. En quinze jours, ce prince fut en possession de toute la partie du territoire de Venise dont il s'était réservé l'acquisition par le traité de Cambrai. Il remit à l'ambassadeur de Maximilien les clés des autres villes qui se soumettaient à lui [4], et l'empereur, reconnaissant d'une loyauté qui refusait d'empiéter sur ses droits, brûla, dit-on, en présence du cardinal d'Amboise, son *Livre rouge*, où il avait écrit de sa main tous ses griefs contre la France depuis le temps de Louis XI [5]. Alors Louis XII licencia son armée et repassa les monts.

La lutte se continua entre Maximilien et Venise, mais avec une telle férocité de la part des Allemands que le peuple conquis se souleva contre l'étranger. Padoue chassa les Autrichiens (17 juillet) : l'empereur, avec cinquante mille hommes, voulut reprendre cette ville; mais il fut obligé d'en lever le siége (3 octobre). Sans l'appui que les Français du Milanais prêtaient aux Impé-

[1] Seyssel, *Hist. de Louis XII*.
[2] Brantôme, dans l'*Éloge de Louis XII*.
[3] *Hist. de France*, A. M. D. G., t. 1, p. 297.
[4] Bonacorsi; Petrus de Angleria, *epist*. 418.
[5] *Hist. de France*, t. 9, p. 302.

riaux, Venise leur eût promptement repris tous ses domaines.

Sans cesser de surveiller l'Italie, Louis XII s'occupait des améliorations intérieures, objet principal de la royauté. Dégoûté des auxiliaires suisses, braves mais indisciplinables, et jaloux de créer une bonne infanterie française, il invitait les citoyens de tous états à s'appliquer et à exercer leurs enfants ou serviteurs au tir de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse : exercices qui devaient préparer les milices populaires [1]. Il prescrivait (21 janvier 1510) que toutes les coutumes du royaume fussent recueillies et rédigées dans l'assemblée des trois États de chaque bailliage et sénéchaussée, pour être ensuite soumises aux commissaires du roi et publiées avec force obligatoire : travail qui était un premier pas vers l'uniformité de la législation. Mais le mobile ou du moins l'instrument principal de toutes ces améliorations allait être enlevé à Louis XII. Le cardinal d'Amboise, le conseil et l'ami de son roi, mourut à Lyon, le 25 mai 1510. Louis XII le pleura et lui fit faire des obsèques magnifiques. On a comparé et même préféré le cardinal d'Amboise aux cardinaux qui ont eu le plus de réputation dans le gouvernement des États, à Ximenès en Espagne, à Wolsey en Angleterre, à Richelieu et à Mazarin en France. Ces sortes de parallèles sont faits autant pour orner une Histoire, que pour relever le mérite des grands hommes qu'on veut honorer [2]. Afin de mettre d'Amboise à sa place, sans dégrader personne, disons qu'il eut le mérite rare, peut-être unique, de gouverner sans orgueil, d'accomplir de grandes choses sans fouler les peuples, d'exercer une pleine autorité dans l'État sans faire ombrage à la gloire de son maître.

Avant la mort du cardinal d'Amboise, les atrocités, commises par les Allemands et les Français, avaient ému le cœur généreux de Jules II. C'étaient vraiment les barbares qui avaient envahi le sol de l'ancienne civilisation, et il semblait que, depuis leur invasion, la patrie des lettres et des arts rétrogradât vers la barbarie. L'ame italienne du pontife s'indigna de voir détruire ainsi l'indépendance de l'Italie. Dès lors, il ne s'occupa plus que d'expulser les étrangers, de lier intimement tous les États de la Péninsule avec les Suisses, qui semblaient placés sur leurs montagnes comme gardiens des portes de cette contrée, et d'unir, pour la défense d'une même liberté, les républiques des Alpes avec les républiques italiennes [3]. Pour réaliser ce projet, il fallait dissoudre la ligue de

1 *Hist. de France*, t. 9, p. 288.

2 *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 355.

3 Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 227.

Cambrai, et la remplacer par une autre dont les Vénitiens faisaient partie. Dès le 24 février 1510, Jules II, malgré les ambassadeurs de Louis XII et de Maximilien, réconcilia Venise au saint-siége. Ferdinand d'Aragon, tremblant pour son royaume de Naples, se rapprocha du pontife, et Henri VIII, roi d'Angleterre, gendre du roi d'Aragon, contracta avec lui une alliance défensive qu'on espérait bien rendre offensive (24 mai). Dans le même temps, les Suisses ayant mis leurs services à plus haut prix, et Louis XII ayant refusé d'accéder à leurs prétentions [1], ces soldats mercenaires s'engagèrent pour cinq ans à protéger l'État de l'Église, et s'apprêtèrent à secourir Venise dont le sort les alarmait pour leur propre indépendance. L'effet de ce revirement fut qu'au moment où les lieutenants du roi de France et de l'empereur pressaient vivement les Vénitiens, le duc d'Urbin, neveu du pape, envahit le Ferrarais dont le souverain s'était mis sous la protection de la France, au mépris des droits de suzeraineté du saint-siége; une escadre vénitienne, réunie dans les ports napolitains, se présenta devant Gênes, et les Suisses descendirent dans le Milanais (septembre).

Soit que Louis XII reculât devant la dépense qu'occasionnerait un grand déploiement de force militaire, soit qu'il craignît de s'attirer des reproches s'il poussait avec ardeur la guerre contre le chef de l'Église [2], il imagina de réunir, d'abord à Orléans (août), puis à Tours (14 septembre), des évêques et des canonistes qu'il consulta, dans son intérêt et dans celui du duc de Ferrare, sur l'agression que le pape avait certainement le droit de tenter contre un vassal rebelle. L'assemblée ne manqua pas de répondre dans le sens de Louis XII; ne considérant dans Jules II que le pontife, au lieu d'y voir le souverain temporel, elle conseilla, pour l'embarrasser, de le sommer de convoquer le concile général en vertu des décrets de Bâle; enfin elle imposa une décime ecclésiastique au profit du roi [3]. Maximilien envoya un ambassadeur à Tours, pour resserrer son alliance avec Louis XII. Ce dernier réunit encore le clergé de France à Lyon (1er mars 1511). Ce devait être une sorte de concile national des Gaules, puisque Maximilien avait promis d'y envoyer les évêques des Pays-Bas : mais cette promesse n'eut point de suite, apparemment parce qu'on se

[1] *Recueil de traités avec les Suisses*, par Léonard, t. 1.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 359.
[3] *Ibid.*, p. 361.

préoccupa de préférence du concile général que l'empereur et le roi voulurent faire célébrer dans la ville de Pise [1].

Ni l'escadre vénitienne ni les Suisses ne réussirent. Toutefois les Français durent se replier sur le Milanais. L'armée du pape conquit une partie des États du duc de Ferrare. Jules II, en personne, prit les deux places de Concordia et de la Mirandole, où il entra par la brèche. Chaumont d'Amboise, gouverneur du Milanais, qui s'était opposé assez mollement aux troupes pontificales, mourut (11 mars) en sollicitant le pape de lui pardonner d'avoir porté les armes contre l'Église. Trivulce, successeur de Chaumont, et plus hardi, rendit l'avantage aux Français.

L'indication du séditieux et schismatique conciliabule de Pise avait excité dans toute la chrétienté un sentiment de répulsion que partagea la France elle-même, où l'on ne se prêta que par une déplorable politique à cette entreprise, mal commencée et encore plus mal soutenue [2]. Jérôme Cabanillas, ambassadeur d'Espagne, se plaignant de ce prétendu concile et de la protection que le roi lui donnait, Louis XII lui avoua que ce n'était qu'un jeu, une espèce de comédie dont il voulait se servir pour forcer le pape à embrasser ses vues [3]. En cela, il oubliait le respect dû à la religion, et ne songeait pas assez que la politique n'est jamais autorisée à mettre en question les droits du saint-siége.

Au conciliabule de Pise, le pontife romain opposa un concile légitimement convoqué, pour le 19 avril 1512, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran à Rome, et il protesta, dans la bulle de convocation, qu'il s'était appliqué à pacifier les princes chrétiens, et que les guerres survenues contre son gré n'avaient pour but que le rétablissement de l'autorité du saint-siége dans les terres de l'Église [4]. Intimidés par les censures du pape, et molestés par les troupes françaises qui se disaient chargées de maintenir la liberté du prétendu concile [5], les Pisans ne tardèrent point à chasser les cardinaux et les évêques qui composaient l'assemblée, et ces réfractaires se retirèrent à Milan [6]. Mais on les y regarda comme des excommuniés : on cessait les offices divins quand ils entraient

[1] Petrus de Angleria, *Epist.* 452

[2] Spond, an. 1511, n. 27.

[3] Rain., an. 1512, n. 12.

[4] *Ibid.*, an. 1511, n. 9.

[5] Guichardin, l. 9 et 10.

[6] Surius, in *Commentar. ad hunc annum*; Guichardin, l. 10; Coccinus, t. 2; *Rerum Germanic.*, Marq. Freher.

dans les églises ; on leur reprochait publiquement de porter partout l'esprit de trouble et de discorde [1].

A la suite d'une ligue conclue, le 5 octobre 1511, entre Jules II, Ferdinand d'Aragon et les Vénitiens, une armée suisse s'avança jusqu'aux portes de Milan [2]. Louis XII avait confié le gouvernement du Milanais à son neveu Gaston de Foix, duc de Nemours, général de vingt-trois ans qui déployait autant de sang-froid et d'habileté que le vieux Trivulce lui-même. D'abord, Gaston intimide ou gagne les Suisses qu'il fait rentrer dans leurs montagnes. Le 6 février 1512, il force l'armée combinée des Espagnols et de l'Église à lever le siége de Bologne, où il se jette avec la sienne à la faveur de la neige et de l'ouragan. Le 18 il paraît devant Brescia, qui était retournée aux Vénitiens; le 19 il s'empare de cette malheureuse ville, et la livre pendant sept jours à la fureur du soldat: un de ses capitaines, Fleuranges, prétend, dans ses Mémoires [3], que les Français y tuèrent quarante mille personnes sans défense. Cette boucherie fut fatale au vainqueur, dont les soldats désertèrent en foule pour remporter en France le butin gagné au pillage de Brescia. Gaston n'en marcha pas moins à la rencontre de l'armée de la ligue, et attaqua Ravenne pour la contraindre à accepter la bataille. Le fameux basque Pierre Navarre, grand homme de guerre, qui changea tout le système des mines de siége en y introduisant l'usage de la poudre, et qui donna ainsi un nouveau développement à l'art militaire [4], commandait l'infanterie espagnole. La canonnade ayant commencé, Navarre, qui comptait sur ses fantassins pour la victoire, les tint couchés à plat-ventre, attendant de sang-froid que les boulets eussent haché la gendarmerie des deux partis [5]. Les gens d'armes italiens se firent battre par les Français. L'infanterie espagnole, après avoir soutenu la lutte avec une valeur opiniâtre, se retirait lentement. Gaston s'en indigna, fondit sur elle avec une vingtaine d'hommes d'armes, pénétra dans les rangs, mais y trouva la mort. Cette bataille, la plus meurtrière du seizième siècle, fut donnée le dimanche même de Pâques, 11 avril 1512. Le jeune vainqueur, à qui la grandeur et la rapidité de ses exploits méritèrent le nom de *Foudre d'Italie*, n'avait point été appelé à en recueillir les profits. La destruction de l'armée de

[1] *Hist. de l'Égl. gall.* t. 21, p. 373.
[2] Guichardin, l. 10.
[3] *Mémoires du maréchal de Fleuranges.*
[4] *Hist. de France*, t. 9, p. 321; Guichardin, l. 6.
[5] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 184.

la ligue ouvrait le royaume de Naples aux Français, et Louis XII destinait à son neveu, non pas la vice-royauté, mais le trône même de Naples [1].

Au nombre des prisonniers qui furent conduits à Milan, se trouvait le cardinal de Médicis, depuis Léon X. Bien loin de le traiter en vaincu et en captif, la plupart des Français lui demandèrent humblement l'absolution des censures qu'ils avaient encourues en se déclarant contre le saint-siége [2]. Jules II avait envoyé, à cet effet, des pouvoirs très amples à Médicis. Ainsi, dans le lieu même où se trouvait un prétendu concile général opposé au pape, les officiers et les soldats de Louis XII se faisaient absoudre par un cardinal investi des pouvoirs du pape. C'est de ce cardinal, qu'ils avaient combattu en ennemi et qui était actuellement leur prisonnier, qu'ils sollicitaient la permission d'inhumer en terre sainte ceux qui avaient péri dans le combat.

Henri VIII, roi d'Angleterre, avait accédé à la ligue, d'abord en secret (17 novembre 1511), puis ostensiblement (4 février 1512). Maximilien, qui s'était laissé seconder par les Français pour la conquête de la Marche véronaise, les avait traités en ennemis au moment même où il les recevait comme auxiliaires dans son armée, puisqu'il signait (6 avril 1512) une trève avec la ligue, et rappelait ceux de ses sujets qui se trouvaient sous les drapeaux de Gaston. Il permit ensuite à vingt mille Suisses de traverser le territoire autrichien pour aller se joindre aux Vénitiens et envahir le Milanais. Devant ces Suisses et ces Vénitiens réunis, La Palisse, gouverneur du duché, fut réduit à reculer : le 18 juin, il évacua Pavie avec les restes de l'armée française qu'il ramena en France. En même temps, Gênes se souleva contre Louis XII, et recouvra son indépendance.

Attaquée de front par les Espagnols et par les Suisses, la France fut prise à dos par les Anglais [3] qui envoyèrent des auxiliaires au roi d'Aragon. La conquête de la Navarre par Ferdinand (21 juillet 1512) découvrit la frontière du royaume; et elle fut doublement déplorable en ce que nos rois, qui ont succédé aux droits de la maison d'Albret, auraient, sans le funeste démêlé de Louis XII avec Jules II, possédé en entier cette Navarre dont ils ne conservèrent que le titre avec quelques places qui n'en étaient que la moindre partie. Ferdinand d'Aragon resta maître de la portion de cet État

[1] *Hist. de France*, t. 9, p. 334.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 374.
[3] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 185.

située au delà des Pyrénées, et le duc de Valois entreprit vainement de l'en chasser [1]. Une trève d'une année lui donna le temps de s'affermir dans sa possession.

Jules II, joignant les armes spirituelles aux armes temporelles, tint un grand consistoire (13 août), où il lança l'anathème contre Louis XII et jeta l'interdit sur tout son royaume, à l'exception de la Bretagne, parce que cette province s'était montrée attachée au saint-siége, et que la reine Anne, qui en était duchesse, ne cessait d'exhorter le roi à se réconcilier avec le pape [2]. Ce pontife était venu à bout de chasser les Français de Milan et de Gênes; il avait forcé le duc de Ferrare à lui demander grace; il tenait en sa main les forces des Suisses, des Espagnols, des Anglais même, qui menaçaient la France; il voyait arriver de tous côtés des députés pour prendre part au concile de Latran. Il était impossible qu'il célébrât la troisième session de ce concile dans des circonstances plus glorieuses. Les pères se réunirent le 3 décembre. On reçut avec beaucoup d'appareil dans cette session l'évêque de Gurck, qui vint reconnaître le concile au nom de l'empereur, et l'on y ratifia l'interdit porté contre la France [3].

Dans la quatrième session, célébrée sept jours après, l'on attaqua vivement la Pragmatique-Sanction, que Louis XII avait confirmée aussitôt après son avènement au trône [4], et dont plusieurs arrêts du parlement avaient maintenu l'autorité jusqu'en 1512 [5], bien que l'on y dérogeât quand la France se trouvait dans les rapports convenables d'obéissance avec le saint-siége. Jules II fit lire les lettres données autrefois par Louis XI pour supprimer la Pragmatique; un avocat consistorial en requit alors l'abolition; un promoteur du concile demanda que ses fauteurs, quels qu'ils pussent être, rois ou autres, fussent cités à comparaître devant l'assemblée dans le délai de soixante jours, pour produire leurs raisons à l'appui d'un décret si contraire à l'autorité du saint-siége; et cette requête fut admise.

Jules II ne séparait point ses intérêts de ceux de la patrie italienne. Il voulut donc installer un prince italien dans le Milanais. Le cardinal de Sion, légat du pape et représentant de la diète hel-

[1] *Mémoires de Martin Du Bellay.*

[2] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 21, p. 376.

[3] *Hist. 3 concil. Lateran.*

[4] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 378.

[5] Rain., an. 1512, n. 100; *Concil. Hard.*, t. 9, p. 1635; Pinsson., *Hist. Pragm. sanct.*, fol. pp. 725.

vétique, remit (29 décembre 1512) à Maximilien Sforce les clefs de Milan, pour rappeler à ce prince que la couronne ducale lui était assurée par la vaillance des Suisses, fiers alors du titre de défenseurs de la liberté du saint-siége.

Il semblait que Jules II touchât au moment glorieux de l'expulsion des étrangers. Maximilien aurait échangé ou vendu ses domaines d'Italie ; avec les Suisses, le pontife se promettait d'écarter les Espagnols ; Henri VIII, en attaquant Louis XII, devait l'empècher d'entraver, par son intervention, l'accomplissement de cette pensée si patriotique : mais Louis XII, instruit par les désastres de la guerre, manifestait de lui-même le désir de la paix. Le cardinal Philippe de Luxembourg supplia Jules II de l'accorder à ce monarque, qui rejetait tous les malheurs passés sur les membres de son conseil [1]. Le duc de Valois, héritier présomptif de la couronne, joignit ses sollicitations à celles du roi. La reine Anne demanda avec larmes la même grace [2]. Ces soumissions portaient la gloire de Jules II à son comble, lorsqu'il mourut le 21 février 1513.

Aussitôt après sa mort, les cardinaux écrivirent à Louis XII, et l'invitèrent à se réunir au concile de Latran [3]. Léon X, de la maison de Médicis, qu'ils donnèrent pour successeur à Jules II, ne passait point pour être ami des Français, parce que, ayant été pris à la bataille de Ravenne et n'ayant recouvré sa liberté que par adresse, on supposait qu'il gardait un souvenir fâcheux de cette circonstance : mais Léon X avait trop de grandeur d'ame pour ne pas oublier les déplaisirs du cardinal de Médicis. Louis XII, voulant gagner le nouveau pape, s'exprima avec éloge sur sa famille et sur sa personne dans les entretiens qu'il avait avec le résident habituel de Julien de Médicis [4], chef de la république florentine et frère du pontife. Julien en prit occasion de recommander les intérêts de ce monarque au pape. Ce dernier répondit (31 mars 1513) par un bref qui devait être rendu public. Il y rappelait les bienfaits que la maison de Médicis avait reçus de la France et les témoignages d'affection que les rois très chrétiens avaient donnés au saint-siége. Il priait son frère de s'acquitter avec soin de cette médiation, et de faire ensorte que Louis XII demeurât persuadé des favorables dispositions du pontife romain à son égard. S'avançant plus encore, il nomma pour la légation de France le cardinal de Nantes, Robert

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 21, p. 379.
[2] *Lettres du roi Louis XII*, t. 4, p. 51.
[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 1.
[4] Rain., an. 1513, n. 64.

de Guibé, qui avait toujours cherché à rapprocher le roi du dernier pape [1]. Enfin, par un dernier ménagement, on retarda les procédures commencées contre les Français et contre la Pragmatique-sanction [2].

Léon X voulait bien avoir Louis XII pour ami au delà des monts, mais non aux portes de Rome. En général, si les princes d'Italie, ennemis de tous les étrangers qui prétendaient s'établir dans leur pays, parurent surtout se défier des Français, c'est que, dans le système d'équilibre qu'ils avaient imaginé et qui devint depuis la base de la politique européenne, la situation de la monarchie française leur semblait plus alarmante pour leur indépendance que celle d'aucune autre monarchie [3]. Depuis le règne de Louis XI, la France était en effet le seul État de l'Europe dans lequel les institutions féodales eussent enfin cessé d'entraver la marche du pouvoir monarchique. Ces institutions existaient encore, telles que les avaient faites ces temps malheureux, dans l'Empire germanique, où, malgré les titres pompeux et les vains honneurs dont ils étaient entourés, les empereurs n'avaient qu'une ombre de pouvoir. Elles existaient en Espagne ; et, quoique l'heureux mariage de Ferdinand et d'Isabelle eût réuni sous une seule autorité tous ces petits royaumes formés de diverses provinces successivement reconquises sur les Maures, il n'en est pas moins vrai que les priviléges excessifs de la noblesse et les droits des communes, plus étendus peut-être chez cette fière nation que partout ailleurs, apportaient à chaque instant les plus grands obstacles à l'exercice de la prérogative royale. D'ailleurs, l'Espagne était séparée de l'Italie par la mer et par des États intermédiaires. Le roi de France, au contraire, touchant aux frontières de cette belle contrée, pouvant plus facilement rassembler des hommes, lever des impôts, et diriger vers le but qu'il lui plaisait de choisir toutes les forces de son grand empire, paraissait, aux yeux des princes italiens, toujours prêt à les écraser de sa masse formidable. Ce fut donc contre lui que se dirigèrent d'abord toutes les manœuvres de leur politique; et l'on peut trouver, dans ces différents rapports des principales monarchies de l'Europe entre elles et avec l'Italie, les raisons qui décidèrent les nombreux souverains qui la partageaient à s'allier plutôt à Ferdinand et à Maximilien qu'à Louis XII, quoique au fond ils ne fus-

[1] Rainald, an. 1513, n. 53.

[2] *Conc. Hard.*, t. 9, p. 1677, 1681 et 1700.

[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 911

sent pas plus disposés à favoriser l'établissement de ceux-ci dans leur pays.

Louis XII, pour reconquérir ses domaines d'Italie, contracta (4 mars) une alliance offensive et défensive avec Venise qu'il avait naguère trahie, et à qui son amitié allait être aussi fatale que l'avaient été récemment ses hostilités. Cette alliance provoqua une ligue formée (5 avril) contre la France par Maximilien, Ferdinand d'Aragon, Henri VIII et Léon X. A l'approche des Français, Gênes rentra sous l'autorité de Louis XII; Maximilien Sforce abandonna Milan pour s'enfermer avec un corps de Suisses dans Novarre, ville où les Helvétiens avaient autrefois livré son père à La Trémoille et à Trivulce, ces mêmes capitaines qui s'avançaient aujourd'hui contre lui [1]. Toute la Suisse s'ébranla pour secourir le duc de Milan. Ces montagnards sortirent la nuit (6 juin) de Novarre [2], chargèrent avec furie les lansquenets de l'armée française [3], et, frappant sa gendarmerie d'une sorte de panique, la décidèrent à une fuite honteuse. Les Français évacuèrent l'Italie, laissant les Vénitiens sous le coup des Espagnols.

Dans ce temps même, le sol français était menacé au nord par le roi d'Angleterre; à l'est, par l'empereur et par les Suisses.

Le jeune et présomptueux Henri VIII se croyait appelé à renouveler les victoires de Créci, de Poitiers, d'Azincourt. Débarqué le 30 juin à Calais [4], il alla mettre le siége devant Thérouanne dans la marche d'Artois; Maximilien l'y joignit le 9 août, afin de diriger les bataillons anglais par son talent militaire. En effet, une armée française s'étant avancée jusqu'à Guinegate pour secourir Thérouanne, il eut l'art de la tourner. A l'aspect imprévu de l'infanterie des ennemis sur leur flanc, tandis que leur cavalerie les prenait en queue, les gens d'armes français s'enfuirent bride abattue [5] (16 août). Cette déroute fut nommée la *Journée des Éperons*, parce que les éperons y servirent plus que l'épée. Thérouanne se rendit [6] (22 août) à Henri VIII, qui y mit le feu, au mépris de la capitulation. Maximilien, dont la famille possédait les Pays-Bas, entraîna aussitôt ce prince au siége de Tournai qu'il lui importait de prendre, parce que cette ville se trouvait entre la Flandre et le Hai-

[1] *Hist. de France*, t. 9, p. 349.
[2] *Mémoires de Du Bellay.*
[3] *Mémoires du maréchal de Fleuranges.*
[4] Polydor. Virgil., l. 27; Belcar., l. 14.
[5] *Hist. du chev. Bayard*, c. 57.
[6] *Mém. de Du Bellay*, l. 1.

nault : elle se rendit à son tour (24 septembre), mais fut épargnée.

Au même moment, les Suisses, réunis aux Allemands, et fiers du triomphe de Novarre, se présentaient devant Dijon (7 septembre) : La Trémoille, qui y commandait, trop faible pour vaincre les assiégeants, les trompa par un traité (13 septembre). Il promit que Louis XII se réconcilierait avec le saint-siége, renoncerait au duché de Milan, se soumettrait à un arbitrage touchant la possession du duché de Bourgogne que revendiquait le petit-fils de Maximilien, et paierait enfin quatre cent mille écus aux Suisses. Ceux-ci, comme s'ils eussent été les plénipotentiaires de toute la coalition, acceptèrent ces conditions, reçurent des ôtages, et s'éloignèrent. La Trémoille, qui avait conclu le traité sans pouvoirs, conseilla aussitôt à Louis XII de ne point le ratifier.

Il ne restait à la France qu'un allié, le roi d'Écosse : le 9 septembre, il fut vaincu et tué à Flodden-Field par les Anglais.

Tant de désastres dans l'espace de quatre ou cinq mois, le mépris où était tombé le conciliabule de Pise qui se continuait à Lyon, les exhortations du cardinal-légat, les scrupules et les pleurs de la reine Anne qui voyait avec un extrême chagrin les démêlés de la France avec le pape, tout cela réuni dans l'esprit de Louis XII lui fit hâter ses négociations auprès de Léon X [1]. Ses plénipotentiaires (6 octobre) renoncèrent au conciliabule de Pise et adhérèrent au saint concile de Latran, qui approuva les actes de cette rétractation dans sa huitième session, célébrée le 19 décembre : ce fut, à proprement parler, la fin des divisions commencées, sous Jules II, entre la France et le saint-siége; mais Louis XII ne vit pas celle du procès concernant la Pragmatique.

Éprouvé par ces disgraces, il le fut encore (9 janvier 1514) par la mort de la reine Anne, qui lui était enlevée à trente-sept ans. Cette princesse, pleine de piété, de compassion pour les pauvres, de zèle pour soulager les malheureux, surpassait même son époux en libéralité [2]. Quand il arrivait à sa connaissance que de braves officiers n'avaient pas été récompensés de leurs services, elle suppléait à ce qui avait échappé au roi, en leur faisant des graces ou des pensions. Amie des lettres, elle protégeait également ceux qui les cultivaient, et inspirait à son époux de l'estime pour leurs efforts. On lui reproche la vivacité de son caractère, et d'avoir même exercé quelquefois la patience du roi, qui disait naïvement

[1] Guichardin, l. 11; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 5.
[2] *Ibid.*, p. 9.

à ce sujet : « Que faire? Elle est sage ; il faut bien lui passer quelque » chose. » Mais, s'il arrivait à la reine de franchir les bornes de la modération, de s'abandonner à un mouvement de colère, elle en concevait un si grand repentir qu'elle ne s'appliquait plus qu'à effacer par des bienfaits l'injure qu'elle avait causée par sa vivacité. Elle permettait même qu'on lui fît des reproches à cette occasion, et elle avait prié l'évêque de Rennes, son confesseur, de ne la point absoudre qu'elle n'eût entièrement réparé la faute dont elle se reconnaissait coupable. Louis XII voulut qu'on lui fît des obsèques magnifiques, à Blois où elle était morte, à Notre-Dame de Paris où son corps fut porté, à Saint-Denis où il fut inhumé, et à Nantes où son cœur reposa avec les cendres du duc de Bretagne, François II, son père [1]. Guillaume Petit, confesseur du roi, prononça trois oraisons funèbres, une dans chacune des trois premières villes que nous avons nommées, et toutes dans un goût bizarre. Par exemple, comme la reine avait vécu trente-sept ans, il dit que cette princesse avait mérité trente-sept épithètes pour trente-sept vertus, formant un char qui la conduisait au ciel. Ensuite, comme elle descendait de l'illustre et antique maison de France, il fit remonter son origine jusqu'au siège de Troie, et, en descendant, il lui attribua des rapports de parenté avec Brutus. On voit par ces traits que l'éloquence française ne se ressentait pas encore du beau siècle qui commençait en Italie sous le pontificat de Léon X.

La mort de la reine Anne accéléra la dissolution de la ligue formée contre la France [2]. Cette princesse laissait deux filles : Claude, l'aînée, qui épousa, au mois de mai suivant, le duc de Valois, que Louis XII investit aussitôt du duché de Bretagne; Renée, la seconde, que Ferdinand d'Aragon demanda pour son petit-fils Ferdinand, pourvu que Louis XII lui transmît ses droits sur Gênes et sur Milan, et qu'il abandonnât le roi de Navarre. Le roi de France, stimulé par le désir de rendre la paix à ses sujets et d'avoir un fils, consentait à épouser Éléonore, petite-fille du roi d'Aragon et sœur de Charles et de Ferdinand d'Autriche. Une trève d'un an fut signée à Orléans (13 mars) sur ces bases, par le duc de Valois au nom de la France et de l'Écosse ; par un plénipotentiaire espagnol, au nom de l'Empire, de l'Angleterre, de l'Aragon, de la Castille et des Pays-Bas. Ni Maximilien, ni Henri VIII n'avaient donné pouvoir au ministre espagnol : mais l'empereur ratifia volontiers cette trève.

[1] *Monuments de la monarchie française*, t. 4, p. 130.
[2] *Hist. de France*, t. 9, p. 367.

Henri VIII s'indigna d'être joué [1] par Maximilien et par Ferdinand. Un petit-fils du grand Dunois, pour qui le duché de Longueville avait été érigé en duché, en 1505, et qui, prisonnier des Anglais à Guinegate, avait gagné la confiance du roi d'Angleterre, imagina de détacher ce prince de ses anciens alliés en faisant épouser sa sœur Marie, promise à Charles d'Autriche, par le roi de France [2]. Louis XII n'hésita point à rompre avec Ferdinand et Maximilien, pour conclure cette alliance (13 août) : mais elle hâta sa mort.

La santé du roi, affaiblie par de graves maladies, se consuma au milieu des fêtes du mariage, et il expira, le 1er janvier 1515, âgé de cinquante-trois ans, dans son palais des Tournelles à Paris, léguant à la postérité le souvenir immortel de son amour pour le peuple, de l'esprit d'ordre et de justice qui animait son administration. Des guerres cruelles avaient signalé son règne; mais la France, tranquille au-dedans et à peine effleurée par l'impôt, avait joui d'un bien-être et d'une prospérité dont elle lui fut reconnaissante. Telle était l'affection des Français pour Louis XII que, durant ses voyages, hommes et femmes s'assemblaient sur son passage, le suivaient en courant l'espace de plusieurs lieues, et, s'ils pouvaient toucher sa mule ou sa robe, ils baisaient ensuite leurs mains avec une joie respectueuse.

On ne peut disconvenir que, dans ces longues guerres qui jetèrent tant d'amertume sur sa vie, Louis XII n'ait commis de grandes fautes, et qu'il n'ait été un fort mauvais politique [3]. Sans parler de la témérité de l'entreprise et du désavantage d'une conquête qu'il était impossible de conserver autrement qu'en dépeuplant la France pour y envoyer des colonies et y entretenir sans cesse une armée, on peut lui reprocher avec juste raison son alliance avec Alexandre VI, sa crédule confiance aux serments tant de fois violés du perfide Ferdinand, et surtout sa brouillerie imprudente avec les Suisses, qu'il était si facile de ramener, et qui, en se livrant à ses ennemis, furent la principale cause de ses revers. Mais ce qui le place au-dessus d'un grand nombre d'autres rois, qui se présentent dans l'histoire avec plus d'éclat et de bonheur, c'est que, pendant le cours de ces désastreuses expéditions, il rendit ses peuples plus heureux qu'ils n'auraient pu espérer de l'être sous d'autres princes,

[1] Petrus de Angleria, *Epist.* 146.

[2] *Journal* de Louise de Savoie; *Mém. de Fleuranges*.

[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 913.

même au milieu de la paix la plus profonde. Sa vigilance sut faire observer dans la France entière les règlements paternels que sa sagesse avait établis : la justice y fut mieux administrée ; le commerce et l'agriculture y devinrent plus florissants qu'ils ne l'avaient jamais été. Tant qu'il régna, les impôts qu'il avait diminués de moitié ne furent jamais augmentés. *Il ne courut oncques*, dit Saint-Gelais, *du règne de nul des autres si bon temps qu'il a fait durant le sien.* Enfin sa vie fut honorée des bénédictions, sa mort, des larmes de toute la France qui l'adorait ; le titre de *Père du peuple*, le plus glorieux qu'un monarque puisse jamais acquérir, le seul qu'il ambitionnât, lui fut donné, et la postérité, qui juge les rois, le lui a confirmé.

Louis XII n'avait pas toujours été réglé dans ses mœurs, mais la reine Anne fixa son inconstance. L'un et l'autre furent très unis et ils eurent également l'avantage d'être très regrettés après leur mort. « C'est un éloge bien singulier de ce prince, dit le P. Daniel [1], » que la souveraine puissance, loin de corrompre les belles qua- » lités qu'il avait reçues de la nature, eût fait disparaître tous les » défauts dont elles avaient été mêlées durant le feu de la jeu- » nesse. »

Les funérailles de Louis XII se firent à Saint-Denis avec une grande magnificence. Le confesseur du roi, Guillaume Petit, panégyriste de la reine, prononça son éloge funèbre qui réclamait un orateur plus éloquent. Mais le vrai panégyrique de cet excellent prince furent ces quatre mots, que les crieurs des corps, en sonnant leurs clochettes, criaient le long des rues : « Le bon roi Louis, Père du » peuple, est mort [2]. »

Le roi des bourgeois et des paysans, le roi sage et économe du bien de ses sujets, était descendu dans la tombe [3]. Sur son trône s'assit le roi des gentilshommes.

A la grande vassalité abattue par Louis XI avait succédé, sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, la grande seigneurie : si bien que, lorsque François Ier monta sur le trône, effrayé qu'il fut de voir osciller la monarchie, demandant ses soutiens primitifs et ne les trouvant plus, cherchant douze hommes de fer et ne rencontrant plus que deux cents hommes de velours, il espéra retrouver une force égale en multipliant les forces inférieures, et, substituant les grands seigneurs aux grands vassaux, il s'inquiéta

[1] *Abrégé de l'hist. de France*, t. 6, p. 190 ; Brantôme, *Éloge de Louis XII.*
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 16.
[3] *Hist. de France*, t. 9, p. 373.

peu de l'abaissement de la voûte au niveau de ces colonnes nouvelles, pourvu que l'abaissement de la voûte solidifiât l'édifice [1]. En effet, quoique les supports qu'il créa se trouvassent, par rapport aux anciens, plus faibles et moins élevés, ils n'en étaient pas moins solides : ils représentaient toujours la propriété, et leur multiplication même était en harmonie avec la division territoriale qui s'était opérée entre le règne de Louis XI et le sien. Il faut suivre avec soin et dans tous ses détails la division des propriétés, puisque c'est cette base, élargie par la révolution, qui est le piédestal de la monarchie actuelle.

De même qu'on rapporte à Hugues-Capet la monarchie des grands vassaux, de même on doit rapporter à François Ier la monarchie des grands seigneurs.

FRANÇOIS Ier.

Les diverses branches de l'administration civile s'étaient perfectionnées ; les mœurs étaient devenues moins grossières ; une communication plus active avec des peuples plus policés avait fait naître une industrie plus raffinée, un luxe mieux entendu, et même quelque goût des beaux-arts [2]. Le règne de François Ier développera ces germes d'un état social en apparence plus parfait. Les Français ne mériteront plus ce nom de *Barbares* que leur donnait l'Italie moderne, devenue pour l'Europe ce que la Grèce antique avait été pour le monde entier. Le nouveau règne ne sera pas seulement l'époque de l'introduction des beaux-arts en France ; on pourra le considérer comme celle de leur plus grand perfectionnement [3]. Les monumens qu'y produiront alors la sculpture et l'architecture ne seront point égalés plus tard ; les plus grands peintres de l'Italie rempliront de leurs chefs-d'œuvre les palais du monarque ; et l'École qui se formera dans le siècle le plus brillant de la France n'aura rien qui puisse leur être comparé. Le protecteur des arts sera, d'ailleurs, le *Père* des sciences et *des lettres*, et c'est à François Ier qu'on devra l'établissement du Collége Royal. Mais de tristes réalités sont cachées sous ces dehors éblouissants. Au milieu du mouvement inquiet des intelligences vers une science vaine et des arts que l'on peut appeler futiles, la foi, déjà ébranlée, continue à s'affaiblir dans les sociétés chrétiennes, et la civilisation qui

[1] Alex. Dumas, *Gaule et France*, p. 350.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 1, p. 1024.
[3] *Ibid.*, p. 1082.

semble avancer, rétrograde en effet dans l'Europe de jour en jour plus policée [1].

Lorsque François Ier monta sur le trône, la découverte de l'Amérique, la prise de Constantinople par les Turcs, l'invention de l'imprimerie, toutes ces choses qui avaient précédé son règne, commençaient à agir en étendant le domaine de l'homme physique et moral [2]. Mais la prétendue Réformation est l'évènement le plus important de cette époque : elle ouvre les siècles modernes, et les sépare du siècle indéterminé qui suivit la disparition du moyen-âge [3].

Trois générations avaient déjà changé le monde; soixante ans de la découverte de la presse avaient produit un mouvement considérable dans les esprits : les controverses de Luther, prêt à paraître, ou ne se seraient pas propagées avec la même rapidité, ou auraient été étouffées, si la presse ne s'était trouvée là tout juste à point pour les répandre [4].

D'un autre côté, les rois de l'Europe avaient en quelque sorte conspiré depuis près de deux siècles contre le saint-siége, seule puissance à laquelle il appartînt d'arracher et de détruire la racine du mal [5]. Ils allaient recueillir, et particulièrement en France, ce qu'ils avaient semé. Calvin, successeur de Luther, plus savant que les premiers réformateurs dans les lettres sacrées, écrivain plus poli et plus élégant, esprit plus pénétrant et plus subtil que ces chefs de secte qui n'avaient ni principes suivis, ni corps de doctrine, ni profession de foi, ni regles fixes de discipline, Calvin, comprenant que la réforme ne pourra subsister si l'on ne parvient à la ramener à une sorte d'unite, rassemblera ses erreurs principales auxquelles il joindra des erreurs nouvelles empruntées à tous les hérésiarques anciens et modernes; il composera du tout un système complet de théologie; au moyen duquel il entraînera beaucoup d'esprits que Luther et ses premiers disciples n'auront qu'ébranlés ; et c'est ce système détestable, dans lequel l'esprit de révolte se fortifiera de ce que le fanatisme a de plus farouche et le fatalisme de plus désespérant, qui prévaudra dans le royaume autrefois si fier du titre de très chrétien [6]. De Genève, lieu d'asile où le nouvel hérésiarque aura établi sa chaire pontificale et où il dogmatisera en sûreté, ses émissaires se disperseront en Italie, dans la Flandre, dans la Na-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1024.
[2] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 253.
[3] *Ibid.*, p. 260.
[4] *Ibid.*, p. 241.
[5] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1081.
[6] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 3.

varre et surtout en France, infiltrant partout le poison de sa funeste doctrine. Paris, dont l'un des quartiers (le faubourg Saint-Germain) recevra même le nom de *Petite-Genève*, sera, pendant plus d'un demi-siècle, le foyer de la révolte, de l'anarchie et du crime. La France entière deviendra, comme sa ville capitale, une arène sanglante où la haine, l'ambition, la jalousie, la vengeance, toutes les passions atroces et perverses qui, depuis si long-temps fermentaient au fond des cœurs, sortant tout-à-coup de leurs abîmes, se répandront comme un vaste incendie, et se serviront trop souvent du voile de la religion pour assouvir leur fureur.

François Ier, gendre de Louis XII, fut reconnu successeur de ce prince aussi facilement que s'il eût été son fils, tandis que, si Claude de France avait épousé Charles d'Autriche, il n'aurait pu parvenir à la couronne qu'au prix d'une guerre civile. D'un autre côté, le mariage précipité de la veuve de Louis XII avec le duc de Suffolck évita au royaume les dissensions qu'aurait fait naître la naissance d'un posthume, en qui on aurait dû voir le fils du dernier roi.

Le sacre et le couronnement eurent lieu le 25 janvier 1515, à Reims dont Robert de Lenoncourt occupait alors le siége. Le nouveau roi fit, à cette occasion, présent à la métropole d'un ornement complet, qui était chargé de chiffres indiquant la première lettre de son nom [1]. Au retour de Reims, il prit la seconde couronne royale à Saint-Denis, selon un ancien usage que nous avons constaté; et trois mois après la reine Claude, sa compagne, fille de Louis XII, fut couronnée solennellement dans la même abbaye [2]. Le cardinal de Luxembourg fit la cérémonie, à laquelle assisterent beaucoup d'autres prélats.

Agé de vingt ans et quelques mois, François Ier se recommandait par ses avantages physiques, tels que la beauté de sa figure, la hauteur de sa taille, son adresse dans les exercices du corps, et par plusieurs qualités morales, telles que l'élévation de son caractère et sa bravoure [3]. Il se proposait d'être un bon et grand roi, gracieux pour ses sujets, magnifique pour les courtisans, galant pour les dames : comme si la galanterie, tout en donnant peut-être plus d'élégance aux manières, ne devait pas corrompre les mœurs, et comme si cet attrait nouveau pour les charmes de la société ne conduisait pas à sa dissolution. Mais Louise de Savoie, mère du jeune roi, qu'elle aimait avec idolâtrie, le flattait et lui rendait

[1] Marlot, t. 2, p. 772; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 17.
[2] *Hist. de Saint-Denis*, p. 377.
[3] Guichard, l. 12.

tous les plaisirs faciles : contribuant ainsi à développer en lui des vices plutôt que des vertus [1].

Cette mère imprudente obtint un crédit presque illimité auprès de son fils, qui confia les sceaux de chancelier à Antoine Du Prat, le conseiller le plus intime de Louise. François Ier maintint, du reste, dans leurs emplois la plupart des ministres de son prédécesseur.

Il donna d'abord le gouvernement de Paris à Charles de Montpensier, qui prenait le titre de duc de Bourbon depuis son mariage avec la fille d'Anne de Beaujeu, héritière de ce duché. Charles, alors âgé de vingt-six ans, était devenu le premier des princes du sang et le plus puissant seigneur du royaume. Avec la richesse, il conservait le faste et l'esprit d'indépendance de ces princes apanagés qui avaient si long-temps menacé le trône de Louis XI. Le gouvernement de la capitale fut transféré presque aussitôt à François de Bourbon, comte de Saint-Pol.

Le nouveau roi fit quelques règlements de discipline militaire et d'administration intérieure. Un édit du 20 janvier augmenta l'effectif des compagnies d'ordonnance, et porta à huit chevaux chaque *lance garnie;* la dignité de maréchal de France, jusqu'alors révocable et temporaire, fut déclarée viagère ; le nombre des maréchaux (Lautrec, de la maison de Foix, le Lombard Trivulce et l'Écossais Stuart d'Aubigny) fut porté à quatre par la nomination du brave Chabannes de La Palisse [2]. Nous signalerons aussi des changements utiles dans la constitution du parlement : le plus remarquable fut l'établissement de la Tournelle perpétuelle créée pour procéder continuellement à l'interrogatoire des prisonniers, à la confrontation des témoins et à l'instruction des procès criminels, partie de l'administration judiciaire jusque là très mal ordonnée et sujette aux plus grands abus.

Cependant les préjugés d'honneur chevaleresque qui avaient entraîné Charles VIII et Louis XII hors de la France, qui leur avaient fait épuiser ses trésors et le sang de ses enfants pour des conquêtes sans avenir, étaient adoptés plus avidement par leur successeur, jeune, ardent, amoureux de la gloire et par conséquent de la guerre; car on ne connaissait point alors de gloire plus éclatante que celle des armes [3]. Impatient de laver la honte des armées françaises à Novarre et à Guinegate, d'abaisser l'orgueil des Suisses et de recouvrer le duché de Milan, il croyait

[1] Sismondi, *Précis de l'Hist. des Franç.*, t. 2, p. 242.
[2] *Hist. de France*, t. 9, p. 377.
[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1025.

dignement signaler, par cette conquête, son avénement à l'un des premiers trônes du monde.

Les rapports politiques de la France avec les autres États de l'Europe semblaient favoriser son projet. Henri VIII savait gré à François Ier d'avoir sauvé quelque opprobre à sa sœur, si précipitamment unie au duc de Suffolck après la mort de Louis XII [1]. Les ministres de Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas, se défiant de l'empereur et du roi d'Espagne, se réservaient de leur opposer au besoin la protection de la France. Le pape Léon X promettait de rester neutre ; les Vénitiens confirmaient leur alliance avec les Français, et les Génois devaient se déclarer pour eux dès qu'ils auraient franchi les Alpes. En effet, les Italiens, également opprimés par les Français, les Espagnols, les Allemands et les Suisses, regrettaient toujours ceux qui venaient d'être chassés, et trouvaient toujours le joug actuel le plus intolérable de tous [2].

François Ier nomma sa mère régente et le duc de Bourbon connétable : puis, avec deux mille cinq cents lances françaises, chacune servie par huit chevaux; six mille fantassins gascons, exercés à la discipline espagnole par Pierre Navarre, illustre transfuge dont nous avons parlé ; neuf mille lansquenets ou fantassins allemands, qu'il avait enrôlés pour remplacer les Suisses, et quatre mille aventuriers français seulement, il franchit les Alpes, du 10 au 15 août, par un chemin jugé impraticable. Il tourna les Suisses qui gardaient l'entrée de l'Italie, fit prisonnier à Villa-Franca l'habile Prosper Colonne, général du duc de Milan [3], et établit son quartier à Marignan [4].

Le 13 septembre 1515, quarante mille Suisses sortirent de Milan pour l'attaquer. Ils s'avancèrent par la ligne droite et le grand chemin, avec leurs piques de dix-huit pieds et leurs espadons à deux mains, sans artillerie, sans cavalerie, n'employant d'autre art militaire que la force du corps, marchant droit aux batteries dont les boulets emportaient des files entières, et soutenant plus de trente charges de ces grands chevaux de bataille couverts d'acier comme les hommes d'armes qui les montaient [5]. Le soir, ils étaient venus à bout de séparer les corps de l'armée française. Le roi, qui avait combattu vaillamment, ne voyait plus autour de lui qu'une

[1] Petrus de Angleria, *Epist.* 543.

[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 244.

[3] *Mem.* de Du Bellay, l. 1.

[4] *Mém. du maréchal de Fleuranges.*

[5] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 185.

poignée de gens d'armes. Mais, pendant la nuit, les Français se rallièrent, et le combat recommença au jour, plus furieux que jamais. Enfin, les Suisses entendirent le cri de guerre des Vénitiens, alliés de la France. Persuadés que toute l'armée italienne arrivait, ils serrèrent leurs rangs et se retirèrent avec une contenance si fière qu'on n'osa les poursuivre. Ils laissaient douze mille des leurs sur le champ de bataille ; ils avaient tué six mille hommes au roi, mais c'étaient pour la plupart des fantassins allemands.

Telle fut la fameuse bataille de Marignan, à l'issue de laquelle François Ier se fit donner par Bayard l'ordre de chevalerie. Trivulce l'appela le *Combat des géans*. Ce fut la première grande victoire remportée par les Français depuis leurs défaites à Créci, Poitiers et Azincourt. Cette bataille n'avait plus aucun des caractères de ces premières batailles : elle était à celles-ci ce que les batailles de la révolution ont été à celle de Marignan [1]. Le sénat de Venise déclara par un décret que François Ier et tous les princes de sa race seraient nobles vénitiens ; décret que Louis XVIII demanda à effacer de sa main, lorsqu'il reçut l'ordre de quitter Vérone.

La victoire de Marignan fit atteindre au roi le but de son ambition : il se trouva maître du Milanais [2].

En lui révélant toute la valeur des Suisses, cette bataille lui inspira le désir de se réconcilier avec eux. Huit cantons, déterminés par ses offres et gagnés par ses largesses, signèrent le traité de Genève (7 novembre 1515), d'après lequel il pouvait recommencer à lever chez eux des soldats. Cinq cantons persistèrent dans leur inimitié, pour demeurer fidèles à l'empereur Maximilien : mais, ce prince leur ayant fait éprouver encore une fois ses caprices, ils suivirent l'exemple de leurs confédérés et signèrent (29 novembre 1516) le traité de Fribourg, connu sous le nom de *Paix perpétuelle*. Il ne laissa plus aux Suisses que l'honneur de verser leur sang pour les Français [3].

La conquête du Milanais, principe de toutes les guerres qui désolèrent le règne de François Ier et cause première des malheurs d'une administration dont le caractère noble et généreux du roi avait fait mieux augurer, devint pour Léon X une heureuse occasion d'obtenir l'abolition entière de la Pragmatique. Les adversaires des pontifes romains, par les efforts même qu'ils n'avaient cessé de faire pour obtenir leur consentement à cette règle nouvelle de dis-

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 341.

[2] Journal du Moine sans froc ; Journal de Louise de Savoie.

[3] Châteaubriand, *OEuv. compl.*, t. 5 *ter*, p. 342

cipline, avaient rendu témoignage à l'autorité supérieure qu'ils entreprenaient de détruire, et dont ils annonçaient ainsi ne pouvoir se passer pour sanctionner sa propre destruction [1]. Leur prétention principale avait été de placer les conciles au-dessus des papes : or, dans ce moment, un concile (celui de Latran) et un pape (Léon X), réunis, se préparaient à casser et à anathématiser les décrets par lesquels ils voulaient établir ce principe de rébellion.

Comme les autres souverains de l'Italie, Léon X envoya féliciter le vainqueur, qui fut très sensible à cette démarche[2]. Aux qualités guerrières, François Ier joignait un respect sincère pour la religion et ses ministres. Il voyait, d'ailleurs, combien le pape, uni à la république de Florence, influait sur les affaires d'Italie. Aussi se montra-t-il disposé à traiter avec lui. Il conclut même une convention (13 octobre) dans laquelle il promettait de très grands avantages à l'Église romaine, pourvu qu'on lui cédât Parme et Plaisance. La question des démêlés ecclésiastiques, qu'il fallait terminer de concert, fit naître l'idée d'une conférence entre Léon X et François Ier : l'on arrêta qu'ils s'aboucheraient ensemble à Bologne [3]. Les cardinaux, par une susceptibilité mal entendue, n'approuvaient pas que le Saint-Père fît une partie du chemin pour aller à la rencontre du roi : mais Léon X, qui connaissait mieux que personne les droits de sa dignité, ne crut point y déroger en honorant un prince qui voulait et qui pouvait faire beaucoup de bien à l'Église ; il évitait ainsi, en sage politique, les extrémités auxquelles Alexandre VI s'était réduit lui-même vingt ans auparavant, lorsqu'il avait laissé pénétrer Charles VIII dans Rome avec son armée ; l'événement prouva d'ailleurs que cette démarche, loin de blesser l'honneur du saint-siége, le releva d'une manière éclatante, puisque François Ier ne négligea rien pour témoigner sa profonde vénération au vicaire de Jésus-Christ.

Le pape prit son chemin par Florence. De cette ville, il envoya les cardinaux Nicolas de Fiesque et Jules de Médicis au devant du roi jusque sur la frontière de l'État ecclésiastique. Quatre autres prélats eurent ordre d'aller le recevoir aux environs de Parme. Léon X se rendit lui-même à Bologne le 8 décembre 1515, accompagné d'un grand nombre de cardinaux.

François Ier s'avança jusqu'à Modène, suivi de six mille lans-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1027.

[2] *Mém.* de Martin Du Bellay.

[3] Rain., an. 1515, n. 24 ; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 23.

quenets et de douze cents hommes d'armes; mais il ne prit que sa garde ordinaire et les officiers de sa maison pour entrer dans Bologne. Vingt cardinaux, le doyen à leur tête, l'attendaient hors de la ville, tous en chapes couleur de feu. François Ier parut bientôt en habit de guerre, marchant entre les deux cardinaux qui étaient allés le recevoir sur la frontière. Le cardinal d'Ostie le complimenta en latin, au nom du pape et du sacré Collége. A ce discours, qui était un éloge du monarque, de ses dispositions favorables pour le saint-siége, et de ses succès militaires, le roi répondit en français, avec cette éloquente brièveté qui sied à la majesté souveraine, qu'il était le fils, l'ami, et le serviteur du pape et du siége apostolique; qu'il faisait des vœux pour les cardinaux, et qu'il les honorait comme ses pères et ses frères. Ensuite, il les embrassa tous, l'un après l'autre. Le 11 décembre, il entra dans Bologne, précédé par les membres du sacré Collége, rangés sur deux files, ayant à sa droite le cardinal d'Ostie et à sa gauche le cardinal de Saint-Séverin. Les seigneurs français et une partie de la garde fermaient le cortége. Le bruit des trompettes se joignait à celui des cloches de la ville. Léon X, placé à une des fenêtres de son palais, fut témoin de cette entrée imposante.

Le roi alla habiter le palais du pape, et, quand on l'eut conduit à l'appartement qui lui était destiné, les cardinaux le quittèrent, à l'exception de quatre qui l'accompagnèrent toujours et qui mangèrent même avec lui: c'étaient les deux derniers de l'ordre des prêtres, et les deux derniers de l'ordre des diacres. Après son repas, on le pria de se rendre au consistoire. Quand il fut en présence du pape assis sur son trône, il fit trois génuflexions, à quelque distance l'une de l'autre, baisa ensuite les pieds du pontife, la main et la bouche, et dit d'un air riant: « Très Saint-Père, je suis charmé » de voir ainsi face à face le souverain pontife, vicaire de Jésus- » Christ. Je suis le fils et le serviteur de votre sainteté : elle me voit » prêt à exécuter tous ses ordres. » Le pape, de son côté, voyant un si grand prince prosterné à ses pieds, s'écria : « C'est à Dieu, et » non à moi que ceci s'adresse. » Ce pontife, qui avait plus que personne le don de penser et le talent de s'exprimer noblement, ajouta quelques paroles gracieuses pour le roi. Le chancelier Du Prat, vêtu d'une robe de drap d'or, prêta l'obédience filiale au nom de Francois Ier, avec plus de détail que ce prince n'avait fait. Quand l'orateur en vint aux termes de respect, de révérence et de soumission, le roi, qui s'était couvert en se retirant à côté du trône, voulut se découvrir; mais, le pape l'en ayant empêché, il se con-

tenta, pour confirmer la harangue de son chancelier, de faire une inclination de tête. Les seigneurs français baisèrent ensuite les pieds de Léon X. Le consistoire terminé, le pape quitta ses habits pontificaux, et rejoignit le roi qui, d'une fenêtre du palais, contemplait le peuple : il s'entretint familièrement avec ce prince, mais sans se découvrir jamais, sans porter même la main au bonnet, lorsqu'il pouvait être aperçu des assistants ; cérémonial auquel on l'avait prié de s'astreindre. Du reste, il combla le monarque de témoignages de bienveillance. Il écrivit le jour même un bref à Louise de Savoie, pour la féliciter des victoires et des belles qualités de son fils. Il fit aussi l'éloge de François Ier en écrivant au roi de Portugal, afin de ranimer en lui le désir d'une guerre sainte dont on avait parlé au roi de France et pour laquelle ce prince paraissait bien disposé.

Comme Léon X ne voulait pas retenir long-temps François Ier à Bologne, il se hâta de célébrer solennellement en sa présence. C'était une cérémonie principale, et celle où les rois avaient coutume de rendre plus d'honneurs aux souverains pontifes. On prépara donc pour le 12 décembre l'église de Sainte-Pétrone. Léon X s'y rendit en grand cortége, précédé de François Ier qui marchait au milieu de tous ses officiers. Quand le pape alla à son trône pour y prendre les ornements pontificaux, le roi fit la fonction de caudataire, et, Léon X voulant l'en empêcher, François Ier répondit qu'il se trouvait honoré de rendre les moindres services au vicaire de Jésus-Christ. Lorsque le pape alla commencer la messe, le roi se mit à genoux près de lui et répondit aux prières qui se disent au bas de l'autel. On lui avait préparé un fauteuil, mais il ne s'en servit point : il se tenait debout quand le célébrant et les officiers étaient en cette posture, excepté depuis l'élévation jusqu'à ce que le pape eût communié, car alors il demeura prosterné, priant Dieu avec ferveur et tenant les mains jointes devant son visage. Quand le pape allait à son trône, le roi se plaçait après le cardinal d'Ostie, qui faisait la fonction d'assistant ; et il reçut aussi l'encens et la paix immédiatement après ce cardinal, avant tous les autres cardinaux et évêques.

Après la communion du célébrant, du diacre et du sous-diacre, le pape demanda au roi s'il voulait communier. Le prince répondit qu'il ne s'était point préparé à cet effet, mais que plusieurs personnes de sa suite s'approcheraient de la table sainte. Le pape se mit à distribuer la communion, et il y eut environ quarante personnes qui la reçurent; mais, comme il ne se trouva que trente

hosties, il fallut en rompre dix pour satisfaire la dévotion des assistants. Ce n'était que la moindre partie de ceux qui auraient voulu communier de la main du pape. Le roi lui-même fut obligé d'écarter la foule, pour ne laisser approcher que les principaux seigneurs de sa suite. Un d'entre eux ne pouvant pénétrer jusqu'au sanctuaire, on l'entendit s'écrier tout à coup : « Saint-Père, puisque je » ne suis pas assez heureux pour communier de votre main, je » veux du moins me confesser à vous, et, comme il ne m'est pas » possible de vous dire mon péché à l'oreille, je vous déclare tout » haut que j'ai combattu en ennemi, et autant que je l'ai pu, » contre le feu pape Jules II, et que je ne me suis point mis en peine » des censures fulminées à cette occasion. » Cet aveu public attira l'attention de toute l'assemblée. François Ier, prenant la parole, dit qu'il était dans le même cas : la plupart des seigneurs s'avouèrent également coupables, et demandèrent l'absolution. Le pape la leur donna sur-le-champ.

Alors eureut lieu les dernières cérémonies de la messe. Le pape prit les ablutions, et le roi lui donna ensuite à laver.

Il paraît que, le lendemain 13 décembre, François Ier communia dans l'église des dominicains de Bologne ; car il toucha un grand nombre de malades, et, selon l'ancien usage, nos rois ne faisaient cette bonne œuvre qu'après avoir participé à la sainte table.

Tel fut l'appareil extérieur de l'entrevue de Léon X et de François Ier. Si nous en avons retracé les détails, c'est qu'ils font voir combien nos rois se piquaient d'honorer les souverains pontifes. Le caractère droit et sincère du jeune François Ier ne permet pas de douter qu'il ne fût animé d'un vrai motif de religion en multipliant ainsi les témoignages de son respect à l'égard de Léon X.

Le pape et le roi s'étaient abouchés pour parler d'affaires très importantes. Non seulement, il était question de Parme et de Plaisance, qui devaient être remis aux Français, d'un projet de guerre sainte contre les Turcs, du dessein qu'avait François Ier de recouvrer le royaume de Naples, d'un traité de paix entre les Vénitiens et l'empereur ; mais il était question des procédures entamées contre la Pragmatique-Sanction, mur de division élevé depuis si long-temps entre le saint-siége et l'Église de France. François Ier pria Léon X d'abandonner ces poursuites ; Léon X lui proposa de faire plutôt un nouveau traité qui contenterait également le roi et le pontife romain.

Que des motifs purement humains aient déterminé François Ier à transiger avec Léon X ; qu'il n'ait pas compris que la concession

qu'en cette circonstance il pensait faire au pape était en effet l'événement le plus désirable pour lui-même, pour le maintien de son autorité, pour la stabilité de sa couronne, peu importe : mais, ce qui est digne de l'attention des bons esprits, c'est que, dans cette grande affaire, le chef de l'Église donna une preuve nouvelle de l'esprit de prudence et de modération dont le saint-siége ne s'est jamais départi [1]. Inflexible sur tout ce qui pouvait porter atteinte aux droits sacrés qu'il était de son devoir de transmettre tels qu'il les avait reçus, le souverain pontife accorda tout ce qu'il lui était possible d'accorder pour le maintien de la paix, demeurant toujours cette autorité pleine, entière, en ce qui concerne l'ordre spirituel, indépendante des circonstances et de la volonté des hommes, à l'abri de tout affaiblissement, de toute variation, ne connaissant de limites que celles qu'elle s'impose elle-même, selon les besoins de l'Église et l'exigence des temps, et ne se montrant jamais plus grande que lorsqu'elle s'abaisse et triomphe de ses propres droits, par un glorieux effort de charité et par une secourable condescendance pour ceux qu'elle est appelée à régir [2].

François Ier nomma son chancelier Antoine Du Prat, Léon X désigna les cardinaux d'Ancône et des Quatre-Saints-Couronnés, pour régler les articles de la convention [3]. De leurs conférences, dont le roi n'attendit pas le résultat, sortit un projet de traité dans lequel l'Église, reprenant tout ce qu'il lui était impossible de céder, se montra très facile sur plusieurs articles de la pragmatique qu'il n'y avait que peu d'inconvénients à conserver. Dans ce traité, les réserves et les expectatives demeurèrent supprimées comme dans la pragmatique : le pape conserva seulement les annates, c'est-à-dire le revenu d'une année des bénéfices, à chaque nomination nouvelle; et, sauf quelques clauses de pure formalité, cette nomination fut accordée au roi. Mais il n'y fut fait mention ni de l'obligation imposée au pape d'assembler un concile tous les dix ans, ni de la prétendue supériorité du concile sur le pontife romain. Telles étaient les bases principales de ce traité qui fut reçu et confirmé par le concile de Latran, dans sa onzième session, et qui devint depuis si célèbre sous le nom de *Concordat*.

La conférence une fois établie, François Ier prit congé de Léon X le 15 décembre 1515, après avoir obtenu de lui plusieurs graces spirituelles et temporelles, notamment la remise de

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1028.
[2] La Mennais, *Trad. de l'Égl.*, introd., p. XIV.
[3] Pinss., *Hist. pragmatic. et concord.*, ed. fol. an. 1666, p. 727.

342,000 livres que Louis XII devait au saint-siége; la suppression des évêchés de Bourg en Bresse et de Chambéri, nouveaux siéges érigés au détriment des Églises de Lyon et de Grenoble; la levée d'une décime sur tous les biens de l'Église de France; l'absolution des censures que les prélats français auraient encourues sous le pontificat de Jules II; la permission pour le confesseur du roi d'absoudre de tous péchés et de commuer toute espèce de vœux, hors ceux qui étaient spécialement réservés; le privilége accordé au roi pour nommer, sa vie durant, aux évêchés et aux abbayes de Bretagne, de Provence et du Milanais. Enfin Léon X fit présent à François I[er] d'une croix estimée quinze mille ducats d'or, et qui contenait un morceau considérable de la vraie croix. Le roi reçut ce présent avec beaucoup de respect: nouvelle preuve de ses sentiments pour tout ce qui regardait la religion.

S'il fallait en rapporter d'autres témoignages, nous ajouterions qu'en souvenir de la bataille de Marignan, il fit bâtir une église sous le titre de Notre-Dame-de-la-Victoire [1], et qu'à son retour en France, étant à Lyon, il alla à pied en pèlerinage à Chambéri pour remercier Dieu de l'avoir préservé des dangers de cette guerre [2].

Depuis que la France, compacte et formidable, échappée aux convulsions de la guerre des Anglais et des révoltes oligarchiques, pouvait reporter son activité au dehors, elle excitait l'envie et les alarmes de tous les rois dont les États touchaient à ses frontières. Faisant face à l'Angleterre par la Picardie, la Normandie et la Bretagne; à l'empire, par la Champagne, la Bourgogne et la Lorraine; à l'Espagne, par la Gascogne et le Languedoc; sans parler de l'Italie qu'elle semblait devoir engloutir, la France, confinant à tous, était l'effroi de tous. Ferdinand-le-Catholique travailla donc à réorganiser contre François I[er], la ligue qui avait failli accabler Louis XII. Henri VIII et Maximilien s'entendaient avec ce prince, lorsqu'il mourut le 20 janvier 1516. La mort de Ferdinand-le-Catholique appela son petit-fils Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas, aux couronnes d'Espagne et des Deux-Siciles. L'empereur Maximilien, autre aïeul de Charles, fit au mois de mars une tentative sur l'Italie : mais, inquiet des conférences qui s'établissaient entre les Suisses de son armée et les Helvétiens à la solde de la France, il retourna précipitamment en Allemagne. Les ministres de Charles d'Autriche, qui recherchaient l'amitié de

[1] Addit. à Monstrelet.
[2] Rain., an. 1515, n. 21.

la France, afin de mettre paisiblement leur jeune maître en possession de ses héritages, et qui signèrent, avec François Ier, le 13 août 1516, le traité d'alliance de Noyon, déterminèrent Maximilien à se prêter à la pacification générale : il consentit à évacuer Vérone, qu'il occupait toujours, et accéda, le 4 décembre, au traité de Noyon. Ainsi s'éteignirent les guerres que la ligue de Cambrai avait allumées. Mais la république de Venise, épuisée par les armées qui s'étaient disputé son territoire, avait cessé d'être ce qu'elle était avant cette ligue, une puissante gardienne des Alpes, capable d'en interdire également le passage et aux Autrichiens et aux Turcs; l'Italie avait perdu sa garantie; et les Français ne jouissaient plus dans le Milanais de la même sécurité que si Louis XII n'avait pas attaqué les Vénitiens [1].

Quoique le concordat eût été arrêté avec le saint-siége, l'esprit de révolte contre l'autorité spirituelle était déjà tellement répandu en France, les préventions y étaient si profondes en faveur de la Pragmatique et des prétendues libertés dont elle semblait être la sauve-garde, que François Ier, qui s'attendait à de vives réclamations, peut-être même à de fâcheuses résistances, demeura indécis pendant une année entière, comme s'il eût craint de rompre le silence à ce sujet [2]. Enfin, Léon X chargea le cardinal Philippe de Luxembourg de veiller à l'observation du concordat : ce légat *a latere* fit son entrée à Paris, le 29 janvier 1517. Quelques jours après, le roi se rendit au parlement, au milieu de l'appareil le plus imposant. Son chancelier résuma l'histoire du concordat et ordonna à la cour d'enregistrer ce corps de discipline [3]. Le parlement se montra alors ce qu'il n'avait point encore été, et fit voir ce que plus tard il pourrait être [4]. Après cette séance où le roi avait parlé en maître qui voulait être obéi, ayant reçu les lettres-patentes par lesquelles il lui était enjoint d'enregistrer et de faire exécuter le concordat, il ne donna qu'une réponse évasive au chancelier et au connétable qui les lui apportèrent (13 mai). Lorsque les bulles du pape lui furent présentées, il nomma des commissaires pour faire l'examen de la nouvelle constitution qui y était contenue (6 juin). Le roi, impatienté des lenteurs qu'il mettait dans cette affaire, lui ayant envoyé le bâtard de Savoie, son oncle, pour lui enjoindre de la terminer au plus vite (26 juin),

[1] Sismondi, *Précis de l'hist. des Franç.*, t. 2, p. 248.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1030.
[3] *Nouv. mém. du clergé*, t. 10, p. 134.
[4] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1031.

et d'admettre le prince à ses délibérations, cette cour osa se plaindre d'une démarche qu'elle prétendait attentatoire à ses droits et à ses libertés. Enfin, l'ordre positif lui ayant été donné, et avec menaces, de délibérer en la présence de l'envoyé du roi, le résultat de cette délibération, qu'elle prolongea plus qu'il ne convenait de le faire, fut un refus formel d'enregistrer et de publier le concordat.

Il n'y avait point encore d'exemple d'une semblable résistance aux volontés du roi, de la part de sa cour de justice. Elle prenait, dans cette conjoncture, un caractère nouveau qui montrait à quel point toutes les idées étaient changées en France depuis l'établissement de la Pragmatique; en effet, il ne faut point chercher ailleurs que dans cette loi de révolte contre l'autorité spirituelle le principe de la rébellion contre le pouvoir temporel, qui commençait à se manifester de toutes parts. Mais l'essai que le parlement faisait de ses forces ne pouvait réussir dans l'état actuel des choses, et avec un prince tel que François Ier. Il était à Amboise lorsqu'on lui apporta le résultat des délibérations : sur-le-champ il ordonna que la cour eût à lui envoyer des députés pour lui faire connaître les motifs de son arrêt. Ces députés furent reçus comme ils méritaient de l'être (février 1518). Le roi ne voulut pas les entendre, et, après quelques paroles très dures sur leurs remontrances : « Je suis le maître dans mon royaume, dit-il, et je » ne souffrirai pas que d'autres que moi y exercent la puissance » souveraine. J'ai beaucoup travaillé pour procurer la paix à mes » peuples : j'entends que les traités que j'ai faits en Italie soient ob» servés en France. Mon parlement doit savoir qu'il n'est pas dans » mes États, comme le sénat est à Venise. Sa fonction est de rendre » la justice, non de régler le gouvernement public : c'est moi que » ce soin regarde. . . » Il ordonna aux députés de partir à l'instant, puis il dépêcha au parlement le sire de La Trémoille, chargé de lui signifier l'ordre le plus positif de procéder sur-le-champ à l'enregistrement. Ce ne fut qu'à cette dernière extrémité que le parlement se décida à faire l'enregistrement (18-22 mars), mais avec cette clause tout aussi nouvelle que le reste : *Du très exprès commandement du roi, plusieurs fois réitéré*, conservant ainsi, même dans son obéissance, le caractère de révolte qu'il avait pris et qu'il était résolu de ne plus quitter[1].

La conduite du parlement peut cependant être appelée mo-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1034.

dérée, si on la compare à celle qu'osa tenir l'Université de Paris. Ici la résistance fut poussée jusqu'à la folie et mêlée d'emportements que l'on a peine à concevoir. C'était dans ce corps, de tout temps possédé d'un esprit de mutinerie que l'indulgence excessive des rois avait encouragé, que la Pragmatique et les doctrines d'indépendance sur lesquelles elle était établie avaient trouvé leurs plus habiles et leurs plus ardents défenseurs. L'Université s'était donc empressée de se réunir au parlement dans l'affaire du concordat, et avait même manifesté son opposition avec plus de chaleur. A peine eut-elle reçu la nouvelle de l'enregistrement qu'elle éclata en reproches contre les membres de cette compagnie, les accusant de lâcheté et de collusion, quoiqu'il fût évident qu'ils n'avaient cédé qu'après des refus jusqu'alors sans exemple. Elle convoqua des assemblées, où furent appelés les avocats les plus célèbres, et dans lesquelles il fut résolu que l'on demanderait *la convention d'un concile national.* Défense expresse fut faite par elle aux imprimeurs, sur lesquels elle avait alors toute puissance, d'imprimer, vendre et afficher le concordat, sous peine de privation de leurs priviléges et de perte de leur état. Les prédicateurs, soumis à son influence, déclamèrent hautement dans leurs sermons contre le saint-siége, les ministres et la personne même du roi. Le parlement, satisfait probablement de voir se produire avec tant d'éclat une opinion qu'il ne désespérait pas de pouvoir soutenir encore, ne songea point à réprimer ces mouvements coupables. L'indifférence qu'il parut y mettre fut telle que le roi, toujours éloigné de la capitale, lui écrivit (4 avril) une lettre très sévère, dans laquelle, le rendant responsable des malheurs qui pourraient arriver, il le menaçait de lui ôter la haute police de la capitale, puisqu'il s'acquittait si mal de ses fonctions dans une conjoncture aussi grave. La cour s'excusa auprès de lui, sur l'ignorance où elle prétendit être de toutes les *folies, insolences et témérités* des prédicateurs et des étudiants, et, suivant ici cette marche qu'elle s'était tracée, laquelle était d'obéir sans réplique sur *l'absolu commandement du roi*, elle manda les principaux des colléges, les réprimanda, et leur enjoignit, sous les peines les plus graves, de tenir les écoliers étroitement renfermés, de s'abstenir de toute assemblée et tout discours séditieux.

Le roi, peu rassuré par cette démarche, jugea à propos d'employer des moyens dont Louis XII avait déjà fait connaître l'efficacité. Deux compagnies d'archers arrivèrent à Paris; les placards séditieux de l'Université furent arrachés; on emprisonna et on

condamna à de fortes amendes quelques-uns de ses principaux membres, ainsi que les avocats qui lui avaient servi de conseil. Tout rentra aussitôt dans l'ordre, et le concordat fut paisiblement imprimé, publié et affiché. Mais le parlement, comme s'il eût prévu dès lors que la puissance toute populaire qu'il avait commencé à s'arroger, ne pouvait s'élever et se consolider que sur les ruines de l'autorité spirituelle, continua de juger les affaires en matières bénéficiales, conformément aux décrets de la pragmatique, affectant toujours de méconnaître le concordat : l'on ne parvint à donner une action véritable à la loi nouvelle qu'en ôtant plus tard à cette compagnie la connaissance de ces sortes d'affaires, pour l'attribuer au grand conseil.

Ce serait cependant une erreur de croire que la magistrature, si opposée à l'autorité du pape, et presque rebelle à celle du roi, fût composée d'hommes sans religion et d'ennemis de la monarchie[1]. La plupart de ses membres étaient alors et furent encore pendant long-temps des personnages graves et réguliers dans leurs mœurs, fermes dans leur croyance, dévoués au prince, et ne respirant que le bien de l'État. Mais ils étaient possédés de cette passion qu'ont tous ceux qui jouissent d'un pouvoir quelconque, de l'accroître, de l'étendre, tant qu'il n'est pas aussi grand et aussi étendu qu'il pourrait être : et c'est là ce qui les attachait si fortement à des doctrines dont il est probable qu'ils n'apercevaient pas toutes les conséquences, mais qu'ils jugeaient très bien être extrêmement favorables à leurs vues ambitieuses. Aussi les verra-t-on, partagés ainsi entre leurs intérêts et leurs affections, tomber plus d'une fois dans les contradictions les plus étranges, et, selon qu'ils seront poussés d'un côté ou d'un autre, devenir des instruments de perte ou de salut pour la monarchie.

L'Université, si hostile au concordat, s'opposa aussi à la levée d'une décime, que le roi prétendait obtenir du clergé de France. L'occasion de ce subside était la guerre contre les infidèles, entreprise par Léon X et pour laquelle ce pape sollicitait tous les souverains, et spécialement François I[er], jeune, belliqueux et plein de zèle pour la religion [2]. Dès l'an 1518, Léon X fit passer en France le cardinal Bernard de Bibiena, avec la qualité de légat. Le roi lui rendit de grands honneurs, entendit ses propositions dans une nombreuse assemblée de princes et de seigneurs; s'en-

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1040.
[2] Du Boulai, t. 6, p. 107; Rain., an. 1518, n. 150.

gagea à fournir au saint-siége une armée de quarante mille hommes de pied et de trois mille hommes d'armes, avec une artillerie formidable : desseins vastes et toutefois sincères de la part de François I[er] ; mais les ombrages que prirent de lui ses voisins, les guerres qu'il eut à soutenir en Italie, les changements qui survinrent en Allemagne, soit par rapport au gouvernement, soit en ce qui concerne la religion, firent échouer cette entreprise [1].

François I[er] jouissait, à cette époque, en Europe, d'une renommée que n'égalait celle d'aucun prince chrétien : ses qualités, plus brillantes que solides, éblouissaient tous les yeux, et il entretenait, par sa magnificence dans la paix, l'éclat de la gloire qu'il avait acquise dans les combats [2]. C'était alors qu'il commençait, à Fontainebleau, à Chambord, à Saint-Germain, d'admirables édifices ; c'était alors qu'il disputait Jules Romain à Léon X, enlevait à Florence Léonard de Vinci, puis André del Sarto, et demandait à Raphaël son immortelle *Transfiguration*, que la mort de ce grand homme ravit à la France. Une entreprise d'une utilité plus directe que les merveilles de Chambord ou de Fontainebleau, fut la construction du Hâvre-de-Grâce, qui devint bientôt le premier port de la Normandie et fit oublier le vieux renom de Harfleur.

Maximilien mourut le 12 janvier 1519, et l'empire devint aussitôt l'objet de l'ambition des rois de France, d'Espagne et d'Angleterre [3]. Des trois candidats, Charles d'Autriche était le plus capable de défendre l'Allemagne contre les Turcs. Le maître de l'Espagne, du royaume de Naples et de l'Autriche, pouvait seul fermer le monde civilisé aux barbares de l'Afrique et de l'Asie [4]. François I[er], qui se regardait comme le premier chevalier du monde, mais qui était très inférieur à Charles sous le rapport de la politique et de la science des affaires, se le vit donc préférer (5 juillet). Dès lors, Charles-Quint se présente à nous, entouré de ses hommes d'État, de ses généraux, entre autres Lannoi, Pescaire, Antoine de Lève, et tant d'autres guerriers illustres. On le voit traversant sans cesse l'Europe, pour visiter les parties dispersées de son vaste empire, parlant à chaque peuple sa langue, combattant tour à tour François I[er] et les protestants d'Allemagne, Soliman et les Barbaresques. C'est le véritable successeur de Charlemagne, le défenseur du monde chrétien : François I[er] n'est qu'un héros

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 86.
[2] *Hist. de France*, t. 9, p. 411.
[3] Belcarius, l. 16 ; Georgius Sabinus.
[4] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 189.

de moyen âge. En Charles-Quint, l'homme d'État domine le guerrier. Il apprend aux princes les plus valeureux combien ils doivent redouter un ennemi qui sait réfléchir, opérer de sang-froid, et cacher la profondeur de ses conseils. Il offre enfin le parfait modèle des souverains des temps modernes.

François Ier s'était recommandé aux électeurs, en insistant sur ses droits de membre de l'empire comme roi d'Arles et duc de Milan. Nouveau Charlemagne, il promettait de faire concourir toutes les forces de la France et de l'Italie pour repousser les Musulmans. En même temps qu'il espérait éblouir par ses promesses, il travaillait à corrompre par l'argent. Ses ambassadeurs étaient suivis de mulets chargés d'espèces monnayées, et la licence des banquets prodigués aux électeurs devait achever de lui assurer leurs votes. Heureusement pour le royaume, l'ambition de François Ier éprouva un mécompte; car, s'il avait été élu, la France aurait dû se résigner à ce que son roi allât s'établir au centre de l'empire, et elle se fût épuisée sans compensation pour défendre le levant de l'Europe.

Au moment même où les électeurs posaient la couronne impériale sur le front de Charles-Quint, un obscur aventurier dont ce prince savait à peine le nom lui conquérait un plus riche empire sous un autre ciel [1]. Les Espagnols avaient pénétré sur ce continent américain que Colomb n'avait fait que reconnaître, et Fernand Cortez était parti de la Havanne, le 10 février 1519, pour la grande expédition qui se termina par l'assujétissement du Mexique. La conquête non moins éclatante du Pérou par Pizarre et Almagro, les découvertes des Balboa, des Magellan, attirèrent tous les esprits ardents vers ces Indes-Occidentales qui paraissaient surpasser en richesses et en immensité les vieilles Indes du Gange et de l'Indus [2]. Mais l'or ne donna point à l'Espagne le sceptre de l'Europe comme elle l'espérait : il passa de ses mains superbement oisives dans les mains laborieuses des autres nations; et l'Espagne, tributaire de l'activité commerciale de ses voisins, apprit à ses dépens que ce n'est point la possession de l'argent, mais que ce sont les travaux de l'agriculture et de l'industrie qui font la vraie richesse des peuples. Ajoutons que la conquête de l'Amérique produisit une révolution dans le commerce, la propriété et les finances de l'ancien monde. L'introduction de l'or du Mexique et du Pérou

[1] *Hist. de France*, t. 9, p. 416.
[2] *Ibid.*, p. 425.

baissa le prix des métaux, éleva celui des denrées et de la main-d'œuvre, fit changer de main la propriété foncière, créa une propriété inconnue jusqu'alors, celle des capitalistes, dont les Lombards et les Juifs avaient donné la première idée. Avec les capitalistes, naquit la population industrielle et la constitution artificielle des fonds publics. Une fois entrée dans cette route, la société se renouvela sous le rapport des finances, comme elle s'était renouvelée sous les rapports politiques [1]. Enfin, aux aventures des croisades succédèrent des aventures d'outre-mer d'une tout autre portée : le système des colonies modernes commença ; la marine militaire et marchande s'accrut de toute l'étendue d'un Océan sans rivages. La petite mer intérieure de l'ancien monde ne resta plus qu'un bassin de peu d'importance, depuis que les richesses des Indes arrivaient en Europe par le cap des Tempêtes.

La concurrence de François Ier et de Charles-Quint pour la couronne impériale, fit naître leur sanglante rivalité. La victoire devait appartenir à celui qui mettrait le roi d'Angleterre dans son parti [2]. François Ier obtint de lui une entrevue au champ du Drap-d'Or, entre Ardres et Calais (1520). Ce fut une dernière parade des temps féodaux, un simulacre des tournois, des cours plénières, de ces anciennes mœurs déjà assez passées pour n'être plus que des spectacles [3]. Ne se souvenant plus qu'il avait besoin de gagner Henri VIII, François Ier l'éclipsa par sa grace et sa magnificence. Charles-Quint, plus adroit, se concilia le cardinal Wolsey, ministre de Henri VIII, en lui faisant espérer la tiare. Le roi d'Angleterre comprit qu'en s'unissant à l'empereur, il avait la chance de recouvrer quelque chose des domaines que ses ancêtres avaient possédés en France.

Un accident faillit débarrasser Charles-Quint de son rival, le 6 janvier 1521. Le roi de France, étant allé, par un jeu fort imprudent, assiéger le roi de la Fève dans l'hôtel du comte de Saint-Pol, reçut sur la tête un tison qui le blessa grièvement. Néanmoins il se rétablit assez vite. Sa blessure n'eut d'autre résultat que d'introduire un changement dans les usages. Depuis plusieurs siècles, on portait la barbe rase et les cheveux longs, ce vieil insigne des races du Nord [4]. François Ier, ayant été obligé de se faire couper

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl*, t. 5 *ter*, p. 243.
[2] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 190.
[3] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 244.
[4] *Hist. de France*, t. 9, p. 418.

les cheveux, les conserva courts le reste de sa vie et se laissa pousser la barbe à l'exemple des Italiens. Les courtisans et successivement les diverses classes de la nation l'imitèrent : on porta donc, pendant un siècle, barbe longue et cheveux courts. Les parlements seuls interdirent pendant long-temps à leurs membres cette nouveauté, comme contraire à la dignité de la magistrature : par compensation, ils furent les derniers à la quitter au dix-septième siècle.

Dans les premiers mois de 1521, les hostilités s'engagèrent à l'occasion de la Navarre [1] : mais les Français ne s'armèrent d'abord que comme simples auxiliaires de Henri d'Albret. Il n'est point inutile de faire remarquer qu'Ignace de Loyola, qui devait être pour les prétendus réformés ce que S. Dominique avait été pour les Albigeois, fut blessé dans le château de Pampelune que les troupes françaises assiégèrent [2]. Ces troupes se firent ensuite battre par les Castillans.

Sur la frontière des Pays-Bas, François Ier protégeait Robert de La Marck, duc de Bouillon, qui avait osé déclarer la guerre à Charles-Quint et ravager le Luxembourg. Les impériaux se décidèrent alors à une attaque sérieuse. Le roi, surpris, envoya Bayard à Mézières, la clef de la Champagne, et l'événement prouva que le *Bon chevalier* valait toute une armée [3]. A l'approche de l'armée royale qui venait pour ravitailler cette place, l'ennemi rentra dans le Hainault, et François Ier ne troubla point une retraite qu'il aurait aisément changée en déroute.

Au delà des Alpes, Léon X faisait servir la jalousie des deux rivaux au maintien de l'indépendance italienne, traitant d'abord avec François Ier pour chasser Charles-Quint de Naples, puis avec Charles-Quint pour chasser François Ier de Milan et de Gênes. Les troupes de Lombardie n'ayant point touché de solde depuis un an, et ayant dû vivre aux dépens du pays, avaient soulevé l'indignation des habitants. Ces dispositions furent mises à profit.

Lautrec, gouverneur du Milanais, se trouvait à Paris, lorsque, le 1er août 1521, Léon X se déclara ouvertement contre la France et que, le 1er octobre, Prosper Colonne, général du pape et de l'empereur, entra dans le Crémonais. Le gouverneur déclara à François Ier qu'il ne pourrait défendre la Lombardie qu'autant qu'il y toucherait 400,000 écus pour payer la solde arriérée, et enrôler l'infanterie étrangère, qui faisait alors la force des armées. L'argent

[1] Petrus de Angleria, ep. 722.

[2] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 342.

[3] *Hist. du chev. Bayard*, c. 63.

lui fut promis; mais, arrivé en Italie, il ne le reçut pas : sans argent, il ne put retenir les Suisses, et le 19 novembre, les confédérés lui enlevèrent Milan.

Léon X mourut le 1er décembre 1521 dans le cours de ses succès militaires contre les Français, que les impériaux, les troupes de l'Église, les Florentins et le duc de Mantoue combattaient en Italie, sans compter le parti nombreux que la maison Sforce avait encore dans le Milanais [1].

Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriand, dominait l'esprit du roi, qui avait mis ses trois frères, les maréchaux de Lautrec, de Lescuns et de Lesparre, bons généraux d'ailleurs, à la tête de ses trois meilleures armées. Mais Louise de Savoie détourna la solde qui leur était destinée, afin que la perte du Milanais ruinât le crédit des trois frères et de leur sœur, sa rivale de puissance. Les Suisses de l'armée de Lautrec lui demandèrent argent ou bataille : faute d'argent, il dut combattre à la Bicoque (Bicocca), malgré le désavantage du terrain, le 29 avril 1522. Vaincus après une résistance opiniâtre dans ce combat sanglant, les Français évacuèrent de nouveau le Milanais.

Averti des premières hostilités dans le Luxembourg, en Navarre et en Italie, Henri VIII avait offert sa médiation aux deux rivaux, les priant « de ne pas commencer légèrement une si grosse » guerre. » Des conférences furent ouvertes à Calais, le 4 août 1521, sous la présidence du cardinal Wolsey. François Ier réclama la Navarre pour Henri d'Albret, et pour lui le royaume de Naples. Charles-Quint réclama le fief impérial du Milanais et le duché de Bourgogne. Aussi les conférences n'eurent aucun résultat, et Henri VIII, se fondant sur ce que le roi de France avait le premier recommencé les hostilités contre l'empereur par la prise de Fontarabie, malgré la paix dont le roi d'Angleterre était garant, déclara lui-même la guerre à François Ier, le 29 mai 1522.

Comme les ennemis reconnaissaient la neutralité des États de Savoie, des Suisses, de la Franche-Comté et de la Lorraine, on n'avait pas besoin d'armée au levant de la France. Au midi, il était invraisemblable que les Espagnols franchissent les Pyrénées. Par mer, une invasion n'était pas plus probable. Ce n'était qu'en Champagne et en Picardie que les Flamands de Charles-Quint et les Anglais de Henri VIII pouvaient s'avancer. On mit les forteresses en état de défense, on fit harceler les ennemis par des corps

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 111.

d'élite, et bientôt, décimés par la fatigue et par la maladie, ils retournèrent les uns en Belgique, les autres à Calais.

Après la mort de Léon X, son successeur Adrien VI, qui avait été le précepteur de Charles-Quint, se souvint avant tout qu'il avait à remplir les devoirs de père commun. Il envoya l'archevêque de Bari au roi de France, pour ménager la paix entre lui et son rival : mais les esprits étaient trop échauffés. L'empereur prétendit conserver ses conquêtes, et le roi voulut réparer ses pertes, en sorte que le pape, tout pacifique qu'il était, dut se résigner au bruit de la guerre.

Les désastres que venait d'éprouver François I[er] tenaient en grande partie à l'embarras de ses finances, et cet embarras avait pour cause principale les prodigalités auxquelles le roi se livrait au milieu de la cour nombreuse et galante dont il se plaisait à être entouré. Excepté dans un jour de bataille, il s'occupait peu d'affaires, passant ses journées dans les fêtes, faisant succéder les parties de chasse aux tournois, aux bals et aux festins, visitant tour à tour les châteaux de l'ouest et du midi de la France, et répandant partout avec faste les trésors de l'État. Louise de Savoie l'encourageait dans cette dissipation, qui lui permettait de se réserver la direction des affaires [1]. François I[er], jaloux de son autorité, admirait Louis XI qui avait mis les rois *hors de page*, et il prétendait régner par lui-même ; mais sa mère n'avait pas de peine à le distraire de ses volontés et à les lui faire oublier. C'était elle qui dirigeait l'État, et au milieu des prodigalités de son fils elle entassait pour elle-même d'immenses richesses, inventant chaque jour, avec le chancelier du Prat, de nouveaux moyens de lever de l'argent. Ces moyens extraordinaires étaient par cela même nuisibles et violents [2].

Parmi les ressources qu'imagina alors l'industrie financière, deux surtout sont remarquables : une somme de 200,000 liv. demandée à la ville de Paris, et la vénalité des offices établie quelque temps après.

Ce n'était pas la première fois que les rois de France s'adressaient au corps municipal pour en tirer des secours dans leurs nécessités urgentes ; mais jusqu'ici les sommes qu'ils en avaient obtenues leur avait toujours été accordées à titre de *don*. Cette fois (27 septembre 1522), elles furent considérées comme un

[1] Sismondi, *Précis de l'hist. des Franç.*, t. 2, p. 251.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1043.

emprunt portant intérêt jusqu'à l'entier remboursement; et, pour faciliter le paiement de cet intérêt fixé à douze pour cent, le roi céda aux officiers municipaux le produit des droits qu'il prélevait sur tout le vin qui se consommait dans Paris. Dès que cette disposition fut connue, les contribuables à l'emprunt, envers qu l'on craignait d'être forcé d'employer la contrainte, s'empressèrent, au contraire, d'apporter leur argent : assurés désormais d'en tirer un intérêt si lucratif, ils craignirent plutôt qu'ils ne sollicitèren leur remboursement. C'est là le premier exemple des rentes perpétuelles en France, et le germe d'une des plus grandes maladies de l'État. François I[er], abusant de la facilité que lui offrait l'oisive opulence des bourgeois, recourut plus d'une fois à cet expédient ruineux. Ses successeurs, encore plus embarrassés que lui, ne manquèrent pas de suivre son exemple : la classe stérile des rentiers se multiplia, et elle a toujours continué depuis à dévorer la substance de l'État [1]. On créa des rentes sous les règnes de Henri II, de François II, et jusqu'au commencement de celui de Charles IX, avec une telle profusion, que l'Hôtel-de-Ville, qui, en 1562, ne payait que 633,000 liv. de rentes, se trouva chargé, en quatorze ans, de 1,938,000. Elles augmentèrent par la suite dans une proportion encore plus rapide; et le mal devint si grand sous Louis XIV, qu'il fallut songer sérieusement à détruire ce ver rongeur des finances, en remboursant le plus grand nombre des rentiers. Alors furent créées les tontines, les rentes viagères, les rentes moitié viagères et moitié perpétuelles, etc. Néanmoins l'Hôtel-de-Ville était toujours chargé de beaucoup de rentes au moment de la révolution.

La multiplication et la vénalité des offices ne furent pas établies avec la même facilité. Le parlement, sans être découragé par les échecs qu'il avait essuyés, s'éleva fortement contre une nouveauté qu'il considérait comme dangereuse et tendant à remplir toutes les parties de l'administration de sujets que leurs mauvaises mœurs ou leur incapacité rendaient indignes d'y être admis. Il osa même renvoyer avec mépris trois conseillers convaincus d'avoir obtenu à prix d'argent leurs lettres de nomination. Le chancelier fit des représentations qui ne furent point écoutées, envoya des lettres de jussion auxquelles on n'eut point égard. Jugeant alors qu'un nouveau coup d'autorité était nécessaire, il ne se contenta pas d'exiger, par l'*absolu commandement du roi*, l'admission

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1044.

des trois conseillers; mais, pour déconcerter et accabler à la fois le parlement, en lui faisant voir le peu de puissance et de crédit qu'auraient désormais ses remontrances, il fit ordonner en même temps (31 janvier 1523) l'enregistrement d'un édit portant création d'une quatrième chambre, composée de dix-huit conseillers et de deux présidents. La cour se soumit comme elle l'avait déjà fait, mais avec toutes les protestations et formalités qui constataient la violence qu'elle subissait, et de plus avec des distinctions si injurieuses pour les nouveaux membres qu'on voulait introduire dans son sein, que les acheteurs d'offices s'en dégoûtèrent et n'osèrent plus se présenter. Il fallut des ordres plus positifs, il fallut des menaces plus effrayantes pour forcer le parlement à se relâcher de sa première sévérité. Néanmoins ce ne fut que long-temps après, et lorsque les anciennes charges eurent été soumises à la vénalité comme les nouvelles, que toute espèce d'inégalité fut enfin bannie entre les membres de cette compagnie. Le parlement se crut en cette circonstance outragé: cependant, s'il avait bien compris les intérêts nouveaux qu'il prétendait se faire, et ce qui était favorable à cet amour du pouvoir et de l'indépendance dont il était possédé, au lieu de s'opposer à la vénalité des charges et de s'en affliger, il aurait dû la provoquer et s'en réjouir. Pour achever de se constituer en une sorte d'assemblée politique, et, relativement à l'action du pouvoir monarchique, en une chambre d'opposition permanente, il ne lui manquait que d'assurer à ses membres une existence entièrement indépendante du choix et de la volonté du monarque [1]. Par la même raison on peut s'étonner que François Ier n'ait pas vu que rien n'était plus propre qu'une telle mesure à relever ceux qu'il voulait abaisser.

Déjà, sous Charles VIII, s'était introduit un usage qui mettait une grande différence entre les conseillers que créait le roi en vertu du pouvoir qu'il avait toujours eu d'en faire, et les conseillers formant le parlement: ce fut le privilége que s'arrogea cette cour de justice, et qu'on lui laissa prendre, de *choisir* elle-même ses membres et de les présenter au roi, qui confirmait alors ou rejetait ce choix selon son plaisir, d'où il arriva que tous les conseillers n'eurent plus comme autrefois le droit de siéger au parlement. Par la vénalité des charges, le monarque se priva lui-même de la faculté, qu'il avait du moins conservée jusque là,

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1046.

de punir par la destitution ceux des magistrats qui s'étaient mis dans le cas de lui déplaire; leur inamovibilité fut consacrée ; le parlement prit dès lors le nouveau caractère que nous avons signalé, et commença à jouer dans les affaires publiques un rôle d'une tout autre importance.

Ni l'argent des emprunts ni le produit de la vénalité des charges ne remédiait aux maux intérieurs de la France. Les soldats, que l'on ne payait point, se répandaient par grosses bandes dans les provinces, où ils commettaient des désordres qui rappelaient le temps des Grandes Compagnies [1]. Une troupe nombreuse de ces brigands qui ravageaient la Brie mit en déroute les bourgeois de Meaux, sortis imprudemment contre elle avec des canons sans boulets. Une autre bande, dites *les Mille diables*, après avoir désolé la Guienne, fut taillée en pièces par les populations du Périgord. L'irritation contre le pouvoir gagnait parmi le peuple des villes: il y eut des émeutes à Paris, pendant un séjour que François Ier y fit au printemps de 1523. Le bailli du Palais ayant planté des potences aux portes de l'hôtel des Tournelles qu'habitait le roi, pour effrayer les mutins, ces instruments sinistres de la justice royale furent abattus la nuit par des gens armés.

Au nombre des moyens que le conseil de François Ier employa pour remplir le trésor royal, il faut mentionner les subsides levés sur le clergé dans toutes les provinces ecclésiastiques du royaume [2]. On n'épargna pas même le monument de la piété de Louis XI envers le tombeau de S. Martin. C'était un treillis d'argent, du poids de six mille sept cent soixante-seize marcs, et d'un travail exquis pour cette époque. Il fut enlevé par les ordres du roi, au mois de juillet 1522, et converti en une monnaie dont on trouve encore quelques pièces dans les cabinets des curieux [3]. Les chanoines de l'église déclarèrent qu'une telle spoliation avait lieu sans leur aveu, et quelques historiens, rapprochant les malheurs de François Ier de la profanation du tombeau de S. Martin, ainsi dépouillé de la riche enceinte dont il était décoré, ont dit que le bras de Dieu s'était appesanti sur le roi à cette occasion. Comme on accusait le surintendant des finances, Jacques de Semblançai, d'avoir conseillé ce vol, on ne manqua pas d'attribuer à un châtiment du ciel la catastrophe qui lui arriva quelques années après lorsqu'à la suite d'un

[1] *Hist. de France*, t. 10, p. 4.
[2] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 22, p. 144.
[3] Gervaise, *Vie de S. Martin*, p. 330.

procès criminel, où la mère même du roi était sa partie, il périt de la main du bourreau.

François Ier, qui ne trouvait point d'argent pour les besoins ordinaires de la guerre, épuisait toutes ses ressources pour les expéditions d'éclat [1]. Une brillante armée, conduite par le brave, mais présomptueux amiral Bonnivet, qui présidait aux affaires militaires comme le chancelier Du Prat présidait à l'administration de la justice et des finances, allait de nouveau franchir les Alpes. Mais une ligue de tous les États de l'Europe s'était formée pour la conservation de l'Italie menacée ; et cette ligue avait dans le sein même de la France un point d'appui.

Des diverses branches de la maison royale, il ne restait plus que celles d'Alençon, de Montpensier, de Vendôme et de la Roche-sur-Yon.

Le duc d'Alençon, dont l'aïeul avait été deux fois condamné à mort sous Louis XI, et dont des confiscations répétées avaient amoindri l'héritage, était l'époux de Marguerite de Valois, sœur de François Ier. Comme général, il ne s'était distingué ni par ses talents ni par son courage.

Il n'éclipsait donc point Montpensier, Vendôme et la Roche-sur-Yon, ces trois plus jeunes rameaux de la branche de Bourbon, sur lesquels l'extinction des branches aînées appelait l'attention [2]. On a vu que le comte de Montpensier, en épousant sa cousine, avait acquis le titre de duc de Bourbon. François Ier avait fait duc le comte de Vendôme, et il renouvela plus tard le titre de duc de Montpensier en faveur du prince de la Roche-sur-Yon.

Le duc de Bourbon, connétable de France, étant devenu veuf le 28 avril 1521, parut à Louise de Savoie, mère de François Ier, un parti digne d'elle. Elle lui offrit sa main qu'il refusa, et dès lors elle prépara la ruine du connétable. Il était l'un de ceux qui avaient le plus contribué à la victoire de Marignan : à l'armée, on lui fit un passe-droit. En même temps, on l'attaqua dans sa fortune.

A la mort du sire de Beaujeu, duc de Bourbon, Charles, alors comte de Montpensier, considérait les duchés de Bourbon et d'Auvergne, ainsi que leurs dépendances, comme non reversibles aux hoirs femelles tant qu'il existait des mâles. En se mariant, il confondit ses droits avec ceux de sa cousine Suzanne, qui considérait au contraire ses fiefs comme reversibles aux femmes, et celle-ci

[1] Sismondi, *Précis de l'hist. des Franç.*, t. 2, p. 265.
[2] *Ibid.*, p. 263.

confirma par testament l'abandon de ses prétentions au profit de son époux. Mais Louise de Savoie, fille d'une sœur du sire de Beaujeu, cousine-germaine de Suzanne, et plus proche que Charles de plusieurs degrés, réclama l'héritage comme fief féminin. D'un autre côté, le contrat de mariage d'Anne de France, fille de Louis XI, avec le sire de Beaujeu, avait stipulé le retour à la couronne des domaines de la maison de Bourbon si les époux ne laissaient pas d'enfant mâle. Quoique Louis XII eût renoncé au bénéfice de ce contrat, dont l'exécution eût enlevé l'héritage tout à la fois à Charles et à Suzanne, le chancelier Du Prat conseilla de s'en prévaloir. C'était fournir au parlement qui, dans l'intérêt de la royauté, avait voulu naguère s'opposer à la renonciation de Louis XII, l'occasion de réunir à la couronne la dernière grande seigneurie du royaume. D'après le principe monarchique de l'ancienne jurisprudence : *Le roi ne plaide jamais dessaisi*, on séquestra provisoirement les biens contestés.

Le connétable, héritier des traditions de l'oligarchie féodale[1], ne prit conseil que de son caractère ardent et sombre. Il se regarda comme affranchi des devoirs de sujet par la conduite même du roi, et, oubliant ses devoirs de citoyen envers sa patrie, à cette époque où la nationalité s'était cependant enracinée dans la bourgeoisie et dans la moyenne noblesse, il entra en traité avec Charles-Quint et Henri VIII. Il est vrai qu'un demi-siècle auparavant, la révolte n'emportait aucune idée de déloyauté[2]. Les chevaliers les plus accomplis de France, Dunois et Jean de Calabre, étaient entrés dans la ligue du Bien public. Récemment encore, on avait vu en Espagne don Pedro de Giron, mécontent de Charles-Quint, lui déclarer en face qu'il renonçait à son obéissance, et prendre le commandement des *Communeros*. Mais ici il ne s'agissait point d'une révolte contre le roi : en France, elle était impossible à cette époque. C'était une conspiration contre l'existence même de la nation que le connétable tramait avec les étrangers. Il avait promis à Charles-Quint d'attaquer la Bourgogne, dès que François Ier serait au delà des Alpes avec Bonnivet, et de soulever cinq provinces dont il se croyait le maître : le royaume de Provence devait être rétabli en sa faveur, et le reste de la France partagé entre les souverains d'Espagne et d'Angleterre.

François Ier, dont les soupçons étaient éveillés[3], traversa le

[1] *Hist. de France*, t. 10, p. 10.
[2] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 191.
[3] *Mém.* de Du Bellay, l. 2.

Bourbonnais pour aller joindre Bonnivet. Lorsque le roi arriva à Moulins, le connétable feignit d'être malade. Il reçut François Ier près de son lit, promit d'aller bientôt le retrouver à Lyon; mais, s'échappant le 7 septembre 1523, il finit après de grands dangers par gagner la Franche-Comté, d'où il passa en Italie, et Charles-Quint l'y employa contre la France.

En ce moment, elle voyait réunis contre elle, dans une ligue générale, l'empereur, le roi d'Angleterre, les princes de l'empire et de l'Italie, en y comprenant le pape. Elle n'avait d'alliés que les Suisses, sur lesquels l'expérience avait appris qu'il fallait peu compter. Indépendamment de douze mille Allemands qui s'étaient joints à elle, l'armée anglaise, augmentée de toutes les forces des Pays-Bas, traversait la Somme, et semblait marcher sur Paris. D'un autre côté, les milices espagnoles, rassemblées à Pampelune, se préparaient à fondre sur les provinces du midi.

Pour déjouer les plans de la confédération, il suffisait que le roi se renfermât dans ses États, où il était difficile de l'attaquer avec succès. Presque invincibles chez eux, les Français ne pouvaient essuyer de grands revers qu'en sortant de leurs limites naturelles. Le bouillant courage du roi-soldat ne s'accommoda point d'une tactique qui avait les apparences de la timidité. Les dangers qui menaçaient le territoire national ne le détournèrent pas de la conquête du Milanais, et, en se résignant à rester en France, il confia l'Italie à Bonnivet [1].

François Ier se trouvait à Lyon, où il attendait un renfort de dix mille Suisses, avec lesquels il comptait se porter partout où sa présence serait le plus nécessaire. Craignant que l'approche des Anglais, ou le regret qu'un grand nombre avaient encore du connétable ne causât à Paris quelque fermentation, il se hâta d'y envoyer Philippe de Chabot, seigneur de Brion. C'était le temps des vacances du parlement : Brion, s'étant présenté à la chambre des vacations, annonça l'arrivée prochaine du duc de Vendôme avec deux cents lances et deux mille hommes, ajoutant que le roi était prêt à le suivre avec toutes ses forces et celles de ses alliés, si Paris venait à courir le moindre danger; qu'obligé de séjourner encore quelque temps à Lyon, le prince envoyait aux Parisiens, comme un gage de son affection particulière et du soin qu'il prendrait de les défendre, sa femme et ses enfants qui résideraient au milieu d'eux; qu'il ne craignait point ses ennemis tant qu'il pourrait compter sur

[1] *Hist. de France*, t. 10, p. 17.

la fidélité de sa bonne ville de Paris. Montrant ensuite le connétable comme l'unique cause d'une guerre que l'empereur et le roi d'Angleterre n'eussent osé entreprendre, si ce traître ne les eût flattés d'une révolution complète, et ne leur eût promis le partage de son pays; étalant à leurs yeux le spectacle de toutes les horreurs qui désoleraient la France si ce plan exécrable pouvait obtenir quelque succès, il finit en disant que le roi désirait que son parlement reprît sur-le-champ ses fonctions, qu'il fût exclusivement chargé de la haute police, qu'il l'exerçât avec plus de vigueur que jamais, et qu'il donnât son avis sur les mesures que réclamaient des circonstances aussi graves. Le président de la chambre ne répondit au discours de l'envoyé du roi que par des protestations du plus entier dévouement. Il rappela les diverses circonstances dans lesquelles les Parisiens avaient donné à leurs souverains des marques éclatantes de leur fidélité; et, quant à ce qui regardait la cour, il déclara qu'elle n'avait point attendu les exhortations du monarque pour prendre toutes les précautions que la sûreté de Paris pouvait exiger. En sortant du parlement, le sire de Brion se rendit à l'hôtel-de-Ville, où il annonça également l'arrivée très prochaine du duc de Vendôme. Ce prince entra, en effet, peu de jours après à Paris, et son premier soin fut de mettre en bon état les moyens de défense que la ville pouvait offrir. Le parlement, de son côté, ordonna une levée de deux mille hommes, qui furent pris parmi les habitants et joints à la garnison.

Tant de précautions devinrent inutiles. Le duc de Vendôme et le sire de La Trémoille repoussèrent les Anglais, qui, après avoir fait quelques dégâts dans la Picardie, se virent obligés de se retirer en Artois (novembre). Les Allemands entrés en Champagne en furent également chassés par le comte de Guise. La guerre se fit en Espagne avec moins de bonheur et de vivacité; mais enfin l'empereur qui avait entrepris en personne le siége de Bayonne échoua devant la résistance de Lautrec, gouverneur de Guienne. L'Italie seule était la source de tous nos maux : l'amiral Bonnivet, à qui la faveur de la duchesse d'Angoulême avait fait donner la conduite de cette guerre, la soutint, la première année, avec quelques avantages [1]. L'année suivante (1524), abandonné par les Suisses, battu par le connétable, il perdit en un moment tout ce que deux campagnes lui avaient fait si difficilement acquérir. Dans la désastreuse retraite qui eut lieu auprès de Romagnano, l'armée française, vive-

[1] Guicciardino, l. 15; Capella, l. 3.

ment poursuivie par l'ennemi, était sur le point de se débander, lorsque le capitaine Bayard, se dévouant pour ses compagnons d'armes, se plaça aux derniers rangs de l'arrière-garde, et y soutint les efforts des impériaux. Un coup de mousquet l'y atteignit : la blessure était mortelle.

Dans les derniers moments de sa vie, ce guerrier parut aussi grand héros par les sentiments de religion, qu'il l'avait été dans les combats par la valeur et la science des armes [1]. C'est un motif pour qu'un souvenir spécial lui soit consacré.

Pierre du Terrail, dit le chevalier Bayard, du nom d'une terre appartenant à sa famille, embrassa la carrière militaire dès l'âge de dix-sept ans, et mourut à quarante-huit. S'il ne fut jamais général d'armée, ni décoré des titres éminens que procurent la bravoure et les longs services, on ne peut s'en prendre qu'à son caractère : il aima mieux mériter les honneurs que de les briguer. Dans les commandements particuliers qui lui furent confiés, il montra une sagesse et une intrépidité qui font encore l'admiration des guerriers. Sa droiture, sa probité, sa libéralité, lui attachaient tous les cœurs. Officiers et soldats, Français et étrangers, amis et ennemis, rendirent témoignage à l'inclination qui le portait à faire du bien, à s'oublier lui-même pour assister les autres : mille traits de sa vie révèlent l'élévation de son ame.

Quoique Bayard eût quelques unes des faiblesses trop communes au milieu des camps, et que le monde profane serait tenté d'excuser dans les héros, on ne saurait méconnaître en lui bien des vertus chrétiennes, de celles mêmes qu'on rencontre rarement dans les hommes qui jouissent d'une réputation de sagesse et de modestie. Il ne jurait jamais, et il ne permettait pas qu'on jurât en sa présence. Entendant deux pages qui déshonoraient le saint nom de Dieu par leurs jurements, il leur adressa une réprimande sévère, malgré la douceur dont sa conversation était empreinte habituellement. Un gentilhomme lui ayant demandé pourquoi il reprenait avec tant de rigueur ces jeunes gens pour *si petite chose :*
» Certes, dit Bayard [2], ce n'est pas petite chose que mauvaise cou-
» tume apprise de jeunesse. »

Il avait un profond respect pour ce qui intéressait la religion. Il empêchait de tout son pouvoir qu'on ne fît violence aux églises, aux prêtres et aux religieux. En commençant ses expéditions guer-

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 156.

[2] *Première vie de Bayard*, fol. 71.

rières, il implorait l'assistance du ciel, et après le succès il se mettait à genoux, ou bien il allait à l'église pour en remercier Dieu. Dans les combats, il exhortait les ennemis blessés à demander pardon de leurs péchés et à se convertir : témoin le discours plein de christianisme qu'il adressa à Alonzo de Soto-Mayor, qui venait d'être terrassé par lui : « Sire, lui dit-il, criez merci à Dieu votre » créateur et rédempteur, et lui demandez miséricorde. » Sa charité envers les pauvres était, suivant les règles de l'Évangile, universelle et sans faste. Il assistait secrètement ceux que leur naissance ou le souvenir d'une ancienne opulence forçait à cacher leur misère [1]. Il changeait souvent d'habits et en prenait de très simples, afin qu'on ne le reconnût pas, quand il faisait ses aumônes. Jusque dans ses égarements, il se signala par des traits de générosité qui peuvent montrer, dit le père Daniel [2], que l'homme d'honneur et de probité a de grandes dispositions aux actes les plus héroïques de l'homme véritablement chrétien. Cette réflexion si sensée est émise à l'occasion du fait que nous allons dire.

Bayard, comme l'indique la seconde Histoire de sa vie, *n'était pas saint.* Dans un moment de tentation, il témoigna des désirs coupables. Son serviteur, esclave de sa passion, lui amena une jeune personne très belle, dont la conduite avait été sans tache jusque là. C'était la pauvreté qui engageait la mère de cette infortunée à escompter honteusement son innocence. Dès que la jeune fille fut en présence de Bayard, ses larmes et ses prières firent connaître son malheur et sa vertu. Elle le conjura de respecter sa pudeur, et de ne la point obliger à commettre un crime qu'elle détestait. « Alors, ajoute l'historien contemporain, quand le bon » chevalier aperçut son noble courage, quasi larmoyant, lui dit : » Vraiment, ma mie, je ne serai pas si méchant que je vous ôte de » votre bon vouloir ; » et sur le champ il la fit couvrir d'un manteau, afin qu'on ne la reconnût pas sur le chemin ; il l'envoya chez une de ses parentes, où elle passa la nuit, et le lendemain, ayant fait appeler la mère, il lui reprocha son indigne spéculation. Celle-ci s'excusant sur sa misère, il voulut savoir si quelqu'un avait demandé la main de sa fille. Elle répondit qu'un de ses voisins l'avait demandée en effet, mais qu'il désirait une dot de six cents florins, et que pour tout bien elle ne possédait pas la moitié de cette somme. Aussitôt Bayard lui donna trois cents écus, en disant :

[1] *Seconde vie de Bayard*, p. 339.
[2] Règne de François Ier.

« Tenez, voilà deux cents écus qui valent six cents florins de ce » pays et davantage, pour marier votre fille, et cent écus pour l'ha- » biller. » Il fit en outre présent de cent écus à cette femme pour la soulager dans sa pauvreté. Mais, afin que l'aumône destinée à la fille fût bien employée, il chargea un de ses serviteurs de veiller à l'accomplissement de ce mariage, qui fut célébré trois jours après.

Si la grace de la conversion était un bien qu'on pût mériter, on serait porté à croire qu'un homme si généreux ne devait pas sortir de ce monde sans se repentir de ses péchés. Mais, comme un don de cette espèce est supérieur à toutes les vertus, à toutes les forces humaines, il faut se borner à dire que Bayard eut, en effet, l'avantage de mourir plein de componction pour ses fautes passées. Dès qu'il se sentit blessé à mort, il invoqua le nom de Jésus[1], et, prenant la garde de son épée qu'il baisa en guise de crucifix, il récita quelques versets du psaume *Miserere*. Comme sa blessure lui faisait perdre beaucoup de sang, bientôt il ne fut plus en état de se tenir à cheval. Il se fit descendre par son écuyer et mettre à terre, le dos appuyé contre un arbre. Auprès de lui restaient quelques gentilshommes français, entre autres d'Alègre, qui ne voulait pas le quitter : mais il les pria tous de se retirer, afin de ne point tomber entre les mains des ennemis. Il les chargea seulement de saluer le roi, les princes du sang et les officiers de l'armée. Il ne demeura, pour l'assister, que le jeune gentilhomme qui lui servait d'écuyer, et à qui il se confessa, croyant, comme bien d'autres militaires, soit plus anciens, soit de cette époque, que c'était une sorte de supplément pour la confession sacramentelle. L'écuyer fondant en larmes près de son maître, Bayard le consolait en disant : « C'est la vo- » lonté de Dieu que je sorte de ce monde : tout le regret que j'ai » en mourant, c'est de n'avoir pas fait mon devoir aussi bien que » je le devais ; j'espérais toujours me corriger de mes fautes. Mais, » puisqu'il faut mourir, je supplie mon Créateur d'avoir pitié de » mon ame : j'espère qu'il m'accordera cette grace, et qu'il ne me » jugera pas dans la rigueur de sa justice. »

Cependant, les ennemis, qui poursuivaient l'armée française, étant parvenus au lieu où se trouvait Bayard, les chefs voulurent le voir et lui témoigner la haute estime que leur inspirait son mérite. Loin de le traiter en ennemi, ils versèrent tous des larmes en l'apercevant dans un si déplorable état. On fit apporter une tente

[1] *Seconde vie*, p. 385.

pour le mettre à couvert, et un lit pour lui procurer quelque repos. Le marquis de Pescaire, un des généraux, ne pouvait se lasser de publier les louanges de ce grand capitaine. Le connétable de Bourbon vint aussi prendre part à l'affliction commune, et offrir à Bayard les meilleurs chirurgiens qu'on pourrait trouver. Mais le chevalier lui répondit [1]: « Il n'est pas temps, monseigneur, » de quérir les médecins du corps, mais ceux de l'âme : je connais » que je suis blessé à mort et sans remède ; mais je loue Dieu qu'il » me donne grace de le connaître à la fin de ma vie et de connaître » mes péchés ; et connais bien que Dieu m'a fait plus grande grace, » sans comparaison, que n'ai méritée, et prends la mort en gré, » et n'ai aucune déplaisance ni regret à mourir, fors que je ne puis » faire service aucun pour l'advenir au roi mon souverain, et qu'il » le me faut délaisser à ses plus grandes affaires, dont je suis très » dolent et déplaisant. Je prie Dieu qu'après mon trépas, il aie tels » serviteurs que je voudrais être. » L'auteur dont nous rapportons ici les termes, et qui est le plus ancien des historiens de Bayard, ajoute qu'il y eut plusieurs autres paroles prononcées en cette occasion. Apparemment, il faut mettre de ce nombre l'avis généreux et salutaire que Bayard donna au connétable sur sa défection. Comme le prince témoignait au chevalier qu'il avait grande pitié de lui : « Monsieur, répliqua Bayard, il n'y a point de pitié en moi, » car je meurs en homme de bien ; mais j'ai pitié de vous, de vous » voir servir contre votre prince, et votre patrie, et votre ser- » ment [2]. » Il ajouta : « Je vous supplie, laissez-moi prier Dieu mon » rédempteur, et pleurer et gémir mes péchés, car je suis prêt à » lui rendre mon esprit [3]. » Cependant, il vécut encore deux ou trois heures, toujours occupé de prières très ferventes et de sentiments de componction. Il eut le temps de confesser ses péchés à un prêtre, et dit encore ces mots rapportés par le premier auteur de sa Vie [4] : « Mon créateur, qui m'a donné grace d'être du nombre

[1] *Première vie*, fol. 57.

[2] *Mem*. de Martin Du Bellay, p 59.

[3] *Première vie*.

[4] L'auteur de la *Seconde Vie* rapporte ceux-ci : « Mon Dieu, étant assuré que tu as dit que celui qui de bon cœur retourne vers toi, quelque pécheur qu'il ait été, tu es toujours prêt de le recevoir à merci, et lui pardonner; hélas! mon Dieu, créateur et rédempteur, je t'ai offensé durant ma vie grièvement, dont il me déplait de tout mon cœur. Je connais bien que, quand je serais au désert mille ans au pain et à l'eau, encore n'est-ce pas assez pour avoir entrée en ton royaume de Paradis, si par ta grande et infinie bonté ne t'y plaisait m'y recevoir; car nulle créature ne peut en ce monde mériter si haut loyer : mon Père et Sauveur, je te supplie qu'il te plaise

» des chrétiens, et d'avoir reçu ton saint baptême et tes sacre- » ments, en reconnaissant la grâce que tu m'as faite, et à nature » humaine, d'envoyer ton Fils prendre nature semblable à nous au » ventre virginal, lequel pour nos péchés a voulu prendre mort et » passion et rescussiter de mort à vie, et puis monter aux cieux et » seoir à sa dextre; par icelle Passion te supplie et requiers avoir » miséricorde et pitié de moi, et me pardonner mes péchés, les- » quels sont innumérables. Mon Dieu, je suis assuré que ta puis- » sance est plus grande et ta miséricorde que tous les péchés du » monde ne sont énormes. Par quoi, Seigneur, en tes mains je » recommande mon âme. » En proférant ces paroles, il rendit le dernier soupir (30 avril 1524). Ainsi mourut, en héros chrétien, le chevalier Bayard, surnommé *sans peur et sans reproche*, après avoir servi sous les rois Charles VIII, Louis XII et François Ier, laissant à toute la nation l'idée d'une droiture et d'une valeur dont on parlera toujours avec admiration. Avec lui s'éteignit le caractère le plus pur et le plus brillant de la noblesse française.

Cette noblesse qui s'était montrée aux quatorzième et quinzième siècles généralement cupide et sans humanité, s'était bien améliorée depuis qu'elle avait été en quelque sorte disciplinée par la monarchie [1]. Pendant la première moitié du seizième siècle, ses fastes présentent mille exemples de probité, de désintéressement, de véritable héroïsme et même de dévouement patriotique. Les fureurs des guerres suscitées par l'hérésie ne devaient que trop tôt altérer ces vertus!

Les larmes du peuple honorèrent les obsèques de Bayard, bien plus que la magnificence des cérémonies. Son corps fut rendu par les ennemis et transporté en Dauphiné, lieu de sa naissance. Toutes les corporations, tant séculières qu'ecclésiastiques, le reçurent en grand deuil. On célébra le service dans la cathédrale de Grenoble, et l'inhumation eut lieu chez les Minimes, à une demi-lieue de cette ville, dans une maison fondée par Louis d'Alleman, évêque de Grenoble, oncle maternel du chevalier Bayard, prélat qui vivait encore et dont les vertus pastorales édifiaient son peuple.

La mort de Bayard fut suivie d'une autre perte. La reine Claude, compagne de François Ier, mourut à Blois (20 juillet 1524) dans sa vingt-cinquième année. « Cette princesse, dit Arnoul le Féron [2],

n'avoir nul regard aux fautes par moi commises, et que ta grande miséricorde me soit préférée à la rigueur de ta justice. »

[1] *Hist. de France*, t. 10, p. 23.

[2] Arnold Feron., in *Franc. I.*

était très belle et très modeste. Sa piété, son zèle pour la religion, ses égards pour le roi son époux, son attention pour les personnes qui dépendaient d'elle, la rendaient respectable. Jamais on ne lui vit prendre des airs de hauteur : elle fit paraître en tout une modération inaltérable ; elle était infiniment chère aux grands et à la noblesse, sans cesser de plaire au peuple. Son occupation ordinaire était de penser aux choses célestes et aux promesses de la vie future. Si quelqu'un avait manqué au respect qui lui était dû, elle oubliait aisément cette injure, et lui rendait aussitôt ses bonnes graces. La mauvaise fortune lui paraissait une sorte de tentation capable d'inspirer bien des murmures : c'est ce qui lui faisait excuser les fautes que commettaient les malheureux. Elle répandait des bienfaits sur les personnes de probité et sur celles qui se vouaient à la dévotion. On ne lui reprocha ni avarice, ni ambition, ni amour des plaisirs. Toutes ses paroles semblaient dictées par la sagesse et la modestie : une grace naturelle l'accompagnait dans toutes ses actions. C'était, en un mot, la personne du monde en qui l'on trouvait plus de choses à louer et à admirer : on aurait dit qu'elle possédait en elle-même la source de toutes les vertus. » Tel est l'éloge qu'on nous a laissé de cette reine, trop peu connue dans l'histoire. Pendant deux années que son corps demeura à Blois, avant qu'il fût porté à Saint-Denis [1], bien des personnes, attirées par l'odeur de ses vertus, vinrent lui rendre les honneurs que l'Église réserve aux saints, et implorer le secours de son intercession auprès de Dieu [2]. On publia même qu'il s'était opéré des miracles sur plusieurs de ceux qui l'avaient invoquée.

Avec une telle compagne, François Ier devait conserver du zèle pour la religion. Aussi Clément VII, successeur d'Adrien VI, trouvant la France beaucoup plus disposée que les autres États pour l'extinction des nouvelles hérésies [3], en félicita le roi par un bref du 22 mai 1524, où il lui disait : « Nous savons, notre très » cher fils, que votre zèle pour l'honneur de Dieu ne souffre pas » le moindre vestige d'erreur dans vos vastes domaines. Cela vous » fait un honneur qui l'emporte sur toute autre espèce de gloire, » et nous ne pouvons trop vous en témoigner notre satisfaction. » Il ne vous reste plus qu'à seconder les desseins que nous avons » formés pour la conservation de la foi dans les autres parties de » l'Europe. »

[1] *Hist. de l'Egl. gall.* t. 22, p. 247.
[2] *Ibid.*, p. 165.
[3] Rain., an. 1524, n. 20.

Ce pontife, voyant le Milanais entièrement évacué par les Français, avait sollicité l'empereur et le roi d'Angleterre de conclure la paix avec François Ier. L'archevêque de Capoue représenta de sa part que, dans l'état où étaient les affaires de ce prince, il accéderait volontiers à un traité [1]. Le duc de Milan et les Vénitiens émettaient le même avis que Clément VII; mais la haine du connétable et les conseils de Wolsey empêchèrent qu'il ne fût accueilli.

Le connétable avait persuadé à Charles-Quint que sa présence suffirait pour soulever la moitié de la France, comme si les vassaux du duc de Bourbon voyaient encore en lui le représentant héréditaire de leur province [2]. L'esprit de la féodalité ne s'était point conservé, même dans le plus ancien et le plus puissant des apanages. Les Impériaux envahirent la Provence, sans trouver aucune sympathie pour leur chef. Ils assiégèrent Marseille. Une armée française s'avança pour les repousser. Quatorze mille Suisses, six mille Allemands, trois ou quatre mille Italiens, et à peine six mille Français, formaient son infanterie, qu'appuyèrent quinze cents lances de la noblesse. François Ier, jugeant qu'il devait s'emparer d'Avignon pour ôter ce poste aux ennemis, chargea le maréchal de Chabannes d'en prendre possession. Mais le cardinal-légat refusa d'en remettre les clés au maréchal, et il lui permit seulement d'y entrer [3]. Le roi dépêcha aussitôt La Trémoille, de Maisières et d'Aubigny au légat, pour lui donner l'assurance qu'on n'entendait porter aucune atteinte à la souveraineté du pape, et qu'on voulait seulement prévenir les desseins des Impériaux qui s'étaient déja avancés jusqu'à Aix. Le cardinal de Clermont-Lodève, persuadé, livra la place aux officiers du roi. Le connétable n'attendit point les troupes françaises pour les combattre. Abandonnant son entreprise, il opéra sa retraite par la rivière de Gênes, du 28 septembre au 8 octobre 1524.

Quoique la saison fût aussi avancée, François Ier, qui aurait cru sa dignité compromise s'il ne s'était pas signalé par une action d'éclat à la tête d'une telle armée, reparut en Italie : mais il ne sut ni poursuivre à propos les Impériaux découragés, ni provoquer l'insurrection des Italiens que les exactions des Espagnols et des Allemands avaient pourtant réduits au désespoir. Il fit encore la faute de diviser ses troupes, dont une partie fut dirigée vers le

[1] Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 6, p. 293.
[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Franç.* t. 2, p. 267.
[3] Arnold. Feron., in *Franc. I; Hist. de l'Égl. gall*, t. 22, p. 165.

royaume de Naples, tandis que l'autre assiégea Pavie (28 octobre). La Providence ou la Justice divine attendait les Français et leur monarque aux environs de cette ville, pour les humilier par une terrible catastrophe, à la suite de laquelle François Ier devait renouveler, à la cour de Charles-Quint, le spectacle que Jean II avait donné près de deux siècles auparavant à celle d'Edouard III [1].

A une époque de science militaire et de tactique, François Ier se croyait toujours au temps de la chevalerie : il mettait son honneur à ne point reculer, même pour vaincre [2]. Le connétable ayant été chercher en Allemagne des lansquenets qui renforcèrent l'infanterie espagnole du marquis de Pescaire, ce dernier se rapprocha de Pavie le 25 janvier 1525. Le roi, ayant à dos une forte place ennemie, s'obstina à attendre les Impériaux dans ses lignes. Ils tentèrent, le 24 février, de forcer leur passage dans la ville assiégée. François Ier, dont la supériorité consistait dans son artillerie, voulut décider la victoire par la gendarmerie. Il couvrit ainsi ses pièces qui suspendirent leur feu, et, dégarnissant les flancs de ses Suisses et de ses lansquenets, il laissa dans sa ligne un vide que les fusiliers espagnols remplirent aussitôt. La gendarmerie, dès lors attaquée en face, en flanc et par derrière, racheta les fautes du capitaine par des prodiges de bravoure. Bonnivet, La Palisse, Lescuns, La Trémoille se firent tuer auprès du roi. Mais le duc d'Alençon, beau-frère de François Ier, dont il avait épousé la sœur Marguerite, s'enfuit trop tôt pour son honneur. Le roi de Navarre, Montmorenci, Fleuranges, une foule d'autres, furent faits prisonniers. Le roi soldat avait eu son cheval tué sous lui ; son armure, que nous avons encore, était toute faussée de coups de feu et de coups de piques ; il se défendait à pied, lorsqu'un des transfuges de Bourbon le reconnut et le sauva. Charles de Lannoi, vice-roi de Naples, reçut son épée à genoux. On ne retrouve plus l'original du billet que l'illustre captif écrivit à sa mère : *Tout est perdu, fors l'honneur ;* mais la France, qui l'aurait écrit, le tient pour authentique [3].

Impatient de recouvrer la liberté, François Ier écrivit à Charles-Quint, qui était à Madrid, et donna un sauf-conduit au porteur de sa lettre, afin qu'il pût traverser la France. Ayant été transféré à Gênes, le roi fournit même des galères françaises pour qu'on le

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 166.
[2] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 192.
[3] Châteaubriand, *Œuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 247.

transportât en Espagne, car il ne pouvait croire que l'empereur lui refusât la liberté s'il avait avec lui une conférence. Il débarqua en Catalogne, le 15 juin 1525.

Au commencement de cette année, la France avait été menacée d'un autre malheur, c'est-à-dire d'une inondation formidable de paysans allemands, la plupart luthériens, et tous révoltés contre les puissances légitimes [1]. Un grand corps de sectaires, à qui les nouvelles hérésies inspiraient cet esprit de faction et d'indépendance, étant passé en Alsace, se préparait à envahir la Lorraine et comptait de là entrer en France [2]. Dans tous les lieux dont ils se rendaient maîtres, ils pillaient les églises, brûlaient les reliques et les images, profanaient les vases sacrés, détruisaient les bibliothèques des monastères, mettaient à mort les prêtres et les religieux. La ville de Saverne, qui était remplie de luthériens, leur avait ouvert ses portes, et ils s'y étaient établis comme dans une place de sûreté d'où ils étendaient déjà leurs ravages en Lorraine. Le duc Antoine leva une petite armée pour les combattre : il fut joint par ses frères, le comte de Vaudémont, qui lui amena quelques troupes d'Allemagne, et le comte de Guise, qui avait sous ses ordres un corps de Français. Ces forces réunies n'équivalaient pas à la dixième partie des rebelles : mais les princes attaquèrent les insurgés si à propos qu'ils les défirent en plusieurs combats. Saverne se rendit à discrétion. Il s'y trouvait encore dix-huit mille de ces paysans fanatiques, à qui l'on avait accordé la liberté et la vie : une querelle s'étant élevée entre quelques-uns d'entre eux et les soldats vainqueurs, le carnage recommença, et presque tous ces rebelles furent exterminés. Clément VII félicita le duc de Lorraine de sa victoire, et accorda à ses sujets une indulgence solennelle en forme de jubilé.

Cette victoire, qui couronna le zèle des princes lorrains, contrastait avec la captivité de François Ier, qu'on pouvait regarder dans un sens comme la juste peine de la facilité avec laquelle le roi s'était laissé auparavant et continua à se laisser encore circonvenir en faveur des novateurs, au point de contredire le zèle de son parlement.

Il ne s'exposa, du reste, au danger d'accréditer l'erreur que par l'effet de deux sentiments très louables en eux-mêmes.

Le premier de ces sentiments était l'amour sincère qu'il portait

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 211.
[2] *Hist. de Lorraine*, t. 2, p. 1153.

aux savants [1]. Dès qu'on lui vantait la doctrine de quelque homme célèbre, il concevait le désir de se l'attacher et de lui faire du bien. Malheureusement, plusieurs savants, et en particulier ceux qu'inquiétait le parlement, étaient suspects dans la foi. François Ier, qui les protégeait à cause de leur littérature, ne se défiait pas, en les couvrant de sa faveur, des conséquences fâcheuses qui en résultaient pour la religion : il ne voyait pas que c'était accueillir les nouvelles opinions et former à la cour un parti de sectaires.

L'autre sentiment qui déterminait François Ier était l'affection qu'il portait à sa sœur Marguerite, femme du duc d'Alençon, qui manqua de cœur à Pavie, et qui mourut de douleur et de honte à Lyon un mois après la bataille. Cette princesse joignait un esprit mâle à une bonté compatissante, et des lumières très étendues à tous les agréments des personnes de son sexe. Elle était douce et capable d'affaires ; magnifique, sans affectation et sans vanité ; attachée au roi, comme une tendre sœur ; respectueuse à son égard, comme le moindre de ses sujets. Elle aimait et cultivait les sciences ; mais son inclination pour les lettres fit courir de grands périls à la religion. Passionnée pour les belles connaissances, elle accueillait les savants, même hérétiques, et employait tout son crédit auprès du roi son frère pour les dérober à la sévérité des lois. Les meilleurs historiens , c'est-à-dire les plus anciens, les plus éclairés et les plus orthodoxes, pensent qu'elle ne prévoyait pas les mauvais résultats de ces recommandations, et ils n'imputent ses fautes qu'à sa bonté, à sa facilité, à son ardeur pour la littérature. Ainsi elle aurait favorisé les progrès de l'hérésie en France sans être hérétique, et par simple compassion pour des sectaires qui lui paraissaient des hommes malheureux et persécutés. Quelque jugement que l'on porte de sa conduite et de ses rapports avec les chefs de la prétendue réforme , il est certain du moins qu'elle témoigna, sur la fin de sa vie, tous les sentiments d'une ame vraiment catholique, et qu'elle mourut dans le sein de l'Église. Elle serait donc un de ces exemples éclatants qu'on doit citer pour faire voir que le ciel protège d'ordinaire, jusque dans leurs égarements, les cœurs nobles et généreux, et qu'il les rappelle à lui tôt ou tard pour manifester les trésors de sa miséricorde.

Après avoir indiqué la faiblesse de François Ier à l'égard des propagateurs de l'hérésie comme l'une des causes possibles de sa

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 240.

captivité, nous devons dire ce qui se passa en France à la nouvelle de cette catastrophe.

La personne du roi était aimée : mais le fatal système de guerres et de conquêtes qu'il avait adopté, les efforts qu'il lui avait fallu faire pour le soutenir, les revers dont ce système avait été accompagné ou suivi, avaient rendu l'administration de ce prince plus dure que celle de ses prédécesseurs[1]. Pour avoir été contenu dans de justes bornes, le parlement croyait avoir été opprimé. Les habitants de Paris, qui faisaient cause commune avec lui, partageaient ses ressentiments, et l'on accusait principalement des vexations dont on se plaignait ceux qui, dans ce malheur général, étaient appelés à prendre la conduite des affaires, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, que son fils avait nommée régente, et le chancelier Du Prat. Toutefois, dans les premiers moments d'un désastre commun à tous, on ne songea pas à montrer la moindre opposition.

La misère publique, grande partout, extrême à Paris, y faisait craindre des désordres. La régente ayant enjoint au parlement de veiller à la sûreté de la capitale, il convoqua à l'Hôtel-de-Ville une assemblée générale où l'on adopta les précautions nécessaires. Tout fut réglé dès lors par un conseil, dans lequel le clergé, la noblesse, le parlement, l'Université et la bourgeoisie étaient représentés. Pierre Le Filleul, originaire de Gannat en Bourbonnais, et successivement président des comptes, évêque de Sisteron et archevêque d'Aix, avait le titre de lieutenant-général du roi dans l'Ile de France. Pour le seconder, Guillaume de Montmorenci qui, soixante ans auparavant, s'était trouvé au siége de Paris dans la *Guerre du bien public*, prit la direction des travaux de défense. Le danger, diminué par ces précautions, ne fut pas entièrement éloigné, et l'on put reconnaître dans cette circonstance combien est misérable la situation d'un peuple privé de son chef et soumis à une autorité empruntée, presque toujours impuissante à protéger les bons, parce qu'elle n'a presque jamais la vigueur nécessaire pour comprimer les méchants[2]. Malgré l'appareil armé dont Paris offrait le spectacle imposant, des bandes de brigands, cachés dans les villages situés au dessus de la ville, osaient y descendre la nuit sur des radeaux et des batelets, abordaient dans différents quartiers, enfonçaient les portes, pillaient les maisons, et ne craignaient

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1053.

[2] *Ibid.*, p. 1056.

pas d'attaquer le guet, qu'ils mettaient presque toujours en fuite. Ces brigands, connus sous le nom de *Mauvais garçons*, avaient des relations secrètes avec des archers de la ville, qui leur donnaient avis des moments où ils pouvaient y venir sans crainte. Ils étaient mieux armés, plus aguerris que les bourgeois, et n'hésitaient pas même à les attaquer en plein jour. Il fallut employer contre eux des troupes, qui ensuite causèrent des désordres, et qu'on fut forcé de réprimer à leur tour.

En même temps commençait à se manifester l'opposition des ennemis de la régente et du chancelier. Dans le parlement, il se forma un parti qui appelait le duc de Vendôme à la régence. Louise de Savoie ne trouva d'autre moyen pour déconcerter ce projet que d'appeler le duc à Lyon, où elle avait établi son séjour. Le duc de Vendôme, cousin du connétable, montra, par sa prompte soumission à l'ordre qu'il venait de recevoir, combien il était éloigné de l'imiter dans sa trahison : non seulement il quitta sur-le-champ la Picardie pour aller rejoindre la duchesse d'Angoulême, mais il évita, dans son voyage, de s'approcher de Paris, où sa présence aurait pu causer quelque nouvelle fermentation.

Le parlement, si long-temps réduit à une obéissance purement passive, saisit cette occasion où la faiblesse et l'embarras de ceux qui administraient l'État étaient visibles, pour exposer ses griefs, et présenter des remontrances dans lesquelles éclata le chagrin qu'il conservait de l'établissement du concordat[1]. Il s'y élève d'abord contre l'hérésie de Luther; et c'est pour la première fois qu'il est question, dans un acte public, de cette secte dont les progrès étaient déjà assez grands pour causer de véritables alarmes, quoiqu'on fût loin encore d'en bien comprendre l'esprit, et de prévoir les maux affreux qu'elle allait répandre sur la France entière. Zélé défenseur de la doctrine orthodoxe, le parlement se plaint amèrement, dans ses lettres à la régente, de ce que plusieurs individus infectés de ces erreurs pernicieuses ont été délivrés des prisons où il les avait fait renfermer, et il demande en même temps qu'on lui permette de procéder contre tous les hérétiques qui lui seront dénoncés, quels que soient d'ailleurs leur rang et leur dignité. Mais, par suite d'un aveuglement que rien ne pouvait guérir, et lorsque l'hérésie nouvelle qu'il combattait aurait dû précisément lui démontrer tout le contraire, cherchant la première cause de ce fléau et des autres malheurs qui désolaient l'État, il la

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 203.

voit dans l'abolition de la Pragmatique, sur laquelle il renouvelle ses anciennes doléances, essayant de prouver que, depuis l'époque où elle a été abolie, le clergé a perdu toute considération et le peuple toute obéissance [1]. La mauvaise administration des finances, les aliénations continuelles du domaine, la vénalité des charges, les obstacles que, selon lui, éprouvait à chaque instant l'administration de la justice par les évocations qui se faisaient au grand conseil, sont ensuite présentés comme des causes non moins graves des désordres publics et du mécontentement de la nation.

Dans les circonstances où elle se trouvait, c'était une nécessité pour la régente de ménager un corps dont le crédit était grand sur tous les ordres de l'État [2].

Témoignant donc un vif désir de concourir avec lui à l'extinction de l'hérésie naissante, elle en écrivit au pape, qui crut l'occasion favorable pour établir l'inquisition en France. Un bref du 20 mai 1525 apprit au parlement de Paris combien Clément VII était satisfait de la conduite qu'il tenait à l'égard des hérétiques. Le pontife romain exhortait la magistrature à ne point laisser refroidir son zèle; il lui représentait que les nouvelles erreurs étaient aussi ennemies de l'État que de l'Église; il nommait enfin deux conseillers-clercs, vicaires du saint-siége, pour procéder en son nom à la recherche et à la punition des coupables [3].

Quant au rétablissement de la Pragmatique, dont la régente feignit de reconnaître les avantages, elle n'eut pas de peine à prouver qu'il ne pouvait être effectué dans un moment où il était essentiel de ménager le chef de l'Église, faisant entendre en outre que c'eût été offenser le roi, dont l'aveu était nécessaire pour détruire un acte aussi important que le concordat. Sur la vénalité des charges, elle jugea à propos de ne point présenter d'objection, afin d'accorder du moins quelque chose au parlement, et la voie de l'élection fut rétablie comme par le passé. De plus, la régente promit d'avoir égard à tous les autres articles que contenaient les remontrances, à mesure que l'occasion se présenterait d'y faire droit. Le retour du roi, en faisant évanouir les craintes, fit oublier les promesses; et le parlement s'aperçut alors à quel point sa liberté avait offensé la régente et le chancelier.

[1] Pinsson, *Hist. Pragmat. ex auth.*, p. 746
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 203.
[3] *Ibid.*, p. 212; Spond., an. 1525, n. 24.

La France, si agitée dans son intérieur, n'avait réellement rien à redouter des ennemis du dehors. Charles-Quint, à qui sa victoire et l'illustre captif qu'elle avait fait tomber entre ses mains inspiraient les espérances les plus exagérées, n'avait pour continuer la guerre ni troupes ni argent. Les généraux habiles que la France possédait encore couvraient ses frontières, et l'on était entièrement rassuré sur la crainte d'une invasion. D'ailleurs, cette puissance de l'équilibre politique, devenue la règle des cabinets de l'Europe, modifiait déjà tous les desseins et tous les intérêts. C'était alors contre l'empereur que se dirigeaient les jalousies des souverains. La régente négociait dans toutes les cours, et n'en trouvait aucune qui ne fût disposée à travailler avec elle à la délivrance du roi.

Pendant que la mère de François Ier gouvernait la France, sa sœur, généreuse et intrépide, se chargeait d'aller négocier en Espagne. Succombant à l'attente trompée de sa délivrance, que Charles-Quint comptait mettre à haut prix, le roi était dangereusement malade. La visite de sa sœur « servit plus à sa convalescence, » dit Du Bellai [1], que n'avaient fait tous les médecins. » François de Tournon, archevêque d'Embrun et de Bourges, et Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, accompagnaient Marguerite. Au moment où l'archevêque d'Embrun montra au roi la sainte Eucharistie, ses yeux se rouvrirent; il voulut la recevoir, et sa sœur y participa avec lui [2].

Dans les conférences que la duchesse d'Alençon eut avec l'empereur et ses ministres, on lui proposa d'épouser le connétable de Bourbon : elle répondit qu'elle souffrirait tous les maux imaginables, plutôt que de s'unir à un traître [3]. Les Espagnols eux-mêmes avaient horreur de la trahison du connétable. Le marquis de Villani, sollicité de lui prêter son palais, dit à Charles-Quint : « Je ne » puis rien refuser à Votre Majesté ; mais, si le duc de Bourbon » loge dans ma maison, j'y mettrai le feu aussitôt qu'il en sera sorti, » comme lieu infecté par la trahison, et ne pouvant plus être ha» bité d'un homme d'honneur. »

Le voyage de la duchesse d'Alençon tira le roi de la sombre mélancolie où sa captivité l'avait réduit. Charles-Quint eut la pensée de faire arrêter Marguerite avant son retour en France; mais

[1] *Mém.*, l. 5.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 243.
[3] Arnold. Feron., in *Franc.* I.

la princesse prévint l'effet de cette détermination déloyale : elle précipita sa marche et se procura de si bonnes escortes qu'on n'osa l'attaquer. Les deux prélats, qui avaient été ses coopérateurs, restèrent en Espagne, pour discuter les prétentions de l'empereur qui ne demandait rien moins que la cession de l'héritage de Charles-le-Téméraire, tel que le duc de Bourgogne l'avait possédé à l'époque de sa plus grande puissance, et la solution en sa faveur de toutes les questions qui avaient divisé ce prince et Louis XI. Plutôt que d'accepter ces conditions, François Ier eût abdiqué la couronne. Il avait même confié à sa sœur un acte par lequel il remettait à son fils aîné le gouvernement du royaume. « Nous avons voulu, y disait-il, et consenti par édit perpétuel et irrévocable que notre très cher et amé fils François, dauphin de Viennois, soit dès à présent déclaré roi très chrétien de France, et, comme roi, couronné, oint, sacré, et qu'il soit à lui seul, comme à vrai roi, obéi. » Cette résolution magnanime inquiéta l'empereur.

D'ailleurs, Henri VIII, qui suffisait pour opposer un frein à l'ambition de l'empereur, avait signé (30 août 1525) un traité d'alliance défensive entre l'Angleterre et la France : en tenant la balance égale entre les deux monarques, il obtint d'être regardé, dans cette circonstance décisive, comme le gardien de la liberté de l'Europe. L'effroyable tyrannie des Espagnols et des Allemands avait, dans le même temps, déterminé le pape, les Vénitiens, le duc de Milan, autrefois alliés de l'empereur, à presser la régente d'organiser contre lui une ligue dont le but eût été de rendre la liberté à François Ier et à l'Italie son indépendance. Charles-Quint, intimidé, se relâcha de ses exigences, et le roi captif, après avoir protesté en secret qu'il cédait à la violence, signa (14 janvier 1526) le traité de Madrid.

Par ce traité, François Ier cédait à son rival le duché de Bourgogne. Il lui donnait en otages ses deux fils aînés, promettait d'épouser Éléonore d'Autriche, reine douairière de Portugal et sœur de Charles-Quint, pardonnait au connétable et aux autres transfuges, s'engageait à revenir se constituer prisonnier si dans quatre mois la Bourgogne n'était pas remise à l'empereur. Il était aussi question d'un projet de croisade, disposition qui fut exécutée encore moins que les autres [1]. Au lieu d'entreprendre une guerre sainte, l'empereur et le roi de France allaient employer plus que jamais toutes leurs forces à se combattre et à s'entre-détruire.

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 247.

La délivrance du roi et son prochain retour causèrent dans le royaume une joie qui s'annonça par des actes de piété et des processions. Il y en eut une très solennelle à Paris, de la Sainte-Chapelle à Notre-Dame [1], et le parlement y assista (16 avril 1526). Au sortir de cette fatale prison, où il laissait sa bonne foi, François Ier fut échangé (18 mai) contre ses fils, au milieu de la Bidassoa.

Il avait promis de ratifier le traité de Madrid, après avoir franchi la frontière. Sommé de le faire, il répondit qu'il attendait le consentement des États de Bourgogne. Le 22 mai, il signa secrètement à Cognac une ligue avec le pape, les Vénitiens et le duc de Milan, qui devaient l'aider à obtenir la délivrance de ses enfants, comme il les aiderait à chasser les Impériaux de l'Italie. Au mois de juin, les députés des États arrivèrent à Cognac, et déclarèrent au roi, en présence des envoyés de l'empereur, que le démembrement du duché de Bourgogne lui était interdit par le serment de son sacre; que, s'il persistait à opérer ce démembrement, ils en appelleraient aux États-généraux du royaume; et que, si ces États ne leur rendaient pas justice, ils tâcheraient de se défendre eux-mêmes et périraient plutôt tous que de passer sous une domination étrangère [2]. Fort de l'appui national, le roi offrit aux ambassadeurs deux millions d'écus pour le rachat de la Bourgogne, offrant d'exécuter le reste du traité et d'épouser la sœur aînée de Charles-Quint. L'empereur, irrité de ce manque de foi, somma son rival de revenir tenir prison, puisqu'il ne voulait ou ne pouvait pas exécuter le traité de Madrid. François Ier ne se soucia point d'imiter l'exemple de probité chevaleresque que lui offrait la vie de Jean II : il répondit en publiant la ligue d'Italie, à laquelle adhéra Henri VIII (4 septembre).

Il était temps, pour le repos de la France, que la main vigoureuse du monarque reprît les rênes de l'État : car l'esprit de licence et de faction y faisait les progrès les plus effrayants.

Le parlement était brouillé avec la cour à l'occasion du chancelier Du Prat, qu'il osa poursuivre comme coupable d'abus de pouvoir et de violation du concordat que ce ministre lui-même avait fait établir. Du Prat, veuf à cette époque, s'était fait conférer, par la voie du concordat, l'archevêché de Sens, puis l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, qui, selon cette convention même, devait être possédée par un régulier [3]. Le parlement, auquel les religieux portèrent leurs

[1] *Hist. de Paris*, p. 974.

[2] *Annales de France;* Daniel, *Abrégé de l'hist. de France*, t. 6, p. 332.

[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 204.

plaintes, ayant voulu s'opposer à la prise de possession, Du Prat fit évoquer l'affaire au grand conseil. La régente prit parti pour lui; et, tandis que le ministre, fort d'un tel appui, faisait casser toutes les procédures que le parlement avait commencées, et signifiait même des ajournements personnels à plusieurs de ses membres devant le grand conseil [1], cette compagnie nommait à son tour des commissaires pour informer de toutes les violences, fraudes et contraventions aux lois, dont elle accusait le chancelier, et chargeait son avocat-général de le dénoncer aux chambres assemblées [2].

D'un autre côté, l'archevêque d'Aix, gouverneur de Paris, voyait son autorité méprisée non seulement par le peuple, mais encore par les chefs militaires qu'on avait envoyés pour détruire les brigands dont les environs de la capitale étaient infestés. Ces capitaines, également divisés entre eux, se disputaient le droit de commander dans la ville, d'où ils cherchaient mutuellement à s'expulser. Ainsi le comte de Braine avait déjà purgé les environs de Paris des brigands qui les désolaient, lorsque le sire d'Alègre arriva avec cinquante lances qu'il voulut loger dans la ville, suivant une lettre de la régente dont il était porteur : mais de Braine, sûr de l'affection des Parisiens, s'y opposa, et d'Alègre se vit forcé d'aller établir sa troupe à Brie-Comte-Robert. En même temps, les mercenaires allemands et italiens qui se trouvaient au service de la France, n'étant point payés de leur solde, ravageaient les campagnes; et leurs chefs vinrent jusque dans la ville menacer le parlement d'en faire le siége si l'on ne satisfaisait à leurs demandes.

Enfin, les haines populaires qu'on avait excitées contre le chancelier et contre la régente sa protectrice étaient parvenues au dernier degré : on parlait d'assembler les États-généraux, et le parlement, qui n'avait aucune autorité pour les convoquer, essayait d'arriver à ce but en mettant dans ses intérêts les princes du sang et les pairs de France. Il leur avait en conséquence adressé une lettre circulaire pour les inviter à venir prendre séance dans son sein après la Saint-Martin [3] (1525). Renouvelant en même temps ses poursuites contre le chancelier, il lui avait fait signifier un décret d'ajournement personnel, résolu de le changer, dans la séance même où Du Prat paraîtrait, en décret de prise de corps.

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 206.
[2] *Ibid.*, p. 208.
[3] *Ibid.*, p 210.

Alors, ne gardant plus aucune mesure, la duchesse d'Angoulême manda à Lyon des députés du parlement, leur reprocha leur esprit de révolte, et leur enjoignit de lui donner satisfaction sur-le-champ, en lui expliquant les démarches irrégulières et scandaleuses qu'ils venaient de se permettre tant contre son autorité que contre le chancelier, qui était investi de la confiance du roi, et auquel ils devaient, par conséquent, respect et soumission. Le parlement s'excusa le mieux qu'il put d'une conduite que rien en effet ne pouvait excuser. Dès lors il attendit, non sans inquiétude, le retour du roi.

François Ier, avant de faire son entrée dans la capitale, s'arrêta quelques moments à Saint-Denis, et l'on replaça en sa présence les corps saints qui étaient demeurés exposés depuis trois ans [1]. Le lendemain, dimanche des Rameaux (14 avril 1527), il fut reçu dans Paris aux acclamations de tout son peuple.

Au moment où sa présence comblait les vœux de ses sujets, la ligue dans laquelle les princes d'Italie étaient entrés pour empêcher l'empereur de s'emparer du duché de Milan, attirait sur eux d'épouvantables désastres. Le connétable de Bourbon, devenu l'ennemi de son roi, suspect à l'empereur même dont il avait épousé les intérêts, et chef d'une armée d'Allemands et d'Espagnols qui n'avait plus de ressource que dans le pillage, s'avança vers Rome, d'où il prétendait tirer la paie de ses troupes. Frappé d'un coup d'arquebuse, il périt à trente-huit ans sous les murs de la capitale du monde chrétien (6 mai). Le connétable ne voulait pas renouveler dans cette ville les horreurs des Goths et des Vandales : mais sa mort la mit à la merci d'une foule de brigands, d'hérétiques, d'hommes avides, sans discipline, sans humanité et sans pudeur. Durant deux mois que cette soldatesque y séjourna, on vit des impiétés, des violences et des infamies qui consternèrent la chrétienté. On vit Clément VII, dans le château Saint-Ange, prisonnier de l'armée impériale plus que de l'empereur. Le prince, occasion de tant de maux, ne laissait pas que d'avoir quelques unes des qualités des héros [2]. Il était intrépide, savant dans la guerre, chéri des soldats, et si bon maître que ses vassaux du Bourbonnais aimèrent à se persuader qu'il n'était pas mort au siège de Rome : ils attendirent son retour pendant plusieurs années, et l'idée qu'on avait conçue de sa bonté naturelle accrédita cette chimère [3]. Le connétable

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 271.
[2] Belcar., l. 19.
[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22. p. 173.

avait encore une vertu trop rare parmi les guerriers : il était irréprochable du côté des mœurs, et dans l'âge des passions il parut un modèle de chasteté.

François Ier ne put ignorer sa mort. Cependant il se rendit au parlement, dans l'assemblée de toutes les chambres, pour présider au jugement solennel rendu contre le connétable, dont on prétendait apparemment flétrir la mémoire (juillet). Il fit voir, dans cette circonstance, à quel point la conduite de la magistrature l'avait irrité. Le secrétaire d'État Robertet [1] lut une déclaration sur la juridiction du parlement, par laquelle le roi lui ôtait toute connaissance des affaires ecclésiastiques, lui défendait toute intervention dans les affaires politiques, et le réduisait, sous les peines les plus sévères, à la simple administration de la justice. Robertet signifia l'ordre d'enregistrer l'édit sans la moindre réclamation ; et sur-le-champ le roi, se levant de son siége, rompit l'assemblée. L'enregistrement se fit, et ce triomphe du chancelier fut aussi celui des vrais principes de la monarchie [2].

Le sac de Rome prouva à François Ier et à Henri VIII qu'ils n'auraient pas dû se ralentir devant l'infatigable Charles-Quint. Une armée fut envoyée en Italie, sous le commandement de Lautrec. Quelques mois plus tôt, elle aurait sauvé Rome. Afin de subvenir aux frais de cette guerre, le roi demanda à son peuple des secours extraordinaires dans une assemblée de notables qui eut lieu à Paris (16 novembre 1527).

Lorsque François Ier peignit la situation du royaume menacé par un ennemi avec lequel il fallait combattre sans relâche, ou négocier à prix d'argent, puisqu'il retenait entre ses mains le gage de la prospérité de la France dans les otages précieux qu'on avait été forcé de lui donner, ce fut un élan, un enthousiasme général. Le clergé, par l'organe du cardinal de Bourbon, s'engagea à fournir une somme de 1,300,000 liv. [3] La noblesse, par celui du duc de Vendôme, offrit la moitié de ses biens et tout son sang, s'il était nécessaire de le verser. Le président du parlement, le prévôt et les échevins, parlant au nom de la ville de Paris, ne montrèrent pas un moindre dévouement, et s'attachèrent surtout à prouver que le traité de Madrid était nul, par la raison qu'il ne pouvait être exécuté sans compromettre le salut de la France. Le

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 272.
[2] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1066.
[3] *Hist. de Paris*, p. 980.

don que la ville offrit au roi en cette occasion fut d'abord porté à cent mille écus, et réduit ensuite d'un quart par l'ordre même de François I[er] : somme énorme dans un temps où tous les loyers de Paris réunis ne produisaient qu'une somme de 318,000 liv.

Après l'assemblée des notables, François I[er] et Henri VIII firent défier solennellement Charles-Quint, s'il ne consentait à remettre en liberté les enfants de France, moyennant une rançon réglée par la médiation de l'Angleterre (22 janvier 1528). L'empereur répondit que François, son prisonnier, n'avait pas qualité pour lui notifier une déclaration de guerre, et qu'il avait lâchement violé les engagements du traité de Madrid, ce que Charles-Quint était prêt à maintenir dans un combat singulier. A cette menace, le roi répliqua (22 mars) par un cartel conçu dans les termes les plus violents. Mais l'annonce de ce duel entre les deux plus grands monarques de l'Europe n'aboutit qu'au ridicule. Le héraut, chargé par l'empereur de transmettre au roi les conditions du combat, ne fut point admis à lire, selon l'usage, la lettre de son maître, en sorte que François I[er] ne reçut pas la réponse de Charles-Quint. Il fallut le souvenir des grands coups d'épée de Marignan et de Pavie pour qu'une telle conduite ne ruinât pas le renom chevaleresque du prince français [1].

Le cardinal de Bourbon, organe du clergé, avait supplié le roi de protéger l'Église plus efficacement que jamais, et de ne pas permettre que les erreurs nouvelles prissent racine dans ses États [2]. Plusieurs conciles provinciaux, qui furent célébrés presque aussitôt [3], exprimèrent le même vœu. Si les recommandations de sa sœur avaient semblé, en quelques circonstances, inspirer à François I[er] une sorte d'indifférence par rapport au progrès de l'hérésie, toute la catholicité de ses sentiments parut avec éclat à l'occasion d'un attentat dont les hérétiques se rendirent coupables [4].

Pendant la nuit du dimanche de la Pentecôte (31 mai 1528), quelques luthériens iconoclastes abattirent la tête d'une statue de la Vierge placée dans le mur d'une maison de la rue des Rosiers ; ils rompirent de même la tête de l'Enfant Jésus, et donnèrent plusieurs coups de poignard à ces saintes images. Le bruit de cet

[1] *Hist. de France*, t. 10, p. 81.

[2] Spond, an. 1528, n. 14.

[3] Conc. Hard., t. 9, p. 1915, 1919, 1935, 1931; Gall. Christ., nov. edit., Eccl. Aurel, Carnot. Meld. Trec.; Anecdot., t. 4, p. 438 ; Joan. Maan. Eccl. Turon., p. 190; Marlot, t. 2, p. 777; Bessin. Conc. Norman., p. 194.

[4] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 340.

attentat mit Paris en rumeur. François Ier ordonna qu'on le réprimât d'une manière exemplaire; il promit une somme de mille écus à celui qui découvrirait les auteurs du crime; et, pour réparer l'injure faite à Dieu et à la Sainte-Vierge, il fit faire une statue d'argent, de la hauteur de celle qui avait été profanée, avec un treillis de fer afin de garantir ce dépôt précieux [1]. Cependant, tous les corps ecclésiastiques de la ville firent des processions, pour satisfaire à la justice divine. L'Université se rendit au lieu où le crime avait été commis, et cinq cents écoliers choisis présentèrent chacun un cierge devant la statue mutilée. Mais la réparation la plus solennelle eut lieu le 11 juin, fête du Saint-Sacrement, jour que le roi avait fixé pour placer lui-même la statue d'argent. Après avoir assisté au saint-sacrifice, une nombreuse et auguste procession, composée des évêques, des princes du sang, des ambassadeurs étrangers, des représentants de tous les corps de l'État, s'avança vers la rue des Rosiers; l'évêque de Lisieux, revêtu d'habits pontificaux, portait la nouvelle statue; le roi suivait, tenant un grand cierge à la main. Quand on fut arrivé au but, l'évêque déposa l'image sur un autel; le roi se mit à genoux avec tout son cortége; la Reine des anges fut invoquée avec ferveur; puis le roi, prenant la statue, monta sur une haute estrade d'où il pouvait atteindre à une niche placée dans un pilier élevé tout exprès, et ce fut dans cette niche qu'il plaça la sainte image, après l'avoir baisée respectueusement; il ferma ensuite le treillis de fer qui devait la garantir des insultes, se remit à genoux et pria encore quelque temps. Les larmes qu'il versa durant toute la cérémonie sont une preuve sensible de sa foi et de sa dévotion.

Tandis que les premières fureurs de l'hérésie attaquaient en France le culte et les images des saints, l'Université de Paris élevait dans ses écoles le guerrier qui avait été blessé au siége de Pampelune par les Français, en 1521. Ignace de Loyola était venu étudier à Paris, au mois de février 1528, et la Providence le destinait à combattre par lui-même ou par ses disciples toutes les nouvelles erreurs.

A la même époque, Lautrec, poursuivant ses succès en Italie, s'avança (10 février 1528) vers le royaume de Naples, où il espérait opérer une révolution à l'aide des Angevins : mais de si beaux commencements eurent une fin malheureuse, parce qu'on négligea, comme dans les premières guerres, d'envoyer à Lautrec les secours

[1] *Hist. de Paris*, p. 982; Du Boulai, t. 6, p. 109.

d'hommes et d'argent nécessaires pour qu'il pût se maintenir. Rien n'était perdu, tant que l'on conservait des communications par mer avec la France : mais le roi eut l'imprudence de détacher de ses intérêts le génois Doria, le premier marin de l'époque. Cet amiral se donna à l'empereur, à condition que sa patrie, dont François Ier avait violé les priviléges, serait indépendante. Lautrec, qui assiégeait Naples depuis le 1er mai, mourut devant cette ville le 16 août, d'une maladie contagieuse qui consuma son armée.

Durant les catastrophes de Naples, les Impériaux reprirent le dessus dans la haute Italie. La république fut rétablie à Gênes sous la protection de Charles-Quint. Antoine de Lève battit (2 juin 1529) à Landriano, dans le Milanais, le comte de Saint-Pol, dont la déroute amena la dissolution de la ligue. Par un de ces retours de la politique italienne que les projets ambitieux des rois de France et des empereurs rendaient nécessaires [1], Clément VII n'avait pas plus tôt vu les Français pénétrer dans le cœur de l'Italie qu'il s'était rapproché de Charles-Quint : leurs revers le déterminèrent à se déclarer ouvertement contre eux, et il traita avec l'empereur (29 juin).

François Ier, découragé, aspirait au retour de ses enfants, et tenait à conserver la Bourgogne. Charles-Quint s'inquiétait des progrès de la prétendue réforme en Allemagne, et de l'invasion non moins menaçante de Soliman. Dans cette disposition des esprits, Louise de Savoie, mère du roi, et Marguerite d'Autriche, tante paternelle de l'empereur, négocièrent, avec une intelligence, une adresse et un secret que les plus habiles ministres d'État n'auraient pu égaler, le traité de Cambrai, dit la *Paix des Dames*, qui coûta bien cher à la France [2] (5 août 1529). Ce traité modifia celui de Madrid, en ce sens que Charles-Quint renonça au duché de Bourgogne, et fixa la rançon de François Ier à deux millions d'écus d'or. L'empereur n'abandonnait aucun de ses alliés, tandis que le roi de France livrait tous les siens : aussi cet odieux traité bannit-il les Français de l'Italie. Dès lors, le principal théâtre de la guerre sera partout ailleurs, en Savoie, en Picardie, aux Pays-Bas, en Lorraine [3].

Les sommes promises à l'empereur auraient dû se trouver dans le trésor royal ; mais les prodigalités de François Ier avaient consumé

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1069.
[2] Guichard., l. 19.
[3] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 196.

une partie des subsides si généreusement offerts par le clergé. Il recourut à Henri VIII qui lui prêta quatre cent mille écus, dans l'espoir d'obtenir l'appui de la France pour faire déclarer la nullité de son mariage avec Catherine d'Aragon, tante maternelle de Charles-Quint [1]. Le roi d'Angleterre fit plus encore : le traité de Cambrai imposant à François Ier l'obligation de lui payer, à l'acquit de l'empereur, une indemnité de quatre cent mille écus, il lui donna quittance de cette somme, et le déchargea même d'une autre somme de cinquante mille écus également payable à l'acquit de Charles-Quint pour dégager une fleur de lis d'or, enrichie de pierreries et contenant un morceau de la vraie croix. Henri VIII dit à Guillaume de Langey, ambassadeur de France, qu'il donnait cet argent au duc d'Orléans son filleul [2].

Les premiers moments de la paix furent consacrés par François Ier à l'avancement des sciences, qu'il aimait avec une sorte de passion [3]. Il avait toujours eu le dessein d'établir à Paris un collége pour les langues, afin de donner un centre aux études fortes. Les embarras de la guerre et les malheurs de son règne firent ajourner jusqu'à la fin de l'année 1529 ou au commencement de 1530 la nomination des professeurs de cet établissement, qu'on appela dès lors le *Collége royal*. On commença par ceux des langues grecque et hébraïque. Dans la suite, on enseigna toutes les langues mortes et toutes les sciences dans ce collége, et l'on achève en 1840 d'élever des bâtiments qui répondent à la noblesse d'une telle fondation.

Les arts n'eurent pas moins de part que les lettres et les sciences aux loisirs de François Ier. Ses goûts sympathisaient avec leur tendance, toujours plus sensuelle et plus extérieure, toujours plus amoureuse de la forme [4]. Les travaux de Fontainebleau furent repris sous la direction du Rosso, architecte et peintre de l'école florentine. Le Primatice, de l'école de Bologne, succéda au Rosso. Benvenuto Cellini, qui se vantait d'avoir tué le connétable de Bourbon, vint aussi à la cour du protecteur des arts. Ces brillants étrangers, que les malheurs de l'Italie forçaient à s'expatrier, formèrent en France des élèves qui devaient égaler leurs maîtres : sous peu d'années, allaient apparaître dans toute leur gloire, Jean Bullant, Pierre Lescot, Philibert Delorme, Jean Cousin, le roi de

[1] *Mém.* de Du Bellay, l. 3.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 353.
[3] *Ibid.*, p. 354.
[4] *Hist. de France*, t. 10, p. 96.

la peinture sur verre, et l'immortel sculpteur Jean Goujon. On continua Chambord et Madrid, ce château du bois de Boulogne où François Ier se dédommageait au sein de la liberté de sa captivité d'Espagne. On jeta près du vieux Louvre, cette forteresse de la royauté féodale, les premières pierres de ce Louvre moderne dont les rois devaient se léguer l'achèvement de génération en génération. Avec les arts, l'industrie reflua de l'Italie en deçà des monts : la fabrication des soieries, importée à Lyon, ouvrit une nouvelle ère au commerce national.

L'échange des enfants de France contre la rançon de leur père n'eut lieu que le 1er juillet 1530. Éléonore d'Autriche, sœur aînée de Charles-Quint, accompagnait les princes. François Ier l'épousa au couvent de Verrières en Gascogne. Le couronnement de la nouvelle reine eut lieu à Saint-Denis, le 5 mars 1531 [1]. Du Prat, alors cardinal et qui avait la qualité de légat apostolique, couronna Éléonore et les fils de François Ier servirent pendant la cérémonie la reine leur belle-mère. Elle fit, le 16 mars, son entrée à Paris, précédée dans sa marche par toutes les processions de la ville [2]. De Notre-Dame, où elle offrit à Dieu ses prières, on la conduisit au Palais pour y prendre part à des festins et à des réjouissances dans le goût du temps. L'Université ayant eu, cinq jours après, une audience de cette princesse [3], un docteur en théologie la harangua dans les formes. Son discours, où il avait réuni une multitude de passages de l'Écriture, qui contrastaient avec des exemples de l'histoire profane, fut très applaudi, et la reine jugea par ce seul trait que l'Université de Paris méritait toute la réputation dont elle jouissait en Espagne et en Portugal [4].

Aux fêtes succéda bientôt un grand deuil. Louise de Savoie mourut le 22 septembre 1531 au village de Grez, sur le chemin de Fontainebleau à Romorantin, où elle allait pour éviter la contagion qui désolait le Gatinais. François Ier, qui avait toujours tendrement aimé sa mère, voulut que la pompe de son convoi fût magnifique. On porta le corps à Notre-Dame de Paris [5], puis à Saint-Denis [6], où Guillaume Petit, évêque de Senlis, prononça l'oraison funèbre. On trouva dans les coffres de Louise de Savoie

[1] *Hist. de Saint-Denis*, p. 384.
[2] *Hist. de Paris*, p. 991.
[3] Du Boulai, t. 6, p. 229.
[4] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 389.
[5] *Hist. de Paris*, p. 991.
[6] *Hist. de Saint-Denis*, p. 386.

quinze cent mille écus d'or : c'est que là s'étaient engloutis les fonds destinés à la subsistance des armées.

Du Prat, l'habile conseiller de Louise, rendit après sa mort un grand service. Depuis Charles VIII, les rois ne gouvernaient la Bretagne qu'en qualité de ducs, et si, la postérité royale de la duchesse Anne venant à s'éteindre, la couronne eût passé dans une autre branche, cette province eût été de nouveau séparée de la France. Dans une assemblée d'États tenus à Vannes, Du Prat amena les députés à proposer que le duché fût réuni inséparablement au royaume, et la charte d'union fut promulguée au mois d'août 1532.

A la fin d'octobre, Henri VIII et François I[er] eurent à Boulogne une entrevue qui se passa avec de grandes démonstrations de cordialité. Ils conclurent ensemble une ligue offensive et défensive contre les Turcs, et convinrent de former à cet effet une armée de quatre-vingt mille hommes : traité sur la portée duquel on ne se méprit pas. Il n'avait été imaginé que pour exciter la jalousie de Charles-Quint, ou pour faire parade d'un zèle religieux [1]. Les négociations véritables roulèrent sur les relations des deux rois avec le saint-siége. François I[er] avait sollicité les Facultés de droit et de théologie de son royaume d'émettre un avis favorable à la nullité du mariage de Henri VIII; le pontife romain, gardien inébranlable des mœurs, se refusait à en laisser éluder la règle par les passions capricieuses du prince anglais, et ce dernier engageait le roi de France à s'unir à lui contre Clément VII. François I[er], quelque attaché qu'il fût alors à Henri VIII, n'eut garde de se laisser entraîner vers le schisme [2]. Il était ami, mais *ami jusqu'à l'autel.*

Ne devait-il pas se tenir étroitement uni au siége apostolique, dans un moment où les erreurs qui inondaient les contrées voisines exposaient la France à un continuel danger? A Paris, près la rue Saint-Martin, une image de la Sainte-Vierge avait encore été insultée et défigurée, ainsi que d'autres représentations de saints [3]. A Rouen, un luthérien avait blasphémé publiquement contre la Mère de Dieu [4]. A Meaux, on avait attaqué par des railleries et des satires le sacrement de l'eucharistie, et chacune des années suivantes vit se renouveler ces attentats [5]. On punissait les coupables,

[1] *Hist. du divorce de Henri VIII*, t. 3, p. 553; Martin Du Bellay, l. 4.
[2] *Hist. de l'Egl. gall.*, t. 22, p. 398.
[3] *Hist. de Paris*, p. 988.
[4] *Hist. des archev. de Rouen*, p. 605.
[5] D. Duplessis, t. 1, p. 338.

on réparait le scandale par de pieuses cérémonies, mais il restait un levain d'erreur dans beaucoup d'esprits ; levain que les mauvais livres, les sermons artificieux, les discours libres sur la religion développaient d'une manière funeste [1]. En Languedoc, l'hérésie commençait à exercer de grands ravages [2]. Beaucoup d'étrangers qui venaient étudier à Toulouse étaient infectés de luthéranisme : sous prétexte de s'enrichir de notre littérature, ils apportaient en France des principes contraires à la religion de nos ancêtres, et semaient l'erreur en recevant l'instruction de leurs maîtres. En Béarn, régnait alors Marguerite, sœur de François Ier, qui avait épousé (1527) en secondes noces Henri d'Albret, roi de Navarre; et l'on se rappelle la protection malheureuse qu'elle accordait aux savants suspects d'hérésie. Sous la direction d'un docteur hétérodoxe, elle lisait assidument la Bible. Elle composa même une sorte de drame, presque entièrement tiré du Nouveau-Testament, et manda d'Italie, pour faire représenter cette pièce, une troupe de comédiens qui, voyant les préventions de la cour de Navarre contre les prêtres et les religieux, ne manquèrent pas de les parodier souvent avec toute la licence du théâtre comique. Henri d'Albret, par complaisance ou par goût, applaudissait à ces spectacles. Il assista ensuite à des exercices plus dangereux pour lui, à des sermons clandestins qui avaient lieu dans l'appartement de la reine, et où l'on déclamait contre le pape et le clergé. Ce prince facile se laissa gagner au point d'assister à la cène que les nouveaux docteurs faisaient ensemble dans une salle du château : ils n'appelaient encore cette cérémonie que la *manducation*, mais au fond elle ne différait pas de la cène calviniste qui fut établie quelques années après. François Ier, instruit de ce qui se passait en Béarn, manda la reine Marguerite et lui adressa des reproches. Tout en se déclarant orthodoxe et en protestant de sa soumission aux dogmes de l'Église, elle vanta le prétendu mérite de ses prédicateurs qu'elle voulut accréditer à la cour de France. Elle tenta aussi d'y introduire une espèce de liturgie qu'on appelait la messe à sept points, parce qu'on y pratiquait sept choses fort éloignées des usages de l'Église : c'était d'y faire toujours la communion publique, d'y supprimer l'élévation et l'adoration, d'y communier sous les deux espèces, de n'y faire mention ni de la Sainte-Vierge ni des saints, de s'y servir de pain levé et commun à la manière des Grecs, de ne point

[1] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 22, p. 400.
[2] *Hist. du Languedoc*, t. 5, p. 133.

astreindre les prêtres à la loi du célibat. Marguerite avait fait traduire en français, par l'évêque de Senlis, le livre dont elle se servait pour ses prières, et elle avait désiré qu'on en retranchât plusieurs traits favorables à la doctrine de l'Église. Elle avait elle-même mis au jour un livre de dévotion intitulé le *Miroir de l'âme pécheresse*, où il n'était parlé ni de l'intercession des saints, ni du purgatoire [1]. Cette conduite indisposa les catholiques zélés, et au mois d'octobre 1533 les élèves du collége de Navarre osèrent représenter une pièce où l'esprit de controverse qui animait Marguerite était livré aux traits hardis du ridicule [2].

Cette princesse avait le Berri pour apanage. Elle invita les plus habiles professeurs en tout genre à s'établir dans la capitale de son duché. C'est de l'un d'eux, Allemand d'origine, très versé dans les lettres grecques, mais aussi très prévenu en faveur du luthéranisme, que Jean Calvin apprit à penser librement sur la religion. Sans avoir fréquenté les écoles de théologie, il se livra à l'examen des dogmes et à la prédication. Ces sermons étaient déjà dans le sens de la prétendue réforme, que Calvin propagea si fort par ses écrits et par ses exemples. Ainsi le Berri fut le berceau de cette nouvelle doctrine qui a fait verser tant de larmes et de sang à la France [3].

Quoique François Ier ne se laissât point entraîner vers le schisme par Henri VIII, il ouvrit des négociations avec le pape.

Charles-Quint s'était rendu (décembre 1532) à Bologne, afin d'y conférer avec Clément VII. Son principal but était de former une ligue entre tous les princes de l'Italie, pour empêcher les Français de repasser les Alpes. Les Génois y entrèrent comme souverains et contractants pour eux-mêmes, mais les Vénitiens n'y entrèrent point. Charles-Quint s'engagea à congédier ses troupes, et les autres princes s'obligèrent à fournir, en cas de guerre, certaines sommes stipulées dans le traité. Dès lors, cette ligue d'Italie assigna des pensions aux cantons catholiques, pour les empêcher de fournir des troupes à la France. Afin de balancer la puissance de Charles-Quint, qui venait de mettre dans ses intérêts les Suisses catholiques, François Ier n'hésita point à renouveler des traités d'alliance avec les Suisses protestants (1533), au risque d'attirer dans son royaume des docteurs Zwingliens qui s'efforceraient d'y répandre l'erreur. L'alliance du roi très chrétien avec les puissances luthériennes

[1] Théod. de Bèze, l. 1.
[2] Calvin., ep. 1.
[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 410.

forma un contraste affligeant avec les rigueurs exercées dans le royaume contre les hérétiques. Ainsi commençait à se développer cette politique astucieuse et criminelle qui, séparant sans retour ses intérêts de ceux de la religion, finit par persuader aux peuples qu'en effet la religion elle-même n'était pas au-dessus de la politique [1]; politique en même temps misérable et mal avisée, impuissante à conserver, épuisant les peuples au dehors, tandis qu'elle achevait de les corrompre au dedans, et dont on est loin d'être désabusé aujourd'hui, bien qu'elle ait consommé en Europe la ruine des sociétés.

Dans les conférences de Bologne, auxquelles assistèrent les cardinaux de Grammont et de Tournon, plénipotentiaires de François Ier [2], Charles-Quint proposa la célébration d'un concile général qu'il regardait comme nécessaire afin de réduire les hérétiques d'Allemagne, et de défendre la chrétienté contre les Turcs. Les deux cardinaux, chargés de transmettre au pontife romain les griefs particuliers de François Ier, avaient précisément mission de déclarer que les deux rois de France et d'Angleterre, étroitement unis alors, souhaitaient un concile œcuménique, et qu'ils voulaient assembler des conciles nationaux dans leurs États en attendant la convocation de toutes les Églises. François Ier protesta donc que le concile général lui paraissait opportun pour réduire les hérétiques, mais que la guerre contre les Turcs demandait plus de célérité que n'en comportaient les délibérations d'une telle assemblée; que les sommes déjà payées par la France pour soutenir cette guerre sainte, annonçaient combien la nation s'intéressait à la défense de tous les États de la chrétienté; qu'au surplus il était prêt à sacrifier non-seulement ses troupes et ses trésors, mais sa personne et sa vie, dès que ce sacrifice serait nécessaire, pour repousser les infidèles [3]. Cette déclaration était d'autant plus remarquable qu'on l'accusait d'avoir conseillé une entreprise des Turcs contre la Hongrie [4]. Clément VII, dont les hésitations par rapport à la célébration d'un concile général furent surmontées, envoya des circulaires à tous les princes pour les prier d'en favoriser la convocation. François Ier témoigna encore, dans sa réponse, qu'il ne désirait rien tant que de concourir à une entreprise si importante.

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1070.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 22, p. 415.
[3] *Ibid.*, p. 422.
[4] *Ibid.*, p. 416.

Ce prince avait ordonné à ses ambassadeurs d'insister sur l'intérêt qu'avait l'Église romaine à conserver les royaumes d'Angleterre et de France [1]. Ils devaient rappeler aussi un projet d'entrevue qui avait été formé, entre Clément VII et François Ier, soit à Nice, soit à Avignon. Cette entrevue ne tarda pas à avoir lieu, mais à Marseille [2].

Il suffisait que Charles-Quint parût au milieu de l'Italie en vainqueur et en maître, pour que les souverains de cette belle contrée, jouets continuels de l'ambition de deux grands monarques, songeassent, au moment même, à revenir au roi de France pour échapper à la domination de l'empereur [3]. François Ier, dans l'espoir qu'il s'ouvrirait ainsi les portes de l'Italie, méditait depuis deux ans d'unir son second fils, Henri, duc d'Orléans, à Catherine de Médicis, nièce de Clément VII. Honoré d'une alliance qui illustrait la famille de Médicis, dont l'éclat était bien récent, le pape avait l'intention de faire rentrer le duché de Milan dans la maison de France et d'y joindre d'autres grands domaines, pour former un État puissant au futur époux de sa nièce. Charles-Quint refusa d'abord de croire que ce mariage fût sérieusement proposé. Quand il vit que la négociation s'avançait, il tenta de le prévenir en offrant de marier Catherine des Médicis au duc de Milan. Le pape n'agréant pas cet échange disproportionné, il se réduisit à demander qu'on stipulât du moins des conditions qui garantissent la paix de l'Italie. Le pontife répondit qu'en pareille circonstance ce n'était point à lui à prescrire des conditions, que le roi de France devait être l'arbitre du traité, mais qu'il veillerait néanmoins à ce que le repos de l'Italie ne fût point compromis. Heureux de conclure cette noble alliance, il ne pensa plus qu'à s'aboucher avec François Ier.

Depuis plus de cent cinquante ans, on n'avait pas vu de vrai pape en France. Grégoire XI était le dernier qui y eût fait quelque séjour [4]. Ce fut donc une véritable fête que l'arrivée de Clément VII à Marseille. Les galères françaises étaient allées le prendre à Pise : Catherine de Médicis, âgée seulement de treize ans, l'accompagnait dans ce voyage [5]. Le 11 octobre 1533, Clément VII entra dans le port, au bruit de trois cents pièces de canon qui le

[1] *Hist. de l'Egl. gall.*, t. 22, p. 417.
[2] *Ibid.*, t. 23, p. 1.
[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1070.
[4] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 2.
[5] Du Bellai, l. 4.

saluèrent [1]. Anne de Montmorenci, grand-maître de France et depuis connétable, avait fait préparer dans la ville deux palais vis-à-vis l'un de l'autre, et communiquant ensemble par un pont de charpente qui formait aussi une grande salle, magnifiquement ornée, qu'on destinait aux entrevues du pape et du roi. Le pontife, reçu à son arrivée par les cardinaux de Bourbon et de Lorraine [2], logea le premier jour dans un autre palais, près l'abbaye de Saint-Victor, d'où il sortit le lendemain 12 octobre afin de faire son entrée solennelle. Durant la cérémonie, le roi quitta la ville pour venir loger au lieu où le pape avait couché, voulant témoigner par là qu'il le laissait maître absolu dans Marseille.

Cette entrée de Clément VII se fit avec la plus grande pompe. Les rues étaient ornées de tapisseries; tous les corps ecclésiastiques et séculiers précédaient les officiers du pontife et la plupart de ceux du roi; venait ensuite le Saint-Sacrement, porté sur un cheval blanc que deux hommes richement vêtus conduisaient par des rênes de soie; on voyait immédiatement après le pape, dans une chaise ouverte, revêtu de tous les ornements pontificaux, excepté la tiare qu'il n'avait point en tête, à cause de la sainte Eucharistie qui était présente; il était accompagné des ducs d'Orléans et d'Angoulême, fils du roi, et suivi de quatorze cardinaux montés sur leurs mules; à la suite, marchaient cinquante archevêques ou évêques; et à quelque distance paraissait la jeune Catherine de Médicis, entourée d'un cortége nombreux de dames et de noblesse. On se rendit dans cet ordre à la cathédrale, où l'évêque, Jean-Baptiste Cibo, cousin du pape par sa mère, reçut le souverain pontife. On y chanta le *Te Deum*: Clément VII donna la bénédiction, et distribua des indulgences.

Le 13 octobre, François I[er] rentra dans Marseille, et le pape créa deux légats pour aller le saluer dans son palais : c'étaient les cardinaux de Bourbon et Salviati, que suivit le reste du sacré Collége, le doyen à la tête; et ces prélats baisèrent tous la main du roi [3]. François I[er] et son cortége allèrent alors à l'audience du pape. On vit s'avancer successivement cent porte-masses, les gentilshommes de la garde du roi, les seigneurs des deux cours, le grand-maître de France et le maître des cérémonies du pape, marchant l'un et l'autre sur la même ligne, les ducs d'Orléans et d'Angoulême, les cardinaux, diacres, prêtres et évêques, le roi placé au milieu des

[1] Rain., an. 1533, n. 78.
[2] *Hist. de Marseille*, p. 319.
[3] Rain., an. 1533, n. 81.

deux premiers cardinaux de l'ordre des diacres, enfin les prélats et la magistrature. Le roi s'arrêta dans un appartement vis-à-vis de la salle du consistoire. Quatre cardinaux restèrent avec lui, et les autres se rendirent auprès du pape pour le préparer à la réception qui allait avoir lieu. Le consistoire commença.

Le pape, assis sur son trône, la tiare en tête, et revêtu d'une chape très riche, entendit un avocat consistorial qui expliqua en peu de mots le sujet de la cérémonie. Ensuite, huit prélats, quatre italiens et quatre français, deux cardinaux et le maître des cérémonies invitèrent le roi à se rendre au consistoire. Il entra, suivi des ducs d'Orléans et d'Angoulême, et de quelques uns des principaux seigneurs. Dès qu'il fut en présence du pape, il fit les génuflexions ordinaires; puis il baisa les pieds, la main et la joue du pontife. Les deux fils de France baisèrent les pieds et la main. Les seigneurs baisèrent simplement les pieds. Le président Poyet, élevé depuis à la dignité de chancelier de France, homme très disert quand il n'était question que de s'exprimer en français, avait été chargé de faire la harangue, et, se préparant de loin pour ce discours d'apparat, il avait emprunté le secours de ceux qui passaient pour écrire le mieux en latin. Mais, le jour même de l'audience, Clément VII ayant envoyé prier François Ier de ne point permettre qu'on parlât de certaines matières qui pouvaient offenser les autres souverains, Poyet, qui s'était étendu à cet égard dans son discours, ne se trouva point en état de le rectifier. Il s'excusa de porter la parole dans le consistoire, sous prétexte que c'était la mission d'un ecclésiastique plutôt que d'un magistrat. Jean Du Bellai, évêque de Paris, reçut ordre de le remplacer, et il justifia dignement ce choix quoiqu'on ne lui eût donné que quelques moments pour se préparer [1]. C'est à genoux qu'il prononça le discours latin, qui contenait le témoignage solennel de respect et d'obéissance du roi envers le souverain pontife, vicaire de Jésus-Christ.

Il y eut d'autres consistoires les jours suivants, soit pour la reine Éléonore et les princesses, filles de François Ier, soit pour le dauphin, qui fut reçu à l'audience avec autant de distinction que le roi lui-même.

Catherine de Médicis n'avait qu'une dot de cent mille écus: mais François Ier s'imaginait qu'elle apporterait de plus *trois bagues d'un prix inestimable*, Gênes, Milan et Naples : espérance que lamort du pape dissipa onze mois après. Le mariage fut célébré le 28 octobre.

[1] *Gall. Christ., Eccl. Paris.*

Rien de plus magnifique que les festins, les tournois et les fêtes de toute espèce que l'on offrit à la cour romaine pendant son séjour à Marseille depuis le 11 octobre jusqu'au 12 novembre. François I[er] redoubla d'attentions et de libéralité pour le choix des présents. Il assigna des pensions à tous les cardinaux. Il donna au pape une tenture de tapisserie d'or et de soie représentant la Cène de Notre-Seigneur. Les savants de la suite du pontife reçurent du roi des témoignages de considération, et presque de tendresse. Le cardinal de Médicis, neveu de Clément VII, ne voulant rien recevoir, François I[er] imagina de lui envoyer un grand lion de Mauritanie, qu'il avait reçu du fameux Barberousse, et qui était doux et familier comme un animal domestique. Le pape, à son tour, donna au roi une corne de rhinocéros montée sur un pied d'or.

Dans les conférences de Clément VII et de François I[er], on parla de la célébration du concile général, sans pouvoir convenir du lieu de l'assemblée [1]. Cependant, comme les entreprises des hérétiques mettaient toujours la foi en danger au sein de l'Église de France, le pape publia une bulle pour les réprimer [2].

Henri VIII, comptant entraîner François I[er] dans son schisme, avait cherché à empêcher l'entrevue de Marseille. Ce prince ne gardait plus de mesure devant Dieu ni devant les hommes. Il avait épousé publiquement Anne de Boulen, et toutes ses démarches étaient comme les préparatifs d'une guerre ouverte contre le saint-siége. François I[er], toujours ami de ce malheureux roi, engagea en sa faveur une négociation que la violence de Henri VIII rendit stérile. Du moins les bons offices de la France retardèrent, autant qu'il fut possible, le schisme de l'Angleterre [3].

L'année précédente (novembre 1532), François I[er], tout en conservant l'espoir de recouvrer le Milanais, avait accrédité un agent secret auprès du duc de Milan, qu'il savait fatigué du joug impérial. Charles-Quint en ayant été informé, le duc, pour conjurer le courroux de l'empereur, fit décapiter cet agent (6 juillet 1534). François I[er] s'apprêta à venger par les armes l'outrage qu'il dénonçait comme une violation du droit des gens, quoique la victime n'eût point de caractère public.

A la veille d'une nouvelle guerre, il se décida enfin à placer la force militaire de la France dans l'infanterie, et dans une infante-

[1] Rain., an. 1533, n. 86.
[2] Du Bellai, l. 4.
[3] *Hist. de l'Égl. gall.* t. 23, p. 14.

rie nationale [1]. Il fallait remplacer les Suisses et les Allemands, qu'on ne pouvait toujours enrôler au dehors [2]. Une ordonnance (24 juillet 1534) décréta donc la formation de sept légions, de six mille hommes de pied chacune, à l'exemple des Romains [3]. Elles devaient être levées, la première en Normandie, la seconde en Bretagne, la troisième en Picardie et Ile-de-France, la quatrième en Languedoc, la cinquième en Guienne et Gascogne, la sixième en Bourgogne, Champagne et Nivernais, la septième en Dauphiné, Provence, Lyonnais et Auvergne. Cette infanterie, composée de quarante-deux mille hommes, se partageait en trente mille piquiers ou hallebardiers, et douze mille arquebusiers. Chaque légion devait avoir six capitaines, conduisant chacun mille hommes; chaque compagnie de mille hommes se divisait en deux cohortes de cinq cents hommes, subdivisées en centuries commandées par des centeniers. Ce plan, beaucoup plus large que tout ce qui avait été essayé jusqu'alors, ne fut pas complètement réalisé.

Le 25 septembre 1534, François I[er] perdit, avec Clément VII, un allié utile. En voyant se briser cette étroite alliance, les partisans de la prétendue réforme s'enhardirent. Comme ils savaient le roi lié d'intérêts avec le schismatique Henri VIII, et en voie de négociation non seulement avec les protestants d'Allemagne, mais avec les chefs des infidèles [4] au grand scandale de la chétienté, ils supposaient que ce prince, quoiqu'il eût déjà montré beaucoup d'aversion pour les nouvelles doctrines, était au fond indifférent sur ces matières; que les poursuites exercées jusqu'alors contre eux devaient être imputées aux instances du pontife romain et des évêques, ainsi qu'au zèle ardent des magistrats; enfin, que le moment de la mort de Clément VII était favorable pour répandre plus librement leurs opinions.

Des placards injurieux contre la messe et la présence réelle furent affichés, dans la nuit du 18 octobre, au coin des rues et dans tous les carrefours de Paris. On les afficha, dans la même nuit et à la même heure, aux portes du château de Blois, où la cour séjournait [5], et dans plusieurs autres villes du royaume. Un tel concert annonçait une association déjà nombreuse, et par cela seul de nature à inquiéter dans une monarchie. Ce scandale, s'il restait

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 197.

[2] Sismondi, *Précis de l'hist. des Français*, t. 2, p. 285.

[3] *Hist. de France*, t. 10, p. 117.

[4] T. 3, *Rer. German.*, ed. Freher, et ap. *Annal. aquit.*

[5] *Hist. de Paris*, p. 996.

impuni, pouvait produire une impression fâcheuse sur l'esprit des peuples, et aigrir en même temps contre le roi le nouveau pape Paul III et ses alliés d'Italie, qu'il avait le plus grand intérêt à ménager. La politique indiquant donc ici au monarque une marche toute différente, et, par une heureuse inconséquence, s'accordant avec sa religion [1], il résolut d'effrayer, au moyen de châtiments terribles, des coupables que jusque-là l'impunité avait enhardis. Le parlement, plein d'ardeur contre les hérétiques, n'avait pas attendu ses ordres pour commencer des recherches à l'occasion d'un si grand attentat : on fit des processions dans toutes les églises de Paris pour la réparation du scandale [2]; et, par les soins des officiers du Châtelet, les auteurs du placard furent arrêtés au nombre de vingt-quatre. Il résulta de l'instruction judiciaire qu'il s'était formé une conjuration dont le but était d'égorger les catholiques, pendant qu'ils assisteraient au service divin : projet qui annonçait et la fureur des sectaires, et les forces qu'ils avaient déjà rassemblées dans la capitale [3]. François I[er], au premier bruit d'une conjuration, quitta le château de Blois, et se rendit à Paris, où il fut témoin d'un nouvel attentat contre la croyance catholique : car on osa répandre encore dans la ville, et jusque dans le Louvre, des écrits où le Saint-Sacrement était outragé sans pudeur. Enflammé de zèle, il publia un édit formidable contre tous les hérétiques [4], et, voulant que la réparation fût plus éclatante que l'outrage, il ordonna une procession générale (21 janvier 1535), dans laquelle les châsses de Sainte-Geneviève, de Saint-Marcel et des autres églises de Paris, furent portées comme dans les plus grandes calamités publiques, et à laquelle il assista avec toute la famille royale, les grands officiers de la couronne, les chevaliers de l'ordre, et tous les ambassadeurs étrangers. Le dauphin, les deux princes ses frères, et le duc de Vendôme, soutenaient les côtés du dais sous lequel l'évêque de Paris portait le Saint-Sacrement, et le roi, tenant un flambeau à la main, édifiait tous les assistants par les démonstrations de la plus tendre piété. A la suite de cette pieuse solennité, François I[er], ayant réuni, dans la grande salle de l'évêché, les princes, les cardinaux, les évêques et les chefs de toutes les compagnies, leur adressa ce discours d'un ton qui marquait sa douleur.

[1] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 2, part. 2, p. 1072.
[2] Du Boulai, t. 6, p. 248.
[3] Florim. de Rém., t. 1, p. 859.
[4] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 21.

« Ne soyez pas surpris que je me fasse voir aujourd'hui si différent de ce que j'avais coutume de paraître dans les autres assemblées où je prenais vos avis pour le bien de l'État. Alors je me souvenais de la qualité de maître et de souverain dont il me convenait de soutenir les droits et l'appareil en présence de mes sujets. Aujourd'hui qu'il est question des intérêts du Roi des rois, je ne me regarde que comme un sujet et un serviteur, partageant avec vous les titres et les devoirs de la dépendance qui nous attache tous à Dieu. Cet arbitre suprême des États et des empires a toujours protégé ce royaume. Il lui a rendu la paix depuis plusieurs années, et, si quelquefois il nous a visités par des afflictions, on a remarqué partout la main d'un père tendre qui punissait ses enfants afin de les rendre plus dignes de lui. Sous le rapport de la religion, il ne nous a jamais abandonnés. La France est le seul pays au monde qui n'ait point nourri de monstres, et qui porte le titre glorieux de royaume très chrétien. Cette distinction si chère et si précieuse doit nous rendre d'autant plus sensibles à ce qui vient de se passer sous nos yeux.

» Des impies, non contents de manquer de respect aux choses que Dieu se plaît à voir honorées, ont osé attaquer Dieu lui-même dans le Saint-Sacrement de l'autel, objet si excellent qu'on ne peut exprimer à quel point il mérite notre vénération. C'est la commémoration perpétuelle de la passion de Jésus Christ et du sacrifice de la croix; c'est le tabernacle sacré dans lequel Dieu demeure avec nous jusqu'à la consommation des siècles, pour consoler son Église et pour augmenter dans les fidèles la foi, l'espérance et la charité; c'est le plus grand des sacrements et la source de toutes les graces; c'est Jésus-Christ lui-même, son ame, son sang, sa divinité, sous les espèces du pain et du vin; c'est cet Homme-Dieu, mort pour nous sur la croix, ressuscité, monté au ciel, et juge futur des vivants et des morts; c'est le pain de vie que lui-même, avant de retourner à son Père, voulut laisser aux fidèles pour leur servir de nourriture spirituelle en cette vie. Et cependant il s'est trouvé des hommes de la lie du peuple, esprits mal faits et mal intentionnés, qui ont vomi des blasphèmes exécrables contre ce divin sacrement.

» Ce serait un scandale pour les autres nations et un déshonneur pour cette capitale, si un si grand crime demeurait impuni. J'ai donc voulu montrer qu'il n'a été commis ni par ma faute, ni par celle des magistrats qui gouvernent sous mon autorité. C'est pour cela que j'ai ordonné la procession solennelle dont vous venez

» d'être témoins, afin d'implorer tous ensemble la miséricorde de » notre Rédempteur. Je veux, outre cela, que les coupables soient » punis avec tant de rigueur que l'exemple de leur châtiment puisse » effrayer ceux qui seraient tentés de suivre les mêmes opinions. » Cette réparation éclatante doit consoler les catholiques, affermir » les esprits flottants, et ramener les hérétiques au sein de la vraie » Église dans laquelle ils me voient persévérer avec tous les grands » de mon royaume. Je vous prie, et en général je recommande à » tous mes sujets, que chacun veille sur soi-même, sur sa famille, » sur ses enfants, afin qu'ils ne tombent point dans les erreurs con- » damnées. »

Suivant une autre relation[1], François Ier ajouta ces paroles mémorables et qu'il faut rapporter sans y rien changer : « Quant à moi, » qui suis votre roi, si je savais un de mes membres maculé ou in- » fecté de cette détestable erreur, non seulement vous le baillerais » à couper, mais davantage ; si j'apercevais aucun de mes enfants » entaché, je le voudrais moi-même sacrifier. »

Cette harangue fut suivie du supplice de six luthériens condamnés à périr dans les flammes, comme auteurs ou principaux complices de l'attentat commis contre le Saint-Sacrement. On imagina, pour les faire souffrir davantage, une sorte de bascule, au moyen de laquelle on les élevait en l'air et on les descendait dans le feu alternativement, jusqu'à ce qu'ils finissent leur vie dans ce terrible supplice[2]. Dix-huit autres, convaincus du même crime, subirent le même châtiment. Ils étaient tous Français. L'effet de ces exécutions fut de faire sortir précipitamment du royaume un grand nombre d'Allemands hérétiques qui se trouvaient à Paris, et les princes protestants refusèrent d'entrer dans l'alliance du roi contre l'empereur.

Aux plaintes de ces princes, François Ier répondit qu'il avait voulu prévenir les troubles dans son royaume, et que d'ailleurs ceux qui venaient d'être condamnés à mort n'appartenaient pas à la nation germanique[3]. Allant au devant de l'objection que ses liaisons avec les infidèles auraient dû, à plus forte raison, lui faire tolérer des hérétiques, il affirmait que Charles-Quint avait recherché bien plus ardemment que lui l'alliance des Turcs, afin que la Porte ne mît point d'obstacle au prétendu système de monarchie

[1] Florim. de Rém., p. 864.
[2] *Hist. de Paris*, p. 999.
[3] Du Boullai, t. 6, p. 249.

universelle qu'il attribuait à la maison d'Autriche; il ajoutait que l'ambition et les intrigues de cette maison étaient les véritables causes de la guerre entreprise par Soliman contre les chrétiens. Ensuite, parlant des moyens d'entretenir une paix solide parmi les fidèles, il déclarait avec plus de raison qu'on n'obtiendrait ce résultat qu'en éteignant tous les différends de religion; que tel avait été le dessein du dernier pape Clément VII; que les grandes qualités de Paul III, son successeur, autorisaient à en espérer l'accomplissement; qu'au reste, la France ne négligerait rien pour procurer cette réconciliation des esprits au moyen d'un concile général. Le concile dont le roi parlait aux luthériens de l'empire fut en effet le premier objet de la sollicitude de Paul III.

Sous l'influence de la reine de Navarre, on tentait, depuis le mois d'août 1534, d'arriver par une autre voie que le concile œcuménique à un accord entre les orthodoxes et les hérétiques [1]. Guillaume de Langey était entré en relations avec Philippe Mélanchton, dont Bossuet a dit que sans cesse il chercha sa religion et qu'il mourut sans avoir pu la trouver. On lui demanda un Mémoire spécifiant les principaux points de sa doctrine, afin que les docteurs français pussent connaître en quoi consistait la différence. Il dressa, en effet, une sorte de confession de foi en douze articles où les dogmes catholiques que méconnaissaient les luthériens étaient expliqués de manière à ce que les simples fidèles pussent regarder cet écrit comme assez conforme à la doctrine de l'Église. Les rapports indirects qu'on avait commencé d'avoir avec Mélanchton, pour obtenir le Mémoire envoyé à François Ier, se changèrent en négociations directes et pressantes pour l'attirer lui-même en France, dans le but de l'entendre sur les points controversés [2]. Mélanchton écrivit au cardinal Jean Du Bellai, frère de Langey, afin que l'on discontinuât les poursuites contre les luthériens, et sa lettre, aussi éloquente qu'artificieuse, eut en partie le résultat que l'auteur s'en était promis; car François Ier rendit à Couci (16 juillet 1535) une ordonnance à l'effet de remettre en liberté tous ceux qui étaient détenus pour cause d'opinions [3]. C'est le premier édit de tolérance publié dans le royaume. Le roi fit offrir à Mélanchton des passe-ports et des otages, le laissant maître de s'annoncer comme député du parti protestant, ou de paraître comme

[1] D'Argentré, t. 1, part. 2, p. 381.
[2] Florim. de Rém., p. 854.
[3] Théod. de Bèze, l. 1.

simple particulier. Mais le cardinal de Tournon, qui joignait à beaucoup d'attachement au roi le zèle de la bonne doctrine et la science des affaires, résolut d'empêcher ce voyage. Outre que les disputes en matière de foi ne terminent jamais rien, comme l'expérience l'a fait voir, il représenta que le séjour de Mélanchton en France agiterait les esprits, que les sectaires en prendraient occasion de se fortifier dans le royaume, et que les princes eux-mêmes seraient exposés à perdre la foi en conversant avec cet homme, d'autant plus dangereux qu'il avait plus de talent pour déguiser ses erreurs. François Ier révoqua alors les passe-ports : il promit de se tenir inviolablement attaché à l'Église, et d'attendre sur les matières controversées la décision du concile général.

Mélanchton, dont nous venons de parler, était le plus célèbre des disciples de Luther. Les sectaires qu'on punissait à Paris et dans les provinces passaient pour être les adhérents du même hérésiarque. En France, on connaissait peu les autres sectes; on ne s'était pas encore aperçu qu'aucun Français eût dogmatisé de son chef : mais ce que Luther avait ébauché, Calvin prétendit l'achever, et l'année 1535 vit éclore son *Institution chrétienne*, qui résume les erreurs de tous les siècles [1], et qu'il osa adresser, l'année suivante, à François Ier.

Le 9 juillet 1535, la mort du cardinal Du Prat avait mis à la discrétion du roi des ressources pécuniaires. Quinze cent mille écus d'or remplissaient les coffres de Louise de Savoie; la succession mobilière du chancelier monta à quatre cent mille, dont le roi s'empara sans jugement. La possession de sommes si considérables lui permit d'organiser une belle armée.

Il comptait s'en servir contre le duc de Milan; mais le duc de Savoie, oncle du roi, lui refusa le passage. François Ier, mécontent des liaisons de ce prince avec l'empereur, lui déclara la guerre, appuya l'insurrection de Genève contre le duc, et occupa les possessions de la Savoie en deçà des monts. Sur ces entrefaites, le duc de Milan mourut le 24 octobre 1535, sans laisser d'enfants. Or, il avait été stipulé dans le traité de Cambrai que François Ier ne cédait le Milanais qu'à Sforce et à ses descendants, et, Sforce mourant sans héritiers, les anciennes prétentions du roi se reproduisirent. Charles-Quint, récemment revenu de l'Afrique où il avait enlevé Tunis à Barberousse, promit d'abord l'investiture du Milanais pour Henri, duc d'Orléans, second fils de François Ier. Les chances

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 55.

qu'avait Henri de parvenir à la couronne, et par suite de réunir le Milanais à la France, déterminèrent bientôt l'empereur à n'offrir l'investiture que pour le duc d'Angoulême, troisième fils du roi. Pendant ce temps, les Français, maîtres de la Savoie, envahissaient le Piémont (1536). Ils rencontrèrent sur la frontière du Milanais Antoine de Lève, qui l'occupait au nom de la ligue formée, deux années auparavant, pour la défense de l'Italie, sous l'influence de l'empereur.

Instruit à Rome de leurs succès, le politique Charles-Quint oublia un moment sa dignité pour exprimer avec violence, en plein consistoire et en présence de tous les ambassadeurs de la chrétienté, son antipathie contre François Ier (8 avril 1536). Récapitulant les divers actes de mauvaise foi que venait de couronner l'invasion des États du duc de Savoie, vassal de l'empire et beau-frère de l'empereur, il déclara vouloir mettre un terme à des différends qui s'envenimaient de plus en plus. Il proposa l'investiture du Milanais pour le duc d'Angoulême, à condition que les Français évacueraient d'abord le Piémont; ou bien un combat singulier entre lui et son rival, en mettant les duchés de Bourgogne et de Milan en dépôt pour être délivrés au vainqueur; ou enfin une guerre qui réduirait l'un des deux à être le plus pauvre gentilhomme de la chrétienté [1]. Revenu, le lendemain, à lui-même, il tâcha de modifier cette déclaration, et il ne fut plus question du duel. Quoi qu'il en soit, il est remarquable que les deux défis qui eurent lieu dans le cours de la longue lutte de Charles et de François aient été adressés l'un et l'autre par le roi politique et diplomate au roi chevalier, et soient demeurés sans résultat par le fait de celui-ci [2].

François Ier, dont les prodigalités avaient peut-être absorbé l'argent destiné à ses troupes, licencia son armée et se borna à laisser des garnisons dans les places fortes du Piémont et de la Picardie. Charles-Quint voulait faire attaquer la Picardie par un corps, la Champagne et la Bourgogne par un autre; il avait ordonné des levées en Espagne pour inquiéter le Languedoc, et il allait en personne envahir la Provence. Au lieu de maintenir la guerre en Piémont, où les Impériaux se fussent appuyés sur la Lombardie, le roi aima mieux leur livrer une province, dévastée à l'avance, et où ils s'épuiseraient, harcelés d'ailleurs par des populations ennemies. Anne de Montmorenci, qui avait donné ce conseil en stratégiste

[1] Guillaume du Bellai, l. 5.
[2] *Hist. de France*, t. 10, p. 127.

habile, mais impitoyable, condamna l'une des plus belles contrées de la France à une désolation dont elle ne s'est jamais entièrement relevée : la Provence, que ses défenseurs ravagèrent avec plus de rigueur que ne l'eussent fait les ennemis, présenta, sur une grande échelle, l'aspect d'une ville prise d'assaut, dès que Charles-Quint eut franchi le Var, le 25 juillet 1536.

Le dauphin François étant mort à Tournon sur le Rhône (10 août), victime d'une pleurésie, le roi attribua cet événement à l'empereur, qui se serait servi du Ferrarais Montécuculli pour empoisonner le fils de son rival. Mais cette odieuse imputation était aussi peu fondée que celle des Impériaux qui accusèrent du crime Catherine de Médicis, dont l'époux, à la mort de son aîné, prit le titre de dauphin, tandis que Charles, auparavant duc d'Angoulême, prenait celui de duc d'Orléans.

De Lyon, puis d'Avignon, François Ier et Montmorenci virent l'armée de Charles-Quint se fondre sous le feu de la contagion comme sous le fer des Français. Renonçant aux siéges d'Arles et de Marseille, elle repassa le Var le 25 septembre, sans que le roi poursuivît l'empereur; car il avait hâte de secourir la Picardie. Dans cette province, le siége de Péronne arrêta les Impériaux, et Claude de Guise, dont le comté était érigé en duché-pairie depuis l'année 1528, ayant ravitaillé la place, les assiégeants retournèrent aux Pays-Bas. Ainsi la Picardie fut délivrée avant l'arrivée de l'armée de Provence. On peut dire que l'année 1536 fut la plus brillante de la vie de François Ier : à ces plans conçus avec maturité, exécutés avec persévérance, à cette guerre qu'eût avouée Fabius, on ne reconnaissait plus les insensés aventuriers de Pavie [1].

Dans le but d'échauffer les esprits contre l'empereur, le roi le fit citer (13 janvier 1537) au parlement de Paris, en qualité de comte de Flandre et d'Artois. Une telle réminiscence des temps féodaux ne pouvait échapper au ridicule qu'autant que les deux fiefs confisqués pour félonie seraient conquis par les armes. François Ier, après avoir cimenté son alliance avec Soliman, au mépris du christianisme, de la civilisation et de l'humanité, entra donc en campagne au mois de mars.

Il s'était emparé de Hesdin, lorsque l'illustre Renaud Polus, cardinal anglais d'origine, parut au nom de Paul III, en France et dans les Pays-Bas, pour y traiter de la paix entre Charles V et François Ier, de la célébration du concile général et des moyens

[1] *Hist. de France*, t. 10, p. 145.

de faire rentrer l'Angleterre dans les voies de l'unité [1]. L'empereur et le roi avaient souhaité que la légation fût confiée à Polus. Jusqu'à Paris, le légat ne reçut que des témoignages de respect ; mais à peine y était-il que le roi lui envoya un gentilhomme pour l'inviter à se retirer au plus tôt des terres de la domination française. Cette démarche, désavouée par le cœur du roi, lui était conseillée par la politique. A la nouvelle que le cardinal venait négocier la réconciliation des Anglais à l'Église, Henri VIII avait fait prier François I[er] de se saisir de sa personne et de l'envoyer en Angleterre. Incapable de violer ainsi le droit des gens, mais intéressé à ménager Henri de qui il espérait des secours, ou du moins une neutralité parfaite dans sa querelle avec Charles-Quint, François s'arrêta au parti d'éloigner Polus [2]. Ce cardinal ne témoigna que de l'étonnement de voir le roi très chrétien éloigner de ses États un légat apostolique, pour ne pas déplaire à un prince voisin, qui ne gardait plus de mesure avec l'Église [3].

Jean-Mathieu Gibert, évêque de Vérone, qui accompagnait Polus, n'hésita point à aller trouver François I[er] à Hesdin. Il le supplia de suspendre les hostilités commencées en Flandre, lui montrant que cette modération le comblerait de gloire ; qu'elle engagerait Paul III et les Vénitiens à se faire les garants de la restitution du Milanais ; qu'elle mettrait Charles-Quint dans tout son tort, s'il refusait de lui donner l'investiture de ce duché ; qu'enfin cette suspension d'armes donnerait le temps de travailler à la réconciliation de l'Angleterre avec le saint-siége et de réprimer les entreprises des infidèles sur l'Italie. Le roi s'obstina à exiger, pour gage de la restitution du Milanais, une ligue par laquelle le pape et les Vénitiens s'obligeraient à le faire rentrer dans le Milanais, en sorte que le saint évêque de Vérone dut le laisser poursuivre ses conquêtes sur les frontières de Flandre. Bientôt (mai) François I[er] vint retrouver à Paris les plaisirs dont il ne supportait pas longtemps l'absence [4]. Alors Saint-Pol, situé au cœur de l'Artois, retomba aux mains des Impériaux, qui y massacrèrent quatre mille cinq cents habitants (15 juin).

Une trève de dix mois, conclue avec Marie d'Autriche, sœur de Charles-Quint, qui avait succédé à sa tante Marguerite dans le gouvernement des Pays-Bas, permit (30 juillet) de diriger du nord

[1] *Vit. card. Poli, in ed. facta ab eminent. card. Quirin.*

[2] Palavicin., *Ist. del. concil.*, l. 4, c. 4.

[3] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 70.

[4] *Hist. de France*, t. 10, p. 150.

vers les Alpes des forces considérables. Montmorenci franchit (31 octobre) le Pas-de-Suze que défendaient dix mille Impériaux; mais le roi ne s'avança en Italie que pour y consentir à un armistice qui fut prolongé jusqu'au 1er juin 1538. D'un côté, Marie d'Autriche, de l'autre la reine Éléonore et Montmorenci s'efforçaient de rapprocher le roi et l'empereur, afin de les isoler des infidèles musulmans, des hérétiques de l'Allemagne, et du schismatique Henri VIII.

Nul ne concourut avec plus d'ardeur que le pape à ce rapprochement désirable. Afin de convertir la trève en traité de paix, il engagea les deux rivaux à s'aboucher avec lui à Nice, démarche assurément courageuse de la part d'un septuagénaire. Paul III se logea dans un petit monastère hors de la ville de Nice [1] : l'empereur resta à Ville-Franche, et le roi à Ville-Neuve en deçà du Var. Le pontife vit les deux princes séparément, et jamais ensemble, soit à cause du cérémonial, soit parce que leurs animosités étaient encore trop récentes [2]. Les plus habiles prélats du sacré Collége portèrent de part et d'autre les propositions de paix. Sadolet osa remontrer à Charles-Quint et à François Ier qu'il était temps de mettre fin à leurs dissensions mutuelles [3]; qu'ils devaient s'appliquer à secourir l'Église, menacée plus que jamais par les armes des infidèles; que cette paix serait l'héritage le plus glorieux qu'ils pussent laisser à leurs enfants, les autres biens étant frivoles et peu durables, au lieu que l'amour de la concorde et le zèle des intérêts de la communauté chrétienne avaient l'avantage de mériter les récompenses du ciel. « Ces remontrances, dit Sadolet, furent reçues avec bien-
» veillance par l'empereur et par le roi. Les réponses du premier
» me firent juger que c'était un prince plein de grandeur d'ame, et
» les discours du second que la bonté formait principalement son
» caractère. » Si le pape ne put conclure le traité de paix, il obtint à peu près l'équivalent (18 juin), c'est-à-dire une trève de dix années qui lui procurait du temps pour célébrer le concile général, réprimer les entreprises des Turcs et rétablir la religion en Angleterre; car c'était toujours l'objet de ce grand pape, qu'on a calomnié [4] en disant que son motif secret dans la conférence de Nice fut de faire entrer le Milanais dans sa famille. Nicolas Thiéo-

[1] Rainald, an. 1538, n. 10.
[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 73.
[3] Sadol., ep. 4, l. 11.
[4] Fra Paolo et le P. Courrayer, son traducteur.

polo [1], ambassadeur de Venise, qui avait assisté à toutes les négociations, a écrit au contraire que Paul III ne négligea rien pour déterminer l'empereur à donnér l'investiture de ce duché à Charles, duc d'Orléans : ce témoignage ferme la bouche aux calomniateurs [2].

De retour à Rome, Paul III fit rendre des actions de grâces à Dieu pour l'heureuse issue de son voyage. Il remercia, par une lettre affectueuse, la reine de Navarre des soins qu'elle avait pris afin de ménager la réconciliation des deux rivaux, en inclinant à la modération les pensées de son frère [3]. Ce bref témoigne que Marguerite avait donné de grandes marques de respect et de confiance au pontife romain, et qu'elle avait paru pleine de vénération pour le saint-siége : d'où il faut conclure que la reine de Navarre n'était point décriée à Rome sous le rapport de l'orthodoxie, et que l'imprudente bienveillance dont elle avait honoré quelques sectaires n'était pas interprétée comme une apostasie.

Les deux princes qui avaient refusé de se voir à Nice eurent une entrevue à Aigues-Mortes, où André Doria transporta Charles-Quint (14 juillet). Mais l'empereur, redoutant toujours le rétablissement de l'influence française en Italie, ne laissa pas que de proposer ensuite à Henri VIII d'accorder sa fille Marie au frère du roi de Portugal, à condition que l'investiture du Milanais serait donnée à l'un et à l'autre [4] : négociation qui n'échappa point aux yeux clairvoyants d'Antoine de Castelnau, évêque de Tarbes, ambassadeur de France en Angleterre. Charles et François convinrent néanmoins, par le traité de Tolède (10 janvier 1539), de ne conclure aucune alliance nouvelle avec Henri VIII, sinon de leur commun consentement. François refusa même de remplir, dès lors, les engagements pécuniaires qu'il avait contractés envers le roi d'Angleterre, et offrit à son nouvel allié d'envahir cette île; mais Charles répondit qu'avant d'attaquer le schisme au delà du détroit, il fallait soumettre l'hérésie en Allemagne.

Pendant ces temps d'une apparente intelligence, l'ordonnance de Villers-Coterets (août 1539) prescrivit l'abréviation des procès et la rédaction en Français des actes publics. On s'est étonné que cette ordonnance n'ait pas été rendue plus tôt : il fallait bien attendre la langue, qui ne commença à être assez débrouillée pour être

[1] Palavicin., *Ist. del concil.*, l. 4, c. 6.
[2] *Diatriba emin. card. Quir.*, t. 2, p. 176.
[3] Rain., an. 1538, n. 19.
[4] Ribier, t. 1, p. 53.

convenablement intelligible que sous le règne de François Ier [1]. Édouard III put défendre l'usage du jargon normand dans les tribunaux d'Angleterre, parce qu'il trouva derrière ce jargon l'anglais, ou le bas-allemand conservé par les Saxons conquis. Si, dès l'an 1281, l'empereur Rodolphe obligea d'écrire les actes impériaux en langue vulgaire, c'est que l'allemand était une langue mère parlée de tout temps par un peuple qui l'entendait. La langue française n'était qu'un patois né principalement des langues romane et latine : des siècles s'écoulèrent avant qu'elle devînt une langue générale dans toute l'étendue de la monarchie.

La procédure criminelle, devenue presque publique, cessa de l'être sous le chancelier Poyet.

En ce moment, la Flandre refusait à l'empereur un subside extraordinaire, et les Gantois insurgés recoururent au roi de France leur suzerain, promettant de faire passer tout le comté sous sa domination s'il voulait les secourir. Loin d'y consentir, François Ier offrit à Charles-Quint de traverser le royaume pour se rendre dans les Pays-Bas, où l'insurrection réclamait sa présence. L'empereur eut, en effet, la hardiesse de se livrer entre les mains de son ancien ennemi. A cette nouvelle, Paul III crut que les deux rivaux allaient consommer leur réconciliation, et, pour y mettre en quelque sorte le dernier sceau, il leur envoya, avec le titre de légat, le jeune cardinal Farnèse.

Charles-Quint consacra trois mois, d'octobre 1539 à la fin de janvier 1540, au voyage de France, qu'il fit en triomphateur. Les deux fils de François Ier et Montmorenci, devenu connétable, allèrent le recevoir sur la frontière d'Espagne. Dans toutes les villes où il passa, on le reçut comme le souverain lui-même : le luxe que la bourgeoisie étala dans cette occasion, en prouvant qu'il existait des fortunes considérables dans la classe moyenne, annonçait que le commerce et l'industrie avaient pris un grand développement au sein de la France. Ces honneurs excessifs n'étaient que le prélude de la réception plus éclatante encore qui attendait l'empereur à Paris. Il y fit son entrée solennelle le 1er janvier 1540. Tous les ordres religieux, l'Université, les cours de justice, le chancelier, à la tête du grand conseil, les gentilshommes de la maison du roi, les cardinaux, les princes, enfin le connétable, l'épée nue à la main, précédaient la marche de l'empereur, qui n'était vêtu que de noir, parce qu'il portait le deuil de l'impéra-

[1] Châteaubriand, *OEuvr. compl.* t. 5 *ter*, p. 250.

trice. A la porte Saint-Antoine, les échevins lui présentèrent le dais aux armes impériales, qu'il accepta après s'en être défendu quelque temps. Il fut ainsi conduit, à travers des rues toutes ornées des plus riches tapisseries, et aux coups redoublés du canon de la Bastille, jusqu'à l'église de Notre-Dame, où il fit une courte prière. De là il se rendit au Palais : le roi, qui l'y attendait, le reçut au bas de l'escalier de marbre, et le conduisit dans la grande salle, où l'on avait préparé le banquet royal. Pendant huit jours que l'empereur passa dans la capitale, les tournois, les cavalcades, les fêtes de toute espèce se succédèrent sans interruption.

Au milieu de ces réjouissances, Charles-Quint affectait une sécurité qu'il était loin d'éprouver. On avait fait quelques tentatives auprès du roi pour le déterminer à violer la parole qu'il avait donnée : « Mon frère, dit-il à l'empereur, dans un de ces accès de » gaieté et de franchise qu'il n'était pas le maître de réprimer, » voyez-vous cette belle dame (il lui montrait la duchesse d'Étam- » pes)? elle me conseille de ne point vous laisser partir d'ici que » vous n'ayez révoqué le traité de Madrid. — Eh bien, répondit » l'empereur un peu déconcerté, si l'avis est bon, il faut le suivre. » C'en fut un pour lui de mettre la duchesse dans ses intérêts. Cette dame n'était pas la seule qui eût conçu de semblables idées : le fou de la cour, nommé Triboulet, qui pouvait, en raison du rôle qu'il jouait, s'exprimer plus librement qu'un autre, avait écrit sur ses tablettes que Charles-Quint était plus fou que lui de s'exposer à passer par la France. « Mais, lui dit François, si je le laisse » passer sans lui rien faire, que diras-tu? — Cela est bien aisé, » reprit Triboulet; j'effacerai son nom, et je mettrai le vôtre. » Le dauphin, le roi de Navarre et le duc de Vendôme, désespérés de voir le roi laisser échapper une semblable occasion, avaient résolu d'arrêter l'empereur en leur propre nom dans le château de Chantilly; mais le connétable fit avorter leur projet.

En retour de cette réception somptueuse, François Ier espérait recevoir l'investiture du Milanais, pour laquelle il avait renoncé à demander des assurances, malgré le conseil du cardinal de Tournon [1]. Charles-Quint, au contraire, réservant l'Italie pour son fils, voulut que le roi abdiquât ses prétentions sur le Milanais et sur le Piémont; mais il offrit de marier sa fille au duc d'Orléans, en lui cédant tout l'héritage de la maison de Bourgogne (avril 1540). Quoique cette offre, qui embrassait la Belgique, l'Artois et

[1] Belcar., *in Franc. I.*

la Franche-Comté, fût beaucoup plus favorable aux intérêts de François Ier, ce prince s'obstina à préférer la possession lointaine du Milanais.

Dans son irritation, il changea le ministère qui avait tenté de le rapprocher de Charles-Quint. L'amiral Chabot, que le crédit du connétable avait fait livrer à une commission, devant laquelle le roi déposa lui-même, vit le pouvoir de Montmorenci tomber à son tour avec l'alliance impériale. Le chancelier Poyet, qui avait dirigé le procès de Chabot, fut ensuite disgracié; mais le cardinal Sadolet le consola dans son malheur. Une lettre de ce cardinal témoigne qu'à la fin du procès Poyet fut trouvé innocent des crimes dont on l'accusait, qu'on le rendit à lui-même et à ses proches, et qu'au jugement de tout le monde il était alors plus grand et plus estimé qu'il n'avait été dans l'administration des affaires [1]. D'autres écrivains l'ont jugé plus sévèrement. C'est Poyet qui importa, d'Italie en France, la loterie, ce jeu de hasard si propre à corrompre et à ruiner le peuple.

Cependant des poursuites d'une autre nature étaient exercées contre les Vaudois qui ne laissaient pas, depuis le treizième siècle, que de subsister encore dans les Alpes, dans la Provence et dans le Dauphiné. Leur erreur principale avait été d'abord une espèce de donatisme, qui consistait à dire qu'il faut être saint pour administrer validement les sacrements; et, basés sur ce faux principe, ils osaient confier le ministère aux laïques même, quand ils les croyaient des saints [2]. Ils joignaient à cela l'idée d'une pauvreté toute hypocrite, suivant les rêveries de Valdo et des Pauvres de Lyon [3]. Ils méprisaient le clergé à cause de ses richesses; ils ne voulaient dépendre ni des évêques ni du pape, parce qu'ils ne les croyaient point assez parfaits pour leur commander. Sur les autres points de la religion, ils conservèrent, jusqu'au temps de Luther, de Zwingle et de Calvin, presque toute la croyance catholique, reconnaissant la présence réelle, la transsubstantiation, et tous les sacrements de l'Église, excepté peut-être celui de l'ordre. Mais l'exemple et le voisinage des luthériens et des autres sectaires achevèrent de pervertir les Vaudois modernes, dont la confession de foi reproduisit les hérésies du seizième siècle. A l'occasion des troubles de l'Allemagne, ils commencèrent à s'agiter en France, réveil-

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 95.
[2] *Ibid.*, p. 106.
[3] *Hist. des variat.*, t. 2, p. 249.

lèrent ainsi l'attention des puissances tant ecclésiastiques que séculières, et s'exposèrent aux châtiments les plus rigoureux.

Parmi ces hérétiques, on distinguait ceux de Cabrières, de Mérindol, d'Oppède, de Lourmarin, de La Côte, etc., [1]. C'étaient les plus entreprenants. Ils répandaient leurs erreurs dans les cantons voisins, et l'on prétend qu'en 1538 il y avait déjà dix mille maisons de Vaudois dans le comté Venaissin et dans les autres parties de la Provence. Pour empêcher que la contagion ne s'étendît plus loin, le parlement d'Aix recourut à François I[er], qui ordonna de procéder sans délai contre tous les sectaires qui se trouveraient dans le ressort de cette cour. Le parlement rendit aussitôt un arrêt foudroyant : il condamnait au feu plusieurs personnes atteintes d'hérésie, et enjoignait notamment la destruction totale du bourg de Mérindol, principale retraite des Vaudois (18 novembre 1540). Les hérétiques prirent les armes, afin de s'opposer à l'exécution de l'arrêt. Le parlement résolut, de son côté, d'assembler des troupes; on arma dans le Comtat, et les hostilités allaient s'engager d'une manière funeste pour les Vaudois, lorsqu'ils implorèrent la protection des princes protestants d'Allemagne.

Calvin, qui se trouvait alors à Ratisbonne, détermina les princes luthériens à une démarche auprès de François I[er]. S'il répugnait au roi de laisser croître l'erreur dans son royaume, sa politique, malheureusement hostile à Charles-Quint, lui faisait craindre en ce moment de mécontenter les protestants de l'empire. Ceux-ci lui représentèrent les sectaires du Dauphiné et de la Provence comme des hommes innocents, paisibles et fidèles [2]; leurs mémoires et leur confession de foi, envoyés à la diète, avaient été trouvés irréprochables ; on conjurait donc le roi de faire cesser les rigueurs dont on usait à leur égard, et de ne point contraindre ce peuple, confiné dans des bois et des montagnes, à quitter la religion qu'il avait embrassée. François I[er], voulant accorder quelque chose à cette recommandation, sans favoriser les hérétiques, fit publier une amnistie générale en faveur de ceux qui, dans trois mois, abjureraient l'erreur : mais les opiniâtres furent déclarés punissables selon les lois, et le comte de Grignan, lieutenant-général pour le roi en Provence, reçut ordre de procurer l'exécution des arrêts du parlement. Toutefois, les poursuites furent assez modérées, et la douceur du cardinal Sadolet servit à les tempérer dans les cantons

[1] Bouche, *Hist. de Prov.*, t. 2, p. 610.

[2] *Oper. Calv., in epist.*, p. 177, *sec. part.*, *ed.* 1667.

voisins de son diocèse de Carpentras. Les habitants de Cabrières, qui étaient les plus coupables, s'adressèrent à ce prélat pour conjurer l'orage qu'ils redoutaient de la part du vice-légat d'Avignon. Il les écouta et les protégea, dans l'espoir de ramener ces esprits égarés, en usant des voies de l'instruction et de la patience. Mais, dans la suite, Sadolet ayant été obligé d'aller à Rome, la petite ville de Cabrières, le bourg de Mérindol et plusieurs autres lieux du voisinage essuyèrent une tempête qu'il nous faudra décrire.

Non-seulement François Ier se rapprocha des protestants d'outre-Rhin, mais il resserra son alliance avec les Turcs, auxquels ses efforts tendirent à livrer l'Allemagne et l'Italie : projet impie, dont le résultat eût été de détruire la religion, et par conséquent la civilisation et la liberté, dans les pays d'où elles se sont répandues en Europe. Cette association des lys de Saint-Louis et du croissant de Mahomet n'était-elle pas le déplorable indice de la fin des siècles de foi, et de la dissolution de la vieille société catholique ?

Rincon, agent du roi auprès de Soliman, et Frégose, son agent auprès des Vénitiens, dont le marquis Du Guast, gouverneur du Milanais, espérait surprendre les instructions, furent assassinés sur le Pô, qu'ils descendaient en bateau (3 juillet 1541). Ce crime inutile devint le prétexte de la guerre que le roi de France déclara à l'empereur.

Au printemps de 1542, deux armées attaquèrent le Rousillon et le Luxembourg. Au nord, le duc d'Orléans, que secondait Claude, duc de Guise, eut d'abord des succès : mais son imprudence empêcha qu'on en tirât aucun profit. Il licencia ses troupes le 10 août, pour venir au midi partager avec le dauphin son frère la gloire de la prise de Perpignan, dont le siége fut au contraire levé le 4 octobre. Le poids intolérable des impôts ayant causé un soulèvement à La Rochelle et dans les provinces de l'Ouest, François Ier se rendit au mois de décembre à La Rochelle où sa douceur regagna le cœur de la population.

En 1543, le roi d'Alger Barberousse, amiral de Soliman, amena sa flotte sur les côtes de Provence. Avec l'aide des infidèles, le comte d'Enghien, fils du duc de Vendôme, s'empara de Nice (10 août), dernier asile du duc de Savoie, oncle maternel de François Ier. Barberousse hiverna ensuite à Toulon, enlevant les paysans de la malheureuse Provence pour recruter la chiourme de ses galères. Tous les ravages que les Musulmans exercèrent sur les rives de l'Italie, depuis Monaco jusqu'à la Sicile, tous ces outrages à la religion, à la civilisation et à l'humanité, excitèrent

une telle réprobation contre la France qu'elle ne put trouver un seul allié en Europe.

Paul III avait cherché à prévenir ces extrémités, en députant au roi le cardinal Sadolet, avec le titre et les pouvoirs de légat, et à l'empereur le cardinal de Sylva, Portugais d'origine [1]. Charles-Quint insista pour que le pontife romain excommuniât François Ier, à cause de ses alliances avec les infidèles [2] : mais le pape n'eut garde de se prêter à une démarche qui eût été si contraire au bien de l'Église. Il se souvenait trop de la défection de l'Angleterre, pour exposer le royaume très chrétien à la tentation d'un schisme. Il aima mieux solliciter les deux rivaux d'entrer en conférence avec lui. C'était toujours la ressource de ce tendre père, si désireux de réconcilier ses enfants. Il ne reculait, en pareil cas, ni devant la dépense ou les fatigues d'un voyage, ni devant les difficultés de la négociation. François Ier et Charles-Quint étaient alors trop animés pour entendre la voix paternelle qui les appelait. François, tout occupé de ses opérations militaires, s'excusa d'accepter l'entrevue. Charles, qui passa en Italie, vit le pape auprès de Parme et se plaignit vivement à lui de son adversaire, qu'il rendit responsable de tous les maux dont la chrétienté était affligée.

Cependant, si le roi de France avait recherché le concours de l'infidèle Soliman, ennemi déclaré des chrétiens, l'empereur ne craignit pas de s'allier (11 février 1543) avec le schismatique Henri VIII, persécuteur de l'Église romaine. Si François Ier, pour se rendre plus redoutable à la maison d'Autriche, avait paru mettre en oubli tant de traités conclus par ses prédécesseurs et par lui-même contre les Musulmans, Charles-Quint, pour inquiéter son rival, déposa tout ressentiment contre l'époux injuste et cruel de Catherine d'Aragon. L'un et l'autre, pour s'entre-détruire, oubliaient et leur titre de beaux-frères et les périls auxquels ils exposaient la religion.

Henri VIII, créancier de François Ier, était moins irrité de ne pas obtenir les satisfactions pécuniaires qui lui étaient dues, que de se voir disputer l'influence qu'il prétendait exercer en Écosse. Un traité assurait à son fils la main de Marie-Stuart, fille de Jacques V et de Marie de Lorraine : la France, en excitant le parti catholique et national écossais à rompre ce traité, avait disposé l'Angleterre à seconder l'empereur. Henri et Charles comptaient

[1] *Hist. de l'Egl. gall.*, t. 23, p. 117.

[2] Rainald, an. 1542, n. 27; *Vita Sadol.*, ex Florebell. init. oper. Sadol.

se partager le royaume. Pendant que le marquis Du Guast, gouverneur du Milanais, entrerait en France par Lyon, Henri en Artois, et Charles en Lorraine, devaient s'ébranler pour envahir les provinces du nord (1544).

Le comte d'Enghien, en gagnant la bataille de Cérisoles (14 avril), qui coûta douze mille hommes aux Impériaux de l'Italie, déconcerta Du Guast. L'impétueuse valeur des Français pouvait se promettre, après cette victoire, la conquête du Milanais, et même une révolution dans l'Italie entière; mais le roi, menacé de la double invasion de Henri VIII et de Charles-Quint, rappela une grande partie des troupes victorieuses. Privé de ses meilleurs soldats, le comte d'Enghien signa une trève avec le général ennemi.

L'empereur et le roi d'Angleterre étaient convenus de négliger les villes fortes pour marcher droit à Paris, le premier par la Champagne, et le second par la Picardie : tous deux manquèrent à cet engagement, et c'est ce qui sauva la France. Henri VIII s'arrêta aux siéges de Boulogne et de Montreuil ; Charles-Quint à celui de Saint-Dizier-sur-Marne (8 juillet), qui le retarda un mois entier. Quand les Impériaux s'avancèrent jusqu'aux bords de la Marne, on vit arriver dans les murs de Paris une foule d'habitants de la campagne, traînant avec eux leurs familles désolées, leurs bestiaux, et tout ce qu'ils avaient pu dérober aux ravages de l'ennemi ou à la licence effrénée des troupes françaises. On y transporta le trésor de Saint-Denis, les vases sacrés et les ornements des églises circonvoisines; tandis que les Parisiens, saisis d'une terreur plus grande encore, mais bien moins fondée, chargeaient sur des chariots leurs effets les plus précieux, et fuyaient, les uns à Rouen, les autres à Orléans ou dans les provinces méridionales. Le parti, attaché au connétable de Montmorenci, et à la tête duquel était le dauphin, essaya d'obtenir son rappel dans une conjoncture où son expérience dans la guerre pouvait être décisive pour le salut de l'État; mais le roi, livré à ceux qui haïssaient le connétable, n'y voulut point consentir. Cependant, inquiet de la consternation dont Paris était frappé, il se hâta de venir dans cette capitale, accompagné du duc de Guise et du cardinal de Tournon. Ayant mandé aussitôt les députés du parlement, et leur ayant reproché la terreur panique à laquelle ils s'étaient livrés, eux à qui leur rang et leur état faisaient au contraire un devoir de donner aux autres citoyens l'exemple de la confiance et du courage, il leur ordonna de reprendre le cours de la justice qu'ils avaient imprudemment inter-

rompu, d'enjoindre aux marchands d'ouvrir leurs boutiques, et aux artisans de se livrer à l'exercice de leurs professions. Dès le même jour, le roi monta à cheval et se promena dans les rues de Paris, accompagné de Claude, duc de Guise, dont la conduite en cette circonstance fut, dit-on, la source de la vive affection que les Parisiens conçurent pour sa famille. François I[er] parlait avec bonté à la multitude qui l'environnait : « Mes enfants, disait-il, » Dieu vous garde de la peur, et je vous garderai des ennemis. » Incertain cependant si l'armée du dauphin pourrait contenir longtemps les troupes impériales au delà de la Marne, et voulant lui assurer une retraite en cas de malheur, il entreprit d'envelopper Montmartre par de longs fossés afin de pouvoir asseoir son camp sur cette éminence, et envoyer de là des détachements dans tous les quartiers de la ville; mais la paix de Crespi rendit ces mesures superflues.

Voyant décliner la santé du roi et poindre à l'horizon le règne du dauphin, que captivait Diane de Poitiers, la duchesse d'Étampes, qui dominait François I[er], chercha à s'assurer un point d'appui en cas de mort de ce prince. Elle s'attacha donc aux intérêts du duc d'Orléans, à qui elle tenta de procurer une souveraineté indépendante, telle que le Milanais ou les Pays-Bas, au moyen d'une transaction entre le roi et l'empereur. De son côté, Charles-Quint comprit que, s'il faisait son gendre du second fils de France, celui-ci ne tarderait pas à devenir un rival dangereux pour le fils aîné, auquel la couronne serait transmise. Aussi, des conférences ayant eu lieu à Crespi en Valois, offrit-il de nouveau de céder l'héritage de Bourgogne à sa fille qui épouserait le duc d'Orléans, sous condition que François I[er] augmenterait l'apanage de ce jeune prince. La paix fut signée sur ces bases (18 septembre) : paix honorable pour le roi qui ne subissait aucune condition qu'il n'imposât en retour à l'empereur; paix salutaire pour l'Europe, parce qu'elle devait protéger l'accomplissement des desseins arrêtés à Aigues-Mortes dans la vue de comprimer l'hérésie.

Les préoccupations de la guerre n'avaient point empêché François I[er] de prendre de nouvelles précautions contre un mal qui menaçait d'envahir le royaume entier. La Faculté de théologie, à laquelle il s'était adressé, avait rédigé (18 janvier 1543) un Formulaire en vingt-six articles, dans lequel étaient clairement expliquées toutes les matières controversées, et qui dut être signé par tous ses membres sous peine de dégradation [1]. Le roi, l'ayant

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 121.

revêtu de lettres-patentes, l'adressa à tous les évêques, chapitres et communautés du royaume, afin qu'il devînt loi de l'État [1], autorisant les tribunaux à traiter comme séditieux, rebelles et conspirateurs, tous ceux qui refuseraient de s'y conformer. La Faculté de théologie portait des sentences doctrinales, et les tribunaux infligeaient des peines corporelles aux prédicateurs ou aux partisans de l'hérésie.

L'arrêt rendu en 1540 contre les Vaudois, devenus luthériens ou calvinistes, qui s'étaient multipliés dans le ressort du parlement d'Aix, était encore suspendu sur leur tête. Ce n'est point que François Ier fût demeuré dans l'indifférence à l'égard de cette portion de ses États, ou qu'il y tolérât l'établissement de l'hérésie: il avait au contraire éclaté en menaces, exigé des rétractations, et vu avec impatience que les princes d'Allemagne intervinssent pour procurer aux Vaudois le libre exercice de leur religion [2]. Jean Meynier, baron d'Oppède, devenu chef du parlement d'Aix, et suppléant dans les fonctions de lieutenant-général du roi en Provence le comte de Grignan, qui était ambassadeur de France à la diète de Worms, saisit la première occasion qu'il put trouver de faire exécuter le terrible arrêt. Nous ne rechercherons pas s'il agit, en cela, par zèle pour la religion, par sévérité naturelle, ou par désir d'augmenter ses biens moyennant la confiscation de plusieurs terres où il y avait beaucoup d'hérétiques. Il était louable sans doute de vouloir rétablir la foi catholique dans toute la Provence; mais rien ne fut plus contraire aux lois de l'humanité et de la prudence que la manière dont on s'y prit pour opérer ce rétablissement.

Plus audacieux qu'auparavant, les habitants de Cabrières, de Mérindol et des autres lieux que nous avons nommés parcouraient la province en armes, profanant les églises, brûlant les images, détruisant les autels. D'Oppède en avertit François Ier, à qui il assura que ces rebelles, réunis au nombre de seize mille, avaient le dessein de surprendre Marseille. En conséquence, il suppliait le roi d'autoriser l'exécution de l'arrêt. Le procureur-général d'Aix, de concert avec l'avocat-général Guérin, forma la même demande. Irrité de l'insurrection des Vaudois, dont l'hérésie ne constituait rien moins qu'une guerre civile et une atroce persécution contre les catholiques, François Ier, de l'avis du cardinal de Tournon, ne balança point à donner main-levée du sursis et enjoi-

[1] D'Argentré, t. 1, in ind., p. 12; *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 124.
[2] *Ibid.*, p. 140.

gnit aux troupes qui stationnaient sur les lieux d'exécuter ce que leur commanderait le premier président du parlement de Provence.

Outre les milices des villes, la noblesse du pays, et les gens de guerre que le vice-légat d'Avignon entretenait dans le comtat, d'Oppède eut à sa disposition un corps d'armée qui venait de Piémont et qui devait être embarqué à Marseille pour une descente qu'on voulait tenter en Angleterre; car les hostilités continuaient au nord avec Henri VIII. Ces troupes se trouvaient sous les ordres de Paulin, baron de La Garde. On retint ce chef militaire et ses soldats, et, la circonstance de l'armement de Marseille ne donnant aucun ombrage aux Vaudois, il fut aisé de préparer tout pour les détruire à coup sûr. Ces préparatifs durèrent trois mois. Le 12 avril 1545, on déclara en plein parlement que l'arrêt rendu depuis cinq ans serait exécuté dans toute son étendue, qu'on procéderait en outre à l'extinction totale des hérétiques de Provence, et qu'à cet effet un président, deux conseillers et l'avocat-général Guillaume Guérin accompagneraient, en qualité de commissaires, les troupes chargées de l'expédition. Le premier président d'Oppède, devant remplir ses fonctions de lieutenant de roi, ne fut point pour ce motif compris dans le nombre des députés du parlement.

On tint à Cadenet, lieu du rendez-vous, un conseil de guerre dont le résultat fut de porter le fer et le feu partout: puis on forma deux corps expéditionnaires. Le baron de La Garde, avec six compagnies d'infanterie et des hommes d'armes, prit sa route par les montagnes, et alla saccager cinq ou six villages appartenant aux seigneurs de la maison de Cental. Les commissaires du parlement, avec les milices bourgeoises, se répandirent dans la plaine et brûlèrent les bourgs de Janson, de La Roque, de Villelaure et de Lourmarin, lieux où l'on avait fait le prêche. La plupart des habitants s'étaient retirés dans les bois et dans les montagnes : on ne trouva donc que quelques enfants, des femmes, des vieillards, peuple sans défense et qui excite d'ordinaire la compassion. Mais les agents du président d'Oppède ne firent quartier à personne : ils étendirent même leur aveugle fureur aux catholiques qui se trouvèrent mêlés avec les Vaudois. On pilla quelques églises, on profana des vases sacrés, et les paysans des villages voisins, accourant pour participer au butin, commirent encore plus de désordres que les soldats.

Le baron de La Garde et d'Oppède se réunirent après leur ex-

pédition pour marcher ensemble à Mérindol, qui était, à proprement parler, le lieu frappé d'anathème, puisque l'arrêt de 1540 en avait ordonné la destruction complète. Les Mérindolais s'étaient dispersés, emportant avec eux leurs meilleurs effets. On acheva de piller leurs habitations, et on y mit le feu, de sorte que, de plus de deux cents maisons qui composaient cette bourgade, il n'en resta pas une sur pied. Dans la campagne on rencontra un jeune homme : les soldats le saisirent et l'attachèrent à un olivier pour le faire passer par les armes ; quelques uns, cependant, touchés de compassion, voulaient l'épargner ; mais l'avocat-général Guérin cria : *Tolle*, *tolle*, et commanda qu'on le tuât à coups d'arquebuse, cruauté dont ce magistrat dut répondre plus tard devant le parlement de Paris.

De Mérindol on entra dans le comté Venaissin pour se joindre aux troupes du vice-légat et former, de concert, le siége de Cabrières, petite ville fermée de murailles et où la plupart des Vaudois s'étaient réfugiés. Le baron de La Garde, chargé des opérations du siége, fit sommer ces malheureux de se rendre. Ils répondirent d'abord par des volées de canon et des coups de mousquets ; mais, le lendemain, ils se rendirent à discrétion. C'étaient des sujets du pape, et le lieutenant du vice-légat voulait qu'on fît main-basse sur eux : mais on se borna au supplice de vingt-cinq ou trente des plus coupables ; puis le baron de La Garde et le président d'Oppède se retirèrent avec leurs troupes. Dès que les habitants de Cabrières ne virent plus que les soldats avignonnais, ils reprirent courage, s'armèrent de tout ce qui leur tomba sous la main, et assaillirent la garnison. Elle tint ferme, et, d'Oppède étant venu promptement à son secours, les rebelles furent presque tous passés au fil de l'épée.

Le massacre continua dans d'autres endroits de la Provence. On agit à Mus, à La Côte et ailleurs, comme à Mérindol : on brûla, on pilla, on détruisit tout. Dans cette sanglante expédition, vingt-quatre villages éprouvèrent la fureur du soldat. Les Vaudois, ne pouvant s'enfuir tous, ou bien ayant été forcés dans leurs retraites, on en amena un grand nombre devant les commissaires, qui en envoyèrent près de trois cents à la mort, et près de sept cents aux galères. Une multitude d'autres périrent de misère, et, en y comprenant ceux qui furent tués dans les villages, trois mille personnes expièrent de leur vie le crime d'avoir embrassé l'hérésie et d'avoir provoqué, par des actes de désordre et de sacrilége, ces re-

présailles exercées au nom de la politique bien plus qu'au nom de la vraie foi.

A l'occasion de ces représailles sanglantes, des plaintes s'élevèrent jusqu'au pied du trône. Le parlement d'Aix envoya des députés au roi pour se justifier, et François Ier approuva, par des lettres-patentes (août 1545), tout ce qui s'était fait en Provence. Mais on prétend qu'il se repentit depuis de sa facilité, et qu'au lit de mort il enjoignit à son fils de soumettre cette affaire à un sérieux examen. Il est certain, du moins, qu'en 1551 le successeur de François Ier commit le parlement de Paris pour l'apprécier, et qu'après cinquante audiences, où les avocats de tous les intéressés furent entendus, l'avocat-général Guérin eut la tête tranchée [1]. Le baron de La Garde en fut quitte pour quelques mois de prison, et le premier président d'Oppède ne subit aucun châtiment : d'où il faut conclure que les chefs avaient dû prendre sans doute des mesures générales de rigueur, mais que les cruautés étaient le fait de subalternes désavoués par leurs supérieurs [2].

Après l'expédition contre les Vaudois, le baron de La Garde, général des galères, se rendit au Havre-de-Grace pour réaliser, sous les ordres de l'amiral d'Annebaut, le projet d'expédition maritime contre l'Angleterre. Cette expédition n'aboutit à aucun résultat important, quoique la France eût des marins qui marchaient avec gloire sur les traces des Espagnols et des Portugais. La découverte (1504) et la conquête (1564) du Canada fut le principal fruit de leurs courses aventureuses pendant le seizième siècle.

La guerre, qui désolait l'Artois et la Picardie, n'était pas plus décisive que les efforts tentés sur mer. C'est dans un des engagements qui eurent lieu entre les Français et les garnisons anglaises de Boulogne, de Calais et de Guines, que François de Lorraine, comte d'Aumale, reçut au dessous de l'œil droit un coup de lance qui lui valut le surnom de *Balafré*. Le fer était resté dans la plaie, et les chirurgiens craignaient que le blessé n'expirât au moment où l'on extrairait le tronçon de la tête. Un jeune homme, Ambroise Paré, depuis le père de la chirurgie française, osa se fier à son adresse et à l'intrépide constance de François de Lorraine : il enleva le fer, sans endommager l'œil. Par lui, le métier, naguère abandonné aux barbiers, fut élevé à la dignité et à la perfection d'une haute et admirable science [3].

[1] Sleidan., l. 16.

[2] *Hist. gén. de l'Égl.*, t. 7, p. 272.

[3] *Hist. de France*, t. 10, p. 258.

Le camp du roi se trouvait entre Abbeville et Montreuil. Le 4 septembre 1545 on y vit arriver le duc d'Orléans, alors âgé de vingt-quatre ans, et qui était le nœud de la paix entre Charles-Quint et François Ier, puisqu'il avait été stipulé, dans le traité de Crespi, que l'empereur lui donnerait sa fille ou celle du roi des Romains, avec l'investiture du Milanais, ou bien tous les Pays-Bas. Une maladie contagieuse régnait dans l'armée. Le prince entra par bravade, avec quelques jeunes seigneurs, dans une maison où il était mort depuis peu huit personnes. Il retourna les matelas, fit voler la plume avec son épée sur lui-même et sur ses compagnons, en disant que jamais fils de France n'était mort de la peste, et parcourut ensuite plusieurs tentes du camp. Échauffé, il s'avisa de boire, se coucha aussitôt, et aux symptômes qui ne tardèrent pas à se manifester : « C'est la peste, dit-il, j'en mourrai. » Il prit à l'instant la sage précaution de se confesser. Le traitement que les médecins lui firent suivre permit de croire, le 9 septembre, qu'il était hors de danger. Mais, la fièvre ayant redoublé ce jour-là même, il demanda le saint viatique et la grace de voir le roi son père. François Ier accourut, quoi qu'on pût lui dire pour l'en empêcher, et dès qu'il entra dans la chambre : « Ah ! monseigneur, s'écria le malade, je me meurs ; mais, puisque je vois votre majesté, je meurs » content. » Un moment après, il expira. Le roi jeta un grand cri et s'évanouit. Quand il revint à lui, il ordonna à toute la cour de s'éloigner de cet endroit fatal, et défense fut intimée à toute personne, excepté aux officiers de service, d'approcher plus près de deux lieues de sa résidence. C'est ainsi que François Ier perdit, à neuf ans d'intervalle, les deux fils qu'il préférait : il ne lui resta que le dauphin Henri, dont l'intimité avec Montmorenci déplaisait à ce prince.

La mort du duc d'Orléans faisant évanouir les avantages que le roi attendait du traité de Crespi, et substituant à une alliance avec l'empereur une situation équivoque qui n'était ni la guerre ni la paix, la France témoigna moins d'empressement pour la célébration du concile général indiqué à Trente, et par un nouveau revirement elle négocia avec l'Angleterre. Le traité de Guines (7 juin 1546) mit fin aux hostilités entre les deux peuples, et laissa leurs rapports au point où ils se trouvaient avant la guerre.

Les ambassadeurs de France, quoique nommés depuis longtemps, n'arrivèrent à Trente qu'au mois de juin 1546. En vertu des prérogatives attachées à la dignité du roi très chrétien, on régla qu'ils seraient placés à côté des deux représentans de Charles-Quint ;

car les ministres français, selon un usage immémorial, occupaient toujours, dans les cours des princes, le premier rang et le plus immédiat après les envoyés de l'empereur [1]. Ces ambassadeurs étaient Claude d'Urfé, Jacques de Linières, et Pierre Danez, qui porta la parole.

Dans son exorde, l'orateur dit que le roi, son maître, avait ressenti une joie infinie de la célébration du concile qui avait pour but le rétablissement de la paix parmi les chrétiens, la conciliation des esprits divisés par les nouvelles opinions, la réparation de la discipline trop long-temps négligée [2]. Puis, il s'attacha à rappeler les bienfaits dont les anciens rois de France avaient comblé l'Église, et l'affection toute spéciale que François Ier professait pour elle.

Danez fit remarquer la constance de nos rois à maintenir, depuis plus de mille ans, la vraie religion dans leurs États, en sorte qu'ils n'avaient jamais cru encourager le schisme ni l'hérésie. Il montra que leur zèle ne s'était pas borné à la France, mais qu'ils l'avaient étendu aux nations étrangères, soit afin de les retirer des ténèbres de l'idolâtrie, soit afin de les ramener à l'Église, n'épargnant à cet effet ni les exhortations, tant qu'ils croyaient réussir par ce moyen, ni les entreprises militaires lorsqu'il fallait dompter des opiniâtres ou soumettre des esprits rebelles. Ainsi Childebert, honoré du nom de catholique par S. Grégoire, fit rentrer les Visigoths ariens dans le sein de l'Église, et Charlemagne, par une guerre de trente ans, contraignit les Saxons d'embrasser le christianisme. Entrant dans le détail des services rendus aux pontifes romains par Charles-Martel, Pépin et Charlemagne, Danez exposa les victoires que ces princes avaient remportées en Italie contre les ennemis déclarés du saint-siége. Il montra l'étendue de leurs libéralités à l'égard de l'Église romaine, et, adoptant un fait apocryphe [3] avec une légèreté qui annonce qu'il avait moins de critique que d'éloquence, il ajouta qu'afin de reconnaître tant de bienfaits le pape Adrien avait, dans un concile, donné à Charlemagne et aux rois de France, ses successeurs, le droit de choisir à leur gré les sujets qui devraient remplir la chaire de Saint-Pierre quand elle viendrait à vaquer, et de pourvoir, durant la vacance, au gouvernement de cette première Église du monde. Danez était plus exact, lorsqu'il énumérait les diverses occasions où des papes avaient

[1] *Hist. de l'Égl. gal.*, t. 23, p. 175.

[2] *Conc. Hard.*, t. 10, p. 216.

[3] Pagi, Critica in Baron. ad an., 774, n. 13, 14, 15.

cherché un asile en France, les conciles qu'ils y avaient célébrés, les secours qu'ils en avaient tirés pour les croisades, les titres d'honneur qu'ils avaient conférés à nos rois.

L'éloge de François Ier remplit la seconde partie du discours, bien qu'il n'y fût question que de la religion et des vertus qui s'y rapportent. La bonne intelligence de ce prince avec les papes Léon X, Adrien VI, Clément VII, Paul III; ses efforts depuis vingt-six ans pour empêcher l'hérésie de s'établir en France, et pour effacer jusqu'aux moindres vestiges de la nouveauté; le parti qu'il avait pris, malgré sa bonté naturelle, de sévir contre les réfractaires, tels étaient les principaux traits de ce panégyrique. « Oui, très » révérends Pères, ajouta Danez, le roi mon maître vous livre un » royaume où la religion est en paix; on n'y autorise aucune nou» veauté, aucun culte opposé à celui de nos ancêtres, aucunes lois » différentes de celles de l'Église. Tout est là dans les termes de la » véritable antiquité. La doctrine, les rites, les cérémonies, les cou» tumes n'ont point changé parmi nous. C'est à vous de déterminer » ce qu'il faut croire, ce qu'il faut retenir pour la gloire de Dieu et » le salut du peuple chrétien. » S'étendant de plus en plus sur les louanges du roi, dont il exalta le respect pour les décisions de l'Église, pour la personne des papes, et pour le concile actuellement assemblé à Trente, il finit par exposer l'objet de l'ambassade, qui était de recommander aux Pères les intérêts de la foi et de la discipline, c'est-à-dire la solution des controverses dogmatiques et le rétablissement des bonnes mœurs dans le clergé. « Vos décrets, » dit-il, seront reçus avec une entière soumission dans toute l'Église » de France, et le roi très chrétien, notre maître, aura soin d'en pro» curer l'exécution. C'est la partie qu'il se réserve; il déploiera » pour cet effet toute la force de son bras; il usera, s'il le faut, du » glaive dont l'apôtre dit que les rois sont armés pour la punition » des méchants. Il ne vous demande, pour prix de son zèle, que de » vouloir conserver à sa personne les priviléges accordés par les » souverains pontifes aux rois ses ancêtres, et de maintenir les » Églises de France dans la possession des droits et des immunités » dont elles jouissent. » Danez demanda, en particulier, la confirmation du concordat, qu'il appelle la *Pragmatique-Sanction*, accordée à François Ier par Léon X[1].

Le cardinal Del Monte, le premier des légats de Paul III, répondit aux ambassadeurs: « Le saint concile a entendu avec beaucoup

[1] Diario Massarelli, Ms.

» de plaisir le récit que vous avez fait des services rendus à la ré» publique chrétienne et au saint-siége par les rois de France. Plus » ces actions sont célèbres et connues, plus il est doux d'en rappe» ler le souvenir. Comme vous venez au nom du roi très chrétien, » le saint concile vous voit très volontiers; il reçoit vos pleins pou» voirs, autant qu'il est de droit, et il rend de grandes actions de » graces au roi des sentiments qu'il a pour la religion et pour cette » assemblée. Le même saint concile lui sait tout le gré possible » d'avoir choisi des personnes de votre mérite pour représenter » Sa Majesté. La *Pragmatique-Sanction* donnée par Léon X et les » autres priviléges seront conservés aux rois très chrétiens, autant » que l'équité et le temps présent pourront le permettre. Enfin, » les Pères que vous voyez assemblés ici feront en sorte que le roi » votre maître ne se repente jamais de l'affection qu'il porte à » l'Église et à ce saint concile. »

En France, on attendait les décrets du concile sur la justification pour fermer la bouche aux hérétiques [1]. Les ambassadeurs et les évêques français montrèrent un égal empressement pour la conclusion de cette affaire dogmatique. Cependant, lorsqu'on fut arrivé au 13 janvier 1547, les trois ministres de François I[er] ne parurent pas dans l'assemblée des Pères, prétextant pour ne point assister à la sixième session qu'ils ne voulaient pas offenser l'empereur dont les ambassadeurs n'y assistaient pas non plus. Leur conduite fut autrement appréciée. On crut que leur absence était un jeu de politique, pour faire plaisir aux protestants, avec lesquels François I[er], jaloux des succès de Charles-Quint, négociait un traité d'alliance [2].

De son côté, au moment où la guerre qu'il avait entreprise avec le pape contre les princes luthériens de la ligue de Smalkade se poursuivait avec le plus d'avantages, au moment où il remportait des victoires signalées et réduisait les protestants à implorer sa clémence, l'empereur craignait que les Pères de Trente ne fissent des décrets sur le dogme. Persuadé que le moment d'une rupture avec la France n'était pas éloigné, et intéressé à réunir bientôt toutes les forces de l'empire contre cette puissance, Charles-Quint hésita à pousser les protestants autant qu'il aurait pu sur le fait de la religion : dans la crainte de les aliéner entièrement, il se borna à les tenir en bride, et, au lieu de leur interdire de professer leurs erreurs,

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 182.
Palav., l. 8, c. 18.

il les empêcha seulement de troubler sa domination. La rivalité de François Ier et de Charles-Quint fut ainsi la principale cause des progrès funestes de l'hérésie durant la plus grande partie du seizième siècle, et c'est la matière d'un compte terrible que François Ier doit rendre au tribunal de l'histoire.

Jusqu'à l'époque où le décret de la translation du concile de Trente à Bologne fut publié (11 mars 1547), cette sainte assemblée n'éprouva pas de contradictions en France, du moins à l'extérieur et sous les yeux du roi. Mais, dès que la maladie dont il mourut empêcha François Ier de donner tous ses soins aux affaires, le nonce Dandino, qui résidait auprès de ce prince, s'aperçut qu'il s'opérait un fâcheux changement. On n'avait pas vu depuis long-temps un aussi grand nombre de cardinaux français (les cardinaux de Tournon, Du Bellai, de Lorraine, d'Annebaud, etc.), et la plupart étaient employés dans les conseils. Or, ces prélats se trouvaient personnellement atteints par les dispositions faites à Trente contre la non-résidence des évêques et la pluralité des bénéfices à charge d'ames : tel cardinal avait dix évêchés avec dix abbayes, et ne résidait dans aucun de ses bénéfices[1]. Il n'était pas probable qu'ils se missent en devoir d'embrasser au plus tôt la réformation que le concile avait entreprise : aussi le nonce sollicita vainement l'agrément du roi pour la translation de l'assemblée à Bologne ; on lui proposa, au contraire, d'en suspendre et d'en ajourner les opérations.

La maladie, d'abord peu grave, de François Ier, puisqu'elle lui permit de chercher quelque temps des distractions dans les plaisirs de la chasse, lui fit d'autant plus d'impression que la mort venait d'enlever Henri VIII (29 janvier 1547), son contemporain et son émule. Cette perte l'attrista beaucoup, quoique les qualités personnelles de Henri et sa conduite à l'égard de François ne motivassent pas de vifs regrets. Comme on prétendait que le monarque anglais, auteur d'un schisme si déplorable, s'était reconnu en mourant, et avait ordonné d'élever son fils, Édouard VI, dans la religion catholique, on lui fit un service solennel à Notre-Dame de Paris[2] ; ce qui n'était pas trop conforme aux règles de l'Église. De Thou, établissant une téméraire égalité de rapports entre François Ier et Henri VIII, a osé dire qu'on « ne peut trouver deux prin» ces plus semblables, parcourût-on pour cela une longue suite de

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 187.
[2] *Hist. de Paris*, p. 1020.

» siècles. » Dans une telle comparaison, où est la justice, l'impartialité et la décence? Et comment la vie de François, prince aimable et humain, a-t-elle pu paraître conforme à celle de Henri, prince sanguinaire et cruel, de l'aveu même des Anglais et des protestans?

Importuné dans ses derniers jours par les influences rivales qui dominaient son esprit et celui de son fils, François I[er] finit en chrétien qui reconnaît sa fragilité. Homme privé, il avait surtout à se reprocher l'incontinence, dont il donna trop d'exemples à ses enfants, et qui causa sa mort. Homme public, il devait regretter d'avoir scandalisé la chrétienté, en traitant au dehors avec les infidèles et les hérétiques, bien qu'il s'élevât au dedans contre les nouveautés en matière de religion. Le dauphin, qui allait être son successeur, reçut de lui le conseil de ne pas imiter ses défauts. Après avoir participé avec piété aux sacrements de l'Église, François I[er] mourut le 31 mars 1547, au château de Rambouillet, dans la cinquante-troisième année de son âge et la trente-deuxième de son règne. La noblesse française, comme lui brave, insouciante, passionnée pour le plaisir, n'avait jamais été mieux personnifiée que dans ce roi soldat, dans ce roi des gentilshommes; et la renommée du Père des lettres, due en partie aux savants qu'il pensionna, devait rester populaire dans la terre classique de la littérature.

Les obsèques de François I[er] eurent lieu (21 mai) avec une magnificence extraordinaire. Sa dépouille mortelle, déposée d'abord chez les religieuses de Haute-Bruyère, puis à Saint-Cloud dans la maison de l'évêque, fut apportée à Paris. Toutes les corporations l'accompagnèrent à la cathédrale, où l'office fut célébré par le cardinal Du Bellai [1], en présence de dix autres cardinaux, et de quarante archevêques ou évêques. Le lendemain, on alla à Saint-Denis, où le cardinal de Bourbon, abbé de ce monastère, officia. Ce qui augmenta la pompe du convoi, c'est qu'on rendit en même temps les honneurs funèbres aux cendres des deux princes fils de François I[er] : François, dauphin, mort en 1536, et Charles, duc d'Orléans, mort en 1545. Leurs corps étaient demeurés, l'un en Languedoc, et l'autre en Picardie. On les rapporta à Paris, avec celui du roi, et ils furent inhumés ensemble dans l'église de Saint-Denis.

Pierre Du Châtel, évêque de Mâcon, ami de François I[er] qu'il avait préparé à bien mourir, et dont il connaissait parfaitement

[1] *Hist. de Paris*, p. 1020.

l'ame grande et généreuse, prononça deux fois son panégyrique, à Notre-Dame et à Saint-Denis [1]. En exaltant les vertus chrétiennes de son héros, il lui arriva de dire qu'il y avait tout lieu d'espérer que les miséricordes de Dieu à son égard auraient été complètes et que son ame serait allée droit au ciel. Cette louange hasardée n'impliquait assurément pas la négation du dogme du purgatoire, que l'orateur reconnaissait par là plutôt qu'il ne devait paraître l'infirmer [2]. Elle scandalisa pourtant la Faculté de théologie de Paris, et l'on chargea des députés d'aller adresser des reproches au prélat, qui se trouvait alors à Saint-Germain-en-Laye avec la nouvelle cour. Préoccupés du soin d'être agréables au jeune roi, les courtisans se trouvèrent embarrassés de la présence des docteurs de Paris qui n'arrivaient que pour réprimander et se plaindre. En attendant que l'évêque de Mâcon fût averti, on les adressa au maître d'hôtel Mendoze, Espagnol dont les saillies pourraient désarmer ces messagers sévères. En effet, à la suite de la collation qu'il leur offrit, les docteurs, parlant de l'objet de leur mission, se plaignirent de ce que le panégyriste semblait avoir voulu nier l'existence du purgatoire, en disant que l'ame de François Ier était allée droit en paradis. « Vous voyez, reprit Mendoze, combien on » est occupé ici; le moment n'est pas opportun pour agiter ces » matières. Je vous répondrai pourtant que j'ai bien connu le ca- » ractère du feu roi : il n'était pas homme à s'arrêter beaucoup en » un lieu, lors même qu'il s'y trouvait à son aise. Supposé donc » qu'il soit allé en purgatoire, je crois qu'il n'y sera pas resté long- » temps, et qu'il n'y aura fait que passer, ou tout au plus goûter » le vin en passant. » Cette réplique trop libre eut néanmoins le bon effet de calmer les docteurs, qui comprirent qu'ils élevaient une discussion hors de propos [3].

François Ier avait eu de Claude trois fils : François, Charles et Henri, qui lui survécut. Il eut aussi quatre filles : Louise et Charlotte, qui moururent jeunes; Madeleine, qui épousa Jacques V, roi d'Écosse; et Marguerite que le successeur de François Ier unit à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie.

Le règne de François Ier est l'apogée du pourvoir royal en France, avant le règne de Henri IV et le ministère du cardinal de Richelieu [4]. Ce pouvoir, relevé par Charles VII et par Louis XI,

1 *Hist. de S. Denis*, p. 389.
2 Théod. de Bèze, *Hist. eccl.*, l. 2.
3 *Hist. de l'Égl. gall.*, t. 23, p. 192.
4 Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 200.

après les guerres des Anglais, devint absolu entre les mains de leurs successeurs Charles VIII, Louis XII, François Ier; mais il se dissoudra dans les guerres de religion [1].

Le règne de Henri II ne sera que l'avant-scène de cette nouvelle société qui se formera sous les derniers Valois, et qui ne ressemblera plus à la société commencée sous Louis XI et achevée sous François Ier [2]. Pour donner la clef des transformations que l'on verra s'accomplir dans la période où nous entrons, il nous faut résumer les principes qui ont éclairé notre marche et qui ont ouvert le point de vue sous lequel nous avons considéré tant de grands évènements; principes que les temps où nous vivons ont rendus plus manifestes qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors, et dont l'application aux sociétés chrétiennes est plus frappante maintenant qu'elle ne l'a jamais été [3].

Sans la religion, dit M. de Saint-Victor, dont nous reproduisons la doctrine si admirablement formulée [4], tout pouvoir politique ne serait qu'une force aveugle et matérielle, puisque, séparé de la raison divine, il serait dépourvu de toute conscience et par conséquent de toute justice. On peut même dire que, dans cet état complet de violence et d'abrutissement, il lui serait impossible d'exercer la moindre action sur des intelligences et de conserver quelques moments d'existence; d'où il résulte que, plus la loi divine à laquelle il est tenu d'obéir, et qui fait sa véritable force, est précise et développée, plus ce pouvoir a de force par cela même qu'il a plus de raison, de conscience et d'équité. Partout, et jusque chez les peuples les moins civilisés, c'est la religion qui le défend de ses propres excès; après avoir renversé toutes les barrières, il s'arrête toujours devant celle-là, et quelquefois il vient s'y briser.

C'est dans la religion chrétienne que cette loi a reçu son dernier développement : c'est donc dans les sociétés chrétiennes que l'opposition morale a le plus de force. C'est dans ces sociétés que le pouvoir politique, soumis à des préceptes qui ne l'obligent pas moins que le dernier de ceux qui lui obéissent, est contraint, quelques efforts qu'il fasse pour en sortir, de rentrer à chaque instant dans les limites de l'ordre et de la justice, de pratiquer les vertus qui en dérivent, enfin de se montrer intelligent, pour commander à des intelligences.

[1] Michelet, *Précis de l'hist. de France*, p. 204.
[2] Châteaubriand, *OEuvr. compl.*, t. 5 *ter*, p. 274.
[3] De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 3, part. 1, p. 227.
[4] *Ibid.*, p. 227-240.

L'Apôtre a dit : « Tout pouvoir vient de Dieu [1]. » Oui, sans doute; et, de même que Dieu l'a fondé dans l'ordre religieux par sa parole immédiate, de même il l'a établi, dans l'ordre temporel, en le créant naturellement au sein de la famille [2], premier type de toute autorité qui s'élève ensuite dans l'État. Mais, pour être sorties de la même source, ces deux puissances sont-elles égales? S'il en est une qui ait reçu le privilége exclusif de publier et d'interpréter les préceptes et les commandements qui doivent être la règle de toutes les deux, n'est-ce point là une véritable suprématie; et, dans tout ce qui a rapport à ces commandements et à ces préceptes, l'autre n'est-elle pas tenue de l'écouter et de lui obéir? Oui, nous en convenons, le pouvoir des princes de la terre vient de Dieu *immédiatement;* mais ce n'est point immédiatement de lui qu'ils reçoivent la loi qui dirige et circonscrit ce pouvoir. Soutenir que, sous toute espèce de rapports, les princes sont indépendants de cette autre puissance divinement établie sur la terre, c'est faire du pouvoir qui leur a été confié une seconde religion qui ne devrait pas être moins infaillible que l'autre; c'est consacrer tous les abus que les rois peuvent commettre; c'est légitimer toutes les tyrannies; c'est avancer la plus monstrueuse, ou pour mieux dire la plus coupable des absurdités.

Dieu n'a établi dans un rapport direct et immédiat avec lui qu'un seul pouvoir, celui de son Église : il en a fait une monarchie, parce que lui-même est monarque, et qu'il tend sans cesse à tout ramener à son unité. Le successeur de Pierre est pour les chrétiens le représentant de Dieu : parmi tous les rois, il est le seul qui relève immédiatement de lui; le seul, par conséquent, dont le pouvoir soit infaillible; le seul qui ait mission spéciale pour interpréter sa loi, et exiger qu'on lui obéisse; le seul enfin qui ait droit de commander aux intelligences, et de tout exiger d'elles, sans qu'on puisse jamais l'accuser de tyrannie.

Il commande aux intelligences; il est le pouvoir spirituel : c'est ainsi qu'on le nomme, et d'un accord unanime. Il faut donc que le pouvoir temporel lui obéisse en tout ce qui tient à l'ordre spirituel, parce que lui-même doit être intelligence, et ce sous peine de ne point exister. Aussi, dès que la société politique fut devenue chrétienne, vit-on la suprématie du saint-siége s'établir d'elle-même et partout sur les peuples et sur les rois, n'éprouvant de résistance

[1] Rom., XIII, 1.
[2] *Ex quo omnis paternitas in cœlis et in terra nominatur.* (Eph. III, 15.)

que de la part de ceux-ci, dont elle arrêtait les injustices et les violences; sans cesse bénie et invoquée par ceux-là, dont elle était souvent le seul refuge contre l'oppression et la tyrannie.

Nous avons fait voir comment le pouvoir spirituel introduisit par degrés la civilisation parmi les conquérants barbares de la première race; comment, sous la seconde, il fut le salut de ces sociétés naissantes qui, à peine formées, allaient se dissoudre, si elles ne se fussent jetées dans son sein pour y retrouver l'ordre et la vie. C'est seulement sous la troisième race que l'on a vu le pouvoir temporel, mieux affermi, commencer à se montrer moins soumis; faire l'essai de ses forces en se soulevant contre cette autorité sainte; et montrer qu'il était de l'homme, par son orgueil et par sa révolte contre ce qui était de Dieu. Il se passa du temps avant qu'il fût parvenu à briser le joug, qu'il ne supportait plus qu'avec impatience; et dans cette lutte des deux pouvoirs, ou pour mieux dire des enfants contre le père, ce que les papes montrèrent de zèle, de fermeté, de lumières pour le maintien de la foi et de l'orthodoxie, de courage et de haute politique pour la défense des libertés de l'Italie, de douceur, de prévoyance, d'esprit de charité et de conciliation pour réprimer l'abus de la force, apaiser les guerres, rétablir la concorde entre les princes, ne se peut assez admirer, et ne s'explique que par une assistance continuelle de la Providence qui avait promis de les assister et d'être avec eux jusqu'à la fin des temps.

Nous avons fait voir comment le grand schisme d'Occident et les deux conciles fameux qui le suivirent favorisèrent la rébellion des princes temporels contre le chef de la chrétienté; et particulièrement ce qui en résulta en France, où le clergé lui-même, allant au-devant des servitudes qu'on lui préparait, aida les rois à secouer ce joug salutaire, dont leur fausse politique allait bientôt dégager aussi leurs peuples : révolution fatale qui, laissant toujours subsister l'opposition religieuse puisque les peuples continuaient d'être religieux, eut pour résultat de la déplacer et de la transporter du chef de l'Église à ses membres. Ainsi, du dogme de la souveraineté des conciles découla nécessairement celui de la souveraineté du peuple; et le pouvoir temporel fut ébranlé, en même temps qu'il dépouillait le pouvoir spirituel d'une prépondérance qu'il aurait dû plutôt accroître, s'il eût bien entendu ses propres intérêts. On a vu que ce fut dans le parlement que se forma par degrés cette opposition tout à la fois politique et religieuse que nos rois se plurent à favoriser, s'isolant de jour en jour davantage du souverain pontife, s'atta-

chant même à l'humilier comme prince temporel, le sacrifiant sans respect pour son caractère aux moindres caprices de leur ambition; abusant, sous ce rapport, de sa faiblesse contre toute justice, de leur force contre toute générosité. De cette conduite, presque toujours hostile et quelquefois même jusqu'au scandale, il résulta comme une espèce de schisme toujours prêt à éclater entre la France et le saint-siége. Dans tout ce qui touchait à la discipline, on peut dire que le roi s'y fit chef de l'Église; encouragé par un tel exemple, le parlement ne tarda point à s'y ériger en tribunal ecclésiastique; et, pour prix de sa complaisance envers le pouvoir temporel, le clergé se vit dépouiller, et pour toujours, de sa juridiction.

Que l'on considère attentivement cette fausse position dans laquelle l'ordre social venait d'être placé : tous les maux dont nous avons jusqu'ici tracé l'histoire, tous ceux qui vont les suivre, en dérivent.

A la faveur de ces maximes relâchées sur le pouvoir des papes, le protestantisme était né en Allemagne : il s'y était accru, sans que les armes spirituelles dont les chefs de l'Église faisaient jadis un usage si prompt et si terrible eussent pu en arrêter les progrès et les ravages. Par la même raison, il n'éprouva que de faibles obstacles pour s'introduire et se propager en France; et c'est alors que se montre à découvert le vice radical de cette politique antichrétienne, si malheureusement adoptée par le roi très chrétien.

Trois siècles plus tôt que fût-il arrivé? Sous peine de partager l'anathème dont les hérétiques étaient frappés, nos rois, fils aînés de l'Église, eussent reçu, du haut de la chaire pontificale, l'ordre d'employer tous les moyens que Dieu avait mis entre leurs mains pour détruire l'hérésie jusque dans ses racines; princes et sujets se fussent ralliés à l'instant même pour une cause aussi sainte; un tel ordre eût produit une sorte de croisade contre l'erreur et l'impiété; le mal eût été arrêté dans sa source; et à peine quelques gouttes eussent été versées de ce sang qui coula par torrents pendant plus d'un demi-siècle.

Mais ces temps d'harmonie et de subordination entre les deux pouvoirs étaient passés : non seulement les rois de France avaient rendu leur politique indépendante de la puissance religieuse, mais ils avaient même voulu qu'elle fût entièrement étrangère à la religion. Ce n'était plus qu'un calcul d'intérêts purement matériels qui présentait souvent les résultats les plus contradictoires et les plus révoltants : ainsi l'on a vu François Ier, en même temps qu'il signait

un traité d'alliance avec le successeur de Mahomet, faire brûler à Paris les disciples de Calvin. « Arrangez-moi un peu ces feux avec cette protection, » disait très judicieusement Brantôme.

Toutefois, jusqu'à la fin du règne de Henri II, le mal ne se manifestera point aussi grand qu'il le sera en effet, parce que François Ier et son fils se montrèrent, dans l'intérieur de leur royaume, ce qu'ils devaient être, et se mirent d'eux-mêmes à la tête de cette grande opposition qui se forma d'une nation presque tout entière catholique contre un nombre encore peu considérable de novateurs religieux. Ainsi, d'accord avec la plus grande partie de la population, l'autorité monarchique eut un moment tous les effets de l'autorité religieuse; mais il lui manquait ce caractère miraculeux de perpétuité et d'infaillibilité que Dieu n'accorde qu'à l'Église et à son chef: tout dépendait ici du caractère de deux hommes, et était comme eux passager et périssable. Que leur successeur fût ou moins zélé, ou plus faible, ou plus corrompu, un désordre réel remplacerait aussitôt les apparences de l'ordre : c'est ce qui arriva.

Sous les deux rois enfants qui succèderont à Henri II, deux factions ne cesseront point de se disputer le pouvoir : le pouvoir en sera affaibli; et bientôt se développeront les dernières conséquences de ce système désastreux. On verra les Guise se placer d'abord à la tête du parti catholique, marcher franchement et fermement dans cette unique voie de salut, rallier ainsi la France entière autour d'eux et attaquer de front l'hérésie, décidés à ne lui point laisser de relâche jusqu'à son entière extermination. Avec des vues aussi droites, point de doute, s'ils eussent été rois, qu'ils ne fussent parvenus à l'exterminer; mais ils ne possèderont qu'un pouvoir emprunté. Catherine de Médicis, dont la politique aura pour base une indifférence religieuse poussée beaucoup plus loin qu'on ne l'avait fait jusqu'alors en France, leur disputant sans cesse ce pouvoir qu'elle voudra leur arracher, se placera entre les deux partis, tantôt catholique et tantôt protestante suivant ses intérêts; craignant la destruction de l'un, parce qu'elle ne voudra pas le triomphe entier de l'autre; quelquefois entraînée par la force des choses à s'unir aux vues religieuses et monarchiques de ses adversaires et à faire cause commune avec eux; s'en écartant aussitôt qu'elle croira pouvoir le faire sans danger, non pour se jeter dans le parti contraire, mais pour se tenir au milieu des deux partis; isolant ainsi le pouvoir du roi entre ses amis et ses ennemis, et lui ôtant l'appui des Français catholiques, en même temps qu'elle

accroîtra la force et aigrira le fanatisme des sectaires. Cette politique astucieuse trouvera des partisans dans des familles puissantes, et particulièrement dans celle des Montmorenci : ainsi se formera un *tiers-parti*, le plus funeste de tous, à qui l'on devra la prolongation de cette lutte sanglante, et qui achèvera de tout corrompre dans une cour déjà si profondément corrompue.

Ainsi, les circonstances forçant Catherine à abandonner, après la Saint-Barthélemi, la marche qu'elle aura suivie jusqu'alors, et à se jeter entièrement dans le parti catholique, qui sera à la fois celui des Guise et de la nation, on verra, ce qui était jusqu'alors sans exemple, des hommes puissants qui n'auront point abjuré le nom de catholiques, se jeter ouvertement dans le parti huguenot ; et le tiers-parti se montrera dès le commencement prêt à tout et capable de tout.

Henri III, élevé à la mauvaise école de sa mère, s'en montrera un digne élève; et, dès qu'il sera monté sur le trône, on le verra faire de lui-même et pour son propre compte ce qu'elle aura fait depuis si long-temps en gouvernant sous le nom de Charles IX. Un témoignage qui ne saurait être contesté, celui de la reine Marguerite de Navarre sa sœur, nous apprend qu'il lisait très souvent Machiavel; qu'il avait pris un goût très vif pour cet auteur dont, avant lui, Catherine avait fait sans doute son profit; et que, même avant son départ pour la Pologne, il s'était formé un système politique fondé sur les doctrines de cet écrivain fameux.

Il prétendra donc se servir des mêmes artifices que sa mère, et s'isolera comme elle au milieu de tous les partis, s'obstinant à ne pas voir que, parmi ces partis, il y en aura un qui sera celui de l'État, c'est-à-dire le sien. Il ne verra pas non plus que, ce parti ne s'étant formé que parce qu'il y a péril pour la religion, il se trouvera poussé par un aussi grand intérêt à invoquer une autorité au dessus de celle du prince, si celle du prince vient à lui manquer; attendu que la religion est une loi qui oblige le prince comme les sujets, et que, dussent-ils désobéir au prince, il est impossible, lorsqu'elle commande, que les sujets ne lui obéissent pas.

Il faudrait reconnaître que, tout pouvoir venant de Dieu, tout pouvoir perd sa force dès qu'il tente de s'en séparer. Henri III au contraire sera imbu de cette maxime machiavélique que le prince est lui-même le principe de son autorité; qu'elle est pour lui l'intérêt auquel doivent céder tous les autres intérêts; qu'avant toute chose il s'agit pour lui de la maintenir, et que tous

moyens sont bons, que toutes voies sont permises pour arriver à ce but. Avec de semblables idées, il croira que le sublime de la politique est de se jouer à la fois des chefs catholiques et des chefs protestants, et, en les trompant, de les détruire les uns par les autres, afin de fonder solidement sa puissance absolue sur la ruine de tous. C'est ainsi qu'il se trouvera placé entre deux partis, dont l'un sera en révolte ouverte contre lui, dont l'autre reconnaîtra comme supérieure à la sienne l'autorité dont il lui aura plu de se séparer.

Cependant, chose étrange! le parti catholique, qui voudra, avant toute chose, paraître obéissant au pouvoir religieux, se trouvera lui-même hors de ses voies légitimes; parce que, sous certains rapports, il aura déplacé ce pouvoir et le reconnaîtra où il ne sera point, ne se montrant pas sans doute entièrement indépendant du centre de l'autorité spirituelle, mais aussi ne s'y montrant pas entièrement soumis. Cette position équivoque, suite nécessaire de tant d'entreprises faites contre le saint-siége, rendra souvent séditieuse sous le rapport politique, quelquefois fanatique sous le rapport religieux, une association dont le motif sera bon, dont les effets pourraient être salutaires, si elle ne s'écartait jamais de ce principe d'unité qui est le caractère essentiel du catholicisme, qui seul en fait la force et en assure la durée. C'est aux événements à prouver si la *Ligue*, dont nous ne dissimulerons ni les fautes, ni les désordres, ni les excès, ne fut pas néanmoins, et dans ses derniers résultats, plutôt un bien qu'un mal, puisque, sans elle, il est évident que la France entière devenait hérétique, et que, subissant toutes les conséquences de l'hérésie, elle changeait les destinées de l'Europe chrétienne, et, par une suite nécessaire, celles du monde[1].

[1] Les idées que nous venons d'émettre, d'après M. de Saint-Victor, sont exprimées en ces termes par M. l'abbé Rohrbacher (*Des rapports naturels entre les deux puissances*):

Le catholicisme ne subordonne les souverains et les sujets, les rois et les peuples, les assemblées et les individus, qu'à la loi de Dieu, promulguée et interprétée par l'Église de Dieu : par cette Église que Jésus-Christ a fondée sur la pierre, et contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront point; par cette Église que Jésus-Christ a chargée d'enseigner toutes ses ordonnances à toutes les nations, et avec laquelle il a promis d'être pour cela tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles; par cette Église, aux pontifes de laquelle Jésus-Christ a dit : *Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise;* par cette Église, au chef suprême de laquelle Jésus-Christ a donné ce commandement : *Pais mes agneaux, pais mes brebis*, et cette assurance : *Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux.* Dans cette croyance, et l'autorité des souve-

rains, et l'obéissance des sujets, tout est ennobli, tout est élevé au dessus de l'homme, tout est divinisé. Le sujet comme le roi n'obéit dans le fait qu'au souverain maître, Dieu, s'expliquant par son Église... D'après cela, refuser à l'Église catholique le droit suprême d'interpréter la loi de Dieu, c'est le refuser à la plus grande autorité. Or, qui le refuse à l'autorité la plus grande, ne peut, sans inconséquence, le reconnaître à aucune. Si donc l'Église catholique n'est point le souverain interprète de la loi de morale et de justice, cette loi n'aura conséquemment aucun interprète final. Elle sera pour l'homme comme si elle n'était point... Il n'y aura jamais ni droit ni devoir connu certainement : l'anarchie, le chaos seront l'état naturel (p. 207-208).

Le fondement de la politique ou de l'art de gouverner les États, au moyen-âge, était le sentiment religieux. Charlemagne et l'empereur saint Henri peuvent en cela servir de modèles. La subordination de l'État à l'Eglise, de la force à la justice, semblait passée en nature. Avec Henri IV de Germanie s'ouvre la lutte publique entre l'Église et l'empire, la justice et la force. Ce fut une époque pénible, mais cependant honorable pour l'humanité. Des deux côtés l'on... voit... de grands caractères, des intérêts puissants, de hauts motifs, des idées et des sentiments généralement élevés. Mais, avec Philippe-le-Bel, commence une ère de dégradation complète pour la politique, qui déjà n'était plus chrétienne. Au lieu de ces grands motifs, de ces vues élevées, qu'on aperçoit dans un Grégoire VII, ou dans un empereur Conrad et Barberousse, s'introduit une politique commune, une ambition égoïste, une indigne astuce... La politique, ainsi redevenue païenne, fut réduite en préceptes et portée à toute sa perfection par Nicolas Machiavel. Cet auteur a été décrié mal à propos : son unique tort est d'avoir mis nettement en théorie ce que les gouvernements mettaient et mettent encore secrètement en pratique. Ces gouvernements, au reste, ne font que tirer les conséquences d'un principe admis. Si la politique ne doit point être subordonnée à la loi de Dieu, interprétée par l'Église, elle ne sera naturellement que le froid calcul d'un prudent égoïsme. Le machiavélisme se trouve ainsi, du moins en germe, dans tous les systèmes d'insubordination. Or, de ces systèmes, il y en a trois. De par la Bible, entendue à sa manière, le protestantisme proclame l'insubordination à l'Église catholique un droit sacré, inaliénable, imprescriptible pour chaque individu *. De par la Bible et la tradition, entendues à sa manière, le gallicanisme en fait un privilége pour le souverain. De pâr la raison, entendue à sa manière, le philosophisme nie l'Église, la tradition, la Bible, l'ordre, la raison même. Aussi, depuis que ces systèmes ont pris le dessus, la politique n'a plus d'appui que la force matérielle : son grand œuvre est de tenir en équilibre les forces respectives des divers États : la justice n'y est pour rien ; le tout, c'est la justesse. Le plus curieux, c'est que notre siècle s'applaudit de cette mécanique, comme d'une invention merveilleuse. C'est la merveille d'une jambe de bois, pour qui a perdu celle que la nature lui avait donnée. L'on s'étonne qu'il marche sans tomber à chaque pas : en effet, le moindre heurt peut lui faire perdre l'équilibre et le jeter par terre. Il faut moins d'art pour marcher sur ses deux pieds naturels ; mais, enfin, mieux vaut encore une jambe de bois que rien (page 204-206).

* Voyez ci-après les Éclaircissements.

ÉCLAIRCISSEMENTS.

APPENDICE A LA PAGE 511 (NOTE *).

Du protestantisme comme doctrine sociale. — De son influence sur la liberté, sur les mœurs, sur les lumières et sur les arts.

En présence de la révolution que le protestantisme va opérer dans les destinées des peuples, il nous paraît utile de le faire apprécier comme doctrine sociale, et de montrer quelle a été son influence sur la civilisation.

Le protestantisme, qui repose sur le dogme insensé du *jugement particulier*, peut-il être une doctrine sociale? peut-il offrir des garanties à la société, et ne devait-il point être proscrit avec rigueur dans la France catholique?

« Rejeter l'autorité du pontife romain, par conséquent de l'Église catholique, ne reconnaître pour juge que soi, c'est l'essence du protestantisme; le reste y est indifférent. Croyez beaucoup, croyez peu, pourvu que vous protestiez contre le pape universel, et que vous vous fassiez pape vous-même, cela suffit, vous êtes protestant, dit M. l'abbé Rohrbacher. (*Des Rapports naturels entre les deux puissances*, t. 2, p. 208.)

» S'étant permis..., en vertu de la Bible, de rejeter l'autorité du pape, de l'Église catholique, et de ne reconnaître d'autre règle que son propre jugement, Luther ne put refuser ce droit à personne. Dès lors, de par la Bible et de par Dieu, tout fut permis à tous, envers et contre tous... Chaque protestant est prince : tout ce qu'il se juge permis, il a droit de le faire : si la force lui manque, il peut y suppléer par la ruse. Les peuples le comprirent de bonne

heure. « Les nobles et les paysans, écrivait déjà Luther [1], en sont » venus à se vanter sans façon qu'ils n'ont que faire d'être prêchés; » qu'ils aiment mieux qu'on les débarrasse tout-à-fait de la parole » de Dieu, et qu'ils ne donneraient pas un liard pour tous nos ser- » mons ensemble. Eh! comment leur en faire un crime, dès qu'ils » ne tiennent nul compte de la vie future? Ils vivent comme ils » croient; ils sont et restent des pourceaux, croient en pourceaux » et meurent en vrais pourceaux. » Ce portrait des enfants par le père déplaira sous plus d'un rapport. Mais, en vertu du principe fondamental du protestantisme, Luther avait tout droit de parler, et les Luthériens tout droit de vivre et de croire, comme ils faisaient...

» Quant à la soumission due au prince, voici ce que dit Calvin. Dans l'épître dédicatoire de ses *Institutions* adressée à François Ier, il pose en principe : « Celui-là est roi véritable qui, » dans l'administration du royaume, se reconnaît le ministre de » Dieu. Ce n'est plus être roi, mais un larron, que de ne régner » pas pour servir la gloire de Dieu. C'est se tromper que d'espérer » une longue prospérité pour un royaume qui n'est pas gouverné » par le sceptre de Dieu, c'est-à-dire par sa sainte parole : car » l'oracle céleste ne peut faillir, savoir, que tout peuple où la pro- » phétie cesse sera détruit. Le mépris de notre humilité ne doit » pas vous empêcher de faire ce que nous vous disons. Nous sa- » vons, il est vrai, que nous sommes des misérables; mais, quant » à notre doctrine, il faut qu'elle s'élève au dessus de toute la » gloire du monde, il faut qu'elle règne invincible sur toute puis- » sance : car elle n'est pas la nôtre, mais celle du Dieu vivant et » de son Christ que le Père a établi roi, pour qu'il domine d'une » mer à l'autre, et des fleuves jusqu'aux extrémités de la terre; et » encore pour qu'il domine de telle sorte que, par la seule verge » de sa bouche, il brise toute la terre comme des vases d'argile, » suivant ce que les prophètes annoncent de la magnificence de » son royaume. » Expliquant ailleurs un de ces prophètes, Daniel, il conclut : « Les princes temporels se dépouillent eux-mêmes de » leur puissance, lorsqu'ils s'insurgent contre Dieu; ils sont indi- » gnes d'être comptés au nombre des hommes : c'est pourquoi il » faut plutôt leur cracher au visage que leur obéir [2]. »

[1] Sur la 1re épît. aux Cor., c. 15.

[2] Abdicant se potestate terreni principes, cùm insurgunt contra Deum : indigni sunt qui in numero hominum censeantur, ideoque in capita potius eorum conspuere oportet, quam illis parere. (Calv., *In Dan.*, c. 6.)

» Or, suivant le principe fondamental de tous les protestants, c'est à chaque individu à interpréter la parole de Dieu, cette règle souveraine des royaumes et des empires. Ce sera donc à chaque individu à décider si le souverain temporel est un roi ou un larron, s'il faut lui obéir ou lui cracher au visage.

» Voici quelques échantillons de ces jugements *évangéliques* sur les princes.

« Or, devez-vous savoir, dit Luther, que, depuis l'origine du » monde, c'est un oiseau très rare qu'un prince qui a du bon sens, » beaucoup plus rare encore un prince pieux. Ce sont communé- » ment les plus grands fous et les plus fieffés coquins de la terre : » de leur part, il faut toujours s'attendre au pire, rarement à » rien de bon, surtout dans les choses divines qui regardent le » salut de l'ame : car ce sont les geôliers et les bourreaux de Dieu, » et sa divine colère les emploie à châtier les méchants et à main- » tenir la paix au dehors. C'est un grand seigneur que notre Dieu : » c'est pour cela qu'il lui faut de très nobles et sérénissimes » bourreaux et alguasils [1]. » Le patriarche de la réforme s'était même fait à cet égard une sorte de proverbe qui disait : *Principem et non latronem esse vix est possibile :* être prince et n'être pas brigand, c'est à peine possible [2]. Il ne s'en tenait point à ces généralités, mais il en faisait des applications personnelles aux souverains de son temps. Dans une lettre au roi d'Angleterre, Henri VIII, il menaçait de couvrir de boue sa majesté anglaise, et de fouler aux pieds sa sotte Église royale. Entre autres aménités qu'il dit à ce prince, il l'appelle un impudent menteur, un polisson éhonté, un roi de paille, un avorton de fou, un bouffon de carnaval [3]. Contre le duc de Brunswick, il fit un livre exprès, que par dérision il intitula *Paillasse :* « Paillasse, y dit-il, crache de telle sorte » qu'il faut courre sus avec des chaînes et des gaules, comme à » qui est possédé d'une légion de diables. C'est un scélérat tellement » perdu d'honneur qu'il est impossible de le calomnier en quoi » que ce soit. C'est le larron du côté gauche que Dieu a déjà con- » damné. C'est un bélître, et l'âne des ânes de Wolfenbuttel. C'est » une bûche, une pierre qui n'a ni esprit ni raison. C'est un in- » cendiaire, un sacrilége, un meurtrier des ames ; un homme qui » s'est gorgé non pas de vin, mais de diables, qui de sa gueule in-

[1] OEuvres allemandes de Luther, t. 2, p. 181 et 182.
[2] Seckendorf, *Hist. Lutheranismi*, t. 1, p. 212.
[3] *Opera* Lutheri, Ienæ, t. 2, p. 145 ; t. 5, p. 517.

» fernale ne crache que des diables, qui est tellement plein de » diables, qu'il n'y a pas où loger une seule pauvre petite vertu [1]. » Quant à l'empereur Charles-Quint, il l'appelle la bête teutonique, un fou enragé, le recors du diable, le soldat du pape : ce n'est pas un monarque, mais un tyran qui cherche, non pas la foi, mais, sous le manteau du pape, les biens des princes luthériens : on ne doit aucunement le souffrir, s'il prend le parti du chef de l'Église romaine, mais l'abattre et l'égorger avec le pape [2].

» Pendant qu'il traitait de la sorte princes, rois, empereurs, Luther s'appelait lui-même l'*homme de Dieu, le saint du Seigneur, un prophète, un évangéliste, l'apôtre teutonique, le docteur des docteurs,* et prédisait qu'il *viendrait un jour où de grands seigneurs adoreraient son fumier* [3]. A des catholiques tout cela paraîtra fort étrange : un protestant, à moins de renoncer au premier principe du protestantisme, ne peut le trouver que très naturel et très *évangélique.*

» D'après le même principe, il n'y eut rien que de légitime dans la conduite des paysans d'Allemagne. Ayant jugé, en leur sens privé, qu'ils ne devaient plus reconnaître ni nobles ni magistrats, ils prirent les armes pour exterminer les uns et les autres. *Le Tout-Puissant attend de tous les peuples*, disait un de leurs chefs, *qu'ils détruisent la tyrannie des magistrats, qu'ils redemandent leur liberté les armes à la main, qu'ils refusent les tributs, et qu'ils mettent leurs biens en commun* [4]. En conséquence, le peuple de Mulhausen chassa toutes les autorités ecclésiastiques et civiles, mit en leur place ce nouvel apôtre, Muncer, prêtre apostat, qui se vit bientôt à la tête d'une armée formidable.

» Peu après un tailleur d'habits nommé Bockels, plus connu sous le nom de Jean de Leyde, en fit autant à Munster, où, en vertu de la révélation qu'avait eue un orfèvre, le peuple l'établit roi du *nouvel Israël.* Pour étendre son empire jusqu'aux extrémités de la terre, le Messie du protestantisme paysan envoya partout des apôtres, et, pour mieux édifier ses sujets, il prit à la fois douze ou quinze femmes. Encore un coup, suivant la règle fondamentale du protestantisme, qui établit chaque individu juge suprême de son droit et de son devoir, Muncer et Bockels avaient à tout ce qu'ils faisaient un droit aussi légitime qu'en peut avoir à chose quelconque

[1] *Opera* Lutheri, Ienæ, etc.

[2] Tom. 7, p. 276-278. Bedenken an D. Brik, anno 1539.

[3] *Tischreden*, p. 441, 482, 492.

[4] Pluquet, Dict. des hérés., art. *Anabaptistes*; Biographie univ., art. *Jean de Leyde*.

tel souverain que ce soit. Leur unique tort fut de n'être pas restés les plus forts.

» Si les disciples de Luther et de Calvin n'ont pas toujours parlé et agi de même, il n'y a pas de quoi s'étonner.

» Penser ce que l'on veut, et agir en conséquence, voilà le fond du protestantisme.

» Ce qu'un protestant dit aujourd'hui ne l'engage pas pour demain.

» Il peut, sans inconséquence, reconnaître un jour l'indépendance absolue des rois, et le lendemain les déclarer déchus, les envoyer même à l'échafaud : octroyer à Henri VIII le privilége d'être un tyran, et couper la tête à Charles Ier, parce qu'il ne l'est pas. Ses variations sur ce point ne sont que les conséquences naturelles d'un principe invariable.

» Quoi qu'il dise, en quelque forme qu'il proteste, toujours est-il qu'en vertu même du principe fondamental du protestantisme, le souverain temporel est nécessairement sujet au libre examen, à la juridiction spirituelle, inaliénable, imprescriptible, suprême, de chaque individu.

» Ce qui est vrai du souverain, l'est également de la loi et de toute autorité quelconque. En effet, si chaque individu est à lui-même sa règle souveraine, personne n'a rien à lui dire, de quelque manière qu'il pense, qu'il raisonne, qu'il conclue, et que, par suite, il agisse. Lors donc qu'un individu conclut qu'il est dégagé de son serment de fidélité, qu'il ne doit plus obéir à son prince, qu'il peut ôter à son prochain ses biens ou la vie même, et qu'il exécute son jugement privé, il est absurde de le blâmer, tyrannique de le punir.

» De là diverses conséquences.

» 1° Tout gouvernement protestant est, de sa nature, une absurdité et une tyrannie. D'un côté, il proclame chacun juge souverain de ce qui est vrai, de ce qui est juste, de ce qui est droit, de ce qui est devoir ; chacun, maître souverain de réformer aujourd'hui ce qu'il a décidé hier, et demain ce qu'il décide aujourd'hui. C'est même là sa loi fondamentale. Mais, après cela, n'est-il pas absurde de vouloir imposer à ce juge souverain des lois qu'il n'a pas faites ? Absurde, de vouloir qu'il les approuve deux jours de suite ? Absurde, de vouloir qu'il les observe quand il ne le juge plus à propos ? Tyrannique, de le punir quoi qu'il fasse ? Car n'est-ce pas violer à son égard la loi fondamentale du protestantisme, le droit inviolable, imprescriptible du libre examen ?

» 2° Tout souverain, par là seul qu'il est protestant, se dépose lui-même de la souveraineté, délie lui-même ses sujets de tout devoir. En effet, par là seul qu'il est protestant, il déclare chacun de ses sujets maître de penser comme il veut, et d'agir comme il pense. Lors donc que ses sujets lui obéissent encore, il doit le prendre comme une pure complaisance de leur part; et quand ils jugent à propos de ne plus lui obéir, il ne peut y voir qu'un légitime usage de leurs droits. Bref, ce que dit l'apôtre de l'homme hérétique est vrai du souverain hérétique : *Il s'est renversé lui-même par un crime, et condamné par son propre jugement* [1].

» 3° Nul sujet, nul peuple protestant ne peut, sans inconséquence, blâmer son souverain, quoi qu'il se permette. Dans les principes du protestantisme, le souverain, comme tout autre individu, est le juge suprême de son droit et de son devoir. Si donc le souverain se croit obligé d'employer la ruse ou la violence pour écraser ses sujets, non seulement il le peut, mais il le doit. Bref, le peuple hérétique, comme le souverain hérétique, s'est renversé par un crime, et condamné par son propre jugement.

» 4° Le protestantisme ne peut commander, sans se contredire, ni l'obéissance ni la résistance à personne. S'il commande l'obéissance envers l'individu *souverain*, il viole, contre ses propres principes, l'indépendance mentale de l'individu *sujet;* s'il commande la résistance, il viole, contre ses propres principes encore, l'indépendance mentale de l'individu *souverain.*

» 5° Le protestantisme anéantit, par le fait, toute obligation morale entre le souverain et le sujet. Il accorde au second une autorité égale à celle du premier. Ces deux autorités en conflit se détruisent réciproquement. Il ne reste, pour différence, que le plus ou moins de ruse ou de force. En résumé, pour le protestantisme, le droit du plus fort est non seulement le meilleur, mais le seul.

» Comme on voit, tout souverain protestant, tout peuple protestant, et en général tout souverain, tout peuple hérétique pose l'anarchie en principe, en dogme, en loi fondamentale. Les auteurs qui ont avancé que l'état naturel du genre humain est la guerre de tous contre tous, ont raisonné très juste comme protestants, comme hérétiques. Loi, ordre, justice, société, sont en effet pour le protestantisme des choses contre nature : les tribu-

[1] Hæreticum hominem, post unam et alteram correptionem, devita; sciens quia subversus est qui ejusmodi est, et delinquit, cum sit proprio judicio condemnatus. (*Ad Tit.*, c. 3.)

naux, une tyrannie monstrueuse. Comme protestant, vous autorisez nécessairement tous les crimes; et puis, comme souverain, comme juge, vous les punissez du dernier supplice. Ainsi, en enfer, Satan et les siens, les premiers qui *protestèrent,* autorisent par leur exemple et leurs maximes d'indépendance tous les crimes, y sollicitent les hommes nuit et jour, et puis les en punissent par des supplices éternels. Si donc le protestantisme n'avait point rencontré d'obstacle, s'il avait pu librement produire toutes ses conséquences, la société humaine, au nom de la Bible, serait retombée dans le chaos, la terre ne serait plus qu'une région de calamités et de ténèbres, couverte des ombres de la mort, où n'habiterait nul ordre, mais une éternelle horreur.

» Quelle puissance a donc opposé une digue à ce déluge de nouveaux barbares qui, au nom de la Bible et de leur propre jugement, allaient détruisant, jusqu'à sa base, la société, la justice, la raison humaine? Quelle puissance a maintenu, contre cette barbarie *évangélique,* le bon sens, la justice, la société? La même qui soutint et régénéra le monde corrompu par la tyrannie et ébranlé par la chute de l'empire romain : la même qui arrêta les Attila avec leurs féroces compagnons, et en fit des peuples chrétiens : la même qui empêcha le despotisme de s'établir sur le trône des Césars teutons : la même qui brisa le cimeterre de Mahomet et les fers qu'il préparait à l'Europe; l'Église romaine. Sans elle, le protestantisme faisait du monde entier un coupe-gorge, un enfer anticipé. Ce que les paysans se permirent en Allemagne, Henri VIII en Angleterre, le baron des Adrets en France, meurtres, pillages, adultères, sacriléges, chaque individu avait droit de le faire partout. Si donc il reste parmi vous quelque bon sens, quelque idée du juste et de l'injuste, quelque vestige d'ordre et de société, nations de l'Europe, nations de toute la terre, rendez-en graces à l'Église romaine. C'est elle, elle seule, qui a combattu et qui combat encore le principe du protestantisme, principe subversif de tout ordre, principe générateur de tout crime. C'est elle, et elle seule, qui a maintenu et qui maintient encore ce principe de salut, cette loi des lois, que la force doit être subordonnée à la justice, à la loi de Dieu interprétée par une autorité divine.

» Pour s'en convaincre, il suffit des notions les plus communes, et de la logique la plus vulgaire.

» Quiconque proteste contre l'autorité la plus grande, l'Église catholique, proteste par là même contre toute autorité, contre la sienne propre : il ne peut plus en admettre aucune. De plus, qui-

conque à la plus grande autorité en préfère une moindre, suppose nécessairement que la moindre doit l'emporter sur la plus grande, le néant sur l'être, le fou sur le sage, l'individu sur la nation, comme la nation sur l'Église universelle. Dans les deux cas, plus de subordination, plus de société, plus de droit, plus de devoir : dans les deux cas, le chaos et l'anarchie. »

Nous avons prouvé, par les paroles de Luther et de Calvin, par les actes de leurs disciples, par les conséquences logiques du dogme absurde du jugement particulier, que le protestantisme n'est point une doctrine sociale. Il nous reste à indiquer quelle a été son influence sur la civilisation.

M. de Châteaubriand a dit (*OEuvres complètes,* t. 5 *ter*, p. 261-273):

« Le christianisme commença chez les hommes par les classes plébéiennes, pauvres et ignorantes. Jésus-Christ appela les petits, et ils allèrent à leur maître. La foi monta peu à peu dans les hauts rangs, et s'assit enfin sur le trône impérial... La religion... catholique partit d'en bas pour arriver aux sommités sociales...

» Le protestantisme suivit une route opposée : il s'introduisit par la tête du corps politique, par les princes et les nobles, par les prêtres et les magistrats, par les savants et les gens de lettres, et il descendit lentement dans les classes inférieures. Les deux empreintes de ces deux origines sont restées distinctes dans les deux communions...

» On a dit que le protestantisme avait été favorable à la liberté politique, et avait émancipé les nations. Les faits parlent-ils comme les personnes ?

» Il est certain qu'à sa naissance la Réformation fut républicaine, mais dans le sens aristocratique, parce que ses premiers disciples furent des gentilshommes. Les Calvinistes rêvèrent pour la France une espèce de gouvernement à principautés fédérales, qui l'aurait fait ressembler à l'empire germanique : chose étrange ! on aurait vu renaître la féodalité par le protestantisme. Les nobles se précipitèrent par instinct dans ce culte nouveau, et à travers duquel s'exhalait jusqu'à eux une sorte de réminiscence de leur pouvoir évanoui. Mais, cette première ferveur passée, les peuples ne recueillirent du protestantisme aucune liberté politique.

» Jetez les yeux sur le nord de l'Europe, dans les pays où la Réformation est née, où elle s'est maintenue : vous verrez partout l'unique volonté d'un maître. La Suède, la Prusse, la Saxe sont restées sous la monarchie absolue ; le Danemarck est devenu un despotisme légal. Le protestantisme échoua dans les pays républicains. Il ne put envahir Gênes, et à peine obtint-il à Venise et à Ferrare une petite Église secrète qui mourut : les arts et le beau soleil du midi lui étaient mortels. En Suisse, il ne réussit que dans les cantons aristocratiques, analogues à sa nature, et encore avec une grande effusion de sang. Les cantons populaires ou démocratiques, Schwitz, Uri et Underwald, berceau de la liberté helvétique, le repoussèrent. En Angleterre, il n'a point été le véhicule de la constitution, formée bien avant le seizième siècle dans le giron de la foi catholique... Le peuple anglais fut si loin d'obtenir une extension de ses libertés par le renversement de la religion de ses pères, que jamais le sénat de Tibère ne fut plus vil que le parlement de Henri VIII : ce parlement alla jusqu'à décréter que la seule volonté du tyran, fondateur de l'Église anglicane, aurait force de loi. L'Angleterre fut-elle plus libre sous le sceptre d'Élisabeth que sous celui de Marie? La vérité est que le protestantisme n'a rien changé aux institutions : là où il a trouvé une monarchie représentative ou des républiques aristocratiques, comme en Angleterre et en Suisse, il les a adoptées ; là où il a rencontré des gouvernements militaires, comme dans le nord de l'Europe, il s'en est accommodé, et les a même rendus plus absolus...

» Une seule république s'est formée en Europe, à l'aide du protestantisme, la république de Hollande : mais il faut remarquer que la Hollande appartenait à ces Communes industrielles des Pays-Bas qui, pendant plus de quatre siècles, luttèrent pour secouer le joug de leurs princes, et s'administrèrent en forme de républiques municipales, toutes zélées catholiques qu'elles étaient...

» Si les colonies anglaises ont formé la république plébéienne des États-Unis, elles n'ont point dû leur émancipation au protestantisme ; ce ne sont point des guerres religieuses qui les ont délivrées ; elles se sont révoltées contre l'oppression de la mère-patrie, protestante comme elles. Le Maryland, État catholique et très peuplé, fit cause commune avec les autres États, et aujourd'hui la plupart des États de l'ouest sont catholiques. Les progrès de cette communion dans ce pays de liberté passent toute croyance... tandis que les autres communions y meurent dans une indifférence profonde. Enfin, auprès de cette grande république des colonies

anglaises protestantes, viennent de s'élever les grandes républiques des colonies espagnoles catholiques...

» Il faut conclure de l'étroite investigation des faits que le protestantisme n'a point affranchi les peuples...

» La communion réformée n'a jamais été aussi populaire que le culte catholique... elle ne sympathise pas avec la foule... Le protestantisme est exact dans ses devoirs, mais sa bonté tient plus de la raison que de la tendresse; il vêt celui qui est nu, mais il ne le réchauffe pas dans son sein; il ouvre des asiles à la misère, mais il ne vit pas et ne pleure pas avec elle dans ses réduits les plus abjects; il soulage l'infortune, mais il n'y compatit pas. Le moine et le curé sont les compagnons du pauvre : pauvres comme lui, ils ont pour leurs compagnons les entrailles de Jésus-Christ; les haillons, la paille, les plaies, les cachots, ne leur inspirent ni dégoûts ni répugance; la charité en a parfumé l'indigence et le malheur. Le prêtre catholique est le successeur des douze hommes du peuple qui prêchèrent Jésus-Christ ressuscité : il bénit le corps du mendiant expiré, comme la dépouille sacrée d'un être aimé de Dieu, et ressuscité à l'éternelle vie. Le pasteur protestant abandonne le nécessiteux sur son lit de mort : pour lui les tombeaux ne sont point une religion, car il ne croit pas à ces lieux expiatoires où les prières d'un ami vont délivrer une ame souffrante; dans ce monde il ne se précipite point au milieu du feu, de la peste; il garde pour sa famille particulière ces soins affectueux que le prêtre de Rome prodigue à la grande famille humaine.

» Sous le rapport religieux, la réformation conduit insensiblement à l'indifférence ou à l'absence complète de foi : la raison en est que l'indépendance de l'esprit aboutit à deux abîmes, le doute ou l'incrédulité... Que prétendait la Réformation, relativement au dogme et à la discipline? Elle pensait bien raisonner en niant quelques mystères de la foi catholique, en même temps qu'elle en retenait d'autres tout aussi difficiles à comprendre... Le protestantisme criait à l'intolérance de Rome, tout en égorgeant les catholiques en France, en jetant au vent les cendres des morts, en allumant les bûchers de Sirven à Genève, en se souillant des violences de Munster, en dictant les lois atroces qui ont accablé les Irlandais à peine aujourd'hui délivrés après deux siècles d'oppression...

» La Réformation, pénétrée de l'esprit de son fondateur, moine envieux et barbare, se déclara ennemie des arts. En retranchant l'imagination des facultés de l'homme, elle coupa les ailes au génie

et le mit à pied. Elle éclata au sujet de quelques aumônes destinées à élever au monde chrétien la basilique de Saint-Pierre : les Grecs auraient-ils refusé les secours demandés à leur piété pour bâtir un temple à Minerve?

» Si la Réformation, à son origine, eût obtenu un plein succès, elle aurait établi, du moins pendant quelque temps, une autre espèce de barbarie. Traitant de superstition la pompe des autels, d'idolâtrie les chefs-d'œuvre de la sculpture, de l'architecture et de la peinture, elle tendait à faire disparaître la haute éloquence et la grande poésie, à détériorer le goût par la répudiation des modèles, à introduire quelque chose de sec, de froid, de pointilleux dans l'esprit, à substituer une société guindée et toute matérielle à une société aisée et toute intellectuelle, à mettre les machines et le mouvement d'une roue en place des mains et d'une opération mentale. Ces vérités se confirment par l'observation d'un fait.

» Dans les diverses branches de la religion réformée, cette communion s'est plus ou moins rapprochée du beau, selon qu'elle s'est plus ou moins éloignée de la religion catholique. En Angleterre où la hiérarchie ecclésiastique s'est maintenue, les lettres ont eu leur siècle classique. Le luthéranisme conserve des étincelles d'imagination que cherche à éteindre le calvinisme, et ainsi de suite en descendant jusqu'au quaker qui voudrait réduire la vie sociale à la grossièreté des manières et à la pratique des métiers.

» Shakespeare, selon toutes les probabilités, était catholique; Milton a visiblement imité quelques parties des poèmes de saint Avite et de Masenius; Klopstock a emprunté la plupart des croyances romaines. De nos jours, en Allemagne, la haute imagination ne s'est manifestée que quand l'esprit du protestantisme s'est affaibli et dénaturé : les Gœthe et les Schiller ont retrouvé leur génie en traitant des sujets catholiques; Rousseau et madame de Staël font une illustre exception à la règle, mais étaient-ils protestans à la manière des premiers disciples de Calvin? C'est à Rome que les peintres, les architectes et les sculpteurs des cultes dissidents viennent aujourd'hui chercher des inspirations que la tolérance universelle leur permet de recueillir. L'Europe, que dis-je? le monde est couvert de monuments de la religion catholique. On lui doit cette architecture gothique qui rivalise par les détails et qui efface par la grandeur les monuments de la Grèce. Il y a trois siècles que le protestantisme est né; il est puissant en Angleterre, en Allemagne, en Amérique; il est pratiqué par des millions d'hommes : qu'a-t-il élevé? Il vous montrera les ruines

qu'il a faites, parmi lesquelles il a planté quelques jardins, ou établi quelques manufactures. Rebelle à l'autorité des traditions, à l'expérience des âges, à l'antique sagesse des vieillards, le protestantisme se détacha du passé pour planter une société sans racines. Avouant pour père un moine allemand du seizième siècle, le réformé renonça à la magnifique généalogie qui fait remonter le catholique par une suite de saints et de grands hommes, jusqu'à Jésus-Christ, de là jusqu'aux patriarches et au berceau de l'univers. Le siècle protestant dénia, à sa première heure, toute parenté avec le siècle de ce Léon, protecteur du monde civilisé contre Attila, et avec le siècle de cet autre Léon qui, mettant fin au monde barbare, embellit la société lorsqu'il n'était plus nécessaire de la défendre.

» Si la Réformation rétrécissait le génie dans l'éloquence, la poésie et les arts, elle comprimait les grands cœurs à la guerre : l'héroïsme est l'imagination dans l'ordre militaire. Le catholicisme avait produit les chevaliers : le protestantisme fit des capitaines, braves et vertueux comme La Noue, mais sans élan ; souvent cruels à froid, et austères moins de mœurs que d'esprit : les Châtillon furent toujours effacés par les Guise. Le seul guerrier de mouvement et de vie que les protestants comptassent parmi eux, Henri IV, leur échappa. La Réformation ébaucha Gustave-Adolphe, Charles XII et Frédéric ; elle n'aurait pas fait Bonaparte, de même qu'elle avorta de Tillotson et du ministre Claude, et n'enfanta point Fénelon et Bossuet, de même qu'elle éleva Inigo Jones et Webb, et ne créa point Raphaël et Michel-Ange...

» L'homme de théorie méprise souverainement la pratique : de la hauteur de sa doctrine jugeant les choses et les peuples, méditant sur les lois générales de la société, portant la hardiesse de ses recherches jusque dans les mystères de la nature divine, il se sent et se croit indépendant, parce qu'il n'a que le corps d'enchaîné. Penser tout et ne faire rien, c'est à la fois le caractère et la vertu du génie philosophique : ce génie désire le bonheur du genre humain ; le spectacle de la liberté le charme, mais peu lui importe de le voir par les fenêtres d'une prison. Comme Socrate, le protestantisme a été un accoucheur d'esprits : malheureusement, les intelligences qu'il a mises au jour n'ont été jusqu'ici que de belles esclaves. »

M. Roisselet de Sauclières, auteur d'une curieuse *Histoire du*

protestantisme en France, a également examiné l'influence exercée par les hérésies de Luther et de Calvin sur la civilisation.

« Les mœurs, dit-il [1], n'ont rien gagné à cette réforme : au contraire, de l'aveu même des protestants, elles sont devenues pires qu'auparavant, et les prétendus réformés étaient plus déréglés que les catholiques... Erasme, en parlant des réformateurs du seizième siècle, disait : *Qui possit mihi persuadere illos agi spiritu Christi, quorum mores tantum discrepant a doctrina Christi? Olim Evangelium ex ferocibus reddebat mites, ex rapacibus benignos, ex turbulantis pacificos, ex maledictis benedictos : hi redduntur furiosi, rapiunt per fraudem aliena, concitant ubique tumultus, maledicunt etiam de bene merentibus. Novos hypocritas, novos tyrannos video, ac ne micant quidem evangelici spiritus. Si Luthero essem addictissimus, magis etiam istos odissem quam nunc odi, ob Evangelium quod suis moribus reddunt invidiosum, ob bonas litteras quas extingunt*[2].. *Genuit olim Evangelium novum hominum genus mundo. Nunc quales gignat hoc Evangelium?.. Quos olim novi optimos*[3], *quosque dixissem virtuti natos, video factos deteriores... Quosdam novi viros optimos, qui per hoc negotium facti sunt deteriores*[4]... *Tales video multos præsertim hic, ut si probarem omnia quæ scribit Lutherus, nollem huic factioni dare nomen... Neminem video fieri meliorem*[5].

» Le commerce et l'industrie ne se sont pas seulement ralentis dans cette réforme prétendue régénératrice; mais, épouvantés par tant de guerres civiles, ils se sont concentrés dans les choses les plus nécessaires à la vie.

» Les beaux-arts, les belles-lettres ont perdu d'abord de leur éclat partout où le luthéranisme s'est intronisé; et le profond Érasme disait à ce sujet : *Ubicumque lutheranismus regnat, ibi litterarum interitus.*

» Aussi les vastes génies que l'Europe possédait à cette époque étaient presque tous dans le catholicisme : car le protestantisme déflorait toutes les imaginations; et ses disputes haineuses et remplies d'animosité absorbaient tellement l'entendement hu-

[1] T. 2, p. 449.

[2] Ex libris epistolarum, l. 19, ed. 1540 : Epist. Melanch., p. 695.

[3] *Ibid.*, p. 602.

[4] *Ibid.*, p. 692.

[5] *Ibid.*, l. 20, ep. 18.

main qu'il ne lui était pas permis de se livrer à d'autres occupations.

» La véritable éloquence n'a été connue dans la religion chrétienne que parmi les catholiques. Les luthériens et les calvinistes ont produit des hommes savants et des esprits subtils, mais jamais de grands orateurs. On peut même observer que la littérature des peuples modernes se rapporte et s'éloigne du bon goût de la Grèce et de l'Italie ancienne, en raison du plus ou moins de rapports que la religion de ces peuples a gardés avec la religion romaine. Ainsi les auteurs calvinistes sont en général plus arides, plus froids que les auteurs luthériens, et ceux-ci le sont plus, à leur tour, que les écrivains de l'Église anglicane. Blair lui-même, sans en connaître la cause, a senti l'infériorité des orateurs protestants. Cette observation renverse de fond en comble tout le système de madame de Staël, qui accorde plus de sensibilité aux littérateurs du nord de l'Europe [1].

» Et qu'est-ce, pour le talent, que les Claude, les Jurieu, les Crouzat, les Abbadie, les Tillotson même, auprès des Tertullien, des Augustin, des Chrysostôme, des S. Bernard, des Bossuet, des Fénelon, des Bourdaloue, des Massillon? Pour les beaux-arts, les peintres, les architectes, les sculpteurs ont tous paru dans la religion catholique.

» En effet, les sectes séparées de la communion romaine ont enlevé à leur religion tout le côté poétique de la religion chrétienne. Tout est dramatique et passionné dans l'Église catholique; mais tout est monotone, triste et froid dans le protestantisme : c'est que cette secte ne jouit pas des trois caractères principaux qui peuvent enfanter les chefs-d'œuvre des arts et du génie; elle n'est pas, comme l'Église romaine, tendre, sublime et mélancolique; elle ne montre pas toujours l'homme au dessus de la nature; elle n'exige pas de lui des vertus célestes; elle ne le place pas ainsi dans une espèce de *beau idéal* qui convient merveilleusement à l'écrivain et à l'artiste. Aussi, l'on ne pourrait écrire avec intérêt sur la religion, si l'on n'est catholique.

» L'incrédule Diderot a lui-même senti les transports, les ardeurs et les espérances éternelles que la religion catholique fait germer dans les cœurs : « J'aime, écrivait-il un jour, une vieille cathédrale » couverte de mousse, pleine de tombeaux et des ombres de nos » aïeux. Ses voûtes, noircies par les siècles, retentissent du même

[1] *De la littérature comparée dans ses rapports avec les institutions sociales.*

» chant funèbre qu'Athènes entendait sous Périclès [1]; l'orgue, les » cloches, la voix solennelle des prêtres, les tableaux des Raphaël, » des Dominiquin, des Lesueur, suspendus aux murailles; les sta- » tues des Michel-Ange et des Coustou, placées à ces autels et sous » ces portiques; ces fleurs, ces feux, ces parfums, cette pompe et » cette soie, ces vases d'argent et d'or, ces cérémonies pompeuses » et mystiques; ces enfants vêtus de lin, et ces hommes de la soli- » tude et du silence, qui me retracent les costumes et les mœurs » de l'antiquité : tout ce spectacle porte à mon âme des émotions » profondes. » Et c'est Diderot qui parlait ainsi!

» Fallait-il... inonder la terre de sang et la couvrir de ruines; fallait-il susciter tant de guerres civiles, ordonner tant de massacres; fallait-il alarmer la liberté, cette fille du christianisme et de la civilisation, par la frayeur des révolutions; fallait-il épouvanter les rois et les sujets, les exciter les uns contre les autres; fallait-il répandre tant de sang pour ne rien faire de bon, pour ne rien améliorer?...

» Parlons du protestantisme, mais ne vantons jamais ses bienfaits; ne donnons point à sa doctrine le titre glorieux de doctrine chrétienne : car Dieu nous écoute, il nous voit, et son esprit de vérité ferait rougir notre ignorance ou confondrait notre mauvaise foi. »

Après avoir prouvé que le protestantisme n'est point une doctrine sociale, après avoir dit quelle a été son influence sur la civilisation en général, nous croyons à propos de présenter par anticipation, et dans un court résumé, le tableau de l'influence que cette hérésie a exercée sur la situation politique de la France en particulier.

Dans le livre *De l'Influence de la Réformation de Luther*, que l'abbé Robelot, ancien chanoine de Dijon, opposa, en 1822, à l'*Essai* de Charles Villers sur le même sujet, nous trouvons les considérations suivantes :

« Pour le malheur de la France, la Réformation de Luther, modifiée par Calvin, s'y glissa d'abord et s'y propagea bientôt d'une manière effrayante.

[1] On croit que notre chant grégorien n'est autre chose que la mélopée des Grecs.

» Un examen très étendu des causes de cette propagation ne saurait faire partie de celui qui nous occupe ; mais, quelles qu'elles puissent être, nous nous garderons bien de confondre avec les *martyrs* du christianisme , c'est-à-dire, avec des *témoins* qui se laissent égorger pour attester la vérité de faits surhumains, les défenseurs souvent entêtés et même séditieux d'une simple opinion, d'une opinion qu'au moins il n'était pas *évidemment utile* de substituer à la doctrine du catholicisme, et moins encore de soutenir les armes à la main.

» Ce n'est pas davantage à la France *éclairée*, disons mieux, à l'usage réfléchi qu'elle aurait fait de ses lumières, qu'on peut attribuer les premiers succès du calvinisme dans ce royaume. Beaucoup de jeunes seigneurs l'embrassèrent, comme ils auraient suivi une mode; et souvent ils voulurent plaire à leurs dames plutôt qu'à leur Dieu. La vanité, si naturelle aux gens de lettres, la manie de vouloir paraître penser autrement que le commun des hommes, un esprit frondeur, la curiosité, purent aussi procurer à Luther et à Calvin des amis parmi les savants, leurs contemporains.

» Une Marguerite de Valois put mettre, à connaître la nouvelle doctrine, le même empressement qu'elle eût montré à rechercher la lecture d'une nouvelle pièce de vers. Quelquefois même on a pu voir dans l'accueil qu'elle faisait au savant, dans l'intérêt qu'elle prenait à son sort, une protection accordée au religionnaire ; mais il est douteux que la réflexion l'ait fait pencher pour une doctrine qui, de l'aveu du roi son frère, *tendait du tout au renversement de la monarchie divine et humaine*, et dont les dangers, sous tous les rapports, ne pouvaient manquer de frapper un esprit solide. Les sentiments qu'elle fit éclater plusieurs fois, ainsi que François I[er], et à ce moment surtout où toutes les illusions de la terre s'évanouissent, ces sentiments semblent écarter tous les doutes qu'on pourrait élever sur leur opinion véritable.

» Serait-ce bien la France *éclairée* qui aurait mis, à la place du Dieu clément et miséricordieux qu'adorent les catholiques, le Dieu cruel et injuste, auteur de la prédestination de Calvin ? La France *éclairée* aurait-elle pu s'aveugler sur les desseins des nouveaux prédicateurs, sur les applications fâcheuses qu'on pouvait faire, et qu'on se permettait déjà, de leurs principes ?

» Si les premiers élans de la liberté religieuse prêchée par Luther, si ces élans dans des gens simples, dans des paysans, et chez un peuple naturellement doux et paisible, s'étaient manifestés de la manière la plus terrible ; s'ils avaient obligé Luther de recourir,

pour réprimer la licence, aux formes du gouvernement ecclésiastique qu'il avait d'abord rejeté; s'il avait cru devoir introduire une espèce de hiérarchie dans son clergé, pour l'accoutumer à la subordination, au respect, à l'obéissance, combien plus alarmant encore devenait le calvinisme, d'après le nouveau caractère que prenait la réforme de Luther entre les mains de Calvin!

» Car, vouant, ainsi que Luther, le mépris le plus absolu aux autorités religieuses, Calvin avait donné à son Église la forme d'une pure démocratie. Or, que n'avait-on pas à redouter de la fermentation de ses idées démagogiques chez un peuple doué d'une imagination vive, d'un caractère ardent, chez une nation prompte à recevoir toutes les impressions, capable de tous les excès?

» N'omettons pas une observation que l'histoire nous a conservée. On avait reconnu chez les luthériens, en général, plus de franchise et de droiture; chez les calvinistes, au contraire, plus de finesse et de ruse.

» Ces qualités, particulières à ces derniers, ne les rendaient que plus dangereux. Aussi les démarches des huguenots, même dès le commencement, parurent être les résultats de cabales secrètes et d'associations ténébreuses.

» Dans la nuit du 18 octobre 1535, on trouva, à Paris, des placards injurieux contre la messe et contre la présence réelle dans l'eucharistie. Ils étaient affichés aux portes des églises et dans tous les carrefours. Ils le furent encore, et à la *même heure,* aux portes du château de Blois, où était la cour, et dans quelques autres villes du royaume.

» En 1567, lors de la révolte du prince de Condé, de Coligni, de D'Andelot, dont le projet était de se saisir de la personne de Charles IX, les ordres donnés à Genève et dans les villes protestantes de France furent tenus si secrets et si bien exécutés, qu'il y eut tout à coup cinquante villes au pouvoir des rebelles.

» La propagation du calvinisme se faisait au moyen de livres, de brochures, de satires qu'on envoyait de Genève en France. Mais le fiel répandu dans ce dernier genre de productions a-t-il jamais caractérisé le zèle pur de la religion, le véritable esprit du christianisme? Et la France *éclairée,* en voyant les intrigues, les complots, les conspirations des novateurs, se serait méprise sur la nature de l'esprit qui les animait!

» Le coup fatal qu'un Louis XI avait porté à l'indépendance des grands du royaume n'avait malheureusement ni abaissé leur orgueil, ni étouffé leurs ressentiments. Leurs passions assoupies n'at-

tendaient qu'une occasion pour se réveiller. La soif de régner, la jalousie de voir les rênes de l'administration entre les mains des étrangers qui leur étaient préférés, les firent sortir de l'état d'inaction où la fermeté de François Ier et de Henri II les avait retenus.

» Les succès des princes allemands nourrirent en eux l'espoir d'une égale réussite. Les plus mécontents des grands et des princes, ou, pour être plus exact, les plus ambitieux excitèrent donc l'esprit de révolte, naturel alors aux sectateurs de Calvin. Ils embrassèrent sa religion, comme ils l'auraient quittée, si leur ambition l'avait commandé. Ainsi le calvinisme, dont la propagation avait même été secondée par la conduite contradictoire de François Ier et de Henri II, par les fausses mesures que leur avaient suggérées leur ambition et leur haine aveugle contre la maison d'Autriche, ainsi, dis-je, le calvinisme releva sa tête.

» Non seulement il se propagea, dès ce moment, avec un succès étonnant; mais, soutenu par cette *aristocratie d'ambition* [1], il excita, comme il l'avait fait en Allemagne et dans tous les lieux où il avait été reçu, ces troubles qui firent nager la France dans le sang de ses propres enfants.

» Si François Ier se fût rangé sous les bannières de Calvin, nous n'eussions eu, il est vrai, ni la Saint-Barthélemi, ni la révocation de l'édit de Nantes. Mais, en admettant que cette préférence, donnée par François Ier à la nouvelle religion sur l'ancienne, eût trouvé le plus grand nombre des catholiques de son royaume indifférents et apathiques, ce dont il est très permis de douter, ces calvinistes, reconnus pour inquiets et remuants par les luthériens même, ces calvinistes, plus intolérants que ces luthériens pourtant intolérants, eussent-ils, sous François Ier et ses successeurs aussi calvinistes, eussent-ils été plus pacifiques, plus soumis, plus tolérants qu'à Genève, qu'en Écosse, qu'en Angleterre, qu'en Hollande, que dans le Palatinat? Eussent-ils cessé d'être une *démocratie turbulente?*

» Si nous n'avions pas eu de révocation de l'édit de Nantes, n'eussions-nous pas vu, au lieu d'huguenots, les catholiques chassés du royaume, si peut-être on ne leur avait fait la grace de les brûler?

[1] Ne voyons-nous ici, disent les auteurs de la Satire Ménippée, les uns cantonnez, faisant un corps anarchique; les autres rangez en une *aristocratie d'ambition;* ceux-ci en *démocratie turbulente;* ceux-là en monarchie tyrannique? O pauvre France, que tu as d'envieux! que de loups guettent après ta peau! Se te faut-il tant de roys? un seul ne te suffit-il pas? (T. 1, p. 280.)

« Toutes les fois, disait Grotius, que les disciples de Calvin ont, » quelque part, obtenu le dessus, il y a eu des troubles dans les » gouvernements [1], » et souvent ces gouvernements ont été renversés.

» Un prince évêque chassé de Genève ; un Philippe II détrôné dans les Pays-Bas ; la régente, en Écosse, privée de son autorité ; l'infortunée Marie-Stuart abandonnée aux passions haineuses de la jalouse Élisabeth, et expiant, sous la main du bourreau, le crime d'être belle, imprudente et *catholique* ; Catherine de Médicis menacée du sort du président Minart et de celui du duc de Guise ; la tête de Charles Ier roulant sur un échafaud ; Jacques II déposé ; un Louis XVI victime d'un corollaire de la Réforme !... Ces exemples de la mansuétude de ces soi-disant chrétiens réformés ne justifient-ils pas les appréhensions qu'on eût pu concevoir des élans de leur zèle, au commencement de la prédication de leur doctrine ?

» Les exemples opposés d'un Gustave-Wasa, tranquille sur son trône, au milieu des luthériens, ou d'un Henri VIII, n'auraient donc point été suffisants, pour rassurer un roi contre les entreprises des disciples de Calvin et contre leurs principes.

» Nous n'eussions pas eu une Saint-Barthélemi ?... Sans rechercher si les calvinistes accusent exactement le nombre des victimes frappées dans cette nuit exécrable, ou s'il faut se défier de leurs calculs ; s'ils rejettent, avec droit, cet événement sur le catholicisme, ou si la politique seule a ordonné ce massacre ; s'il a eu sa cause dans la résolution d'un moment, ou s'il a été l'effet d'une mesure concertée depuis long-temps [2] ; en est-il moins vrai encore que, sans la Réformation, nous n'eussions eu ni Saint-Barthélemi, ni révocation de l'édit de Nantes, ni ces commotions intestines et horribles pendant lesquelles on vit le citoyen armé contre le citoyen, le sujet rebelle à son roi et portant sur lui une main parricide ? Est-il juste de nommer les catholiques premiers auteurs de ces troubles en France ?

» Nous avons fait observer déjà que l'État avait pu rejeter la nouvelle doctrine, et qu'il aurait été du devoir de vrais chrétiens de se conformer, en silence, aux dispositions des règlements et des lois qu'il avait semblé bon à l'autorité établie de faire à ce

[1] Calvini discipuli ubicumque invaluere, imperia turbavere. (Animad. Riveti oppos., t. 5, p. 649.)

[2] A cet égard, consultez la Dissertation que nous avons placée, t. 8, p. 581, de l'*Hist. gén. de l'Eglise*.

sujet. Ceux qui refusaient d'y obéir, étaient donc les premiers perturbateurs du repos public.

» Or, une autre preuve incontestable que les premiers torts étaient du côté des sectaires, c'est que les premiers édits rendus contre eux étaient autant de mesures de police et de sûreté. Les dangers qui menaçaient l'État de la part des paysans révoltés en Allemagne, et déjà aux frontières de la France, et les mouvements séditieux du dedans en avaient suffisamment démontré la nécessité pressante. On s'opposait à l'hérésie parce qu'on avait remarqué déjà qu'alors devenir protestant, et surtout calviniste-protestant, ou factieux, c'était la même chose.

» Quel était, en effet, le genre de représailles que ces chrétiens doux et patients se permettaient, quand ils se *croyaient* offensés?

» Punissait-on, selon les lois, un Anne Dubourg? Ils tramaient une *conjuration d'Amboise* (désapprouvée même par l'amiral de Chatillon et Calvin), une conjuration qui ne tendait à rien moins qu'à bouleverser un royaume entier. C'était ainsi que ces chrétiens soi-disant réformés prétendaient venger... Eh! quelle insulte?..... le supplice d'un sectaire dont l'innocence est au moins problématique, quand son insolence envers son souverain ne serait pas avérée.

» C'était une *guerre civile* pour compensation d'une querelle particulière, d'un massacre de moins de soixante personnes, où il n'est pas même assuré que les catholiques aient été les agresseurs.

» Le prince de Condé se fiait si peu aux intentions pacifiques des huguenots qu'il refusa d'admettre leurs ministres aux conférences qui s'ouvrirent, pour mettre fin à cette première guerre civile. Et le motif de ce refus, c'est qu'il les savait, dit l'histoire, *portés à la guerre*.

» C'étaient, dit de Mayer dans sa Galerie philosophique, de *nouvelles embûches* tendues à Charles IX, qui avaient inspiré à ce roi la haine invincible qu'il conçut contre les huguenots. Coligni, dit Brantôme, *qui les cognoissoit brouillons, remuans, frétillans et amateurs de la picorée*, demandait à ce monarque la permission de pouvoir les mener en Flandre, pour y combattre contre l'Espagne; car, *s'il ne les occupoit au dehors, pour le seur, ils recommenceroient à brouiller au dedans.* Il paraissait à cet amiral « plus difficile de » contenir la cupidité des reîtres et les transports vindicatifs des » protestants, que de s'emparer, même après une défaite, de trois » ou quatre provinces nouvelles. »

» Or, si Coligni lui-même juge ainsi ses frères de religion, on doit moins s'étonner qu'un roi, assez éclairé pour sentir l'indécence d'accommodements continuels avec des sujets rebelles, soit devenu soupçonneux; et, comme dit Mayer, qu'après *avoir longtemps pardonné, épuisé même toutes les voies de la douceur*, il ait pu se résoudre à abattre, en une seule fois, toutes les têtes de l'hydre, *par un ordre surpris à sa faiblesse et à sa frayeur*.

» Nous ne parlerons pas des associations subséquentes de ces factieux, de leurs écrits incendiaires, de leurs intelligences avec les ennemis de l'État, de leurs ligues à l'effet d'opérer une scission dans leur patrie, et de s'y constituer en république, sous la protection d'un étranger : nous ne nous étonnerons même pas que ces fervents chrétiens, qui n'ont besoin que de temples, exigent des places de sûreté; car sans doute il faut, dans un État bien gouverné, que deux pouvoirs s'y élèvent l'un à côté de l'autre : mais nous dirons à ceux qui ne manqueraient pas de nous objecter que ces demandes, que ces ligues, que ces écrits avaient pour objet très louable d'assurer une liberté de conscience qu'on ne refusait même plus; nous dirons à ceux qui s'empresseraient d'en conclure que la réforme de Calvin n'influait pas sur les troubles de la France, et qu'ils avaient leur source dans l'intolérance des catholiques; nous leur dirons : Comment arrive-t-il que ces religionnaires ne manifestent pas seulement leur esprit de révolte et d'intolérance sous les rois accusés d'avoir voulu anéantir leur parti, et empêcher leur réforme de se propager; mais qu'ils se montrent également remuants et factieux, qu'ils continuent à conspirer sous ce bon Henri qui leur avait accordé la liberté de conscience la plus illimitée, qu'ils cherchent même à réaliser leur plan de république sous ce roi, et sous ce vertueux Louis XVI qui leur avait fait recouvrer tous leurs droits civils?

» Nous leur dirons : Comment arrive-t-il, dès qu'il se forme un parti de mécontents en France, qu'il faille toujours y rencontrer des huguenots? Que ce soit toujours à eux que s'adresse, avec le plus de confiance, le chef rebelle qui médite des troubles dans sa patrie? Ainsi le prince de Condé recrute deux fois, sous Louis XIII, ses troupes parmi eux, et la mère de ce roi, pour exécuter ses projets de vengeance contre de Luynes, favori de son fils, les fait solliciter de se déclarer pour elle.

» Ils étaient alors assemblés à La Rochelle, dans cette ville qui, par son état de rébellion de cent cinquante ans, avait bien mérité d'être le chef-lieu du parti réformé.

» C'est encore le but séditieux de l'assemblée de ces sectaires, dans cette même ville, sous des prétextes aussi faibles que frivoles, sous des prétextes condamnés par leurs partisans même ; c'est la poursuite du plan de république toujours différée et toujours reprise, qui firent enfin sentir au grand politique qui tenait alors les rênes du gouvernement, qu'il n'y avait aucun espoir de rétablir et de consolider la paix dans le royaume, tant que les religionnaires y auraient quelque sentiment de leur force.

» Par la prise de La Rochelle, il terrassa un parti « qu'aucun » homme d'État bien pensant, dit un protestant peu disposé pour » les catholiques [1], qu'aucun vrai patriote ne pouvait considérer » d'un œil tranquille... »

» Ce mot servirait presque d'apologie à la révocation de l'édit de Nantes.

» Sans entrer dans un profond examen des causes de cet événement, nous en appellerons aux faits nombreux, aux témoignages multipliés, tous peu favorables aux prétendus réformés.

» Croira-t-on, pour peu qu'on y réfléchisse attentivement, que l'esprit de mutinerie eût, à l'époque dont nous parlons, cessé d'animer ces sectaires ?

» Des intelligences dont le but était de livrer un port du royaume aux Hollandais ; des liaisons secrètes avec l'Angleterre ; des brigandages dans le Languedoc, des résolutions séditieuses prises dans le synode de Guyenne ; les troubles des Cévennes, vers ce même temps, causés par les écrits séditieux du ministre Jurieu, et les émissaires soudoyés par l'Angleterre : tout donne lieu de présumer que, si le parti paraissait abattu, il n'était toutefois ni corrigé, ni vaincu, et que les huguenots de 1685 étaient encore ceux qu'avaient si bien appréciés Érasme, Coligni, Grotius ; ceux dont les descendants n'avaient même pas dégénéré ni sous Louis XV, ni en 1789.

» Si des sujets doivent toujours craindre de précipiter leur jugement sur une démarche de leur souverain, les observations précédentes sont plus que suffisantes pour démontrer la témérité de celui qu'on se permettrait sur l'événement dont il s'agit.

» Mais, quand un prince qui touchait de très près à la personne auguste du monarque, un prince qui, aux lumières les plus étendues, joignait des vertus puisées dans les exemples et les leçons du célèbre, du tolérant, du pieux auteur de Télémaque, son institu-

[1] Zimmermann.

teur, quand ce prince justifie hautement la conduite du roi; quand, à l'occasion de cette révocation de l'édit de Nantes, Bayle ne craint pas d'avancer « que les reproches de *mal endurant* ne » sauraient être souffrables dans la bouche et dans les écrits des » protestants; que l'on peut les défier de montrer, parmi eux, » d'aussi grands exemples de tolérance envers les catholiques, que » le sont ceux que l'on peut montrer parmi les catholiques à l'égard » des protestants, qu'il n'y a point d'États protestants dans lesquels » les catholiques aient été tolérés en vertu d'une loi aussi authenti- » que et favorable que celle de l'édit de Nantes, qu'on leur a con- » servée en France plus de quatre-vingts ans, renouvelée même et » confirmée plusieurs fois, *nonobstant leurs rebellions;* » quand Bayle leur déclare que leur conduite mérite pleinement la sévérité avec laquelle on les a traités en France... on hésitera peut-être à condamner une mesure à laquelle, très vraisemblablement, le monarque ne s'était déterminé qu'après de mûres réflexions, qu'après en avoir calculé les avantages et les dangers, qu'après avoir reconnu que la perte causée ainsi à la France, en richesses, en sujets, en ouvriers, n'était pas comparable aux maux infiniment plus grands de la continuation probable des troubles et des guerres civiles qu'exciteraient sans cesse des mutins auxquels *manquait moins la volonté de remuer que la puissance*, et qu'il croyait, dans sa sagesse, devoir enfin éloigner de son royaume.

» Mais, dût-on persister à blâmer cette mesure, il ne sera pas au moins aussi clair qu'on ose l'affirmer, que les catholiques de France aient été les premiers coupables, les premiers et principaux auteurs des maux affreux et sans nombre qui fondirent sur leur patrie.

» En vain chercherait-on à ces désastres, résultat principal de l'influence de la Réforme de Calvin sur le caractère de ses sectateurs, une compensation dans ce simulacre de grandeur et de puissance dont la France semblait revêtue.

» Sans doute qu'en triomphant des partis qui s'étaient liés dans l'intérieur du royaume, l'autorité de nos rois était devenue de plus en plus illimitée. La part et l'intérêt inconcevable qu'ils avaient pris aux querelles et aux commotions politiques et religieuses des autres États, les nouvelles acquisitions qui en avaient été la suite, paraissaient avoir augmenté notre prépondérance politique. Mais apprécions ces avantages d'après la somme de bonheur que le peuple y avait lui-même trouvée, et la considération qui nous environnait chez les peuples voisins.

» Nous nous déclarions, chez une nation étrangère, protecteurs de sectaires que nous ne voulions pas souffrir chez nous. Cette conduite contradictoire attachait à nos services un caractère déshonorant. Le besoin seul les faisait accepter, et le mépris en était, à la fin, la récompense.

» C'était en prodiguant le sang de leurs sujets, que nos rois combattaient très souvent le fantôme chimérique de l'ambition de la maison d'Autriche. Et qui ne voit à regret un Henri IV lui-même, à la gloire solide de continuer à affermir par la paix le bonheur de son peuple, préférer celle d'attaquer ce fantôme dans la personne même du plus pacifique des empereurs, du malheureux Rodolphe II? Ce roi était prêt à aller joindre l'armée destinée à l'exécution de ce projet, quand un infâme parricide l'enleva à la France.

» Richelieu voulait régner. Il fallait à son ame active et ardente de l'occupation, et il s'unit aux protestants pour travailler, de concert avec eux, à l'abaissement de cette maison d'Autriche, moins ambitieuse peut-être qu'eux tous; mais elle était la *delenda Carthago* de ce temps-là. La politique de Richelieu fut-elle assez prévoyante? Porta-t-il ses regards assez avant dans l'avenir?

» Non seulement le ton de protection que nous affections et notre morgue déplaisaient à nos alliés ; mais, en recourant à l'espionnage, en substituant à une politique franche et ouverte, à une morale sévère et catholique, de petits moyens de corruption ; en morcelant l'héritage que nous prétendions défendre, nous avions échangé le respect, la considération, la confiance qui, seules, honorent une nation, contre la haine et l'envie de nos voisins.

» Notre territoire s'était accru. Et qu'était cette indemnité, comparée avec un revenu entièrement engagé, des finances dissipées, avec des anticipations sur les revenus futurs déjà dévorées, avec la misère et les souffrances d'un peuple qui *n'avait plus que le cœur et la langue pour se plaindre?*

» La noblesse avait été décimée par la guerre; les parlements étaient mécontents; les colonies luttaient contre la faim; elles étaient près d'être perdues ; notre commerce était en pleine stagnation; des révoltes éclataient de toutes parts.

» Tel était l'état de la France, après cette guerre de *trente ans,* durant laquelle nous nous étions déclarés les protecteurs des protestants. Une apparence de puissance fit notre plus grand malheur. Elle fascina les yeux du souverain; entraîné dans des dépenses peu proportionnées aux revenus de l'État, dans des fêtes

superbes et des guerres ruineuses, il prépara cette humiliation qui l'attendait vers la fin de sa vie.

» Cependant la corruption gagnait sous le règne de son successeur; elle infectait toutes les conditions, après avoir été malheureusement autorisée par de trop grands exemples. Elle avait, en des temps plus récents, énervé le courage des hommes vertueux échappés à la contagion; leur faiblesse, en ces temps critiques, devint une *conspiration contre la vertu,* et fut presque aussi funeste à l'État que le crime.

» Enfin la mine à laquelle la Réformation de Luther fournissait des aliments, par les principes hardis dont elle favorisait la propagation, cette mine éclata. Elle renversa l'autel et le trône. Elle produisit les déchirements de l'anarchie. Le sol français fut teint du sang de ses prêtres, du sang du plus vertueux des rois, du sang de ses propres habitants expirant par centaines, en un même jour, sous la hache des bourreaux, ou s'égorgeant par milliers les uns les autres. Et, comme si la France eût dû connaître les extrêmes de tous les maux, à l'anarchie succéda un despotisme de quatorze années!...

» Comment l'apologie de la Réforme de Luther a-t-elle pu sortir de la plume d'un Français? l'apologie d'une Réforme qui, dès le commencement de sa propagation, semble lier tous les événements de notre Histoire, pour les faire concourir au malheur de la patrie, et trop souvent, hélas! à sa honte! »

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE.

LIVRE HUITIÈME.

DEPUIS LA SANGLANTE RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE, PENDANT LAQUELLE LES DEUX PEUPLES SE NATIONALISENT, JUSQU'A LA DÉCOMPOSITION DE LA MONARCHIE FÉODALE ET A L'ESSAI, SOUS LOUIS XI, DE LA MONARCHIE ABSOLUE.

LIVRE NEUVIÈME.

DEPUIS L'ESSAI, SOUS LOUIS XI, DE LA MONARCHIE ABSOLUE, JUSQU'A LA SUBSTITUTION, SOUS FRANÇOIS Ier, DE LA GRANDE SEIGNEURIE A LA GRANDE VASSALITÉ.

ÉCLAIRCISSEMENTS.

ERRATA.

Page 117, ligne 4, *au lieu de :* campagne, *lisez :* campane.
Page 122, ligne 29, *au lieu de :* Patiente, *lisez :* Patience! Sous la rude, etc.





